

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00320080 5

HANDBOUND  
AT THE



UNIVERSITY OF





Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa





3672 IV



# JOSEPH AMIOT

et les Derniers Survivants

DE LA MISSION FRANÇAISE

A PÉKIN

(1750 - 1795)

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

- Souvenirs de N.-D.-de-Sainte-Croix au Mans.* — 1 vol. in-8, chez l'Auteur, à Versailles.
- Un Collège de Jésuites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; Le Collège Henri IV, à La Flèche.* — Leguicheux-Gallienne, Le Mans (Sarthe). 4 vol. in-8.
- Les Congrégations religieuses non reconnues en France, de 1789 à 1881.* — 2 vol. in-8, chez l'Auteur.
- Les Jésuites et la Nouvelle France au XVII<sup>e</sup> siècle.* — Paris, Letouzey et Ané. — 3 vol. in-8.
- Relation par lettres de l'Amérique Septentrionale.* — Paris, Letouzey et Ané. — 1. vol. in-8.
- Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — Paris, Alphonse Picard. — 2 vol. in-8.
- Le Père Antoine Lavalette à la Martinique.* — Paris, Alphonse Picard. — 1 vol.
- Comte de la Tour-du-Pin-Chambly de la Charce, capitaine de vaisseau.* — Notice biographique. — Epuisé.
- Les Projets de Restauration monarchique et le Général Ducrot, par le vicomte de Chalvet-Nastrac (P. Camille de Chalvet de Rochemonteix).* — Paris, Alphonse Picard. — 1 vol. in-8.
- Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII, et le Cardinal de Richelieu.* — Paris, Alphonse Picard. — 1 vol. in-8.
- Etc.*



341

V

# JOSEPH AMIOT

Et les Derniers Survivants

DE LA

## MISSION FRANÇAISE

### A PÉKIN

(1750 - 1795)

---

Nombreux Documents inédits

*AVEC CARTE*

---

Par le P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX  
de la Compagnie de Jésus



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE

---

1915

*Nihil obstat.*

*Parisiis, die 2<sup>a</sup> Decembris 1914.*

Y. DE LA BRIÈRE.

*Imprimatur.*

*Versaliis, die 15<sup>a</sup> Decembris 1914.*

J. MILLOT, v. g.

BX  
3746  
C5R6



955295

## INTRODUCTION

---

# RÉSUMÉ HISTORIQUE

---

### I.

## Mission Portugaise

---

Le 2 décembre 1552, François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon, mourait dans une cabane de l'île de Sancian, au bord de la mer, le regard fixé sur le vaste empire chinois, où il désirait ardemment porter la lumière de l'Évangile.

Ce beau désir de Xavier ne devait pas disparaître avec lui. Il passa au cœur de ses frères en religion, qui, bien souvent, renouvelèrent la tentative du grand apôtre.

En 1555, le P. Melchior Nunêz Barreto (1) dé-

(1). Né à Porto en 1520, entré dans la Compagnie de Jésus le 11 mars 1543, envoyé aux Indes en 1551, Provincial des Indes et du Japon, mort à Goa le 10 août 1571.

barquait à Canton et y séjournait deux mois. Sept ans plus tard, le P. Perez (1) fonda à Macao une résidence, qui devint, en 1595, le collège de Saint-Paul, où « toutes les sciences s'y enseignèrent, y compris la théologie. On y conférait même le degré de docteur en théologie ». (2)

En 1567, le P. Melchior Carneiro, nommé par Pie V premier évêque du Japon et de la Chine, avait pris possession de son siège épiscopal à Macao. (3)

Les Portugais étaient alors établis dans cette ville. « A quel moment précis et de quelle manière commença cet établissement ? Comment les Chinois, si soupçonneux et jusque-là si difficiles à permettre l'accès de leur pays, laissèrent-ils des Portugais se fixer à demeure sur leur territoire, à l'entrée de la rivière de Canton et à une trentaine de lieues de cette grande ville ? C'est un mystère. On sait seulement que la prise de possession, inaugurée probablement

(1) François Perez, jésuite, arrivé en Chine en 1562 pour accompagner à Pékin Jacques Pereira, l'ami fidèle de François-Xavier, ne put s'y rendre, les Chinois s'y étant opposés.

(2) *Relation de la Province du Japon*, par le P. Antoine-François Cardin, S. J., traduite de l'italien en français par le P. François Lahier, S.-J. ; Tournay, 1645.

(3) Les renseignements suivants ont été puisés dans les archives de la Compagnie de Jésus et dans les *Notices biographiques* du P. L. Pfister, travail resté autographié et composé à l'aide de documents authentiques, en partie inédits.

en 1557, était chose faite en 1561, où l'on comptait dans la nouvelle colonie cinq ou six cents Portugais ». (1)

Le collège de Macao, qui devint, pendant deux cents ans, le siège d'œuvres locales importantes et le centre des missions de la Compagnie de Jésus en Chine et en Indo-Chine, fut fondé par un missionnaire de grande valeur et de féconde initiative, le P. Alexandre Valignano, (2) né à Chieti, dans les Abruzzes, au mois de février 1539, et nommé au mois d'août 1573, visiteur des Indes-Orientales, par le R. P. Général Everard Mercurian.

Pendant 33 ans, supérieur des missions des Indes et de la Chine, soit comme visiteur, soit comme provincial, il séjourna à plusieurs reprises à Macao, et fut le vrai père de la mission de Chine (3).

A peine débarqué en Chine, il en rêva la conquête au christianisme, et pour mener à bonne fin cette œuvre apostolique, il appela à Macao les PP. Michel

(1) *Etudes* de la Compagnie de Jésus, 20 juillet 1910, p. 191. Le P. Brucker a inséré, les 5 et 20 juillet et le 20 septembre, dans cette revue, un article savant et fort intéressant sur *Le P. Mathieu Ricci, fondateur des missions de Chine*.

(2) Ce Père signe ordinairement *Valignano*, quelquefois *Valegnano*. Bartoli l'appelle Valegnani (*Etudes*, ibid, p. 193, note).

(3) *Etudes*, ibid, p. 193 et sq.

de Ruggieri (1) et Mathieu Ricci. Le premier y arriva en juillet 1579, le second le 7 août 1582.

L'heure de la propagation de la foi dans le vaste empire chinois approchait. Elle commence par les conversions des humbles et des petits. Les Jésuites de Macao instruisent et baptisent des Chinois de cette ville, surtout gens de service ; et « pour assurer leur persévérance et leur progrès dans la foi, le P. Valignano les groupe en congrégation avec exercices communs, adaptés à leur condition et sous la direction d'un P. Spirituel, qu'on appelle le *Père des chrétiens* ». (2)

Par deux fois, en 1580 et 1581, « le P. de Ruggieri se rend à Canton avec les marchands portugais, et obtient des mandarins des facilités de séjour qu'ils n'ont encore accordées à nul Européen. »

Deux ans plus tard, le vice-roi de Canton l'auto-

(1). Le P. Lazare Cattaneo, né en 1566 à Sazzana, près royaume de Naples, en 1543, entré dans la Compagnie de Jésus le 28 octobre 1572, arrivé à Macao en juillet 1579, revint en Europe en 1589, pour intéresser Sixte-Quint et Philippe II à la mission de Chine. Ses négociations eurent des retards interminables et, en définitive, n'aboutirent à aucun résultat.

(2) *Etudes*, ibid, p. 195. — Dans son premier article sur le P. Mathieu Ricci, le P. Brucker parle de l'apostolat des Franciscains, en Chine, au 13<sup>e</sup> et au 14<sup>e</sup> siècle. Il n'aurait duré qu'une soixantaine d'années (p. 19).

rise à s'établir avec le P. Ricci à Tchao-King, chef-lieu administratif de la province.

Là, malgré les difficultés de la langue chinoise avec laquelle ils ne sont pas familiarisés, les deux missionnaires ne tardent pas à conquérir le respect et à gagner la bienveillante sympathie des magistrats et de nombreux visiteurs de toute condition. On est frappé de leur vie réglée, laborieuse, qui ne ressemble en rien à celle des bonzes. Du reste, pour ne pas être confondus avec eux, pour ne pas être avec eux l'objet du mépris public, ils laissent pousser la barbe et les cheveux et prennent le costume des lettrés. Personne ne s'en étonne, le bruit s'étant répandu que ces deux étrangers sont des savants de l'Occident, qu'ils consacrent chaque jour un temps considérable à l'étude des livres chinois, de l'histoire, des mœurs, du gouvernement et de la religion du pays.

Ils possèdent dans une petite maison et une chapelle que le mandarin de Tchao-King leur a permis de bâtir, nombre de choses merveilleuses : de belles peintures représentant le Sauveur du monde et sa bienheureuse mère, des volumes luxueusement imprimés, des ouvrages de cosmographie, de géographie et d'architecture, avec figures, cartes et vues de monuments, des instruments de mathématiques, d'astronomie et de musique, des horloges grandes et petites, des globes terrestres et des globes célestes, une

mappemonde de grande dimension avec légendes en caractères européens.

Ces objets et d'autres attirent les hauts magistrats de la ville et les lettrés qui n'ont jamais vu rien de pareil, qui n'en ont jamais entendu parler. La mappemonde surtout les remplit d'étonnement et d'admiration. « En voyant le monde si grand, et, dans un de ses compartiments, la Chine si petite d'apparence, *les ignorants se moquent d'une pareille carte* (1) ; *mais les plus sages, voyant le bel ordre des degrés des parallèles et des méridiens, avec la ligne équinoxiale, les tropiques et les cinq zones, les notes sur les coutumes des pays... ne peuvent s'empêcher de croire que tout cela était vérité* (2) ». Jusque-là, ils s'étaient figuré que leur pays était grand et le reste du monde très petit, « *que le monde entier était barbare et sauvage comparé à eux* ». (3)

La science profonde, étendue du P. Ricci vient les tirer de leur erreur. Ils l'écoutent, d'abord avec défiance, puis avec intérêt, avec plaisir même. Le missionnaire leur explique chaque objet, répond à leurs questions. Il leur montre aussi le cours des étoiles et des planètes. Son enseignement « gagne grand crédit aux Pères, et la renommée le si-

(1) *Etudes*, *ibid*, p. 204.

(2) *Ibid*.

(3) *Ibid*.

gnale au loin comme le plus grand mathématicien du monde entier ». (1)

Cependant le P. Ricci n'oubliait pas le but principal de son établissement à Tchao-King. Il entremêle, bien qu'avec prudence et discrétion, les leçons de l'Évangile et la philosophie chrétienne à ses enseignements profanes ; et l'occasion s'en offre à lui à tout propos. « par exemple, quand on demande explication aux missionnaires sur leurs belles Bibles et autres livres religieux, sur les peintures et les estampes représentant, soit des sujets pieux, soit des édifices, tels qu'églises, etc ». Pour beaucoup de visiteurs, ce qu'il dit de la religion n'a pas moins d'intérêt que les curiosités occidentales. (2)

Ces heureux débuts semblaient présager dans cette ville un bel avenir au christianisme. Il n'en fut rien. Le nouveau vice-roi de Canton chassait, en 1589, les missionnaires de Tchao-King. Cette expulsion fut, en définitive, un coup de la Providence. Le P. de Ruggieri avait été envoyé à Rome pour y entretenir Sixte-Quint des intérêts de la mission (3), et le

(1) *Etudes*, *ibid.*, p. 205. Le P. Brucker cite beaucoup de lettres inédites du P. Ricci, pp. 198 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 206.

(3) Le P. Valignano désirait obtenir de l'Empereur de Chine la liberté pour les missionnaires de se fixer dans le pays et d'y enseigner leur religion. Pour cela, il fallait orga-

P. Ricci, après un séjour assez long à Chao-Tchen, et quelques excursions dans d'autres villes de la province de Canton, résolut de sortir de cette province, de pénétrer jusqu'au cœur de la Chine et d'aller, si c'était possible, se fixer dans la capitale du céleste empire. Il était bien l'apôtre indiqué pour cette belle entreprise.

Né le 6 octobre 1552, à Macerata, dans les Etats pontificaux, entré au Noviciat des Jésuites le 15 août 1571, il avait, après de brillantes études faites dans sa ville natale, étudié le droit à Rome ; et plus tard, ses années de philosophie et de théologie terminées au collège romain, il s'était appliqué, sous la direction du célèbre P. Christophe Clavius, aux mathématiques, à la cosmographie et à l'astronomie.

Désireux depuis des années d'être envoyé aux missions des Indes, il savait que ces sciences seraient pour lui le moyen peut-être le plus efficace de conduire ces peuples de l'Extrême-Orient à la foi catholique. Aussi les étudia-t-il avec ardeur et l'on peut dire qu'il les possédait telles qu'on les connaissait à cette époque.

niser une ambassade à Pékin, et pensant qu'il était préférable d'en laisser l'initiative au souverain-pontife, il chargea le P. de Ruggieri d'aller à Rome informer le Pape sur la situation de la Chine. Le P. de Ruggieri y arriva en 1589, Sixte-Quint mourut en 1590 et ses trois successeurs décédés en moins de trois ans ne purent guère penser à la Chine. Le P. de Ruggieri, envoyé à Palerme pour se reposer, y mourut en 1607.

Ce religieux avait encore à son service, pour cette mission, une intrépidité peu commune et un merveilleux esprit de décision réglé par l'intelligence et la sagesse. Il parlait facilement la langue des Chinois, il s'était familiarisé, depuis son arrivée à Macao, avec leurs mœurs, leurs habitudes, tout le cérémonial des mandarins et des lettrés.

Le P. Valignano, son provincial, pouvait donc compter sur lui ; il le pressa de réaliser ses projets d'ambition apostolique et de porter tous ses efforts sur Pékin.

Au mois de juin 1598, le P. Ricci part de Nantchang, avec le P. Lazare Cattaneo (1) et deux Chinois, dont l'un *frère coadjuteur*, et il entre à Pékin, le 7 septembre, veille de la nativité de la Sainte-Vierge. Il ne peut, ni faire parvenir ses présents à l'Empereur, ni lui faire connaître son arrivée, ni obtenir de s'établir dans la capitale.

Après deux mois de séjour, force lui est de quitter Pékin. Le 6 février 1599, il est à Nankin, où bientôt il reçoit la visite des hauts mandarins, attirés « par le bruit de sa vie vertueuse et son enseignement moral et religieux, autant que par sa réputation de mathématicien et de cosmographe ». Bientôt, « on ne l'appelle plus que d'un titre réservé à

Le P. Lazare Cattaneo, né en 1566 à Sazzana, près Gènes, entré dans la Compagnie de Jésus en 1581, arrivé en Chine en 1594, mort à Hang-Tchéou en 1640.

Confucius et à un très petit nombre de sages anciens, le Ching-Jen, *Saint d'Occident* ». (1)

Cependant, il ne perdait pas de vue à Nankin son objectif principal : la ville impériale. Le 18 mai 1600, il reprend le chemin de la capitale, accompagné du P. Diego Pantoja, (2) espagnol, et de deux frères chinois. Le 24 janvier 1701, il est à Pékin.

Tous les présents qu'il avait réunis à grands frais pour l'Empereur lui avaient été volés en route par un fonctionnaire de second ordre, insolent et cupide. L'Empereur était alors Chen-Tsoug, désigné d'ordinaire sous le nom de règne *Wan-li*. Il accorde au P. Ricci l'entrevue demandée, et apprend du missionnaire qu'on lui a volé tous ses présents. Sur son ordre, on les recherche, on les retrouve et ils sont apportés au palais.

Ils se composaient de deux horloges, de montres, d'estampes, de trois beaux portraits religieux à l'huile, de miroirs, de verres triangulaires, d'un théâtre d'Ortellius, d'un manucordium et d'une mappemonde tracée par le P. Ricci lui-même.

Wan-li les admire ; comme les mandarins de

(1) *Etudes*, ibid, p. 756.

(2) Le P. Diego Pantoja, né à Valdémora, diocèse de Séville, en 1571, entré au noviciat de Tolède en 1589, arrivé à Macao en 1599, mourut dans cette ville au mois de janvier 1618.

Tchao-King, « il prend un vif intérêt à la mappemonde, qui lui fait bien connaître, pour la première fois, la vraie place de son empire dans le monde, et l'existence de tant d'autres royaumes et de peuples différents... Il s'amuse comme un grand enfant avec tous ces présents ». (1) Charmé de tout ce qu'il voit, il invite les Pères à rester à la capitale, il leur sert une pension chaque mois.

Ricci était au comble de ses vœux. Il loue une maison et s'y installe. Au tribunal, et devant les notaires publics, il déclare nettement le motif supérieur qui l'a conduit à Pékin : *publier la loi du vrai Dieu, prêcher l'évangile de Jésus-Christ*. « Je ne demande à Sa Majesté, ajoute-t-il, ni charges, ni dignités, ni récompenses ; je ne désire qu'une chose : qu'il me soit permis de vivre et de mourir en Chine. »

A partir de cette époque, il ne quitte plus Pékin, où il se fait estimer par ses connaissances scientifiques et respecter par son dévouement et la dignité de sa vie.

En 1608, il comptait plus de 2.000 néophytes ; en 1609, une confrérie était instituée sous le vocable de la Mère de Dieu.

La mort le surprit au milieu de ses travaux, le 11 mai 1610 ; mais la mission de Pékin était fondée. Cette mission s'appela *mission portugaise*, parce qu'elle fit d'abord partie de la province portugaise des

1. *Etudes*, *ibid.*, p. 757.

Indes, et qu'elle dépendait de l'assistance de Portugal (1).

« Les funérailles de Ricci, le premier étranger qui obtint cet honneur dans la capitale, furent aussi solennelles que le deuil était général. Les mandarins et le peuple accoururent dans une douloureuse émotion pour saluer les restes inanimés du Jésuite ». (2)  
L'Empereur assigna pour la sépulture une pagode entourée d'un bel enclos qui est devenu le cimetière des missionnaires portugais de Pékin (3).

Ici, nous devons attirer l'attention du lecteur sur un fait dont certains n'ont pas assez compris l'importance : le P. Ricci dut à ses connaissances en mathématiques et en astronomie la faveur exceptionnelle d'entrer dans la capitale du Céleste Empire, de s'y établir et d'initier librement les grands et le peuple aux mystères de la foi. L'auteur de sa *notice* a dit avec raison : « Il y avait un lien intime entre

(1). Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les jésuites du Portugal comptèrent, en Chine, outre la mission de Pékin, celles de Nankin, de Nan-Tchang, de Chao-Tchéou, de Chang-Haï, de Macao, etc, etc. Trois évêchés furent érigés, à Macao, à Nankin et à Pékin. Les titulaires étaient présentés par la Cour de Portugal.

(2). *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Joly, 3<sup>e</sup> édit., T. III, p. 174.

(3). *Notices biogr.* par Pfister, p. 34. — Le P. Mathieu Ricci a laissé un grand nombre d'ouvrages, la plupart en chinois, dont on trouvera la longue liste dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. Sommervogel, art. *Mathieu Ricci*.

l'existence de l'astronomie européenne et la présence des missionnaires en Chine. Celle-ci dépendait de la première. La première supprimée, tous les prédicateurs de l'Évangile étaient renvoyés, et alors plus de prédication ; les événements l'ont prouvé. La religion était alors tellement liée à l'astronomie qu'elle ne s'avancait qu'appuyée sur elle. On comprend donc les efforts prodigieux des Jésuites de Pékin pour la défendre et la sauver ». (1)

Il importe aussi de rappeler qu'après en avoir conféré avec plusieurs de ses confrères et avoir étudié lui-même fort longtemps les cérémonies chinoises, le P. Ricci donna des règles de conduite, dont plusieurs points furent l'origine des discussions sur les *rites chinois*, mais qui, à cette époque, furent approuvés par le P. Valignano, par le P. Pasio en 1611, le P. Rodriguez, en 1621, le P. Palmeiro, en 1629, le P. Emmanuel Diaz, en 1630, et la réunion de 1633, au Kieng-Si (2).

(1). Un siècle et demi plus tard, le 24 septembre 1766, le célèbre P. Hallerstein, président du tribunal des mathématiques, écrira : « Les Arts peuvent plaire à la Cour et sont utiles, mais l'astronomie et les mathématiques sont la chose indispensable dont on ne peut se passer ici : *Astronomia et quidquid est scientiarum mathematicarum est hic unice et maximè eritque semper necessaria* ». Si Mgr Pires-Percyra, le dernier représentant d'un autre âge, a pu demeurer à Pékin jusqu'en 1838, époque de sa mort, c'est uniquement à son titre de mathématicien qu'il en fut redoutable (P. Pfister).

(2). *De ritibus sinensium ad virum nobilem*, p. 229. — Voir Pfister, p. 33.

Le P. Ricci était supérieur général de toute la mission de Chine. Le P. Nicolas Longobardi, qui lui succéda en 1610, était arrivé à Pékin en 1609, après un laborieux apostolat de douze années à Chao-Tchéou et dans les pays environnants. *Il connaissait admirablement*, au dire de Bartoli, *la langue et l'écriture chinoise*, il avait le don de traiter avec les Grands et les lettrés et de leur plaire ; s'il ne possédait pas l'étendue du savoir et la haute intelligence du P. Ricci, il était, comme lui, apôtre, apôtre zélé et convertisseur. Il mourut âgé de 95 ans, le 11 décembre 1654. L'Empereur Chuen-Ché, qui l'aimait, voulut contribuer aux frais de sa sépulture et s'y fit représenter par un grand de sa Cour (1).

Il n'entre pas dans notre dessein de nommer ici tous les Pères de la mission portugaise qui prêchè-

(1). Le P. Nicolas Longobardi, né en 1559, à Caltagirone (Sicile), et entré au noviciat de Messine en 1582, arriva en Chine en 1597. Il exerça la charge de supérieur pendant douze ans. Sous son supérieurat, la mission de Chine fut détachée de la Province du Japon et devint vice-province, de *droit* en 1615, et de *fait* en 1623. On sait qu'à l'arrivée du P. Ricci, il n'y avait pas, dans la langue chinoise, de nom qui répondit au nom de *Dieu* et que *Dieu* (*Dio*) même ne peut bien se prononcer dans cette langue, parce qu'elle n'a pas la lettre *D*. Le P. Ricci et ses confrères appelèrent donc Dieu Chang-Ti, *Tien*, et même *Tien-Tchou*, c'est-à-dire, Seigneur du Ciel. Sur cette question des *noms*, le P. Longobardi n'était pas absolument de l'avis du P. Ricci, mais il le manifesta seulement quand il ne fut plus supérieur. Voir : *Etudes*, *ibid.*, p. 200 ; — P. Pfister, Notice Longobardi ; — Bartoli, S. J., *La Cina* ; etc.

rent l'Évangile à Pékin et y acquirent par leurs travaux mécaniques, artistiques et scientifiques la réputation de savants européens. Signalons seulement les PP. Diego de Pantoja, Sabbathino de Ursis (1), Jean Terrentius (2), ouvriers de la première époque, qui travaillèrent tous à la réforme du calendrier chinois.

Le plus remarquable de ces missionnaires, c'est incontestablement le P. Adam Schall, « un des plus saints religieux et des plus grands hommes que la Compagnie de Jésus et que l'Europe aient donnés à la Chine ». (3)

Né à Cologne, d'une famille illustre, il entra dans la Compagnie après de brillantes études et les plus beaux succès dans sa ville natale et à Rome (4). A

(1). Le P. de Ursis, né en 1575, à Lecce (Roy. de Naples), entré au noviciat en 1597, arriva à Pékin en 1606 et mourut le 3 mai 1620. Il fit construire des machines hydrauliques, écrivit en chinois la théorie des planètes et détermina la longitude de Pékin par l'étude comparative d'une série d'éclipses lunaires, observées, non seulement en Chine, mais encore aux Indes et en Europe.

(2). Né à Constance (Suisse) en 1576, entré dans la Compagnie le 1<sup>er</sup> décembre 1611, le P. Terrentius (son vrai nom est *Schreck*) est à Pékin en 1621 et meurt le 11 mai 1630. Médecin, naturaliste distingué, bon dessinateur, il collabora à la fameuse collection des 100 volumes (150, d'après Schall) publiée en 1634, sur le calendrier, les planètes, les étoiles, les éclipses et toutes les connaissances nécessaires à un astronome.

(3). *Notices biographiques* du P. Pfister, p. 199.

(4). Le P. Schall, né à Cologne en 1591, élève au col-

Pékin, en 1622, il fait, dès les premiers mois de son séjour, le calcul de trois éclipses, qui arrivèrent comme il l'avait annoncé. Sa réputation est désormais établie. Il construit en airain fondu et doré une sphère céleste et un planisphère avec un cercle équatorial, un cadran solaire horizontal en marbre blanc et dont le style est soutenu par un dragon doré, des cadrans solaires portatifs en ivoire, des lunettes de diverses grandeurs pour les astronomes, des compas, des astrolabes, etc ; à l'aide de machines construites sous sa direction, et avec quelques ouvriers, il parvient à suspendre, dans une tour haute de cent coudées, une cloche énorme, qui, fondue depuis plus de 200 ans, a été récemment découverte ; puis, à la demande des ministres, il établit près du palais une fonderie et coule des couleuvrines et des canons d'un gros calibre.

Sur ces entrefaites, les Mandchoux s'emparent de la ville et la réduisent en cendres. La nouvelle dynastie inaugure son règne sur les ruines de la capitale ; le prince Chuen-Tché succède à l'empereur Tsong-Tcheug (1644).

Dans ce changement de dynastie, on pouvait craindre que les vainqueurs ne poursuivissent une religion et des hommes que le dernier empereur des

lège germanique à Rome en 1608, entré dans la Compagnie de Jésus le 21 octobre 1611, arriva à Pékin le 22 juin 1622. Voir, dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, la liste de ses nombreux travaux, art. Schall.

Ming avait couverts de sa haute protection. Il n'en fut rien, grâce à la sagesse et à la prudence du P. Schall. Envisageant les événements à un point de vue surnaturel, il sait si bien ménager les nouveaux maîtres que Chuen-Tché s'attache à lui, il en fait son conseiller, son ami, son maître, et, par un décret de 1645, il le nomme président du tribunal des mathématiques.

Cette haute dignité, une des plus importantes de l'Empire, lui permet d'étendre sa protection sur ses frères dans l'apostolat : il obtient la délivrance du P. Longobardi, retenu prisonnier par les Mandchoux ; il fait rapporter le décret de mort contre les Pères de Magalhaës (1) et Sambiaso (2), et celui d'exil contre le P. de Ferrariis (3). Là, ne se borne pas son influence : il arrête des persécutions suscitées en province par les mandarins contre les néophytes chinois, il fait rendre la liberté à des centaines de prisonniers, il empêche la construction à Pékin de vas-

(1). Le P. Gabriel de Magalhaës, qui vint à Pékin en 1640, était né près de Coïmbre (1609) et entré chez les Jésuites (1624). Il mourut le 6 mai 1677, étant supérieur des Pères de Pékin.

(2). Le P. François Sambiaso, appelé à Pékin en 1613, était né à Cosenza (Royaume de Naples) en 1582, et entré au noviciat des Jésuites en 1602. Il mourut en janvier 1649.

(3). Le P. Jean-François de Ferrariis, né dans le Piémont (1608), entré au noviciat des Jésuites en 1624, mourut à Canton en 1671.

les pagodes, il décide l'Empereur à porter un décret en faveur de la libre prédication de l'Évangile ; lui-même enseigne, sans aucune entrave, les vérités de la foi aux Grands de la Cour, aux mandarins et au peuple. Sous le règne précédent, il avait converti cinquante dames du palais, plus de quarante eunuques et cent-quarante personnes du sang royal. De 1650 à 1664, le nombre des néophytes s'accroît tellement que les missionnaires baptisent à Pékin et dans les provinces plus de 100.000 catéchumènes. « Il se formait de toutes parts, dit l'abbé Huc, dans les villes, dans les bourgades, une foule de petites chrétientés ferventes, où Dieu était servi avec esprit de foi (1) ».

Enfin, pour reconnaître les services signalés qu'il a rendus à l'Empire, Chuen-Tché cède au P. Schall un vaste terrain, où le missionnaire bâtit une église en forme de croix latine avec quatre chapelles latérales, dont il est l'architecte et l'entrepreneur (2).

Le 6 février 1661, l'empereur Chuen-Tché expirait, laissant le trône à un enfant de 8 ans, son second fils, le prince Kang-Hi. Quatre régents choisis par son père gouvernèrent pendant sa minorité, et le P. Schall fut nommé précepteur du jeune héritier. Bientôt tout changea. Le Jésuite est disgracié, jeté

(1). *Le Christianisme en Chine*, par l'abbé Huc, T. II, p. 424.

(2). La première église publique à Pékin fut élevée par le P. Schall, en 1650.

en prison avec les Pères Buglio, (1) Magalhaës et le P. Verbiest, chargé de chaînes et condamné à être haché, découpé par morceaux (1665). Mais, à la suite d'un tremblement de terre et d'autres accidents, où les chrétiens voient une intervention divine, il est rendu à la liberté. Les mauvais traitements avaient brisé ses forces : il meurt le 15 août 1666, après quarante-quatre années d'apostolat (2).

« Les Jésuites avaient alors 151 églises et 38 résidences sur le territoire de la Chine ; les Domini-

(1). Le P. Louis Buglio, né en Sicile (1606), entré dans la Compagnie (1622), arriva à Pékin en 1648. Très versé dans la littérature tartare et chinoise, il composa de nombreux ouvrages chinois. En outre, bon peintre, il enseigna aux Chinois la méthode de dessiner. Il mourut le 12 oct. 1682.

(2). Ses nombreux ouvrages, relatifs pour la plupart à l'astronomie, à l'optique et à la géométrie, ont été publiés à Pékin avant 1635, pendant qu'il travaillait à la réforme du calendrier avec le P. Jacques Rho.

Le P. Jacques Rho, né à Milan (1593), entré dans la Compagnie (1614), arrivé à Pékin en 1630, avait, avant son départ pour la Chine, montré les plus belles aptitudes pour les mathématiques et professé dans sa ville natale les sciences exactes devant un nombreux auditoire (Bartoli, p. 233). A Pékin, il passait avec le P. Schall une grande partie de la nuit et du jour à prendre les distances des étoiles, à vérifier leurs points, à calculer leurs positions. A ses heures libres, il fabriquait des instruments de précision, et faisait imprimer des ouvrages sur toutes les branches théoriques et pratiques de l'astronomie et des mathématiques. Ce travail excessif épuisa vite ses forces. Il mourut presque subitement le 26 avril 1638. V. *La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. *Schall* et *Rho* : liste de leurs ouvrages.

cains, 21 églises et 2 résidences ; les Franciscains, 3 églises et une maison. Les Jésuites avaient écrit 131 ouvrages sur la religion, 103 sur les mathématiques, et 55 sur la physique et la morale ». (1)

Le P. Ferdinand Verbiest restait toujours prisonnier avec les PP. Buglio et Magalhaës. Or, depuis que le P. Schall avait été dépouillé de sa charge de Président du tribunal des Mathématiques, à l'époque de son incarcération, il s'était glissé de nombreuses fautes dans le calendrier chinois. L'Empereur s'en plaignit. On lui conseilla de consulter les mathématiciens d'Europe, retenus captifs. On s'adressa au P. Verbiest, savant mathématicien, né à Pittham, près de Courtray, en Belgique, le 9 octobre 1623, arrivé à Pékin en 1662, mis en prison en 1664 et chargé de chaînes si lourdes que, ne pouvant se tenir debout, il était contraint de se coucher. Le P. Verbiest, interrogé sur le calendrier nouveau « n'eut pas de peine à prouver jusqu'à l'évidence, l'ignorance et la mauvaise foi de Yang-Koang-Sien, de ses amis et de ses partisans. Par des expériences répétées à la vue de toute la Cour et sensibles aux yeux, il fit toucher au doigt, pour ainsi dire, un grand nombre d'erreurs répandues dans le calendrier, dont les calculs et les prédictions ne répondaient pas à la réalité, et confondit avec tant de force ses ennemis qu'ils

(1). Créteineau-Joly, III, p. 182.

finirent par reconnaître eux-mêmes leur ignorance. »

L'Empereur ordonna aussitôt (1669) de délivrer le P. Verbiest et ses deux compagnons de captivité, et appréciant son talent, son savoir et ses services, il le nomma successivement Président du tribunal des Mathématiques (1), second, puis premier Commissaire, chargé de connaître des mémoires présentés au trône ; enfin, il lui conféra un titre d'honneur de deuxième classe : *Tongfongtafou*, grand homme que Sa Majesté ordonne de vénérer.

Le P. Verbiest, religieux exemplaire et apôtre, fait servir son influence auprès de l'Empereur et le prestige de sa science et de ses dignités à la propagation de l'Évangile, à la protection et à la défense des églises. Augustiniens, Dominicains, Franciscains et Jésuites l'en remercient chaudement et, aux heures difficiles, ont recours à son intervention toute puissante.

Par ordre de l'Empereur, il fabrique de nouveaux instruments pour l'observatoire, d'après les principes de l'Europe. « Il fait fondre sous ses yeux toutes les pièces, les réunit en corps, et en compose

(1). Voir sa *notice biographique*, par le P. Pfister. Ce fut le P. Verbiest qui défendit devant les juges chinois le P. Schall, paralysé, et « réfuta tous les chefs d'accusation avec tant de force et de clarté, que les juges eussent été convaincus, si la résolution n'eût été prise d'avance d'exterminer entièrement la christianisme. » (Crétineau-Joly, III, p. 182).

ces riches instruments que l'on admire encore aujourd'hui ». (1)

Ce travail à peine fini, Kang-Hi lui demande de fondre plus de trois-cents canons. Il s'excuse sur le peu de connaissance qu'il a des machines de guerre. Kang-Hi insiste, le religieux se met à l'œuvre, et après un an, la fabrication de cette artillerie est terminée à la satisfaction générale de la Cour.

En dehors de ces travaux et d'autres de même nature, il compose un grand nombre d'ouvrages religieux et scientifiques. « L'astronomie et la religion, dit M. Huc, la direction du tribunal des mathématiques et des diverses chrétientés, l'enseignement qu'il donne à l'Empereur et l'instruction des néophytes, sont, tour à tour, l'objet de ses soins et de sa sollicitude ». (2)

Epuisé par un travail excessif, il meurt le 28 janvier 1688.

Kang-Hi lui désigne comme successeur à la présidence du *Tribunal d'Astronomie* (3) le P. Grimaldi.

(1). *Notices biographiques* par le P. Pfister, p. 446.

(2). *Biographie de la Compagnie*, art. Verbiest : liste de ses ouvrages. Voir surtout : L. Van Hée, S. J. : Ferdinand Verbiest, écrivain chinois (bibliographie de ses ouvrages) Bruges, 1913. — H. Bosmans, S. J. ; Ferdinand Verbiest, directeur de l'observatoire de Pékin, Louvain, 1912 ; — H. Bosmans, S. J. : Les écrits chinois de Verbiest Louvain, 1913.

(3). Qu'on appelle aussi *Tribunal des Mathématiques*.

qu'il avait chargé, en 1686, de faire parvenir sûrement au Tsar de Russie, des lettres de Sa Majesté.

Le P. Philippe-Marie Grimaldi, né dans le Piémont, en 1639, et entré au noviciat des Jésuites le 14 janvier 1657, avait été appelé à Pékin (1671) pour s'y occuper de travaux d'astronomie et de mécanique. Tour à tour vice-provincial, recteur de la *Mission portugaise* de Pékin, visiteur de la Chine et du Japon (1695-1697), honoré du titre d'ambassadeur par l'Empereur, il fut regardé dans tout l'Empire et auprès des missionnaires et des fidèles comme un saint religieux, un savant de premier ordre, un diplomate droit et avisé (1). Il mourut le 8 novembre 1712.

Pendant les absences du P. Grimaldi, lesquelles furent assez fréquentes et de longue durée, le P. Thomas Pereyra remplit les fonctions de vice-Président du *Tribunal des Mathématiques*. Son beau talent pour la musique lui avait conquis les bonnes grâces de Kang-Hi, qui s'y adonnait avec passion. Il fit construire et mettre dans l'église des Pères portugais un orgue de grande dimension ; puis, au haut de la tour de la même église, il plaça une belle horloge et une série de cloches fondues par ses soins suivant les proportions de l'harmonie. Arrivé à Pékin au mois de janvier 1673, il expira le 24 décembre 1708 (2).

(1). V. la liste de ses ouvrages dans la Bibliothèque de la Compagnie, art. *Grimaldi*.

(2). Le P. Thomas Pereyra, du diocèse de Braga, en

A l'époque où nous sommes arrivés, il n'y avait à Pékin qu'une mission, *la mission portugaise*, qui comptait cinq ou six missionnaires, logés dans deux maisons, et faisait partie de la vice-province portugaise de Chine. Le vice-provincial résidait, soit à Pékin, soit à Nankin, soit à Macao, soit à Chang-Haï.

Mais, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, une autre mission : *la mission française*, qui fait surtout l'objet de cette étude, s'établit à Pékin.

Portugal, naquit le 1<sup>er</sup> novembre 1645, à Martinho da Valle et entra au noviciat de Coïmbe le 25 septembre 1663. V. la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. *Pereyra*.

---

## Mission Française

---

La *mission française* de Chine a pris naissance sous cette triple inspiration : la propagation de l'Évangile, l'avancement des Sciences, l'influence de la France.

Le P. de Fontaney nous a raconté, dans une lettre au P. de la Chaise (1), les origines de cette *mission* : « Ce fut vers la fin de 1684, dit-il, que Dieu fit naître l'occasion d'envoyer des missionnaires français en Chine. On travaillait alors, en France, par ordre du Roi, à réformer la géographie. MM. de l'Académie royale des Sciences, qui étaient char-

(1). *Lettre* du P. de Fontaney, missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au R. P. de la Chaise, S. J., confesseur du Roi. A Tchéou-Chan, port de la Chine, dans la province de Tché-Kian, à 18 lieues de Nimpo, le 13 février 1703 (*Lettres édifiantes...*, T. IX, p. 388 édit. de Lyon, 1819).

gés de ce soin, avaient envoyé des personnes habiles de leur corps dans tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée, en Angleterre, en Danemark, en Afrique et aux îles d'Amérique, pour y faire les observations nécessaires. On était plus embarrassé sur le choix des sujets qui seraient envoyés aux Indes et à la Chine, parce que ces pays sont moins connus en France, et que MM. de l'Académie couraient risque de n'y être pas bien reçus, et de donner ombrage aux étrangers dans l'exécution de leur dessein. On jeta donc les yeux sur les Jésuites, qui ont des missions en tout ce pays-là, et dont la vocation est d'aller partout où ils espèrent faire plus de fruit pour le salut des âmes.

« Feu M. Colbert me fit l'honneur de m'appeler un jour, avec M. Cassini, pour me communiquer ses vues. Ce sage ministre me dit ces paroles que je n'ai pas oubliées : *« Les sciences, mon Père, ne méritent pas que vous preniez la peine de passer les mers, et de vous réduire à vivre dans un autre monde, éloigné de votre patrie et de vos amis. Mais comme le désir de convertir les infidèles et de gagner des âmes à Jésus-Christ, porte souvent vos pères à entreprendre de pareils voyages, je souhaiterais qu'ils se servissent de l'occasion, et que, dans le temps où ils ne sont pas si occupés à la prédication de l'Evangile, ils fissent sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent pour la perfection des sciences et des arts »*.

La mort de Colbert suspendit quelque temps l'exécution de ce dessein. Son successeur, le marquis de Louvois le reprit et *demanda aux Supérieurs de la Compagnie six Jésuites habiles dans les mathématiques*. Les Pères de Fontaney, Gerbillon, le Comte, de Visdelou, Bouvet et Tachard furent choisis. « Ce fut là, dit Abel Rémusat, le premier noyau de cette *mission française* de la Chine, si célèbre pendant plus de cent ans, et dont les membres ont tant contribué à faire connaître les contrées orientales de l'Asie ». (1)

Tous ces religieux étaient des hommes distingués, d'un talent supérieur, instruits, zélés, dans la force de l'âge. (2)

Ils partirent de Brest le 3 mars 1685, et n'arrivèrent à Pékin que le 7 février 1688. L'Empereur leur fit l'accueil le plus aimable, leur témoigna son grand

(1). *Mélanges asiatiques*, 11, p. 241.

(2). Le P. Jean de Fontaney, qui enseignait depuis huit ans les mathématiques au collège Louis-le-Grand, était né en 1643 au diocèse de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne) et entré au noviciat des Jésuites le 11 octobre 1658. — Le P. Jean-François Gerbillon, né à Verdun le 11 juin 1654, avait été reçu au noviciat de Nancy le 6 octobre 1670. — Le P. Louis le Comte, né le 10 octobre 1655, à Bordeaux, s'était fait Jésuite à l'âge de 16 ans. — Le P. Claude de Visdelou, né en Bretagne, le 11 mars 1656, s'était donné à Dieu le 5 septembre 1673, au noviciat de Paris. — Le P. Joachim Bouvet, né le 18 juillet 1656, s'était présenté au noviciat le 9 octobre 1678. — Le P. Tachard, bien que désigné, ne parvint pas en Chine.

désir de les garder, et, le 4 juillet 1693, il leur donna, dans la première enceinte de son palais, une maison et un vaste emplacement pour y bâtir une église. (1)

Le P. de Fontaney, religieux exemplaire et d'un zèle éprouvé, avait toutes les qualités d'un fondateur de mission ; mais forcé de rentrer en France pour les besoins de la mission, il ne revit la Chine en 1701 que pour la quitter de nouveau au commencement de 1703.

La *Mission française* n'exista pas régulièrement comme distincte et indépendante de la vice-province portugaise, avant 1700. C'est le 3 novembre 1700 que le R. P. général Thyrese Gonzalez nomma le P. François Gerbillon premier supérieur, avec pouvoir de vice-provincial pour tous les Jésuites français de Chine. La *Mission française* était dès lors séparée de la *Mission portugaise*.

Avant cette séparation, un grand événement religieux se passait en Chine. Innocent XII nommait des évêques et des vicaires apostoliques pour chaque province de la Chine. Aucun d'eux, excepté l'évêque de Nankin, (2) n'appartenait à la Compagnie de Jésus.

(1). Même lettre du 13 février, du P. de Fontaney au P. de la Chaise. Le bon accueil reçu par les PP. Français fut surtout dû au P. Verbiest, qui avait beaucoup agi pour les faire venir en Chine et mourut avant leur arrivée.

(2). Mgr Alexandre Ciceri, né à Côme (Italie), le 27 mai 1637, entré dans la Compagnie de Jésus en 1655, arrivé en Chine en 1680, fut nommé évêque de Nankin en 1696 par le Pape Innocent XII, et mourut en 1704.

L'évêque d'Argolis fut nommé à l'évêché de Pékin. « *Ces messieurs, écrit le P. de Fontaney, allaient se trouver en face de difficultés insurmontables, dans des pays inconnus, où la défiance et les soupçons sont comme l'âme du gouvernement. Ils s'adressèrent à nous, nous priant d'être leur appui à la Cour.* » (1) Les Jésuites, qu'on accuse d'être jaloux et exclusifs, s'y employèrent de tout leur pouvoir et réussirent à les faire accepter dans tout l'Empire, malgré l'opposition des mandarins. (2)

En 1704, le P. de Fontaney arrive en France, où ses supérieurs l'ont appelé pour rendre compte de l'état de la *Mission française*. Fatigué, on l'y retient ; il meurt à la Flèche, le 16 janvier 1710.

Le P. Gerbillon, à Pékin, gagne tellement la confiance de Kang-Hi, que ce prince le charge d'accompagner ses ambassadeurs en Sibérie, où ils vont traiter de la paix avec le czar de Moscovie. Les ambassadeurs avaient ordre de l'Empereur de ne rien conclure, de ne rien signer d'important sans le consulter. Les plénipotentiaires des deux puissances se réunissent à Nipchon, bourgade de la Sibérie ; ils ne peuvent s'entendre et se séparent. C'était la guerre déclarée. « Laissez-moi traiter seul avec les Mosco-

(1). Même lettre du P. de Fontaney.

(2) *Ibid.* — Voir dans cette lettre les témoignages de reconnaissance que les Pères français de Pékin reçurent à cette occasion.

vites », dit le P. Gerbillon aux ambassadeurs chinois, et il obtient des Moscovites l'acceptation de toutes les propositions de paix qui leur sont soumises. Dès cette époque, il devient l'interprète indispensable dans les affaires entre la Chine et la Russie.

De retour à Pékin, il enseigne à l'Empereur les éléments d'Euclide, la géométrie pratique et la philosophie ; sur l'ordre du prince, il compose en tartare mandchou, avec la collaboration du P. Bouvet, des traités sur la chimie, l'anatomie et les mathématiques, il construit un laboratoire de chimie et tous les instruments nécessaires pour opérer. (1)

Kang-Hi est si charmé des services de ces deux missionnaires, si émerveillé de leur savoir, qu'il ordonne au P. Bouvet de retourner en France et de ramener autant de Jésuites qu'il pourra.

Le P. Bouvet obéit et revient en Chine avec une quinzaine de missionnaires, parmi lesquels les Pères Dolzé, Pernon, de Broissia, de Prémare, Régis, Parrenin, Geneix, Domenge, Baborier, d'Entrecolles et Foucquet. Cinq d'entre eux seulement sont appelés à Pékin : Pernon (2) qui y succombe bientôt de fatigue,

(1). Le P. Gerbillon mourut le 22 mars 1707. Voir dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. Gerbillon, la liste de ses ouvrages. Il fut le premier supérieur général de la mission de Chine.

(2). Le P. Louis Pernon, né en 1663 à Montauban, Jésuite en 1681, mort à Pékin le 4 novembre 1702.

Régis, (1) Parrenin, (2) d'Entrecolles (3) et Fouquet. (4). Les autres se dispersent dans les provinces de l'Empire, où ils se livrent à un apostolat actif.

Un mot sur ceux qui furent dirigés sur Pékin, où ils jouèrent, chacun dans sa spécialité, un rôle important :

Le P. Régis a laissé un beau témoignage de ses connaissances mathématiques et astronomiques dans son immense travail géodésique sur la Chine. « Le P. Régis, dit Abel Rémusat, doit être compté parmi les savants religieux qui ont fait le plus d'honneur à cette mission de la Chine, si féconde en hommes distingués dans tous les genres de connaissances ». Kang-Hi ayant résolu, sous l'inspiration du P. Parrenin, de faire dresser la carte générale de ses états, le P. Régis commença ce travail le 4 juillet 1708,

(1). Le P. Jean-Baptiste Régis, né en Provence le 2 février 1663, entra au noviciat de la Compagnie à Avignon le 13 septembre 1679.

(2). Le P. Dominique Parrenin, né au diocèse de Besançon le 1<sup>er</sup> septembre 1665, entra au noviciat d'Avignon le 1<sup>er</sup> septembre 1685.

(3). Le P. François-Xavier d'Entrecolles, né à Lyon (selon d'autres, à Limoges) le 5 février 1662, entra dans la Compagnie le 5 avril 1681. Il mourut le 2 juillet 1741.

(4). Le P. Jean-François Fouquet, né le 12 mars 1663 en Bourgogne, se fit Jésuite le 17 septembre 1681. Il mourut à Rome en 1740.

avec la collaboration des Pères Bouvet, Jartoux, (1) Fridelli (2) et Anne-Marie de Moyrac de Mailla. (3)

Toutes les cartes particulières, dressées de 1708 à 1718 furent alors réunies en une carte générale. « Quand on pense, dit A. Rémusat, qu'une entreprise géographique, plus vaste qu'aucune de celles qu'on a jamais tentées en Europe, fut achevée par quelques religieux en moins de 10 ans, on ne peut s'empêcher d'admirer cet effort d'un zèle, qui n'était pas uniquement celui de la science, quoiqu'il en servit si bien les intérêts ». Dans la préface du grand ouvrage du P. du Halde, le P. Régis explique les méthodes suivies pour la levée des cartes et il ajoute : « Je puis assurer qu'on n'a rien oublié pour faire un bon ouvrage. On a parcouru soi-même tous les endroits un peu considérables de toutes les provinces... soit en Tartarie, soit en Chine ». Nous devons recon-

(1). Le P. Pierre Jartoux, né à Evreux (Eure), en 1668, novice de la Compagnie de Jésus en 1687, arrivé en Chine en 1701, mourut à Pékin le 30 novembre 1720.

(2). Xavier Ehrenbert Fridelli, né à Lintz le 11 mars 1673, novice de la Compagnie le 12 octobre 1688, arrivé en Chine le 8 août 1705, mourut à Pékin le 4 juin 1743.

(3). Le P. Joseph-Marie-Anne de Moyrac de Mailla, auteur de *l'Histoire générale de la Chine*, en 12 vol., né le 16 décembre 1669 au diocèse de Belley, se présenta au noviciat de Lyon le 10 septembre 1686, arriva en Chine le 16 juin 1703 et mourut à Pékin le 28 juin 1748. Nous en reparlerons. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque de la Compagnie*.

naître que le travail géodésique du P. Régis et de ses compagnons, admirable pour l'époque, vu surtout les moyens dont ils disposaient, n'est pas sans défauts. Les savants d'Europe surent gré à leurs auteurs de ce magnifique progrès. (1)

Les occupations multiples du P. Régis, ses longs et fatigants voyages ne l'empêchèrent pas de profiter de tous les instants libres, surtout les dimanches, pour jeter çà et là la bonne semence et même les fondements de nouvelles chrétientés. A ce travail excessif et continu, il perdit la santé et mourut à Pékin, le 24 novembre 1738, après des années passées dans les plus douloureuses souffrances.

Il avait eu comme supérieur le P. François-Xavier

(1). Voir : *Mission de Chine de 1722 à 1735*, p. J. Brucker, S. J., p. 11. — *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. Régis, la liste de ses ouvrages.

Notons que la levée des cartes géographiques se fit sous la surveillance inquiète et soupçonneuse du gouvernement chinois, qu'elle fut même plus d'une fois entravée. « Kang-Hi, dit l'auteur de la *Mission de Chine*, adjoignit des mandarins chinois et tartares qui devaient fournir aux géographes leur entretien et les secours matériels nécessaires. Mais ces fonctionnaires paraissent avoir eu autant pour mandat de surveiller les missionnaires que de les aider. Ils avaient des ordres, pense le P. Gaubil, dans une lettre du 5 nov. 1736 à Fréret, pour ne pas laisser les Pères aller où ils voudraient... Kang-Hi redoutait que les Européens ne vissent à connaître trop bien la Chine ». (P. 18 et 19. — Cf. J. Brucker, *Sur l'exécution des cartes de la Chine par les missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle* (dans le compte-rendu du IV<sup>e</sup> Congrès international des Sciences géographiques, t. I, p. 378-396, Paris, 1890).

d'Entrecolles, deuxième supérieur-général de la *Mission française* de 1706 à 1719, un des apôtres les plus remarquables de cette mission qui en compta de si dévoués dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Pour être utile à ses compatriotes en France, il étudia à fond la fabrication de la porcelaine, des fleurs artificielles et des fausses perles. (1)

Jean-François Foucquet, arrivé avec lui à Pékin, était un missionnaire d'un tempérament bien différent, d'un esprit très subtil, mais aussi très aventureux. En peu de temps, il se rendit habile dans la langue et les caractères chinois. Malheureusement, original comme il l'était, très systématique et fort entêté, « il se laissa éblouir par l'espérance de retrouver les mystères du christianisme renfermés dans les caractères symboliques des chinois. On peut dire qu'il poussa cet égarement jusqu'à un point voisin de l'extravagance ». (2) Cette fâcheuse tendance de son esprit et ses conceptions erronées lui attirèrent des difficultés si graves qu'il dut rentrer en France (1720) et de là, il fut appelé à Rome, où il remit au Pape Innocent XIII « une collection de livres chinois, la plus considérable et la mieux choisie, dit Rémusat, qui ait jamais été formée par un Européen ». Le

(1). Voir dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA COMPAGNIE, art. d'Entrecolles, la liste de ses travaux. Ce missionnaire signe habituellement *Dentrecolles*.

(2). V. Sa notice par le P. Pfister, p. 708.

Pape le nomma évêque d'Eleutherapolis (mars 1725).

Le plus remarquable assurément de tous les Jésuites amenés en Chine par le P. Bouvet, et peut-être de tous ceux qui ont conquis à Pékin une réputation méritée de savants et d'apôtres, est le P. Dominique Parrenin.

L'auteur de la *Mission de Chine* a parfaitement résumé en deux pages la carrière de ce religieux, d'après des documents inédits. « L'homme, dit-il, qui, durant les quarante premières années du xviii<sup>e</sup> siècle, rendit le plus de services à la religion et fit le plus d'honneur au nom français en Chine, c'est évidemment le P. Dominique Parrenin. Le P. Gaubil dit de lui : *Le P. Parrenin n'a écrit que bien tard en Europe quelque chose de ce qu'il savait de Chine. Ses connaissances là-dessus étaient vastes et de bon goût.* (1) En effet, c'est dans sa correspondance avec l'Académie des Sciences, c'est-à-dire en 1723, qu'il commença à communiquer au public savant une partie des lumières qu'il avait acquises, soit par l'étude sérieuse des livres, soit par le commerce familier avec les empereurs, les mandarins et les principaux lettrés de la Chine. *Le P. Parrenin, écrivait le P. Gaubil en 1732. est sans contredit ce que la mission a eu*

(1). Lettre à Fréret, 2 oct. 1741 (*Observatoire*, C. 150, I, 2, p. 36). — Nous parlerons plus loin du P. Gaubil, qui fut à Pékin un de nos grands missionnaires et savants.

*jusqu'ici de mieux pour les langues tartare et chinoise.* (1) Il avait un talent étonnant pour parler le langage qu'il fallait aux personnages même les plus haut placés et les plus instruits du Céleste Empire ; sa facilité était égale pour tourner un compliment agréable à la manière chinoise ou pour répondre aux empereurs et aux ministres sur les questions les plus ardues et les plus délicates. Aussi le pouvoir de sa parole était magique. *Ce père, écrivait le P. Gaubil, en 1729, est admirable pour obtenir des Chinois et Tartares ce qu'on souhaite avoir d'eux ; et ce qui coûterait à d'autres bien de l'embarras, des présents, etc., pour n'avoir que quelque chose bien mince et souvent peu sûr, ne coûte ordinairement au P. Parrenin qu'une prière faite avec esprit et au goût des gens, et par là il obtient de très bonnes choses, et sur lesquelles on peut compter.* (2)

« On sait par la notice que le P. Châlier a consacrée au P. Parrenin dans les *Lettres édifiantes*, (3) que ce fut lui qui détermina l'empereur Kang-Hi à faire dresser la carte de son empire. Le P. Gaubil affirme la même chose dans plusieurs de ses lettres. Il ajoute que le P. Parrenin eut lui-même une grande

(1) Lettre à de l'Isle, 20 mai 1732 (*Ibid.*, p. 5).

(2). Lettre au P. Etienne Souciet, 10 octobre 1729 (*Observatoire*, C. 150, I. 1, p. 5).

(3). Vol. 12, p. 322.

part au travail dans le Petcheli, le Chantong, le Leaotong et plusieurs parties de la Tartarie. (1)

« Le P. Parrenin employa surtout son influence au profit de l'Évangile. Suivant le témoignage du P. Gaubil, *il a fait estimer et protéger la religion de Kang-Hi, dont il a été constamment aimé et estimé. Au temps de Yong-Tching, il a maintenu et sauvé la religion que le prince et son conseil avaient résolu de perdre. C'est le P. Parrenin à qui notre mission française doit sa conservation, la belle maison et l'église qu'elle a dans Pékin. Il ne déploya pas seulement son zèle à la Cour et dans la capitale : C'était un excellent missionnaire ; il a procuré le baptême à plus de dix mille enfants exposés ou moribonds des infidèles, introduit la religion dans les maisons de plusieurs princes et grands, fondé ou conservé plusieurs missions considérables en Tartarie, le long de la Grande Muraille et dans les montagnes voisines de Péking. Sans flatterie, conclut le P. Gaubil, on peut dire que cet illustre missionnaire a fait ici honneur à notre nation.* (2) Pour terminer, disons que « les vertus religieuses les plus solides s'alliaient chez le P. Parrenin aux hautes qualités du diplomate et du savant ». (3)

(1). Lettre à M. Lange (Pour de l'Isle), 9 nov. 1733, (*Dépôt des Cartes*, T. IV, p. 81).

(2). Lettre à Fréret, 2 octobre 1741, déjà citée.

(3). *La Mission de Chine de 1722 à 1735*, p. 12 et 13.

Ce portrait que nous venons de reproduire est bien celui du P. Parrenin. Il nous serait difficile d'y ajouter quelque trait saillant. L'auteur de *la Mission de Chine* n'a pas cru devoir parler de ses relations avec l'empereur Kang-Hi, ce côté de la vie du religieux ne rentrant pas dans son sujet ; il n'en est pas de même de notre *Résumé historique*.

Kang-Hi, avec sa sagacité ordinaire, devina vite toutes les ressources de cette brillante organisation : il l'aima, l'estima et se l'attacha. Il s'entretenait avec lui souvent et longtemps, (1) apprenant à son école. avec les sciences mathématiques, l'anatomie, la botanique, la médecine et la chirurgie ; il l'interrogeait sur les divers intérêts des cours d'Europe, sur leurs mœurs et leurs coutumes, sur les gouvernements, l'administration, les arts et les sciences des États les plus connus ; il lui demandait de mettre par écrit un précis de ses enseignements, de lui traduire les passages les plus curieux et les plus intéressants des livres où il avait puisé ses connaissances. Pour l'éducation religieuse du Prince, pour le bien et l'avancement de la religion, le P. Parrenin se prêtait à ces entretiens de chaque jour, très assujettissants, mais dont le résultat fut considérable. Tous les ordres religieux, établis en Chine, et ses confrères, français et portugais, bénéficièrent de l'estime dont l'entourait Kang-Hi, de toutes les faveurs dont il jouissait.

(1). P. Pfister, p. 652.

Pendant plus de 20 ans, il fut l'interprète à la Cour des Légats du Saint-Siège et des ambassadeurs du Portugal et de la Moscovie. Citons seulement les deux ambassades de Clément XI, dont nous allons parler, la première en 1705, et la seconde en 1720, toutes deux envoyées par le Pape et dirigées par les patriarches Maillard de Tournon et Mezzabarba.

L'Empereur Kang-Hi mourut le 20 décembre 1722 : il était monté sur le trône (1661), à peine âgé de 8 ans, et avait régné un peu plus de soixante ans.

Son règne fut l'âge d'or de la *Mission française* en Chine. Il n'avait guère été troublé que par la fameuse querelle des *rites chinois*, querelle malheureuse qui causa tant de mal à la religion et modifia singulièrement les bonnes dispositions de Kang-Hi en faveur du christianisme. Les difficultés commencèrent pour la mission de Chine les dix dernières années de son règne.

Cependant, la controverse des rites chinois remontait bien avant l'arrivée au trône de l'empereur Kang-Hi ; elle avait éclaté pendant la première moitié du dix-septième siècle. Les Dominicains et quelques Franciscains avaient, avec une précipitation dangereuse, accusé à Rome « les Jésuites de Chine de permettre aux nouveaux chrétiens de se prosterner devant l'idole de Chiou-Hoam, d'honorer les ancêtres d'un culte superstitieux, de sacrifier à Confucius ; en-

fin, ils leur reprochaient de cacher aux néophytes le mystère de la Croix. » (1) Quelques religieux des Frères-prêcheurs, l'archevêque de Manille, l'évêque de Zébu, les Papes Alexandre VII, Innocent X et Clément IX, justifièrent, mieux informés, les Jésuites du reproche de trahison à leurs devoirs et d'idolâtrie. (2)

Cette grave question n'était pas pour cela définitivement tranchée. Le 31 décembre 1705, Mgr Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, nommé par Clément XI légat du Saint-Siège en Chine, était reçu en audience solennelle par l'empereur Kang-Hi. Ce prince, se doutant que le légat était envoyé pour prohiber les rites aux chrétiens, avait d'abord refusé de le recevoir ; mais, à force d'arguments et d'instances, les Jésuites français, surtout les PP. Bouvet et Gerbillon, parvinrent à vaincre sa résistance et usèrent de leur influence auprès de lui pour préparer à l'envoyé du Pape une réception digne de son caractère. L'accueil qui lui fut fait ne laissa, en effet, rien à désirer. Malheureusement, Mgr de Tournon ne connaissait pas les usages de la Cour; son ton et ses exigences déplurent, il reçut ordre de sortir de Pékin. L'ambassade échoua, et, comme il

(1). *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Joly, 3<sup>e</sup> édit., T. III, p. 177.

(2). *Ibid*, p. 182 et sq. — *Les Jésuites et la Nouvelle France*, par le P. de Rochemonteix, T. I, introduction, p. 33 et sq.

INDULGENCES PLÉNIÈRES  
ACCORDÉES  
PAR SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

AUX  
Membres honoraires de la Société des Auxiliatrices  
des Ames du Purgatoire.

A la très humble demande présentée au Très  
Saint-Père dans le but d'obtenir pour tous les  
membres honoraires une indulgence plénière.

1° Le jour où l'on se fait inscrire au nombre des  
membres honoraires.

2° Le 2 Novembre, fête de la Commémoration  
des défunts.

Le 15 Novembre, fête de Sainte Gertrude.

Le 19 Mars, fête de Saint Joseph.

Le 25 Mars, fête de l'Annonciation de la  
Très Sainte Vierge.

Le 1<sup>er</sup> Vendredi après l'octave de la Fête-Dieu,  
Fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Le 31 Juillet, Fête de Saint Ignace de Loyola.

3° A l'article de la mort, en prononçant avec un  
cœur contrit, ou du moins en émettant intérieure-  
ment cette invocation : *Mon Jésus. Miséricorde !*

Sa Sainteté a daigné faire parvenir la réponse  
suivante :

« Rome, de Saint-Pierre, 4 Juillet 1860 »  
« Accueillant favorablement la supplique qui  
Nous est adressée, Nous accordons à perpétuité et  
sans aucune expédition de Bref, par le présent  
rescrit, les indulgences demandées, avec pouvoir  
de les appliquer par mode de suffrage aux âmes  
du Purgatoire ».

« PIUS PP. IX. »

VU ET APPROUVÉ,

Paris, 27 juillet 1860

† F. N. Cardinal Archevêque de Paris.

# SOCIÉTÉ DES AUXILIATRICES des Âmes du Purgatoire

## MEMBRES HONORAIRES

Les membres honoraires se conforment ainsi qu'il suit à la devise de la Société des Auxiliatrices ;  
*Prier, souffrir, agir pour les âmes du purgatoire.*

**Prier** — Ils récitent chaque jour les actes de foi, d'espérance et de charité et l'invocation : *Mon Jésus, Miséricorde !* pour leurs parents défunts et leur appliquent les indulgences attachées à ces prières.

**Souffrir** — Ils offrent leurs souffrances et leurs épreuves de chaque jour à la même intention.

**Agir** — L'aumône étant, selon l'enseignement de l'Eglise, un des moyens les plus efficaces de venir en aide aux défunts, ils contribuent par une aumône annuelle au soutien et à l'extention de la Société, exclusivement vouée aux œuvres gratuites de miséricorde pour la délivrance des âmes du Purgatoire.

Leurs parents défunts participent aux prières et aux bonnes œuvres de la Société des Auxiliatrices et à un nombre considérable de messes et de communions offertes chaque mois aux intentions de l'Institut. Ces mêmes suffrages sont appliqués aux membres honoraires décédés.

Les prêtres font partie de l'association, en offrant chaque année : une fois le Saint-Sacrifice de la Messe, et les autres mois, la "seconde intention" d'une Messe, pour les Âmes du Purgatoire, conformément aux Intentions de la Société.

Les religieux qui ne pourraient disposer d'aucune Messe, offriraient seulement la "seconde intention" d'une Messe chaque mois.

Les religieux non prêtres et les religieuses offrent une Communion chaque mois aux mêmes intentions

La participation aux avantages de l'Association cesse après 3 années pendant lesquelles les Membres Honoraires n'en ont pas rempli les conditions.

fallait s'y attendre, on fit retomber sur les Jésuites ce déplorable échec. (1)

Le 25 janvier 1707, le légat publia un mandement interdisant aux chrétiens les cérémonies en l'honneur de Confucius ou des ancêtres, et défendant de saluer le vrai Dieu des noms de *Changi* et de *Tien*.

Clément XI approuva ce mandement, et, le 19 mars 1715, la bulle *Ex illâ die* condamna les rites chinois et imposa aux Jésuites un serment solennel les forçant de rompre avec des pratiques qui jusque-là leur avaient paru tolérables ou indifférentes.

Les Jésuites adhérèrent avec une entière soumission aux volontés du Saint-Siège, persuadés peut-être qu'ils signaient en partie la ruine de leurs chrétiens. Les événements leur donnèrent raison : à Pékin, un millier de chrétiens et la plupart des mandarins et des lettrés, dans les provinces, plus de cent mille néophytes ne voulurent pas renoncer aux rites et cessèrent de fréquenter l'église. (2)

L'Empereur, profondément blessé des condamnations portées contre les rites, enjoignit aux missionnaires, sous les peines les plus graves, de ne rien enseigner contre les cérémonies chinoises. « Il fit,

(1). *Lettres édifiantes*, T. XIV, p. 447 et sq. : « Mémo-  
rial envoyé en Europe par le P. Thomas, vice-provincial  
des Jésuites en Chine ».

(2). Voir les *Lettres édifiantes et curieuses*, passim.

dès lors, épier les missionnaires dans leurs voyages et leurs rapports avec les Chinois ; et après son appel au Pape, des actes du Légal, en 1706, il prescrivit à tout missionnaire de se procurer un diplôme, dit *Piao*, sans lequel il lui était interdit d'exercer son ministère. Ce diplôme lui imposait, sous peine d'expulsion, d'emprisonnement ou de mort, certaines manières d'agir, qui entravaient la liberté de la prédication évangélique. Tous les missionnaires ne purent l'obtenir, bien que Mgr Tournon leur eût permis de s'y soumettre. » (1)

Cette mesure vexatoire n'empêchait pas l'Empereur de vivre dans l'intimité de quelques Jésuites de Pékin, en souvenir des services qu'ils avaient rendus et qu'ils rendaient encore à la Cour.

La Congrégation de la Propagande crut voir, dans cette attitude de Kang-Hi à l'égard de ces Jésuites, des *dispositions bienveillantes*, et « se confiant trop à ces dispositions, elle envoya en 1720, à Pékin même, quelques missionnaires non Jésuites, zélés sans doute, mais un peu dépourvus des qualités spéciales exigées par le Louis XIV de la Chine. Celui-ci s'aperçut bien vite de leur faible, et fort offensé de la hardiesse qu'ils avaient eue de s'offrir à son service, ne se contenta pas de les renvoyer, il ordonna

(1). *Le R. P. Louis-Joseph des Robert*, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine (1702-1760) par l'abbé Louis Carrez, p. 13-14.

encore aux mandarins de Canton de ne laisser partir désormais aucun étranger pour Pékin, sans une permission expresse de sa Majesté. (1)

Que se passa-t-il après ce renvoi des propagandistes ? Rendit-on les Jésuites responsables de cette mesure ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une explosion de haines et de calomnies éclata aussitôt contre les religieux français.

« On les accusa à Rome, écrit le P. Gaubil, en 1726 : 1° De n'observer pas les décrets du Pape et d'avoir violé le serment qu'on avait fait (de les observer) ; 2° D'avoir porté l'Empereur à rejeter les décrets du Pape ; 3° D'avoir fait emprisonner des missionnaires de la Propagande. J'omets plusieurs autres points. On se disculpa par serment, en 1724... L'année suivante, nous écrivîmes d'ici (de Pékin) une lettre commune au Pape et une autre aux cardinaux de la Sacrée-Congrégation... On demanda justice contre nos accusateurs qui sont cachés. Je souhaite qu'on rende publiques nos deux lettres... Nous apprenons que le R. P. Général a fait faire une apologie qu'on dit être bien faite, mais qu'on ose à peine produire. Nous apprenons aussi qu'on fait de nouvelles accusations contre les Jésuites de Chine ». (2)

(1). *Le P. Antoine Gaubil*, par le P. J. Brucker, T. 76 de la *Revue du Monde Catholique*, p. 12. — M. Pedrini, prêtre de la Mission et propagandiste, acheta pour les missionnaires de la propagande, en 1723, un maison à Pékin.

(2). Lettre au P. Maignan, à Paris ; Pékin, 6 octobre

Le P. Gaubil dit dans cette même lettre : « Le P. Parrenin a sauvé les restes de la mission en 1723 et en 1724, cela est notoire ; et on l'accuse à Rome de mal servir la religion... Qu'on juge de notre douleur : Nous voyons ici la religion perdue, nous faisons des efforts incroyables pour la soutenir, presque seuls, et nos ennemis, simples spectateurs de nos travaux, trouvent le moyen de nous rendre odieux à Rome ».

Le P. Gaubil ajoute : « Nos ennemis ont porté leur aveuglement si loin qu'ils assurent à Rome que les Jésuites de Chine sont des ignorants et des ignorantissimes, qu'ils ne disent presque jamais la messe, etc. » (1)

1726. — Créteineau-Joly a cité quelques passages de cette lettre dans son histoire de la Compagnie de Jésus, mais assez inexactement. « Les *nouvelles accusations*, dit le P. Gaubil, étaient faites, non sur des fautes nouvelles, mais sur des fautes de 20 et 24 ans... » Sa lettre est un peu vive, et cela se conçoit, car la mission française souffrait grandement de ces accusations calomnieuses ; et, sous le coup de ces accusations, les missionnaires attristés « écrivirent en 1722, des lettres très fermes au P. assistant de France et au général ». Les Pères portugais étaient également dénoncés et accusés à Rome. Mais « la Cour de Portugal, indignée de voir le manège des ennemis de la Compagnie, prit de bonnes mesures pour sauver la mission portugaise ».

(1). Le P. Gaubil dit, dans sa lettre, ce qu'il sait de ces calomniteurs, ce que tout le monde sait, ce qu'ils sont au point de vue des sciences et en théologie, même dans la vie sacerdotale ; et il termine ainsi : « Voilà les gens qu'on envoie au service de l'Empereur pour réparer le tort qu'a fait ici l'ignorance des Jésuites ! »

Quel fut le résultat de cette campagne de mensonges odieux, de calomnies invraisemblables ? A Rome, trompé par de faux rapports, on signifia au R. P. Général, M. Tamburini, d'avoir à rappeler en Europe le P. Parrenin et trois de ses confrères, les Pères Hervieu, supérieur-général, Joseph de Mailla et Louis Porquet. L'ordre eût été exécuté, si le P. Hinderer, visiteur, qui l'avait reçu du R. P. Tamburini, n'en eût suspendu l'exécution, en attendant la réponse aux apologies envoyées à Rome. Ces apologies eurent pour effet d'empêcher le rappel. (1)

Ajoutons qu'à la nouvelle du rappel des Pères, le Ministre de la Marine en France et le Directeur de la Compagnie des Indes, l'abbé Ragnet, s'émurent et écrivirent, au mois de décembre 1727, au nonce du Saint-Siège, pour le prier de *faire des représentations* à qui de droit.

Voici la lettre du Ministre : « Le feu roi Louis XIV, du consentement de l'empereur de la Chine, et suivant que ce prince l'avait désiré, a fondé, il y a longtemps, un établissement de Jésuites français, mathématiciens de Sa Majesté à Pékin, que le roi régnant continue d'entretenir, tant pour y planter la foi et étendre la religion C. A. R., perfectionner les sciences et les arts en France, que pour faire fleurir

(1). Cela ressort de la lettre du P. Hervieu à l'abbé Ragnet, directeur de la Compagnie des Indes, 30 novembre 1728 (Arch. S. J.).

notre commerce par les découvertes que font ces religieux, des services desquels Sa Majesté a été jusqu'à présent très satisfaite. V<sup>o</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> a été sans doute informée que la Congrégation de la Propagande a voulu obliger, il y a plus de deux ans, le général des Jésuites a rappeler en Europe le P. Parrenin et les autres Jésuites français établis à Pékin, ce qui priverait le roi et son royaume des avantages que Sa Majesté s'est proposés de cet établissement, si ce rappel avait lieu. D'ailleurs, les Jésuites français établis à Pékin, par leurs avis et par leur crédit, ne sont pas inutiles à la Compagnie française des Indes.

» V<sup>o</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> ne jugerait-elle pas à propos de représenter à la Congrégation de la Propagande que son procédé est non seulement préjudiciable aux vues du Roi, au commerce général de son royaume et en particulier à celui de la Compagnie française des Indes, mais encore à elle-même, afin qu'elle cesse d'employer son autorité à faire rappeler les Jésuites français de Pékin et de détruire une œuvre si pieuse, qui a coûté tant de soins, de temps et d'argent ».

L'intervention du Ministre et du Directeur de la Compagnie des Indes (1) ne fut pas non plus étran-

(1). Lettre de l'abbé Raguét, directeur de la Compagnie des Indes au nonce du Pape, en France : « Votre Excellence n'ignore pas, sans doute, l'obligation que la Congrégation de la Propagande a voulu imposer, il y a plus de deux ans, au supérieur-général des Jésuites, de rappeler en Europe le P. Parrenin et les autres Jésuites français, mathé-

gère, croyons-nous, au retrait de l'ordre de la Propagande contre les Jésuites de Pékin.

Cependant, le Saint-Siège désirant se rendre un compte exact de la situation religieuse dans le Céleste Empire, députa à cet effet, auprès de l'Empereur le patriarche d'Antioche, Ambroise Mezzabarba, qui fut reçu en audience le 31 décembre 1720. Rentré à Macao, le légat adressa aux missionnaires un mandement pour les exhorter à observer et à faire observer les décisions de Rome. En même temps, il modifiait la bulle *Ex illâ die* par huit permissions qui concernaient les honneurs usités envers Confucius et les ancêtres.

Ces permissions ne calmèrent pas l'Empereur et

maticiens du roi, établis à Pékin dans le palais de l'Empereur de la Chine. Le feu roi Louis XIV fonda cet établissement et Louis XV continua de l'entretenir. Il importe à la France d'avoir au centre de l'Empire chinois des sujets habiles, qui travaillent à l'augmentation des sciences par leurs découvertes, et qui soutiennent le commerce français par leur crédit. Or, par rapport à ces deux points importants, Sa Majesté a été jusqu'à présent très satisfaite des services que les Jésuites de Pékin, ses sujets, ont rendus à son Etat. Il me paraîtrait donc à propos que Votre Excellence voulût bien faire une représentation efficace à la Congrégation de la Propagande, afin qu'elle n'employât plus son autorité à détruire un établissement que le Roi a jugé et juge encore nécessaire, et à nuire infiniment par cette destruction, au commerce que la Compagnie française des Indes fait à la Chine ». (Voir ces deux lettres aux Arch. S. J.).

ne ralentirent pas la persécution déchaînée depuis des années sur tout l'empire. En 1722, le P. Autoine Gaubil écrivait : « En arrivant en Chine, j'ai été bien ému de voir le triste état où se trouve une mission qui donnait, il n'y a pas longtemps, de si belles espérances. Des églises ruinées, des chrétientés dispersées, des missionnaires exilés et confinés à Canton, sans qu'il leur soit possible de pénétrer plus avant dans l'Empire ; enfin la Religion sur le point d'être proscrite : Voilà ce que je rencontre en arrivant en Chine ». (1)

Cette lettre était écrite six mois avant la mort de Kang-Hi. Son fils, Yong-Tching lui succéda. Son premier soin fut de proscrire dans tout l'Empire, par l'édit de 1724, les lois et le culte de l'Eglise catholique. Tous les missionnaires, à l'exception de ceux de Pékin, sont chassés de leurs chrétientés et relégués à Canton ; parmi eux, 37 Jésuites et 18 religieux de différents ordres. Dans les provinces, les mandarins pourchassent, molestent, expulsent les fidèles. On les emprisonne, on les traduit devant les tribunaux, on les applique à la question, on les condamne à mort. On s'empare des maisons des missionnaires, elles sont saccagées, incendiées. Plus de 300 églises sont changées en temples payens ou en magasins. « La résidence des Jésuites de Nankin est

(1). Lettre citée par l'abbé L. Carrez dans le R. P. L.-J. des Robert, p. 14.

transformée en un grenier public, et celle des missionnaires de la Propagande devient une pagode dédiée à l'*Esprit du Feu*. (1)

Le 8 août 1732, les missionnaires, à qui on avait permis jusque-là de rester à Canton, reçoivent l'ordre de partir pour Macao ; mesure rigoureuse qui leur rend désormais plus difficile l'entrée dans l'intérieur de l'Empire, où, de Canton, ils pouvaient se rendre déguisés, à l'insu des Mandarins.

Yong-Tching mourut subitement le 7 octobre 1735. Il avait fait un mal irréparable au christianisme. Le christianisme aurait peut-être succombé sous l'effort de la persécution, sans l'intervention du P. Parrenin : « Au temps de Yong-Tching, écrira le P. Gaubil en 1741, le P. Parrenin a maintenu et sauvé la religion que le Prince et son conseil avaient résolu de perdre. » (2)

(1). *Le R. P. L.-J. des Roberts*, p. 17. — Les *Lettres édifiantes et curieuses* sont pleines de renseignements sur la persécution en Chine, sous le règne de Yong-Tching. Nous y renvoyons le lecteur.

Dans sa lettre du 6 octobre 1726, le P. Gaubil dit : « Les disputes passées, les légations des deux patriarches, le grand nombre des missionnaires que la Propagande a envoyés sans choix et dont plusieurs ont été obligés de s'en retourner, l'idée généralement répandue que nous n'avons point d'obéissance filiale et que nous n'avons rien de fixe dans nos lois, tout cela rend aujourd'hui les missionnaires méprisables. Si nous sommes dans cet état trois ou quatre ans de suite, c'en est fait, la religion est ici perdue et perdue sans ressource. » (Arch. S. J.)

(2). *La Mission de Chine*, p. 44.

Des quatre religieux, partis de France sous la conduite du P. Bouvet et appelés à la Cour de Pékin, le P. Parrenin était le dernier survivant. Il mourut le 27 septembre 1741. (1)

D'autres Français vinrent les remplacer et continuer leur œuvre, et parmi eux, des hommes du premier mérite et d'un grand esprit apostolique. Nous avons déjà nommé Pierre Jartoux et Joseph-Marie-Anne de Mailla. A ces noms ajoutons Pierre-Vincent du Tartre, né à Pont-à-Mousson (22 janvier 1669), mort à Pékin le 25 février 1724, qui dressa en 1712, avec le P. Jean-François Cardoso, les cartes des provinces du Chan-Si et du Chen-Si, puis celles du Kiang-Si et des deux Konang ; le P. Cyr Contancin, né à Issoudun le 25 mai 1670, devenu Supérieur de la résidence de Pékin, et décédé le 13 novembre 1732 à Cadix, en retournant en Chine, après avoir revu en Europe, avec un soin si minutieux, la description de la Chine que préparait alors pour l'impression le P. du Halde ; enfin le P. Antoine Gaubil, qu'Alexandre de Humboldt appelle le plus savant des missionnaires jésuites. (2) Il en a été plusieurs fois question dans

(1). L'Empire lui devait tant, que l'Empereur Kien-Long voulut faire les frais de ses funérailles auxquelles assistèrent, avec les missionnaires de Pékin et les néophytes, les Princes de la Cour, les ministres, les mandarins et les infidèles. Les autres pères débarqués avec lui à Pékin étaient, comme nous l'avons vu, Régis, d'Entrecolles et Fouquet.

(2). *Histoire de la Géographie*, 11, p. 65.

les pages précédentes ; nous en reparlerons dans le courant de cet ouvrage.

Ces apôtres de mérite ayant disparu, d'autres les remplacèrent. Inutile de les nommer, puisque nous aurons occasion d'en parler plus loin. Dans les provinces de l'empire, d'autres religieux français du même ordre s'illustrèrent également par leurs travaux apostoliques et scientifiques, par une connaissance approfondie des langues chinoise et tartare ; mais il n'entre pas dans notre plan d'étudier leur vie et leurs œuvres. Nous ne sortirons de Pékin que contraints et forcés par les exigences de notre sujet.

Il importait de donner un *résumé succinct et rapide* des événements qui précèdent, pour mieux comprendre ce que nous avons à raconter sur le *P. Joseph Amiot et la Mission française à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle*. Cependant, avant de clore cette introduction, une question se pose, à laquelle nous devons brièvement répondre : *Les Jésuites français envoyés à Pékin par Louis XIV ont-ils répondu à ce que la religion et la France attendaient de leur zèle et de leur science ?*

La réponse à cette question est facile : elle est connue du monde savant et de l'Eglise.

D'abord, suivant le désir qui leur en avait été exprimé par l'Académie des Sciences, les Jésuites

français résidant à Pékin, aidés de quelques-uns de leurs confrères, missionnaires dans les provinces de l'Empire chinois, ont procuré aux savants d'Europe une infinité de connaissances sur les pays de l'Asie orientale et centrale, sur la géographie de la Chine, de la Tartarie, des pays compris entre le fleuve Amour, la mer du Nord et la mer Orientale, de la Sibérie et de la Russie jusqu'à Saint-Pétersbourg, et des provinces formant frontière entre la Russie d'une part, et la Turquie d'Asie, la Perse et la Tartarie, de l'autre. Ces cartes, qui n'ont ni les détails, ni la précision que souhaitent nos géographes modernes, constituaient alors, telles qu'elles sont, un progrès considérable, une œuvre scientifique. Elles fixaient assez bien la véritable étendue du vieux continent et corrigeaient, en ce point, les énormes erreurs de la géographie de Ptolémée.

Là ne s'arrêtèrent pas les services rendus à la science par les Jésuites de Chine. L'histoire des Chinois, des Tartares et des peuples orientaux, leur gouvernement, leur police, leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes, leurs arts et métiers, leurs sciences, leurs cérémonies religieuses, leurs châtimens civils et militaires, leurs langues, leurs livres historiques et classiques, leurs divers monuments, tout fut examiné, étudié par les missionnaires, tout fut l'objet de communications importantes à leurs confrères de France, les Pères Etienne Souciet, Ber-

thier et autres, ainsi qu'aux membres de l'Académie des Sciences, principalement à J.-N. de l'Isle, à Mairan, à Bertin et à Fréret. Ils leur adressèrent aussi les observations les plus intéressantes sur l'astronomie, le calendrier et la chronologie, enfin des traductions et des commentaires sur les anciens livres chinois. Nous abrégeons. Ceux qui veulent se rendre un compte exact des travaux de toutes sortes des Jésuites français de Pékin, et de la variété infinie de leurs découvertes et de leurs communications, sans parler de leurs inventions artistiques et de leurs œuvres littéraires, n'ont qu'à parcourir nos bibliothèques et nos archives nationales; ils n'ont qu'à lire, dans *La Bibliothèque de la Compagnie*, à la suite des noms de nos Pères écrivains de Chine, la longue liste de leurs ouvrages ; ils seront étonnés de tout ce que ces religieux ont produit en toutes sortes de matières, durant les quinze dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle et les soixante premières du xviii<sup>e</sup>.

Cependant, nous devons dire que le collège et la résidence des Pères portugais, qui existaient à Pékin, sous le patronat de la Cour de Portugal, (1) ont compté de 1680 à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, des hommes illustres, d'une haute valeur scientifique et littéraire, et qu'ils ont puissamment aidé les Français dans leurs recherches et leurs travaux. Ces religieux de la *Mis-*

(1). Ces Pères n'étaient pas tous *Portugais d'origine*. Il y avait parmi eux des Italiens, des Allemands, etc.

*sion portugaise*, en dehors de ceux que nous avons cités dans la première partie de cette introduction, s'appellent : Xavier-Ehrenbert Fridelli, Antoine Thomas, Kiliam Stumpf, Antoine de Magalhaès, Romain Henderer, Jean-François Cordoso, François Thillisch, Ignace Kögler, André Pereyra, Charles Slavizeck, Dominique Pinheyro, Florian Bahr, Augustin de Hallerstein, Antoine Gogeisl, Félix da Rocha, Joseph d'Espinha, André Gomez, Ignace Sichelbarth. La vie de ces religieux et de quelques autres moins connus a été mêlée à celle des Jésuites français ; souvent ils ont travaillé ensemble, ils se sont communiqué leurs lumières, ils se sont prêté une aide fraternelle.

N'oublions pas, parmi les frères coadjuteurs de l'une et l'autre mission, les Frères Frapperie, Brocard, Stadlin, Castiglione, da Costa, Roussel, Moggi, Attiret, Thébault, de Brossard et de Mathos, qui tous travaillaient au palais, souvent ensemble et sous les yeux de l'empereur. Peintres, horlogers, mécaniciens, médecins, pharmaciens, sculpteurs et ciseleurs, ils ont rendu aux Jésuites français et portugais les services les plus signalés, auprès des empereurs du Céleste Empire.

La *Mission française* donna encore très largement ce qu'on attendait de son zèle apostolique.

« La religion chrétienne, dit l'auteur de la *Mis-*

*sion de Chine*, dut au zèle des Jésuites français et à l'influence qu'ils prirent dès l'abord, une situation telle qu'elle ne l'avait jamais eue. L'édit de 1692, qui proclama la liberté du christianisme, fut en bonne partie le fruit de leurs efforts, surtout de ceux du P. Gerbillon. Plusieurs missions nouvelles furent fondées par eux dans les provinces et enrolèrent chaque année de nombreux néophytes. » (1) Ces missions furent établies dans les provinces du Pé-Tchi-Li, du Kiang-Nan, du Tché-Kiang, du Fou-Kien, du Kiang-Si, du Hou-Kouang, du Chen-Si, du Ho-Nan et de Nankin. De leur côté, les portugais avaient des missions dans ces mêmes provinces, ainsi qu'au Sé-Tchuen, au Chan-Si et au Koei-Tcheou.

Enfin, les Français et les Portugais eurent une résidence à Canton.

Il serait difficile d'évaluer le chiffre des chrétiens en Chine. Il semble que le chiffre le plus élevé aurait été vers 1710. La controverse des rites chinois en diminua considérablement le nombre à partir de cette époque. Quinze ans plus tard, il était cependant encore très beau. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre du 6 novembre 1726, adressée par le P. Gaubil au P. Magnan, à Paris :

« Autant que je puis conjecturer par les confessions et les communions, il y a à Péking *trois mille* chrétiens qui fréquentent les Sacrements, et il y en a

(1). P. 6.

bien *quatre mille* qui ne les fréquentent pas. » (1) Ces chrétiens non pratiquants, parmi lesquels se trouvaient la plupart des mandarins et des lettrés, étaient ceux qui refusaient de se soumettre aux décrets du Saint-Siège concernant les cérémonies chinoises.

Le P. Gaubil écrit encore dans la même lettre : « Les lettrés et gens de place, qui voudraient se faire chrétiens, nous quittent dès lors que, selon les ordres du Souverain Pontife, nous leur publions les décrets, même avec les permissions que laissa M. le patriarche Mezzabarba. » D'après cette même lettre, le nombre total des chrétiens en Chine, s'élevait à trois cent mille, dont cent mille au moins dans le Kiang-Nan et cinq ou six mille en Tartarie.

Ces chiffres n'augmentèrent pas jusqu'en 1750, soit à cause des persécutions dont nous parlerons dans la suite, soit à cause de l'expulsion des missionnaires<sup>®</sup> dans toutes les provinces de l'Empire.

Terminons cette longue *introduction* par une page extraite de la *Mission de Chine* et qui nous montre au milieu de quelles difficultés les Jésuites de Pékin remplirent la mission que la France leur avait confiée. « Trop souvent, dit l'auteur, dans la lutte inégale qu'ils eurent à soutenir, nous les voyons livrés à leurs seules forces ; bien plus, demandant en vain à l'Europe et surtout à leur patrie les secours

(1). Recueil des lettres autographes du P. Gaubil, conservées aux arch. S. J.

les plus indispensables. Cependant, cette poignée d'hommes intrépides ne représentait pas seulement le catholicisme et la Compagnie de Jésus, mais aussi la France. En même temps qu'ils soutenaient, qu'ils sauvaient, comme nous croyons, le christianisme chinois, les Jésuites français de Pékin ne travaillaient pas moins à maintenir le renom, l'influence de notre pays dans l'Extrême-Orient. Mais ce que le *Grand roi* avait si bien senti, alors qu'il dotait royalement la première mission française de Pékin, Louis XV et ses ministres à courte vue ne le comprenaient pas. La Compagnie de Jésus, réduite dans ses ressources et déjà obligée de lutter en Europe pour son existence, ne put toujours trouver à cet établissement lointain les renforts d'hommes ni même de subsides matériels dont il aurait eu besoin. Et puis, le zèle des missionnaires pour les études scientifiques fut peu encouragé par les sociétés savantes du temps. Cette situation pesa lourdement sur la vie de la mission française de Pékin durant la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Il y a d'autant plus lieu d'admirer ce que nos compatriotes ont su faire, malgré tant de difficultés, pour la conservation et le développement du christianisme, ainsi que pour le progrès des sciences et la gloire du nom français ». (1)

(1). *La Mission de Chine de 1722 à 1735*, par J. Brucker, S. J.





# JOSEPH AMIOT

et les Derniers Survivants

DE LA MISSION FRANÇAISE

A PÉKIN

(1750-1800)



# JOSEPH AMIOT

Et les Derniers Survivants

DE LA MISSION FRANÇAISE

A PÉKIN (1)

(1750-1800)

---



## CHAPITRE PREMIER

---

Premières années de Joseph Amiot. —  
Son entrée au Noviciat et son départ  
pour la Chine.

---

Le P. Joseph Amiot, (2) missionnaire à Pékin

(1). Sans compter les nombreux ouvrages imprimés que nous avons consultés pour ce travail, nous avons trouvé beaucoup de documents inédits dans : 1° les Archives de la Compagnie de Jésus ; 2° les Archives de la Propagande ; 3° les Archives de la Marine ; 4° la Bibliothèque de l'Institut ; 5° les *Notices biographiques* inédites du P. Louis Pfister, etc.

(2). On trouve écrit *Amyot*, et son petit-neveu, auquel nous devons de précieux renseignements, signe ainsi. Mais le missionnaire signait toutes ses lettres *Amiot*, orthographe que nous conserverons. — Nous avons inséré, dans la célèbre revue *Etudes*, trois articles sur le P. Amiot, les 5 et 20 janvier et le 5 février 1903. Nous les utiliserons dans cet ouvrage.

pendant plus de quarante ans, est connu surtout du monde savant. Les Européens lui doivent les renseignements les plus étendus et les plus curieux sur les antiquités, l'histoire, la religion, la langue, les sciences et les arts des Chinois. Sa correspondance n'est pas moins instructive que ses ouvrages. (1) Les travaux qu'il a laissés ont été publiés, en grande partie, par les soins d'amis dévoués et intelligents : M. Bertin, Ministre d'Etat, M. l'abbé Batteux et le savant Bréquigny. On les trouve dans l'importante collection intitulée : *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs et les usages des Chinois, par les missionnaires de Pékin.* (2)

Dans une lettre à M. de la Tour, intendant de Provence, le Ministre, M. Bertin, s'exprimait ainsi sur ce missionnaire : « Envoyé en Chine pour y porter l'Évangile, M. Amiot ne s'est point borné à ce point essentiel. Pour se rendre doublement utile, il a cru devoir partager ses travaux entre la religion, les sciences et les arts. Après avoir rempli ses devoirs

(1). On possède à la Bibliothèque de l'Institut de France beaucoup de lettres du P. Amiot à M. Bertin, et les réponses de celui-ci. Nous y avons puisé largement. Lorsque le P. Amiot adressait sa correspondance à sa famille, il y joignait souvent tous les papiers destinés aux personnes avec lesquelles il était en relation. Sa famille a bien voulu nous communiquer ceux qu'elle possédait.

(2). Paris, Nyon aîné, 15 vol. in-4°, 1776-1789. — Dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. Amiot, on lira la liste de ses ouvrages imprimés et celle de ses nombreux travaux, de ses correspondances, etc.

de la première, M. Amiot n'a rien épargné pour nous donner des détails et nous procurer des lumières sur les sciences et les arts. Il a sacrifié à cette partie, et il le sacrifie encore, tout ce qui peut lui rester de temps et de loisirs ; il a rempli le but qu'il s'était proposé ; les lettres se ressentent aujourd'hui de son travail et il les honore. Un citoyen aussi dévoué à la religion et à sa patrie, et aussi zélé, surtout dans un pays où il ne peut en aucune manière se ressentir de l'influence de son gouvernement, auquel néanmoins il se fait gloire de demeurer inviolablement attaché, est digne de fixer l'attention et l'intérêt. »

M. Bertin écrivait ces paroles le 8 octobre 1785, douze ans après la suppression de la Compagnie de Jésus, suppression sollicitée même par la Cour de France, et obtenue à force de pression et de menaces, du Pape Clément XIV ; et il terminait ainsi sa lettre : « La correspondance littéraire que je suis chargé par le Roi d'entretenir en Chine, m'a mis en relation directe avec M. Amiot, notre plus grand travailleur ». (1).

Ce *grand travailleur* était servi par un jugement sûr et droit, une mémoire merveilleuse, une aptitude spéciale pour les langues et une intelligence facile, ouverte à tous les progrès de la science, curieuse de

(1). Lettre insérée dans la collection des lettres des missionnaires de Chine à M. Bertin et autres personnages illustres (Bibliothèque de l'Institut de France, volumes cotés D M, 167).

tout savoir. Il aimait la musique, il s'y livrait à ses heures, et, sans en avoir fait une étude approfondie, il nous a laissé sur la *musique des Chinois* un ouvrage considérable, qui occupe la majeure partie du Tome VI des *Mémoires*.

A considérer l'ensemble de ses qualités et les services qu'il a rendus, on ne peut que souscrire à cet éloge d'un de ses historiens : « C'était une nature exceptionnellement douée, aux talents les plus variés ; aucun missionnaire de la Chine n'a mieux mérité que lui des sciences et des lettres ». (1)

\*  
\*  
\*

Le P. Joseph Amiot, fils de Louis Amiot, notaire royal à Toulon, est né le 8 février 1718. (2) Après

(1). Notice autographiée sur le P. J. Amiot, par le P. Pfister, missionnaire en Chine. — Dans les renseignements envoyés au général de la Compagnie de Jésus par les supérieurs du P. Amiot, de 1749 à 1770, on lit ces notes : *Magnum ingenium, bonum judicium, prudentia magna, profectus in litteris omnibus maximus, bonus profectus in theologicis*, etc. — Voir la *Biographie universelle* de Firmin-Didot, art. *P. Amiot*.

(2). Certains le font naître le 18 février ; mais, dans une lettre inédite à son frère (20 septembre 1792), il donne comme date de sa naissance le 8 février : « Moi, votre frère aîné, j'accomplirai mes soixante et quinze ans le huitième jour du mois de février prochain. » (Archives de son petit-neveu, M. Amyot). Son père, né le 3 novembre 1694, et marié le 17 février 1716 à Mlle Serre, Marie-Anne, mourut le 10 octobre 1753. Il eut douze enfants, cinq gar

avoir terminé ses études classiques et fait trois ans de philosophie et un an de théologie au séminaire des Jésuites de sa ville natale, il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Avignon, le 27 septembre 1737. « Vous le savez, écrit-il à son frère, ancien lieutenant-général de l'Amirauté à Toulon, je suis entré dans la Société des Jésuites après le cours de mes études, et j'y suis entré, pour ainsi dire, tout nu, n'ayant que ma personne à lui offrir. Cela veut dire que j'y suis entré pauvre ; j'y ai vécu de même, tant qu'elle a subsisté, sans avoir jamais reçu de la famille le moindre secours pour me procurer certaines aisances qui sont au-dessus du pur nécessaire fourni à tous libéralement, mais au-delà duquel il n'y a rien à attendre dans un état religieux. » (1)

Le jeune Amiot reste deux années entières au noviciat, dans une profonde retraite, avant de se lier à Dieu, le 29 septembre 1739, par des engagements irrévocables.

Généralement, dans la Société, deux années, au sortir du noviciat, sont consacrées aux études litte- çons et sept filles. Le P. Joseph Amiot était l'aîné. Un de ses frères, Pierre-Jules-Roch devint lieutenant-général de l'Amirauté et Conseiller du Roi sec<sup>re</sup> Maison et Couronne de France et des Finances, et sa sœur, Ursule-Elisabeth, entra au couvent des Ursulines à Toulon. Le P. Amiot resta en correspondance avec eux. (Note du petit-fils du lieutenant-général de l'Amirauté).

(1). Lettre inédite ; Pékin, 20 septembre 1792 (Arch. de M. Amyot).

téraires, et les trois années suivantes à la philosophie et aux sciences mathématiques et physiques. Vient ensuite l'enseignement pédagogique dans les collèges.

Les documents, conservés dans les archives de la Compagnie, nous apprennent que le *frère* (1) Amiot ne passa pas par cette filière. Avant son entrée dans l'ordre, il avait reçu une brillante éducation littéraire et subi avec succès un examen général sur l'universalité des sciences enseignées pendant le cours de philosophie. Il n'y avait aucune utilité à l'appliquer aux études exigées des jeunes religieux après l'émission de leurs premiers vœux ; on l'envoya donc directement du noviciat au collège pour y faire sa *régence* ou ses années de professorat.

D'après les Constitutions, le *régent* débute ordinairement par une classe de grammaire et parcourt, autant que possible, tous les degrés du professorat, l'un après l'autre, avant d'entrer en théologie. Le Frère Amiot professa la cinquième, la quatrième et la troisième à Besançon (1739-1742), les humanités à Arles et à Aix (1742-1744) et la rhétorique à Nîmes (1744-1745). Dirigé de Nîmes sur Dôle, où se réunissent chaque année beaucoup d'étudiants en théologie, il sent là se développer en lui un goût passionné pour l'histoire, les langues et les arts ; il s'adonne avec ardeur à l'étude de ces parties importantes du savoir

(1) On appelle ainsi ceux qui ne sont pas encore *prêtres*.

humain, sans négliger toutefois la théologie, l'écriture sainte et le droit canonique. Une santé moins robuste que la sienne aurait succombé à une pareille tâche.

Le P. Amiot sortit de ces dernières années d'un travail excessif et continu, l'esprit orné des connaissances les plus nettes, les plus étendues et les plus variées, avec l'idée bien arrêtée de se rendre utile, de ne pas rester en arrière de son siècle.

Un grand mouvement se manifestait alors vers les langues orientales, vers l'étude de l'astronomie et de l'histoire des Indes, du Japon et de la Chine. Les travaux scientifiques des missionnaires et les voyages des marins d'Europe n'avaient pas été étrangers à ce mouvement. Le P. Amiot aspirait à le seconder, sans oublier toutefois le but principal de sa vocation religieuse : la défense de la religion et le salut des âmes. C'est à cette fin que tendirent tous les efforts de sa vie ; il n'eut pas d'autre mobile dans la poursuite incessante de la science divine et humaine. Le savant ne nuisit pas à l'apôtre, et l'apôtre encouragea et soutint le savant dans ses recherches souvent pénibles et fatigantes. (1).

Ordonné prêtre à la fin de ses quatre années de théologie, il redevient novice pendant un an (1749-1750), à Salins, dans le Jura. Là, pendant cette der-

(1). La plupart des détails qui précèdent sont tirés des Archives S. J. et des lettres du P. Amiot.

nière année d'épreuve qui précède l'émission des vœux solennels, il renonce à l'étude et à toute relation extérieure, et, sous l'œil de Dieu, loin des bruits du dehors, dans le calme profond de l'âme et la pénétrante solitude de la prière, il se prépare aux luttes redoutables de l'avenir, aux fatigues et aux labeurs de l'apostolat lointain.

Des attrait puissants l'appelaient, en effet, vers les peuples idolâtres, surtout depuis sa première année de théologie ; mais leur voix ne se fit jamais entendre à lui plus forte et plus pressante que durant la troisième année de noviciat. « Après avoir rempli en Europe, écrit-il à son frère, tout ce qui était de mon devoir journalier, je veux dire les emplois auxquels notre Institut croyait devoir appliquer la jeunesse pour la rendre capable de servir Dieu et le prochain de la meilleure manière qu'il est donné à l'homme de pouvoir le faire, eu égard aux talents particuliers d'un chacun, je crus que Dieu m'appelait à son service au-delà des mers ; j'en sollicitai l'agrément auprès de celui qui était notre général et j'obtins ce que je désirais. Mais, comme toutes les missions m'étaient indifférentes et que je n'en avais en vue aucune en particulier, on crut que je pourrais être plus utile en Chine que dans les autres parties du monde : je fus destiné pour la Cour de Pékin ». (1)

(1). Lettre à son frère, lieutenant-général de l'Amirauté ; Pékin, 20 septembre 1792.

Cette mission était heureusement choisie. Tout prédestinait le P. Amiot à la Chine : ses talents, ses aptitudes, ses connaissances, la vigueur de sa santé. L'avenir montra que ses supérieurs l'avaient bien jugé, et lui ne trompa pas leur confiance.

Il partit pour la Chine le 21 novembre 1749, (1) et aborda à Macao l'année suivante.

(1). Lettre de M. de l'Isle, 19 novembre 1749 : « C'est au départ du P. Amiot qui part *après-demain* pour Lorient et de là en Chine ».



... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

## CHAPITRE SECOND

---

### État du Christianisme en Chine à l'arrivée du P. Amiot

---

Avant de suivre le P. Amiot de Macao à Pékin, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur l'état du christianisme, à cette époque, dans l'Empire chinois.

D'après ce que nous avons vu dans l'*Introduction*, Kang-Hi, le véritable fondateur de la dynastie tartare, avait conçu une haute idée de la religion catholique, et, dans les premières années de son règne, il la protégea et la favorisa. Malheureusement, la question des rites chinois modifia sensiblement ses dispositions bienveillantes.

Son fils et successeur, Yong-Tching, était loin d'avoir les mêmes goûts que son père pour les sciences, les arts et les belles curiosités des pays d'Europe. En outre, il avait en aversion les Européens et leur culte. En montant sur le trône, son premier

acte fut d'interdire la religion chrétienne dans tout l'empire. Si la capitale fut épargnée, ce fut grâce à la puissante influence du P. Dominique Parrenin.

A sa mort (7 novembre 1735), les néophytes s'imaginèrent un instant que l'ère des persécutions était fermée. Son fils, Kien-Long, qui lui succéda, avait la réputation d'un prince doux, plutôt favorable aux occidentaux, sinon sympathique au christianisme, du moins pas hostile. Les événements montrèrent bientôt qu'on ne le connaissait pas sous son vrai jour. D'un caractère faible, dominé et dirigé par ses ministres, sans élévation d'âme, défiant, haineux, brutal et fantasque, Kien-Long n'avait ni la valeur, ni la franchise, ni l'habileté de Yong-Tching ; il fit regretter son père sous son long règne de soixante ans (1735-1795).

L'évêque de Pékin, Mgr Souza, qui le connaissait bien, écrira de lui, le 10 avril 1749 : « On ne peut prudemment attendre de l'Empereur rien de favorable à la religion, à moins que Dieu ne le convertisse et ne lui change le cœur bien endurci ».

Le cœur de ce prince était et resta endurci. Le 28 avril 1736, il publia un édit interdisant la religion chrétienne aux *gens des huit bannières*. (1) Déjà il avait déchaîné contre l'église une terrible persécution dans les provinces. « La persécution excitée cette

(1). Les gens des huit bannières étaient des troupes mandchoues, qui comptaient 230.000 hommes.

année contre les chrétiens a été terrible », disait le P. Gaubil, dans une lettre de la fin de 1736. (1) A Pékin, les Jésuites français et portugais ne *sortaient pas de leur résidence pour administrer les Sacrements ; ils se servaient de quelques Jésuites chinois.* (2) La terreur était grande partout. On pouvait même s'attendre à une expulsion générale. Aussi l'intérêt de la religion commandait-il la prudence, une réserve excessive.

Il y avait alors, à la Cour, un peintre d'un talent remarquable, Joseph Castiglione, né à Milan le 19 juillet 1688. « Formé à la manière antique et vigoureuse des grands maîtres, il eût pu occuper, dit M. Feuillet de Conches, un rang distingué parmi les peintres de sa patrie. Sa piété et son goût pour l'état religieux lui firent préférer l'humble état de frère coadjuteur dans la famille de Saint-Ignace. » (3)

Entré jeune dans la Compagnie de Jésus, il fut envoyé en 1715, à Pékin, où il passa plus de cin-

(1). Citée dans la *Mission de Chine*, p. 44.

(2). *Ibid.*, p. 44.

(3). Cité par M. Hue, T. IV, p. 71. — Le F. Castiglione, entré le 16 janvier 1707 au noviciat de la Compagnie de Jésus, arriva à Pékin au mois d'août 1715, et y mourut le 16 juillet 1766. Les *Lettres édifiantes* parlent souvent de lui et avec éloge. Consulter sur ce religieux le P. de Mailla, de Mürr, Visscher, le *Welt-Boll*, etc.

quante ans, occupé aux travaux d'art que lui imposait son service à la Cour.

Malgré son aversion pour les Européens, Kien-Long, émerveillé de son talent d'artiste et charmé de son caractère toujours aimable, conçut pour lui le plus vif attachement. Il lui prodiguait, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, les marques les plus flatteuses d'estime et de bienveillance ; presque tous les jours, il se rendait à son atelier, assistait à son travail et s'entretenait familièrement avec lui. A plusieurs reprises, il lui fit faire son portrait.

Peu à peu, le F. Castiglione prit de l'ascendant sur le prince, et il profita de toutes les circonstances favorables pour lui recommander les intérêts de la religion et lui en demander le libre exercice dans tout l'Empire. (1)

Or, le 3 mai 1736, Kien-Long venait comme de coutume à l'atelier de Castiglione. Le Frère était occupé à peindre. A la vue du prince, il dépose son pinceau, se met à genoux, et, l'air triste, les larmes aux yeux, la parole entrecoupée de sanglots, il laisse échapper quelques mots sur la persécution. Kien-Long, un peu surpris, l'écoute, et le Frère tend à Sa Majesté un mémoire ou placet, que les Jésuites l'ont chargé de lui remettre. (2)

(1). V. la notice du *F. Joseph Castiglione*, par le P. Pfister dans ses *Notices biographiques*.

(2). Le Tribunal des Rites avait envoyé par écrit aux

L'Empereur le prend et lui dit avec bonté : « Je n'ai pas condamné votre religion, j'ai simplement défendu *aux gens des bannières* de l'embrasser ». Il promet de lire le mémoire et se retire. (1)

En attendant, des arrêts de proscription étaient prononcés par les tribunaux contre le christianisme, et affichés dans les carrefours de Pékin, jusqu'aux portes des églises. L'Empereur laissait faire. Ses ministres empêchaient-ils la vérité d'arriver jusqu'à lui ?...

Un jour, dans une de ses visites à l'atelier du Frère, il lui pose plusieurs questions. Castiglione, brisé de tristesse, baisse les yeux et ne répond pas. « Êtes-vous malade ? » dit l'Empereur. « Non, Sire, mais je suis accablé d'affliction » ; et il se jette à genoux. « Votre Majesté, reprend-il avec larmes, condamne notre sainte religion ; les rues sont remplies de placards qui la proscrivent. Comment pouvons-nous, après cela, servir en paix Votre Majesté ? Lorsqu'on saura en Europe l'ordre qui a été donné, y aura-t-il quelqu'un qui ose venir à votre service ? » — « Je n'ai point défendu votre religion, répond l'Empereur, il vous est libre de la suivre ; mais nos gens ne doivent pas l'embrasser. » — « Nous ne sommes

trois églises des Jésuites de Pékin un ordre pour leur défendre absolument de prêcher la religion. Le placet répond à cet ordre et réfute en même temps un placet d'un officier tartare qui demandait l'extinction du christianisme.

(1). De Mailla, XI, 515.

venus que pour la prêcher, répliqua Castiglione, et l'Empereur Kang-Hi, votre auguste aïeul, en a fait proclamer la permission dans tout l'empire. »

Le Frère prononça ces dernières paroles en pleurant. Kien-Long en fut attendri. Il le fit lever et se retira en lui promettant d'examiner encore sa requête.

Les supplications attristées de Castiglione et les représentations du P. Parrenin et de ses confrères ne parvinrent pas à faire révoquer l'édit contre les *huil bannières*, mais la persécution se ralentit dans les provinces, et, à la fin de cette année 1736, les jésuites français de Pékin purent circuler sans inconvénient, dans la ville, sinon aux environs. « J'ai recommencé à sortir pour évangéliser, écrivait en décembre le P. Gaubil à Fréret ; nous envoyons les Chinois aux missions de la campagne... Nous sommes dans notre maison neuf prêtres français, un frère français, un frère chinois, un père chinois et un Chinois qui se prépare à la prêtrise. »



Le 11 juillet 1742, Benoît XIV promulgait à Rome la bulle *Ex quo singulari*, qui tranchait définitivement la question des rites chinois, ce grand sujet de tant de controverses entre les missionnaires.

Dans la bulle, il rappelle toute l'affaire depuis ses origines, il confirme le mandement du cardinal de

Tournon et la constitution de Clément XI, du 19 mars 1715, il annule les huit permissions de Mgr Mezza-barba ; enfin, il condamne absolument tous les rites chinois et prescrit une formule de serment à prêter par tous les missionnaires pour se conformer aux décisions du Saint-Siège.

Au mois de septembre 1744, Mgr de Souza, évêque de Pékin, publie officiellement dans sa ville épiscopale la bulle *Ex quo singulari* : sa lettre pastorale ordonnait à tous les missionnaires de prêter le nouveau serment prescrit par le Pape.

Les Jésuites, français et portugais, se soumettent tous avec empressement ; *leur soumission était, du reste, assez connue*, écrit Mgr de Souza dans sa même lettre pastorale. Ce qui n'empêcha pas la calomnie de dire et d'écrire *alors*, comme elle l'a fait *depuis*, comme elle le fait *encore*, que les Jésuites de Pékin n'obéirent jamais pleinement à la bulle de Benoît XIV. (1)

Ils n'attendirent pas, pour se soumettre, la publication officielle de la bulle par Mgr de Souza. Le 1<sup>er</sup> novembre 1743, le F. Attiret écrivait de Pékin à M. d'Assaut : « L'obéissance des Pères est totale et parfaite. Le Saint-Père a parlé ; cela suffit. Il n'y a pas un mot à dire ; on ne se permet pas même un geste. Il faut se taire et obéir. C'est ce que je leur ai

(1). Nous avons sous les yeux des pièces curieuses à ce sujet, même certain journal de M. Enjobert de Martillat.

souvent entendu dire, et récemment encore à l'occasion du nouveau bref... Ne donnez aucune créance aux discours, aux libelles de quelques personnes mal intentionnées. » (1)

La même année, le P. Valentin Châlier, supérieur de la *Mission française*, écrivait au R. P. Général, à Rome : « Le serment imposé par le bref, a été prêté par tous, sans aucun retard, sans la moindre difficulté, et il est observé en tous les points avec la plus scrupuleuse fidélité. » (2)

Dans une lettre à son frère, le 6 octobre 1748, le P. Augustin de Hallerstein résumait l'attitude de tous les Pères, français et portugais, en ces trois mots suggestifs : *Accepimus, juravimus, servabimus*.

Enfin, pour ne pas multiplier les témoignages, citons ce fragment d'une lettre de 1748, insérée par le P. Georges Pray dans son histoire de la controverse des rites chinois : « A l'égard de la dernière bulle (Benoît XIV), nous l'observons en toute rigueur, et nous voyons ceux de nos néophytes que nous ren-

(1). *Lettres édifiantes*, T. XII, p. 409. — Le F. Jean-Denis Attiret, né à Dôle le 31 juillet 1702, entré dans la Compagnie de Jésus le 31 juillet 1735, arriva en Chine le 5 août 1738 et mourut à Pékin le 8 décembre 1768. Peintre habile, il travailla à la Cour avec le F. Castiglione.

(2). Le P. Valentin Châlier, né à Briançon le 17 décembre 1697, entré dans la Compagnie le 8 septembre 1715, arriva en Chine le 30 août 1728. Il devint Supérieur général de la mission de Chine (1745-1747), et mourut à Pékin le 12 avril 1747.

voyons, parce qu'ils ne veulent pas obéir, reçus à bras ouverts par des gens qui nous diffament à Rome, comme des rebelles aux décrets du Saint-Siège. Que voulez-vous ? Dieu nous jugera tous. » (1)

Ces néophytes renvoyés étaient, paraît-il, assez nombreux ; plus nombreux encore les Chinois, qui, préparés au baptême, refusaient de le recevoir et se retiraient. Partout, dans toutes les provinces, il se manifesta une grande résistance aux décrets de Rome. L'Empereur, les mandarins, la majeure partie du monde officiel se montrèrent blessés, mécontents. La défiance, qui est le caractère propre de la politique du Céleste-Empire, s'accrut à l'égard des Européens, surtout des missionnaires. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que de graves événements ne tarderaient pas à éclater. L'horizon religieux était chargé d'orage.

(1). Georgii Pray, *Historia controversiarum de ritibus sinicis*,... note, p. 250. — Le P. Louis du Gad, Supérieur général de la mission française de Chine, écrivait de Hon-Kouang, le 3 novembre 1752, au R. P. Général Visconti : « Circa obedientiam pontificiis decretis, quod caput esse intelligo eorum quæ R<sup>a</sup> P<sup>aa</sup> V<sup>a</sup> avet rescire, nullum ex nostris scio, qui non accuratissimè atque ita dicam scrupulosè Sum. Pontificum constitutionibus atque Vicar. apostolicorum statutis, plenissimè obedientem et morigerum se præbeat, prout conscientiae suæ rationes et societatis nostræ bonum postulant. Certè nihil gravius nos percellit, nulloque in opere evangelico pena gravior nos exerceat quam quod in Europâ haberi nos et traduci tanquam sedi apostolicæ inobedientes audiamus. » (Arch. S. J.)

La persécution, locale d'abord et moins rigoureuse, s'étendit peu à peu et ne connut bientôt plus de bornes.

Le 2 novembre 1746, le P. Benoît écrivait de Pékin : « Nous venons d'éprouver une des plus terribles persécutions qu'il y ait eu jusqu'ici en Chine... L'Empereur a envoyé dans toutes les provinces l'ordre de faire en secret des recherches exactes des Européens qui s'y trouveraient, et de les renvoyer à Macao pour les faire partir par les premiers vaisseaux qui s'en retourneraient en Europe ; de rechercher aussi exactement ceux qui faisaient profession de la religion chrétienne, de distinguer les chefs, de les punir sévèrement et de les obliger tous de renoncer à J.-C. » (1)

L'ordre impérial fut exécuté dans toutes les provinces avec une rigueur incroyable. « La persécution commença en 1745, dans le Fou-Kien, par la prise de tous les missionnaires européens de cette province, » (2) et devint en peu de temps sanglante. Pour découvrir les missionnaires, on pénètre dans les maisons des néophytes, on en fouille tous les coins et les recoins, on met les fidèles à la question.

(1). *Lettres édifiantes*, vol. XII, p. 423.

(2). Lettre du P. des Robert, Péking, 18 novembre 1747, citée par l'abbé Louis Carrez dans *Le R. P. L.-J. des Robert* ; p. 60. — *Journal de M. Maigrot*, procureur des missions étrangères, à Macao.

Plusieurs expirent dans les plus affreux tourments, plutôt que de trahir lâchement leurs prêtres.

Pierre Sanz, évêque de Mauricastre, et les PP. Rayo, Alcobert, Serrano et Diaz, tous religieux dominicains, sont pris et emprisonnés. « Le grand âge du prélat, qui était presque septuagénaire, ne toucha pas ses juges, dit le P. des Robert. Ils lui firent donner une quantité de soufflets, après l'avoir accablé d'injures. Les autres missionnaires furent moins épargnés dans les divers interrogatoires qu'on leur fit subir. Ce n'étaient que torrents d'injures et grêle de coups. On en appliqua même quelques-uns à la question assez violemment et à plusieurs reprises. » (1)

Le 26 mai 1747, Mgr Sanz eut la tête tranchée à la porte occidentale de la ville de Fou-Tchéou, capitale du Fou-Kien et ses compagnons de captivité furent étranglés le 28 octobre 1748. (2)

Du Fou-Kien la persécution s'étendit au Su-Tchuen, et de là elle s'abattit sur le Kiang-Si et le Kiang-Nan, provinces évangélisées par les Pères de la Compagnie de Jésus. Le P. Le Febvre (3) vit sa

(1). Même lettre du P. des Robert, *Ibid.*, p. 61.

(2). Léon XIII a prononcé la béatification des martyrs du Fou-Kien. Le P. Gaspard Chanseau, dans sa première lettre adressée de Macao à Mme de Sauveterre de Saint-Hyacinthe, religieuse ursuline, raconte le martyre de Mgr Sanz, et de ses compagnons. Cette lettre a dû être écrite vers la fin de 1748.

(3). Le P. Joseph-Louis Le Febvre, né à Nantes, le 30

mission saccagée et détruite au Kiang-Si. Lui-même, décidé à ne pas abandonner son poste, restait enfermé le jour dans un obscur réduit, et la nuit il visitait ses chrétiens.

Le P. Baborier, dont la mission se trouvait au nord de Fou-Tchéou-Fou, dans le Kiang-Nan, poursuivi et traqué de retraite en retraite, s'échappa sur une petite barque, qui vint se briser contre un rocher près de Macao. (1)

A l'est de Ou-Si, près de Tchang-Chou (ou Tsang-So), un autre Jésuite, le P. Tristan d'Athémis, fut arrêté avec ses deux catéchistes, le 11 décembre 1747. Dix jours après, le P. Antoine-Joseph Henriquez, poursuivi aux environs de Sou-Tchéou, se livrait lui-même aux mandarins, et était enfermé avec son catéchiste Paul Diego, dans la même prison que le P. d'Athémis, à Fou-Tchéou.

Né dans le Frioul le 28 juillet 1707, Tristan d'Athémis était entré au noviciat des Jésuites, à Bologne, le 28 juillet 1725, et, après avoir enseigné les août 1706, entré au noviciat de Paris le 18 novembre 1722, arriva en Chine le 8 août 1737. Il mourut en France en 1780.

(1). La vie du P. Jean Baborier est un vrai roman. Né à Vienne, en Dauphiné, le 14 septembre 1678, entré dans la Compagnie de Jésus le 18 septembre 1696, débarqua à Canton au milieu de l'année 1712. Il évangélisa d'abord le Hou-Kouang, et abandonna cette mission pendant la persécution de 1729 pour se réfugier à Macao. Il put rentrer en 1730 dans le Kiang-Nan sous un déguisement, et après les plus étranges aventures. Il mourut le 11 décembre 1752.

sciences philosophiques et mathématiques à Plaisance et à Parme, il s'embarquait pour la Chine, où il arriva au mois de septembre 1744. De Macao, ses supérieurs l'envoyèrent au Kiang-Nan et lui confièrent les chrétientés de Song-Kiang-Fou.

Le P. Joseph Henriquez, son compagnon de captivité, né à Lisbonne le 13 juin 1707, était entré au Noviciat de Macao le 25 décembre 1727. Dix ans après son entrée (1737), on le destina à la mission de Nankin, l'une des plus florissantes, mais aussi l'une des plus éprouvées par la persécution. Nommé en 1743 supérieur du Kiang-Nan, il administra si bien cette province, qui comptait plus de 60.000 chrétiens, évangélisés par huit missionnaires jésuites, que l'évêque de Nankin, Mgr don Francisco de Santa Rosa de Viterbe, lui confia le gouvernement de ce diocèse, à titre de vicaire-général.

Tristan d'Athémis et Joseph Henriquez furent condamnés à mort, torturés pendant neuf mois dans leur prison et enfin étranglés le 12 septembre 1748. (1)

Après 1748, la persécution se continue dans les provinces, toujours ardente, mais peut-être moins sanglante ; elle n'épargne ni les missionnaires, ni les

(1). Voir, pour tous les détails qui précèdent, les *Lettres édifiantes* de cette époque, et, en particulier : 1° La *Relation d'une persécution générale* qui s'est élevée contre la religion chrétienne dans l'Empire de la Chine en 1746 (12<sup>e</sup> vol., p. 434) ; 2° La lettre du P. Forgeot, S. J., au P. Patouillet, S. J. ; Macao, 2 décembre 1750 (12<sup>e</sup> vol., p. 485).

néophytes. Le P. Jean-François Beuth, dans le Hou-Kouang, est fait prisonnier par le mandarin. Epuisé avant l'âge par les travaux du ministère, phthisique, pouvant à peine se tenir debout, il est conduit au tribunal du mandarin de Hiang-Chan, et là, exposé des heures entières aux insultes de la populace. On le soufflette jusqu'au sang, on lui arrache les cheveux et la barbe, et on l'expédie plus mort que vif à Macao, où il meurt, deux mois après son arrivée, le 19 avril 1747. (1)

Dans les montagnes de Kon-Tcheng, au Ho-Nan, le P. Jean-Baptiste de la Roche « est obligé par la persécution d'errer à l'aventure, sans asile, ne trouvant personne qui consente à le recevoir. » (2) Cette vie errante ne le détourne pas de l'apostolat. Au témoignage du P. Amiot, *il fait dans sa mission des fruits nombreux*. La persécution s'étant un peu ralentie, il reprend le cours de ses travaux dans le Ho-

(1). Né à Strasbourg le 23 octobre 1706, entré au noviciat des Jésuites le 25 septembre 1724, le P. Beuth arriva en Chine le 12 juillet 1744, et fut envoyé aussitôt à la mission du Hou-Kouang. Le P. Chanseau, dans sa lettre citée plus haut, raconte l'arrestation, l'interrogatoire et les tortures du P. Beuth, et sa mort à Macao.

(2). Lettre du P. Amiot, Pékin, 1752. Né à Paris le 3 mars 1704, entré au noviciat de la Compagnie le 5 septembre 1722, le P. de la Roche arrive en Chine le 10 octobre 1740. Missionnaire d'abord dans le Hou-Kouang, il remplace en 1743 le P. Bataillé dans le Ho-Nan ; et c'est là que la persécution vint le surprendre. Il mourut dans les fers en 1785.

Nan et le Kon-Tcheng. C'est dans cette dernière province qu'il fut arrêté en 1784. Octogénaire, aveugle, accablé d'infirmités, il fut envoyé à Pékin pour y être jugé. Mais il ne put résister à la fatigue du voyage et succomba dans les fers, en route, disent les uns, dans les prisons de Pékin, selon d'autres.

Dans la même province du Ho-Nan qui avoisine le Hou-Kouang et dans celle-ci, le P. Louis du Gad administrait les chrétientés de Nan-Iang, Siang-Iang, Ngan-Lo et Mieng-Iang. La mission comprenait plus de trois mille chrétiens répandus sur 200 lieues de pays ; huit cents d'entre eux vivaient sur des barques. Surpris par la persécution, le P. du Gad reste au milieu de ses chrétientés ; mais les poursuites dont il est l'objet, l'obligent à de grandes précautions. « Vers le soir, il va chez l'un des chrétiens les plus considérés et y vaque aux fonctions de son ministère. Il entend les confessions, il instruit ou baptise les catéchumènes et célèbre le Saint-Sacrifice de la messe. Aussitôt que le jour approche, il monte sur une barque et y passe toute la journée. »

Telle est la vie du P. du Gad pendant des années ! Telle est la vie de plusieurs de ses confrères et de quelques religieux d'autres ordres ! Mais la plupart des missionnaires sont faits prisonniers ou forcés, comme Jean-Sylvain de Neuville, de se réfugier à Macao ; les autres, en petit nombre, échappent aux perquisitions des soldats infidèles, et,

au milieu des privations les plus inouïes, dans de continuelles alertes, vivant dans les bois, sur les lacs et les rivières, ils soutiennent le courage chancelant de leurs néophytes, ils empêchent beaucoup de défections. (1)

Le 2 décembre 1750, le P. Forgeot écrit au P. Patouillet : « J'aurais bien souhaité pouvoir m'étendre sur les ravages que la persécution a causés dans diverses chrétientés ; j'aurais eu là-dessus le détail le plus édifiant à vous faire... Mais j'aurais été en même temps obligé d'entrer dans le détail humiliant des apostasies ; il s'en faut bien cependant qu'elles aient été en aussi grand nombre qu'on a paru vouloir le persuader. » (2)

Le P. André-Nicolas Forgeot était bien placé pour se renseigner, car, à cette époque, il habitait à Macao, où affluaient les missionnaires de *cinq différents ordres*, chassés des provinces de l'Empire chinois. Plusieurs de ces derniers purent rejoindre leurs chrétientés sous divers déguisements, en petit

(1). *Lettres édifiantes* de cette époque, *PASSIM.*, voir surtout, dans le 12<sup>e</sup> vol., les lettres du P. Baborier (p. 332), du P. de Neuville (p. 366), du P. des Robert (p. 378), du P. du Gad (p. 413), et enfin la *relation* d'une persécution générale (p. 434).

(2). *Lettres édifiantes*, 12<sup>e</sup> vol. p. 485. — L. P. André-Nicolas Forgeot, né à Vézelize (Meurthe), le 9 février 1716, entré au noviciat des Jésuites le 14 septembre 1733, est à Macao le 30 août 1746, et il y meurt le 1<sup>er</sup> mars 1761. Dans sa lettre au P. Patouillet, il donne les détails du martyre des PP. Tristan d'Athémis et Joseph Henriquez.

nombre cependant, les mandarins exerçant la vigilance la plus active et les dénonciations se multipliant de jour en jour.

A cette époque (1750), « il y avait peu de Pères jésuites dans les provinces, tous ayant été ou emprisonnés, ou chassés, ou mis à mort. » (1) Les quelques missionnaires qui y restaient « avaient peine à trouver un asile pour se dérober aux recherches. Les chrétiens refusaient de les recevoir chez eux, pour ne pas s'exposer à être emprisonnés et à voir leurs biens confisqués. » (2)

Beaucoup de néophytes furent condamnés à la torture et à la bastonnade ; leurs maisons furent pillées, leurs familles ruinées. La fureur des persécuteurs s'acharnait surtout contre les objets religieux : images, croix, chapelets, médailles, reliquaires, ornements d'église. Tout était brûlé, détruit. La peur, une peur déprimante, le découragement, régnaient dans la plupart des chrétientés.

Cependant quelques religieux de la Compagnie étaient parvenus, de 1751 à 1754, à s'introduire dans le Kiang-Nan. Ils s'appelaient Joseph de Aranjo, (3)

(1). Lettre de 1752 du P. Amiot (*Lettres édif.*).

(2). Même lettre du P. Chanseau à Mme de Sauveterre.

(3). Le P. Joseph de Aranjo, né à Braga le 10 mai 1721, entré chez les Jésuites le 24 mars 1741, arrivé à Macao en 1750, fut envoyé au Kiang-Nan en 1751. Il resta

Emmanuel de Viegas (1), Joseph de Sylva (2), prêtres portugais, et le Frère Antoine Pirez (3). Le P. Denis Ferreira (4) y séjournait depuis plusieurs années et avait pu échapper aux recherches actives de la police. Aux mois d'avril et de mai 1754, ils furent tous découverts, arrêtés et jetés en prison, à Nankin, où, pendant deux ans, la corde au cou, liés par les pieds et les mains, ils endurèrent les plus dures souffrances, souffletés, frappés de coups de bambou, mis et remis à la question. Plus de huit cents familles chrétiennes, dénoncées avec eux, furent emprisonnées et soumises aux mêmes traitements. On espérait, par ces tortures, les amener à apostasier.

estropié toute sa vie des mauvais traitements subis en prison.

(1). Le P. Emmanuel de Viegas, né à Portalègre le 2 juillet 1713, entré au noviciat des Jésuites le 31 juillet 1729, arriva à Macao en 1752 et partit la même année pour le Kiang-Nan.

(2). Le P. Joseph de Sylva, né à Coïmbre le 10 février 1725, Jésuite le 25 février 1741, arriva à Macao en 1753. La même année, nous le trouvons au Kiang-Nan. Emmené de Macao à Lisbonne par ordre de Pombal, il resta 13 ans en prison.

(3). Le F. Antoine Pirez, né à Lisbonne le 1<sup>er</sup> mai 1721, entré chez les Jésuites le 24 mars 1736, fut envoyé au Kiang-Nan en 1751.

(4). Le P. Denis Ferreira, né à Lisbonne le 9 octobre 1720, entré au noviciat de la Compagnie le 5 février 1738, arriva probablement au Kiang-Nan en 1745. Emmené, comme le P. de Sylva à Lisbonne, il fut enfermé 4 ans aux prisons de Saint-Julien.

Les cinq Jésuites furent condamnés à mort en 1755, mais l'Empereur commua la sentence de strangulation en dix années de prison, et plus tard, au mois de février 1756, il ordonna de les mettre en liberté. Conduits par des satellites jusqu'à Macao, ils furent remis le 1<sup>er</sup> avril au Sénat et à la ville, avec ordre de les embarquer immédiatement pour l'Europe. Plusieurs d'entre eux devaient finir leurs jours dans les prisons de Pombal. (1)

Le P. du Gad écrivait au P. de Brassaud, le 13 décembre 1757 : « Dans les provinces de l'Empire chinois, c'est toujours le même système de ne pas souffrir notre sainte religion, et d'en chasser tous les missionnaires qu'on peut attraper. »

Et il ajoutait : « Mais à Pékin, on la laisse tranquille ». (2)

\*  
\*\*

La capitale du Céleste-Empire, située dans la province du Pé-Tchi-Li (ou Pé-Tcheu-Li), la plus sep-

(1). Voir sur ces généreux confesseurs : 1<sup>o</sup> la lettre de Mgr de Laimbeckoven et la lettre du P. de Neuvialle aux cardinaux de la Propagande, celle du P. Eckard dans *Christ. de Mürr* (VII, p. 242); 2<sup>o</sup> Mürr, VI, p. 198, les lettres 93, 99, 108 et 109 du P. Roy, enfin les *Lettres édifiantes* passim.

(2). *Lettres édifiantes*, 13<sup>o</sup> vol., p. 89.

tentrionale de l'Empire, échappait, en effet, à la proscription générale.

Le 20 octobre 1752, le P. Amiot écrivait de Pékin à son ami, le P. Allard, alors au collège Louis-le-Grand, à Paris : « Quoique la religion soit toujours proscrite en Chine, nous ne laissons pas à Pékin d'exercer librement notre ministère dans l'enceinte de nos maisons et même au dehors, en prenant certaines précautions. » (1)

Ces précautions consistaient surtout, pour les missionnaires européens, à ne pas sortir de la ville et à ne pas aller évangéliser les chrétientés établies dans le Pé-Tchi-Li et dépendant des Jésuites français et portugais. Ces chrétientés, nombreuses et ferventes, n'étaient cependant pas délaissées. Cinq prêtres chinois, jésuites, les cultivaient avec le plus grand zèle. « Le nombre des chrétiens montait à plus de cinquante mille. Ils venaient souvent à la ville pour approcher des Sacrements, pour consulter les Pères, pour leur rendre compte de l'état des chrétientés, pour leur demander des livres sur la religion, des images, des médailles, des chapelets, etc. Les prêtres chinois baptisaient ordinairement chaque année dans cette province, *qu'on appelait la province de la Cour*, jusqu'à douze cents adultes. Et dans les trois églises de Pékin, desservies par les Jésuites, de cinq à six

(1). *Lettres édifiantes*, 12<sup>e</sup> vol., p. 518.

cents adultes recevaient chaque année la même grâce. » (1)

On peut se demander pourquoi Pékin avait échappé à la proscription. Les *Lettres édifiantes* et les autres correspondances de Chine nous en donnent la raison.

Kang-Hi n'avait pas compris dans son arrêt de proscription les Jésuites résidant à la capitale, à cause de leur savoir et des services qu'ils rendaient à l'Empire comme géographes, historiens, astronomes, physiciens, musiciens, peintres et mécaniciens. Il leur savait gré d'avoir relevé avec tant de soin et de patience la carte de la Chine et de la Tartarie.

Son fils, Yong-Tcheng, en dépit de sa haine contre les Européens et en particulier contre les missionnaires, épargna les Jésuites de Pékin, parce qu'il ne pouvait se passer d'eux, comme négociateurs et interprètes, pour défendre les intérêts de l'Empire contre les prétentions du Czar Pierre 1<sup>er</sup> et celles du roi de Portugal.

(1). *Lettres édifiantes*, 12<sup>e</sup> vol., lettre du P. Gaubil au P. Cairon. — Le P. Loppin (12<sup>e</sup> vol., p. 341), écrit dans sa lettre au P. Radominski, confesseur de la reine de Pologne : « A Pékin, outre les deux maisons qu'y ont les Jésuites portugais, nous avons la nôtre dans le palais même de l'Empereur, où il y a dix ou onze Jésuites, sans compter quatre Jésuites chinois, qui sont partagés dans les diverses missions aux environs de la Capitale, d'où il n'est pas permis aux Européens de sortir ». Les Pères portugais avaient à leur service un prêtre chinois, qui s'occupait activement de leurs missions du Pé-Tchi-Li.

Enfin, l'Empereur Kien-Long disait en 1746 :  
 « Les missionnaires de Pékin sont utiles à l'Empire. ils nous rendent de grands services, nous les gardons. Ceux qui sont dans les provinces, ne servent à rien ; il faut s'en défaire. »

La liberté accordée aux missionnaires de Pékin « constituait assurément un bienfait immense, car elle leur permettait, écrit le P. Loppin, de cultiver les fidèles, d'instruire les catéchumènes, de procurer le baptême à un grand nombre d'enfants moribonds ; et quelques religieux, qui continuaient à travailler au palais impérial, se ménageaient par là un accès auprès du Prince, pour pouvoir implorer sa protection dans le besoin. » (1) Il faut ajouter que les communions, quoique moins nombreuses qu'aux années de paix, s'élevaient cependant à plus de cinq mille chaque année, dans la seule église de la *Mission française*.

Il n'en était pas moins vrai que la liberté dont jouissait le christianisme dans le Pé-Tchi-Li et à la capitale, était une simple tolérance, qu'un caprice de l'Empereur pouvait faire cesser du soir au lendemain ; tous les Chinois et les Tartares, tous les Grands de la Cour et les mandarins le savaient. Personne n'ignorait la haine vivace qu'il portait au nom chrétien ; il la manifestait assez haut, en toute circonstance, il ne s'en cachait pas.

Aussi, étant donné le caractère craintif et peu

(1). Même lettre du P. Loppin au P. Radominski.

généreux du Chinois, ses instincts bas et intéressés, fallait-il s'attendre à ce que raconte le P. Gaubil, dans sa lettre du 22 octobre 1753, au R. P. Général Ignace Visconti : « Peu de Chinois, dit-il, cherchent la vraie voie du salut, ils ne veulent ni lire les livres de religion, ni entendre parler de la doctrine chrétienne. Parmi les néophytes, la foi ne semble pas assez ferme, les princes du sang et les grands ne veulent pas recommander à l'Empereur les Européens en tant que chrétiens. Chaque fois que nous avons essayé nous-mêmes de le faire, nous avons éprouvé un refus. L'Empereur qui a décoré du titre de mandarin quatre des Européens de Pékin, pense avoir fait en faveur des Européens tout ce que peut faire un Empereur chinois. Il n'a pas l'idée d'accorder un autre bienfait à la religion chrétienne. »

Le P. Gaubil termine sa lettre par ces paroles attristées : « Voilà où en est à Pékin la question religieuse ! A moins d'un miracle, la Mission française semble incliner vers sa ruine. » (1)

(1). Le P. Gaubil au général Visconti : « Imperator permittit Pékini libertatem religionis; sed quia omnes sinæ, et barbari benè sciunt ejus in christianum nomen odium et fixum systema, perpanci quærent veram salutis viam, nec libros religionis legere volunt, nec audire de christianâ religione. Inter ipsos christianos, non videtur sat firma fides, nec ullus seu regulus seu magnas audet Europæos quâ christianos imperatori commendare. Quoties hoc curavimus fieri, toties semper repulsum passi fuimus, quia imperator ex Europæis qui sunt Pékini quatuor mandarini

gradu decoravit, existimat se in Europæorum gratiam fecisse quidquid ab imperatore sine potest fieri ; nullum aliud beneficium pro nostrâ religione cogitat. En eo sunt status religionis, ut sine peculiari miraculo missio videatur vergere in ultimam ruinam. » (Arch. S. J.)

Le P. Amiot dans sa lettre de 1752, le P. Loppin dans sa lettre au P. Radominski et le P. des Robert dans ses lettres aux RR. PP. Généraux (Notice, pp. 88-98), ne sont pas aussi pessimistes, sans être très rassurants.



## CHAPITRE TROISIÈME

---

**Le P. Amiot à Pékin en 1751. — La  
Compagnie de Jésus à Pékin, à son  
arrivée. — Œuvres diverses.**

---

Telle était la situation religieuse en Chine, quand le P. Amiot aborda à Macao (1) le 27 juillet 1750.

Tous ses désirs le portaient à l'évangélisation des provinces de l'Empire, si gravement éprouvées par la persécution. Il y avait là pour son âme d'apôtre, outre un grand bien à accomplir, un attrait puissant, l'attrait du péril et de la souffrance. Mais, en l'état où se trouvaient les missions, ses désirs étaient irréalisables : impossible de pénétrer dans les provinces, et

(1) « Macao, dit le P. Loppin dans la lettre déjà citée au P. Radominski, fut cédé autrefois aux Portugais par les Empereurs de Chine, en reconnaissance du service qu'ils avaient rendu en nettoyant la mer infestée de pirates. » (*Lett. édif.*, 12<sup>e</sup> vol., p. 341).

les néophytes étaient trop affolés pour donner asile aux missionnaires et même se réunir. (1)

C'est alors que les Jésuites de Pékin songèrent à faire venir à la Cour le P. Amiot, dont on vantait les grandes aptitudes pour les langues et les sciences; le P. Joseph d'Espinha, (2) portugais, maître ès-arts et mathématicien distingué, et le F. Emmanuel de Mattos, chirurgien assez habile. (3) Ces trois religieux pouvaient, chacun dans sa spécialité, rendre de grands services à la Cour, et par suite à la religion.

« Le 16 décembre 1750, écrit le P. Amiot, les Jésuites résidant à Pékin, présentèrent une requête à l'Empereur, par laquelle ils lui annonçaient l'arrivée de trois de leurs confrères (deux Jésuites portugais et moi), ajoutant que les connaissances que nous avons des sciences d'Europe, et entr'autres des mathémati-

(1) Le P. de Neuvialle, qui avait succédé au P. Châlier en 1747 comme supérieur général de toute la mission française, écrivait, le 20 décembre 1751, au R. P. général Ignace Visconti, à Rome : *Summo cum dolore anno elapso scripsi non posse statim introduci in missiones patrem Josephum Amiot.* (Arch. S. J.)

(2) Le P. Joseph d'Espinha, dont nous aurons à parler dans cet ouvrage, naquit à Lamego, en Portugal, le 25 décembre 1722. Entré dans la Compagnie, à Lisbonne, le 5 juin 1739, il arriva à Macao peu de temps après le P. Amiot.

(3) Le F. Emmanuel de Mattos, né à Visen, en Portugal, le 10 mai 1725, entra au noviciat des Jésuites le 5 avril 1746, après avoir étudié la chirurgie pendant plusieurs années.

ques, de la musique et de la pharmacie, pourraient être de quelque utilité, s'il plaisait à Sa Majesté de nous faire venir dans sa capitale. Le prince consentit de bonne grâce à ce qu'on souhaitait. Il ordonna même que les trois Européens dont on lui parlait fussent défrayés aux dépens du trésor. La volonté de l'Empereur fut manifestée aux tribunaux. Ceux-ci la firent savoir au Vice-Roi de Canton, et lui enjoignirent en même temps qu'il eût à nous pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour le voyage, l'avertissant que l'intention de Sa Majesté était que nous fussions traités suivant l'ancien rite.

Il ne faut pas douter que les infidèles qui s'aplaudissaient de la persécution que souffrait l'Église de Jésus-Christ, ne vissent à regret les ministres de l'Évangile appelés à la Cour. Ceux qui étaient chargés de nous faire partir, obéirent néanmoins sans réplique et sans délai aux ordres qu'ils avaient reçus, et vers le commencement de mars de l'année 1751, les mandarins de Canton envoyèrent au procureur de Macao, comme à celui qui représente les Européens, pour s'enquérir, selon la coutume, si nous étions arrivés et si nous jouissions d'une bonne santé. Ils le chargeaient encore de nous prier de vouloir bien déterminer le jour de notre départ. Comme nous étions informés de tout ce qui s'était passé à la Cour sur ce qui nous concernait, nous avons commencé à prendre quelques arrangements, et déjà l'on travail-

lait à nos habits chinois. Nous répondîmes donc que le 28 mars, nous serions en état de nous mettre en chemin pour Canton.

Le jour indiqué étant arrivé, j'en passai une bonne partie à m'instruire des manières chinoises et à m'y exercer. On me répéta ce qu'on m'avait dit plusieurs fois, que c'était ici le pays du monde où il fallait être le plus attentif à ne rien négliger des manières extérieures. Manquer à une des moindres, c'est commettre un crime capital ; et un missionnaire, s'il veut faire quelque fruit, doit y être expert, autrement il ne serait pas même écouté des Chinois, qui le regarderaient comme un sauvage. Plus qu'ailleurs il faut nous faire ici tout à tous, pour gagner tous les hommes à Jésus-Christ. » (1)

Le 28 mars, vers les trois heures du soir, le P. Amiot et ses deux compagnons montèrent sur la barque qui devait les transporter à Canton, où ils n'arrivèrent qu'après cinq jours de navigation. « Comme c'était aux frais de l'Empereur qu'ils devaient aller de là à Pékin, le Vice-Roi avait ordre de leur fournir le nécessaire ; il devait de plus leur donner un mandarin pour veiller à leur sûreté durant la route. » (2)

Les choses ne marchent pas vite en Chine. « On fut soixante-quatre jours à terminer cette affaire, et

(1) Lettre déjà citée du P. Amiot au P. Allard, S. J., Pékin, 20 octobre 1752.

(2) Même lettre du P. Amiot.

les voyageurs furent obligés de passer tout ce temps dans leur barque, exposés à toutes les ardeurs d'un soleil brûlant... » (1)

Enfin, partis de Canton le 2 juin, ils n'entrent à Pékin que le 22 août vers midi. Le P. d'Espinha et le F. de Mattos descendent à la résidence des Portugais et le P. Amiot à la *Mission française*. (2)

Le cérémonial veut que la première sortie des nouveaux missionnaires soit pour saluer l'Empereur. (3)

Quelques jours après leur arrivée, les trois nouveaux venus se rendent à Hai-Tien, où se trouvait la Cour, à trois lieues de Pékin. Le P. Amiot a décrit par le menu, dans sa lettre de 1752, le cérémonial de leur réception. Dans une des cours du palais, les trois Jésuites *se rangent sur une même ligne, et la face tournée du côté de l'appartement de l'Empereur, ils se prosternent avec gravité, dans un silence profond et respectueux. Trois fois ils frappent la terre du front. Ils se relèvent pour faire de nouveau la même cérémonie, et ils la recommencent une troisième fois. Après quoi, on leur ordonne d'attendre les ordres de Sa Majesté.*

Les visiteurs offrent ensuite leurs présents, et en

(1). Même lettre du P. Amiot.

(2) *Ibid.*

(3) Le P. Bourgeois au P. Tassin; Pékin, 15 sept. 1768. (*Lettres édif.*)

retour, ils reçoivent de la table de Sa Majesté quelques mets, qu'ils mangent debout à l'endroit même où ils ont exécuté les trois prostrations. (1)

La réception à l'évêché fut moins compliquée. Mgr de Souza, revêtu de ses habits pontificaux, les attendit à sa chapelle, leur adressa des paroles affectueuses de bienvenue, et « au son des instruments chinois, il entonna la messe pour remercier Dieu de lui avoir amené du renfort contre l'ennemi commun du genre humain. » (2)

Mgr de Souza, né à Coïmbre le 26 janvier 1697, était entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1712 ; et, après avoir enseigné plusieurs années l'éloquence à l'université de sa ville natale, il était parti pour la Chine avec l'ambassade portugaise du roi Jean V. D'abord missionnaire à Nankin et à Pékin, il fut en 1740 nommé à l'évêché de Pékin et sacré à Macao en 1741. Pendant son épiscopat de seize ans, au milieu des plus douloureuses persécutions, « il fut, dit Mgr de Laimbeckhoven, le modèle des évêques, qui paissait son troupeau autant avec le pain de la doctrine que par l'exemple de sa sainte vie. » (3)

(1). Même lettre du P. Amiot, de 1752.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre adressée au Saint-Père, le 15 octobre 1757, après la mort de Mgr Polycarpe de Souza, arrivée le 22 mai 1757. — Quand Mgr de Souza fut nommé évêque, les ennemis de la Compagnie de Jésus l'accusèrent d'être opposé

C'est entre les mains de Mgr de Souza que le P. Amiot, à son arrivée à Pékin, fit le serment exigé de tous les missionnaires par le pape Benoît XIV sur les rites chinois. (1)

aux décrets du Saint-Siège sur les rites. Cela devait être et n'étonna pas les missionnaires vraiment honnêtes. Le Portugal et même deux Propagandistes prirent sa défense et la calomnie fut dissipée.

(1) Voici le serment signé de la main du P. Amiot, et dont l'original a été conservé :

« Ego Josephus Maria Amiot, missionarius ad sinas a superioribus meis juxta facultates eis a sede apostolica concessas missus, præcepto ac mandato apostolico super ritibus ac cæremoniis sinensibus in Constitutione Clementis Papæ XI hac de re edita, qua præsentis juramenti formula præscripta est, contento, ac mihi per integram ejusdem Constitutionis lecturam apprime noto, plene ac fideliter parebo ; illudque exacte, absolute ac inviolabiliter observabo, et absque ulla tergiversatione adimplebo atque pro virili enitar ut a christianis sinensibus quorum spiritualem directionem quoquomodo me habere contigerit, simili obedientia eidem præstetur, ac insuper, quantum in me est, nunquam patiar ut ritus et cæremoniæ sinenses in litteris pastoralibus Patriarchæ Alexandrini Macai datis die 4 novembris 1721 permissæ ac Sanctissimo Domino Nostro Benedicto Papa XIV damnatæ, ab eisdem christianis ad praxim deducantur. Si autem (quod Deus avertat) quoquomodo contravenerim, toties quoties id evenerit, pœnis per prædictas constitutiones impositis me subjectum agnosco et declaro. Ita tactis sacrosanctis evangeliiis promitto, voveo et juro. Sic me Deus adjuvet et hæc Sancta Dei evangelia. Pekini die 16<sup>a</sup> oct. 1751.

« *Ego Josephus Maria Amiot Soc. Jes. Manu propria.*

« in Manibus meis

« Polycarpus episcopus Pekinensis. »

\*  
\*  
\*

Pékin comprenait alors la *ville tartare* de quatre lieues de tour et d'un million d'habitants, la *ville chinoise*, moins grande, mais aussi peuplée, et la  *cité impériale*. Les missionnaires catholiques y comptaient quatre résidences, ayant chacune son église.

Les Jésuites portugais y avaient deux résidences, les missionnaires de la Propagande, une, et les Jésuites français, une également. (1)

Les trois premières se trouvaient dans la ville tartare ; la dernière, dans la cité impériale. Il n'en existait pas dans la ville chinoise.

Les deux résidences des Portugais étaient situées, l'une à l'Est, l'autre au Sud-Ouest du palais de l'Empereur. Celle de l'Est, appelée Tong-T'ang, supprimée à l'époque de la persécution tartare, sous la minorité de Kang-Hi, fut rétablie plus tard, et les Pères y bâtirent une église élégante. C'est là que s'installa le P. d'Espinha, qui joua dans la suite un rôle diversement apprécié.

Cette résidence était réputée une dépendance de la maison du Sud-Ouest, appelée *Nan-T'ang*, dédiée à Saint-Joseph, et désignée sous le nom de *collège*. Ce collège fut donné au P. Ricci et rebâti pour le P.

(1) *Lettres édifiantes* : Le P. Bourgeois à Mme de \*\*\*, Pékin, 15 octobre 1769 ; — Le P. Benoist à M. Papillon d'Auteroche, Pékin, 16 novembre 1767.

Adam Schall par l'empereur Kang-Hi. C'est là qu'habitaient les pères portugais, qui dirigeaient le grand observatoire de Pékin. « Cet observatoire, que les visiteurs européens vont encore admirer de nos jours, et qui fut construit avec tous ses instruments par le P. Ferdinand Verbiest, peu après 1669, était à l'usage exclusif de l'Institut chinois d'astronomie, connu sous le nom de *Tribunal d'astronomie ou des mathématiques*.

« Ce tribunal, dit le P. Amiot, était composé d'un inspecteur, de deux présidents, dont l'un est toujours *tartare* et l'autre *censé chinois*, et de plusieurs mandarins qui sont comme autant d'assesseurs. Depuis le P. Adam Schall jusqu'au P. da Rocha, qui succéda au P. de Hallerstein, C. A. D., pendant l'espace de plus d'un siècle, ce fut toujours un européen qui tint lieu de président chinois.

L'emploi des missionnaires astronomes consistait à revoir les calculs purement astronomiques des chinois et à en corriger les erreurs, s'il s'en trouvait. Les appointements ou les gages que l'Empereur leur donnait étaient attachés au degré de mandarinat dont ils étaient décorés.

Comme les premiers Européens, qui furent admis dans le tribunal d'astronomie, étaient de la *Mission portugaise*, qui était alors la seule, c'est la mission portugaise qui fournit toujours des astronomes à ce tribunal.

Le ressort de ce tribunal s'étend sur tout le ciel visible depuis la Corée jusqu'au Thibet d'un côté, et depuis le voisinage de la Sibérie jusqu'au tropique de l'autre.

Il y a 200 Chinois environ qui sont entretenus aux frais de l'Empereur sous le titre d'astronomes ou celui d'étudiants en astronomie ; et il y en a au moins les deux tiers qui connaissent assez bien le ciel et sont assez rompus dans le calcul pour pouvoir composer des *éphémérides* aussi exactes que celles qui sortent de nos académies. » (1)

Pendant le dix-huitième siècle, deux Pères de la Mission portugaise firent partie du tribunal des mathématiques, l'un comme président, l'autre comme assesseur. Comme le dit la lettre du P. Amiot à M. Bertin, le collège portugais remplissait ces fonctions « en vertu d'une possession remontant à Van-Li, dernier Empereur de la dynastie Ming, qui appela le premier les missionnaires dans le tribunal astronomique. Cela ne veut pas dire que les Jésuites élevés à ces charges fussent toujours des Portugais : le premier président européen fut le P. Adam Schall, allemand de Cologne ; le P. Ferdinand Verbiest, nommé à la même place par l'Empereur Kang-Hi, était flamand. Ce fut un bavarois, le P. Ignace Kôgler, qui présida de 1716 à 1746 ; il eut pour asses-

(1) Cette lettre était adressée à M. Bertin le 22 sept. 1777.

seur, d'abord le P. André Pereyra, anglais d'origine et naturalisé portugais. Après la mort de celui-ci (1743), le P. Augustin de Hallerstein, autrichien, reçut l'emploi d'assesseur ; il succéda ensuite au P. Kôgler, et vit sa place d'assesseur donnée au P. Antoine Gogeisl, encore un bavarois. » (1)

La *Mission portugaise* n'était pas, comme on vient de le voir, exclusivement composée de Jésuites portugais ; elle se recrutait encore de religieux venant de différentes nations. Beaucoup de missionnaires, et même souvent les supérieurs étaient allemands, flamands ou belges, anglais ou italiens.

En 1751, vivaient au collège les PP. Félix da Rocha, (2) Antoine Gogeisl, (3) Florian Bahr, (4) et Augustin de Hallerstein (5) ; et à la résidence, les PP.

(1) *Correspondance scientifique d'un missionnaire français à Péking au dix-huitième siècle. LE P. ANTOINE GAUBIL*, d'après des documents inédits, par le P. Joseph Brucker, p. 16.

(2) Le P. Félix da Rocha, né à Lisbonne en 1723, fut supérieur de la résidence des Portugais, deux fois vice-Provincial (1754 et 1762) de la mission portugaise, et Président du Tribunal des mathématiques (1774-1781). Il mourut le 22 mai 1781.

(3) Le P. Antoine Gogeisl, né en 1701, à Siegenburg, en Bavière, fut recteur du collège de Pékin (1748-1754). Mort le 12 octobre 1771.

(4) Le P. Florian Bahr, né en 1706, à Falchenberg, en Silésie, arrivé à Pékin en 1736, recteur du collège et visiteur des missions de Chine et du Japon, mort le 7 juin 1771.

(5) Le P. A. de Hallerstein, né le 2 août 1702, à Habaczen, en Autriche, arrivé en Chine en 1738, mort le 29 octobre 1774.

Joseph d'Espinha et Ignace Sichelbarth. (1) Nous ne citons que les missionnaires les plus remarquables. A cette époque, le P. de Hallerstein était Président du Tribunal des mathématiques et le P. Gogeisl, assesseur.

La troisième résidence, appelée *Si-Tang* ou église de l'Ouest, est celle des missionnaires de la Propagande. Ces Messieurs avaient une seconde église en dehors de la ville, « près de l'endroit où l'Empereur tenait sa Cour pendant la belle saison. » (2) Ils étaient peu nombreux à l'arrivée du P. Amiot. Il n'y avait qu'un missionnaire en 1748 (3) ; on en comptait quatre en 1766. (4)

La résidence *de Saint-Sauveur* des Jésuites français, que les Chinois désignaient sous le nom de *Pé-Tang* ou église du Nord, était située à environ une demi-lieue au nord du Collège portugais, dans l'enceinte extérieure du palais impérial. L'Empereur Kang-Si avait donné à ces religieux une maison dans cette enceinte. Plus tard, il leur céda, près de la

(1) Le P. Ignace Sichelbarth (ou Sichelbart), né le 8 septembre 1708 à Nendechen, en Bohême, arrivé en Chine en 1745, peintre distingué, mourut à Pékin, le 6 octobre 1780.

(2) Lettre du P. Amiot à M. Bertin, 12 octobre 1774.

(3) Lettre du P. de Bormio. *Saggio di bibliografia*, par M. de Civerza, pp. 60-61.

(4) *Epistolæ anecdotæ* R. P. Augustini à Comitibus Hallerstein, ex Chinâ scriptæ-Budæ, 1781, p. LIV.

maison, un emplacement pour y bâtir une église qui, commencée en 1700 et terminée en 1703, fut construite, ornée et meublée aux frais communs de Louis XIV et de Kang-Hi. La maison elle-même subit, avec les années, des remaniements importants et fut considérablement agrandie grâce aux libéralités du roi de France. (1)

M. Mouly, lazariste, depuis vicaire apostolique, visita la *mission française* en 1835, et le 12 octobre, il en communiqua par une longue lettre la description aux *Annales de la Propagation de la foi*. (2) Il dit de l'église : « C'est un bâtiment assez vaste, situé derrière la maison, dont il est entièrement séparé. Il s'y trouve trois autels, parallèlement placés. Celui du milieu est dédié à N.-S., sous le titre de *Sauveur du monde* ; il est surmonté d'un beau tableau, peint de main de maître et entouré d'un beau cadre doré. L'autel de droite est dédié à la Sainte-Vierge, sous

(1) Lettre du P. Fouquet au duc de la Force ; Nantchang-Fou (Chine), 26 novembre 1702. — Lettre du P. Pelisson au P. de la Chaise ; Canton, 9 décembre 1700. — Le P. Bourgeois écrivait au P. Tassin (Pékin, 15 sept. 1768) : « Nos corps de logis ne contiennent chacun que deux ou trois personnes. Nous avons tous une petite galerie devant nos fenêtres, une cour d'un côté de notre appartement et un petit jardin de l'autre. Le tout propre et fermé de murailles » (Lettre inédite, Ach. S. J.). — L'autel et l'intérieur de l'église furent ornés de riches présents de la libéralité de Louis XIV (*Lettres édif.*) Le P. de Fontaney dédia l'église au *Saint-Sauveur*.

(2) T. X, pp. 100 et suiv.

le titre de l'Immaculée Conception ; celui de gauche est dédié à l'Ange gardien. Toute la chapelle est peinte. Les peintures sont d'une beauté remarquable ».

A cette époque, on voyait encore, ajoute Mgr Mouly, à droite d'une vaste cour en forme de carré long, une grande pièce où étaient renfermés une quantité de livres européens, qui composaient autrefois la riche bibliothèque de l'église française de Pékin. Les Jésuites les avaient fait venir à grands frais. Hélas ! On ne pouvait, en 1835, les conserver, ni en faire usage ; ils étaient, pour ainsi dire, à charge aux Lazaristes. (1)

A deux lieues de la Capitale, la mission possédait une propriété à Haï-Tien, gros bourg où l'Empereur passait une partie de l'année. C'était le Versailles de la Chine. Non loin de là, plus près de la ville, se trouvait l'emplacement destiné à la sépulture des missionnaires français. (2)

(1) T. X, pp. 100 et suiv.

(2) *Ibid.* « C'est un terrain carré planté d'arbres et fermé par un mur de 8 à 10 pieds d'élévation. On y arrive par une longue allée couverte par un berceau de vigne. La porte se trouvant ouverte, dès l'entrée j'aperçois au loin dans l'allée, le signe de notre rédemption... Cette croix est en pierre, semblable à celle qu'on rencontre souvent en France sur les routes. Elle domine toute l'enceinte et les lieux environnants. Elle fut dressée en 1731 par les Pères jésuites et réparée aussi par eux en 1775... Il y a en tout 46 tombeaux. 6 seulement appartiennent à des missionnaires ».

L'établissement des Français ne dépendait nullement de la résidence et du collège des Portugais ; il était gouverné par des supérieurs français ; il avait ses travaux, ses œuvres et son théâtre d'action à part. Les Jésuites français, quoique très versés pour la plupart dans la science astronomique, n'eurent jamais à leur disposition le grand observatoire du Tribunal des Mathématiques.

Louis XIV avait pourvu d'instruments astronomiques les premiers Jésuites envoyés en Chine avec le titre de *Mathématiciens du Roi de France*. Ces instruments, à peu près suffisants pour l'époque, n'étaient plus à la hauteur des progrès accomplis en Europe vers le milieu du dix-huitième siècle.

Le P. Antoine Gaubil, arrivé à Pékin le 9 avril 1723, désirait concourir par tous les moyens en son pouvoir, à enrichir les sciences et les arts de la France. Il avait été envoyé en Chine avant tout pour y prêcher l'Évangile, mais aussi pour répondre aux intentions des fondateurs de la *Mission française*. Ce dernier but était assurément secondaire ; le P. Gaubil ne se considérait pas moins comme tenu de servir de son mieux la science de son pays. L'abbé Joseph Brucker a publié sur ce Jésuite une suite d'articles qui font admirablement connaître cet apôtre non jésuite. 33 ont des inscriptions en latin et en chinois. Les Portugais avaient un cimetière à part, plus ancien et plus considérable. Le nombre des Jésuites enterrés dans les deux cimetières monterait de 90 à 100. »

tre doublé d'un savant. Il y dit avec raison « que ce religieux n'est pas connu autant qu'il en est digne, quoiqu'il se soit assuré depuis longtemps par ses écrits une place honorable dans l'histoire de l'érudition et des sciences au dix-huitième siècle. » (1)

Le P. Gaubil s'aperçut vite que les instruments de la munificence de Louis XIV étaient devenus insuffisants ; et la *Mission française* n'avait pas d'*observatoire*. « Il réclama en France des instruments précis et un observatoire tel que l'exigeaient les observations délicates qu'il avait en vue... Avec l'aide de ses confrères de Paris, et surtout du P. Etienne Souciet, il put se procurer, d'abord quelques instruments des plus essentiels, puis un peu d'argent pour entreprendre la construction d'un petit observatoire. Le tremblement de terre de septembre 1730 vint lui faire perdre le fruit de tous ses labeurs. » (2)

Ce désastre, qui semblait irréparable, ne découragea pas sa persévérante énergie ; mais il fallut attendre longtemps avant de pouvoir même songer à réparer ses pertes. (2)

« Ce n'est que le premier novembre 1754 qu'il

(1) *Revue du Monde Catholique*, T. 76° *Correspondance scientifique* d'un missionnaire français à Péking, au 18<sup>e</sup> siècle. Le P. Antoine Gaubil, d'après des documents inédits.

(2) *Correspondance scientifique...*, pp. 16 et 18.

(3) *Ibid.*, p. 18.

put annoncer à de l'Isle que les fondements du petit observatoire étaient jetés et bien. » (1)



Nous l'avons dit plus haut, les hommes de science que la Compagnie de Jésus envoyait de France, avaient un double but : « prêcher l'Évangile, convertir les infidèles, soutenir les néophytes, tel était le but principal, qui primait tout, et auquel les travaux scientifiques des missionnaires devaient se subordonner, sans jamais lui porter préjudice. Concourir, par tous les moyens que pouvait fournir leur position spéciale, à enrichir les sciences et les arts de l'Europe, était un but secondaire, mais dont il fallait tenir un compte sérieux, ne fut-ce que pour répondre à toutes les intentions des fondateurs de la *Mission française en Chine*. » (2)

(1) *Ibid.*, p. 19 note. — A cette époque, Pékin possédait 4 observatoires. 1° L'observatoire impérial, bâti au 13<sup>e</sup> siècle, sur les murs de la ville tartare. C'est celui dont le P. Verbiest avait renouvelé les instruments. Il servait aux membres du tribunal d'Astronomie de l'Empire. 2° L'observatoire que les Jésuites français élevèrent dans leur maison. 3° L'observatoire que les Jésuites portugais construisirent dans leur collège. 4° Celui qu'ils bâtirent encore dans leur résidence de Saint-Joseph. M. Pingré a donné les positions de ces quatre observatoires, dans sa description de Pékin en 1765. « Ces différents observatoires, dit Lalaude, ont procuré beaucoup d'observations. »

(2). *Ibid.*, p. 14.

Les Jésuites de Pékin le comprirent ainsi, et on leur doit cette justice, c'est de n'avoir jamais dévié, malgré tous les obstacles, de ce double but. Ils rendirent des services signalés à l'académie des Sciences ; aucun homme de savoir ou même un peu au courant du mouvement scientifique de cette époque, ne peut loyalement le nier.

Ce qu'on sait moins, c'est que les Jésuites français, qui semblaient n'être occupés à Pékin que d'études historiques, d'astronomie, de géographie et d'arts, fussent avant tout apôtres. Et cependant, leurs écrits leurs correspondances, leurs œuvres témoignent de l'activité et de la variété de leur apostolat. Les plus savants d'entre eux se firent et restèrent toujours apôtres.

Le P. Amiot écrivait au P. de la Tour, à Paris, le 17 octobre 1754 : « Nos églises sont remplies ici les jours de fêtes et de dimanches, comme elles le sont en France. En France, ce sont les dévotes qui les fréquentent ; ici, ce sont les dévots. Voilà toute la différence. » (1) Les femmes ne venaient pas à l'église, *l'usage du pays ne leur permettant pas de paraître en public.* (2) Elles s'assemblaient dans une maison de leur quartier, où s'élevait un oratoire. Les Congréganistes s'y réunissaient tous les mois. Les

(1) *Lettres édifiantes.*

(2) Lettre du P. Bourgeois au P. Tassin, 15 sept. 1768. (Arch. S. J.)

dimanches et jours de fêtes, et même plus souvent, un missionnaire allait y dire la messe, confesser et prêcher.

Plusieurs congrégations, toutes très ferventes, servaient grandement à entretenir et à développer la Foi parmi les néophytes. Le P. Amiot en signale quelques-unes dans sa lettre de 1752 au P. Allard : « Nous avons, dit-il, les congrégations particulières pour les plus fervents chrétiens : congrégation du *Saint-Sacrement*, du *Cœur de Jésus*, de la *Sainte-Vierge* ; congrégation de *Pénitence*, dont l'objet est de faire pénitence, non seulement pour ses propres péchés, mais aussi pour ceux des autres, et de demander à Dieu par ses œuvres satisfactoires, qu'il veuille bien se laisser fléchir en faveur de tant d'infidèles qui ignorent et qui blasphèment son Saint nom. » (1)

(1) *Lettres édifiantes*, T. XII, p. 518. — *Ibid.*, T. XII, lettre du P. de Neuville : « Cette congrégation du Saint-Sacrement comprend ce que plusieurs congrégations de France ont de plus édifiant. On n'y admet que les plus fervents, et après qu'ils ont rempli un certain temps d'épreuves.

« Chacun des congréganistes a ses fonctions particulières ; les uns président au culte du Saint-Sacrement, de la messe, des cérémonies de l'Église, des prières, etc. ; d'autres sont chargés de l'instruction de nouveaux fidèles et des jeunes gens. Il y en a qui ont soin d'assister les moribonds dans leurs besoins spirituels et temporels ; de présider aux enterrements, aux exécutions testamentaires, aux prières qu'ils leur ménagent après leur mort par des billets imprimés qui s'envoient à tous les Chrétiens, même à ceux

On comptait encore plusieurs autres congrégations : « celle des *musiciens*, chargée du chant et de la symphonie des grandes fêtes ; celle des *Saints Anges*, pour les jeunes enfants ; enfin celle des *servants de messe*, composée d'une quarantaine de jeunes néophytes, choisis pour servir de clercs dans toutes les fonctions ecclésiastiques. (1)

Les missionnaires français dirigeaient chacun une ou plusieurs de ces congrégations, ce qui ne les empêchait pas, quand la prudence le permettait, de visiter leurs nombreuses et ferventes missions du Pé-Tchi-Li et d'y exercer toutes les fonctions du ministère apostolique.

\*  
\*\*

Toutefois, une des œuvres les plus importantes des autres provinces, pour demander leurs suffrages. Quelques-uns sont établis pour combattre les superstitions des infidèles et leur enseigner les vérités de la Foi ; quelques autres, pour exhorter et ranimer ceux dont la piété s'est affaiblie, ou qui sont de mauvais exemple ; pour veiller aux mariages, empêcher qu'on n'en contracte avec les infidèles, et qu'il ne s'y fasse rien contre l'esprit de l'Eglise. Ces fonctions, ainsi partagées, contribuent beaucoup à maintenir la ferveur parmi nos chrétiens ; mais ce qui produit le plus de fruit, c'est l'assistance des moribonds et l'instruction de la jeunesse. Dans chaque quartier, il y a des chrétiens chargés d'avertir, lorsque quelqu'un est attaqué d'une maladie dangereuse. Aussitôt, ceux qui doivent assister les moribonds se rendent dans la maison du malade. » — V. *Ibid.*, lettre du P. Gaubil au P. Cayron.

(1) *Ibid.*, T. XII, Lettre du P. Gaubil.

au point de vue de l'avenir du christianisme en Chine, était certainement la formation de prêtres indigènes. Utiles en tout temps pour venir en aide aux missionnaires européens, ces prêtres devenaient indispensables aux époques de persécution. On lit dans une lettre écrite de Macao, le 14 septembre 1754 : « Les missionnaires, pour n'être point connus, sont obligés de se vêtir à la mode du pays. Mais, eussent-ils le talent de prendre l'air, les manières, la démarche et tout ce qui est proprement des Chinois, on les distinguera toujours, et ça été sans doute jusqu'ici un très grand obstacle à la conversion des infidèles. Pour parer aux inconvénients qu'entraînent ces sortes de reconnaissances, on fait, autant qu'on peut, des prêtres du pays. Les missionnaires les élèvent dès l'âge le plus tendre, leur apprennent la langue latine et les instruisent peu à peu dans le ministère. Quand ils ont atteint un certain âge, on en fait des catéchistes, qu'on éprouve jusqu'à 40 ans, temps auquel on les ordonne prêtres. » (1)

Cette institution n'était pas nouvelle en 1754. Elle remontait à bien des années. En 1729, l'Empereur Yong-Tcheng ouvrit à Pékin un collège où de jeunes Mandchoux vinrent étudier la langue latine pour être ensuite employés dans les relations diplomatiques avec la Russie. La direction de ce collège Mandchou, qui n'était pas pour les chrétiens, ni pour le service

(1) *Lettres édifiantes*, T. XIII, pp. 23 et 24.

de la mission, fut cependant confiée aux Jésuites français, et le P. Parrenin en fut le premier recteur. Il subsista quinze ans, mais ses élèves ne furent jamais employés comme interprètes. (1)

Le P. Parrenin étant venu à mourir, le P. Gaubil le remplaça, pour peu de temps cependant, car le collège fut dissous quatre ans après la mort de son premier recteur.

Déjà, et dès les premiers temps de la mission. les Jésuites avaient formé beaucoup de catéchistes indigènes, et même quelques prêtres chinois, dès le dix-septième siècle. En 1740, les missionnaires français, persécutés et réduits à un nombre insuffisant d'ouvriers, reconnurent l'urgente nécessité de chercher dans l'élément chinois des recrues destinées à aider et même à remplacer les missionnaires que la persécution tenait éloignés de leurs chrétientés. Une difficulté se présentait pour l'exécution du projet : comment apprendre, en Chine, à des jeunes indigènes, la langue latine et les sciences indispensables à un prêtre ? Sans compter les autres difficultés, les Jésuites étaient trop peu nombreux, trop absorbés par les œuvres apostoliques pour se livrer régulièrement et utilement à l'enseignement des hautes études de la lit-

(1) Le P. Gaubil au P. Et. Souciet, 13 juin 1732 ; — le P. Contancin au P. Souciet, 30 octobre 1729 ; — P. Amiot (*Lettres édif.*) Voir la *Mission de Chine*, par J. Brucker, S. J., p. 32.

térature, de la philosophie et de la théologie. Et puis où les réunir ? Où trouver des bâtiments assez vastes ? Tout au plus, était-il possible de commencer l'éducation de quelques Chinois. Ce travail, quelques Pères l'entreprirent, sans toutefois renoncer aux fonctions importantes de l'apostolat.

Quant aux chinois, déjà initiés aux premiers éléments de la grammaire et reconnus capables d'être un jour utiles à la mission par leur vertu et leur science sacerdotale, on résolut de les envoyer en France terminer leurs études ; et les supérieurs, après un examen attentif de la situation, chargèrent le P. Pierre Fourreau (1) d'aller en Europe « fonder un séminaire où l'on formerait à la science et à la vertu des jeunes-gens envoyés de Chine, qui retourneraient ensuite propager la foi dans leur patrie. » (2)

Le P. Fourreau partit, cette même année 1740, de Macao, avec cinq Chinois, Philippe-Stanilas Kang, Paul Lieou, Ignace-Xavier Lan, Maur Tsao et Tao. Arrivé à Paris, il les plaça au collège Louis-le-Grand, où il surveilla leurs études et les dirigea dans les voies de la piété. Leurs études littéraires et théologiques terminées, et ordonnés prêtres, ils revinrent en

(1) Le P. Pierre Fourreau, né au diocèse du Mans, le 30 novembre 1700, entré dans la Compagnie le 26 septembre 1720, était arrivé à Pékin en 1733. Il s'y occupa de la chronologie et de la grammaire chinoises. Il mourut à Paris, en 1749.

(2) V. la nombreuse collection de Welt-Bott.

Chine : Kang et Lieou avec le P. Amiot, en 1750, et les trois autres avec le P. Nicolas-Marie Roy, en 1754. (1)

Le P. Fourreau, satisfait des progrès de ses jeunes écoliers chinois, en demanda d'autres, dès 1744, aux Supérieurs de Pékin. « Mais ce nouvel envoi ne plaisait pas à tout le monde. Il exposait, disaient-ils, parfois, à des mécomptes et procurait de médiocres avantages, si on les comparait aux grandes dépenses qu'il occasionnait. » (2) Ainsi pensait le P. Julien-Placide Hervieu, Supérieur général de la mission de Chine, et sur ses observations, le R. P. général, François Retz avait défendu d'envoyer à Paris de nouveaux Chinois. Nous devons dire que la majorité des Pères ne partageait pas les idées du Supérieur général.

« Tous comprenaient, il est vrai, et le P. Hervieu également, que l'Eglise de Chine devrait s'appuyer un jour sur le clergé indigène. Sans prêtres chinois, elle ne pourrait jamais y arriver à un état prospère et florissant. La difficulté de la langue et d'autres raisons sans nombre les rendaient nécessai-

(1) Le P. Roy, né à Langres, le 15 mars 1726, entré au noviciat le 7 mars 1743, arriva en Chine le 16 août 1754 et mourut le 8 janvier 1769. On a de lui deux vol. de lettres, imprimées chez Périsse, à Paris, et plusieurs lettres pleines d'intérêt, écrites à la hâte, dans les *Lettres édifiantes*.

(2) *Le P. L.-J. des Robert*, p. 74.

res. Toute la question se bornait donc à la manière de les élever. » (1) Là était la difficulté, là aussi la divergence d'opinions.

Le P. Hervieu mourut le 26 août 1746, (2) et le P. Valentin Châlier lui succéda comme supérieur général de la mission de Chine. (3) Il pensait bien autrement que son prédécesseur sur la formation du clergé indigène. Aussi écrivit-il, dès le mois de novembre 1746, au R. P. général, en réponse aux plaintes que lui avait exprimées le P. Hervieu. « Toute la controverse, dit-il, est sur le lieu et le mode de formation des Chinois destinés au sacerdoce. Cette formation n'est pas la même chez les congrégations religieuses. Quant à nous, notre seul moyen de les former est de les envoyer en France. » (4) Il en donne la raison. D'abord, il est difficile de prendre, pour les préparer à la prêtrise, des sujets avancés en âge, car

(1) *Le P. L.-J. des Robert*, p. 74.

(2) Le P. Julien-Placide Hervieu, né à Josselin, en Bretagne, le 14 janvier 1671, entré dans la Compagnie le 7 septembre 1687, arrivé en Chine le 16 septembre 1701, mourut le 26 août 1746.

(3) Le P. Valentin Châlier, né à Briançon, le 17 décembre 1697, entré chez les Jésuites le 8 septembre 1715, arrivé en Chine le 30 août 1728, mourut à Pékin le 12 avril 1747.

(4) *Tota controversia est circa locum et modum instituendi hujusmodi sinas. Alii aliò, alii aliter instituunt sinenses et preparant ad sacerdotium et ad ministeria apostolica. Nobis autem nulla est alia via quam eos mittere in Europam* (Arch. S. J.)

ils sont moins aptes aux études. Il vaut mieux les choisir jeunes. Mais élever des Chinois en Chine et leur apprendre le latin et les sciences ecclésiastiques, il ne faut pas y songer. L'expérience en a été faite et sans résultat. Si on veut leur donner une éducation sacerdotale convenable, on doit les éloigner de leur patrie. Les Pères portugais en préparent, il est vrai, à leur séminaire de Macao ; mais les Pères français ne peuvent et ne doivent pas mêler leurs étudiants avec les étudiants portugais. Reste à les envoyer en Europe, où les dépenses sont les mêmes qu'en Chine. Les frais du voyage pourront être payés aisément par la mission. L'essai fait par le P. Fourreau a été des plus heureux ; il presse de lui confier d'autres Chinois et nous fait savoir que les Jésuites de Paris et leurs amis approuvent beaucoup cette institution. (1)

(1) Ad difficultatem reperiendi sinas jam ætate maturos... In ipsâmet sinâ educare juniores pueros sinenses et illos docere linguam latinam et alias scientias missionariis necessarias, periculum fecimus et sæpius, sed frustra... Ut possint convenienter instrui, debent à patriâ amoveri, alioquin nec in virtute nec in scientiis proficiunt, sicut experientia docet. Prætereà hic educare alumnos sinenses aut eos educandos in Europam mittere, sumptus sunt omninò pares, excepto eundi et redeundi viatico... PP. Lusitani eos instituunt Macai, sed nec possumus nec debemus nostros suis adjungere. Superest ut fiat experimentum, an in Europâ educati, admissi et probati in societate, tales aliquando redeant quales intendimus habere. P. Foureau affirmat in suis litteris alumnos, qui Parisiis sunt suæ curæ commissi, feliciter in pietate et litteris proficere. Urget ut transmittan-

Le P. Châlier terminait ainsi sa lettre : « Je ne suis ni d'un parti, ni d'un autre, leurs raisons se valent ; cependant, à moins que Votre Paternité ne me le défende, je remplirai les désirs du P. Fourreau et de ceux qui me le demandent instamment, en envoyant à Paris, après un examen suffisant, deux ou trois Chinois, pour ne pas laisser tomber une œuvre, commencée avec tant de frais et de labeur, et qui faisait concevoir de belles espérances. » (1)

Le P. Châlier n'exerça que peu de temps la charge de supérieur général ; le R. P. de Neuville, qui le remplaça le 5 mai 1747, (3) était dans les mêmes idées et écrivit au R. P. Retz, en 1747, dans le même sens. Il lui fit même savoir qu'on élevait et instruisait à Pékin quelques jeunes Chinois pour les envoyer ensuite en Europe. Le R. P. Retz, mieux informé, *tur novi qui primis possint succedere. Nuntiat hoc institutum Parisiis valdè probari tam à Nostris quam ab externis, quod confirmant variæ ad nos hinc litteræ* (Arch. S. J.)

(1) *Licet ego in neutram partem propendam quia æqualis ponderis hinc indè pugnans rationes, tamen, nisi aliter jubeat P<sup>as</sup> V<sup>a</sup>, satisfaciam desiderio P. Fourreau et aliorum qui instanter petunt, ut tres aut saltem duo novi adolescentes hinc conquerantur et, post sufficiens examen, Parisios mittantur, ne opus tanto sumptu et tanto labore incaptum sic desinat, et tota de eo concepta spes percat* (Ibid).

(3) Le P. Jean-Sylvain de Neuville, né à Angoulême le 2 février 1696, entré au noviciat des Jésuites le 21 septembre 1711, arrivé en Chine le 4 août 1729, mourut le 30 avril 1764.

revint sur sa décision, et trois Chinois partirent en 1751, sous la conduite du P. Jean Baborier, pour aller faire leurs études au collège de La Flèche. (1) L'année suivante, ils étaient six dans ce collège, étudiant et se formant, tous désireux d'entrer, après leurs études, au noviciat de la Compagnie de Jésus et de revenir ensuite dans leur patrie, où ils espéraient travailler avec ardeur à la conversion de leurs compatriotes, les uns comme catéchistes, les autres comme missionnaires, la plupart incorporés à la Compagnie de Jésus, même avant leur théologie. Quelques-uns revinrent en Chine immédiatement après la réception des ordres sacrés, leurs deux ans de théologie terminés, et le plus grand nombre, après le noviciat, n'étant pas encore prêtres. Ces derniers, on les confiait à un missionnaire expérimenté, qui s'en servait comme catéchistes et les formait aux vertus religieuses et à la vie apostolique, pendant un ou deux ans. Alors, s'ils offraient les garanties suffisantes, on les ordonnait prêtres ; dans le cas contraire, le sacerdoce était refusé et, s'ils n'étaient pas renvoyés de la Compagnie, ils restaient le plus souvent catéchistes. (2)

(1) Lettre du P. de Neuville au R. P. général ; Macao, 20 décembre 1751 (Arch. S. J.)

(2) Le P. du Gad au R. P. Retz, 3 nov. 1752 : « Ex sinensibus sex, qui Flexiæ in provinciâ Franciæ operam studiis navant, tres qui nomen societati dederunt, studiis theologicis debent quam primum incumbere. » (Arch. S. J.).

C'est le P. Michel Benoist qui fut chargé d'élever à Pékin les trois Chinois envoyés en France en 1751. « Dès les premières années que j'ai été ici, écrit-il, on m'avait confié le soin d'instruire de jeunes Chinois, pour les disposer à nous aider dans nos fonctions de missionnaires. En 1751, deux furent en-

Le P. de Neuvialle au R. P. Retz, Macao, 20 déc. 1751 : « Hoc anno, mitto tres sinenses, quorum duo per tres annos et probati sunt in nostrâ domo pekinensi, et pietatis et ingenii maxima specimina præbuerunt Tertius non tam diu probatus est, sed de eo benè sperare licet. Rectè ituri sunt in collegium flexiense, ubi tres alii jam in societatem admissi philosophiæ et theologiæ dant operam. P. J. Babrier seipsum mihi obtulit *ut* tres alumnos in Galliam duce-ret » (Arch. S. J.)

Le P. du Gad, supérieur général, au R. P. général, Macao, 21 déc. 1757 : « De sententiâ omnium ferè patrum nostræ missionis, concilium cepi tres discipulos sinenses, qui operam dant litteris Flexiæ, antequam sacerdotio initiarentur, et pertacto solùm noviciatûs biennio, ad me evocandi. Visum nobis enim est opportunius ad ipsorum adolescentium rectam institutionem ac nostræ missionis majus emolumentum, divinam utique gloriam spectando, si postquam ex Galliâ hùc redierint, illi adolescentes, adhuc inferiorum ordînum clerici, mittantur statim ad unum antiquum missionarium, cujus comites et catechistæ per unum alterumve annum futuri sunt ; quo expleto tempore, si per solidas virtutes et præludentia belle ad opus apostolicum ministeria se satis probaverint, tunc ad sacros ordines promoveri tutius possunt ; sin, quod Deus avertat, neque à virtute neque à facultate ad ministerium evangelicum necessariâ commodè parati essent, tunc facilius esset cum minore societatis et christianitatum incommodo de illis statuere. Cui autem itâ sentiamus, facit magnam partem experimentum quod capimus nunc illorum qui tribus abhinc annis ex galliâ ad nos redierunt, et tam ferè oneri sunt quam subsidio ». (Arch. S. J.)

voyés en France pour y faire leurs études. » (1) Ces deux Chinois lui firent grand honneur. Yang et Ko. devenus Jésuites, « furent deux missionnaires pleins de zèle, de lumière et de sagesse. » (2) On lui donna ensuite jusqu'à six néophytes, on ne pouvait les confier à mains plus habiles. (3) De son côté, le P. Gauthier avait élevé et reçu dans la Compagnie, le 29 octobre 1748, Thomas-Jean-Baptiste Licou, de la province du Pé-Tchi-Li ; le P. des Robert l'avait formé à la carrière apostolique par des études conformes à sa vocation, et enfin on l'avait promu au sacerdoce le 16 août 1754. (4)

A l'arrivée du P. Amiot à Pékin, la *Mission française* comptait cinq Chinois, catéchistes ou missionnaires.

Les documents que nous possédons sur cette grave question de l'éducation des jeunes Chinois, en vue de l'apostolat en Chine, sont nombreux et prouvent à quel point elle préoccupait les Jésuites français. Nous n'avons cependant pas l'intention d'en parler plus longuement. Qu'il nous suffise de dire qu'on eut la pensée, en 1757, de construire un séminaire,

(1) Lettre du P. Benoist à M. Papillon d'Auteroche, Pékin, 16 nov. 1767, dans les *Lettres édif.*, XIII, p. 183. — Le P. Benoist était arrivé en Chine, le 12 juillet 1744.

(2) *Lettres édif.*, XIII, p. 478.

(3) *Ibid.*

(4) *Le P. L.-J. des Robert*, passim.

soit à Pékin, soit à Macao, pour donner à cette œuvre une forme plus sûre et plus ferme, et en même temps un plus grand développement. Le général de l'Ordre, Ignace Visconti, avait approuvé cette fondation. (1) Mais la destruction de la Compagnie, en France, ne permit pas de mettre ce projet à exécution.

La *Mission française* continua donc de diriger sur La Flèche les étudiants chinois qu'elle destinait à venir un jour l'aider dans ses chrétientés ; et quand la Compagnie de Jésus fut chassée de France par les Parlements, M. Bertin les prit sous sa protection, comme nous le verrons bientôt. (2)

(1) Le P. du Gad, supérieur général de la Mission de Chine, au R. P. général Laurent Ricci ; Macao, 21 déc. 1757 : « Nemo melior est R. P. de Brassaud ad formando adolescentes, ad danda initia *seminario* quod meditamur. Cujus extruendi facultatem jam habemus ab adm. R. P. Ignatio Vice-Comiti patre nostro. » (Arch. S. J.) Le P. de Brassaud était alors à La Flèche, chargé de la direction des jeunes Chinois.

(2) M. Bertin était alors ministre de Louis XV.





## CHAPITRE QUATRIÈME

---

### Le P. Amiot, savant et missionnaire

---

De 1741 à 1752, les Jésuites de Pékin avaient perdu des hommes d'un talent supérieur, dont la réputation et l'influence furent considérables en Chine et en Europe. Ils s'appellent Xavier Fridelli, mathématicien et géographe ; Romain Hinderer, géographe ; Ignace Kôgler, ancien professeur de mathématiques à l'Université d'Ingolstadt, mandarin et président du Tribunal d'astronomie ; Valentin Châlier, l'inventeur de la fameuse horloge des veilles ; François-Xavier d'Entrecolles, qui fut Supérieur de la *Mission française* de Pékin et fournit beaucoup de mémoires au P. du Halde pour sa *Description de la Chine* ; enfin Joseph de Mailla, l'auteur de l'*Histoire générale de la Chine*, dont les nombreux écrits em-

brassent l'histoire, la géographie, l'astronomie, la littérature et la piété.

Cinq ans avant Kôgler, en 1741, était descendu dans la tombe Dominique Parrenin, l'ami et le compagnon de voyage, pendant plus de vingt ans, de l'Empereur Kang-Hi, l'interprète des légats du Saint-Siège et des ambassadeurs européens.

Malgré ces pertes sensibles, la Compagnie de Jésus avait encore à Pékin, en 1752, d'illustres représentants de la science et des arts.

La *Mission portugaise* comptait dans ses rangs : Augustin von Hallerstein, astronome et mathématicien, mandarin et président du Tribunal d'astronomie ; Félix da Rocha, qui fut chargé avec le P. d'Espinha de relever la carte du pays des Eleuthes et des Tourgoutes et succéda au P. de Hallerstein dans la charge de président du Tribunal des mathématiques ; Joseph d'Espinha, d'abord assesseur du même tribunal, puis président à la mort du P. da Rocha ; Antoine Gogeisl, assesseur du même tribunal, inventeur d'un quadrant qui simplifia beaucoup les observations astronomiques ; enfin, Florian Bahr, fin lettré, un des missionnaires qui connurent plus à fond et scientifiquement les langues chinoise et tartare.

La *Mission française*, moins nombreuse que la *Mission portugaise*, avait également des illustrations de premier ordre, à cette même époque : Alexandre

de la Charme, Antoine Gaubil, Michel Benoist et Pierre d'Incarville.

Le P. Louis des Roberts, dont l'abbé Carrez a écrit la belle vie d'apôtre, avait succédé au P. Gaubil dans ses fonctions de Supérieur, le 18 novembre 1748, et gouvernait ce petit monde de savants avec une aimable autorité, à la résidence de Saint-Sauveur. « Nous sommes onze religieux dans cette résidence, disait-il au R. P. général, à la date du 15 novembre 1750 ; neuf sont européens, et deux chinois. Cinq des Européens sont prêtres et tous profès. Quatre sont des coadjuteurs temporels, Etienne Rousset, Gilles Thébault, Jean-Denis Attiret, et Gabriel-Léonard de Brossard. Deux sont chinois de nation ; l'un est prêtre, le P. Etienne Kao, l'autre, coadjuteur temporel. » (1)

Les prêtres français sont connus de nos savants. Alexandre de la Charme, né à Lyon le 10 août 1695, entré au noviciat le 7 septembre 1712, missionnaire à Pékin en 1728, est l'auteur de la *Véritable explication de la philosophie naturelle*, ouvrage en six volumes écrit pour prouver aux payens la *spiritualité* et *l'immortalité de l'âme*: Habile dans les langues chinoise et tartare, il nous a laissé de nombreuses traductions d'œuvres chinoises. On trouve dans les mé-

(1) V. sa notice, p. 80. — Cette lettre est adressée au R. P. Retz. Quand elle arriva à Rome, ce général était mort ; son successeur, le P. Ignace Visconti, la reçut.

moires de Trévoux des observations faites sur les satellites de Jupiter par ce religieux, en collaboration avec les PP. Kôgler, Pereyra et Gaubil.

Pierre d'Incarville, né à Rouen le 20 août 1706, Jésuite le 14 septembre 1726, enseigna d'abord à Québec, la grammaire, les humanités et la rhétorique ; rentré en France, il demanda la mission de Chine. Il est à Pékin à la fin de 1741. Botaniste et artiste, il agrandit et embellit les jardins de l'Empereur, et, « pour répondre aux désirs de l'Académie des Sciences dont il est le correspondant, il installe chez lui des ouvriers chinois, habiles dans les arts du pays, afin de découvrir leurs procédés et de les faire connaître à l'Europe. Il apprend aussi les procédés au moyen desquels les Chinois fondaient la corne des lanternes, fabriquaient leurs vernis, préparaient leurs feux d'artifice. Il envoie à Antoine et à Bernard de Jussieu 72 peintures de plantes et d'animaux, exécutées à Pékin, d'un très vif coloris, d'un grand relief, et fort bien conservées. Il fait connaître le premier la manière d'élever les vers à soie sauvages. Enfin, il compose un dictionnaire français-chinois, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. » (1) L'Académie des Sciences a fait imprimer différents mémoires de ce missionnaire dans le recueil des Mémoires de ses correspondants. La Société royale de

(1) Le P. L.-J. des Robert, p. 98 et 99.

Londres reçut aussi du P. d'Incarville de nombreux mémoires sur les arts de la Chine.

Le P. Michel Benoist, né à Autun, le 8 octobre 1715, était arrivé à Pékin, après s'être perfectionné dans les sciences physiques, sous des maîtres tels que de l'Isle, de la Caille, mathématicien distingué de l'Académie des Sciences, et Le Monnier. Doué d'une facilité rare pour les langues, il put, en moins d'une année, écrire élégamment le chinois et lire les livres anciens de la Chine. Il fut devenu en peu de temps un littérateur chinois hors pair, si l'Empereur ne lui eût confié la direction des travaux mécaniques. On sait qu'il consacra la majeure partie de sa vie à embellir les résidences impériales de toutes les formes variées de l'hydraulique. *La guerre des animaux, le cerf aux abois, l'horloge d'eau* firent l'admiration de la Cour. En même temps qu'il appliquait les lois de l'hydraulique dans les jardins de l'Empereur, « il étudiait la manière de graver au burin et à l'eau-forte, il élevait des artistes, il imaginait des presses en taille douce, il initiait Kien-Long à l'usage du télescope à réflexion et au mystère de la machine pneumatique. » (1)

Dans une lettre au P. Brotier, datée du 5 novembre 1769, le P. Cibot nous a tracé de lui ce portrait : « C'est un homme vraiment exceptionnel, plus encore par la vertu que par le talent. Presque toujours

(1) Créteineau-Joly, V, p. 67.

malade, n'ayant qu'un souffle de vie, il consacre une partie de ses journées à des fonctions pénibles et extérieurement peu honorables ; mais il entretient par cette condescendance héroïque les faveurs de l'Empereur Kien-Long et sa protection sur lui et sur les autres missionnaires, et par là, sur toute la mission... Cependant l'unique désir de ce zélé missionnaire était de travailler à la conversion ou à la sanctification des nations infidèles qu'il était venu chercher de si loin. C'était là surtout la plus précieuse faveur qu'il attendait de l'Empereur en récompense de ses travaux.

Plus qu'aucun de ses confrères, il était esclave des exigences de Kien-Long, qui l'employait presque tous les jours de l'année ; mais dès que les absences du monarque ou d'autres causes lui rendaient un peu de liberté, il en profitait pour se livrer aux saints ministères. » (1)

Toutefois, le P. Antoine Gaubil, dont il a été plusieurs fois question dans le cours de ce travail et qu'Alexandre de Humboldt appelle le plus savant des missionnaires « est, incontestablement, au dire de Rémusat, celui des Européens qui a le mieux connu la littérature chinoise, ou du moins qui en a su faire les applications les plus utiles et les plus multipliées. Plus fécond que Parrenin et Gerbillon, moins sys-

(1) Arch. S. J. — C'est au palais de d'Haï-Tien, à deux lieues de Pékin, que le P. Benoist avait ses ateliers. — V. dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* la liste de ses ouvrages.

tématique que Prémare et Foucquet, moins léger et moins enthousiaste que Cibot, il a traité à fond avec science et critique toutes les questions qu'il a abordées... Les rares qualités de son esprit, sa prodigieuse activité, les services qu'il a rendus à la science de tant de manières lui ont assuré depuis longtemps une place honorable dans l'histoire de l'érudition et des sciences au dix-huitième siècle. » (1)

Né à Gaillac, le 14 juillet 1688, il entre au noviciat de Toulouse le 12 septembre 1704, et, son cours de philosophie et de théologie terminé, il se livre avec ardeur à l'étude de l'hébreu, de la physique, de l'astronomie, de l'histoire et de la géographie ; puis, pour s'initier à la pratique des observations astronomiques, « il va plusieurs fois à l'observatoire prendre les conseils de Jacques Cassini et de Maraldi. Ces visites avaient aussi pour but de nouer des relations qui devaient se continuer plus tard par un échange d'observations entre Paris et Péking. » (2)

Aussitôt arrivé à Pékin, il se met avec passion à l'étude des langues chinoise et mandchoue, dans lesquelles il fait de si rapides progrès que les lettrés chinois eux-mêmes trouvent à s'instruire auprès de lui.

« Ces graves et orgueilleux lettrés, dit A. Rémusat, étaient dans le plus grand étonnement de voir un

(1) *Nouveaux mélanges asiatiques*, II, p. 277.

(2) *Le P. Antoine Gaubil*, par le P. J. Brucker, p. 9.

homme venir de l'extrémité du Monde leur développer les endroits les plus difficiles des King, leur faire le parallèle de la doctrine des anciens avec celle des temps postérieurs, leur citer les livres historiques et leur indiquer à propos tout ce qu'il y a de remarquable dans chaque dynastie, et cela avec une clarté, une aisance, une facilité qui les contraignaient d'avouer que la science chinoise de ce docteur européen surpassait de beaucoup la leur. » Le P. Gaubil n'était pas moins familier avec le tartare.

Le P. Amiot, qui l'avait intimement connu, écrit de lui, dans les *Lettres édifiantes* : « C'était un de ces hommes qui savent tout et qui sont propres à tout. Il avait beaucoup lu et avait présent tout ce qu'il avait lu : sa prodigieuse mémoire ne le laissait jamais hésiter sur rien. Théologie, physique, astronomie, géographie, histoire sacrée, profane, ancienne et moderne, tout l'occupait alternativement et remplissait tous les moments qu'il ne donnait pas à la prière et aux fonctions de son ministère. C'était une espèce de bibliothèque qu'on pouvait consulter sûrement, et qu'on ne consultait jamais sans fruit. » (1)

Le P. Louis des Robert, Supérieur de la *Mission*

(1) Dans la *Correspondance scientifique* du P. Gaubil (REVUE DU MONDE CATHOLIQUE, T. 76), le P. Brucker dit encore : « Les rares qualités de son esprit, sa prodigieuse activité, les services qu'il a rendus à la science dans plus d'une branche, ne se révèlent pleinement que dans sa vaste correspondance. »

*française*, écrivait au R. P. général, Ignace Visconti, à la date du 17 novembre 1752 : « Au palais impérial, trois religieux sont au service du prince, un Père et deux Frères, et Sa Majesté est très contente de leurs travaux. » (1) Ces trois religieux étaient le P. Michel Benoist et les Frères coadjuteurs, Gilles Thébault et Jean-Denis Attiret. (2)

Leurs ateliers se trouvaient à deux heures de Pékin. « Sous les règnes précédents, dit le P. Amiot, les missionnaires artistes travaillaient dans le palais de Pékin et dans les quartiers du palais qui n'étaient jamais visités par l'Empereur. Ils n'en étaient que plus libres. Mais l'Empereur Kien-Long, qui n'aime pas moins les arts que les sciences, a changé de système. Il a voulu que nos artistes travaillent, pour ainsi dire, sous ses yeux, ou tout au moins dans un lieu où il fut à portée de les aller visiter quand bon lui semblerait, sans autres gardes que trois ou quatre eunuques de sa chambre ; et comme, à l'exception de deux ou trois mois, c'est au palais de Yuen-Min-Yuen qu'il fait son séjour, c'est là qu'il a fixé leurs ateliers, dans un endroit qui termine l'un de ses jardins, le Joüi-Koan, l'un des termes de sa promenade de chaque jour. Il s'y rend assez souvent, voit nos

(1) *Le P. L.-J. des Robert*, p. 90.

(2) Le F. Thébault, horloger, et le F. Attiret, peintre, moururent, le premier en 1766, et le second, le 8 décembre 1768 ; ils furent remplacés par le P. de Ventavon, habile mécanicien, et le F. Panzi, peintre distingué.

artistes, leur parle avec bonté et examine leurs ouvrages. C'est un grand honneur pour eux. » (1)

C'est donc là que travaillaient les deux Frères coadjuteurs. Leur présence à la Cour était un moyen de propagande très apprécié des missionnaires : ils rendaient de grands services à l'Empereur et ils contribuaient ainsi à assurer aux Pères leur séjour à Pékin. De plus, leur éducation parfaite, leur valeur artistique, leur aimable modestie plaisaient aux grands et aux mandarins et leur donnaient une influence que beaucoup de missionnaires n'avaient pas.

Le F. Thébault, horloger de profession, s'était perfectionné dans son art par l'étude de la mécanique et avait acquis une étonnante capacité pour combiner et exécuter les mécanismes les plus compliqués. Les horloges établies au palais étaient des œuvres d'art et de précision ; ses lions et son tigre automatique, d'une ingéniosité merveilleuse, faisaient l'admiration des Chinois.

Né à Saint-Malo, le 8 juillet 1703, et arrivé à Pékin le 5 août 1738, il passa toute sa vie au palais impérial et mourut le 18 janvier 1766, regretté de l'Empereur, qui avait conçu pour lui la plus haute estime.

Le F. Attiret était venu avec lui à Pékin. Né à Dôle, le 31 juillet 1702, *entre les palettes et les pin-*

(1) Lettre à M. Bertin, 28 septembre 1777.

*ceaux*, selon l'expression originale du P. Amiot, il apprit le dessin, à peine sorti de l'enfance, à l'école de son père, peintre et dessinateur. Ses peintures attirèrent bientôt l'attention, et, encouragé par le marquis de Broissia, il alla à Rome, jeune encore, se perfectionner auprès des maîtres distingués de la ville papale. Inférieur à Joseph Castiglione, « formé, dit Feuillet des Conches, à la manière antique et vigoureuse des grands maîtres », il surpassait par le talent et l'exécution, Ferdinand Bonaventure Moggi et Gabriel-Léonard de Brossard, le premier, habile dans la peinture, la sculpture et la ciselure, le second, peintre et décorateur, que l'Empereur employa à décorer ses palais. « Les verres taillés et les émaux, dont il avait orné, à Pékin, la salle du trône, rivalisaient avec tout ce que la France et l'Angleterre y avaient envoyé de plus beau et de plus exquis. » (1)

A ces noms, il importe d'ajouter le chirurgien Emmanuel de Mattos, le médecin et pharmacien Etienne Rousset et les musiciens Jean Walter et Florian Bahr, chargés de former au chant et à la musique les pages de la Cour. Dans sa lettre au P. Allard, le P. Amiot le fait sagement remarquer : « Aucun talent, dit-il, n'est à négliger de la part de ceux qui sont au service du Monarque, parce que, lorsqu'on s'y attend le moins, on est appelé pour une chose où pour une autre. Les goûts de ce prince varient com-

(1) Des Robert, p. 77.

me les saisons ; il est aujourd'hui pour la musique et les jets d'eau, demain pour les machines et les bâtiments ; les mêmes goûts peuvent lui revenir ; nous devons toujours nous tenir sur nos gardes, pour n'être pas pris au dépourvu. »

\*  
\*\*

Le P. Amiot ne tarda pas à se faire une place et une place à part parmi les savants missionnaires de Pékin.

A peine arrivé et installé, on l'applique aux œuvres d'apostolat. « Je suis chargé, écrit-il, depuis quelques mois, de la Congrégation des enfants, qui est sous le titre et sous les auspices des Saints anges gardiens » (1) En même temps, il confesse, il se prépare à la prédication. Ces occupations ne l'empêchent pas de se livrer à l'étude de la langue du pays. « J'étudie avec ardeur, dit-il, la langue chinoise, dans l'espérance que, quand j'y aurai fait plus de progrès, je pourrai m'appliquer à d'autres bonnes œuvres, et suivre de plus près les exemples de courage et de zèle que j'ai devant les yeux. » (2)

Les progrès ne se firent pas attendre : il avait un don particulier pour les langues. Pendant les loisirs que lui laisse le ministère des âmes, il étudie

(1) Même lettre au P. Allard.

(2) Même lettre.

l'histoire de la Chine, ses coutumes, ses monuments et ses arts. Dans ses recherches et ses études, il s'adjoind comme aide un jeune Chinois de vingt-deux ans, qu'il gardera à son service plus de trente ans (1) ; il le forme, il l'instruit, il lui apprend à travailler, il lui inspire le goût de l'antiquité, l'amour des sciences. Il serait difficile de trouver parmi les missionnaires de Chine, un travailleur plus infatigable, un chercheur plus passionné, un savant plus consciencieux, plus intelligent et plus judicieux que le P. Amiot.

Après huit ans de séjour dans la capitale du Céleste Empire, il est considéré par ses confrères comme maître passé dans la connaissance des langues chinoise et tartare, de l'histoire et des antiquités du pays. Il possède à un égal degré la langue et l'écriture des nations tributaires de la Chine. Le fait suivant le montre clairement.

Quelques savants d'Europe prétendaient que la Chine n'était qu'une colonie d'Égypte. Leur système reposait sur une ressemblance qu'ils croyaient découvrir dans l'ancienne écriture chinoise et dans celle des Égyptiens. M. de Mairan, de l'Académie royale des Sciences, avait soutenu cette opinion dès l'année 1734, et M. de Guignes, de l'Académie des Belles-Lettres, se rangea plus tard à son avis. M. des Haute-

(1) Ce Chinois s'appelait *Yang*. Le P. Amiot lui laissa par testament « les effets ayant rapport à l'horlogerie » et un tiers de l'argent qui lui resterait après sa mort.

rayes, interprète du Roi et professeur de langue orientale au collège royal, se déclara d'un avis opposé.

La *Société royale de Londres* était également divisée sur cette question. M. Needham, un des membres les plus distingués de cette Société, partageait l'opinion de M. de Guignes. « Il crut trouver sur un buste d'Isis, conservé à Turin, des caractères égyptiens qu'il disait être fort ressemblants à ceux des Chinois. Il en prit soigneusement les empreintes, et il se rendit à Rome, en vue de les vérifier. » (1) Là, il rencontra plus d'un approbateur. Mais le *Journal des Savants* ne fit pas bon accueil à sa découverte.

Informé de ce qu'on écrivait contre ses idées et contre la dissertation qu'il avait composée à Rome pour les défendre, (2) « il imagina de chercher à la source même, c'est-à-dire à la Chine, des moyens de décider la question. Il envoya ses mémoires aux missionnaires de Pékin, et la *Société royale de Londres* s'intéressa auprès d'eux pour en obtenir la réponse. » (3)

Les missionnaires de Pékin chargèrent le P. Amiot de répondre à la *Société de Londres*. Il accep-

(1) Préface des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc., des Chinois*, p. VIII.

(2) La dissertation a pour titre : *De inscriptione quadam Egyptiacâ Taurini inventâ ; Romæ 1761*.

(3) Préface des *Mémoires concernant l'histoire, ... des Chinois*, p. IX.

la un peu à contre-cœur, à l'en croire. « Je suis chargé, écrit-il aux membres de l'Académie, de répondre à la lettre si polie, dont vous nous avez honorés. Pardonnez cet aveu à ma franchise : si je consultais mon respect pour vos lumières et les malheureuses circonstances du temps présent, (1) je laisserais tomber ma plume, ou ne la prendrais que pour vous faire agréer mes excuses et mon silence. Mais quand des savants du premier ordre font des questions, il est de la modestie d'y répondre. Je le dois encore par reconnaissance pour les témoignages précieux de votre estime que vous daignez bien nous donner, tandis que l'Europe retentit des calomnies qui viennent nous flétrir aux yeux des idolâtres, jusqu'en cette extrémité du monde. » (2)

L'Académie de Londres avait écrit aux missionnaires de Pékin au début de 1763. La réponse du P. Amiot, aussi prompt que précise, est du 20 octobre 1764. Imprimée à Bruxelles en 1765, elle fut réimprimée en 1776 dans le premier volume des *Mémoires*

(1) Les Parlements et les ministres de Louis XV venaient de chasser les Jésuites de toutes leurs maisons et de confisquer tous leurs biens.

(2) Le P. Amiot fait ici allusion au fameux arrêt du Parlement de Paris, rendu le 6 août 1762, lequel prononce la suppression de la Compagnie de Jésus en France, et l'accuse mensongèrement « d'avoir enseigné toutes les monstruosité de l'esprit humain, toutes les hérésies, toutes les erreurs, le jansénisme seul excepté, tous les crimes, toutes les impiétés, toutes les infamies. » (P. de Ravignan).

*concernant l'histoire, les sciences et les arts des Chinois.*

Destinée d'abord aux membres de l'Académie de Londres, elle fut cependant adressée directement à un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, probablement au secrétaire perpétuel, M. de Guignes. (1) Les archives de la Compagnie de Jésus conservent la lettre autographe qui annonce cet envoi. Comme elle est inédite et fixe un point intéressant de l'histoire, nous la reproduisons ici presque entièrement.

« Dans le triste état où sont aujourd'hui, en France, les affaires de notre Compagnie, je ne sais trop si vous agréerez, Monsieur, la liberté que je prends de m'adresser à vous, surtout n'ayant pas l'honneur d'en être connu. C'est à un savant et à un vrai savant que j'écris ; c'est ce qui me rassure. Si ma qualité de missionnaire jésuite est une tâche suffisante pour me rendre affreux aux yeux de la plupart de mes compatriotes, vous pouvez, Monsieur, faire abstraction de mon état et me regarder simplement comme un Français qui est à la Cour de Pékin depuis 15 ans, et qui, ayant eu occasion de mettre à profit le peu de lumières qu'il pouvait avoir en arrivant dans ces contrées, en a acquis de nouvelles, et s'est mis en état de pouvoir contribuer à la satisfac-

(1) La réponse est intitulée : *Lettre sur les caractères chinois, par le Révérend Père..., de la Compagnie de Jésus.*

tion de ceux qui ont quelque zèle pour le progrès des connaissances humaines. Comme vous êtes du nombre, et que l'illustre Académie, dont vous êtes un des principaux ornements, embrasse tous les genres d'érudition, je vais vous faire part de quelques nouvelles littéraires qui ne vous seraient certainement pas désagréables, si elles vous venaient de tout autre que d'un Jésuite. Sans un plus long préambule, voici ce dont ils s'agit :

« Il y a deux ans que l'Académie de Londres fit envoyer ici la gravure d'un buste antique, sur lequel il y avait un assez grand nombre de caractères inconnus.

Les savants de cette Académie crurent voir de la ressemblance entre ces caractères inconnus et les anciens caractères chinois. A la première inspection, je crus, comme ces messieurs, qu'il pourrait en être quelque chose. Mais je fus bientôt détrompé. Je ne voulus pas néanmoins m'en fier à mes propres lumières ; je consultai ce qu'il y avait de plus habile dans les différentes académies de Pékin, et je ne trouvai personne qui ne me dit que lesdits caractères n'avaient jamais été des caractères chinois. Quoique mes recherches aient été infructueuses pour ce que je m'étais proposé, elles n'ont pas été tout à fait inutiles ; elles m'ont conduit à la découverte de la langue et de l'écriture de différentes nations qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine. Il y en a de *huit*

sortes, dont l'écriture et les caractères qui la forment n'ont aucun rapport entre eux, non plus qu'avec les caractères chinois. Celle des académies de Pékin, qui n'a pour objet que la connaissance des langues étrangères, en a fait autant de vocabulaires dont elle tire parti dans l'occasion. Dans un pays où l'argent fait tout, je n'ai pas eu de peine à me procurer un exemplaire original de chacun de ces manuscrits ; j'en ai traduit en *latin* l'explication chinoise, parce que je n'avais d'autre vue en commençant, que d'envoyer le tout à l'Académie de Londres ; mais, l'ouvrage fini, j'ai changé d'idée. Il m'a paru que mon envoi serait mieux, s'il était fait à la plus savante académie d'Europe, je veux dire à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu d'aucun des membres qui la composent, et que je sais que vous aviez autrefois quelques bontés pour les Jésuites, c'est à vous, Monsieur, que j'ai résolu de l'adresser, pour en faire tel usage que vous jugerez à propos. J'attends votre réponse pour me conformer à ce que vous prescrirez. On a beaucoup écrit sur la Chine, mais on n'a pas tout dit ; il reste encore assez de matières pour faire un ample supplément à l'ouvrage du P. Duhalde. Si quelqu'un entreprenait de faire ce supplément, je pourrais lui fournir de quoi remplir quelques articles. J'aime l'étude, j'ai du loisir et de la bonne volonté ; si je n'ai pas du talent, les savants de votre Académie qui

voudraient bien m'admettre pour leur correspondant, y suppléeraient par leurs lumières et par leur direction. » (1)

Cette lettre, datée de Pékin, 12 mars 1765, fut remise la même année à M. de Guignes avec la *Lettre sur les caractères chinois*. Celui-ci la communiqua à M. Needham, et elle conquiert tous les suffrages à Londres et à Paris. La cause était définitivement jugée. Du même coup, la réputation du P. Amiot devint européenne, et jusqu'à sa mort les savants des deux mondes firent appel à ses connaissances aussi sûres que variées. A partir de cette date, il fut le correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et un des correspondants les plus actifs.

Ce savant était vraiment un modeste. « Ce n'est qu'en tremblant, écrit-il dans sa *Lettre*, que j'ai hasardé cette réponse à la question proposée sur les conjectures du savant M. Needham... Je finis, Messieurs, en vous demandant de me lire avec des yeux pleins d'indulgence et de bonté... Si j'ai pris la plume, ce n'est que pour avoir l'honneur de répondre à votre lettre, et vous témoigner l'envie que j'aurais de vous obliger. Ne me jugez pas comme un homme de lettres, mais comme un pauvre missionnaire qui

(1) Cette lettre se trouve dans les archives S. J. et à la Bibliothèque de l'Institut de France. — Nous l'avons citée en partie dans les *Etudes*, année 1903.

tâche d'étudier Jésus-Christ crucifié, de le faire connaître, de l'aimer de tout son cœur, et est fort neuf et fort ignorant en toute sorte de science et de littérature. » (1)

Le P. Amiot n'était ni neuf, ni ignorant ; ses œuvres scientifiques le montrent suffisamment. Estimé des savants d'Europe, il s'attira également l'estime de l'Empereur Kien-Long par sa valeur personnelle et l'étendue de ses connaissances sur l'histoire et les antiquités chinoises. Ses travaux flattaient l'orgueil national.

Mais là ne se bornait pas l'ambition de ce religieux ; comme il l'écrit à Bertin, ministre et secrétaire d'Etat, « la gloire de Dieu et le salut des âmes sont les motifs qui l'ont engagé à passer les mers » ; c'est l'*unique but* qu'il avait en vue. Il n'est venu en Chine que pour cela ; et depuis son arrivée à Pékin, *il ne s'est pas écarté de ce but.* (2)

Plus tard, il écrira à son frère : « J'ai travaillé ici conformément aux vues qu'on avait sur moi en m'y envoyant ; j'y ai annoncé l'Evangile, j'y ai cul-

(1) Dans le P. S. de la *Lettre sur les caractères chinois*, on lit : « Cette lettre, avec les notes et figures, a été lue par deux anciens missionnaires de notre maison, très versés dans les sciences chinoises, et ils l'ont approuvée. » — Les *Notes*, où l'auteur déploie une étonnante érudition, ont été imprimées à la suite de la *Lettre*, dans les *Mémoires*.

(2) Pékin, 23 septembre 1766 (Bibl. de l'Institut de France).

tivé les sciences, la littérature et les arts, et je m'y suis fait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il serait superflu d'ajouter que la récompense de mes travaux n'a pas été comme celles qu'on se propose d'obtenir quand on travaille pour les hommes, c'est tout autre chose quand on travaille pour Dieu, n'ayant en vue que la gloire de Dieu. »

Ces belles paroles marquent assez la grandeur d'âme de ce missionnaire, la fin élevée qu'il se proposait. Ses travaux, ses faveurs à la Cour n'étaient qu'un moyen ; le but final, le mobile de toutes ses actions, c'était l'apostolat, le bien de la religion. Du reste, le service de l'Empereur n'allait pas sans de graves désagréments ; à peine était-il récompensé. « Nous servons, disait-il à son frère dans la même lettre, le plus grand prince qui soit dans le monde connu ; mais nous le servons à nos dépens et dans la seule vue de Dieu. Beaucoup de peines, d'inquiétudes et de tracasseries sont notre partage et nos émoluments. Quelques honneurs éphémères, quelques mots d'un éloge forcé, quelques pièces de soye, cousinets d'odeur, bourses à mettre à la ceinture, éventails, et autres bagatelles semblables, sont le prix dont on couronne nos services et nos efforts. » (1)

(1) Lettre du P. Amiot à son frère, ancien lieutenant-général de l'Amirauté, à Toulon ; Pékin, 20 septembre 1792.

---

The first part of the book is devoted to a general history of the United States from its discovery by Columbus in 1492 to the present time. It covers the early years of settlement, the struggle for independence, the formation of the Constitution, and the growth of the nation to its present boundaries. The second part of the book is devoted to a detailed history of the United States from 1776 to the present time. It covers the American Revolution, the War of 1812, the Civil War, and the Reconstruction period. The third part of the book is devoted to a detailed history of the United States from 1865 to the present time. It covers the Reconstruction period, the Gilded Age, the Progressive Era, and the New Deal. The fourth part of the book is devoted to a detailed history of the United States from 1914 to the present time. It covers the World War period, the Great Depression, and the Cold War. The fifth part of the book is devoted to a detailed history of the United States from 1945 to the present time. It covers the post-World War period, the Vietnam War, and the present time.

## CHAPITRE CINQUIÈME

---

**La mission française à Pékin, de 1757 à 1773. — Arrêts des parlements de France contre les Jésuites. — M. Bertin et le P. Amiot. — Arrivée à Pékin des derniers missionnaires français.**

---

La *Mission française*, qui comptait à Pékin, en 1752, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, six prêtres européens et plusieurs Frères coadjuteurs, perdait, quelques années après, avec les Frères Etienne Rousset et Gabriel-Léonard de Brossard, trois de ses meilleurs missionnaires, le P. Louis des Robert, supérieur de la Mission, et les Pères Pierre d'Incarville et Antoine Gaubil, l'un et l'autre membres correspondants de l'Académie des Sciences. (1)

(1). Le F. Et. Rousset, né à Nevers le 13 août 1689, arrivé à Pékin en 1719, médecin et pharmacien, mourut le 2 septembre 1758 ; le F. de Brossard, né à Chartres le 10 juin 1703, mort le 3 septembre 1758 ; le P. des Robert, mort le 21 avril 1760 ; le P. d'Incarville, décédé le 12 mai 1757 et le P. Gaubil, le 24 juillet 1759.

Le P. d'Incarville, mort victime de son dévouement, « ayant, par ses assiduités auprès d'un malade, contracté une espèce de fièvre maligne, » (1) laissa d'unanimes regrets parmi les néophytes. Sa perte fut irréparable pour les sciences naturelles.

Le P. Antoine Gaubil, qu'on a appelé le *Joyau de la Couronne* de la *Mission française*, résidait depuis 37 ans à Saint-Sauveur, où sa vie s'était écoulée laborieuse et dévouée entre ses travaux scientifiques et littéraires et les œuvres apostoliques. Les historiens n'ont vu en lui que le savant, le travailleur infatigable ; ils semblent n'avoir pas soupçonné l'apôtre, et cependant l'apostolat l'attirait et le charmait bien plus que la science ; il y consacrait toutes ses heures libres, heureux d'annoncer la parole de Dieu, de gagner des âmes à Jésus-Christ. « Je communique, disait-il, à MM. de l'Académie, plusieurs observations astronomiques, et à d'autres savants, ce que je trouve de plus curieux et de plus important dans l'histoire chinoise... ; mais dans le fond, je ne fais tout cela que par obéissance et à contre-cœur, et j'abandonne tout cela avec plaisir pour baptiser, confesser, communier, et surtout pour instruire les fidèles et les gentils. » (2)

(1) Lettre du P. des Robert au P. Le Roy, à Pontoise ; le 16 mai 1757 (V. sa notice).

(2) Cité par l'abbé L. Carrez dans la notice du P. des Robert, p. 100.

Il ne restait donc plus à la résidence de Saint-Sauveur, vers le milieu de 1760, que trois prêtres français, Alexandre de la Charme, Michel Benoist et Joseph Amiot. Heureusement que cette même année arrivaient à Pékin, le 6 juin, deux missionnaires de grande valeur, qui devaient bientôt se faire à la Cour et auprès des néophytes une réputation méritée par leurs vertus, leurs talents et la variété de leurs connaissances.

Le plus connu des deux, le P. Pierre Martial Cibot (1) s'était appliqué avec une ardeur persévérante et un grand succès, avant son départ de France pour la Chine, à l'astronomie, à la mécanique et à l'étude des langues et de l'histoire. « Il avait, disent les *Lettres édifiantes*, beaucoup d'esprit, de littérature et de dispositions pour les Sciences... Son zèle encore plus que son application le faisait réussir dans tout ce qu'il entreprenait. »

Dés son arrivée, l'Empereur l'attacha au palais, et là, pendant cinq ans, il travailla à une grande horloge d'eau, avec jets d'eau, oiseaux chantants, figures mouvantes, etc. Ce travail terminé, il écrivait plaisamment à un de ses amis : « J'ai été fontainier et machiniste pendant cinq ans. Je suis devenu jardinier et fleuriste depuis. » (2) Botaniste distingué et

(1) Né à Limoges le 24 août 1727, il était entré au noviciat de la province d'Aquitaine le 17 novembre 1743.

(2) Lettre inédite à un de ses amis de France, le P. Brotier ; 22 octobre 1767 (Arch. S. J.)

dessinateur, il décrivit, à ses heures de loisir, pour être agréable et utile à ses amis de France, un grand nombre de plantes; leurs qualités et leur usage ; il en envoya à Paris plusieurs albums, avec les noms chinois. Là ne se bornaient pas ses travaux. On a de lui de nombreux mémoires et ouvrages sur les sujets les plus variés, par exemple, sur les vers à soie sauvages et la manière de les élever, sur le frêne et la culture du mûrier, sur le cotonnier, la culture et l'utilité du bambou, et encore sur l'antiquité des Chinois et sur leur piété filiale, sur la police et la justice criminelle, sur la langue et les caractères des Chinois, sur l'intérêt de l'argent en Chine, sur un certain nombre d'objets de consommation, etc. Esprit curieux, chercheur, passablement original, il s'intéressait à tout, mais de préférence aux questions d'une utilité plus immédiate pour ses compatriotes. (1)

Ces occupations multiples et ses travaux à la Cour ne lui faisaient pas négliger le Ministère apostolique. Il dirigeait avec zèle la Congrégation du Saint-Sacrement, la plus importante de toutes, et son influence au palais s'accrut à ce point que, malgré les défenses de l'empereur, il parvint à instruire et

(1) Le P. Cibot écrivait au P. Brotier, à Paris, le 22 octobre 1767 : « Moi qui croyais avoir tourné le dos aux sciences en venant en Chine, je me trouve forcé, pour l'intérêt de notre Mission, de suer sur des livres où chaque mot me crie que toutes les sciences ne sont que vanité » (Arch. S. J. ; lettre inédite).

à baptiser plusieurs princes de la famille impériale. (1)

Le P. d'Ollières, (2) son compagnon de route de France en Chine, apôtre comme lui, et comme lui versé dans la science astronomique, parlait également comme lui avec élégance et facilité le Chinois et le tartare, si bien qu'il devint l'interprète de l'empereur dans les relations des Moscovites avec le gouvernement de Sa Majesté. Les Moscovites écrivaient en latin, et le missionnaire traduisait ce latin en tartare et les réponses du prince en latin. (3)

(1) Même lettre : « Il faut être ici pour comprendre le miracle de la conversion du monde et de l'établissement de la religion chrétienne. La grâce surmonte tous les obstacles et nous voyons avec ravissement que les plus habiles lettrés sont les plus dociles de nos néophytes. L'amour de la virginité a fait beaucoup de progrès ces dernières années, et il s'est passé des choses à ce sujet qui justifient ce que bien des savants ne croient qu'à demi. »

(2) Le P. Jacques-François-Marie-Dieudonné d'Ollières (*alias Dollières*), né le 20 novembre 1722, à Longuyon, en Lorraine, d'une noble famille originaire d'Ecosse, entra, après de brillantes études au collège de Luxembourg, au noviciat de Nancy le 12 octobre 1742. Il s'embarqua à Lorient avec le P. Cibot et un jeune Chinois, en 1758, et arriva à Macao le 25 juillet 1759. En 1760, il était à Pékin. (V. sa notice par le P. Pfister).

(3) Il traduisit en tartare plusieurs livres de religion, et composa en chinois un catéchisme qui fit un bien infini (*Lettres édifiantes*). — Le P. Bourgeois écrivait à son frère, curé de Lorraine, en lui annonçant sa mort : « Arrivé ici, le P. d'Ollières se livra à l'étude du chinois avec tant d'ar-

Les PP. d'Ollières et Cibot joueront dans la suite, de 1773 à 1782, un rôle important dans les tristes démêlés de l'église à Pékin. Aussi est-il à propos de les faire connaître.

Chargé de la Congrégation du Sacré-Cœur, le P. d'Ollières donna à cette œuvre une extension extraordinaire. Cette congrégation et celle du Saint-Sacrement devinrent entre les mains de ces deux missionnaires, les œuvres les plus florissantes et les plus populaires de l'église de Saint-Sauveur. « Le jour de la fête du Sacré-Cœur, écrivait le P. Cibot, les néophytes se rendaient en foule à notre église, même de 50 et 60 lieues.... Il est impossible de voir, sans verser des larmes, ces bons payens qui font de pareils voyages, en se retranchant, un mois d'avance, toute dépense pour faire celle-là, au risque d'être pris et jetés dans les cachots. » (1)

Malgré ses occupations à la Cour et à la résidence, le P. d'Ollières trouvait le moyen de faire dans les campagnes du Pé-Tchi-Li des excursions de

deux qu'en cinq mois de temps, il se mit en état d'exercer le saint ministère. Les ouvriers commençant à manquer, il est incroyable combien il travailla pour suppléer à cette disette. Il donnait le jour aux bonnes œuvres et la nuit à l'étude. Le chinois, le tartare, l'astronomie, il étudiait tout ce qui pouvait être de quelque utilité à la mission, et il réussissait en tout. » (Arch. S. J., lettre inédite).

(1) *Lettres édifiantes* ; le P. Cibot au P. D..., Pékin, 3 novembre 1771. 13<sup>e</sup> vol., p. 374.

40 à 50 lieues, pour visiter les néophytes persécutés et soutenir leur courage. « Le nombre des confessions qu'il entendait dans ses courses apostoliques, s'élevait chaque année à près de 4.000. Grâce à lui et au P. Cibot, le nombre des chrétiens augmenta considérablement. » (1)

L'administrateur de la *Mission française*, le P. François Bourgeois, faisait, en 1782, ce bel éloge du P. d'Ollières : « Il avait l'âme grande, digne des premiers ouvriers apostoliques, qui ont fondé cette mission. Ouvrier infatigable, il donnait le jour aux bonnes œuvres et la nuit à l'étude. Il persévéra ainsi pendant plus de 20 ans, soutenant cette grande mission, dont il était une des principales colonnes par son zèle, ses vertus et ses talents. » (2)



La *Mission française* de Pékin se composait donc en 1764, de cinq Jésuites français seulement, d'un prêtre chinois, Jean-Baptiste-Thomas Lieou et des Frères Thébault et Attiret. Le P. Benoist avait été

(1) Lettre du F. Panzi, peintre. (Arch. S. J.)

(2) Lettre inédite du P. Bourgeois ; Pékin, 17 août 1782 (Arch. S. J.).

nommé leur supérieur en 1762 par le P. du Gad, (1) supérieur général de la *Mission*. (2)

Cette même année, ils apprirent avec stupeur que la Compagnie de Jésus en France venait de disparaître dans une affreuse tempête. (3)

(1) On écrit *du Gad* généralement ; mais ailleurs on trouve *Dugas, Dugad, Dugard*, et *du Gad de Vitré*. Né à Lyon le 26 février 1707, entré dans la Compagnie le 9 octobre 1723, il arriva en Chine le 7 août 1738. Nous écrivons, en dehors des citations, du Gad et du Gad de Vitré.

(2) Le 12 septembre 1764, le P. Benoist écrivait au P. Guérin, ancien procureur, à Paris, des Missions orientales : « En 1762, au mois de juillet, la tempête excitée contre nous dans le Portugal éclata à Macao. Trois de nos Jésuites français, le P. Dugad, supérieur général de notre Mission, et les Pères de Neuvialle et Boussel furent saisis avec les autres Jésuites, tant portugais que chinois, qui étaient à Macao. Nos PP. français ont été emprisonnés, tous leurs effets confisqués et vendus à l'encan, et au mois d'octobre suivant, ils ont été conduits, chacun avec deux fusiliers, sur un vaisseau portugais qui les a amenés à Goa. Le P. Dugad, avant de partir, a nommé supérieur général de notre Mission le P. Louis Lefebvre. Outre cela, il m'a nommé supérieur de notre maison de Pékin. » (Lettre inédite, Arch. S. J.). — Les PP. de Neuvialle et Boussel moururent dans la traversée de Goa à Lisbonne, et le P. du Gad, enfermé dans le fort Saint-Julien, n'en sortit que le 8 avril 1766, par l'entremise de la Reine de France. — Le P. du Gad a laissé une relation de son voyage et de sa captivité, qui a été insérée dans *Clément XIII et Clément XIV* par le P. de Ravignan. T. II, ch. 111.

(3) Le 22 octobre 1767, le P. Cibot, dans sa lettre déjà citée au P. Brotin, exprimait sa douleur, mais toute chrétienne et parfaitement résignée, sans une plainte, sans un murmure : « O Providence, que vos desseins et votre con-

Les parlementaires, les jansénistes et les philosophes avaient trouvé, en France, au dix-huitième siècle, un terrain commun d'entente contre la Compagnie dans les malheureuses affaires du P. Lavalette. Les Parlements, à l'exception d'un petit nombre, décrétèrent, en 1762, la suppression des collèges et des résidences de la Société et la confiscation de ses biens. Les décisions des années suivantes furent plus monstrueuses encore ; on les connaît, inutile de les rappeler.

Cette guerre inique et violente contre les Jésuites de France eut un fâcheux contre-coup à Pékin.

Les Jésuites y possédaient des biens assez importants, et, de plus, ils touchaient en France les revenus de deux abbayes. (2) Absolument indépen-

duite sont impénétrables ! Toute ma soumission à ses divins vœux, mon cher ami, ne m'ôte pas ma sensibilité, et les larmes me gagnent quand je songe où je vous ai laissé et où vous êtes. Cependant j'ai la confiance que Dieu regardera notre France en pitié et lui rendra notre Compagnie purifiée et embellie par la tribulation. Qui m'aurait dit, il y a dix ans, que je fuyais la persécution en venant sur une terre encore fumante du sang des martyrs, et que je serais plus tranquille que mes frères en France, leur patrie ! Dieu soit béni de tout ! »

(1) D'après des mémoires sur *l'Etat des biens des Jésuites à Pékin*, envoyés de 1775 à 1780, au Ministre de la Marine par les Pères Lefebvre, du Gad et Bourgeois, il résulte : 1° que la *Mission française* touchait en France 10.000 francs de revenus des abbayes d'Avron et de Villeneuve, revenus obtenus de Rome par le Roi pour l'entretien de la Mission ; 2° qu'elle avait encore 7.000 francs prove-

dants en Chine des Parlements, ils conservèrent leurs biens et leurs revenus à Pékin et aux environs ; mais, en France, leurs revenus furent brutalement supprimés et confisqués, au détriment de leurs œuvres, sans aucun égard pour *leurs besoins suivant l'étiquette du pays*. « Les fonds qui nous faisaient subsister icy, en conformité du rang qu'on nous y a assigné, écrit le P. Amiot à son frère, consistaient partie en bénéfices ecclésiastiques que la pieuse libéralité de Louis le Grand avait fait assigner à notre Mission et dont on nous envoyait de France de quoi pourvoir à *nos besoins suivant l'étiquette du pays* ; et partie en quelques arpents de terre aux environs de Pékin et quelques maisons dans la ville... Les bénéfices ont

nant de fondations faites en sa faveur par des âmes pieuses. Les bénédictions firent cesser, en 1758, une partie des revenus des abbayes à la suite d'un procès, et les Parlements, après 1762, confisquèrent tous les autres revenus en France. (Arch. S. J.). — Les missionnaires avaient encore, comme revenus en Chine : 1° le loyer assez important de maisons et de boutiques à Pékin ; 2° le revenu de quelques terres en dehors de la Ville. Ces ressources servaient à « entretenir les missionnaires, des lettrés et des domestiques, tous à gages, à nourrir des chevaux et des montures pour ceux qui sont appelés au palais, à élever des séminaristes pour en faire ensuite des missionnaires ou des catéchistes, etc... » On ne compte pas, parmi les dépenses ordinaires, les faux-frais qui étaient considérables, voyages, cadeaux, aumônes, entretien et réparation des immeubles, correspondances, etc. — Enfin, après la destruction de la Société, la *Mission française* fut obligée de venir au secours des missionnaires des provinces et de leurs chrétientés. (Arch. S. J.)

été supprimés pour nous, en même temps que vos Parlements supprimaient en France notre Société. » (1)

La suppression des bénéfiques pouvait amener la suppression de l'influence française à Pékin, en mettant les missionnaires, faute de ressources, dans l'impossibilité de continuer leurs travaux à la Cour.

Le P. Benoist, leur supérieur, put bien, pendant quelques années « pourvoir à l'entretien des missionnaires et des catéchistes, au soulagement des néophytes pauvres et malades. La Providence, sur laquelle il comptait avec confiance, lui fournit d'abondantes ressources. » (2) La charité des chrétiens fut, en effet, sans bornes dans ces circonstances difficiles. Mais la charité n'est pas inépuisable, elle a des limites, et l'on sait que les chrétiens se recrutaient, à peu près exclusivement, dans les classes pauvres et ce que nous appellerions *la petite bourgeoisie*.

Il importait de sortir de ce provisoire et d'assurer à la Mission un revenu fixe, qui lui permit de vivre sans tendre la main ou faire appel à la bourse des néophytes. Les missionnaires le désiraient vivement et l'avenir des œuvres l'exigeait.

C'est alors qu'ils décidèrent, d'un commun ac-

(1) Pékin, 20 septembre 1792 (Arch. S. J.).

(2) *Lettres édifiantes*, 13<sup>e</sup> vol., p. 484 ; Lettre d'un missionnaire, Pékin, 1775.

cord, de s'adresser à M. Bertin, et de recourir, par son entremise, à la générosité du faible monarque Louis XV.

M. Bertin, successivement Conseiller et Président au Grand Conseil, puis lieutenant général de police à Paris, était entré au ministère en 1759, en qualité de contrôleur général des finances, et, trois ans plus tard, il était encore membre du Cabinet. qui, après les arrêts des Parlements, expulsa les Jésuites de leurs établissements de France et confisqua leurs biens iniquement. Aimant et estimant la Compagnie qu'il avait appris à connaître dès le bas âge, il ne participa jamais aux mesures de violence prises contre elle par le duc de Choiseul et quelques membres du ministère. Un écrivain l'a spirituellement comparé à Joseph d'Arimathie, dont l'Évangile raconte qu'il refusa de tremper dans la conspiration de ses collègues du sanhédrin contre le Sauveur. (1)

En 1763, il donna sa démission, tout en conservant sa place au Conseil et son traitement de ministre secrétaire-d'Etat. (2)

(1) Hic non consenserat consilio et artibus eorum (Luc XXIII, 51).

(2) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, commandeur des Ordres du Roi, ministre et secrétaire d'Etat, né à Périgueux le 24 mars 1720, intendant de Lyon le 23 mars 1754, lieutenant général de police et contrôleur général des Finances, de 1759 à 1763, fut nommé ministre d'Etat le 16 novembre 1762, et mourut le 16 septembre 1792.

Ce ministre aimait passionnément la science. Les lettres et les arts n'eurent jamais de plus zélé protecteur. L'Académie des Sciences et celle des Inscriptions et Belles-Lettres l'admirent au nombre de leurs membres honoraires, la première en 1765, la seconde en 1772.

Démissionnaire, et par conséquent, plus libre dans l'expression publique de ses sympathies, M. Bertin se fit le défenseur des Jésuites persécutés, et principalement de leur Mission de Chine. Son premier acte fut en faveur de deux jeunes Chinois, Pierre Ko et Etienne Yang, qui étaient venus en France, envoyés par le P. Benoist, à l'âge de dix-neuf ans, et avaient fait, au collège de la Flèche, leurs études littéraires, la philosophie et une partie de la théologie. Au mois d'août 1762, ils entrèrent au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris, rue du Pot-de-fer. Obligés d'en sortir l'année suivante, à la fermeture de cet établissement, par ordre du duc de Choiseul, M. Bertin les prit sous sa protection et les plaça au séminaire des Lazaristes, où « on les reçut avec amitié, en attendant qu'on eût rendu compte au Roi de leur situation. *A la demande de leur protecteur*, Sa Majesté leur accorda une pension qui leur fournit les moyens de continuer leur théologie ; elle s'acheva au commencement de 1764. Le désir de revoir leur patrie les détermina alors à demander leur passage sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui

devaient mettre à la voile : il leur fut accordé. » (1)

Cependant, il parut à M. Bertin « que ce serait rendre un service à l'Etat, que de prolonger le séjour de ces étrangers en France, au moins pendant une année, qui serait employée à leur faire parcourir ce que nos arts ont de plus facile à saisir et de plus intéressant, afin que de retour à la Chine, ils pussent comparer ceux qui fleurissent dans cet empire, en observer les différences avec les nôtres, et entretenir avec l'Académie une correspondance qui deviendrait avantageuse réciproquement aux deux nations.

Ce projet fut accepté par les deux Chinois. » (2)

M. Bertin chargea « deux membres de l'Académie royale des Sciences, M. Brisson, de leur donner des leçons de physique et d'histoire naturelle, et M. Cadet, de les instruire des principes de la chimie et de leur donner des leçons de pratique dans cet art.

Les progrès des deux élèves étonnèrent leurs maîtres ; ils saisissaient facilement l'explication des phénomènes de la nature, et leur dextérité singulière

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, etc... Préface, p. 1.

(2) *Ibid.* — La correspondance de M. Bertin montre qu'il dirigea seul l'instruction et la formation des deux Chinois et qu'il leur fournit tous les fonds nécessaires pour leur voyage en France. Aussi avons-nous précisé ici ce que la Préface, faite par ses ordres, ne dit pas.

dans les manipulations de la chimie surprenait l'artiste qui travaillait avec eux. » (1)

M. Bertin « crut ensuite qu'il était important de leur faire prendre quelque teinture du dessin et de l'art de graver... Au bout de quelques mois, ils furent l'un et l'autre, en état de graver eux-mêmes à l'eau-forte, des vues de paysages chinois.

Il jugea aussi convenable de les faire voyager dans nos provinces Méridionales. Ils partirent pour Lyon, bien recommandés, et y prirent connaissance des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. C'était la saison de la récolte des soies ; ils passèrent en Dauphiné où ils virent les opérations les plus essentielles de l'art de tirer la soie des cocons. De là, ils se rendirent à Saint-Etienne, où ils apprirent tout ce qu'on peut savoir en peu de jours sur la fabrication des armes à feu, et virent la trempe et l'emploi de l'acier.

De retour à Paris, il ne leur restait plus que quelques leçons à prendre de l'art d'imprimer. Ils s'essayèrent sur une petite imprimerie portative, qui faisait partie des présents que le roi joignit à ses bienfaits. » (2)

Au mois de décembre 1765, ils s'embarquèrent pour l'Orient, comblés des présents du roi et porteurs

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, etc..., Préface, p. II.

(2) *Ibid.*, p. III.

des commissions de plusieurs académiciens pour les Missionnaires.

« Arrivés dans leur patrie, écrivait le P. Benoist, ils sont venus chercher un asile dans notre maison française, ils y ont porté les dons et les présents dont ils étaient chargés, et j'ai rendu compte à M. Bertin, ce zélé ministre, de la manière dont nous avons cru devoir en disposer pour le bien de la religion et pour l'honneur et la gloire de la France. » (1)

*Zélé Ministre !* M. Bertin l'était, en effet, et il ne cessa jamais d'être le protecteur et le défenseur de la *Mission française*. La suite de cette histoire le montrera.

Les missionnaires n'ignoraient pas la bienveillance indéfectible de ses sentiments, l'intérêt efficace de son zèle ; et ils s'en montrèrent très reconnaissants. « Je lis les livres chinois, disait le P. Cibot, comme un laboureur pousse la charrue, mais il le faut. Nous avons des amis qui nous jettent des planches dans le naufrage de la compagnie. Nous ne pouvons leur témoigner notre gratitude et notre sensibilité qu'en nous occupant des misères scientifiques qui les amusent. » (2)

M. Bertin avait demandé aux missionnaires par l'entremise des deux Chinois des *travaux longs et pénibles* ; « les missionnaires ne manquèrent pas,

(1) Lettre à M. d'Auteroche, 16 nov. 1767. (Arch. S. J.)

(2) Lettre au P. Brotier, 22 oct. 1767. (Arch. S. J.)

depuis 1766, une seule année sans envoyer quelques mémoires pour servir de réponse à ceux qu'on leur avait remis, ou aux questions dont on peut dire qu'on les accablait. » (1)

Les deux Chinois, Louis Ko et Etienne Yang furent admis dans la Compagnie à leur arrivée à Pékin, et ce qu'ils racontèrent de la bonté et du dévouement du ministre d'Etat toucha profondément les Pères. La Compagnie faisait naufrage en France, mais la misère régnait à Pékin, ou plutôt elle commençait à se faire sentir.

Dans ces conjonctures et sur l'invitation pressante de ses confrères, le P. Amiot accepta d'écrire à M. Bertin, quoiqu'il en coûtât beaucoup à sa dignité, la lettre suivante, datée du 23 septembre 1766 :

« Les motifs qui nous ont engagés à passer les mers dans un temps où nous pouvions vivre tranquillement dans le sein de notre patrie, sont de nature à intéresser un cœur comme le vôtre. La gloire de Dieu et le salut des âmes furent notre unique but. Nous ne nous en sommes pas écartés jusqu'ici ; et par la manière dont nous nous conduisons, soit à la Cour, soit à la ville, soit en remplissant les fonctions de notre ministère, soit en nous rendant utiles pour nous en procurer le libre exercice, nous avons, je ne

(1) Préface des *Mémoires concernant les Chinois*.

crains pas de le dire, quelque droit à la protection du Roi, qui ne veut pas moins la gloire de notre sainte religion que celle de la nation française. » (1) A la fin de la lettre, il prie M. Bertin d'intervenir auprès du Roi, et de l'amener à secourir la *Mission française*, cette belle œuvre de son aïeul Louis XIV.

M. Bertin comprenait les intérêts de son pays ; il avait à cœur de soutenir à l'étranger l'honneur et le bon renom de la France. Il exposa donc à Louis XV les funestes conséquences en Chine de l'arrêt d'expulsion en France, et le roi, sur les observations de son ministre, alloua aux Jésuites de Pékin une somme représentant en partie les bénéfices supprimés.

« La munificence du Roi, à l'instigation de M. Bertin, écrit le P. Amiot, nous soutint sur l'ancien pied dans cette Cour, en tirant chaque année de sa cassette une somme d'argent à peu près suffisante pour cela, en la joignant à nos autres petits revenus, et cette somme nous était transmise par le canal de M. Bertin, qui ne manquait pas d'y ajouter, chaque fois, quelque chose du sien. » (2) D'après une lettre de M. Bertin au P. Amiot, cette somme se montait à 12.000 livres. (3)

C'est de cette époque que datent les nombreuses

(1) Arch. S. J.

(2) Lettre à son frère ; Pékin, 20 sept. 1792.

(3) 28 février 1776.

relations épistolaires, scientifiques et littéraires, entre M. Bertin et le P. Amiot, et l'envoi par ce dernier à son illustre correspondant de ses recherches laborieuses sur l'histoire, les sciences, la littérature et les arts de la Chine. Il écrit le plus ordinairement à M. Bertin, il répond à ses questions, il éclaircit ses doutes et ses difficultés, il disserte, il discute, il expose. Son style se ressent de l'abondance et de la variété des matières traitées : il est diffus, lourd, négligé, sans apprêts et sans originalité, mais toujours clair, exprimant sa pensée avec netteté. Ses articles et ses extraits d'auteurs constituent un ample supplément à l'ouvrage du P. du Halde.

En même temps qu'il correspond avec M. Bertin, et aussi avec de Guignes, Bignon et autres savants français, il compose la *Vie de Confucius*, une *Grammaire Tartare-Mantchoue* et un *Dictionnaire Tartare-Mantchou-Français*, un *Mémoire sur le Musique des Chinois*, l'*Introduction à la Connaissance des Peuples* qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine, une *Table Chronologique de tous les Souverains* qui ont régné en Chine, rangée par ordre de Cycles et exactement calculée sur les monuments authentiques, l'*Histoire de l'émigration des Tartares tourgouths* du territoire russe sur le territoire chinois. La liste de ses ouvrages est longue ; on la trouvera dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

Les demandes des académiciens étaient si nombreuses et si fréquentes, leurs questions si complexes et si variées, que le P. Amiot dut appeler plus d'une fois à son secours, pour y répondre, les Pères Cibot, Collas, Bourgeois, de Grammont et de Poirot.

Les académiciens de France faisaient appel au savoir des missionnaires de Chine ; leur appel fut entendu. Dans un temps où tous leurs frères de France étaient pour ainsi dire reniés par leur pays, traités non pas seulement comme des étrangers, mais comme des criminels, chassés de leurs maisons, dépouillés de leurs biens, blessés dans leur honneur, les Jésuites de Pékin, foulant aux pieds tout ressentiment personnel, ne refusèrent pas de contribuer généreusement à une œuvre qui pouvait être utile et glorieuse à leur ingrate patrie. Il y avait quelque mérite à cela.

Le monument le plus précieux et le plus important de cette correspondance entre la Chine et la France est, sans contredit, le grand ouvrage intitulé : *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages, etc. des Chinois*. Ce recueil se compose de quinze volumes in-4°, publiés successivement de 1776 à 1791. (1) Les principaux auteurs

(1) Il a paru en 1814 un 16<sup>e</sup> volume de ces *Mémoires*. Il renferme des traités composés par le P. Gaubil, missionnaire à Pékin et mort en cette ville, le 24 juillet 1759. — Le projet de cette collection avait été arrêté avant la sup-

des articles qu'il contient sont les Pères Amiot et Cibot ; d'autres missionnaires ont aussi fourni un certain nombre d'articles.

L'ouvrage, dû à l'initiative de M. Bertin et exécuté sous sa direction, eut comme éditeurs et annotateurs les abbés Batteux, de Bréquigny et Roussier ; puis, MM. de Guignes, Abel de Rémusat et Sylvestre de Sacy.

Bien avant l'impression de ce recueil, le P. Amiot avait adressé deux traités à M. Bertin, l'un sur l'art militaire des Chinois, l'autre sur la conservation des grains, et un éloge de la ville de Moukden, poème chinois qu'il traduisit en français. Ces œuvres furent publiées à Paris en 1770 et 1772, par pression des Jésuites. Les éditeurs se proposaient, en la publiant, de donner une suite aux *Lettres édifiantes*. Dans ce but, ils désiraient de faire paraître les mémoires qui la composaient sous le nom de leur auteur, c'est-à-dire, des missionnaires de la Compagnie de Jésus. L'entreprise était hasardeuse, aussi pour ne pas trop effaroucher dès l'abord les susceptibilités gallicanes ou parlementaires, l'épître dédicatoire adressée à M. Bertin fut signée par le P. Ko. Après cela, on crut pouvoir désigner les auteurs des autres pièces du même volume sous leur titre de membre S. J. : *Lettres sur les caractères chinois*, par le P. Amiot et *Lettre* du P. Amiot à M. Bertin, pp. 484 et 485, 1<sup>er</sup> vol. Cette démarche excita des réclamations ; aussi les articles des 3 volumes suivants ne portaient aucune signature. Puis, les noms des auteurs paraissent, mais avec la qualification de *missionnaire de la Chine*. Les deux pièces citées plus haut du P. Amiot, avaient été envoyées à M. Bertin avant le bref de Clément XIV.

les soins et sous l'inspiration du ministre d'Etat, membre de l'Académie des Sciences.

Les savants conviennent qu'aucun missionnaire n'a mieux mérité des Sciences et des Lettres que le P. Amiot. Toutefois, on s'étonnera peut-être de rencontrer un si petit nombre de ses lettres dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. Attaché à la Cour de l'Empereur, en qualité de savant, il avait une sphère d'action assez limitée, et sa mission personnelle consistait moins à agir par lui-même auprès des chrétiens qu'à leur concilier, au nom de la Science, la faveur du Prince. Tout autre missionnaire était plus à même que lui de rendre compte à ses confrères d'Europe de l'état et des progrès du christianisme en Chine ; il n'en était plus de même lorsqu'il s'agissait des sciences, qu'il cultivait avec tant de zèle et toute l'ardeur que pouvaient lui inspirer la conversion des âmes et la plus grande gloire de Dieu. (1)

Un dernier mot sur les *Mémoires concernant les Chinois*. Dans sa *Relation de l'ambassade de lord Macartney*, (2) M. Anderson, protestant, s'exprime ainsi, en parlant de ce recueil et des *Lettres édifiantes* :

« La collection des *Lettres édifiantes* et celle des

(1) Notice du P. Amiot par le P. Pfister.

(2) Cette ambassade eut lieu en Chine en 1793 et 1794.

*Mémoires* des missionnaires français à Pékin, monument du zèle de nos religieux pour la propagation de la Foi et l'avancement des Sciences, ont plus contribué à nous faire connaître la Chine que les relations des voyageurs presque tous ignorants et prévenus, qui n'ont pu faire dans cet empire qu'un séjour très court et très précaire. Les voyages de Nieuhof, de Sonnerat, de Macartney, de Barrow et de Deguignes le fils, n'ont rien ajouté d'important à la masse des faits qui nous avaient été transmis par les missionnaires : ils tirent tout leur intérêt des extraits des *Mémoires* de ces derniers, dont leurs auteurs ont fait un usage plus ou moins heureux. Quelles observations, en effet, pouvait-on attendre d'hommes qui n'avaient séjourné à la Chine que quelques semaines, enfermés dans des barques couvertes ou dans des appartements démeublés, qui n'avaient pu, au milieu du mépris de la multitude et de la défiance des gens éclairés, converser qu'avec des geôliers ou des porteurs de palanquin, qui n'avaient vu de la Chine que la rue des porcelaines, les bords des grandes routes et les rives du canal impérial ; en un mot, qui, comme l'a dit naïvement l'un d'entre eux, « entrèrent à Pékin comme des mendiants, y séjournèrent comme des prisonniers et en sortirent comme des voleurs ? (1) ».

Après avoir rapporté ce jugement de M. Ander-

(1) T. II, p. 26.

son, les rédacteurs du *Magasin encyclopédique* ajoutent :

« Qui pouvait nous instruire plus sûrement des mœurs, des arts et de la population de cet empire que ces vénérables missionnaires dont une partie vivaient cachés loin de la capitale, au milieu d'obscurs néophytes, pendant que les autres fréquentaient les Grands et les ministres, étaient admis en présence de l'Empereur ou le suivaient dans ses voyages ? Aussi les relations qu'ils nous ont envoyées, toutes rédigées séparément et sans communications, dirigées vers un même but, la découverte de la vérité, toutes différentes par la manière de voir et unanimes dans les résultats, portent-elles un caractère d'authenticité tel, que le témoignage des autres voyageurs peut bien y ajouter quand il leur est conforme, mais non les balancer quand il les contredit. Les 15 volumes des *Mémoires concernant les Chinois*, fruit d'une correspondance entretenue par M. Bertin avec les missionnaires de Pékin, forment une des collections les plus précieuses que nous ayons sur aucune nation de l'Asie, et nous donnent pour les points importants tous les renseignements que peut désirer un homme impartial et éclairé. » (1)

★  
★ ★

Parmi les missionnaires, celui qui a le plus con-

(1) Année 1815, T. V, p. 211.

tribué à enrichir de ses savantes recherches les *Mémoires concernant les Chinois*, c'est certainement le P. Amiot ; et le don royal de 12,000 livres qu'il obtint encore pour la mission française par l'entremise de M. Bertin, fournit à son supérieur, le P. Benoist, le moyen d'appeler à son aide quelques Pères de France. Chassés par les Parlements et les ministres de Louis XV des collèges et des résidences, ils n'avaient qu'une ambition, ambition sainte et généreuse, continuer au loin, sur la terre étrangère, l'œuvre de Dieu qu'une persécution inique leur interdisait désormais d'accomplir dans leur pays natal.

C'est dans ces circonstances qu'arrivèrent successivement de France à Pékin quelques religieux, qui prendront bientôt une part active aux tristes événements que nous devons raconter. D'une valeur intellectuelle indiscutable, mais d'une formation religieuse inégale, ils ne ressemblaient pas tous, et tant s'en faut, à ces fortes générations de Jésuites français qui, depuis un siècle, avaient fait l'admiration de la Cour par leur savoir, et de l'église de Pékin par leur sainteté.

Quelques années plus tard, le P. d'Ollières écrira, peut-être avec un peu d'humeur et d'exagération : « La France nous faisait passer des sujets, mais ce n'étaient plus des sujets qui eussent reçu toute leur éducation, ni qui eussent passé, eux et leur vocation, par les épreuves si sagement établies dans l'Ordre.

Celui-ci ne pouvait se mettre à étudier la langue tartare, ni la chinoise; celui-là ne voulait ni prêcher, ni catéchiser; un autre voulait aller prier lorsque les chrétiens venaient pour se confesser. Ceux que quelques talents pour les arts avaient mis en emploi au palais, ne voulaient plus s'y conduire sous la direction de l'obéissance ; tel autre, sous différents prétextes, refusait de donner au saint ministère les forces qu'il avait, et aimait mieux les dévouer à des objets scientifiques, curieux ou amusants. » (1)

A en juger par des renseignements de source différente, ces traits nous semblent poussés au noir. Quoiqu'il en soit, le P. d'Ollières désigne ici, sans les nommer, les PP. de Grammont, de Ventavon et de Poirot, arrivés à *Saint-Sauveur*, le premier au mois de septembre 1768, le second en octobre 1768, et le troisième le 20 octobre 1770.

Le P. de Grammont, venu à Pékin avec le titre de mathématicien de la Cour, ne s'occupa guère que de travaux scientifiques, sans rien produire cependant qui méritât de passer à la postérité. Né le 19 mars 1736, au château de Grammont, près Auch, il entra au noviciat de Gênes le 21 mars 1750. (2) Après

(1) Lettre à son frère, curé de Lexie, près Longwi ; Pékin, 15 octobre 1780. (Arch. S. J.)

(2) Ailleurs, il serait né en 1737 et ne serait entré chez les Jésuites qu'en 1755.

avoir professé six ans la grammaire, les humanités et la rhétorique, il suivit le cours de théologie, pendant lequel il se livra avec ardeur à l'étude des sciences mathématiques.

Le P. de Poirot, supérieur par le talent et ses connaissances scientifiques au P. de Grammont, était doué de beaucoup de facilité pour les langues ; aussi apprit-il en peu de temps le chinois et le tartare ; il traduisit même en ces deux langues une partie des Saints livres. Mais imaginatif, impressionnable, très susceptible, inquiet et remuant, d'un jugement peu sûr, il manquait d'équilibre. Le noviciat ne l'avait pas suffisamment formé à l'obéissance et à la régularité. Lorrain d'origine, il était entré dans la Compagnie à Florence, (1) à l'âge de 21 ans. Peintre à la Cour, assez habile et chargé officiellement de traduire du latin en tartare et réciproquement toutes les pièces diplomatiques échangées entre Saint-Pétersbourg et Pékin, (2) il parvint à gagner les bonnes grâces de l'Empereur, et obtint de ce prince, pour les missionnaires de Pékin, l'autorisation de baptiser les Chinois désireux de se convertir, excepté toutefois les fils des grands seigneurs et des mandarins. (3)

(1) Né le 23 octobre 1735, il entra au noviciat de Florence (*alias* à Rome), le 9 juillet 1756. Il enseigna 6 ans les humanités et la rhétorique (V. *Bibliothèque* de la Compagnie de Jésus, art. de Poirot).

(2) *Pray impostur.*, p. 51, note.

(3) *Ibid.*

Le P. Amiot nous a laissé, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, ce portrait du P. Jean-Mathieu de Ventavon : « Il était d'un naturel vif, ardent, généreux, ... d'un caractère ferme et décidé. » Ce portrait est ressemblant, mais il y manque quelques traits essentiels. Passionné à l'extrême, intelligent et indépendant, il avait, en bon dauphinois, l'humeur facilement processive, et, quand il embrassait une cause, il l'a défendait avec ténacité, ne comptant ni avec son temps, ni avec sa peine ; il la soutenait aussi avec un dévouement qui ne respectait souvent pas assez les droits et l'honneur de l'adversaire. Nature sympathique et séduisante, il s'imposait sans effort, il entraînait ; il avait les qualités maîtresses d'un chef de parti. La suite de cette histoire nous montrera en lui ces belles qualités et ces défauts, et, il faut bien le dire, les défauts encore plus que les qualités.

Né à Gap, le 14 septembre 1733, il se présenta au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Avignon, le 22 novembre 1754, et, après avoir enseigné la grammaire à Avignon et la rhétorique à Embrun, il obtint du R. P. Général, en 1762, la permission de recevoir les ordres sacrés, avant d'avoir fait ses études de théologie. (1) En 1766, il s'embarquait pour la Chine. Le 15 septembre 1769, il écrivait au P. de Brassaud,

(1). Lettre à son oncle, datée d'Embrun, où il professait la rhétorique (1761-1762), le 17 juin 1762.

Jésuite : « Nous sommes arrivés à Canton, en 1766, après une traversée d'environ huit mois. » (1)

Ce Père était doué d'un réel talent pour les arts mécaniques. Aussi arrivait-il à propos à Pékin, où le Frère Thébaut, horloger et mécanicien du palais, était mort quelque temps auparavant. « J'ai été appelé près de l'Empereur, écrit-il dans la même lettre, en qualité d'horloger ; je ferais mieux de dire en qualité de machiniste, car ce ne sont point des horloges que l'Empereur nous demande, mais des machines curieuses. Le F. Thébaut lui a fait un lion et un tigre qui marchent seuls et font trente à quarante pas. Je suis chargé maintenant de faire deux hommes qui portent un vase de fleurs en marchant. Depuis huit mois, j'y travaille, et il me faudra bien encore un an pour achever l'ouvrage. » Obligé de se rendre tous les jours au palais, son premier soin était de réparer et de régler les montres et les horloges des Grands et des princes de la famille impériale. Ces menus services lui acquirent à la Cour une heureuse influence qu'il employa plus d'une fois au service de la religion. (2) Son emploi lui donnait l'occasion de voir l'Empereur de près. « Toutes les fois qu'il m'a fait l'honneur de me parler, dit-il, ça été avec un air de bonté capable de m'inspirer la confiance de lui parler pour le bien de la reli-

(1) *Lettres édifiantes et curieuses*, T. XIII, p. 284.

(2) Même lettre au P. de Brassaud.

gion et je le ferai sûrement. » (1) Il le fit, en effet. Le P. de Ventavon jouera plus tard, dans l'église de Pékin, un rôle que nous aurons à apprécier.

Le P. de Poirot s'était rendu en Chine avec le P. Louis Cipolla, esprit étrange, à l'imagination mal réglée, qui fit partie d'abord de la Mission française, puis de la Mission portugaise, et enfin de la Propagande. (2)

Deux ans avant l'arrivée du P. de Poirot, le 30 août 1768, la résidence de Saint-Sauveur avait reçu deux missionnaires remarquables dans la personne des PP. Paul-Louis Collas et François Bourgeois. (3) Depuis longtemps, la France n'avait pas envoyé en Chine des apôtres aussi distingués par le talent et la vertu.

Le P. Collas, avant de quitter son pays, profes-

(1) Même lettre au P. Brassaud.

(2) Ce religieux, de la province de Sicile, ne manquait pas de talent, mais la tête ne semble pas avoir eu toute la solidité désirable. Avant de s'embarquer à Lorient pour la Chine, il apprit un peu de tout, la verrerie, la peinture, la médecine, etc., afin de pouvoir pénétrer à Pékin et même au palais impérial. Le F. Panzi disait de lui : « C'était un religieux d'un caractère inquiet et d'une imagination un peu trop forte, quand elle s'échauffait. » (Lettre inédite, Arch. S. J.).

(3) Un an plus tard, le P. Pierre de la Beume fut appelé à la Cour de Pékin, mais il mourut peu de temps après son arrivée, le 20 février 1770. Né en 1732, il était entré chez les Jésuites en 1749.

sait avec distinction les mathématiques à l'Université de Pont-à-Mousson. Le collège étant pourvu d'un bon observatoire et d'instruments excellents, il y avait tenu registre, avec un de ses collègues, des phénomènes célestes et fait, pendant plusieurs années, des observations fort intéressantes. Il y avait même observé une éclipse de soleil, qui n'avait été ni prévue, ni annoncée par les astronomes de Paris. (1) « J'ai de lui, dit le P. de Feller, le type exact et fidèle de la comète de 1764, dont il avait suivi la marche à l'observatoire de Pont-à-Mousson et que peu d'astronomes ont bien observée. » (2)

En 1767, les Jésuites de Lorraine ayant été expulsés après la mort du duc Stanislas de Pologne, il obtint de ses supérieurs l'autorisation d'aller en Chine. Il passa à Pékin le reste de sa vie dans les fonctions de mathématicien du palais. (3)

Le P. François Bourgeois est plus connu, sinon par ses écrits scientifiques, du moins par le rôle pré-

(1) Voir sa notice par le P. Pfister, p. 1127. — Né à Thionville le 12 septembre 1735, le P. Collas était entré au noviciat de Nancy le 27 août 1751.

(2) *Journal hist. et litt.*, 1<sup>er</sup> oct. 1782, p. 235.

(3) Il a fait paraître dans les *Mémoires concernant les Chinois*, des travaux importants sur l'astronomie, la météorologie, l'agriculture, etc. On trouve aussi de lui une lettre dans le *Journal des Savants* (1775), une lettre à M. de la Lande dans l'*Histoire générale de la Chine*, du P. de Mailla, etc.

pondérant qu'il joua après la suppression de la Compagnie de Jésus.

Le P. Amiot nous a tracé de lui ce charmant portrait dans une lettre à M. de la Tour, secrétaire du roi Louis XVI (1) : « C'était un homme affable, doux, complaisant, d'une humeur toujours égale, bon confrère, missionnaire zélé, d'un commerce agréable et sûr. » Ce portrait ne reproduit pas cependant toute la physionomie morale de ce religieux. D'un grand courage, d'une prudence consommée, d'une régularité un peu rigide, d'un talent solide soutenu par un jugement droit, travailleur infatigable, (2) il croyait, à tort sans doute, devoir exiger des autres dans la pratique de la vie et l'observation des règles la perfection qu'il apportait en tout. Ce fut là son plus grave défaut, et ce défaut, au dire du P. Amiot, fut réel.

(1) Pékin, 31 nov. 1792. — Cette note est écrite en tête de cette lettre par un des membres de la famille du P. Amiot : « Quand le P. Amiot adressait sa correspondance à sa famille, il y joignait tous les papiers destinés aux personnes avec lesquelles il était en relation. Lorsque le courrier contenant la lettre ci-jointe parvint en France, la révolution était dans son plein, et M. de la Tour avait payé de sa vie son attachement à son roi. La lettre ne put donc lui être remise. C'est ainsi qu'elle se trouve en ce moment parmi les papiers que je possède. » — Un des descendants de la famille Amiot, mort à Versailles, a bien voulu me communiquer cette lettre.

(2) Notes envoyées à Rome par ses supérieurs et conservées aux archives de la Compagnie : « *Ingenium magnum, judicium bonum et sanum, talentum ad omnia, prudentia magna.* »

Lorrain de naissance, entré à 17 ans dans la Compagnie, (1) il enseigna, le cours de ses études supérieures terminé, la philosophie et la théologie morale à l'Université de Pont-à-Mousson. Il avait auparavant pris tous ses grades jusqu'au doctorat inclusivement. Au mois de mars 1767, il s'embarqua avec le P. Collas à Lorient, sur le *Beaumont*, et le 15 septembre 1768, il écrivait de Pékin (2) à son ami, le P. Duprez : « Je suis maintenant à la résidence de *Saint-Sauveur*, comme dans une petite chartreuse. Nos corps de logis sont séparés ; ils ne contiennent chacun que deux ou trois personnes. Nous avons tous une galerie et une cour à côté, et de l'autre un jardinet. Nous sommes *douze* maintenant : neuf Européens, dont quatre de notre province de Champagne,

(1) Né le 21 mars 1723 à Puttigny (Meurthe), entré au noviciat de Nancy le 17 septembre 1740, il professa la grammaire à Sedan, les humanités à Reims, la rhétorique à Metz, la philosophie et la théologie à Pont-à-Mousson. On a de lui, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, plusieurs travaux sur différents sujets ; dans les *Lettres édifiantes*, un certain nombre de lettres très instructives ; enfin, de nombreuses lettres manuscrites écrites à ses confrères ou à ses amis et conservées aux archives S. J.

(2) Le P. Bourgeois était destiné aux Missions dans les provinces de l'Empire ; « mais, dans ces temps de persécution, dit le P. Amiot, sa taille, haute de six pieds, et tout le reste en proportion, le firent regarder comme hors d'état de servir les missions dans les provinces ; il n'aurait pu se montrer sans être découvert. Le P. Lefèvre, supérieur de la mission, décida de l'envoyer à Pékin. » (Même lettre du 31 nov. 1792).

et trois Chinois. Nous avons assez de ressources pour vivre honnêtement en bons religieux, et pour faire de bonnes œuvres. On en fait beaucoup. J'ai pour maître de chinois un parent de l'Empereur. Son père était fils d'un prince du sang. Toute la famille a été dégradée en haine de la foi. Mon maître n'avait alors que 7 ans ; c'est un homme d'esprit et un bon chrétien. »

Le P. Bourgeois dit dans la même lettre : « Les églises sont remplies les jours de dimanche et de fête, comme elles le sont en France. En France, ce sont des dévotes qui les fréquentent ; ici, ce sont les dévots. Voilà toute la différence ! Du reste, la plupart des chrétiens que nous avons, sont gens de la lie du peuple. Les Grands sont trop attachés aux honneurs et aux biens de ce monde pour risquer de les perdre entièrement, en embrassant une religion qui en ordonne le détachement le plus sincère. »

Enfin, la même lettre ajoute : « Ce qu'il y a de bon dans cette mission, c'est que d'un moment à l'autre on s'y trouve sans secours humain ; il ne reste que la Providence, dans le sein de laquelle il faut se jeter de bonne grâce. A parler franc, nous ne pouvons compter sur personne. Dans une accusation, il n'y a pas une âme qui consente à parler en notre faveur. Revenons donc toujours à Dieu, Dieu seul. »

Ces dernières paroles peignent admirablement ce

religieux ; c'était un homme vraiment surnaturel, un homme de foi, d'une foi vive.

Enfin, en dehors des Pères d'Europe, que nous avons cités, la *Mission française* comptait trois Jésuites chinois, qui desservaient les chrétientés aux environs de Pékin. Leur utilité se faisait surtout sentir aux époques de persécution, où les Français ne pouvaient se montrer sans s'exposer à être emprisonnés et condamnés ; « mais il ne faut pas croire, écrivait le P. d'Ollières, que les prêtres chinois soient une ressource capable de soutenir la religion en Chine. Il est bien à craindre qu'elle ne se perde complètement, si jamais elle est réduite à ses propres sujets. Les prêtres de la nation peuvent servir utilement, si on les force à travailler, s'ils sont tenus de court et surveillés de près ; sans cela, ils détruisent plus qu'il n'édifient. » (1)

A cette époque, quelques Frères coadjuteurs rendaient les plus grands services à la cause catholique par leurs travaux artistiques au palais impérial.

Le plus célèbre de tous et aussi le plus remarquable, est certainement le F. Joseph Panzi, italien d'origine, arrivé à Pékin le 12 janvier 1773, et attaché à la *Mission française*. Il remplaçait à la Cour les Frères Castiglione et Attiret, tous deux décédés et dont le rare talent pour la peinture et les aimables

(1) *Lettres édifiantes*, 14<sup>e</sup> vol., p. 662.

et modestes qualités furent si longtemps appréciées de l'Empereur, des princes et des mandarins.

Le P. de Grammont a tracé ce portrait du F. Panzi dans une lettre restée inédite du 17 novembre 1773 : « Il remplit dans le palais la charge de peintre de l'Empereur. Quel bon Frère ! Douceur, modestie, humilité et charité, il a toutes les vertus qui rendent un homme agréable à Dieu et à ses frères. C'est une des plus belles fleurs qui sortent du noviciat de Gênes, et il a conservé toute sa fraîcheur et sa beauté première. Quant à son talent pour la peinture, je vous dirai qu'il en a trop pour ce pays. Comme les frères Castiglione et Attiret, il a mille peines à soumettre son art et ses inspirations à la routine de cette nation ; et cependant il le fait de bon cœur pour le service de cette mission. » (1)

Dans une lettre également inédite de 1777 de cet excellent Frère, on lit ces belles paroles où se peint toute la richesse de son cœur et sa généreuse piété : « Tout pour l'amour de Dieu ! Je suis le peintre, ou mieux, le serviteur de la Mission pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son

(1) Lettre citée dans la notice du F. Panzi, par le P. Pfister, p. 1141. Le F. Panzi, né en 1733, a écrit de Pékin quelques lettres très instructives, restées inédites et conservées dans les archives S. J. Voir sur ce Frère une lettre du P. Benoist, à M..., 4 novembre 1773 (*Lettres édifiantes*, 13<sup>e</sup> volume p. 394 et suiv.)

amour, et je suis bien résolu de mourir pour cette sainte Mission, quand Dieu le voudra. » (1)

Cette résolution, il la tint ; il la tint jusqu'à sa mort, arrivée vers 1812.

Nous avons cru devoir faire connaître tout le personnel de la *Mission française* en 1773, avant de raconter les événements qui vont suivre, événements d'une tristesse poignante. Chaque missionnaire y prendra sa part, y jouera son rôle ; et l'historien aura à constater, dans quelques-uns, plus d'une erreur de conduite au milieu des grandes obscurités de situations les plus diverses et les plus inextricables.

(1) Arch. S. J.





## CHAPITRE SIXIÈME

---

**Le Bref « Dominus ac Redemptor ».** —  
**La nouvelle de la suppression de la**  
**Compagnie de Jésus arrive à Pékin.** —  
**Douleur des Missionnaires, leur résigna-**  
**tion.** — **Attitude des Propagandistes et**  
**de trois jésuites français.**

---

Le P. Bourgeois venait d'être nommé supérieur, à la place du P. Benoist, de la résidence française, quand il reçut la lettre suivante du R. P. Ricci, général de la Compagnie de Jésus. Elle est datée de Rome, 31<sup>e</sup> novembre 1772. « Que vous dirai-je des calamités de notre Société ? Commencées il y a quinze ans, elles n'ont pas diminué depuis, elles augmentent plutôt chaque jour, nos ennemis faisant tous leurs efforts pour détruire la Compagnie et l'abolir. Certes, nous n'avons pas mérité cela de la part des hommes, à l'exception des hérétiques et de tous les ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège ; et pour arriver à leur

fin, ils ont à leur service l'autorité des plus puissants monarques. » (1)

Ces monarques étaient Louis XV, Charles III, roi d'Espagne, Joseph II, roi de Portugal, et le roi des Deux-Siciles. Leur but commun était d'obtenir du Pape Clément XIV l'entière extinction de la Société. Les motifs avoués étaient le bien de la paix et le repos du peuple chrétien, troublés, prétendaient-ils, par l'existence des Jésuites. Au fond, ils voulaient anéantir l'Eglise, et pour cela, il fallait commencer, croyaient-ils, par se débarrasser de ses défenseurs dévoués. Que pouvait le Pape, seul contre les souverains catholiques ?...

Le 21 juillet 1773, Clément XIV signa le bref *Dominus ac Redemptor*, qui abolissait la Compagnie dans tout l'univers.

Le bref disait : « De notre certaine science et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous supprimons et nous abolissons la Société de Jésus. » Et plus loin : « Quant aux Missions, nous voulons

(1). Cette lettre, adressée à l'évêque de Nankin, Mgr de Laimbeckhoven, fut communiquée au P. Bourgeois. « Quid dicam de nostræ societatis calamitatibus ? Illæ in quintum decimum annum productæ, non modo nihil remiserunt sed augeſcunt in dies, summâ vi contententibus inimicis nostris extingui societatem et aboleri. Ab hominibus talia certè non meruimus, si hæreticos et quoscumque Ecclesiæ et sanctæ sedis hostes exipiamus. Ad rem eam utuntur auctoritate regum potentissimorum. » (Arch. S. J., inédite).

qu'elles soient également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société. »

Il disait encore : « Nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de cette Société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux. »

Il disait enfin : « Les profès admis aux ordres sacrés, et qui, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par le défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se trouver une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à propos de quitter les maisons ou collèges de la Société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer, à condition qu'ils ne conserveront aucune administration dans ces maisons ou collèges, qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux... Il sera désigné un personnage du clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la Société étant totalement aboli. »

Tous les privilèges et statuts de l'ordre sont cassés et abrogés entièrement.

Le bref fut promulgué à Rome, le 16 août seulement, mais il ne fut affiché ni *ad Valvas sancti Petri*, ni au champ de Flore, ni ailleurs. On sait que c'était là le mode ordinaire de promulgation.

Clément XIV préféra recourir au mode exceptionnel ou extraordinaire. (1) Par un bref spécial du 13 août, il institua une commission exécutive, la Congrégation dite *de Abolendâ Societate*, munie des pouvoirs les plus amples et chargée d'adresser le bref de suppression aux évêques du monde entier avec une *circulaire* indiquant les formes à suivre dans l'abolition de l'ordre partout où travaillaient ses membres.

La circulaire porte la date du 18 août 1773. Il y est dit : « Par l'exemplaire ci-joint de lettres apostoliques données sous forme de bref le 21 juillet dernier, Votre Grandeur apprendra la suppression et l'abolition, faites pour de justes raisons par notre S. P. le Pape Clément XIV, de l'Institut appelé *Congrégation des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus...* Sa Sainteté ayant voulu rendre cette suppression absolument effective a institué, à cet effet, avec les pouvoirs nécessaires les plus étendus, une commission composée des cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada et Casali et des deux prélats Macedonio et Alfani. Nous joignons à cette lettre un

(1). V. ce que nous avons écrit sur le bref de suppression de la Compagnie de Jésus, dans *Les Jésuites et la nouvelle France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, T. II, pp. 279 et suiv.

exemplaire du bref du 13 courant, qui établit cette commission. » (1)

Après le préambule de la circulaire, la commission indique les formalités à remplir pour obtenir l'entière exécution du bref de suppression : « Par ordre de Sa Sainteté, cette commission écrit aujourd'hui à Votre Grandeur d'avoir à se transporter dans chaque maison, collège et lieu quelconque de son diocèse où se trouvent des individus, membres de la Compagnie supprimée, qu'elle les réunisse, et que, dans chaque maison, elle leur dénonce, promulgue et intime *régulièrement* le bref de suppression et le bref qui institue la commission exécutive, et qu'elle les engage, qu'elle les contraigne à leur entière exécution. »

Quant aux maisons, aux collèges et aux biens de la Compagnie, la circulaire ajoute : « Que Votre Grandeur en prenne possession au nom du Saint-Siège et qu'elle les garde pour être employés selon les intentions manifestes du Pape, après en avoir éloigné tous les membres de la Société supprimée ;

(1). « Ces prélats, dit Boero dans les *Osservazioni* (T. II, p. 60), étaient les adversaires les plus déclarés des Jésuites, choisis et désignés à l'avance par les ministres des différentes Cours. » Quelques-uns d'entre eux, par exemple, Macedonio et Alfani, usèrent même, après la promulgation du bref à Rome, de procédés si violents et si iniques contre les condamnés, que le cardinal Marefoschi en fut révolté et renonça à siéger dans la commission. (Cf. *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan. — *Clément XIV et les Jésuites*, par Créteineau-Joly).

qu'elle fasse tout ce qui est décrété pour l'exécution dans le bref de suppression. »

D'après ce qui précède, « il est incontestable que la promulgation était nécessaire pour que le bref de Clément XIV, supprimant la Compagnie de Jésus, fut mis à exécution. » (1)

Deux conséquences se dégagent du texte de la commission. La première est signalée par le P. Sauginetti : « Jusqu'à ce que le bref leur fut notifié, les Jésuites ne pouvaient et ne devaient pas se dissoudre. Ils ne le devaient pas, parce que le Souverain-Pontife seul pouvait leur accorder ce pouvoir. Ils ne le pouvaient pas, parce qu'il n'y avait personne à qui ils eussent pu faire la remise des maisons prescrite par le bref, l'évêque étant seul désigné pour cela. » (2)

Le P. de Ravignan expose, en termes irréfutables, la seconde conséquence : « Le texte seul de la circulaire envoyée à tous les évêques de la chrétienté par la Congrégation dite *de abolendâ societate* établit et prouve la nécessité d'une publication et promulgation *locale et personnelle* du bref pour qu'il ait force de loi. Par conséquent, la Compagnie de Jésus n'est vraiment supprimée dans chacune de ses mai-

(1) *La Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Eglise*, par le P. Sauginetti, p. 388 ; traduction de l'italien par le P. J. Noury, S. J. — Ce livre est une réponse à l'abbé Chaillot : *Pie VII et les Jésuites*.

(2) *Ibid.*, p. 388.

sons, et par rapport aux individus qui l'habitent, qu'autant que la sentence de suppression y est *légalement* notifiée par les ordinaires. » (1)

La circulaire du 18 août, rédigée par le cardinal Caraffa, ne resta pas lettre morte. Elle fut envoyée avec le Bref aux évêques de France, d'Espagne, de Portugal et de tous les Etats de la Maison de Bourbon, où les Souverains avaient déjà disposé des biens de la Compagnie expulsée par leurs ministres. Ce passage de la circulaire, qui enjoit aux évêques de prendre possession de tous les collèges et maisons des Jésuites, des biens meubles et immeubles, et de les employer selon les intentions du Pape, n'était donc pas applicable dans ces pays ; elle y suscita un vif mécontentement et des protestations. Les puissances réclamèrent, et sur les réclamations formulées par leurs ambassadeurs, Clément XIV se vit forcé de la désavouer.

Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint-Siège, mandait, en effet, au duc d'Aiguillon, dans le post-scriptum d'une dépêche du 24 août 1773 : « Le ministre d'Espagne, quoique très mécontent de la lettre aux évêques, ne voulut pas, dimanche dernier, par ménagement pour sa Sainteté, lui porter des plaintes sur la conduite de la Congrégation *de abolendâ societate*. Pour moy, je n'hési-

(1) Clément XIII et Clément XIV, T. I, p. 434.

taï pas le lendemain de m'en expliquer avec le Saint-Père qui, le plus franchement du monde, m'assura que c'était une sottise et une méprise du cardinal Caraffa, chargé de la rédaction de cette lettre ; que ce cardinal avait suivi le protocole de la lettre circulaire, écrite aux évêques de l'Etat ecclésiastique, sans faire attention qu'en France, en Espagne, à Naples et en Portugal, il n'y a plus de Jésuites, et que l'application de leurs biens a esté faite. » (1)

En conséquence, la circulaire du 18 août fut modifiée. Le 18 décembre 1773, une seconde circulaire fut rédigée, absolument différente de la première dans la partie relative à la disposition des biens des Jésuites. La juxtaposition des deux textes le montre suffisamment. (2) Dans la première, les évêques doi-

(1). Theiner, *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, T. II, p. 344.

(2). *Première circulaire* : « Pertinentiarum quarumcumque possessionem nomine sanctæ sedis (*Episcopus*) apprehendat et retineat pro usibus à Sanctissimo designandis, amotis individuis suppressæ societatis prædictis. »

*Seconde circulaire* : « Perillustris et Rme Dne uti frater. Cum Emi Patres congregationis particularis a Sanctissimo Domino nostro deputatæ super negotiis suppressæ societatis Jesu, eodem Sanctissimo approbante, decreverint, commodo civitatum et locorum in quibus collegia existebant, bona suppressæ societatis applicanda esse, pro adimplendis pietatis operibus sacrisque functionibus, quæ ab illius individuis exercebantur, vel pro allis piis usibus cujuslibet respective ordinarii judicio utilioribus : propterea has litteras ad amplitudinem tuam dandas esse mandarunt, ad

vent prendre possession de tous les biens, dont ils disposent ensuite, d'accord avec le Saint-Siège. Dans la seconde, il n'est plus question de prise de possession. Les évêques sont simplement invités à soumettre à la Congrégation leur avis sur la disposition des biens, et cela, après avoir entendu d'abord les autorités civiles (*auditis publicis representantibus*) et autres intéressés (*quorum interest*). Les autorités civiles, omises dans la première circulaire, passent au premier plan dans la seconde ; elles diront le dernier mot.

Clément XIV, d'après sa réponse au cardinal de Bernis et les modifications apportées à la circulaire du 18 août, ratifiait donc l'application des biens des Jésuites, faite par le pouvoir civil en France, et indiquait la marche à suivre à l'avenir, dans la disposition des autres biens de ces religieux.

hoc, ut, auditis publicis representantibus, et iis, quorum interest, distinctè referat præfatæ congregationi, quæ sint pietatis opera suæ diæcesis necessitatibus congruentia, vel spirituali illius utilitati magis profutura. Sic igitur exequi Curabit Amplitudo Tua, ut Emi Patres opportunè providere valeant, postquam tamen cessatum fuerit onus manutendi individuos in ecclesiastica ditioe degentes qui sump-  
libus Sanctæ sedis aluntur et restitutæ fuerint monti pietatis urbis pecuniæ ad hunc effectum subministratæ, usque ad ejus plenariam reintegrationem. Atque interea Amplitudini tuæ omnia fausta ex corde precamur à Domino.

Amplitudinis tuæ studiosissimus uti frater..

Romæ, 18 decem. 1773.

Dans les Etats d'Europe où la publication du bref se fit régulièrement, la Compagnie de Jésus fut réellement supprimée ; mais elle le fut seulement après l'intimation officielle du bref dans *toutes* et dans *chacune* de ses maisons.

Dans les pays de missions, les Jésuites conservèrent partout leur habit, leur état et leurs biens jusqu'à la promulgation légale. Canoniquement, il ne pouvait en être autrement, car « d'après les théologiens et les canonistes les plus sûrs, dit le P. de Rivignan, là où les formalités de la publication ne furent pas remplies, par une raison indépendante de la volonté des Jésuites, le bref, non promulgué dans la forme déterminée par le législateur, ne les obligeait pas. » (1)

\*  
\*  
\*

La nouvelle de la suppression de la Compagnie n'arriva pas à la même époque, aux pays éloignés de Rome.

Elle parvint à Pékin, mais pas officiellement, en 1774 seulement, « après que l'évêque de Macao, avec tout l'éclat qu'on a coutume de donner à la publication des plus grands triomphes, eût fait publier dans tout son diocèse le bref qui détruisait la Société, enluminé de tout ce qui pouvait la rendre odieuse dans ces climats. » (2)

(1). *Clément XIII et Clément XIV*, T. I, p. 433.

(2). Le P. Amiot à M. de la Tour, ancien secrétaire du Roi ; Pékin, 31 nov. 1792. (Arch. S. J.)

L'évêque de Macao, Mgr Alexandre de Sylva Pedrosa Guimaraës, récemment promu à ce siège, était particulièrement dévoué à la politique du marquis de Pombal, ministre du Portugal.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1774, le P. Amiot écrivait à M. Bertin : « Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant, nous annonce, pour dernière disgrâce, que le Souverain-Pontife a enfin, par une bulle (1) solennelle, aboli entièrement l'ordre des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus. » (2)

Le 12 octobre, le P. Amiot ajoutait ce P.-S. à sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre : « Je prie Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que j'ajoute un *post-scriptum* à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1774. Un exprès, arrivé depuis peu de Canton, nous apporte des lettres du P. Lefebvre qui confirment la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus quoique très bien fondés, que les Jésuites sont enfin détruits. »

On s'imagine facilement l'effet terrible produit sur les missionnaires au premier bruit de la destruction d'une Société à laquelle ils étaient attachés par

(1) Le P. Amiot se trompe. Il aurait dû dire : *Bref de suppression* et non *Bulle*. « La sentence de Clément XIV paraît sous forme de *Bref* et non de *Bulle*, afin qu'elle soit moins solennelle et plus facile à révoquer. » (P. de Ravignan, *ibid.*, p. 408).

(2) Voir cette lettre aux *Pièces justificatives* n° I.

toutes les fibres de l'âme. Le premier sentiment fut la stupeur ; le second une tristesse profonde, indicible. L'abattement et la douleur furent portés aux dernières limites.

Ils savaient que les jansénistes, les universitaires, les protestants, les parlementaires et les philosophes du dix-huitième siècle s'étaient coalisés contre la Compagnie; que parvenus à la détruire en France, ils travaillaient encore par tous les moyens possibles à la faire disparaître du monde entier ; ils savaient que les puissances catholiques faisaient cause commune avec cette coalition infernale, et que les Cours de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples avaient rendu des décrets d'expulsion inspirés par les plus dangereux ennemis de l'Eglise ; ils savaient enfin que ces mêmes Cours exerçaient sur le pape Clément XIV une pression odieuse, persévérante et acharnée pour le déterminer à sanctionner leurs décrets et à abolir complètement l'ordre par un acte solennel de la papauté ; mais il ne leur était pas venu à l'esprit que le Souverain-Pontife, placé sous la pression de la violence et des craintes les plus terrifiantes, croirait, pour le bien de la paix, devoir supprimer par un bref une Compagnie qui avait été approuvée par les Papes, ses prédécesseurs, et s'était montrée, pendant deux siècles, si utile à l'Eglise et si attachée au Saint-Siège. Et cependant une mesure si grave en elle-même et dans ses conséquences était

accomplie : la sentence pontificale était portée, la destruction des Jésuites consommée.

Est-il surprenant que cette sentence, en Chine, comme partout ailleurs, ait brisé bien des cœurs et fait couler des larmes abondantes ? A Pékin, le P. Hallerstein, président du tribunal des Mathématiques, meurt subitement, à cette nouvelle, d'une attaque d'apoplexie, le 29 octobre 1774. Quelques jours auparavant, le 23 octobre, l'aimable et savant P. Michel Benoist tombe entre les bras du P. Bourgeois, frappé comme d'un coup de foudre. (1) Les Pères Martial Cibot, Collas et d'Ollières ne survécurent que peu d'années, malgré leur courageuse résignation, à une si violente secousse. Six ans après l'annonce officielle de la suppression de l'Ordre, ils se suivirent dans la tombe, à quelques mois de distance. (2) Ainsi, la mis-

(1). On lit dans le journal de Murr, T. IV, p. 236 : « P. Hallerstein cum duobus aliis sociis ita attonitus erat ad fulmen romanum ut apoplexiâ prostratus ipsam aulam attonitam fecerit. » Voir sur le P. Benoist la lettre du P. Amiot à Bertin, 1<sup>er</sup> nov. 1774, et la lettre du P. Bourgeois au P. Duprez, 1<sup>er</sup> nov. 1774.

(2). Le P. Bourgeois écrivait au P. Duprez, le 15 oct. 1780 : « La fatale destruction de la Compagnie donna au P. Cibot le premier coup de la mort » ; et dans sa notice inédite sur le P. d'Ollières, il dit : « La destruction de la Compagnie qu'il aimait si tendrement lui avait fait au cœur une plaie qui ne s'était pas fermée ; il fut frappé d'apoplexie. » Le P. Pfister, dans sa notice sur le P. Paul-Louis Collas, écrit : « La suppression de la Compagnie, les malheurs de la mission, la mort du P. d'Ollières, avec qui

sion de Pékin perdait, de 1774 à 1781, cinq de ses plus illustres savants !

Le P. Bourgeois, supérieur de la résidence, se fit, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, l'écho de la douleur intense de ses religieux, dans une lettre pleine d'une émotion pénétrante, à un de ses confrères d'Europe, le P. Duprez. Nous la citons en partie parmi tant d'autres, également admirables de pensée et de style, adressées en Europe, à cette époque, par les missionnaires de Chine, et presque toutes restées inédites. On ne peut les lire sans être douloureusement ému jusqu'au plus profond de l'âme. « Ah ! cher Duprez, (1) écrit-il dans sa lettre, où en sommes-nous ? Vous êtes détruits, et nous, nous ne tarderons pas à l'être. Pour trouver des Jésuites, il faudra les chercher dans le ciel ; ils ont disparu de dessus la terre. Cher ami, ce que j'écris ici me paraît comme un songe. Quoi ! notre chère, notre sainte Compagnie n'est plus ! Se fasse

il était entièrement lié, l'impressionnèrent tellement qu'il mourut moins d'un mois après son ami. »

(1). Le P. Duprez, Jésuite, appartenait à la province de Champagne et avait longtemps habité dans les mêmes maisons que le P. Bourgeois. En dernier lieu, avant le départ du P. Bourgeois pour la Chine, il vivait avec lui à l'Université de Pont-à-Mousson. Ils étaient intimement unis ; séparés, ils s'écrivaient fréquemment, et les archives S. J. conservent beaucoup de lettres adressées par le P. Bourgeois, de Pékin, à son vieil ami. Elles contiennent l'histoire de la *Mission française*, surtout de 1774 à 1790.

à cette idée qui voudra, qui pourra. Pour moi, je vous le déclare, je mourrai plein de cette pensée ; et, alors comme maintenant, elle me pénétrera d'une douleur qui ne s'exprime pas. Vous me connaissez ; il vous sera aisé de croire ce que vous dis. »

Le P. Bourgeois écrit au même Père, le 15 mai 1775 : « J'ose, aujourd'hui, vous épancher mon cœur ; je crains d'augmenter la sensibilité du vôtre. Je me contente de gémir devant Dieu. Ce tendre Père ne s'offensera pas de mes larmes ; il sçait qu'elles coulent de mes yeux malgré moi. La résignation la plus entière ne peut en tarir la source. Ah ! si le monde sçavait ce que nous perdons, ce que perd la religion en perdant la Compagnie, luy-même partagerait notre douleur. Je ne veux ni me plaindre, ni être plaint. Que la terre fasse ce qu'elle voudra. J'attends l'éternité, je l'appelle, elle n'est pas loin. Les climats et la douleur abrègent des jours, qui n'ont déjà que trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis avant 1773 aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague, aux Régis et à cette troupe innombrable des Saints qui marchent avec eux à la suite de l'Agneau, sous l'étendard du glorieux nom de Jésus ! »

Cette grande douleur puisait une consolation reconfortante dans le témoignage d'une conscience pure, sans reproche. « Notre conscience, disait le P. Amiot, qui ne nous reproche aucun crime, n'est pas une conscience fausse. Nous sommes coupables, puis-

qu'on nous châtie, mais les fautes pour lesquelles on nous châtie, sont apparemment de la nature de celle que nous contractons en naissant. Nous sommes coupables sans le vouloir, sans le savoir, sans même nous douter lorsque nous le sommes devenus. Consolons-nous donc ; adorons les desseins de la divine Providence ; soumettons-nous à ses décrets et baisons la main qui nous frappe. »

Le P. Amiot adressait, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, cette lettre à M. de la Tour, intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres.

Le 12 octobre précédent, il avait envoyé à M. Bertin une épitaphe des missionnaires français, enterrés à deux lieues de Pékin, au cimetière de Tch'eng-Fou-Sé, appartenant aux Jésuites de la résidence de Saint-Sauveur. Composée par lui, à la demande et au nom de ses confrères, écrite sur un papier fort et collée sur bois, puis déposée dans la chapelle funéraire du cimetière, elle est restée jusqu'à nos jours comme un monument authentique de la plainte touchante, mais résignée, des religieux de Chine, sacrifiés avec leurs frères du monde entier à la haine implacable de leurs ennemis. M. Mouly, (1) lazariste, la trouva, en 1835, dans une grande salle du palais impérial entre les portraits des Pères Par-

(1). Il fut nommé, en 1840, évêque de Fessula *in partibus* et vicaire apostolique de la Mongolie, puis du Tchéli.

renin et Bourgeois. Il la lut et ne put s'empêcher de verser des larmes.

« Quoique je ne sois pas naturellement très sensible, dit-il, mon cœur fut profondément ému, et mes larmes coulèrent en abondance à la simple lecture de cette épitaphe. » (1) Nous la donnons ici, traduite en français.

« Au nom de Jésus : Amen. Longtemps inébranlable, vaincue enfin par tant de tempêtes, la Compagnie a succombé. Arrête-toi, voyageur, et lis. Médite quelques instants l'inconstance des choses humaines. Ici reposent les missionnaires français de cette Société célèbre qui, en tous lieux, a enseigné et propagé le culte du vrai Dieu ; qui, au milieu des travaux et des persécutions, imitant, du plus près qu'il est possible, et autant que le permet la faiblesse humaine, Jésus dont elle porte le nom, a pratiqué la vertu, aidé le prochain, et s'étant faite toute à tous pour gagner toutes les âmes, pendant deux siècles et plus qu'elle a été florissante, a donné à l'Église ses martyrs et ses confesseurs.

« Nous, Joseph-Marie Amiot et les autres missionnaires français de la même Société, pendant que sous les auspices et la protection du monarque tartare-chinois, à l'aide des sciences et des arts que nous pratiquons, nous pouvons encore travailler pour la cause

(1) *Annales de la Propagation de la foi*, T. X, p. 100 et suiv.

de Dieu dans la capitale de la Chine; tandis que, dans le palais même impérial, au milieu des autels des faux dieux, notre Eglise de France brille encore d'un bel éclat ; gémissant en secret jusqu'au dernier de nos jours, nous avons placé ici, dans ces lieux funèbres, ce monument de notre fraternelle piété.

Va, voyageur, félicite ceux qui sont morts, plains ceux qui survivent, prie pour tous, étonne-toi et lais-toi.

L'an de J.-C. 1774, le 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, la 20<sup>e</sup> année de l'empire de Kien-Long, le 10<sup>e</sup> jour de la 10<sup>e</sup> Lune. » (1)

(1).

IN NOMINE JESU

AMEN

INCONCUSSA

DIU, TANDEM

TOT VICTA PROCELLIS, OCCUBUIT

STA VIATOR, ET

LEGE

*atque humanarum inconstantiam rerum paulisper tecum reputa. Hic jacent missionarii galli, ex illâ, dum viverent, celeberrima Societate quæ ubique locorum genuinum veri Dei cultum docuit et promovit ; quæ Jesum, à quo nomen accepit, in omnibus, quantum patitur humana imbecillitas, propius imitata inter labores et ærumnas, virtutes excoluit, proximum juvit et, omnia omnibus facta, ut omnes lucrifaceret, per duo et amplius sæcula quibus floruit, suos dedit Ecclesiæ martyres et confessores.*

*Nos, Josephus-Maria Amiot cæterique ex eâdem Societate missionarii Galli, dum Pekini Sinarum, sub auspiciis et tutelâ tartaro-sinici monarchæ obtentu scientiæ et artium, rem divinam adhuc promovemus ; dum in ipso*

Après avoir cité cette épitaphe, M. Mouly ajoute : « Si ce n'est pas là le cantique du prophète, pleurant sur les malheurs du peuple de Dieu à Babylone, ces lignes le rappellent du moins ; et les maux dont a été accablée la religion en Chine, depuis que les Jésuites n'y sont plus, ne justifient que trop ces lugubres gémisséments. » (1)

Cependant la douleur des missionnaires n'altère

*imperiali palatio tot inter inanium delubra deorum, præfulget adhuc gallicana nostra ecclesia : heu ! ad ultimum vitæ diem tacitè suspirantes, hoc fraternæ pietatis monumentum ferale inter lucos posuimus. Abi, viator, congratulare mortuis, condole vivis, ora pro omnibus, mirare et lace.*

ANNO CHRISTI MDCCLXXIV  
MENSIS OCTOBRIS DIE XIV  
IMPERII KIEN-LONG XX  
LUNÆ NONÆ, DIE X

(1). *Annales de la propagation de la foi, ibid.* — Le P. Amiot fait suivre sa lettre du 12 octobre, à M. Bertin, de ces quelques lignes : « Je me flatte, Monseigneur, que Votre Grandeur ne désapprouvera pas mon idée (l'épitaphe) et j'ose croire qu'elle me pardonnera libéralement d'avoir répandu quelques fleurs sur le tombeau d'une Compagnie dans laquelle j'ai vécu près de 40 ans. Ces fleurs ne sont pas du nombre de celles qui doivent être cueillies de nos jours ; il faut attendre qu'elles soient un peu fanées, à l'opposé des fleurs ordinaires ; elles auront alors tout leur éclat, et la postérité qui jugera de ce qui s'est passé sous nos yeux, plus sainement que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, en rendant justice à qui elle est dûe, révoquera peut-être en doute l'époque de ces événements ; elle aura quelque peine à concevoir comment il a pu se faire qu'ils aient eu lieu dans le siècle des lumières. »

en rien leur foi et leur obéissance. Dévoués au Saint-Siège, ils se soumettent sans murmure. Ils adorent les jugements impénétrables de Dieu, et vénèrent sans trouble et avec sincérité les décisions du vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Clément XIV a parlé ; ils se taisent. « Béni soit Dieu, écrit le P. Bourgeois, que sa sainte volonté soit faite ! Je souffrirai cruellement, mais par la miséricorde de Dieu, je veux être soumis de tout mon cœur ; je veux embrasser cette redoutable croix avec amour. » (1) Ses frères dans l'apostolat partagent ses sentiments ; ils souffrent, mais ils donnent l'exemple de la résignation et de la soumission la plus entière.

Il y a assurément dans cette disposition commune et héroïque une beauté qui inspire le respect et l'admiration. Néanmoins, certains envieux et ennemis des Jésuites français ne comprirent pas ou ne voulurent pas comprendre avec quelle sincère soumission d'esprit et de cœur ils attendaient le bref de Clément XIV. Ce bref n'était pas promulgué, et déjà ils répandaient contre eux, soit en Chine, soit à Rome, les bruits les plus injurieux. Ces bruits parvinrent aux oreilles des Pères. Le P. Bourgeois protesta au nom de tous. Il prit même la précaution de s'armer d'une pièce irréfutable pour confondre la calomnie. « Comme je crains, dit-il dans la lettre déjà citée du premier novembre, qu'on nous accuse de différentes

(1) Lettre au P. Duprez, 1<sup>er</sup> nov. 1774.

choses, j'ai pris le témoignage de tous les missionnaires de la Propagande qui sont icy, pour constater notre innocence. Leur témoignage dit tout ; ce sont les seuls témoins et les seuls accusateurs que nous puissions avoir icy. Eux seuls peuvent pénétrer à Pékin. L'entrée est fermée à tout autre Européen. Il faut que vous sachiez, mon cher Duprez, que votre ami François Bourgeois n'est point allé au bout du monde pour y faire le commerce et désobéir au Saint-Siège. Il y est allé uniquement pour prêcher Jésus-Christ et sa sainte loi. Encore une fois : Dieu soit béni ! La Croix est le plus beau présent que notre bon Maître puisse nous faire. »

Dans la même lettre, le P. Bourgeois ajoute : « Aux maux qui nous viennent d'au-delà des mers, ce terrain nous en fournit abondamment... Ils nous environnent de toutes parts. »

Les Jésuites de Pékin n'étaient pas, en effet, au bout de leurs épreuves. Avant même la promulgation du bref, aucune avanie, aucune tristesse ne leur furent épargnées. La justice de l'histoire a ses droits, elle a aussi ses devoirs ; nous dirons tout, mais avec modération et charité. Pendant plusieurs années, à partir de 1773, il se passa dans la capitale de l'empire chinois, des faits inouis, étranges, incroyables, qu'il n'est plus permis de taire, les archives qui les cachaient étant ouvertes partout et mises à la disposi-

tion des chercheurs de nouveautés historiques. Dans les bibliothèques publiques en France, dans les riches trésors de la propagande et dans les archives de la Compagnie, on pourra contrôler notre travail. Cependant, les limites de cette histoire nous forceront de négliger plus d'un fait intéressant. Nous dirons le principal, le plus important ; et, parmi les documents souvent contradictoires, nous choisirons ceux qui nous sembleront plus conformes à la vérité ou émanant de personnages plus dignes de foi.

Nous avons vu, au chapitre III, que la Congrégation de la Propagande avait à la capitale de l'empire chinois, un établissement où, pendant longtemps, *elle n'entretint qu'un seul missionnaire, et encore ce missionnaire n'avait-il pas de quoi s'occuper.* (1)

Peu à peu ce nombre augmenta. « L'un d'eux, nommé le P. Sigismond, Augustin réformé, trouva moyen de s'introduire au palais, sous le titre d'horloger, faisant fonction de machiniste. Comme il avait beaucoup d'esprit et plus de talent encore, il s'y fit goûter et mourut au service de l'Empereur. Il avait appelé du monde à son secours pour se renforcer et pour tâcher de mettre les missionnaires de la Propagande sur le pied à peu près où il voyait qu'étaient les Jésuites. On lui envoya du fond de l'Italie, d'abord

(1). Le P. Amiot à M. Bertin ; 12 octobre 1774.

un peintre et un horloger, et ensuite un médecin, ou se disant tel. Le premier était Augustin déchaussé, le second petit Carme et le troisième Franciscain. Celui-ci n'ayant pas réussi dans la première cure dont on le chargea, fut mis à quartier presque en arrivant. Les deux autres, après avoir servi environ dix ans, ont été renvoyés du palais parce qu'ils n'avaient ni les manières ni le ton propre du lieu. Outre ces trois religieux, il y en a un quatrième, petit Carme encore, mais allemand de nation, et qui est proprement le seul des propagandistes qui ait acquis assez de connaissance et d'habitude de la langue chinoise, pour pouvoir faire avec quelques fruits les fonctions de missionnaire. » (1)

Le Carme allemand s'appelait Joseph de Sainte-Thérèse ; le P. Damascène était peintre et le P. Archange, horloger. Nous ignorons le nom du médecin.

Or, dit le P. Amiot dans la même lettre, « à peine ces Messieurs, auxquels sont unis quelques prêtres chinois élevés au séminaire de Naples, ont-ils appris l'extinction totale des Jésuites et la réunion de leurs missions à celles de la Propagande, qu'ils ont regardé comme leur appartenant déjà, non-seulement ce que les puissances spirituelles ont droit de donner, mais généralement tout ce que nous avons ici. (2) E

(1). Même lettre du P. Amiot, 12 octobre 1774. —

(2). Dans une lettre du 15 oct. 1780, à son frère, curé de Lexie, près de Longwy, le P. d'Ollières donne ces dé-

conséquence, ils vont et viennent dans nos maisons avec la même liberté que dans les leurs propres. Sous le moindre prétexte, ils s'assoient à nos tables sans y être invités. Ils m'ont tout l'air, du moins quelques-uns d'entr'eux, de ne pas tarder longtemps à nous mettre aux plus rudes épreuves dans l'exercice de deux vertus que nous avons eu plus d'une fois occasion de pratiquer à leur égard, je veux dire la patience et la charité. Ils n'attendent que le moment auquel la *bulle* nous sera signifiée, pour faire valoir leur prétendu droit. »

Dans sa lettre à son frère, le P. d'Ollières signale un détail bien curieux : « Les Propagandistes se partageaient déjà nos trois églises (celle des Français et celles des Portugais). Ils venaient les examiner avec des airs et un ton de maîtres. Cela alla si loin que l'Augustin voyant que, malgré la nouvelle de la destruction, nous continuions à bâtir une magnifique chapelle pour notre Congrégation du Sacré-Cœur, il

tails : « Ces messieurs de la Propagande se regardant, exclusivement à tous autres, comme les officiers du souverain-pontife, prétendirent mettre la main sur notre dépouille, nous chasser de nos maisons et se mettre sur notre place. Ce qu'on leur avait dit du bref et de la façon de l'exécuter, ce que des particuliers de la Congrégation de la Propagande leur avaient écrit, leur persuadaient que les choses devaient être ainsi. »

Cette lettre du P. d'Ollières a été publiée en partie seulement dans les *Lettres édifiantes*, vol. XIV, p. 545.

s'en fâcha en notre présence et nous reprocha cette dépense, comme si elle eût été du sien. »

La conduite de ces Messieurs « choqua tellement les principes de la probité du P. Franciscain, propagandiste, qu'il les abandonna et prit la défense des Jésuites. » (1)

Elle *choqua* plus encore les Pères de Saint-Sauveur, et le P. Amiot ne s'en cache pas dans sa lettre à M. Bertin. Il est attristé, écœuré. Aussi son cœur de français se révolte à la pensée que des *étrangers* pourraient devenir les propriétaires des biens de la *Mission française*. Il se refuse, quant à lui, à les leur livrer. « Il serait fâcheux, ajoute-t-il, qu'un établissement tel que celui que nous avons icy, l'un des plus beaux que la France ait dans les pays lointains. passât en des mains étrangères. Il serait de la dernière indécence que notre église, notre bibliothèque, nos instruments et notre maison où l'on voit partout les armes et les symboles de la France devinssent la proie de quelques religieux, italiens, portugais et allemands. (2) Louis le Grand et Louis le Bien-Aimé

(1). Le P. d'Ollières à son frère, curé de Lexie.

(2). « J'aurai encore regret, dit le P. Amiot, de voir notre observatoire si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos souverains ou achetés à grands frais du fruit de nos épargnes, de les voir, ces instruments, livrés à la poussière et à la rouille et être ensuite fondus par des gens hors d'état d'en faire usage, et transformés

nous ont constamment protégés et comblés de mille bienfaits ; les plus grands ministres de France, jusqu'à Votre Grandeur inclusivement, nous ont pareillement honorés de leur protection ; tout ce que nous possédons, nous le devons à ceux de notre nation. Ne serait-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous qui ne sommes plus rien, qui sommes moins que rien, mais à cette même nation, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre ? Je pense donc que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher qu'on ôte à César ce qui appartient à César. »

Le 1<sup>er</sup> novembre, il écrit encore à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres : « Que les établissements que nous nous sommes procurés ici avec tant de peines, dans un pays si éloigné de la patrie, ne soient pas livrés à des étrangers ; nous n'en demandons pas davantage. »

C'est là, chez lui et chez la plupart de ses confrères, une idée très arrêtée : il ne faut pas que les étrangers italiens ou allemands s'emparent des biens appartenant à la France. En conséquence, il faut éviter, à tout prix et dès maintenant, qu'ils mettent le pied à l'église et à la résidence des missionnaires français ; car, « une fois qu'ils y auront mis le pied, ils s'en croiront bientôt les maîtres ; ils disposeront en chandeliers d'église, pour éviter une dépense actuelle de quelques écus de plus. »

à leur fantaisie ou suivant leurs besoins présents, de tout ce qu'ils regarderont comme leur étant inutile, avant qu'on ait pu prendre des mesures pour les en empêcher. »

Il redoute surtout d'être un jour soumis aux missionnaires non français, et il repousse cette soumission de toute son énergie. « Si une fois, ajoute-t-il, nous sommes soumis à des étrangers, il ne sera plus guère possible de nous soustraire à leur domination. Je sais tout ce qu'il en a coûté à nos prédécesseurs pour obtenir d'être ce que nous sommes. »

N'étant plus indépendants, que deviendront, d'après lui, les missionnaires français soumis à des étrangers ? Que de tracasseries, que d'ennuis, que d'avaries n'auront-ils pas à subir ! Peut-être leur enlèvera-t-on le pouvoir de prêcher et de confesser ! Et ces hommes, qui auront tout quitté, biens, familles, patrie, pour aller au loin étendre le royaume de Dieu et en même temps l'influence française, que deviendront-ils ?... Ces impressions, ces inquiétudes sont exagérées sans doute, elles n'en sont pas moins l'expression d'une conviction intime ; et sous l'empire de ces prévisions déprimantes, le P. Amiot est déterminé à s'opposer à toute invasion des biens de la Mission, à protester énergiquement.

Si ses protestations et ses efforts restent infructueux, « *si, non content de lui avoir ôté les pouvoirs de missionnaire, seule prérogative pour laquelle les*

*puissances spirituelles aient action sur lui, si l'on veut encore l'inquiéter par des tracasseries, eh bien ! il ira chercher la tranquillité parmi les tombeaux.*

« Je me retirerai, écrit-il à M. Bertin, ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière, qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde, où je me trouve transplanté. Là, méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus, je tâcherai surtout d'imiter leur patience, et j'offrirai des vœux au Ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières, ny secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal ou qui pourraient chercher à m'en faire. De cette unique occupation, dont je sens les douceurs par avance, content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de riz, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive. Alors, plein de confiance dans la bonté de l'être suprême que j'ai sincèrement adoré, tant que j'ai vécu, et dont j'ai tâché de suivre la loi et d'étendre le culte, je m'élançerai avec joie dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer. » (1)

(1). Cette lettre du P. Amiot qui se trouve aux archives

La réponse de M. Bertin, datée du mois de décembre 1775, n'arriva qu'après l'intimation du bref. Elle était en tout conforme à la pensée et aux sentiments du P. Amiot. *Il désire de tout son cœur que les missionnaires de la Propagande ne se livrent à aucun acte d'hostilité ; il ne pense pas qu'ils fassent aucune entreprise contre l'établissement français, et il a peine à croire que le Roi souffrit ces entreprises de leur part.* « D'ailleurs, ajoute-t-il, je crois que vous seriez bien fondé à protester, comme vous vous proposez de le faire, s'il y avait lieu, contre tout ce que les missionnaires de la Propagande entreprendraient sur nos possessions et sur les effets de votre mission, dont la plus grande partie est le fruit des bienfaits et de la munificence de nos rois. Je ne doute pas que l'empereur de Chine ne fit sentir alors et les avantages de la protection dont il vous honore, et son animadversion contre ceux qui voudraient la dédaigner en vous insultant. »

Cependant les missionnaires français ne partageaient pas tous les idées et le peu de sympathie du P. Amiot à l'égard des propagandistes. « Un grand

de la Marine et de l'*Institut*, a été imprimée en partie. On la retrouvera en entier aux *Pièces justificatives*, n° 1, même avec les passages que nous venons de citer. Elle semblera, sans doute, et avec raison, exagérée en plus d'un endroit. Les circonstances où elle fut écrite expliquent assez cette exagération.

nombre, écrit-il, parurent disposés à se laisser enrôler sous les étendards de la Propagande. » (1) C'était le premier mouvement, celui de l'obéissance qui ne calcule pas. Le second, celui de la réflexion, fut bien différent.

Il y eut entre eux un échange de vues, une étude approfondie de la situation qui leur était faite par la nouvelle très certaine du bref de suppression. Ils se dirent : Nous ne connaissons ni le contenu de ce bref, ni son mode d'exécution, ni le sort réservé aux membres de la compagnie dissoute. Dès lors, n'est-il pas préférable, n'est-il pas de notre devoir d'attendre, avant de modifier notre genre de vie, la notification légale du bref ? — De plus, dans la circonstance présente où il s'agit d'une loi de rigueur, sommes-nous obligés de nous y soumettre sans qu'elle nous soit canoniquement intimée ? N'est-ce pas plutôt la volonté du Pape que nous restions en possession de notre état jusqu'à la publication, à Pékin même, du décret pontifical ? Un bref, qui n'est pas notifié, a-t-il force de loi ? — N'avons-nous pas le devoir de nous croire liés par nos vœux, et de fait ne sommes-nous pas liés par nos vœux, tant que le Pape, qui a seul le pouvoir de délier, ne nous a pas signifié sur ce point sa volonté par un document précis, légalement communiqué ? — Quant à nos biens, nous est-il permis d'en dispo-

(1). Lettre à M. Bertin, 20 septembre 1774.

ser sans l'autorisation du roi de France et le consentement de l'empereur de Chine ?

Ces questions sérieusement pesées et discutées, tous les anciens missionnaires, les PP. Benoist, d'Ollières, Cibot, Collas et leur supérieur, le P. Bourgeois, avec les prêtres chinois, se rangèrent à la manière de voir du P. Amiot, ils résolurent d'abord de ne rien changer à leur genre de vie jusqu'à la notification officielle du bref, puis de ne rien céder des biens de la Mission aux propagandistes avant d'en avoir reçu l'ordre.

Seuls, trois religieux français, les PP. de Ventavon, de Grammont et de Poirot, et les PP. Cipolla et da Rocha, portugais, n'adoptèrent pas cette décision, surtout ils se déclarèrent partisans du système de l'exécution prématurée du bref apostolique, la prompte et sincère obéissance aux volontés, même non encore connues, du Pape, leur semblant, disaient-ils, préférable. (1)

Le P. Amiot explique différemment la défection des trois missionnaires français dans sa lettre du 31 novembre 1792 à M. de la Tour. « Après s'être un peu dégrossi dans l'étude de la langue chinoise, écrit-il, le P. Bourgeois fut nommé procureur et supérieur de notre maison française en 1772. Il était

(1) Le P. d'Ollières à son frère, dans la lettre déjà citée. — *Mémoire du P. Colas* à M. Bertin, 20 novembre 1780.

alors au-dessus de cet âge heureux où les fibres, flexibles encore, peuvent se plier en tous sens. Elles avaient pris chez lui le pli qu'elles devaient conserver pour toujours. Il avait exercé avec succès, en France, dans l'un des premiers collèges de sa province, cet emploi fatigant qui, sous le titre de ministre, donnait à ceux qui en étaient revêtus, une inspection immédiate sur la police intérieure de la maison ; il crut pouvoir faire en Chine comme il avait fait en Europe, il suivit à Pékin la route qu'il s'était frayée à Pont-à-Mousson. On lui opposa d'abord, non pas de la résistance, mais des représentations respectueuses auxquelles sa manière d'envisager les objets ne lui permit pas d'avoir les égards qu'on aurait désiré. Il n'eut pas le bonheur d'être au gré de tout le monde. Tout le monde cependant se tint dans la soumission et la tranquillité qu'exigeait l'état de chacun. Il n'en fut pas de même, après que l'évêque de Macao eût fait publier dans son diocèse le bref qui détruisait la Société. »

Les religieux auxquels le P. Bourgeois *n'eut pas le don de plaire*, furent les trois Jésuites français qui se séparèrent de leurs confrères. « Croyant avoir quelque sujet de n'être pas contents de l'administration de leur supérieur, est-il dit dans la lettre du P. d'Ollières à son frère, ils reçurent avec avidité la nouvelle de la suppression de leur ordre, et, avant aucune signification juridique, ils se regardèrent et se portèrent

pour sécularisés, et se mirent à procéder contre les autres missionnaires pour les forcer à se reconnaître pour sécularisés. Mais ceux-ci tinrent ferme sur ce principe, que des vœux solennellement prononcés en face des autels, entendus par le peuple chrétien et reçus juridiquement par le supérieur légitime, ne pouvaient cesser d'obliger le religieux que par un acte juridiquement à lui intimé de la part de celui qui peut ou les casser malgré le religieux, ou l'en relever sur sa demande légitimement fondée. En conséquence, ils continuèrent à se porter pour religieux, à traiter leur supérieur en supérieur et lui en exercer les devoirs. (1)

Le P. Bourgeois, dont le P. Amiot loue la bonté et la grandeur d'âme tout en lui reprochant une trop grande fermeté, fit aux sécularisés des remontrances amicales, mais inutilement ; leur parti était pris.

Craignant d'être sans ressources après la promulgation du bref, ils réclamèrent encore, ou le partage des biens entre tous les missionnaires, ou la remise à chacun d'une somme suffisante pour faire face aux exigences de la première heure. Le P. Bourgeois s'opposa au partage, et, sur le conseil des plus anciens Pères, il accorda la remise. (2)

Depuis un mois, il s'était chargé de la procure

(1). Le P. d'Ollières à son frère, curé de Lexie.

(2) Mémoire du P. Colas, 20 novembre 1780.

à la place du P. Colas, démissionnaire. « Il fut résolu, dit le P. Bourgeois, que je donnerais à chaque Père environ 1.000 taëls. C'était un viatique pour s'en retourner en Europe, ou un supplément au peu que la Sacrée Congrégation donne aux siens. On supposait alors avec fondement qu'on mettrait sur le même pied qu'eux ceux des nôtres qui resteraient à Pékin. La maison n'était pas fournie en argent. Je vendis du consentement des Pères quelques maisons. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1774, tout fut arrêté, et les rentes de la Maison fixées irrévocablement à 6.000 taëls. »

Le supérieur ajoute : « Depuis ce temps-là, je ne regardai plus les biens de la Maison que comme un dépôt que je devais conserver jusqu'à ce qu'il fût décidé à qui il appartenait d'en disposer. » (1)

(1) Bourgeois à Bertin, 21 juin 1781. (Arch. S. J.)

Dans cette même lettre, on lit : « Nous avons vendu quelques boutiques 16.000 taëls. J'en distribuai 11.000 tant aux missionnaires européens que chinois ; le P. Cibot en assura 2.000 aux missionnaires des provinces dont il était chargé ; 2.000 furent employés au vu et au su de tout le monde à achever la Congrégation que le P. Lefebvre, notre supérieur général, m'avait donné ordre de bâtir. Le reste, environ 1.000 taëls, servit à construire une plate-forme qui manquait à notre sépulture, à acheter quelques objets nécessaires et à faire quelques bonnes œuvres. » Le P. Bourgeois donne ce compte détaillé pour répondre à de vilaines accusations, qui lui reprochaient d'avoir gardé à son usage une partie du produit de la vente, et il ajoute : « Il ne me reste que ma portion, qui fut la plus petite de toutes. M. de Grammont, qui se plaignait inconsolablement et disait hautement que pour 1.000 taëls il ne pour-

Les trois sécularisés continuèrent à habiter la résidence des Français, où il étaient nourris et entretenus, mais ils vivaient indépendants, sans règles, déliés, disaient-ils, de leurs vœux par le bref pontifical.

Ce bref, les Jésuites l'attendaient d'un jour à l'autre. Seuls, les Propogandistes l'avaient reçu directement de leurs amis de Rome et le tenaient soigneusement caché.

Le P. Bourgeois terminait par ces trois mots sa lettre du 15 mai 1775 à son ami, le P. Duprez : *François Bourgeois, Jésuite.*

Et à cette lettre il joignait ce *post-scriptum* qui, dans sa simplicité, déchire l'âme à la veille d'une vocation brusquement brisée, d'un arrêt de mort rendu par un Père, le Père commun des fidèles. « Cher ami, c'est pour la dernière fois qu'il m'est permis de signer ainsi ; le Bref est en chemin, il arrivera bientôt ; *Dominus est.* C'est quelque chose d'avoir été Jésuite une ou deux années de plus. »

rait jamais avoir la paix ni me la donner, déterminé que j'étais à laisser désormais intacts les rentes de la Maison, plutôt que d'y toucher, j'aimai mieux prendre sur ma portion. Je lui donnai 150 taëls du mien. » — *Les Bonnes œuvres dont parle le P. Bourgeois sont quelques dons faits à trois vieux domestiques des PP. Benoist, Cibot et Bourgeois.*





## CHAPITRE SEPTIÈME

---

**Mgr de Laimbeckhoven, évêque de Nankin; Mgr de Sylva, évêque de Macao.** — Deux grands-vicaires à Pékin, l'un de l'évêque de Nankin, l'autre de celui de Macao. — Le bref de suppression de la Compagnie publié à Pékin. — Mgr de Laimbeckhoven reconnu par Rome seul et vrai administrateur de Pékin.

---

D'après ce qu'on a vu, le mode de promulgation du bref de suppression hors de Rome avait été fixé par une lettre d'envoi jointe au bref et adressée aux évêques. L'ordinaire était chargé d'intimer le décret pontifical aux Jésuites.

Mgr Polycarpe de Souza, nommé évêque de

Pékin en 1741, était mort dans sa ville épiscopale le 26 mai 1757. (1)

Le siège vacant, l'administration du diocèse passa, d'après le Concile de Trente, jusqu'à la nomination du nouveau titulaire, entre les mains de l'évêque le plus voisin, Mgr Godefroy-Xavier de Laimbeckhoven, évêque de Nankin ; et, à l'époque où nous sommes, il administrait encore l'église de Pékin.

Ce prélat, né à Vienne, en 1707, d'une noble et grande famille d'Autriche, était entré au noviciat des Jésuites de cette province le 26 janvier 1722, et s'était embarqué pour la Chine en 1736, avec le P. de Hallerstein, l'un et l'autre envoyés à la Cour impériale avec le titre d'astronomes et de mathématiciens, et attachés à la *Mission Portugaise*.

Arrivé à Macao le 5 août 1738, il apprit que sa destination était changée, qu'il était appliqué à l'apostolat et envoyé au Hou-Kouang. Peu de missionnaires ont autant travaillé, autant souffert, autant couru de dangers que ce vaillant apôtre. L'extrême-Orient a compté, au dix-huitième siècle, peu de religieux de sa valeur et de sa vertu.

Joseph I<sup>er</sup>, roi de Portugal, le proposa au pape

(1) Né à Coïmbre le 26 janvier 1697, et entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1712, Mgr de Souza enseigna plusieurs années l'éloquence à l'Université de sa ville natale, et, en 1726, il accompagna en Chine l'ambassade portugaise du roi Jean V. Il resta à Pékin, à la Mission portugaise.

Benoît XIV pour succéder à Mgr Francisco de Santa Rosa de Viterbe, décédé à Nankin le 2 mars 1750. Benoît XIV n'expédia les bulles que deux ans plus tard, et l'évêque nommé n'ayant pu aller à Macao recevoir la consécration épiscopale qu'en 1756, à cause de la violence extrême de la persécution, prit alors seulement possession de son siège. Son vaste diocèse fut peut-être le plus éprouvé des trois évêchés du Céleste-Empire.

Voici ce qu'il écrivait au roi de Portugal, l'année qui suivit sa Consécration : « Cette église est ravagée par le tourbillon des persécutions à un point qu'elle peut l'être à peine davantage ; car les pasteurs ayant été frappés, le troupeau est errant et dispersé. Tout ce qui avait échappé aux persécutions des années précédentes est aujourd'hui saccagé et perdu. Depuis mon retour de Macao à Nankin, il n'est rien que je n'aie tenté pour consoler les fidèles et calmer un peu leurs angoisses par mes visites, et ramener à l'Eglise ceux qui, vaincus par les tourments, s'étaient laissés entraîner à des actes superstitieux. Hélas ! peines perdues... Affolée par la terreur, ils n'osent me recevoir dans leurs maisons, et je ne trouve pas dans cette vaste province du Kiang-Nan un domicile où je puisse reposer ma tête. La dure nécessité m'a contraint d'aller chercher un séjour dans l'autre province, celle du Ho-Nan, confiée aussi à mes soins. Là encore toute demeure m'a été

fermée. Depuis près de deux ans, la fuite est mon seul refuge et ma seule espérance jusqu'à ce que la bonté de Dieu y mette un terme en m'appelant à Lui, ou que Votre Majesté m'accorde dans sa munificence, de quoi me fixer quelque part. » (1)

Joseph I<sup>er</sup>, prince faible et voluptueux, avait autre chose à faire que de secourir un évêque de Chine, dont l'évêché était cependant sous le protectorat du Portugal. Et puis, il ne régnait que de nom. Le futur marquis de Pombal gouvernait en maître, en despote. La haine qu'il avait vouée aux Jésuites ne connaissait aucunes bornes. En 1758, il les engloba dans la conspiration du duc d'Aveiro contre le Roi. Le P. Malagrida, Jésuite, fut condamné au bûcher et exécuté comme hérétique, après un procès, dit Voltaire, où « l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'horreur. » Les Jésuites furent bannis du Portugal par un décret royal du 3 septembre 1759, et la persécution déchaînée contre eux par le ministre tout puissant s'étendit aux missionnaires, qui furent soumis aux plus incroyables vexations.

Mgr de Laimbeckhoven, Jésuite, ne pouvait espérer être mieux traité que ses frères en religion, que les Jésuites de son diocèse. Tout secours lui fut obstinément refusé. (2) *Il se vit alors dans une posi-*

(1) Cette lettre se conserve aux archives des Jésuites de Changhaï (Chine) ; elle est de 1757.

(2) Il faut dire, pour être juste, que sur les instances

*tion inextricable.* (1) « Mes ouailles, dit-il, sous le coup de la persécution ou de la crainte, attendaient de moi quelques secours, et moi, j'étais réduit à la plus extrême pauvreté, disons le mot, à la mendicité, sans secours, sans ressources, sans aucun moyen de soutenir ma vie. J'étais comme entre le marteau et l'enclume. A qui m'adresser ? A qui recourir ? A quelle porte frapper ? » (2)

Sa situation devint si terrible, si difficile, qu'il songea à démissionner. (3) Mais les conseils de ses amis le retinrent à son poste de combat. Il n'eut pas à s'en repentir. « La Providence vint l'assister au plus fort de ses épreuves par des prodiges extraordinaires. » (4)

C'est le 31 août 1757 qu'il avait pris possession de l'archevêque de Goa, il reçut, de 1763 à 1766, son traitement, mais de 1766 à 1780, il ne toucha plus une obole.

(1) Lettre au P. d'Oliveira, dans Mürr, XI, p. 200 et suiv.

(2) Même lettre.

(3) Il écrivait, en 1771, au général Ricci, à Rome : « Puisque depuis 5 ans, je n'ai plus aucun revenu, que le roi de Portugal ne veut absolument aucun Jésuite dans les états soumis à son patronage, que je suis abandonné du seul qui me soutenait jusqu'aujourd'hui, le primat de Goa, ne vaudrait-il pas mieux résigner mon siège, et aller passer le peu de jours qui me restent dans un collège de la Germanie ? Qu'en pense Votre Paternité ? (Lettre inédite, arch. S. J.)

(4) Lettre déjà citée au P. d'Oliveira.

du siège de Pékin par une lettre datée de King-Tcheou-Fou, dans le Hou-Kouang. Cette nouvelle charge, loin d'améliorer sa position, ne fit qu'accroître sa sollicitude, augmenter ses travaux et multiplier ses courses ; elle devait encore lui attirer bien des ennuis, comme on le verra.

« En 1773, écrit le P. Bourgeois, il se trouva entre deux feux. En Portugal, son crime était d'avoir été Jésuite ; on l'enveloppa dans la disgrâce des enfants de Saint-Ignace. D'un autre côté, à un puissant tribunal de Rome, on se plaignait sans cesse et durement qu'il les favorisait. Aussi, pour ménager plus sûrement notre chute à Pékin, on lui donna ordre de se nommer icy un grand-vicaire, afin qu'au moment de la destruction qu'on prévoyait, il y eût icy un homme constitué en dignité pour l'opérer. » (1)

Cet ordre jeta Mgr de Laimbeckhoven dans un grand embarras, car il savait que le Portugal, « pour ce qui était de ses domaines (et par domaines il entendait tout pays où il avait fondé des évêchés, (bien que ce pays ne lui appartint pas), était d'un délicat et d'un sensible qui ne permettait pas qu'on y touche. Il y soutenait ses privilèges *tanquam pro aris et focis*. Or, un de ces privilèges, disait-il, était que toute bulle, tout décret émané du Saint-Siège ne

(1) Lettre inédite au P. Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

pouvait y être envoyé ny reçu sans l'attache du Roi : un autre, qu'on ne pouvait y nommer à aucune dignité ecclésiastique, ny à aucun office, quiconque n'était pas portugais de naissance ou naturalisé portugais. » (1)

Avant de prendre une décision, Monseigneur « écrivit au P. d'Espinha, supérieur des Portugais, paraissant vouloir, rapporte le P. Colas, avoir son avis. Le P. d'Espinha lui dit nettement qu'il craignait que cette démarche ne déplût à la Cour de Portugal, qu'elle lui semblait contraire aux lois du patronat, qu'il croyait que Son Excellence devait se contenter de continuer à administrer immédiatement par lui-même le diocèse de Pékin, sauf à communiquer au P. Joseph quelques pouvoirs extraordinaires pour les cas urgents et seulement pour le for intérieur. La raison qu'il alléguait, et sur laquelle les Portugais ont toujours insisté, pour faire voir que le P. Joseph ne pouvait être nommé Grand-vicaire, est que ce père n'étant pas portugais et n'ayant ni lettre de naturalisation, ni aucun titre de dispense, ne pouvait sans une autorisation du roi de Portugal posséder aucune dignité ecclésiastique, ni exercer aucun office important de juridiction dans l'étendue du patronat. Or, le diocèse de Pékin a le Roi pour patron. Le serment que la Cour de Portugal a cou-

(1) Même lettre au P. Duprez.

tume d'exiger des missionnaires qu'elle envoie porte, entr'autres articles, qu'ils ne connaîtront pour vicaires administrateurs que ceux qui seront nommés par les chapitres ou les métropolitains selon la coutume et non autrement. » (1) L'évêque de Nankin était fixé sur tous ces points, comme le montre sa lettre du 16 avril 1773, à la Propagande. (2)

Très embarrassé, ne voulant ni déplaire à la Cour de Portugal, ni désobéir à la Cour de Rome, Monseigneur prit le parti d'éluder, du moins en partie, l'ordre de la Propagande. « Il se contenta de donner ses pouvoirs au P. Joseph de Sainte-Thérèse, sans lui conférer la qualité de Grand-Vicaire. » (3)

La Propagande ne l'entendait pas ainsi. « Elle ne fut pas contente, elle pressa, et le P. Carme déchaussé, Joseph de Sainte-Thérèse, fut nommé Grand-Vicaire. » (4)

\*  
\* \* \*

Sur ces entrefaites, arriva à Macao le nouvel

(1) *Mémoire* déjà cité du P. Colas. (Arch. S. J.)

(2) Arch. de la Propagande,  *inédite*.

(3) P. Bourgeois au P. Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

(4) *Ibid.* — On lit dans le carnet de Mgr de Nankin : « 27 juillet 1773. Epistola ad P. Josephum de S<sup>a</sup> Th<sup>a</sup>, ut ei potestatem confirmandi conferam ex jussu Sacrae congregationis de Propagandâ fide. »

évêque, Mgr de Sylva, créature de Pombal. Avant son départ du Portugal, le ministre lui avait recommandé de notifier et de faire notifier la sentence d'abolition à tous les Jésuites missionnaires dans le céleste empire. Il s'acquitta avec zèle de sa mission. « Nous voyons ici des choses, écrivait le P. Bourgeois, qui ne paraissent pas possibles. M. l'évêque de Macao a publié le bref du Souverain-Pontife dès le lendemain de son arrivée en Chine. On m'a écrit qu'il fit ensuite afficher aux portes des églises et aux carrefours des écrits contenant ce qu'on a inventé de plus odieux contre la Compagnie. De là, tournant ses vues vers Canton, il voulut saisir le P. Lefebvre, supérieur de notre mission ; mais il y échoua. » (1)

Un mémoire de M. de Sartines, ministre de la Marine, envoyé au cardinal de Bernis, ambassadeur près le Saint-Siège, (2) achèvera de nous faire connaître les dispositions peu sympathiques de Mgr de Sylva à l'égard des fils de Saint-Ignace.

« L'évêque de Macao, est-il dit dans ce mémoire, a poussé l'égarément jusqu'à lancer une sentence d'excommunication contre le Procureur de la *Mission française* (le P. Lefèvre, supérieur général des Jésuites de Chine) à Canton, pour ne pas lui avoir remis l'argent et les biens de la Mission. Ce procureur,

(1) Lettre au P. Duprez, 25 mai 1775 (Arch. S. J.)

(2) Ce mémoire, du 20 janvier 1780, était destiné au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande.

pour revenir en France, a été obligé de se cacher plusieurs mois, et ce prélat lui a envoyé en France, *dans une lettre*, la sentence de sa prétendue excommunication, sous prétexte de la lui notifier. » (1)

Nous avons dit que les missionnaires portugais font serment, en partant de Lisbonne, de ne reconnaître *aucun dignitaire sans le patronat, à moins qu'il n'ait l'attache du roi de Portugal*. Le P. Joseph, nommé Vicaire-Général par la Propagande, ne l'avait pas. C'était une atteinte au droit du patronat ; ils protestèrent, et le P. d'Espinha prévint l'évêque de Macao de cette nomination illégale, en même temps qu'il lui apprenait de quelle manière l'évêque de Nankin était entré en possession du diocèse de Pékin. Il lui dit aussi que l'évêque de Nankin recevait immédiatement les décrets de Rome et non par la voie du Portugal. (2)

Mgr de Sylva reçut avec empressement la plainte des Pères portugais. Pour agir avec plus de force, il se charge, sans autre façon, de l'administration du diocèse de Pékin, et fait signifier à son collègue de Nankin qu'il le décharge de cette administration. Ce sans-gêne a de quoi étonner ; il étonne, en effet.

(1) Arch. de la Marine. — Le P. Lefèvre revint en France en 1775. Il avait été nommé supérieur général de la Mission de Chine, en 1762, à la place du P. du Gad, fait prisonnier par les émissaires de Pombal et gardé en prison à Lisbonne pendant plusieurs années.

(2) Amiot, lettre au P. de Poirot, 1780. (Arch. S. J.)

L'évêque n'en a cure. Il s'adresse ensuite au primat de Goa, à qui il appartient de nommer un administrateur dans toute l'étendue de la métropole. (1)

Afin de justifier cette conduite arbitraire et déplacée, *il prétend que l'évêché de Pékin n'étant qu'un démembrement de celui de Macao, il veut rentrer dans tous ses droits sur cette ancienne portion de son diocèse lorsqu'elle n'a pas de pasteur propre pour la gouverner.* (2) Il ajoute que *Mgr de Nankin s'est mis en possession de l'administration de Pékin sur le vain titre de la proximité et sans la commission de Mgr le Primat de Goa,* (3) *laquelle lui était nécessaire pour cela, que l'administration revenait de droit à l'évêque de Macao, comme ayant le siège le plus ancien.* » (4)

Eu même temps, afin de bien établir et d'affermir son autorité, il choisit pour *Grand-Vicaire et proviseur général*, le P. Joseph d'Espinha, ancien provincial du Japon, ancien vice-provincial de la *Mission portugaise* en Chine, et alors recteur du collège des Portugais à Pékin et vice-président du Tri-

(1) M. Bourgeois à M. Bertin, 21 juin 1781 (Arch. S. J.)

(2) Amiot à M. Bertin, 15 sept. 1776 (Arch. de la Marine).

(3) Le P. Amiot, dans la même lettre, dit que l'évêque de Nankin avait obtenu l'approbation de l'ancien archevêque de Goa.

(4) Lettre du P. d'Ollières à son frère, déjà citée.

bunal des mathématiques. Il le charge de notifier à la mission française et aux deux maisons portugaises le bref de Clément XIV, que lui-même a reçu *dans toutes les formes légales, en passant par la chancellerie de Lisbonne* ; (1) et le bref une fois intimé aux Pères portugais, il prend sous sa protection leur mission, leur permet de vivre en communauté, leur confie l'administration de leurs biens, le gouvernement de leurs églises et la direction de leurs congrégations religieuses et de leurs œuvres à Pékin et en dehors de la Capitale. (2)

(1) Amiot à M. Bertin, 15 sept. 1776 (Arch. de la Marine).

(2) Lettre du P. André Rodriguez, président du tribunal mathématique. Pékin, résidence de S. Joseph, 15 août 1777 (Traduit du portugais et tiré de Christ. Murr).

Ordinis suppressi Bulla Patres in angustias, easque gravissimas redegit : societatis enim æmuli (rivaux) ejus facultates ad se rapere nitebantur. Quapropter socii macaensem ad episcopum confugiunt, quid consilii sibi capiendum, quid faciendum, ex eo intellecturi. Quippe volebant rem nullam sanctæ sedi contrariam moliri, nec quidquam conficere, quod *jus patronatûs*, de quo rex *fidelissimus* gaudet, posset violare. Negotium hoc Episcopo magnæ admodum curæ cordique fuit, qui *Pekinensis* sedis (quam mors P. Polycarpi de Souza, à Soc. Jesu et lusitani vacuam reddiderat) se administratorem et gubernatorem nuncupavit, episcopo Nankinensi repugnante. Macai episcopus protegit ac defendit Patres ; atque ex eo tempore quo Episcopatûs hujus possessionem adiit, et bonorum quæ erant in patrum potestate administrationem suscepit, reliquit integrum illorum regimen sociis, eo quo priùs modo has possessiones gubernare solebant. Confirmavit

L'évêque de Nankin repoussa, comme il fallait s'y attendre, les prétentions injustifiées de son collègue par trop entreprenant. De là un conflit de juridiction entre les deux prélats et entre leurs représentants, le P. Joseph de Sainte-Thérèse et le P. d'Espinha. (1)

binos ecclesiarum duarum Procuratores, Præfectos cœtuum christianorum, congregationum, missionum, etc. Constituit suum ibidem Provisorem et Vicarium generalem, P. Josephum Espinha, qui prius provinciæ japoniæ ac vice-provinciæ sinensi præerat. Omnia hæc perfecit episcopus Macaensis additâ hac cum clausulâ : quædiu Majestas fidelissima contrarium non ordinarit. Etiamnum ibi degunt Patres, qui generalem antè persecutionem vivebant, nimirum P. Felix da Rocha, primus Fribunalis mathematici præses ; P. Josephus Espinha, generalis modo vicarius, est præses secundus, et P. Andræas Rodriguez, qui epistolam hanc exaravit, tertius extat ejusdem tribunalis præfectus. P. Josephus Bernardus collegii honorum curam gerit. Christianis cœtibus P. Sichelbarth præpositus.

(1) Voici la lettre par laquelle le P. d'Espinha signifie au P. Joseph de Sainte-Thérèse qu'il n'est plus Grand-Vicaire :

Reverende in Christo Pater

Excellentissimus ac Reverendissimus Dominus Episcopus Macaensis literis ad me datis die 24 julij hujus anni monet : Suum esse nominare Vicarium Diæcesis huius Pekinensis, dum proprio Pastore viduata sit : et de facto agere iam de nominando viro, qui dictum munus agat. Injungit subindè mihi, significem Peternidati Vestrae nomine suo, ac nomine Regis fidelissimi, et hisce meis significatum habeat, nec potuisse Excellentissimum ac Reverendissimum Dominum Nankinensem nominare Vicarium huius Diocesis Peternitatem Vestram ; nec Paternita-

La plupart des missionnaires, français et propagandistes, restèrent fidèles à Mgr de Nankin et continuèrent à tenir de lui leurs pouvoirs. Les portugais, au contraire, excepté de P. da Rocha, reconnurent l'évêque de Macao pour leur légitime évêque et lui demandèrent les pouvoirs par l'entremise de son Vicaire-général. Ainsi, le diocèse de Pékin se trouva divisé en deux partis, le parti de Nankin et celui de Macao.

Le P. Collas explique dans son *Mémoire* de novembre 1780 par quelles raisons les Pères français continuèrent à reconnaître Mgr de Nankin pour leur légitime évêque : « Dès le commencement de cette affaire, dit-il, quelques missionnaires portugais ont prétendu que l'évêque de Nankin n'avait pris l'administration du diocèse de Pékin que sous le titre d'évêque le plus proche. Quelque irrégulière qu'ait pu être la manière dont il s'est mis en possession de l'administration du diocèse de Pékin, le métropolitain ou primate de Gao, auquel il appartenait de nommer

tem Vestram acceptare potuisse dictum Munus, Jubet propterea desistat statim.

Meum est rogare Paternitatem Vestram dignetur mihi rescribere, quid ego possim ad haec respondere ; urget enim Dominus Excellentissimus pro responso. Commendo me SS. Sacrificiis suis, et sum.

Paternitatis Vestrae Admodum Revde. minimus Servus.

Pekini, die 21 septembris 1775.

Joseph. ESPINNA.

un administrateur, ne l'ignorait pas, et, n'en ayant point nommé d'autre, cela suffisait pour rendre valides dans le for intérieur les pouvoirs qu'il a ensuite donnés dans le diocèse, pour exercer les fonctions de missionnaire. C'était ce qu'il y avait de plus important pour eux, et la longue possession dont il avait joui suffisait pour les engager à lui obéir jusqu'à ce qu'il y eût un jugement rendu sur cette affaire, ou que celui à qui il appartenait de nommer un administrateur, en nommât un d'une manière authentique. Tel est le principe sur lequel les ex-jésuites français réglèrent leur conduite. » (1)

Cette conduite était bien la plus sage à cette heure de trouble, et tous les Français, *sécularisés et non sécularisés*, s'y conformèrent en refusant de se soumettre à l'autorité du P. d'Espinha. « Nous esquivâmes les avances du P. d'Espinha. « Nous d'Ollières, en opposant la possession paisible de Mgr de Nankin et en disant que les deux évêques devaient d'abord faire juger leurs prétentions par une autorité supérieure, et qu'en attendant ce jugement, nous resterions attachés à celui qui avait la possession. » (2)

Le P. Amiot fit part, le 15 septembre 1775, de cette décision à M. Bertin, qui lui répondit le 30 no-

(1) Arch. de la Propagande.

(2) Lettre déjà citée du P. d'Ollières à son frère.

vembre 1777: « J'approuve entièrement la conduite de la mission française relativement au conflit de juridiction entre l'évêque de Nankin et l'évêque de Macao. Quand deux supérieurs se disputent le droit d'ordonner, le parti le plus sage de la part des inférieurs est de demeurer *in statu quo* jusqu'à ce que le conflit soit jugé et concilié. » (1)

Le P. d'Espinha n'ayant pu rallier à son parti les missionnaires français, fit savoir, le 22 septembre 1775, au P. Bourgeois, que l'évêque de Macao l'avait chargé, en l'instituant son Vicaire général, d'intimer le bref à tous les Jésuites de Pékin, et le même jour, il se rendit à la résidence de Saint-Sauveur. Là, en présence des PP. Bourgeois, Collas, Amiot, d'Ollières et des Jésuites chinois, il notifia le bref de suppression à tous et à chacun. « Alors, dit le P. Collas, le P. Bourgeois lui demanda l'exhibition des instruments authentiques sur lesquels était fondée l'intimation qu'il prétendait faire, protestant d'ailleurs que nous obéirions promptement et avec respect au bref pontifical, dès qu'il nous serait légitimement intimé. » (2)

Le P. d'Espinha répliqua par une attestation signée par trois Pères portugais qui déclaraient que

(1) Arch. S. J.

(2) *Mémoire* du P. Collas, 20 novembre 1780 (Arch. de la Propag.)

Mgr de Sylva avait vraiment donné commission au P. d'Espinha, dans ses lettres, d'intimer le bref à Pékin. Une pareille attestation ne pouvait tenir lieu de commission.

Le P. Bourgeois répondit : « N'étant ni évêque, ni administrateur du diocèse de Pékin, Son Excellence l'évêque de Macao ne peut nous signifier le bref apostolique qu'en vertu d'une commission particulière. Son Excellence nous trouvera soumis dès qu'elle la produira juridiquement. » (1)

Le P. d'Espinha ne put faire « la preuve des *instructions juridiques* qui chargeaient Mgr de Sylva d'intimer le bref en dehors de son diocèse, ni produire aucun acte qui ôtât l'administration du diocèse de Pékin à l'évêque de Nankin pour la donner à celui de Macao. Cette intimation resta donc sans effet. » (2) Les missionnaires français la considérèrent avec raison comme nulle et de nulle valeur. (3)

Sa Mission étant terminée, le P. d'Espinha se retira sans insister.

« Ce Grand-Vicaire « était, au dire du P. Amiot, un des plus aimables religieux et des plus méritants portugais qui aient passé dans ces pays lointains

(1) Le P. Bourgeois au P. Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

(2) *Mémoire* du P. Collas, du 20 novembre 1780.

(3) Le P. Bourgeois au P. Duprez, 31 juillet 1776.

depuis bien des années. Aussi l'Empereur, qui se connaît au mérite, le nomma Président du tribunal d'astronomie, après la mort du P. da Rocha. » (1)

Le P. d'Espinha *était l'ami particulier du P. Amiot ; ils étaient venus ensemble à Pékin.* La grande affection qui les unissait permit au P. Amiot de dire à son ami tout ce qu'il pensait de sa nouvelle dignité ; *et celui-ci prit toujours en bonne part ce qui venait de lui.* (2). Cette bonne et franche amitié sera plus tard la lumière et la consolation du religieux portugais, jeté hors de la vraie voie plutôt par ignorance et en vue d'un plus grand bien que par ambition personnelle. Elle sera aussi pour le P. Amiot une source de désagréments.

Les Jésuites sécularisés (3) en concluront qu'il était du parti des Portugais et qu'il tenait ses pouvoirs de Mgr de Sylva. Le P. de Poirot l'accusera de fréquenter des *schismatiques*, car c'est ainsi qu'ils traitaient les missionnaires portugais. La réputation du P. Amiot et son honneur sacerdotal lui faisaient un devoir de ne pas rester sous le coup de semblables accusations. Le 13 janvier 1780, il répondit (4)

(1) Lettre à M. Bertin, 28 nov. 1781 (Arch. de la Marine et Bibl. de l'Institut).

(2) Lettre à M. Bertin, 15 sept. 1778 (*Ibid.*)

(3) MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont.

(4) Cette réponse (13 janvier 1780) forme un long mémoire, dans lequel il répond à toutes les attaques des Pères de Ventavon, de Poirot et de Grammont. Les deux

au P. de Poirot qu'il avait reçu ses pouvoirs de Mgr de Nankin et de lui seul. « Quant aux Portugais, ajouta-t-il, c'est vrai, ils ont adhéré à Mgr de Macao, qui prétendait que par les droits de son évêché, cette administration lui était due et par conséquent dévolue. Ils ont examiné ces droits ; ils ont cru qu'ils étaient légitimes, ils se sont conduits selon les lumières de leur raison et le dictamen de leur conscience. Sont-ils dans l'erreur ? Ont-ils bien ou mal vu ? Ce n'est point à des particuliers à en juger, ce n'est pas même à un tribunal quelconque ; mais suivant la jurisprudence ecclésiastique, c'est au primat de Goa, en première instance, et au Souverain-Pontife, en dernier ressort. Il faut donc attendre que Rome se soit expliqué et ait prononcé définitivement sur le conflit entre les deux évêques. C'est abuser des termes que d'employer celui de *schismatiques* pour désigner des missionnaires auxquels on ne peut reprocher aucune action qui ait le moindre rapport au schisme. » (1)

premiers répliquèrent, mais leurs répliques sont plus violentes que probantes, et en dehors, généralement, de notre travail. On les conserve aux archives de la Propagande (Année 1780).

(1) Arch de la Propagande. — Les *sécularisés* accusèrent aussi le P. Bourgeois, qui était en bonnes relations avec le P. d'Espinha, d'avoir reçu de lui les pouvoirs, et le P. de Poirot écrivit au P. Amiot : « Mgr de Nankin a écrit que lorsque Mgr de Macao se présenta, il se trouva chez les Français des missionnaires qui lui demandèrent les

Cette réponse, à la fois sage et très charitable, reflète admirablement le caractère du P. Amiot, qui aimait à répéter : *La paix, la douce paix, la concorde et l'union, voilà quel sera toujours le plus tendre objet de mon zèle !*

Deux jours après la notification du bref par le P. d'Espinha, le 24 septembre, « le P. Bourgeois recevait une lettre où on lui déclarait que la Compagnie étant détruite, et tous les particuliers étant indépendants de ceux qui étaient auparavant leurs supérieurs, les biens ne devaient pas être administrés par un particulier indépendant des autres, et que par conséquent il devait rendre compte à tout le monde de l'état des biens et de son administration. A la

pouvoirs et que le P. Bourgeois en fut un. » Que Mgr ait écrit cela, rien d'étonnant. Appartenant à la Mission portugaise, il avait des préventions contre les Français, et on lui faisait facilement croire ce qui leur était défavorable, surtout quand il s'agissait du parti de Mgr de Macao. Mais le P. Amiot répondit au P. de Poirot : « C'est la première fois que j'entends dire que quelques-uns de nos Messieurs français ont demandé les pouvoirs à Mgr de Macao. Il est très vraisemblable que Mgr de Nankin n'a écrit ce fait que comme une conjecture de sa part... Quoiqu'il en soit, M. Bourgeois et les Français, soupçonnés de s'être adressés à ce prélat, n'ont rien fait qu'on soit en droit de leur reprocher. Ayant déjà les pouvoirs de Mgr de Nankin, ils ont cru qu'il était plus sûr de les avoir encore de Mgr de Macao. C'est là, tout au plus, un excès de précaution, dont ils pouvaient se dispenser, mais cet excès de précaution, *loin de servir à former leur condamnation*, ne prouve que la délicatesse de leur conscience. »

grande douleur de ses confrères, cette lettre portait aussi la signature du P. Amiot. » (1) Celui-ci vint ensuite trouver le P. Bourgeois avec les trois autres signataires, les PP. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, et, au nom de tous, le P. de Ventavon renouvela leurs revendications ; *il prétendit même exiger, avec menaces, que le supérieur lui remit en dépôt un certain nombre de contrats, qu'il ne rendit jamais.* (2)

« Le P. Bourgeois répondit à leur demande que la Compagnie n'étant pas juridiquement dissoute en Chine, les Pères étaient toujours Jésuites à Pékin, que lui-même l'était et qu'il se regardait comme leur supérieur légitime jusqu'à la publication régulière du bref ; que, du reste, aussitôt le bref publié, il rendrait compte de sa gestion à l'autorité établie, selon qu'il en serait pourvu dans le document pontifical. » (3)

Cette réponse, approuvée par les PP. d'Ollières, Cibot, Collas, Paul Lieou, Xavier Ladmiral, Baron et le F. Panzi, ne satisfit pas les dissidents. Ils se retirèrent, déterminés à poursuivre leurs revendications après la publication officielle du bref.

Dans ses *Notes* à M. Bertin, le P. Bourgeois dit :

(1) Même mémoire du P. Collas.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du P. Bourgeois aux Pères de la Russie blanche, 2 oct. 1775. (Arch. S. J.)

« Ces Messieurs voulaient à toute force que nous ne fussions plus Jésuites avant qu'on nous eût signifié la destruction de la Compagnie, et de plus, ils nous traitaient de rebelles au Souverain-Pontife et même d'excommuniés, tellement qu'ils ne voulaient plus communiquer avec nous. Nous tenions trop à nos engagements solennels et à notre bonne Mère, pour les abandonner avant le temps. La sacrée congrégation à qui j'en ai écrit, ne m'en a fait aucun reproche. C'est Mgr de Nankin qui disait alors d'eux : *Isti degeneres non sic ostendunt erga summum Pontificem suam promptam obedientiam (quæ talis non exigitur), sed suum parvum amorem ergà nostram matrem optimam.* » (1)

Cependant, le P. Joseph, Grand-Vicaire de l'évêque de Nankin, n'était pas resté inactif. Dès le 31 juillet 1775, sans prévenir les Missionnaires français, il se présenta à leur résidence : Mgr de Nankin ne lui avait envoyé ni le bref, ni la commission.

« Le jour de la fête de Saint-Ignace, raconte le P. d'Ollières, les offices de l'Eglise étant terminés, nous fûmes fort surpris de voir paraître ces Messieurs propagandistes, excepté le P. Franciscain, et avec eux un Chinois propagandiste. Ils n'avaient pas pensé que pour nous signifier le bref, il aurait

(1) M. Bourgeois à M. Bertin, sur les accusations de M. de Ventavon, 21 juin 1781 (Arch. de la Propag).

du moins fallu en faire venir une copie. Cette réflexion ne survint qu'au moment où il aurait fallu l'avoir à la main. Cependant, une fois avancés, ils ne voulurent pas reculer, et, sans invitation de notre part, ils vinrent s'asseoir à notre table. » (1)

Là se passa une scène assez comique. « Les Propagandistes, continue le P. d'Ollières, résolurent de nous appeler désormais *Monsieur* et non *Père*, en nous saluant (*les Jésuites n'existaient plus pour eux*). Tous approuvèrent cette résolution et l'exécutèrent. Mais, pendant le dîner, chaque fois que cette expression nouvelle sortait de la bouche de quelqu'un d'entre eux, nous reprenions : *R. P. Supérieur, P. Amiot*. Ils comprirent et se turent. » (2)

Le 25 août, fête de Saint-Louis, roi de France, même descente des Propagandistes à Saint-Sauveur; même scène au repas de midi, auquel ils se rendirent sans y être invités. Ils agissaient comme s'ils étaient chez eux. « *Il faudrait des volumes*, écrit le P. d'Ollières, si je voulais raconter toutes les scènes scandaleuses, dont ils entremêlaient leurs visites. » (3)

On comprend après cela le désir qu'éprouvaient les missionnaires français de se voir notifier enfin, *régulièrement*, le bref pontifical. La suppression seule pouvait les soustraire à ces misérables tracas-

(1) Même lettre du P. d'Ollières à son frère.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

series, à ces scènes de mauvais goût. Qu'une pareille agonie dût leur paraître longue et dure ! On souffre cruellement de voir des missionnaires, avides de dépouilles des condamnés à mort, se donner le triste plaisir de danser autour de l'échafaud où ceux-ci vont tendre le cou au couperet... Heureusement que la conduite coupable de quelques propagandistes peu consciencieux ou d'une éducation douteuse ne saurait atteindre ni entacher l'honneur de leur corps respectable.

Cependant l'heure du sacrifice suprême a sonné. Le 17 juin 1775, Mgr de Nankin reçoit le *bref* de Clément XIV et des *instructions spéciales* ou *commission* pour sa publication à Pékin. (1) Ces *instructions* sont signées par le cardinal Castelli et contresignées par Mgr Etienne Borgia, secrétaire de la Congrégation de la Propagande, un des prélats les plus hostiles, au dire du P. de Ravignan, à l'institut de Saint-Ignace.

Le *bref* et les *instructions* ne sont accompagnés ni de la circulaire du 18 août, ni de la circulaire du 18 décembre. Il semble cependant que cette dernière était applicable à la *Mission française de Pékin*, aussi bien qu'à la *Mission portugaise*.

Pourquoi ne fut-elle pas communiquée à l'évêque de Nankin par le cardinal Castelli ?...

(1) V. aux *Pièces Justificatives*, n° III, ces *instructions spéciales*.

Si le cardinal Castelli n'a pas communiqué la circulaire du 18 décembre, il s'en est du moins inspiré. Ses *instructions* ne sont pas comme la circulaire du 18 août, sèches, tranchantes, sans pitié ; elles ont des égards, elles contiennent de sages prévoyances, elles insinuent des adoucissements. Elles permettent, par exemple, aux Jésuites de Pékin, de demeurer ensemble, pourvu qu'ils ne forment pas une communauté gouvernée par un supérieur de la Compagnie.

Ajoutons que le cardinal Castelli a, dans ses *instructions*, des attentions délicates qu'on n'était pas habitué à voir dans les circulaires de la Congrégation de *abolenda societate*. Il veut bien avouer à Mgr de Laimbeckhoven que la mission qui lui est confiée est pleine d'amertume, *plenum amaritudine*, et, quoique le ton général de sa lettre soit assez impératif, il s'y trouve cependant, ici et là, des formules adoucies, d'une tendance bienveillante. (1)



Avant l'arrivée à Nankin du *bref* et des *instructions*, un grand événement s'était passé à Rome.

Le 22 septembre 1774, Clément XIV avait été rendre compte à Dieu d'un acte qui a été l'objet de

(1) Voir aux PIÈCES JUSTIFICATIVES les *instructions* ou commission du Cardinal Castelli, n° III.

jugements fort opposés. Dieu seul a le droit de juger les intentions ; à nous le devoir de les respecter. « Le Pontife a pu se persuader que le bien de la paix exigeait qu'il fit taire son affection et son estime pour la Compagnie, et qu'il la sacrifiât aux tristes exigences de cette époque malheureuse. » A sa mort, il n'en laissa pas moins l'Eglise dans un état d'épreuves et de combats. (1)

Le 15 février 1775, le cardinal Ange Braschi montait sur le trône de Pierre, sous le nom de Pie VI. Elève des Jésuites, resté toujours attaché à ses maîtres, il ne taisait pas ses regrets de disciple et de pontife. Mais par un sentiment de convenance qui se comprend, par respect pour la mémoire de son prédécesseur, il ne crut pas devoir ressusciter un institut que, selon lui, Clément XIV avait si fatalement tué : mais, en attendant des temps moins agités et plus favorables à une restauration ou à une réparation, il essaya d'adoucir le sort des proscrits partout où cela lui fut possible. (2) En cela, il ne fut pas toujours secondé par tous les membres de son entourage.

Mgr de Laimbeckoven fut donc chargé de signi-

(1) De Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, T. 1, p. 456.

(2) Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, 2<sup>e</sup> édit., p. 404.

lier aux Jésuites de Pékin le bref *Dominus ac Redemptor*.

Ce vieux Jésuite aimait sa vocation plus que sa vie. Il devait tout à la Société, il la considérait comme la plus tendre et la plus aimable des mères, il était convaincu de son innocence, et on demandait à ce fils dévoué de signifier à sa mère sa condamnation à mort !... On ne saura jamais par quelles tortures morales, par quelles douleurs intimes passa son âme d'évêque et de fils de Saint-Ignace. Enfant dévoué de la Sainte-Eglise, il eut cependant le courage de ne laisser échapper aucune plainte, à la réception de la lettre du Préfet de la Propagande. Son devoir était tracé, tracé avec fermeté, mais avec une certaine bienveillance ; il obéit, gémissant dans le silence, refoulant le plus possible au fond de lui-même les sentiments d'amère tristesse qui le tourmentaient et le brisaient. Cette heure de lutte fut terrible ; et il ne fallut pas moins que ses hautes vertus et son attachement indéracinable à la Papauté pour accepter résolument la croix nouvelle, qui lui venait de Rome, la plus lourde de sa vie de Jésuite et d'évêque. (1)

Le cardinal disait dans la *commission* qu'il serait *expédient* (*expediens erit*) que l'évêque de Nankin délégât son Vicaire général, le P. Joseph, pour l'in-

(1) Voir la notice biographique de ce prélat par le P. Pfister.

mination du bref. Mgr transmet donc à celui-ci le *bref* et les *instructions* sur la manière de le publier, avec des *lettres patentes*, où il lui fait savoir qu'il agit par ordre de la Sacrée Congrégation, nobis *in mandatis dedit*, et, au commencement de novembre, le P. Joseph écrit au P. Bourgeois qu'il ira, le dimanche 12 courant, signifier aux Pères français l'arrêt de suppression. On lui répond que *ces sortes d'exécutions ne se font pas le dimanche, que le 13, les Jésuites fêteront la Saint-Stanislas, et qu'après, le délégué de Mgr fera ce qui est de son devoir.* (1)

En attendant, le P. Collas est prié par ses confrères, de demander au P. Joseph communication du bref et des autres pièces officielles. On n'ose les lui refuser. Il en prend connaissance et le 15 novembre est choisi pour l'exécution.

Le 14, le P. Joseph vient à la résidence montrer sa *commission* et les *lettres patentes*, dont on prend copie.

Le lendemain, une heure avant l'arrivée du P. Carme, le P. Bourgeois écrivait à son ami, le P. Duprez : « Vous êtes le plus ancien de mes amis, vous serez le dernier qui verrez au bout du nom de votre ami le titre de Jésuite. Dans une heure, un carme déchaux vient nous porter le coup mortel. O Dieu ! Quelle plaie ! Quels regrets ! Chère Compagnie ! Chère Mission ! — François Bourgeois, Jésuite,

(1) Lettre du P. d'Ollières à son frère.

supérieur et procureur de la Mission des Jésuites français. » (1)

A dix heures, le P. Joseph de Sainte-Thérèse arrive *seul*. Les Propagandistes ayant appris par le bref que les Jésuites tombaient sous la juridiction immédiate de l'évêque et que leurs biens n'étaient pas destinés à la maison de la Propagande, restèrent tranquilles chez eux, un peu honteux du rôle qu'ils n'avaient cessé de jouer depuis deux ans. (2)

Le P. Joseph signifie légalement à tous les Pères réunis le bref apostolique ; et, signification faite, il leur présente un écrit à signer, par lequel ils s'engagent à *se séparer, à vivre en particulier, et à lui remettre la gestion de tous leurs biens*. Les Pères lui font observer qu'il doit s'en tenir aux prescriptions du bref et aux instructions du cardinal Castelli ; qu'il n'a *aucune autorité pour agir contre la lettre, le sens et les intentions des arrangements apportés de Rome*, et que les documents communiqués au P. Collas et copiés par eux, ne prescrivaient pas ce que le Vicaire général veut leur imposer. *Le P. Carme n'a rien à répliquer, l'observation étant juste*. (3)

Les Jésuites ne pouvaient cependant recevoir les *pouvoirs*, d'après la commission, qu'après avoir

(1) Lettre inédite. (Arch. S. J.)

(2) Lettre du P. d'Ollières, déjà citée, à son frère.

(3) Même lettre du P. d'Ollières à son frère.

déclaré par écrit qu'ils acceptaient la suppression de l'ordre et se soumettaient à l'ordinaire.

Ils rédigèrent donc un écrit, séance tenante, et le signèrent. « Nous nous soumîmes, dit le P. Amiot, avec beaucoup de respect et une entière résignation au décret du Souverain Pontife ; nous signâmes l'un après l'autre que, ne nous regardant plus comme étant sous le régime de la Société, puisqu'elle était détruite, nous vivrions désormais comme des prêtres séculiers, sous la juridiction de l'ordinaire. »

L'écrit portait, en outre, *une promesse authentique de ne rien aliéner et de conserver la Mission telle qu'elle était, pour être remise ensuite entre les mains de ceux qui seraient désignés les successeurs des Jésuites français.*

« Le P. Joseph de Sainte-Thérèse, ajoute le P. Amiot, parut satisfait et nous rendit sur le champ, au nom de Mgr de Nankin, les pouvoirs que nous venions de perdre par l'intimation du bref. » (1)

Les Pères de Ventavon et de Poirot, qui étaient à Haï-Tien, et le P. de Grammont, qui voulait, avant de souscrire, se faire assigner une pension qu'il fixait lui-même, ne signèrent que le lendemain. (2)

(1). P. Amiot à M. Bertin, 15 sept. 1776. (Bibl. de l'Inst.)

(2) *Mémoire* déjà cité du P. Collas. — On lit dans les notes du P. Bourgeois à M. Bertin : « Comme supérieur

A l'égard des biens, la *commission* exigeait une déclaration : *Amplitudo tua declarabit*. Elle ne disait pas de souscrire à cette déclaration. La procédure fut donc différente.

Nous lisons, en effet, dans une lettre du P. Bourgeois au P. Duprez, 31 juillet 1776 : « Le P. Joseph, après nous avoir signifié le bref apostolique, voulut s'emparer de l'administration de nos biens. (1) C'est surtout ce que la Propagande lui recommandait. Je lui fis remarquer qu'il n'y avait rien dans ses pouvoirs qui l'autorisât à cette démarche,... que ni le bref apostolique, ni la lettre de Mgr Castelli n'en faisaient aucune mention ; qu'au contraire, Mgr Castelli, sentant les conséquences d'un changement si

de la Communauté, je signai le premier l'écrit de destruction de la Société ; les PP. d'Ollières, Cibot, Collas et Amiot en firent autant... Il n'y eut que le P. de Grammont qui refusa alors de signer, voulant auparavant qu'on lui fit une bonne pension. MM. de Ventavon et de Poirot étaient à Haï-Tien, petite résidence de la maison, près de la maison de plaisance de l'Empereur. Ils signèrent le lendemain. Je conduisis ensuite le P. Joseph à notre réfectoire. Là, en présence de tout le monde, je quittai pour toujours ma place de supérieur, et je me mis à mon rang, qui est ici celui de l'ancienneté. »

(1) On lit dans les *Notes* du P. Bourgeois à M. Bertin : « Je répondis au P. Joseph que les lettres patentes de Mgr de Nankin disaient qu'il ne fallait rien ajouter aux *instructions* du cardinal Castelli, et partant, qu'on nous pouvait permettre une *possession précaire*... En outre, dans les *instructions*, il n'était fait aucune mention du P. Joseph comme administrateur. »

saillant, marquait expressément à M. de Nankin qu'il pouvait nous laisser une possession telle quelle de nos biens et, par conséquent, l'administration ; qu'au surplus, j'écrirais à M. de Nankin, le suppliant de ne pas nous refuser ce que Mgr Castelli lui insinuait de nous accorder ; qu'un délai de deux mois ne pouvait nuire aux affaires ; qu'on avait l'état des lieux avec serment qu'on ne détruirait rien ; que je ne ferais aucune dépense extraordinaire et que je tiendrais un compte exact du reçu et du dépensé.

La chose en resta là. On écrivit de part et d'autre à Mgr de Nankin. Je l'ai fait trois fois depuis. Point de réponse. Mgr de Nankin craint également de se compromettre avec la Propagande ou avec le Portugal. » (1)

La réponse du P. Bourgeois au P. Joseph était de tout point conforme à la circulaire du 18 décembre sur l'application des biens. Il ne connaissait pas cependant la *circulaire* du 18 décembre qui stipulait, on le sait, que cette application ne pouvait se faire en France que par le concours des autorités civiles et de l'autorité pontificale, et, dans le cas présent, par un arrangement entre la Cour de France et celle de Rome. L'accord ne se fit que plusieurs années après.

La Compagnie de Jésus était donc légalement

(1) Arch. S. J.

supprimée à la résidence de Saint-Sauveur, le 15 novembre 1775 ; et plus de huit mois après, le P. Bourgeois écrivait à son ami Duprez : « On n'a pas encore touché à nos biens. Je les gère au nom de la communauté, en attendant des arrangements ultérieurs. Je ne sais pas comment on présentera à Rome cette affaire, mais je sais qu'il n'était pas possible de faire autrement sans tout perdre. On menace tout bas, mais, pourvu que je sois innocent devant Dieu, non seulement les discours des hommes, mais même leurs punitions ne m'effrayent pas. Il s'agit à son propre risque de sauver la Mission, et, en conséquence, une foule d'âmes pour qui Jésus-Christ est mort. Dès que Mgr de Nankin ou le Saint-Siège aura parlé clair, nous nous soumettrons sans aucune tergiversation. » (1)

Le 6 novembre suivant, le célèbre peintre Joseph Panzi raconte plus en détail le genre de vie des Pères. « Un an s'est écoulé, dit-il, depuis l'intimation du bref, et ils sont encore réunis... Ils n'ont qu'une seule maison, un même toit et une table commune. Ils prêchent, ils confessent, ils baptisent ; ils ont l'administration de leurs biens, et ils remplissent tous les devoirs comme auparavant, aucun d'eux n'ayant été interdit... Cependant rien ne s'est fait sans la per-

(1) Même lettre du 31 juillet 1776 à Duprez.

mission de Mgr de Nankin. » (1) La seule différence entre le passé et le présent, c'est que les Jésuites vivaient autrefois en communauté sous la direction d'un supérieur ; ils avaient des vœux. Aujourd'hui, ils sont sécularisés, indépendants, sans privilèges, prêtres séculiers, rien de plus.

La signature donnée par chaque missionnaire à l'écrit rédigé par eux et acceptant le bref pontifical, fut le dernier acte de leur vie religieuse. Cet acte ne se fit pas sans un douloureux déchirement de cœur. « Le monde n'en connaîtra jamais tout le mérite, écrivait le P. Bourgeois, parce que le monde ne concevra jamais jusqu'à quel point nous aimions notre bonne mère, et combien elle méritait d'être aimée. » (2)

Un an avant la signature de cet arrêt de mort, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, le P. Amiot écrivait ces fières paroles à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres : « Nous ne sommes plus Jésuites, mais nous sommes encore français. » A ce moment, le P. Amiot forçait peut-être un peu la note, en disant : *nous ne sommes plus Jésuites*. Ils l'étaient toujours, ils l'étaient alors, le bref ne leur ayant pas encore été notifié. Mais s'ils n'étaient plus jésuites, ils res-

(1) Lettre citée par Créteineau-Joly dans *Clément XIV et les Jésuites*, p. 420.

(2) Même lettre à son ami Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

taient français, et l'on verra avec quelle énergie le P. Amiot, en particulier, défendit en Chine l'honneur et les intérêts de la France.

**Toutefois, puisqu'ils ne sont plus Jésuites depuis le 15 novembre 1775, nous ne les appellerons plus *Pères* dans la suite de cette histoire, et eux-mêmes signeront : *Monsieur*. Prêtres séculiers, ils parleront, écriront et agiront désormais sous leur propre et unique responsabilité. *Ils sont absolument sécularisés et par la volonté unique du Pape.***

**La Compagnie de Jésus n'existe plus.**

\*  
\*\*

Pendant ces derniers événements, que devenait le grave conflit entre l'évêque de Nankin et l'évêque de Macao ?

Mgr de Laimbeckhoven porta plainte immédiatement à Rome dans une relation des faits accomplis, qu'il fit suivre de plusieurs *doutes*. Les voici :

1. Ai-je été, disait-il, pendant dix-neuf ans, l'administrateur légitime du diocèse de Pékin, ou ai-je été intrus, comme le prétend l'évêque de Macao ?

2. De quel droit Mgr de Sylva a-t-il cherché à me

chasser d'une possession si longue et si pacifique ? L'a-t-il fait légitimement ? S'est-il introduit valablement dans l'administration de l'église de Pékin ?

3. Que faut-il penser de la valeur de ses actes et de ceux de son grand-vicaire, le P. d'Espinha ?

4. Le P. Joseph Marie de Sainte-Thérèse est-il le Vicaire général légitime de l'évêque de Nankin ?

Tels étaient les doutes principaux proposés par Mgr de Laimbeckhoven. Ils étaient précis, et demandaient une réponse également précise.

La réponse se fit attendre : la sagesse romaine n'est pas pressée ; elle s'avance, comme la justice, d'un pas lent. Et puis, les communications étaient difficiles et compliquées entre Rome et Nankin.

La réponse ne fut signée que le 29 janvier 1778, et arriva à Nankin vers la fin de cette même année.

La Congrégation de la Propagande, chargée d'examiner le conflit, répondit que l'évêque de Nankin était réellement l'administrateur légitime de l'église de Pékin ; que l'évêque de Macao l'avait injustement dépossédé et s'était emparé invalidement de l'administration du diocèse ; que tous les actes de ce prélat et ceux du P. d'Espinha à Pékin étaient nuls et sans valeur ; que le P. Joseph était bien le grand-vicaire légitime de Mgr de Nankin. (1)

(1) Ces décisions sont conformes aux *instructions* du Cardinal Castelli, qui recommandait à Mgr de Nankin

Enfin, la Sacrée Congrégation de la Propagande dit à Mgr de Laimbeckhoven d'ordonner au P. d'Espinha de cesser absolument ses fonctions de vicaire général, et, en cas de refus de sa part, de lui infliger les peines canoniques. (1)

Mgr ne crut pas devoir publier immédiatement l'ordre de la Propagande contre M. d'Espinha. Celui-ci n'en eut connaissance que dans le courant d'avril 1780, et par une indiscretion publique de M. de Poirot, à laquelle il répondit : « *Il n'est point parlé du Souverain-Pontife dans la réponse de la Sacrée Congrégation, ce n'est point à cette Congrégation à juger ces sortes de choses, d'ailleurs, la décision de Roma n'a pas été publiée par l'évêque de Nankin. Pour ces raisons, la réponse de la Propagande est considérée par les Portugais comme un sentiment respectable sans doute, mais non pas comme une décision absolue.* » (2)

On ne peut que blâmer la conduite de M. d'Espinha et de ses confrères en cette circonstance, d'autant plus qu'ils n'ignoraient pas que « le 12 février 1776, le gouverneur de Macao, portugais, avait écrit d'exécuter le bref dans le diocèse de Pékin, *quam* (l'église) *jure et titulo administratoris gubernas.*

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° IV, le document émané de la Propagande.

(2) Notes adressées par M. Bourgeois à M. Bertin, 21 juin 1781.

de sa propre main, au P. Joseph, que l'évêque de Macao n'avait aucun droit sur Pékin, que c'était une pure entreprise de sa part. Il l'exhortait à poursuivre l'entière destruction des Portugais, qui, n'étant détruits que par une autorité vicieuse, n'étaient point détruits. Le même gouverneur avait écrit dans le même sens à M. de Nankin, le priant de tenir ferme et de résister courageusement à M. de Macao, qui ne pouvait manquer d'être désapprouvé à Rome et à Lisbonne. » (1)

Désapprouvé à Rome par la Sacrée Congrégation de la Propagande, Mgr de Sylva le fut aussi à Lisbonne.

Joseph I<sup>er</sup>, roi de Portugal, étant mort le 24 février 1777, sa fille, dona Maria, qui lui succéda sur le trône, n'épousa pas sa politique religieuse. Pombal expiait dans la solitude et l'oubli les méfaits odieux de son long et sanglant ministère. La paix régnait avec Rome. Pie VI, ayant informé par un bref la jeune reine, du conflit survenu entre les évêques de Macao et de Nankin et de la décision prise à ce sujet par la Propagande, le 29 janvier 1778, la jeune reine répondit à Sa Sainteté, le 21 mai 1778 : « Ce bref m'a causé une grande peine, en me représentant si vivement le misérable état auquel sont réduites, à l'heure présente, les églises de Chine, par les

(1) Lettre de M. Bourgeois au P. Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

troubles et les désordres causés par l'ambition de l'évêque de Macao, don Alexandre de Sylva. Avant de recevoir le bref de Votre Sainteté, les nouvelles qui m'étaient parvenues sur les procédés irréguliers et despotiques dudit évêque, m'avaient portée à le rappeler dans mon royaume. Maintenant que le zèle de Votre Sainteté m'encourage à le faire pour remédier aux causes d'une si grande désolation et d'une ruine si profonde, Votre Sainteté peut être bien sûre que je ne manquerai pas de m'informer, autant que possible, de tout ce que Votre Sainteté désire savoir sur les églises de Macao, de Nankin et de Pékin, soumises à mon patronage, afin d'obtenir qu'il soit remédié aux pressantes nécessités spirituelles et temporelles dont souffrent ces églises. » (1)

Le remède ne fut pas appliqué de si tôt, ou, du moins, ne produisit aucun effet. L'église de Pékin dut passer par de douloureuses épreuves avant d'arriver au calme réparateur.

(1) Cette lettre en italien est conservée à la Propagande, vol. 35. (Traduction).





## CHAPITRE HUITIÈME

---

**Biens de la Mission française. — M. Bourgeois nommé administrateur par Louis XVI. — Refus par les dissidents de le reconnaître.**

---

La question des biens de la *Mission française* a été la source de fréquentes relations diplomatiques entre Paris et Rome ; elle a été plus encore l'occasion de démêlés incessants entre les Propagandistes et les missionnaires français, entre les missionnaires eux-mêmes. Il importe donc de la tirer au clair, si possible, et de l'exposer telle qu'elle se présente à nous dans les documents officiels et les correspondances de l'époque. Les derniers survivants de la Compagnie dissoute en Chine furent péniblement attristés par cette misérable et troublante question.

D'après les *Instructions* du cardinal Castelli, les biens de la *Mission française* étaient, par le fait de la suppression de la Société, acquis au Souverain-Pon-

tife. La Sacrée Congrégation de la Propagande désirait vivement cette solution, dans l'espoir qu'ils seraient ensuite mis à la disposition des Propagandistes de Pékin.

Le P. Joseph, qui savait les intentions de la Propagande, réclama donc (on l'a vu plus haut) l'administration des biens, en s'appuyant sur les *Instructions* du cardinal. Mais le P. Bourgeois lui ayant fait observer que les mêmes *Instructions* permettaient à l'évêque de Nankin d'en laisser aux Jésuites une possession telle quelle, et, par conséquent, l'administration, le Vicaire général voulut du moins faire signer aux Pères que *les établissements et tout ce qu'ils possédaient à Pékin étant dévolus de droit au Saint-Siège, le domaine en était acquis au Souverain-Pontife.*

Evidemment, il demandait une signature que les missionnaires ne pouvaient accorder. Ils refusèrent.

Pourquoi ne pouvaient-ils pas accorder ce que leurs confrères avaient accepté ailleurs, dans d'autres Missions ? Le P. Amiot s'expliqua nettement sur ce point, le 15 novembre : « Ce jour-là, écrit-il à M. Bignon, je représentai avec respect au P. Joseph, que n'étant que les administrateurs du temporel de la *Mission française*, il ne nous appartenait pas de rien signer sur cet article, sans l'aveu du roi de France et de l'empereur de Chine, parce que tout ce que nous avons icy, nous le tenions de la libéralité de ces deux

grands princes. J'ajoutai que nous avions des preuves certaines que le roi avait pris sous sa protection notre Mission française, qu'il pensait à la soutenir, et qu'il était à présumer que son intention était de faire occuper par des Français les établissements dont nous étions actuellement en possession. Je lui fis observer de plus qu'il fallait bien distinguer ce qui avait été donné aux missionnaires, comme étant jésuites, d'avec ce qui leur avait été donné comme étant français, et que notre établissement de Pékin n'était pas, à proprement parler, un établissement de Jésuites, mais un établissement de Français, ce qui se prouverait très aisément et par les patentes que Louis-le-Grand fit donner aux premiers missionnaires français qui vinrent à Pékin et qui formèrent l'établissement que nous y avons, et par celles qui leur furent données par le grand Kang-Hi, lorsqu'il leur permit de s'établir dans l'enceinte même de son palais, d'y élever un temple en l'honneur du vrai Dieu pour y vaquer aux fonctions de leur ministère, et qu'il en facilita l'exécution, soit en donnant l'emplacement et une partie des matériaux qui étaient nécessaires pour cela, soit par les sommes d'argent qu'il leur fit livrer à différentes reprises, voulant, disait ce grand Prince, donner des marques de sa bonne volonté *envers les sujets du roi de France.* » (1)

(1) M. Amiot à M. Bignon, bibliothécaire du roi de

A cette raison venait s'en ajouter une autre, d'un caractère différent.

Le 29 octobre 1774, le P. Bourgeois, toujours supérieur, avait prévenu Mgr de Laimbeckhoven de la situation exceptionnelle où se trouvait la *Mission française*, et de l'impossibilité absolue où étaient les missionnaires de quitter leur résidence pour aller se fixer en ville séparément. 1° Nous ne pouvons retourner en Europe, disait-il, sans la permission de l'Empereur, qui l'a refusée, il y a deux ans, au P. Amiot, et, l'année dernière, au P. Archange. Elle n'est accordée à personne. Bien plus, l'Empereur exige maintenant de ceux qui viennent à Pékin, une promesse de ne jamais revenir en Europe. 2° Nous

France, 15 novembre 1776 (Instit. de France, Dm, 167). — Le même jour, M. Amiot écrivait à M. Bertin : « Le P. Carme, délégué de Mgr de Nankin, nous proposa encore de signer que l'église, la maison et que tout ce qui était cy-devant aux Jésuites français passait sous le domaine du Pape. Nous répondîmes que n'étant que les administrateurs du temporel de la Mission française, il ne nous appartenait pas d'en céder le domaine sans le consentement du roi de France et de l'empereur de la Chine, parce que tout ce que nous avons icy, nous le tenions de la libéralité de ces deux grands princes, qui nous l'ont donné comme à des Français plutôt que comme à des Jésuites. » (Inst. de France). — On se rappelle que la *circulaire du 18 décembre* prescrivait une entente préalable entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, au sujet des biens. C'était donc au gouvernement français à s'entendre avec Rome sur l'affectation des biens de la Mission ; les ex-Jésuites n'avaient qu'à attendre la décision prise par Paris et Rome et à s'y conformer.

ne pouvons quitter nos maisons, parce qu'elles sont à l'Empereur. Il nous les a données à habiter, et il ne nous permettrait pas de rester dans d'autres. En outre, en Chine, il ne peut venir à l'idée d'un célibataire, qui connaît les mœurs de ce pays, qu'il puisse habiter dans une maison de particuliers, où il y a épouse et jeunes filles. » (1)

Le P. Bourgeois termine sa lettre en suppliant Monseigneur d'interpréter dans le sens le plus favorable le bref de suppression, quand il lui sera remis. Monseigneur ne le reçut que sept mois plus tard, mais il ne répondit pas au P. Bourgeois. Il se contenta de transmettre au P. Joseph le bref et les *Instructions* du cardinal Castelli, avec des *lettres patentes* ; et les Jésuites sécularisés, très persuadés, d'après le texte des *instructions*, qu'ils pouvaient se permettre une *possession précaire* des biens, continuèrent à les administrer *précairement*, en attendant qu'une destination précise leur fut assignée par Rome et Paris. Rien que de parfaitement régulier dans cette interprétation de la *commission* adressée à l'évêque de Nankin, et dans la décision prise de ne faire, jusqu'à nouvel ordre, aucune modification en ce qui concernait le temporel.

C'était, du reste, l'avis de Mgr de Laimbeckho-

(1) V. *Pièces justificatives*, n° II, la lettre du P. Bourgeois à Mgr de Nankin.

ven, qui *ordonna de ne rien changer dans l'administration du temporel.* (1)

Cette administration *précaire* exigeait un administrateur *précaire*. M. Bourgeois faisait alors les fonctions d'économe, à la place du P. Cibot, qui avait quitté la procure de la Mission, au premier bruit (1774) de la destruction de la Compagnie. « Le plus simple, dit M. Collas, eût été, en attendant qu'il vint d'Europe quelque autre disposition, que l'évêque de Nankin lui ordonnât de continuer à gérer les biens comme auparavant. Mais ce prélat fit savoir aux ex-Jésuites, par son Grand-vicaire, qu'ils n'avaient qu'à élire un économe... On devait lui présenter l'élection, pour qu'il la confirmât. » (2)

Les ex-jésuites se réunirent pour procéder à la nomination du procureur. Aussitôt, M. de Poirot demanda qu'on réglât à chacun une pension avant toute élection, et M. de Ventavon *voulut qu'on convint d'abord de différents règlements qu'il proposait, protestant contre toute élection qui se ferait sans ce préliminaire.* (3) C'était de l'obstruction pure, afin d'empêcher l'élection prévue et certaine de M. Bourgeois. Ces Messieurs expédièrent même en secret un courrier à Nankin, avec mission de rendre odieux à Monseigneur, M. Bourgeois et ceux de son parti. Les

(1) Voir la notice de ce prélat par le P. Pfister.

(2) *Mémoire* déjà cité de M. Collas.

(3) *Mémoire* de M. Collas.

lettres de M. de Ventavon *l'accusaient d'être d'intelligence avec les Portugais et de soutenir la cause de Mgr de Sylva.* (1) On prenait le prélat par le côté le plus sensible. Cette accusation n'était pas la seule.

« Sans plus ample informé, Monseigneur écrit à M. de Ventavon une lettre, où, non seulement M. Bourgeois n'est pas ménagé, mais où il est traité d'une manière révoltante. » (2)

Le 26 mai 1776, il écrit aussi à M. Bourgeois : « Je suis extrêmement peiné de ce que, depuis le début de cette déplorable catastrophe, vous n'avez pas fait un pas qui ne fût guidé par la lyre des Portugais... Tout ce que faisaient les Portugais était approuvé par vous et cela sans scrupule. » Il lui reproche *d'avoir posé avec les Portugais l'étincelle du schisme, de s'en être rendu participant.* (3) Puis viennent d'autres accusations mortifiantes et sans fondement. (4)

(1) *Mémoire* de M. Collas.

(2) *Ibid.* — Les *dissidents* se servirent plus d'une fois contre M. Bourgeois de cette lettre et d'autres encore qui furent obtenues de ce prélat, à cette époque, par de faux renseignements.

(3) Lettre tirée des archives de la Propagande.

(4) Mgr de Nankin reconnut plus tard qu'on l'avait trompé. Il rendit à M. Bourgeois son estime, et, dit M. Collas dans son *Mémoire*, « Il lui fit beaucoup d'excuses sur ce qu'il avait écrit sur son compte ; dans les lettres qu'il écrivit à ses partisans il dit aussi contre ceux qui troublaient la résidence des choses extrêmement fortes. » Il

Quinze jours après le départ du courrier de M. de Ventaton pour Nankin, les amis de M. Bourgeois avaient, de leur côté, expédié un courrier ; il arriva trop tard, malheureusement, et ne put effacer la première impression produite sur le prélat. Cette impression se traduisit dans un mémoire du 2 décembre 1776, qui avait pour titre : *Nouveau plan d'administration des biens de la Mission française*. (1) Dans ce prit même M. Bourgeois pour son confident et son directeur de conscience, après avoir été de nouveau admis dans la Compagnie de Jésus et inscrit au Catalogue des Pères de la Russie-Blanche (V. *les Jésuites et la Russie-Blanche*, par le P. Zaleski. Trad. par le P. A. Vivier, T. I, p. 417). Avant de mourir (1787), il lui écrit : « J'observe en mon particulier toutes mes règles de Jésuite comme auparavant et c'est pour moi une vraie consolation. » (V. sa notice inédite par le P. Pfister).

Cette conversion ne plut guère à M. de Ventavon, qui retira dès lors sa confiance à l'évêque de Nankin. Il recommanda même au Préfet de la Propagande de ne plus se fier à lui, parce qu'il favorisait les fauteurs du schisme, *schismatis fautores*, et qu'il était mal intentionné à l'égard de la Sacrée Congrégation, *parum affectus Sacrae Congregationi* (Lettres du 4 novembre 1778 et du 6 sept. 1781. Arch. de la Propag.)

(1) « Novum planum administrationis internæ bonorum missionis galliæ, quod Excellmus Dnus episcopus Nankinensis ac diæcesis Pekinensis administrator DD. Gallis offert mihi que sub delegato ipsis prælegendum committit.

Stante hâc PP. Gallorum inter se dissentione et controversiâ circum temporalium bonorum usum et administrationem nec non idonei alicujus œconomi electionem qui curam habeat eorum bonorum administrationis, Excellmus Dnus omnium primo judicavit rejiciendam esse cura-

plan, Mgr refusait ce qu'il avait d'abord conseillé, l'élection d'un économe par les missionnaires français à la majorité des suffrages. Il nommait ensuite deux administrateurs, MM. Bourgeois et de Ventavon, et un conseiller, M. Amiot. Il ordonnait enfin de ne rien changer aux biens, de ne rien aliéner, jusqu'à ce qu'une décision fut prise entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

Cette notification se terminait par ces paroles : *Tel est le plan d'administration que Son Excellence l'évêque de Nankin propose aux missionnaires français.*

Ce plan entrait dans les vues des *dissidents*, qui désiraient avoir l'administration entière des biens,

toris bonorum per vota electionem ; talis electio quot novarum dissentionum seges esset ! Satius igitur esse censuit ut per ipsum hæc electio fiat. Si autem omnia dare vellet uni parti, sanè offenderetur altera, sicque non sopirentur lites. Ergò utrique dandum decrevit, ordinando scilicet ut bonorum cura et œconomia tam apud Dnum Bourgeois quam apud Dnum de Ventavon cumulative maneat, sic unus sine altero nihil possit. Ne vero P. Amiot, qui omnium patrum senior ac decanus est, in oblivione maneat, decrevit Dnus Episcopus ut in rebus occurrentibus, honoris causâ, vocem habeat, cum duobus cæteris in capitulo, ità tamen ut nullatenus manum habeat in pacta aut de pecunia tractet. Quod si verò inter hos de quodam negotio conveniri non possit, tunc penes me infrà scriptum delegatum administratorum, votum decisivum erit... *Atque hoc est administrationis internæ planum quod Excellmus Dnus episcopus Nankinensis DD. suis Gallis acceptandum offert.* » Nankin, 2 déc. 1776.

ou, au moins, la partager avec M. Bourgeois ; ils l'agrèèrent avec empressement, et M. de Ventavon voulut être mis sur le champ en possession de sa charge. Les *partisans* de M. Bourgeois s'y opposèrent. « Il faut attendre, dirent-ils, ce que Mgr écrira après avoir reçu nos lettres ; il faut voir s'il ne déterminera rien de plus formel après avoir entendu les raisons des deux partis. D'ailleurs, cet écrit répète en deux endroits que c'est un *plan proposé*. » (1)

Le courrier, envoyé par les partisans de M. Bourgeois, revint de Nankin, porteur de cette nouvelle : Monseigneur convenait qu'on l'avait trompé, mais il ne voyait rien à changer à son plan. (2)

En conséquence, M. de Ventavon demanda que le *Plan* fut immédiatement exécuté, comme étant obligatoire, il publia partout qu'il était, conjointement avec M. Bourgeois, administrateur des biens de la Mission.

Le plan ne contenait cependant aucun ordre, et « le P. Joseph, interrogé par M. de Ventavon lui-même, s'il n'était pas un ordre, et si le Grand-vicaire n'était pas chargé de l'intimer, lui répondit : *il n'y a pas d'ordre formel de Monseigneur ; Mgr a seulement proposé cet arrangement, il souhaite fort qu'il ait lieu, mais il n'a pas donné d'ordre*. » (3)

(1) *Mémoire* de M. Collas.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

M. de Ventavon pria alors *l'évêque de Nankin de ne pas se contenter de proposer un plan, mais de donner un ordre positif*. Son excellence écrivit à son grand-vicaire de faire cesser les différends qui existaient entre les ex-Jésuites. Ce fut sa réponse ; le plan tel quel fut maintenu.

Les différends ne cessèrent malheureusement pas. M. Bourgeois, prévoyant les difficultés que lui susciterait M. de Ventavon dans l'administration des biens, ne crut pas devoir accepter le *plan* de Monseigneur. *Ce plan n'est que proposé et non imposé, dit-il ; je refuse de partager l'administration avec M. de Ventavon.* (1) Ses amis se rangèrent à son avis et lui conservèrent, à la pluralité des suffrages, les fonctions d'éconôme qu'il exerçait depuis 1774. Il continua donc à gérer seul le temporel de la Mission, en attendant qu'une destination précise lui fût assignée par la Cour Romaine. (2)

On ne peut le nier, d'après sa correspondance et celle de MM. Amiot et Collas qui connaissaient les intentions de M. Bourgeois mieux que personne, son but principal, en se chargeant de l'administration des biens, était d'abord de les conserver à la *Mission*

(1) *Mémoire* de M. Collas.

(2) De son côté, M. de Ventavon déclara toujours dans la suite, mais à tort, tantôt que le *Souverain-Pontife* l'avait nommé administrateur conjointement avec le P. Bourgeois, tantôt que c'était *l'évêque de Nankin*.

*française*, puis de les remettre aux Missionnaires que la France enverrait, après entente avec le Saint-Siège, pour remplacer les ex-Jésuites de Chine. Ce but était assurément très louable. L'avenir devait l'approuver.

Louis XVI, le plus intéressé dans cette affaire des biens, occupait le trône de Saint-Louis depuis le 10 mai 1774. Petit-fils de Louis XV, il avait su conserver, au sein d'une cour corrompue, la foi et la pureté des mœurs. Il avait eu pour précepteur un des Jésuites les plus distingués de l'époque, le P. Berthier ; il aimait ces religieux et il ne s'en cachait pas. Il n'approuvait pas les mesures violentes, les persécutions iniques dont ils étaient l'objet, mais, tout en étant animé des meilleurs dispositions à leur égard, il se trouvait, à son avènement, dans l'impossibilité de leur être d'une grande utilité. La Compagnie, supprimée par les puissances séculières, venait de voir prononcer son abolition entière par la puissance ecclésiastique.

Auprès de ce prince, tout était bien changé. Les ministres de Louis XV, qui avaient travaillé avec tant d'acharnement à la suppression des Jésuites en France et dans le monde entier, n'étaient plus au pouvoir. Le plus coupable de tous, le vaniteux duc de Choiseul, ministre ambitieux, sans scrupules, sans principes, avait été disgrâcié définitivement en 1771, et les ministres de Louis XVI étaient moins

hostiles, ou plus indifférents, plusieurs même très favorables à l'Ordre détruit. Parmi eux, on comptait le comte de Maurepas, courtisan habile, le comte de Vergennes, diplomate perspicace, le comte de Saint-Germain, vieux et rude soldat, bien fait pour réorganiser une armée peu disciplinée, M. de Sartines, ministre de la marine, enfin Turgot, Malesherbes, puis Necker. M. Bertin gardait toujours sa place au Conseil et son titre de Ministre secrétaire d'Etat.

On se rappelle la lettre de M. Amiot à ce dernier ministre, dans laquelle il lui disait « qu'il serait fâcheux que l'établissement de la *Mission française*, le plus beau peut-être de la France dans les pays lointains, passât en des mains étrangères. »

Cette lettre, d'octobre 1774, ne parvint à destination que vers la fin de 1775 ; et M. Bertin, en la mettant sous les yeux du Roi, lui fit observer que le désir de M. Amiot et de ses confrères, était de se voir remplacer par une congrégation française. La première pensée de Sa Majesté, à la lecture de la lettre de M. Amiot, aurait donc dû être de confier à une autre congrégation la Mission de Pékin et de lui donner tous les biens des Jésuites détruits. Au grand étonnement des Missionnaires, il n'en fut rien.

Le prince et ses Ministres s'arrêtèrent à un plan, auquel, dans les circonstances actuelles, il semblait impossible de songer : c'était de laisser les mission-

naires ex-jésuites en l'état où ils se trouvaient avant la suppression, avec leur manière d'être et de vivre, la jouissance et l'administration des biens de la Mission, et enfin, ce qui paraîtra plus extraordinaire, de leur créer une situation ecclésiastique, indépendante des évêques de Macao et de Nankin, et de les charger de se choisir et de se former eux-mêmes des collaborateurs et des successeurs. Ce plan devait être soumis à l'approbation de Rome, comme il le fut, en effet. Nous parlerons, dans les chapitres suivants, de la dernière partie de cette combinaison. Quant à la première, la plus facile à réaliser à cause des droits indiscutables de la France sur le temporel de la Mission, ordre fut donné à MM. Bertin et de Sartines d'en poursuivre l'exécution.

M. Bertin répondit à la lettre de M. Amiot le dernier jour de février 1776, ne sachant pas encore la notification du bref à Pékin. Dans sa réponse, il approuve la pensée du *Père* sur la destination future des biens de la Mission. Plus tard, mis au courant de tout ce qui s'était passé le 15 novembre entre le P. Joseph et les missionnaires, il félicite M. Bourgeois et M. Amiot de leur attitude ferme et résolue. Il écrit à ce dernier : « Comme par l'effet de la dissolution de votre société, la communauté des biens n'existe plus entre vous, je pense qu'il est convenable que cette somme de 12,000 francs soit répartie entre chaque missionnaire. » C'était la gratification accor-

déc par Louis XV aux missionnaires français de Chine.

Louis XVI ne se contenta pas de continuer et même d'augmenter cette allocation ; il voulut rendre stable et permanente la position des Jésuites de Chine proscrits par Clément XIV. A cet effet, à la demande de MM. de Sartines et Bertin, il envoya à M. Bourgeois un brevet par lequel il l'établit administrateur des biens de la Mission.

Ce document est trop important pour ne pas être inséré ici en entier.

*Aujourd'hui trente du mois de novembre mil sept cent soixante seize, le Roi étant à Versailles.*

*Sur le compte qui lui a été rendu de la situation de la Mission française de la Chine, fondée par Louis XIV, et des avantages que la religion et l'Etat en ont retirés jusqu'à présent, Sa Majesté aurait résolu de pourvoir au maintien de cet établissement, qui, sans sa protection spéciale, pourrait recevoir le plus grand préjudice, par les suites qu'entraînerait à ce sujet la dissolution de la Société des Jésuites auxquels il avait été confié, et qui étaient seuls chargés tant de l'administration des revenus attachés à cette mission que de l'entretien, formation et renouvellement des sujets qui s'y destinaient ; et sur le bon témoignage qui a été rendu à Sa Majesté, de la conduite, de la fidélité à son service et du zèle du P. Bourgeois,*

*prêtre attaché à la dite mission, et qui en était même le supérieur à Pékin lorsque la bulle de la dissolution de la Société des Jésuites est parvenue à la Chine, Sa Majesté a commis et commet le d. S. Bourgeois pour, en qualité d'administrateur et supérieur (1) de la dite Mission régir et gouverner les bien et les personnes qui y sont ou seront attachées tant à Pékin que dans les différentes provinces de la Chine ; veut et entend Sa Majesté que le d. S. Bourgeois y dirige pareillement en chef et y entretienne des revenus de la d. Mission, le service spirituel et les travaux apostoliques qui la concernent, de concert néanmoins autant qu'il se pourra avec l'autorité spirituelle ecclésiastique, et dans tous les cas sans préjudice d'icelle, le tout jusqu'à nouvel ordre ; permet S. M. au d. S. Bourgeois de subdéléguer à son lieu et place, s'il le juge à propos, telles personnes qu'il avisera bon être, et partout où il le croira convenable, même de se désigner et nommer par provision un successeur en cas d'accident ou autre motif important ; auxquels S. M. attribue sous les ordres du d. Bourgeois à commettre et nommer tels receveurs, procureurs ou autres préposés qu'il croira convenable pour toucher les revenus, régir les affaires et*

(1) Evidemment Louis XVI n'avait pas le droit de nommer un supérieur de la Mission de Pékin, la Communauté étant interdite par le bref. Il n'en était pas de même de l'administrateur des biens.

remplir le service et les travaux de la d. Mission d'après les instructions qu'il leur donnera ; comme aussi à le changer et en commettre d'autres lorsqu'il le jugera avantageux au bien de la Mission, encore que quelqu'un d'eux eût été nommé par brevet de S. M., à régler même par provision ou suppléer tout ce qui n'aurait pas été prévu par le présent ordre, et généralement faire et ordonner tout ce qu'il croira utile ou convenable pour le service de la d. Mission, pour le gouvernement, la conduite et les travaux des missionnaires en général et de chacun en particulier, et en rendant compte toutefois par le dit S. Bourgeois, ainsi que dessus, au secrétaire d'Etat, ayant le département de la marine : ordonne S. M. à tous prêtres et autres attachés à la d. Mission, d'obéir pour tout ce que dessus au d. J. Bourgeois, avec la subordination convenable, tant et si longuement qu'ils y seront attachés ; enjoint pareillement au Consul de la Nation, à tous ses vasseaux et autres, ensemble aux officiers ou préposés de la Compagnie ou du Commerce des Indes, même à tous français qui se trouveraient pour le présent et pour l'avenir à Canton ou ailleurs, de reconnaître le d. S. Bourgeois en sa d. qualité d'administrateur et supérieur de la d. Mission, et de lui prêter, lorsqu'ils en seront requis, tous aides et secours, chacun en ce qui les concerne, tant en ce qui sera du fait de leurs charges qu'en ce qui pourra autrement dépendre d'eux ;

*et pour marque de sa volonté, S. M. a ordonné le présent brevet être expédié par moi, secrétaire d'Etat de la marine et de ses commandements et finances.*

— DE SARTINES.

Par un second brevet, Louis XVI charge M. Yang, ancien jésuite chinois, résidant à Canton, de remplir, sous la direction de M. Bourgeois, les fonctions de procureur de la Mission française. Ce brevet lui fut remis par le consul de France à Canton, auquel M. de Sartines adressa, le 30 novembre 1776, la lettre suivante :

*Je vous adresse, Monsieur, un paquet qui contient les ordres du Roi pour M. Yang que S. M. a nommé procureur de la Mission française sous les ordres de M. Bourgeois que le Roi a également nommé administrateur de cette Mission. L'intention de S. M. est que cet établissement fondé et soutenu par les rois, ses prédécesseurs, pour des objets de piété et d'utilité, soit maintenu. Je vous prie, en remettant ce paquet, qui contient aussi celui de M. Bourgeois, à M. Yang, de le reconnaître pour procureur de cette Mission et de l'assurer que dans toutes les circonstances vous lui ferez éprouver, à Canton et ailleurs où vous le pourrez, les effets de la protection du Roi ; je vous prie en conséquence de l'aider en tout ce qui pourra dépendre de vous pour la réception de l'Europe à la Chine et pour l'expédition de la Chine en Europe, des effets qui seront ou qu'il*

*mettra à votre consignation. Je vous demande à plus forte raison la même chose pour M. Bourgeois dans toutes les occasions où il aurait à réclamer votre secours. Je vous serai bien aise d'apprendre par votre réponse l'arrivée et la remise de ce paquet, afin que je puisse rendre compte au Roi de votre exactitude à remplir ses ordres et de la manière dont ils seront exécutés à l'avenir. (1)*

« Quand Mgr de Nankin, dit le *Mémoire* de M. Collas, eut connaissance du brevet de Louis XVI, qui nommait *administrateur* M. Bourgeois, il en fit compliment aux missionnaires français. Mais il ajouta que pour établir solidement la paix, il jugeait... qu'il faudrait encore attendre la ratification du Souverain-Pontife. » (2)

(1) Les deux brevets étaient rédigés par M. Bertin, comme le prouve la lettre suivante adressée par M. Bertin à M. de Sartines, le 9 nov. 1776 : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser, comme nous en sommes convenus, les projets de lettre et de brevets pour le S<sup>r</sup> Bourgeois, administrateur et supérieur de la Mission française de la Chine et pour le S<sup>r</sup> Yang, procureur de cette Mission à Canton ; de plus un projet de lettre à M. Montigny du Tineur, résident et directeur du comptoir français à Canton, à qui vous voudrez bien adresser votre paquet, pour le consigner au S<sup>r</sup> Yang, et dans celui du S<sup>r</sup> Yang y joindre celui du S<sup>r</sup> Bourgeois. » (Arch. de la Marine).

(2) Le 20 avril 1778, l'évêque de Nankin à M. de Ventavon : « De nomination D<sup>ni</sup> Bourgeois in superiorem missionis gallicæ, etiam ad me Parisiis scriptum fuit, que

C'était aussi la pensée du gouvernement français. En effet, *tout en approuvant entièrement la conduite de la Mission française dans sa réponse au P. Carme, délégué de l'évêque de Nankin* (1) au sujet des biens de la Mission, M. Bertin était d'avis de charger notre ambassadeur, à Rome, le cardinal de Bernis, de régler définitivement avec le Pape cette grave question. (2) M. de Sartines en parla au nonce et en écrivit à l'ambassadeur. En attendant la réponse de Rome, les missionnaires, sur le conseil de M. Bertin, *demeurèrent dans le statu quo* : la communauté fut dissoute, mais M. Bourgeois administra les biens. La somme de 12,000 livres allouée par le Roi fut répartie entre les missionnaires d'après les indications de M. Bertin. M. Amiot fut le plus favorisé : « 1,200 livres pour sa pension, plus 600 pour les dépenses occasionnées par sa correspondance littéraire. » (3)

cum à rege ipso facta sit, omnis reclamatio inutilis videtur. Hanc determinationem venturam, ipse antea prævidi, et privatis etiam litteris monitus fui, et hinc fuit quod præcipitare noluerim aliquod mandatum meum contra procuraturam D<sup>ni</sup> Bourgeois, quod sciebam minimè duraturum. » (Arch. de la Propag.)

(1) Bertin à Amiot, 30 nov. 1777 (Bibl. de l'Institut).

(2) Ceci est conforme à la circulaire du 18 décembre 1773, que l'on connaissait à Paris et qu'on ignorait à Pékin.

(3) Lettre de M. Bertin à M. Amiot, 28 févr. 1776. — Le 27 nov. 1776, M. Bertin écrivait à M. Bourgeois : « C'est

L'approbation du Roi et de ses ministres, et le règlement par ordre de Sa Majesté des affaires temporelles furent un sujet de grande joie pour la plupart des missoinaires. M. Amiot fut chargé par M. Bourgeois et ses partisans, de transmettre à M. Bertin leur profonde reconnaissance, ce qu'il fit par sa lettre du 19 novembre 1777 :

« Grâce à la protection dont votre Grandeur nous honore, est-il dit dans cette lettre, le sort de la Mission française de Pékin est enfin fixé. Nous sommes sous la sauvegarde du Roi, et nous n'avons plus rien à craindre de la part des étrangers. Vive le Roi ! Vivent les grands Ministres qui se sont employés avec tant de bonté pour nous mettre à couvert de la tracasserie et des vexations. »

M. Amiot se trompait singulièrement, en croyant la Mission à l'abri des tracasseries et des vexations.

au ministre de la Marine, M. de Sartines, que vous devez vous adresser désormais pour tout ce qui intéresse la Mission. A mon égard, je suis chargé de la suite de la correspondance avec vous et vos autres Messieurs de Pékin, pour ce qui concerne le progrès des sciences et des arts en Europe, en leur demandant et recevant d'eux tous les documents et mémoires de la Chine qui peuvent servir à ces objets. » M. Bertin « espère que la dissolution de la Société ne ralentira pas le travail que les missionnaires ont entrepris, c'est-à-dire, d'éclairer par de bons mémoires les parties de nos arts principalement dans lesquels nous sommes bien inférieurs aux Chinois. » M. Amiot fournit le plus de documents ; il envoya chaque année en Europe des mémoires sur la Chine. (Arch. de la Marine).

Elles vont commencer ou plutôt continuer de plus belle.



Il semble que le décret royal du 30 novembre 1776 et l'ordre envoyé par M. de Sartines au cardinal de Bernis de régler avec le Pape la question des biens de la Mission de Chine, auraient dû calmer les trois ex-jésuites dissidents et leur faire accepter l'administration de M. Bourgeois jusqu'à la réponse définitive de Rome. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Ils ne voulurent pas reconnaître la signature du Roi au bas du décret ; ils considérèrent ce document comme apocryphe et de nulle valeur, formellement opposé aux volontés de Clément XIV (1) ; ils prétendirent que, si le décret était signé par le Roi, il ne l'avait pas été librement, qu'il lui avait été *imposé par le ministre Bertin* (2) ; ils soutinrent que

(1) M. Bourgeois à M. Duprez, 28 oct. 1781 : « *Les dissidents nièrent que le brevet de Louis XVI me nommant administrateur fût de lui.* » (Arch. S. J.)

(2) Dans ses lettres à l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont (5 nov. 1778) et au cardinal préfet de la Propagande (6 déc. 1779), M. de Ventavon accuse M. Bertin d'avoir extorqué à Louis XVI le décret qui nomme économiste M. Bourgeois, dans l'espoir de continuer ses relations scientifiques avec MM. Amiot, d'Ollières et Cibot. « Le plan sur l'administration des biens était, dit-il à Mgr de Beaumont, combiné entre ces Messieurs et le ministre d'Etat. Ces Messieurs débitent à M. Bertin un tas de fables

le droit de propriété, invoqué par le décret sur les biens de la Mission, n'existait pas, qu'il ne pouvait même pas exister à Pékin et que l'Empereur ne le souffrirait pas, que Louis XIV et Louis XV avaient fait de beaux et nombreux cadeaux à la *Mission française*, mais que ces cadeaux étant devenus *biens de la Mission*, les donataires ne pouvaient les réclamer légitimement comme leur appartenant. (1)

et lui adressent de faux rapports sur les Propagandistes et sur l'état de l'Eglise de Pékin après la promulgation du bref pontifical. »

Dans sa lettre au préfet de la Propagande, il dit : « *Dnus Bertin nihil aliud intendit quam procurare sibi varias notitias imperii sinensis. Et quantam rerum ferruginem nonne miserunt ad illum !* » (Arch. de la Prop.)

*Quantam Ferruginem !* M. de Ventavon traite avec ce mépris les travaux de M. Amiot et de ses amis, qui ont servi à former la fameuse collection des *Mémoires* sur la Chine ! !

M. de Poirot tient le même langage dans sa lettre du 5 novembre 1778 au cardinal Castelli.

(1) Ventavon au préfet de la Propagande, 6 déc. 1779 : « *Nullus est titulus legitimus quo inniti possit Gallia ad vindicanda bona missionis nostræ, cum nullus existat foundationis contractus, cum de his quæ in eleemosinam aut beneficium dederunt Galliæ reges, nunquam sibi dominium retinere velle declararunt, cum major pars bonorum fuerit aliundè acquisita, cum posita sint in imperio sinenci, suprâ quæ consequenter solus imperator dominium altum habet, cum antea superiores de his bonis disposuerint, dando tantùm rationes Generali societatis, sine ullâ unquam reclamazione ex parte regum Galliæ.* » (Arch. de la Prop.) Le 15 sept. 1780, il avait écrit à la Propagande : « *Verum est Ludovicum XIV multa dedisse orna-*

Enfin, le 16 novembre 1777, M. de Ventavon adressa à M. Bertin ses *humbles représentations* dans une lettre, passablement diplomatique, mais qui trahit la pensée, la pensée unique des dissidents : M. Bourgeois ne leur est pas *persona grata*, donc ils ne veulent de lui, à aucun prix, pour administrateur des biens : Tout, excepté lui.

Voici quelques extraits de cette lettre, conservée aux archives de la Propagande :

« M. Amiot vient de nous faire part, dit-il, des dernières lettres de votre excellence. Nous voilà donc comblés des bienfaits du meilleur et du plus compatissant des rois. Comment pouvoir jamais assez les reconnaître ?... Notre joie aurait été complète, si une clause, dont votre excellence n'a pu prévoir les inconvénients, n'y avait répandu une amertume que l'espérance seule de la voir rétracter au plus tôt peut nous adoucir.

« L'administration des biens de nos missions, illimitée, indépendante, confiée à une seule personne, ce serait introduire un despotisme contre lequel il n'y aurait plus aucune ressource. (1) La Compagnie exis-

*menta ecclesiæ, vasa sacra, instrumenta mathematica, aliaque munera, pecuniam etiam pro fundatione duorum aut, ut alii dicunt, quatuor missionariorum* (Arch. de la Prop.)

(1) Plus tard, en 1780, M. de Ventavon ne trouvera rien à redire à la nomination, comme seul procureur, de son ami, M. de Grammont ; il l'approuvera.

tant, les supérieurs étaient souvent changés, on avait souvent recours aux supérieurs majeurs. Malgré cela, vu l'éloignement des lieux, combien de pauvres inférieurs, gens de mérite et de vertu, ont gémi et dévoré par religion leur chagrin... (1)

Ces humbles représentations que j'aurais pris la liberté de faire à votre excellence, quelque fut la personne parmi nous à qui l'administration des biens eût été confiée, deviennent infiniment plus nécessaires après le choix de M. Bourgeois. Je ne juge point de ses intentions, *je veux les croire bonnes*, mais il n'est point d'un caractère propre à être mis à la tête des gens, qui se conduisent par religion, par honneur et non par crainte. (2) A peine s'est-il vu, ces dernières années, revêtu de la qualité de supérieur, qu'à l'égard de ses inférieurs il a agi avec une dureté dont je n'ai jamais vu d'exemple dans la Compagnie, et cela à l'égard des missionnaires les plus respectables et plus anciens que lui... Je n'ai pas été excepté du nombre. La Compagnie détruite, devenu en tout notre égal, il n'a pas laissé de conserver le même caractère d'inflexibilité, contre toute justice, j'ose même dire, contre toute honnêteté. Il a disposé des biens de la Mission avec une entière indépendance.

(1) Tableau poussé au noir et sans aucun fondement.

(2) L'administrateur des biens n'avait aucune autorité sur les personnes. Depuis l'intimation du bref, la communauté n'existait plus.

Mgr l'évêque de Nankin, chargé d'abord par Rome de l'administration de ces mêmes biens, avec pouvoir de nous en laisser la *possession précaire*, avait fait des arrangements très sages. M. Bourgeois et ceux qui le soutiennent ont trouvé tant de subterfuges que rien de tout ce qui avait été *prescrit et ordonné*, (2) n'a été mis à exécution. »

Dans une autre lettre du 12 novembre 1777 à M. Bertin, M. de Ventavon accuse encore, mais sans preuves, M. Bourgeois et ses partisans « d'avoir formé, à la première nouvelle de l'extinction de la Compagnie, le plan de s'emparer de tous les biens de la Mission et de les soustraire entièrement à la Congrégation de la Propagande. »

Puis il ajoute : Depuis la suppression de la Compagnie, MM. Bourgeois, d'Ollières, Collas et Cibot, « de leur chef et sans l'avis de leurs confrères, même contre leurs oppositions formelles et leurs réclamations, se sont emparés, sans autorité légitime, non seulement des biens qu'on possédait à Pékin, mais des fonds qu'à laissés M. Lefèvre à Canton. Ils en ont disposé comme ils ont jugé à propos depuis trois ans... (2) Une pareille conduite n'est guère tolérable.

(1) Nous avons vu plus haut que Mgr de Nankin avait *proposé* et non *imposé* son plan, et que M. Bourgeois fut maintenu dans les fonctions d'économe par ses confrères. L'élection à la majorité des suffrages avait d'abord été *proposée* par Mgr de Nankin.

(2) Le 4 novembre 1778, M. de Ventavon écrit au

On aurait pu cependant, pour le bien de la paix, passer par dessus, mais ils ont encore encouragé sous main les portugais à s'emparer comme eux de leurs biens propres. » (1)

En terminant sa lettre du 16 novembre, M. de Ventavon propose de substituer au décret du 30 novembre 1776, un *plan* de l'administration des biens, dont voici les principaux articles : 1. Nomination pour trois ans, à la pluralité des voix, d'un procureur ou économé ; 2. Ce procureur ne pourra aliéner aucun fonds ni faire d'entreprise ; 3. Ce même procureur présentera ses comptes tous les trois mois aux missionnaires français, et les fera signer par eux avant de les envoyer en France.

On a le droit de s'étonner qu'il ne soit fait mention, dans ce plan proposé par M. de Ventavon, ni de Mgr de Nankin, ni des propagandistes comme administrateurs, ni du Souverain-Pontife comme propriétaire des biens de la Mission !

cardinal Castelli : « Quoad bona temporalia missionis gallicæ D<sup>nus</sup> Bourgeois ea solus administrat pro suo arbitrio ; quæ dispositio esset in posterum innumerabilibus subjecta tricis et dissensionibus. Anno clapso fortiter institi, tum apud ministrum regium, tum apud archiepiscopum parisiensem, virum omni laude præditum, ut missionis hujus gubernium, quoad spiritualia et temporalia sanctæ sedi relinquerent. Hoc anno ad archiepiscopum iterum scribo. » (Arch. de la Prop.)

(1) Arch. de la Prop. — Nous évitons de parler des missionnaires portugais autant que possible, puisque notre travail est sur la *Mission française*.

M. Bertin répondit à M. de Ventavon le 29 janvier 1779, par *des observations de M. du Gad*, l'ancien supérieur des Missions de Chine, auquel le Ministre communiqua les lettres de son correspondant. Voici un court extrait de *ces observations* :

« M. Bourgeois a eu des liaisons assez fréquentes avec le portugais Espinha, principal auteur du Schisme, mais pour l'en retirer et l'engager à imiter la soumission (à Mgr de Nankin) des autres corps de missionnaires. On a eu en main une preuve sans réplique de ce fait dans une lettre de l'évêque de Nankin, qui disculpe pleinement M. Bourgeois sur ce point contre ses accusateurs.

Il n'y a qu'à lire les lettres de M. Bourgeois depuis trois ans, consulter sa conduite depuis l'extinction de la Société et la publication du bref, qui a été différée d'une année en Chine, pour juger s'il a voulu s'emparer des biens de la Mission, et non pas plutôt si on ne lui est pas redevable de leur conservation. Il a dû, étant supérieur légitime de la Maison, jusqu'à la notification du bref destructif, se comporter et agir en supérieur, et ceux qui paraissent mécontents ont mauvaise grâce de l'inculper en ce point, contre les lois établies. Depuis la promulgation du bref, sans s'arroger, comme on le publie, le titre ou l'exercice de despote, il a pourvu à tous les besoins de la Mission et des particuliers ; les choses ont été leur train ordinaire. Il a caché prudemment la connais-

sance de l'état des biens à ceux qui n'avaient pas droit de l'avoir et qui demandaient hautement des pensions et voulaient faire bande à part. Que voit-on en cela autre chose que la conduite d'un sage économe, qui cherche à conserver le bien qui court risque d'être dissipé ?

L'évêque de Nankin, comme supérieur ecclésiastique, a été sollicité par les mécontents de dresser un plan d'administration à leur gré, pour l'ôter à M. Bourgeois. Le missionnaire de la Propagande (P. Joseph), chargé par le Saint-Siège de la promulgation du bref et de son exécution, a aussi été prié d'interposer son autorité pour la même fin. Qu'en est-il résulté ? L'un et l'autre, ou en refusant de se mêler de cette affaire, ou en ne proposant à M. de Ventavon que des projets qui ne le contentaient pas, ont bien fait sentir qu'il n'y avait rien de mieux qu'à laisser M. Bourgeois faire le bien commun, malgré les opposants. » (1)

Cette réponse ne satisfait nullement M. de Ventavon et ses adhérents, comme on le voit par sa lettre du 6 décembre 1779, où il dit que la *vérité est altérée ou déguisée d'un bout à l'autre* dans les *observations* de M. du Gad. (2) Etait-il possible de convaincre des missionnaires, qui, avant tout, voulaient se débarrasser de M. Bourgeois, qui leur était antipathique,

(1) Arch. de la Propag.

(2) *Ibid.*

et qui, tout en proclamant bien haut à Pékin qu'il fallait remettre les biens à la disposition du Souverain-Pontife, ne cherchaient qu'à les administrer eux-mêmes ?

M. de Ventavon n'était pas seul à se plaindre. et bien à tort, de M. Bourgeois, et à blâmer Louis XVI de l'avoir nommé procureur ; M. de Poirot avait écrit dans le même sens, le 2 novembre 1778, au nonce à Paris. (1) Dans cette lettre, il accuse MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot d'avoir trompé M. Bertin, et d'avoir obtenu, par son entremise, de Louis XVI, un brevet qui institue M. Bourgeois administrateur des biens, avec la seule obligation de rendre ses comptes au ministre de la Marine. Ce plan érige à la Mission française un petit tyran, qui, disposant des biens de la Mission, lui donne des années pour combattre avec succès contre tous les décrets de Rome et contre les missionnaires. On obtient tout avec de l'argent et de l'or à Pékin ; c'est pour cela que ces Messieurs ont voulu en avoir un de leur parti, M. Bourgeois, qui fût reconnu chef de la résidence et eût dans ses mains toute l'administration des biens, afin qu'il pût, suivant son bon plaisir, dépenser et gaspiller. Sous le gouvernement de

(1) La lettre est en italien. Le nonce l'envoya au cardinal Castelli, préfet de la Propagande. Elle est aux Arch. de la Propag.

*Rome, ils n'auraient pu espérer pareille chose ; ils pouvaient plus facilement l'obtenir d'une couronne séculière ; et dans ce but ils se sont donnés à elle. (1)*

Ces paroles injurieuses et calomnieuses s'étaient ailleurs dans la volumineuse correspondance de M. de Poirot.

Dans cette même lettre au nonce, du 2 novembre, il passe de l'injure et de la calomnie aux menaces. Il menace d'en référer à l'empereur de Chine, si le Roi de France maintient à M. Bourgeois l'administration des biens : « Vous pouvez assurer les ministres, dit-il, que si la Cour de France veut s'obstiner dans son plan, nous sommes déterminés à demander justice à notre empereur. Il suffira de lui faire comprendre que Messieurs Bourgeois et ses compagnons reconnaissent pour maître le Roi de France, tandis qu'ils dépendent entièrement de l'empereur ; et M. Bourgeois et ses amis seront vite expédiés en France. » (2)

(1) Cette lettre en contient une de Mgr de Nankin à M. de Ventavon, écrite à l'époque où il *proposait un plan* d'administration des biens aux missionnaires français. La lettre de Mgr, obtenue par des renseignements inexacts, est sévère pour M. Bourgeois, flatteuse pour M. de Ventavon. Dans sa lettre du 5 novembre 1778, au cardinal Castelli, M. de Poirot redit, en les accentuant, ces mêmes accusations.

(2) Cf. principalement : 1° Les lettres du 26 oct. 1777 et du 5 nov. 1778, de M. de Poirot au cardinal Castelli ; 2° Deux lettres de l'ex-jésuite Cipolla, l'une du 30 nov.

M. de Poirot termine sa lettre, en proposant aussi son plan. C'est celui de M. de Ventavon, (1) sauf qu'il réclame en outre une pension pour chacun des missionnaires. « Les potentats séculiers d'Europe, écrit-il, ne pouvant rien faire pour la paix de cette Mission, il n'y a pas d'autre moyen que le Pape ou la Propagande établisse pour chacun de nous une pension honnête et suffisante pour nous maintenir indépendamment des caprices de l'éconôme, lequel a porté plusieurs à prévariquer, leur ayant soustrait le nécessaire. » (2)

Dans sa lettre du 5 novembre 1778 au préfet de la Propagande, il déclare que jamais ni lui ni ses amis n'accepteront le décret royal ; il demande qu'on nomme au plus tôt un évêque et que cet évêque sus-

1777 à Mgr de Borgia, l'autre du même jour au nonce de Paris (Arch. de la Propag.)

(1) 1. Que l'éconôme soit élu à la pluralité des voix, pour trois ans ; etc... (Voir plus haut, p. 231).

(2) M. de Poirot est le seul à avancer pareille calomnie. Il faut bien dire que les accusations de ce genre ne sont pas rares dans sa correspondance. Imaginatif et impressionnable, peut-être ne voyait-il pas les personnes et les choses telles qu'elles étaient en réalité. L'historien n'a que cette excuse à présenter en sa faveur. Ce qu'il dit contre d'anciens confrères, estimés et respectés, est vraiment par trop odieux. M. de Poirot et ses amis avaient-ils, comme ils le prétendaient, dans leurs attaques, des vues pures et désintéressées ? Se proposaient-ils uniquement de défendre l'autorité et l'honneur du Saint-Siège ? Il serait difficile de le croire, d'après leurs actes et leurs écrits.

*pende tous les missionnaires français qui se soumettront à ce décret et refuseront de vivre sous la dépendance de la Propagande ; enfin, il supplie le Souverain-Pontife, si Sa Sainteté veut bien un jour rétablir la Compagnie, de ne pas y admettre MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot.*

★★

On le voit, la scission existait complète entre les missionnaires français *ex-jésuites*. D'un côté, étaient MM. d'Ollières, Collas et Cibot, ayant à leur tête M. Bourgeois ; de l'autre, étaient MM. de Poirot et de Grammont, qui reconnaissaient pour chef M. de Ventavon, prêtre très capable de diriger un parti, car il ne manquait ni de décision, ni d'activité, ni de volonté persévérante. Nature sympathique et entraînant, il est regrettable qu'il ait trop obéi à une sensibilité excessive et à son imagination méridionale, peut-être aussi à une susceptibilité soupçonneuse et à un désir réel de dominer. M. Amiot, qui d'abord avait appartenu à leur groupe, se sépara d'eux dans la question de l'administration des biens, quoi qu'il eût préféré un autre économiste que M. Bourgeois. En dehors de cette question, il garda son indépendance entre les deux partis, blâmant ouvertement toute violence, tout ce qui lui paraissait contraire au devoir et à la conscience, aux intérêts de son pays.

La scission, commencée en 1775, dura jusqu'en 1784, profonde, aiguë, douloureuse. « La destruction de notre Mère, écrivait M. Bourgeois en 1777, a prouvé icy plus que partout ailleurs ce que pouvait et ce que faisait le saint et sage gouvernement de la Compagnie. Il s'est trouvé icy des gens qui n'ont pas eu assez de tête, dès que l'institut du grand Ignace leur a manqué... Zèle, indiscretion, imagination, travers, que sais-je ?... J'en ai déjà peut-être trop dit. Tout s'est changé en épreuves, en humiliations, en ruines. Si Dieu n'y met la main, tout est perdu. Quelle année ! Je vous ferais saigner le cœur, si je vous faisais l'histoire de nos misères et de nos croix. » (1)

Il ne la fit pas. Sa correspondance montre qu'il était trop profondément religieux, trop charitable et trop réservé pour en venir là. Il préféra souffrir et se taire. Il n'écrivit même pas à Rome pour expliquer sa conduite et répondre aux méfaits dont on le chargeait calomnieusement.

Le parti de M. de Ventavon, il faut bien l'avouer, n'observa pas la même charité, ni la même discrétion. Dans leurs nombreuses et longues lettres à M. Bertin, à Mgr de Beaumont, au Nonce apostolique, au cardinal Castelli, à Mgr Borgia, à l'évêque de Nankin, ils formulent contre M. Bourgeois et ses

(1) Lettre inédite du 20 octobre à M. Duprez (Arch. S. J.)

amis les accusations les plus graves, d'une fausseté manifeste, et parfois avec des expressions qu'on regrette de trouver sous la plume d'un missionnaire. Ils les traitent de menteurs, de faussaires, de Béal-sébuth, d'ambitieux, de cabaleurs, d'intrigants, d'imposteurs, de schismatiques, de factieux, de prêtres indignes qui refusent obéissance au Pape, de missionnaires dévorés de jalousie, qui haïssent les propagandistes et voudraient les éloigner de Pékin. Nous en passons.

M. Bourgeois est surtout visé ; il est le point de mire de toutes les malédictions, l'objet principal des plaintes et des critiques. On l'accuse de vols, de détournements, de s'être emparé des biens de la Mission et de les détenir par des *menées coupables*, d'employer les revenus du temporel à conquérir les faveurs de la Cour impériale et à se faire en haut lieu des protecteurs et des amis. Ces accusations gratuites, sans fondement, sont tellement invraisemblables qu'elles se réfutent d'elles-mêmes.

Par ses agissements, écrit encore M. de Ventavon à Mgr de Nankin, M. Bourgeois entraîne la Mission française à la ruine. L'évêque lui répond aimablement, peut-être avec un peu d'ironie : « Croyez-moi, Monsieur, ma longue expérience m'a fait connaître le caractère et le génie des hommes. Si M. Bourgeois se conduit lui-même, il ne court pas à la

ruine. (1) *Sa passion dominante est la faiblesse, il est sous l'entière dépendance de M. d'Ollières.* » M. de Ventavon, dont l'opinion est faite sur l'administrateur, ne partage pas le sentiment de Mgr de Nankin. Il lui écrit le 19 juin 1778 : « Si Son Excellence était à Pékin, elle penserait autrement de M. Bourgeois ; je n'ai pas vu plus rusé que lui à Pékin et sachant avec plus d'opportunité diriger ses voiles d'après le vent ; tantôt prompt à céder et humblement, et à se jeter presque à vos pieds, si son intérêt et les circonstances l'exigent, tantôt agissant à l'improviste et en despote, s'il entrevoit l'espoir de pouvoir se débarrasser de vous... Il est, avec M. Lefèvre et trois Portugais assez connus de Votre Excellence, l'auteur ou le fauteur de toutes les intrigues. Quant à MM. d'Ollières, Cibot, Collas et quelques autres, bien qu'ils adhèrent fortement au parti de M. Bourgeois, je les crois plutôt égarés que conduits par la malice. M. Bourgeois, qui pénètre mieux les conséquences des choses, opère par eux, il se cache le plus qu'il peut et fait par les autres ce qu'il n'ose faire par lui-même. » (2)

(1) « Crede mihi, Domine, qui longâ experientiâ hominum indolem et genium nosco, D<sup>us</sup> Bourgeois si proprio ductu est, non ruere in præceptis. » (Long-Kiang-Fou, 20 avril 1778).

(2) Si excellentia sua esset Pekini, aliter sentiret de D<sup>no</sup> Bourgeois. Nullum callidiorum illo vidi hic Pekini, et qui magis appositè juxtâ ventos vela sua dirigere sciat :

Toute la correspondance de M. Bourgeois, sa conduite à Pékin, le témoignage de ceux qui ont vécu dans son intimité et l'ont vu à l'œuvre, tout proteste contre un portrait si peu ressemblant. On voit que M. de Ventavon veut discréditer auprès de son évêque le religieux rendu à la vie séculière. Si ce prêtre était vraiment tel qu'il le peint et dans cette lettre et dans beaucoup d'autres, on se demande comment son ordre put lui confier le gouvernement de la *Mission française* à Pékin.

Telle était, en 1778, la situation déplorable entre les missionnaires français sécularisés de Pékin.



Pendant ces luttes intestines à la résidence de Saint-Sauveur, le P. Joseph de Sainte-Thérèse ne restait pas inactif.

*Pressé par d'autres* (le parti de M. de Ventavon),

modo promptus humiliter cedere et ad alioem pedes quasi se projicere, si sua utilitas et circumstantiæ requirant ; modo, improvisè agens et despotice, si fulgeat spès se posse evincere... Ille conjunctim cùm D<sup>no</sup> Le Fèvre et tribus Insitanis excellentiæ V<sup>te</sup> sufficienter notis, tricarum omnium autores sunt aut fautores. Alios scilicet Dollières, Cibot, Collas et paucos, quamvis partibus D<sup>ni</sup> Bourgeois fortiter adhæreant, potius tamen errore quam maliciâ duci credo. Utitur illis D<sup>us</sup> Bourgeois, qui cum melius introspicat rerum consequentias, occultat se quantum potest, et per alios facit quod per se facere non audet. » (Arch. de la Prop.)

écrit M. Bourgeois, *il revenait de temps en temps à la charge et me signifiait d'avoir à me conformer au bref pour le temporel de la Mission, nonobstant la protection et les arrangements du Roi, jusqu'à ce que le Souverain-Pontife eût déclaré là-dessus sa volonté. Ses tentatives ne lui ont pas réussi ; mes réponses ont coupé court à tout, et il n'a pas osé aller plus loin.* (1)

Le 15 décembre 1777, le P. Carme se présente de nouveau et renouvelle ses injonctions. « Nous lui avons répondu, écrit M. Bourgeois à M. Bertin, que dès l'an passé nous avons su que Louis XVI lui-même avait eu la bonté de faire écrire à son ambassadeur à Rome pour nous conserver notre Mission et nos biens ; qu'il était à présumer que tous les souverains ayant pu disposer des biens de la Compagnie dans leurs Etats, la France avait le même droit. Le P. Joseph n'avancera pas. Cependant, pour assurer les arrangements et les bontés de Sa Majesté pour nous, ou, pour mieux dire, pour procurer la paix à cette Mission, j'ose supplier Votre Grandeur de faire en sorte que Sa Sainteté dise un mot. C'est une chose aisée, si elle n'est pas déjà faite. Nous attendons cette nouvelle grâce de votre bonté pour nous et de votre zèle pour notre chère Mission. » (2)

(1) Lettre inédite à M. Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

(2) Pékin, 16 décembre 1777 (Bibl. de l'Inst.)

M. Bertin répond à cette lettre le 27 janvier 1779 : « Rome n'a nulle part prétendu que les dispositions générales du bref sur les biens des Jésuites apportassent le plus léger changement aux droits des fondateurs, des souverains, ni des personnes, relativement aux biens même de la Société des Jésuites, tels que ceux des maisons professes, noviciats, etc. ; à plus forte raison pour ceux dont ils n'étaient qu'administrateurs et dépositaires, tels que ceux des séminaires, collèges, missions et autres établissements qui leur étaient confiés. Les dispositions du bref, partout où on les exécuterait, même judaïquement et à la lettre, ne sont que *conservatoires* des droits de toutes les parties, et si on eût été capable à Rome de l'entendre autrement, on eût soulevé toute la chrétienté. M. le Nonce, qui vint, il y a quelque temps, s'entretenir avec moi sur les missions de la Chine, me parut fort scandalisé de la conduite de Mgr de Macao et de ses adhérents, n'approuva pas d'avantage celle des propagandistes dont je lui fis part, et il s'amusa avec moi de l'excellent avis qu'ils avaient donné au Pape, que je voulais rétablir l'institut des Jésuites à Pékin, et *que cela était sûr* ; mais il est fort éloigné, ainsi que sa Cour, de prétendre le plus léger partage ni interposition (sans l'aveu du Roi) dans le temporel de la Mission française. » (1)

(1) Dans cette lettre du 27 janvier, M. Bertin répond à

Le 28 janvier, sous le pli de la lettre précédente il ajoute ce mot : *Je vous recommande la Mission dont le Roi vous a confié l'administration.*

Toutefois, M. Bertin, qui n'était plus ministre de la Marine, ni chargé des *intérêts de la Mission*, ne faisait que transmettre, dans sa lettre du 27 janvier, la pensée de son successeur, M. de Sartines. Il appartenait à ce dernier de trancher encore une fois et officiellement cette grave question du temporel. C'est ce qu'il fit par sa lettre du 24 janvier 1779, adressée à M. Bourgeois.

Quoiqu'elle soit un peu longue, nous croyons devoir la donner en entier, à cause de son importance et de certains faits nouveaux qu'elle contient.

Elle répond à la lettre écrite à M. Bertin par M. Bourgeois le 16 décembre 1777.

« Le roi — à qui j'ai rendu compte de ce qui vous a été demandé par le P. Joseph de la Propagande, comme vicaire de M. l'évêque de Nankin, et de la réponse que vous avez faite — me charge de

M. de Ventavon qui lui avait écrit que certains ex-jésuites, surtout M. Bourgeois, prétendaient s'emparer des biens de la Mission et qu'ils professaient une grande antipathie contre la Propagande et ses missionnaires : *Les propagandistes et les portugais n'ont aucun titre ni prétexte de s'ingérer dans le temporel de la Mission... Non seulement M. Bourgeois n'a pas voulu s'emparer des biens de la Mission, mais on lui en doit la conservation.* (Institut de France, Bibl.)

vous mander qu'il a approuvé votre réponse *très modérée* ; il va faire donner des ordres à ce sujet à son ambassadeur à Rome, mais en même temps il m'a chargé de vous instruire plus particulièrement de ses volontés.

« Sa Majesté sait que Sa Sainteté a désapprouvé les écarts de l'évêque de Macao et de quelques personnes de la Propagande, relativement à l'extension qu'ils ont voulu donner pour le temporel des missions françaises de la Chine au bref qui éteint la Société des Jésuites. Ce bref est, en effet, bien différemment entendu en Europe, comme vous l'avez justement observé au vicaire de M. l'évêque de Nankin, et ces personnes n'iraient à rien moins qu'à en faire un titre d'usurpation sur les droits des fondateurs et des souverains. Le roi sait aussi que pendant que ces personnes donnaient dans ces écarts à la Chine, elles écrivaient à Rome pour persuader qu'un des ministres du roi voulait rétablir l'institut des Jésuites à Pékin. Cette espèce d'extravagance doit vous faire sentir jusqu'où conduirait un défaut de fermeté vis-à-vis de gens capables de la croire ou de la débiter.

« Vous devez savoir que Louis XIV a fondé seul les missions françaises de la Chine, que lui ou ses successeurs ont depuis accru les missions par leurs dons, et qu'elles ne se soutiennent encore que par les nouveaux bienfaits du roi régnant et de son

aïeul qui viennent d'y destiner de nouveaux à Paris pour les soutenir. Louis XIV avait confié cette œuvre aux Jésuites, et depuis leur extinction, le roi, en continuant les missionnaires actuels en qualité de prêtres séculiers, a formé et soutient encore à ses frais, à Paris, une administration chargée de faire élever dans les collèges et séminaires différents de Paris les sujets destinés à les remplacer.

« Le roi n'est donc pas seulement le protecteur de l'œuvre de ces missions et le souverain des sujets qui y sont attachés, il est le fondateur de l'œuvre et le maître unique du temporel et des biens qu'il y a appliqués et ne cesse d'y donner, comme des accroissements qu'ils pourraient avoir reçus par l'économie des administrateurs auxquels il les avait confiés, ou par la piété des fidèles ou par tout autre moyen. Vous n'en avez encore aujourd'hui l'administration qu'à titre de dépôt que le roi, depuis l'extinction des Jésuites, vous a confié comme à des prêtres séculiers, à vous et aux ecclésiastiques séculiers qu'il vous prépare pour successeurs ; et vous n'oublierez pas que le premier devoir d'administrateurs et de dépositaires fidèles, est la garde inviolable du dépôt qui leur est confié, et que le premier point de ce devoir est de n'en rendre compte à d'autres qu'à celui dont on le tient, à moins qu'il ne le permette.

« Loin de vous en donner la liberté en ce moment, le Roi vous défend très expressément et à toutes

autres personnes attachées aux missions françaises de la Chine, de reconnaître aucune autre compétence ou autorité que la sienne relativement au temporel de ces missions. Vous ferez connaître à cet égard sa volonté à tous les missionnaires français ; et si contre les ordres qui doivent être portés de Rome et de Lisbonne, il se formait encore la plus légère tentative de la part des évêques portugais, des personnes de la Propagande ou de toutes autres, le Roi vous autorise à donner, pour toute réponse, copie de cette lettre et vous aurez soin d'en rendre compte.

« Si le Saint-Père, dont les vues toutes personnelles ne tendent qu'au bien de la paix et de la religion, désirait quelque arrangement relatif au temporel des missions françaises de Chine, il a son nonce auprès de Sa Majesté, comme Sa Majesté a son ambassadeur auprès de lui, et le Roi, en y concourant autant qu'il le pourrait, ne manquerait pas de vous faire savoir ses intentions. Jusque-là vous vous en tiendrez tous à l'exécution ponctuelle des ordres ci-dessus ; le Roi ne désire rien tant que les progrès de la religion et des missions, et c'est surtout pour que vous puissiez y travailler avec tranquillité et avec plus de fruit, que Sa Majesté a cru nécessaire de prendre ce parti, afin de faire cesser le trouble qu'un zèle mal entendu ou l'esprit de domination paraissent apporter depuis quelques années

dans une mission dont il est le protecteur et le fondateur, et du temporel de laquelle il entend rester le maître. » (1)

(1) Afin d'accentuer davantage sa volonté au sujet des biens de la Mission, le Roi fit envoyer, le 18 novembre 1779, par M. de Sarlines à M. Bourgeois, l'ordonnance et le brevet suivants :

1° *Ordonnance*. « De par le Roi, Sa Majesté s'étant fait rendre compte de la situation actuelle des Missions françaises en Chine, aurait été informée qu'outre l'espèce de trouble apporté à ces Missions par les différentes tentatives faites sur le temporel, contre lesquelles S. M. a cru devoir, dès l'année dernière, prémunir la fidélité des missionnaires, les susdites missions et notamment la résidence de Pékin souffraient du peu de consistance de leur gouvernement actuel, S. M. aurait jugé à propos de donner dès à présent aux missionnaires quelques règles générales pour cette administration, en attendant que les circonstances et les réponses que S. M. attend à ce sujet, lui permettent de consolider une œuvre qui lui tient à cœur ainsi que la tranquillité de ceux qui s'y sont si courageusement dévoués. A quoi voulant pourvoir S. M. a ordonné et ordonne ce qui suit. » Les dispositions de cette *ordonnance* qui établit de nouveau M. Bourgeois administrateur des biens, ne font que confirmer ce qui se trouve dans le *brevet* du Roi, du 30 novembre 1776.

2° *Brevet*. « Le Roi s'étant fait représenter le brevet signé par S. M. en date du 30 nov. 1776, par lequel elle aurait jusqu'à nouvel ordre commis le S<sup>r</sup> Bourgeois pour administrer le temporel des Missions françaises de la Chine et gouverner les missionnaires et personnes y attachées, et Sa M. étant présentement suffisamment informée des principaux sujets attachés à cette Mission, et en particulier du zèle, des travaux, de la capacité du S<sup>r</sup> Amiot, le plus ancien d'entre eux, S. M. commet ledit S<sup>r</sup> Amiot, en cas de mort, absence, maladie ou autre légitime empêchement.

Avant d'expédier sa lettre, M. de Sartines prit soin de la montrer au nonce apostolique, qui écrivit, le 3 mars 1779, au cardinal Castelli : « Le Roi a fait adresser aux missionnaires français (de Pékin) des ordres si précis, que Sa Majesté compte bien que ces missionnaires seront dorénavant à l'abri de toutes tracasseries. »

Les missionnaires furent sans doute à l'abri des tracasseries du P. Joseph, qui évita désormais de paraître à la résidence ; mais le parti de M. Bourgeois ne fut pas à l'abri des réclamations incessantes et des plaintes injustifiées de M. de Ventavon et de ses amis. Ces Messieurs, qui avaient refusé de reconnaître la signature du roi au bas du brevet du 30 novembre 1776, nièrent aussi que l'ordonnance du 18 novembre 1779, établissant de nouveau M. Bourgeois administrateur, fût de la main de Louis XVI. (1)

Leur but était pour le coup bien à découvert : ils agissaient, guidés par des vues ambitieuses et intéressées. (2)

M. Amiol, qui s'était rangé de leur côté jusqu'à l'intimation du bref, puis s'était séparé d'eux tout ment du S<sup>r</sup> Bourgeois, pour administrer le temporel, gouverner les missionnaires, etc. »

(1) M. Bourgeois à M. Duprez, 28 octobre 1781 (Arch. S. J.)

(2) Rapport au Ministre de la Marine, 2 août 1782 (Arch. de la Marine).

en leur conservant des sentiments de religieuse affection, croyant peut-être aussi à la pureté de leurs intentions, ne put s'empêcher, à partir de cette époque, d'ouvrir les yeux, et de les blâmer sévèrement. Sa lettre du 8 décembre 1780 à M. Bertin voit dans ces trois confrères dissidents, des prêtres *aux principes antifrçais*, qui ont jeté la *mésintelligence entre les missionnaires*, et *cette mésintelligence est un incendie allumé parmi les Français de Pékin*. (1)

Indigné de leur conduite, il ajoute : « Si toutefois on peut donner le nom de français à ceux des sujets du Roi qui refusent de se soumettre à ses ordres, pour des choses de pure police et qui n'ont pour objet que l'administration du temporel, sous prétexte que ces ordres ne sont pas revêtus de la sanction du Souverain-Pontife. » Et dans la même lettre : « Il serait fâcheux que les écarts de deux ou trois particuliers, indignes d'avoir la France pour patrie, tournassent au détriment d'une bonne œuvre que les bons français (MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot) ont soutenue de toutes leurs forces, dans les circonstances critiques où tout semblait désespéré pour elle. » (2)

(1) Le 15 sept. 1780, M. de Ventavon écrivait au Préfet de la Propagande : « His tribus, Bourgeois, Dollières et Collas, et D<sup>no</sup> Amiot, qui diù *vaccilando hinc et inde, tandem ad ipsorum castra transivit*, favet D<sup>nus</sup> Bertin, cui singulis annis et munera et scripta mittunt. »

(2) Bibl. de l'Institut.

## CHAPITRE NEUVIÈME

---

**Création à Paris d'un établissement destiné à préparer des successeurs aux Missionnaires français de Pékin. — Projet d'érection d'un évêché à Mougden, ou d'une Préfecture apostolique à Pékin.**

---

Nous avons vu dans le chapitre précédent que Louis XVI, non content de laisser aux missionnaires la libre jouissance et l'administration de leurs biens, avait encore chargé les ex-jésuites de Chine de choisir et de se former eux-mêmes des successeurs.

Cette décision donne assurément lieu à réflexion, si toutefois elle n'est pas quelque peu étrange et inconciliable avec la conduite tenue par le gouvernement à l'égard de la Compagnie de Jésus avant la promulgation du bref *Dominus ac Redemptor*.

Les Jésuites, depuis l'arrêt du 6 août 1762, rendu par le Parlement de Paris, étaient *tout ce qu'il y a*

*de plus infâme et de plus vil.* (1) Ils avaient enseigné toutes les monstruosité de l'esprit humain. Dans les actes de l'autorité judiciaire en France et dans les correspondances et imprimés officiels, dans la presse gouvernementale, ils ne figuraient que sous les qualifications odieuses d'ennemis des rois, de perturbateurs du repos public, de corrupteurs de la morale, de criminels. Le bref apparaît et tout change. Dans les actes officiels, dans les brevets du roi, dans les lettres des ministres, dans les mémoires envoyés à Rome par le gouvernement, ces mêmes Jésuites ne sont plus que des sujets fidèles, des prêtres zélés, utiles à la propagation et au soutien de la foi, au progrès des sciences et des arts, des Français dévoués entièrement à leurs compatriotes, des apôtres pieux et savants qui travaillent dans les missions avec une ardeur digne de tout éloge. L'intérêt de la religion et le progrès des sciences exigent leur conservation ; ils ont droit à la protection et à la bonté du Roi de France et du Souverain-Pontife.

Quand on lit les brevets et les ordonnances de Louis XVI, les lettres et mémoires des ministres Bertin, de Vergennes et de Castries, on se demande si le gouvernement français, qui a détruit en France la Compagnie et obtenu de Rome son abolition, n'avoue pas qu'il a agi contre ses intérêts et ne fait pas amende honorable. Du moins, il est manifeste qu'il

(1) Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*, 10 mars 1845.

veut conserver et utiliser en Chine les tristes débris de la société détruite. Ce qu'il a fait dans la question des biens le prouve suffisamment. La formation des successeurs aux ex-Jésuites de Pékin le montre mieux encore. En vérité, la Compagnie dissoute ne pouvait s'attendre qu'on ferait appel à son dévouement pour ne pas laisser périr en Chine l'œuvre admirable fondée par le P. Ricci, soutenue et développée par le zèle et le génie de ses frères en religion.

Il en fut cependant ainsi. Le 30 novembre 1776, M. de Sartines, ministre de la Marine, écrivit à M. du Gad de Vitré, ex-jésuite et ancien supérieur général de la Mission de Chine, alors directeur des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris :

« Le Roi ayant résolu de maintenir l'établissement de la Mission française à Pékin, fondé par Louis XIV, S. M. a jeté les yeux sur vous pour être chargé, à Paris, sous ses ordres, de la correspondance des missionnaires, et *afin de procurer*, quand il y aura lieu et après m'en avoir rendu compte, *des sujets capables de remplacer les missionnaires qui viendraient à mourir ou que leurs infirmités mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions*, comme aussi de leur faire parvenir chaque année les objets d'Europe dont ils ont besoin, de régir et de me rendre compte des biens et revenus qui sont, en Europe,

affectés à cette Mission, de faire, en un mot, tout ce que le procureur de ces Missions faisait à Paris avant la dissolution de la Société. Pour vous mettre au fait des dispositions du Roi sur cette Mission, je vous envoie ci-joint copie des lettres que j'écris et des brevets que j'adresse à M. Bourgeois et au S<sup>r</sup> Yang, ainsi que de celle que j'écris à M. Vauquelin, consul à Canton. » (1)

On voit pas cette lettre que Sa Majesté désirait avant tout le maintien à la *Mission française* des Jésuites dissous.

M. du Gad de Vitré, à son arrivée en Chine, fut envoyé au Hou-Kouang, où il eut à subir tous les ennuis de la persécution la plus tracassière ; et en 1752, il fut nommé supérieur général de la *Mission française*. Cette nomination n'était que le prélude de ce qui l'attendait dans la suite. « Depuis deux ans, écrivait le P. Amiot (1754), le P. du Gad mène la vie la plus laborieuse, la plus pénible et la plus remplie de craintes, d'inquiétudes et de perplexités, obligé de prendre la fuite, d'errer de rivage en rivage sans pouvoir rencontrer de re-

(1) Il s'agit ici : 1° du brevet qui nommait M. Bourgeois administrateur des biens de la Mission ; 2° du brevet qui nommait M. Yang, procureur ; 3° de la lettre écrite au consul pour le prévenir de ces nominations et lui recommander de prêter à ces Messieurs aide et protection. On a pu lire ces documents dans le chapitre précédent. (V. les Arch. de la Marine).

traite assurée, trouvant à peine des guides parmi les chrétiens les plus fidèles, mais toujours confiant dans la divine Providence qui veille visiblement sur lui. » (1)

En 1762, il se trouvait à Macao, lorsqu'il fut arrêté le 6 juillet par les satellites de Pombal et embarqué au mois de novembre pour Lisbonne où il arriva le 16 octobre 1764. Conduit au fort Saint-Julien, il y resta enfermé deux ans, sans qu'il fut possible de savoir où il était. Sa famille ayant prié Marie Leczinska de vouloir bien s'informer s'il ne serait pas gardé prisonnier dans les fameux souterrains de Pombal, la pieuse reine écrivit au marquis de Saint-Priest, ambassadeur de France à Lisbonne, de s'assurer si ce missionnaire ne serait pas retenu dans les prisons du ministre d'Etat et d'en exiger la mise en liberté. Pombal dut s'exécuter, et le P. du Gad fut rendu à la liberté le 8 août 1766.

Aussitôt libéré, il repartit pour la Chine, mais la mauvaise volonté du gouverneur de Canton et des autorités chinoises le força de reprendre la route d'Europe.

A son départ de Canton, le 10 janvier 1770, il adressa ces touchants adieux à ses compagnons d'apostolat dans le Céleste-Empire :

« La Providence qui m'avait appelé ici m'or-

(1) *Lettres édifiantes*, vol. XIII.

donne d'en sortir à présent. Vous sentez bien, M. R. P., qu'après tant de tentatives pour me rejoindre à vous, je partirai d'ici sans vous quitter. Mon cœur restera toujours dans cette Mission à laquelle je m'étais consacré. Je prie N. S. de répandre sur tous ceux qui la composent les bénédictions célestes. Puissions-nous être tellement embrasés de son saint amour, que nous devenions de souples instruments entre ses mains pour le salut et la perfection du prochain ! Marchons avec ardeur nous-mêmes dans la carrière des devoirs étroits que demandent nos saintes fonctions. » (1)

La Providence destinait le P. du Gad à rendre encore, à Paris, quelques services à la Mission de Chine. Les Jésuites étant chassés de France depuis plusieurs années, il prit un logement près du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dont il avait accepté la direction.

C'est dans cette modeste retraite que vint le trouver la lettre du ministre de la Marine.

Agé de près de 70 ans, brisé par les fatigues de l'apostolat, par les durs traitements et les privations endurées dans les prisons de Pombal, n'étant plus Jésuite depuis la suppression de son ordre, il ne s'attendait pas à la proposition si agréable de M. de Sartines. Vivement touché de cette marque

(1) Arch. S. J.

d'attention et de l'intérêt que Sa Majesté voulait bien porter à la *Mission française*, il répondit le 3 décembre au ministre : « J'ai reçu les ordres du Roi que vous m'avez intimés le 30 novembre dernier. Je me sens pour la Mission de la Chine, à Paris, tout le zèle qui m'a fait consacrer chez elle la meilleure partie de ma vie. Depuis mon retour, j'ai tâché de lui rendre tous les petits services qui dépendaient de moi. Maintenant que S. M. veut que j'entretienne sous son autorité et par votre direction une correspondance suivie avec ses sujets, missionnaires à Pékin et dans les provinces de l'Empire, je m'y porterai avec toute l'activité possible et une toute autre efficacité. » (1)

A cette lettre, où il n'est question que de la correspondance, était joint un *mémoire*, dont voici l'extrait le plus important :

« L'abbé du Gad de Vitré, établi par la Cour *procureur* de la Mission des ex-jésuites français de Chine, ne peut exercer son emploi qu'avec les secours que trouvaient les anciens *procureurs* dans les fonds de ladite Mission. Les diverses occupations dont il est maintenant chargé dans le saint ministère ne sont pas, pour la plupart, compatibles avec les soins et les fatigues auxquelles il doit se livrer, et il va les abandonner. Son âge et l'éloignement où il est des

(1) Arch. de la Marine.

lieux où il peut avoir des rapports, demeurant actuellement vers la petite barrière du faubourg Saint-Michel, lui rendent les courses fort pénibles, et il est à propos qu'il quitte ce séjour ; d'ailleurs, il s'agit de former des sujets capables de succéder aux anciens missionnaires tant de Pékin que des provinces. Ce n'est que dans un lieu de retraite que peut se faire cette éducation ou préparation pour la Mission. Il se croit donc obligé de quitter les Carmélites de la rue Saint-Jacques, auprès desquelles, en qualité de confesseur, il trouvait sa subsistance. » (1)

L'abbé du Gad prie ensuite le Ministre de la Marine de lui *procurer un logement convenable* pour abriter les *sujets* à former, leur directeur et son secrétaire, et de lui assigner une pension annuelle de 5.000 francs pour faire face à tous les frais.

L'affaire semblait devoir arriver prochainement à bon terme, lorsqu'un violent orage menaça de la ruiner complètement. Sous la bienveillante protection de Louis XVI, quelques ex-Jésuites étaient rentrés à Paris et s'étaient mis à y exercer le saint-ministère, d'autres prêchaient et confessaient dans les provinces. Pendant le jubilé de 1776, ils produisirent, surtout à la capitale, des fruits abondants de conversion. Sur vingt prédicateurs, seize apparte-

(1) Archives de la Marine.

naient à l'ordre dissous, et parmi ces derniers, le plus célèbre de tous était le P. de Beauregard, qui prononça à Notre-Dame ce fameux discours, où il prédisait les horreurs de la révolution et montrait d'avance l'impudique Vénus assise sur l'autel à la place du Dieu de sainteté.

Ce mouvement religieux réveille la haine des ennemis de la Compagnie. Les dénonciations pleuvent de tous côtés, les pamphlets se répandent un peu partout, le Parlement porte ses plaintes aux pieds du trône, et le Roi se laisse arracher, au mois de mai, un édit contre les membres dispersés de la Compagnie de Jésus. Par une des dispositions de l'édit, il leur était interdit de vivre plusieurs ensemble, d'exercer aucune fonction de supérieur ou de professeur dans une maison d'éducation.

Ce n'était pas le moment de donner suite au projet d'établissement de l'abbé du Gad.

En conséquence, le ministre lui écrivit de Fontainebleau, le 9 septembre 1777 :

« J'ai rendu compte au Roi de la proposition que vous m'avez faite d'établir et de diriger à Paris une maison de retraite destinée à l'instruction des sujets qui se voueront à la Mission de la Chine. Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'approuver cet établissement. Lorsqu'il s'agira de remplacer quelque missionnaire, vous pourrez indiquer des ecclésiastiques parmi

ceux qui auront assez de zèle pour se livrer aux travaux de cette Mission. » (1)

Cependant l'orage s'apaisa peu à peu, et on reprit le projet du nouvel établissement. Mais pour ne pas être entravé de nouveau par les oppositions parlementaires, le ministre jugea opportun de mettre dans ses intérêts les chefs de la Cour judiciaire.

Le 5 juin 1778, il adressa à M. d'Aligre, premier Président, et à M. Joly de Fleury, procureur général du Parlement de Paris, la lettre suivante :

« Sur le compte que j'ai rendu au Roi de l'état où était la fondation que Louis XIV avait faite des Missions françaises à la Chine, Sa Majesté a jugé qu'il était nécessaire pour la religion et même utile à notre commerce et aux Belles-Lettres de maintenir cet établissement. S. M. est disposée en conséquence à confier à M. l'abbé Dugad de Vitré la correspondance et la conduite des affaires qui peuvent concerner cette mission. Un des objets essentiels et le plus difficile est de trouver et de préparer des sujets pour remplir cette fondation... Avant de chercher aucun sujet de cette espèce et de les placer ou faire élever suivant l'objet de cette destination, dans les collèges ou maisons qui seront jugés convenables, j'ai cru devoir proposer à S. M. de vous en

(1) Archives de la Marine.

faire part et de vous demander si vous ne trouvez aucun inconvénient à cet arrangement... » (1)

M. d'Aligre rendit à M. de Sartines une réponse aussi favorable que possible, (2) et M. Joly de Fleury, qui, en 1761, avait prononcé, n'étant alors qu'avocat

(1) La lettre de M. de Sartines se terminait ainsi : « Si vous ne trouvez point d'inconvénients à cet arrangement, mon intention est de proposer en même temps à S. M. d'ordonner au S<sup>r</sup> de Vitré de vous rendre compte, toutes les fois que vous le jugerez à propos, des mesures qui seront par lui prises à cet égard, et du succès, bon ou mauvais, qu'elles pourraient avoir. » (Arch. de la Marine).

(2) Lettre de M. d'Aligre à M. de Sartines : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 de ce mois, par laquelle vous me marquez que le Roi a jugé qu'il était nécessaire pour la religion et même pour l'intérêt de l'Etat de maintenir la fondation faite par Louis XIV de Missions françaises à la Chine ; que dans cet objet, S. M. est disposée à confier au S<sup>r</sup> abbé Dugad de Vitré la conduite de cet établissement. Vous observez, Monsieur, que les soins du directeur doivent se porter sur deux parties principales : la première consiste à choisir des sujets qui puissent être actuellement chargés des fonctions importantes de la Mission ; la seconde consiste à préparer des successeurs à ces premiers missionnaires. Je ne doute pas que le S<sup>r</sup> Dugad et ceux qui vous jugerez à propos de lui associer ne remplissent les intentions du roi pour le choix des sujets les plus capables qu'il s'agit d'envoyer actuellement à la Chine. Puisque vous désirez que le S<sup>r</sup> abbé Dugad me communique ses projets pour l'éducation des jeunes gens destinés à remplacer dans la suite les premiers missionnaires, j'apporterai à cette partie la plus grande attention pour que les vues de religion et de bienfaisance de S. M. soient exécutées, et je verrai M. Dugad toutes les fois qu'il le voudra. 16 juin 1778. » (Arch. de la Marine).

général, un sanglant réquisitoire contre l'institut de Saint-Ignace, écrivit qu'il s'en rapportait à la réponse du premier Président. L'abbé du Gad étant allé voir le Procureur, en fut bien reçu, et le fit savoir à M. Bertin, le 24 août 1778 : « M. le Procureur général, dit-il, m'a parlé d'une manière fort gracieuse et capable de tranquilliser et de lever toute inquiétude. » (1)

Les temps étaient changés, la plupart des ministres et des magistrats persécuteurs avaient disparu de la scène politique et judiciaire, enfin l'expérience et les malheurs avaient amené la réflexion et la sagesse.

La réponse de M. d'Aligre au ministre de la Marine fut communiquée à M. Bertin, qui, en la renvoyant à M. de Sartines, l'engageait à *terminer l'arrangement nécessaire à Paris pour le soutien de cette œuvre à la religion, aux lettres, aux arts et au commerce* ; il ajoutait que la somme de 5.000 francs, demandée par l'abbé du Gad pour la dépense annuelle étant insuffisante, il fallait proposer à Sa Majesté 6.000 francs. (2)

(1) L'abbé du Gad dit dans la même lettre qu'il ne vit pas M. le Président. (Arch. de la Marine).

(2) Le 24 août 1778, l'abbé du Gad écrivit à M. Bertin : « Je me fais un devoir de vous faire part de l'audience que Mgr de Sartines a eu la bonté de m'accorder... Il se souvient bien que l'état de la dépense que j'ai présenté à faire à présent est de 5.000 francs ; cependant, je me suis remis entre ses mains pour me donner ce qu'il jugerait à propos,

En conséquence des ordres du Ministre et des dispositions favorables du premier Président et du Procureur général, M. du Gad abandonna ses fonctions d'aumônier auprès des Carmélites, et loua, rue Mézières, un logement assez vaste pour y demeurer avec quelques élèves.

Au mois de janvier 1780, le ministre de la Marine annonçait à son ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, la création de ce nouvel établissement. « Le Roi, disait-il, indépendamment des largesses que Sa Majesté a fait passer annuellement aux ex-Jésuites de la Mission française de Pékin, a fait un fonds particulier à Paris, destiné à payer les pensions et l'entretien dans différents séminaires ou collèges des sujets qu'on pouvait destiner à cette Mission. » (1)

Toutefois le zèle de Sa Majesté en faveur des ex-Jésuites de Chine, ne s'arrêtait pas là. Le Roi avait pourvu à la conservation des biens de la Mis-

promettant de lui rendre compte de tout et d'économiser du mieux ; d'ailleurs, cette première dépense, une fois faite, celle des années suivantes ne sera pas si considérable. M. l'ambassadeur d'Espagne étant survenu, j'ai demandé à Mgr de Sartines si je pouvais chercher un logement et des meubles. Il m'a dit de le faire, et que quand il aurait réglé ce qu'il voulait donner, il me le ferait savoir. » (Arch. de la Marine).

(1) Archives de la Marine.

sion par la nomination de M. Bourgeois à la charge d'administrateur, il avait assuré le recrutement des missionnaires par la création à Paris de l'établissement de M. du Gad, il voulut encore, dans l'intérêt des missionnaires et pour le développement pacifique de leur œuvre, obtenir de Rome un privilège exceptionnel. Il s'agissait de soustraire les ex-Jésuites français à la juridiction des évêques portugais et de les soumettre à l'autorité immédiate du Saint-Siège.

Dans ce but, il charge son ministre de demander au Souverain-Pontife l'érection d'un évêché ou d'un vicariat apostolique, d'où relèveront les missionnaires français et les chrétiens indigènes qu'ils dirigent. (1)

Le ministre adresse, également en janvier 1780, au cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, un long mémoire, qui doit être communiqué au cardinal An-

(1) Le ministre, en demandant à Rome l'érection d'un évêché, avait aussi adressé au Souverain-Pontife un mémoire sur le sectionnement de la ville de Pékin, de manière à y avoir deux évêques, l'un français, l'autre portugais. M. Collas fut chargé de ce sectionnement. Il proposa une division suivant une ligne Nord-Sud de la ville partant de la porte Gan-Ting-Men, puis longeant en équerre le quartier du palais. Tout ce qui serait à l'Ouest de cette ligne formerait l'évêché français (Occidental), ce qui serait à l'Est formerait l'évêché portugais (Oriental), comme à Lisbonne. La ligne de séparation devrait se prolonger à trois lieues au-delà de Pékin — (Lettre de M. Collas à M. Bertin, 2 décembre 1780). Rome ne donna pas suite à ce plan.

tonelli, préfet de la Propagande : « Les efforts du Roi, y est-il dit, risqueraient de devenir infructueux, si Sa Sainteté ne venait promptement au secours de cette Mission, relativement à la juridiction et autorité spirituelle à laquelle elle est soumise. » (1)

Le *mémoire* expose ensuite les motifs qui font désirer au Roi un évêché ou un vicariat apostolique distinct pour les missionnaires français, indépendant des évêques portugais et sous la direction immédiate du Souverain-Pontife. Il prétend que par là le gouvernement n'a pas l'intention de rétablir l'institut aboli des Jésuites, comme l'ont affirmé *des délations insensées portées de la Chine à Rome*, et que ce projet est conforme à ce qui a été réglé dans les Indes pour les sujets du Roi, missionnaires à Pondichéry, Chandernagor et autres centres de Missions de la côte de Coromandel ; là, ils ont été soustraits à la juridiction de l'évêque portugais de Saint-Thomé.

Il ajoute : « On a proposé à Sa Majesté d'établir un évêché à Mougden, capitale de Leao-Tong, dans la Tartarie chinoise, qu'on assure renfermer déjà un grand nombre de chrétiens en mettant sous sa dépendance tout ce qui est au dehors de la grande Muraille, et la partie de Pékin appelée la *ville tartare*, ou seulement l'espace contenu dans l'enceinte du palais de l'Empereur. La Mission française dépen-

(1) Archives de la Marine.

drait alors de cet évêché, dont le titulaire pourvoira à sa direction, sans avoir rien à démêler avec les évêques portugais... Si Sa Sainteté goûtait les vues qu'on vient d'exposer, le Roi serait dans le dessein de destiner quelque bénéfice, ou de faire autrement un fonds suffisant pour la dotation de ce nouvel évêché... Le Roi désire au surplus, si ce projet a lieu, que cet évêché ne fut pas de la métropole de Goa, ni d'aucune autre, mais qu'il restât soumis immédiatement au Saint-Siège. » (1)

La création d'un évêché à Mougden n'eut pas le don de sourire à la Cour de Rome. Elle y trouvait plus d'un inconvénient. D'abord, elle craignait d'indisposer la Cour de Lisbonne ; puis elle objectait les droits du patriarche de Goa, primat des Indes. La France répondit que la Tartarie, à laquelle appartenait Mougden, n'était pas du ressort de l'archevêché de Goa ; et pour ôter sur ce point toute difficulté, elle demanda au gouvernement portugais une copie exacte des bulles d'érection de Goa en archevêché.

Sur ces entrefaites, on représenta aux ministres du Roi que l'érection d'un évêché, dans les conditions proposées, se heurterait à des obstacles insurmontables, la Propagande y faisant opposition; qu'on obtiendrait plus facilement de Rome un Préfet apostolique, résidant à Pékin et muni de pleins pouvoirs

(1) Archives de la Marine.

sur les missionnaires français et leurs néophytes. La demande portée à Rome, en janvier 1780, était donc sensiblement modifiée.

Interrogé sur la création et le choix de ce Préfet apostolique, l'abbé du Gad répondit à M. Bertin le 23 avril 1780 : « Une longue expérience apprend que, vu la faiblesse humaine et les préjugés ordinaires, un corps de missionnaires ne peut se soutenir longtemps et exercer son zèle avec fruit qu'autant qu'il est gouverné par quelqu'un de ses membres... La Mission française des ex-Jésuites de Chine, outre la maison principale de Pékin, renferme plusieurs missions, répandues dans diverses provinces et même en Tartarie. Elle dépend donc de l'évêque de Pékin et des différents évêques ou vicaires apostoliques des provinces où se trouvent ces missionnaires.

Si un seul vicaire ou préfet apostolique les réunissait tous sous sa juridiction, l'uniformité des usages serait mieux observée, la paix et l'union mieux cimentées, et le rapport mutuel et moins gêné de chaque missionnaire avec le même supérieur ecclésiastique contribuerait beaucoup plus au soutien et à l'augmentation des chrétientés.

La demeure de ce vicaire ou préfet apostolique devrait être à Pékin, où réside le plus grand nombre d'ouvriers, et d'où l'on peut moins incommodé-

ment entretenir une correspondance suivie avec les particuliers de chaque province.

M. Amiot, qui est dans cette capitale au service de l'Empereur depuis 30 ans, dont la probité, le zèle, les lumières et le sincère attachement au Saint-Siège sont connus de tous les missionnaires, de la Propagande et des autres, paraît être celui sur qui Sa Majesté pourrait jeter les yeux pour cette importante fonction. Il la remplirait avec dignité et avec la satisfaction des deux Cours de Rome et de Versailles. » (1)

L'abbé du Gad terminait ainsi sa lettre : « La prompte exécution de ces demandes est fort à désirer. Son retard ne peut qu'être préjudiciable. Les lenteurs ordinaires de la Cour de Rome font appréhender que ses réponses n'arrivent pas à temps pour être envoyées en Chine à la fin de cette année ou au commencement de la suivante. »

M. Bertin communiqua cette lettre à M. de Sartines avec cette note écrite de sa main : « M. de Sartines est supplié de vouloir se souvenir de faire presser l'établissement d'un Préfet apostolique pour les Missions de la Chine, comme on a fait pour celle des Indes. C'est M. Amiot que l'on propose pour cette préfecture. » (2)

M. Amiot n'était pas de l'avis de son ex-confrère,

(2) Archives de la Marine.

(1) Archives de la Marine.

M. du Gad. Il voulait un supérieur ecclésiastique, qui dépendit immédiatement de Rome, mais il préférait un évêque à un préfet apostolique, et il proposait M. Potier, du séminaire des Missions étrangères de Paris, qui évangélisait la Chine depuis longtemps. « Ce missionnaire, disait-il, est évêque d'Agatholopolis et vicaire apostolique du Su-Tchuen. Il a beaucoup de piété, de sagesse et de modération, il connaît les usages de la Chine, et les moyens les plus propres à seconder les intentions du gouvernement français. » (1) Il y avait dans ce choix de la sagacité et du désintéressement ; il ne fut cependant pas agréé. Les ministres de Louis XVI ne pouvaient renoncer à leur grand désir de laisser cette mission aux mains de leurs anciens missionnaires et de perpétuer leur œuvre apostolique et scientifique par la nomination à l'épiscopat ou à la préfecture de Pékin d'un membre de la société dissoute.

M. de Sartines écrivit donc, en juillet 1780, à M. Vergennes, ministre des Affaires Etrangères : « Sa Majesté a jugé nécessaire de faire demander à la Cour de Rome un bref de préfet apostolique pour le S<sup>r</sup> abbé Amiot, missionnaire français, demeurant dans la ville de Pékin. Je vous prie d'engager M. le cardinal de Bernis de suivre cette demande avec toute la célérité possible. » (2)

(1) Archives de la Marine.

(2) Archives de la Marine.

Le 25 juillet, le comte de Vergennes adressa la lettre de M. de Sartines au cardinal de Bernis qui la transmit au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande ; et, le 16 août, l'ambassadeur reçut de celui-ci le billet suivant : « D'après l'approbation de notre S. Père, le cardinal préfet de la Propagande a l'honneur d'envoyer à son Eminence un *mémoire* en réponse à son billet respectable concernant la demande de déclarer préfet apostolique, avec les facultés les plus amples pour la Mission de Pékin en Chine, M. Amiot, ci-devant membre de la Société supprimée des Jésuites. Votre Eminence ne manquera pas de sentir les difficultés insurmontables qui s'opposent à l'exécution de ce projet. Elle voudra bien, en conséquence, ainsi que Sa Sainteté l'en prie instamment, employer ses bons offices pour faire goûter à sa Cour celui proposé dans le *mémoire* que voici, c'est-à-dire de faire passer à ladite Mission les dignes prêtres des Missions étrangères. » (1)

Ce *mémoire* est un peu long, mais il est d'une telle importance qu'il n'est pas possible de le passer sous silence. Il est daté du 16 août 1780 :

« Le zèle toujours constant de S. M. très chrétienne pour la conservation des Missions que les ci-devant Jésuites français desservaient à la Chine,

(1) Archives de la Marine.

exige de la part du S. Père, les plus grands éloges, et touche son cœur paternel de la plus vive sensibilité.

Si la demande que Mgr le Cardinal de Bernis a faite à la Congrégation de la Propagande, en faveur de M. Amiot, n'avait eu pour objet que de le pourvoir d'une simple patente de missionnaire de ladite congrégation, on n'aurait pas hésité un moment à la lui faire expédier ; mais s'agissant de lui donner la qualité de Préfet apostolique de la Mission de Pékin avec les facultés les plus amples, il est du devoir de représenter au pied du trône de Sa Majesté, les circonstances de cette Mission et le système de son gouvernement.

Il n'y a point à la Chine de Préfets apostoliques de Missions. Le gouvernement spirituel de ce vaste empire est partagé entre les trois évêchés de Pékin, de Nankin et de Macao, lesquels sont tous à la nomination de la Reine de Portugal, et dans les parties où il n'y a point d'évêques, il y a des vicaires apostoliques munis de titres d'évêques *in partibus*, lesquels sont nommés librement par le Saint-Siège. La constitution de ce gouvernement a été établie par deux brefs, l'un d'Alexandre VIII, en 1690, et l'autre d'Innocent XII, en 1696 ; par conséquent, tous les missionnaires sans exception qui sont dans ces contrées, quoique munis de patentes de la Congrégation de la Propagande, reconnaissent pour leur supérieur ou

l'Evêque ou le Vicaire apostolique du diocèse dans lequel ils se trouvent.

Si donc on introduisait aujourd'hui un nouveau système de gouvernement en créant des Préfets apostoliques revêtus d'amples facultés, on préjudicierait à l'ancien et bon règlement, non sans danger de confusion et de désordre.

D'abord, l'évêque de Pékin, en voyant un Préfet revêtu de l'autorité apostolique, réclamerait ses droits diocésains ; il verrait de mauvais œil dans son district une dignité avec le caractère imposant de la délégation du Saint-Siège, et il implorerait pour la défense de sa cause, la protection et l'appui de la puissance qui l'a placé dans le siège qu'il occupe.

En second lieu, il s'élèverait une grande dispute, difficile à prévenir, quelques sages précautions que l'on prit, pour savoir quelles devraient être les personnes soumises au nouveau Préfet apostolique. Si on voulait y soumettre tous les ex-Jésuites de la Province de Pékin, il se formerait aussitôt un corps composé d'individus de cette Société éteinte, lequel se trouverait exempt de la juridiction de l'Ordinaire contre les dispositions du bref de Clément XIV, *Dominus ac Redemptor*, par lequel ce pontife s'étant réservé de prendre les mesures nécessaires pour les Missions, ordonna, le 24 août 1773, que les missionnaires de la Compagnie supprimée, fussent habilités

à la vérité aux fonctions du ministère apostolique, mais qu'ils dépendissent entièrement des évêques, des vicaires apostoliques et des autres Ordinaires. C'est, en effet, ce qui a été exécuté dans toutes les Missions que les ci-devant Jésuites desservaient dans les différentes parties du monde ; on n'a jamais donné aucune juridiction aux individus de cet institut supprimé, et encore moins a-t-on voulu en former un corps gouverné par un chef qui fut exempt de l'autorité des Ordinaires. De cette manière on a conservé la paix, et on n'a pas perdu le fruit qu'on devait attendre des travaux d'un grand nombre d'ouvriers.

On ne doit pas non plus négliger d'observer une autre circonstance qui est que dans la province de Pékin, outre les ex-Jésuites français, il y en a aussi de portugais et d'autres nations. Les étrangers ne voudraient certainement pas dépendre du nouveau Préfet français, et les Français, déliés de leur premier vœu d'obéissance envers leur supérieur régulier, pour ce qui concernait l'observance de l'institut, répugneraient à s'assujettir à tout autre lien, hors celui de leur propre Ordinaire. Mais quand même ils voudraient s'y assujettir, néanmoins le nouveau Préfet ne durerait pas longtemps, parce que le peu de Jésuites français qui sont restés à Pékin, venant à mourir, les sujets lui manqueraient, et il ne serait pas à propos d'en substituer de nouveaux pour ne pas

avoir l'air de reproduire l'ombre d'un institut déjà supprimé.

En outre, il serait bien embarrassant et bien dangereux de fixer les facultés à donner à ce nouveau Préfet. Mgr l'évêque de Pékin et les missionnaires qui en dépendent, sont amplement pourvus de facultés spirituelles ; ce prélat peut les conférer à tous ceux qui veulent s'exercer à cultiver la vigne du Seigneur. Comme tous reconnaissent le même supérieur et la source commune d'où dérive leur autorité, tous unanimement, avec le même zèle, la même subordination et sous la direction d'un seul chef agissent pour la même fin qui est le Salut des âmes. Cette bonne et salutaire harmonie serait interrompue, si quelqu'autre indépendamment de l'évêque, obtenait du Saint-Siège d'amples facultés ; en en faisant usage, il en naîtrait inmanquablement le chisme *ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego vero Cephæ*, si fort préjudiciable à la Propagation de la foi de N. S. J. C.

Et précisément la discorde règne dans la province de Pékin entre les ex-Jésuites français et portugais, ainsi que doit en être informé le ministre de la Cour de France, vu les représentations que M. le Nonce lui fit en 1776. Quelques-uns desdits individus de l'une et de l'autre nations n'ayant pas voulu obéir d'après les ordres du pape Clément XIV au vicaire de l'évêque de Nankin, lequel administrait le siège

vacant de Pékin, eurent entre eux de violentes querelles et se partagèrent en différentes factions, au grand préjudice de la paix et au scandale des prosélytes nouvellement acquis au christianisme dans ce pays-là. (1) On espère qu'après l'élection de l'Évêque qu'y a nommé la Reine de Portugal, la paix et la tranquillité s'y seront rétablies ; mais aussi a-t-on lieu de craindre que si on donne sujet à quelqu'un (soit à l'ombre de S. M. très chrétienne, soit à l'ombre de la protection du Saint Siège, et à plus forte raison sous le relief des facultés qu'il aurait accordées) de se soustraire à la juridiction de son Ordinaire, le feu de la discorde et de la dissension s'allumera de nouveau.

Dans cet état de choses, on ne voit pas de meilleur parti à prendre que celui de conserver l'ordre ancien, canonique et légitime, qui est de tenir tous les missionnaires de la Chine sous la juridiction des évêques ou des vicaires apostoliques avec une subordination entière et absolue à leur autorité... » (2)

L'ambassadeur de France envoya à M. de Ver-

(1) La Propagande voulait que les biens de la *Mission française* fussent remis aux Propagandistes. Nous avons vu plus haut les raisons qui déterminèrent M. Bourgeois et ses adhérents à réserver cette question, ces biens appartenant à la France. Les instructions du cardinal Castelli les autorisaient, du reste, à agir ainsi.

(2) Archives de la Marine.

gennes le *billet* et le *mémoire* du cardinal Antonelli, avec une *lettre* où il disait que le Pape *avait lu et approuvé le mémoire*. (1)

M. de Vergennes donna connaissance de cet envoi à M. de Castries, qui venait de remplacer M. de Sartines au ministère de la Marine.

« J'ai l'honneur, lui dit-il, de vous envoyer copie d'une lettre de M. le cardinal de Bernis, qui renferme un mémoire de la Propagande sur la demande faite au Pape de nommer M. l'abbé Amiot vicaire apostolique à Pékin. La Cour de Rome paraît n'avoir pas senti les motifs particuliers qui doivent nous faire désirer que les ex-jésuites établis en Chine y restent pour l'avantage des sciences, ou avoir craint qu'il ne s'établît une espèce de Mission permanente entée sur celle des Jésuites. Quoiqu'il en soit, ce *qu'elle propose* établirait un ordre de choses totalement différent de ce qui existe actuellement et que notre intérêt est de conserver avec les modifications rendues nécessaires par la suppression des Jésuites.

Je vous prie de vouloir bien examiner le mémoire de la Propagande et me faire connaître ce que vous jugerez à propos de proposer au Roi conséquemment aux différents projets qui ont été faits depuis deux ans pour fixer le sort de la Mission française de Pékin, en y conservant les individus et les

(1) Rome, 22 août 1780 (Arch. de la Marine).

mettant à couvert des chicanes qu'ils éprouvent de la part des évêques portugais. » (1)

Nous verrons dans un autre chapitre *ce que Rome proposait* à la place de la préfecture apostolique et à quel projet s'arrêta définitivement la Cour de France.

En attendant, le projet d'établissement d'une préfecture à Pékin fut abandonné, et, du même coup, l'entreprise de M. du Gad perdit de son importance, l'avenir de la *Mission française* n'étant pas assuré. Les candidats à l'évangélisation de la Chine ne se présentèrent plus, car le triste état de l'Eglise de Pékin avait peu à peu transpiré en France et découragé les meilleures volontés. A la mort de M. du Gad, arrivée le 25 mars 1786, l'établissement de la rue de Mézières n'existait déjà plus.

(1) Versailles, 11 septembre 1780 (Arch. de la Marine).





## CHAPITRE DIXIÈME

---

**Le P. Damascène Salusti nommé évêque de Pékin. — Sa Consécration. — Divisions parmi les missionnaires. — Censures prononcées par Mgr Salusti.**

---

Le cardinal Antonelli dit, dans sa lettre du 16 août 1780, que la *Reine de Portugal a nommé l'évêque de Pékin*. L'évêque de Pékin était, en effet, à la nomination de la Couronne de Portugal, et la Reine, malgré ses répugnances à élire un étranger, avait désigné, sur les instances qui lui furent faites par Rome, un moine italien, le P. Jean Damascène Salusti, religieux augustin, missionnaire propagandiste à Pékin. (1)

(1) L'auteur de la *Notice de M. Bourgeois* prétend que « les *dissidents*, peu satisfaits de la nomination de M. Bourgeois comme administrateur, travaillèrent à faire élire comme évêque de Pékin, le R. P. Jean-Damascène Salusti qu'ils espéraient entraîner dans leurs prétentions. »

Cette nomination remontait aux premiers mois de 1778. En effet, la Propagande écrivait, le 29 janvier de cette année, à l'évêque de Nankin, qu'on allait presser la pieuse reine de Portugal de nommer un évêque à Pékin, qui fit cesser les scandales de cette ville, et le 29 juillet, Mgr Borgia, secrétaire de la Propagande, annonçait au P. Jean Damascène que, dans le consistoire du 20 juillet, le pape l'avait proposé pour remplacer Mgr de Souza sur le siège épiscopal de Pékin. « Après bien des projets, lui disait-il, afin de restaurer cette église si affligée, il a plu au Saint-Esprit de faire tomber sur mon très digne Frère Jean Damascène le choix de son nouveau pasteur, après un veuvage d'environ vingt ans. Après cela, il est inutile de rendre compte de tout le labeur qu'il a fallu pour déterminer le Portugal à le nommer, et de la peine qu'on a dû prendre pour terminer cette affaire. » (1)

(1) Traduit de l'italien. (Arch. de la Prop.) — A la première nouvelle de l'élévation du P. Jean Damascène à l'épiscopat, M. de Ventavon écrit le 4 nov. 1778, au Préfet de la Propagande :

« Illustrissime et Colendissime Domine, Heri per viam Galliæ notitiam habui de promotione R. P<sup>is</sup> Jaonnis Damasceni ad episcopatum Pekinensem. Quantam hæc mihi lætitiã attulerit exprimere non possum. Sub tali prætato non dubito quin paulatim omnia juxtã voluntatem sanctæ sedin componantur. Gaudeo etiam, et Deo gratias ago quod hoc electio facta puerit consentiente et approbante aulã lusitanicã. Tali enim modo, discoli nullum habebunt effugium ad declinandam episcopi jurisdictionem. Ex parte

L'année suivante, 4 février 1779, le cardinal Castelli adressait la lettre suivante au P. Jean Damascène : « En même temps que la présente, Votre Seigneurie recevra par la voie du Portugal les *Bulles et Pouvoirs* pour cet évêché, qui, par une volonté spéciale de la divine Providence, est venu tomber sur elle, c'est-à-dire, sur un sujet, qui comprenant la langue (1) et connaissant parfaitement les lieux et les personnes, saura de bon gré se charger de ce fardeau, et se préparer à la fonction pastorale à l'égard d'un troupeau privé de pasteur depuis bien des années, et qui a besoin par conséquent de soins et de la sollicitude la plus attentive.

Le zèle de Votre Grandeur sera guidé par la Grâce du Seigneur afin de ramener l'*utrumque unum*, à savoir, pacifier le schisme, qui est né au milieu de plusieurs ex-Jésuites français et portugais. Vous êtes le pasteur, donc tous doivent vous reconnaître comme tel et dépendre de vous dans les choses spirituelles ; car l'autorité précaire qui avait été attribuée à d'autres pendant la vacance du siège a pris fin absolument. .

Nous voulons espérer que tous entendront la voix du nouveau pasteur. Mais si quelqu'un résiste,

Gallia, experietur adhuc S<sup>a</sup> Congregatio Multas difficultates. » (Arch. de la Prop.)

(1) « Il ne savait ni lire, ni écrire, ni parler le chinois. » (Lettre de M. d'Ollières à son frère, déjà citée).

s'entête, comme on a eu trop longtemps à en souffrir de la part de M. Espinha, Votre Grandeur doit user de son autorité et porter contre les réfractaires des censures, suivant la gravité des délits.

En attendant l'amélioration des choses, nous prions le Seigneur de vous assister et de vous accorder les plus vraies et les plus parfaites consolations. » (1)

Avec sa lettre du 29 juillet, Mgr Borgia avait envoyé à Mgr Salusti un exemplaire imprimé de l'allocution consistoriale prononcée par le Saint-Père, le 20 du même mois, en le créant évêque.

Cette lettre et celle du cardinal Castelli étaient munies du sceau de la Propagande, et signées, la première de Mgr Borgia, son secrétaire, et la seconde du cardinal Préfet et du secrétaire.

La même congrégation envoya à l'évêque élu une lettre destinée à l'évêque de Delcon, laquelle enjoignait à celui-ci d'aller à Pékin consacrer Mgr Salusti. (2) Elle le dispensait de se faire assister par deux autres évêques et l'autorisait à les remplacer par deux ecclésiastiques.

Mgr Salusti reçut encore deux lettres de la Sa-

(1) Cette lettre est contresignée par Mgr Etienne Borgia, secrétaire. (Traduit de l'italien).

(2) Mgr Salusti dit dans son *Mémoire* de 1780 à la Propagande que c'est lui qui avait invité Mgr Burger à le consacrer. (*Pièces justificatives*, n° IX).

crée Congrégation, l'une pour l'évêque de Nankin, l'autre pour son grand vicaire, le P. Joseph de Sainte-Thérèse, lettres leur ordonnant de cesser toute administration de l'église de Pékin avant le sacre du nouvel évêque et de la remettre entre ses mains.

Tous ces documents, à l'exception des *Bulles* et des *Pouvoirs* que la Cour de Portugal devait expédier de Lisbonne avec les *Intentions de Sa Majesté*, arrivèrent à Pékin au commencement de novembre 1779.

Mgr Salusti montra bien à tous les missionnaires de Pékin la lettre de Mgr Borgia, du 29 juillet 1778 et celle du cardinal Castelli, du 4 février 1779, mais jamais il ne donna connaissance, avant sa consécration, des autres documents, si ce n'est à ses amis intimes et aux missionnaires de la Propagande. Ces documents avaient cependant une valeur réelle.

Quant aux *Bulles* et *Pouvoirs*, comme ils se faisaient attendre et que Mgr Salusti était pressé de les avoir, ce prélat demanda vers la fin de novembre au gouverneur et au Sénat de Macao *si ses provisions étaient venues*. Sa lettre contenait cette phrase assez singulière : « Je crains qu'on ne les ait confiées à quelque Jésuite. Ce serait bien jeter la brebis à la gueule du loup, car ce sont les gens les plus perfides

et les plus impies que je connaisse au monde. » (1)

De Macao il lui fut répondu « que les deux seuls vaisseaux partis de Portugal étaient arrivés à Canton, mais qu'ils n'avaient apporté ni bulles, ni provisions, et que personne dans les deux vaisseaux n'avait ouï parler en Portugal d'un évêque pour Pékin. »

Cette réponse parvint à Pékin vers la fin de décembre, et les amis de l'évêque nommée *répandirent immédiatement le bruit qu'un Jésuite, français ou portugais, avait surpris les bulles et les avait supprimées.* » (2)

Les Bulles, disaient-ils, ont été expédiées de Lisbonne au mois de février 1779 et ne sont pas encore arrivées à Pékin, en janvier 1780. D'où trois hypothèses : elles ont été retenues, ou perdues, ou soustraites. Or, il est certain qu'elles ont été envoyées de Lisbonne ; elles ne se sont pas perdues, puisque les vaisseaux ont abordé à Macao ; reste le soupçon d'interception.

Ce soupçon repose sur de si graves raisons, dit une lettre de M. de Ventavon à la Sacrée Congrégation

(1) Voici la phrase en latin telle qu'elle était dans la lettre de Mgr Damascène, dont M. Bourgeois eut la copie : « Ob zelum ac bonum christianitatis timeri quod traditæ fuerint Jesuitis (Bullæ) ; id enim esset ovem mittere in oves lupi ; quod eos cogitem magis falsos homines ac impios orbis. » (Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780).

(2) Lettre déjà citée de M. d'Ollières à son frère.

tion de la Propagande, que l'évidence seule manque pour affirmer qu'elles ont été interceptées. Elles sont tombées, sans doute, entre des mains intéressées à les faire disparaître. L'avenir nous dira ce qui en est. » (1)

Comme M. de Ventavon, M. de Poirot accusait M. Bourgeois et ses amis d'avoir volé les Bulles : « Il ne sera pas difficile, écrivait-il à M. Amiot le 31 mai 1780, de prouver avec des monuments et raisons inéluctables la subreption malicieuse des Bulles. L'an passé même, Rome en a été instruite par quelqu'un de Canton. Ces Messieurs auront beau protester, jurer, ce vol détestable leur sera imputé et avec fondement. » (2) La haine est souvent injuste.

(1) Le 15 sept. 1780, M. de Ventavon écrit à la S. Cong. de la Propagande : « Bullæ fuerunt ne dolo subreptæ ? Gravissimæ quidem hujus subreptionis suspiciones sunt, et talia argumenta ut ad formandum judicium deficere tantùm videatur evidentia. Fuerunt ne casu perditæ aut in Lusitania contra mentem Sæ Sedis detentæ ? Nobis hoc probabit eventus. » L'avenir montra que les bulles furent, en effet, expédiées de Lisbonne et qu'elles mirent un temps long pour arriver à Pékin, mais qu'elles y arrivèrent : « Minister regius ulissiponensis expedit bullas et regis epistolas per Goam ; quæ expeditio unum plus quam solitum annum, ad sinas adventum retardavit. » (*Mémoire de Mgr de Govea*). Le 22 novembre 1781, M. de Ventavon écrivait à la Propagande : « Bullæ illust<sup>ni</sup> Dni Damasceni post duos tandem annos apparuerunt Macai. » (*Arch. de la Prop.*)

(2) *Arch. de la Prop.*

Les partisans de Mgr Damascène essayèrent d'entraîner M. Amiot dans leur parti, en lui faisant adopter leur sentiment sur l'interception des Bulles. Mais ce missionnaire avait trop de bon sens pour s'y laisser prendre. « La *subreption des Bulles*, répondit-il à M. de Poirot, dont vous, vous avez, dites-vous, une *certitude morale*, est un fait si peu croyable que je le regarde comme fabuleux. Une certitude physique ne serait pas suffisante pour me le faire croire. Je dirais alors : *les sens sont trompeurs*, je ne les ai pas bien appliqués, j'ai cru voir et je n'ai pas vu, j'ai cru bien entendre et j'ai mal entendu ; mes yeux et mes oreilles m'ont trompé. D'ailleurs, j'ai l'honneur de connaître tous les missionnaires européens et chinois qui sont à Pékin, et je suis dans une persuasion intime qu'aucun d'eux n'est capable d'avoir contribué de près ni de loin à une action qui serait un crime abominable devant Dieu, et une tache d'ignominie ineffaçable aux yeux des hommes. Il faudrait un intérêt bien grand pour engager quelqu'un à commettre un aussi grand crime. Et il n'y aurait que celui à qui le gouvernement de Portugal aurait remis les Bulles et les Instructions qui devaient les accompagner pour être apportées en Chine, qui aurait pu les supprimer. Est-il vraisemblable que quelqu'un ait été assez téméraire pour supprimer les dépêches de son souverain au risque de sa fortune et de sa vie ? Par quel motif les aurait-il suppri-

mées ? A l'instigation de qui ? Encore une fois, la chose n'est pas vraisemblable.

J'ai tout lieu de croire, au contraire, que tout le monde serait charmé que ces bulles tant désirées arrivassent enfin.

Les missionnaires surtout en seraient dans la joie de leur cœur, parce qu'alors tout sujet d'altération étant ôté, nous pourrions tous travailler en paix à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Voilà le langage de l'honnêteté et du bon sens. Comment les partisans de Mgr Damascène ne comprirent-ils pas que le *souçon d'interception* opérée par des missionnaires était odieux, que ce fait était invraisemblable ?

Cette invention par trop chimérique rencontra, du reste, tant d'incrédules, que ses auteurs jugèrent à propos de déclarer, quelque temps après, que les Bulles étaient retrouvées, qu'elles étaient en route, et qu'on les recevrait vers la *semaine sainte* de 1780.

Le mercredi-saint, arriva de Canton un prêtre chinois ; on le dit porteur des fameuses bulles. Il n'en était rien. Mais, la veille, Mgr Nathanael Burger, (1)

(1) Mgr Burger, d'abord missionnaire au Chan-Si, reçut en 1778, les lettres de la Propagande qui le nommaient évêque de Delcon et vicaire apostolique du Chan-Si et du Chen-Si. Mgr Magi lui donna la consécration épiscopale le 18 octobre 1778. Trois mois avant sa consécration, Rome l'avait nommé coadjuteur de l'évêque de Nankin, qui n'a-

franciscain, évêque de Delcon *in partibus*, vicaire apostolique du Chan-Si, accompagné d'un prêtre chinois, François Zen, propagandiste, descendait incognito chez les missionnaires de la Propagande, et y restait caché. Mgr Salusti l'avait prié de venir le sacrer. (1)

Le samedi-saint, Monseigneur fit savoir par écrit au P. Joseph-Bernard d'Almeyda, ex-Jésuite portugais, président du tribunal des mathématiques, qu'il *avait reçu ses bulles* (2) et qu'il serait procédé à la cérémonie du sacre, aussitôt que le gouverneur de Macao lui aurait transmis les instructions de la

avait pas demandé de coadjuteur. Mgr Burger porta donc jusqu'à sa mort le titre de vicaire apostolique du Chan-Si et Chen-Si et de coadjuteur de Mgr de Nankin. (Voir les *Variétés sinologiques*, n° 38, 1914, p. 241).

(1) a/ Lettre collective des missionnaires français à l'archevêque de Goa, primat des Indes ; Pékin, 1780.

— b/ On lit aussi dans le *Mémoire* envoyé à la Propagande sur la consécration et l'administration de Mgr Salusti par ce prélat et ses adhérents les *Salustiens*, en 1780 : « Pervenit tandem Pekinum sacerdos, franciscus Zen (Les Français disent *Tieng*, dans la lettre à l'archevêque de Goa) quartâ feriâ majoris hebdomadæ et dispositione divinâ accidit eâdem quoque die ut perveniret ex provinciâ Kensi illustimus ac revmus Dnus Nathanael Burger Episcopus Delconensis et vicarius apostolicus Kansi et Kensi, qui jam a Mense decembri 1779 ab electo episcopo fuerat invitatus pro sua consecratione. » (Voir aux *Pièces justificatives*, n° IX).

(2) La lettre de Mgr Salusti disait : « J'ai enfin reçu mes bulles pour l'évêché de Pékin ; *Bullas promoventes me recepi.* » (Lettre déjà citée du P. d'Ollières).

Cour de Portugal. « En conséquence, dit M. d'Ollières, il pria le P. d'Almeyda de lui donner, au moins de lui prêter les habits pontificaux de l'évêque défunt, qui était Jésuite portugais... (1) Se doutant de quelque supercherie, les missionnaires portugais répondirent : *Si vous avez vos bulles, il ne convient pas de prier, vous devez ordonner. Nous attendons vos ordres.* On les attendit vainement. Mais le lendemain, jour de Pâques, M. de Ventavon se transporta chez les Portugais pour leur assurer l'arrivée des bulles..., et le dialogue suivant eut lieu : *Eh bien ! les bulles sont donc arrivées ? — Oui. — Vous les avez vues ? — Oui. — Commencent-elles comme ceci ? — Non. — Comment commencent-elles ? — Je ne m'en souviens pas bien.* Et, sans se déconcerter, M. de Ventavon demanda aux Portugais si véritablement ils n'avaient rien su de l'arrivée des Bulles. *Rien,* répondit un des missionnaires, *mais nous avons des preuves très fortes qu'elles ne sont pas arrivées.* M. de Ventavon termina l'entretien, en promettant que Mgr Salusti ne se ferait pas consacrer avant d'avoir reçu les *Instructions* de la Cour de Portugal. » (2)

Mgr Salusti l'avait lui-même promis formellement. A la première nouvelle de son élévation à

(1) Mgr de Souza, mort évêque de Pékin.

(2) Lettre déjà citée de M. d'Ollières. — Voir aussi la lettre inédite de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 octobre 1780. (*Pièces justificatives*, n° X).

l'épiscopat, les Portugais et les Français lui avaient porté leurs félicitations à la résidence des Propagandistes, et Mgr leur rendit aussitôt leur visite. Or, au cours de l'entretien qu'il eut avec les Portugais, ceux-ci lui rappelèrent la nécessité absolue où il était de ne pas se faire sacrer avant la réception des Bulles et des Instructions de la Cour de Portugal. Il promit sans hésiter, croyant alors qu'il ne tarderait pas à recevoir les pièces nécessaires à la consécration. (1)

\*  
\*\*

Cependant, vers le milieu de mars 1780, le bruit se répandit que Mgr Salusti serait consacré prochainement.

Le 24, Mgr de Laimbeckhoven, administrateur de l'église épiscopale de Pékin, lui envoya sa démission par la lettre suivante de désistement :

« Illustrissime et Reverendissime Seigneur, par

(1) *Mémoire* de Mgr de Govea : « Ut andierunt Lusitani nominationem R. D. Episcopi à sacrâ congregatione annunciatam, omnes ad eum congratulandum de suâ ad episcopatum elevatione accurrerunt. Reddidit D. Electus visitationes omnibus Lusitanis, et proponentibus ipsis absolutam necessitatem expectandi bullas et regias epistolas pro legitimate consecrationis, annuit libenter D. Electus ipsorum amicis rationibus, promittens nihil movere quin prius bullas et regias epistolas ex Lusitaniâ accepisset. »

les lettres du R. P. Candide, de la Sacrée Congrégation, procureur intérimaire, lettres qui m'ont été apportées de Canton, il y a trois jours, par mon domestique, j'ai compris que Votre Grandeur avait été proposée par la très fidèle reine de Portugal au Saint-Siège pour l'épiscopat de Pékin. Cette nouvelle très désirée m'a comblé d'une joie incroyable, soit parce que je vois enfin remplis les vœux que je forme depuis tant d'années d'être délivré de cette longue et pénible administration de l'église de Pékin, soit parce que cette église, orpheline depuis tant d'années, est enfin pourvue d'un si digne pasteur, exempt de tous calculs, dont la prudence, la vertu et l'expérience des affaires me font espérer que la paix antique reviendra vite dans cette église, divisée ces dernières années par un malheureux schisme, et qu'il n'y aura plus en elle qu'un seul troupeau et un seul pasteur. A ce pasteur, je remets par cet acte solennel toute la responsabilité de cette église que j'ai portée durant vingt ans, et je félicite très sincèrement Votre Grandeur d'avoir été élevée à cette nouvelle dignité bien dûe à vos mérites, en même temps que je lui souhaite d'avoir des temps meilleurs pour la soutenir en paix, meilleurs que ceux que j'ai eus.

Enfin, le prie le Dieu tout puissant de fortifier Votre Grandeur par sa grâce divine afin qu'elle puisse supporter le pénible gouvernement de cette église.

Baisant la main sacrée de Votre Grandeur, je suis son très obéissant et très humble serviteur.

GODEFROY, *évêque de Nankin.* » (1)

Quand Mgr de Laimbeckhoven adressait ce désistement à Mgr Salusti, il ignorait que les Bulles n'étaient pas encore arrivées à Pékin. Mgr Salusti ne le tenait pas au courant de ce qui se passait à ce sujet ; il ne lui demanda même pas conseil sur sa consécration. (2)

Quoiqu'il en soit, le désistement de l'évêque de Nankin laissait l'église de Pékin sans administrateur et sans pasteur. Dans ces conditions, une question se posa aussitôt : convient-il de procéder le plus tôt possible et sans Bulles à la consécration de Mgr Salusti ? Cette consécration serait-elle valide ?

Il y avait, à la fin de mars, vingt-six prêtres à Pékin, 18 européens et 8 chinois. Ils se divisèrent en deux camps. Les uns, douze en tout, déclarèrent que Mgr Salusti pouvait se faire sacrer valablement sans Bulles ; on les appela *Salustiens* ou partisans de

(1) Trad. du latin (Arch. de la Prop.)

(2) Voici, à ce sujet, sa déclaration : « Ego J. Damas-cenus Salusti, Episcopus Pekinensis, testor et dico nunquam me scripsisse ad episcopum Nankinensem nec me velle habere ab ipso consilium circa meam consecrationem in episcopum, nec velle ab eo sententiam utrùm benè vel malè fecerim permittendo ut episcopus Delconensis consecraverit me, discere. » (Arch. de la Propagande).

Salusti. Parmi eux, on comptait les PP. Damascène, Joseph de Sainte-Thérèse et Archangel, missionnaires de la Propagande ; MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, missionnaires français ; M. Louis de Cipolla, italien ; M. Félix da Rocha, portugais, et quatre Chinois, Pie-Lieou, Paul-Lieu, François Lan et Thomas Lieu. M. de Ventavon, ami dévoué du P. Damascène, était l'âme de ce parti.

Quatorze missionnaires soutinrent, au contraire, que, d'après la doctrine de Boniface VIII, la consécration de Mgr Salusti ne pouvait avoir lieu. Ils furent appelés *Bonifaciens*. Dans ce parti se rangeaient : le P. Eugène de Citadella, propagandiste ; MM. d'Espinha, Seixas, Ignace Francisco, Joseph Bernard d'Almeyda et André Rodriguez, portugais ; MM. Bourgeois, Amiot, d'Ollières, Collas et Cibot, français ; Paul Suerio, Paul Hyacinthe et Mathieu Sequeira, chinois. (1)

(1) Mémoire de Mgr de Govea à la Propagande : « Erant tunc Pekini 18 Europœi sacerdotes, et 8 sinenses. Hi omnes in duas partialitates fuerunt divisi. Prima partis *Salustiani* dicti ob adhœsionem D. episcopo Salusti, erant 7 Europœi, scilicet Josephus à S. Theresia, Archangelus à S. Anna, alumni S<sup>œ</sup> Congregationis, Joannes Mathæus de Ventavon, Aloysius de Poirot, Joannes Josephus de Grammont, Galli, Aloysius de Cipolla, italus, Felix da Rocha, lusitanus, Piu Lieou, Paulus Lieu, Franciscus Lan, Thomas Lieu, sinenses. Alterius partis (*Bonifaciani* dicti quia pro bullâ Bonifacii VIII propugnabant) erant 11 : Josephus Espinha, Joannes Seixas, Ignatius Franciscus, Josephus Bernardus, Andræas Rodriguez, lusitani, Euse-

Les *Salustiens* se réunirent à la fin de mars 1780 en l'église de la Mission de la Propagande, pour délibérer sur la décision à prendre. Mgr Nathanael Burger, évêque de Delcon, coadjuteur de l'évêque de Nankin, assistait à la réunion. Après une longue délibération, ils arrêtaient et signèrent la déclaration suivante :

« *Nous soussignés, missionnaires apostoliques en Chine, étant donnés divers témoignages publics et privés, inscrits fidèlement dans un autre document et par lesquels il constate avec évidence que le Rev. Seigneur Jean-Damascène Salusti a été élu évêque de Pékin sur la présentation de la Reine sérénissime et très fidèle de Portugal, et qu'il a été confirmé par le Saint-Siège, que les Bulles ont été expédiées et transmises en Portugal, qu'aucun changement dans les dispositions de l'une et de l'autre Cour de Rome et de Portugal n'est survenu, qu'aucun indice même le plus léger de ce changement n'existe, et que par suite on a la certitude morale que les Bulles, transmises de Portugal dans l'empire chinois, ont été perdues par hasard ou même soustraites par vol ; car ce qui n'était presque jamais arrivé auparavant, beaucoup de lettres de Pékin à Canton ou de Canton à*

*bibus à Citadella, alumnus Sæ Congregationis, Josephus Amiot, Franciscus Bourgeois, Adeodatus Dollières, Petrus Collas, Petrus Cibot, galli, Paulus Sueiro, Paulus Hiacinthus, Mathæus Sequeira, sinenses. »*

*Pékin ont été interceptées ou perdues, quelques-unes de Canton même, munies d'un sceau, ont été ouvertes et livrées sans adresse ; considérant aussi que l'illust. Seigneur de Delcon, qui était bien certain de la nomination et de la confirmation du Rev. Jean-Damascène Salusti à l'évêché de Pékin, est venu dans cette ville dans le but de le sacrer, ne peut y rester plus longtemps, soit à cause du danger qui existe toujours qu'à la fin sa présence soit découverte par le gouvernement et que de là surgisse une persécution contre les chrétiens, car aucun étranger ne peut séjourner ici sans une autorisation spéciale de l'Empereur, soit à cause du bruit répandu qu'on avait formé le dessein de dénoncer Mgr de Delcon ; bien qu'il ne faille pas croire facilement ces rumeurs et que nous ne les admettions pas, cependant, après les accusations juridiques portées devant l'Empereur, ces dernières années, et au grand scandale des fidèles et des infidèles, contre M. Nicolas Simonetti, procureur de la Congrégation de la Propagande, et contre Louis Cipolla, ex-Jésuite, il est prudent de se tenir sur ses gardes. Et comme d'autre part, il n'est ni convenable, ni expédient que l'illust. évêque de Delcon s'en aille, contre l'attente de tous les chrétiens, sans avoir consacré l'évêque de Pékin, dans la crainte qu'ils n'ajoutent foi aux rumeurs malignement répandues, d'après lesquelles l'élection du Rév. Jean-Damascène Salusti était simulée, une pure invention,*

mais surtout de peur que les fidèles ne demeurent plus longtemps incertains au sujet de leur vrai et légitime pasteur et qu'ils ne soient ainsi confirmés de plus en plus dans le schisme.

Toutes ces choses sérieusement pesées, nous pensons que tant et de si forts témoignages suppléent abondamment le défaut des Bulles, et conséquemment, en raison des lieux et des circonstances, qu'on peut, non seulement licitement, mais qu'on doit le plus tôt possible procéder à la consécration de l'évêque susdit, élu et confirmé. » (1)

Les Bonifaciens n'envisageaient pas la situation au même point de vue que les Salustiens. Abstraction faite des circonstances où l'on se trouvait, ils étudièrent avec soin la décrétale *injunctæ*, (2) et, de

(1) Cette déclaration, traduite du latin, est signée par l'évêque de Delcon, MM. da Rocha, de Ventavon, de Poirrot, de Grammont, Thomas Lieou, Paul Lieou, Fr.-Xavier Lan, Et. Yang et Louis Cipolla, missionnaires apostoliques, Fr.-Archange-Marie de Sainte-Anne, carme déchaussé, Pie Liou, aîné, missionnaire de la Propagande ; et elle est certifiée par Marie Zen, protonotaire apostolique (Arch. de la Propag.) — Voir le texte latin aux *Pièces justificatives*, n° VIII.

(2) Voici le texte de la décrétale *injunctæ* de Boniface VIII, en l'an 1300 : « Sancimus ut Episcopi et alii prælati superiores..., qui apud dictam sedem promoventur, aut confirmationis, consecrationis, vel benedictionis munus recipiunt, ad commissas eis ecclesias,... absque dictæ sedis litteris hujus modi, eorum promotionem, confirmationem, consecrationem seu benedictionem continentibus, accedere

cette étude il ressortit pour eux, avec évidence, qu'ils n'étaient pas obligés d'adhérer à la décision des *Salustiens*, et que Mgr Salusti ne pouvait se faire consacrer sans les Bulles.

En outre, le long retard des Bulles permettait de soupçonner ou de craindre qu'il n'y eut eu un changement dans la nomination de l'évêque par suite d'opposition du Portugal. Cette éventualité n'échappa pas aux *Salustiens* eux-mêmes. Dès lors, la sagesse conseillait d'attendre les Bulles.

Les trois ex-Jésuites, MM. de Ventavon, de Poirrot et de Grammont en jugèrent autrement. Exerçant sur Mgr Salusti une influence considérable, ils l'engagèrent vivement et le déterminèrent à se faire consacrer sans les bulles, malgré l'avis contraire des autres missionnaires français et Portugais, à l'exception de M. da Rocha. (1) Mgr de Delcon, qui s'était longtemps montré hésitant au sujet de la consécra-

vel bonorum ecclesiasticorum administrationem accipere non præsumant : nullique eos absque dictarum litterarum ostensione recipiant aut eis pareant vel intendant. »

(1) *Mémoire* de Mgr de Govea : « R. D. Episcopus cessit rationibus *Salustinorum*, et contemptis juridicis protestationibus *Bonifaciorum*, fuit consecratus. Tres ex-jésuitæ Galli, corpus unum facientes cum alumni Sacrae Congregationis, suaserunt D. Episcopo ut à R. D. Episcopo Delconensi consecrationem susciperet, non obstantibus rationibus in contrarium adductis à Lusitanis et à cæteris gallicis et ab ipso delconensi episcopo, qui per multum etiam tempus de consecratione faciendâ hæsitavit. »

tion, avait fini par céder aux instances que lui firent les *Salustiens*.

La cérémonie du sacre fut donc fixée au *deux avril*.

Le P. Joseph, Carme déchaussé et missionnaire apostolique, toujours Vicaire général de l'évêque de Nankin, adressa, la veille du sacre, à Mgr Salusti, la déclaration suivante :

« Je soussigné, ayant connaissance des lettres envoyées par la Sacrée Congrégation au révérendissime et illustrissime Père Jean-Damascène et à moi, par lesquelles Elle le désigne comme évêque de Pékin, et que, par suite, je deviens déchargé des fonctions de *Vicaire* qu'on m'avait imposées, je déclare que mon autorité de *Vicaire* a cessé entièrement, ainsi que la précaire administration de ce diocèse de Pékin. » (1)

Dès le mercredi de Pâques, quatre jours avant

(1) Ego infrà scriptus conscius ex S. Congregationis litteris ad illustrissimum et reverend. P. Jo. Damascenum et ad me scriptis cum ejusdem destinatione in episcopum Pekinensem, me remanere liberum ab officio vicarii, antea mihi imposito, hinc declaro omnem meam vicariū auctoritatem cessare cum omni aliā præcaria hujus Pekinensis diæcescos administratione.

Pekini, die 1<sup>a</sup> Aprilis 1780.

JOSEPH, à S. Theresia carm. disc.  
miss. apost.

(Arch. de la Prop.)

la consécration, M. Bourgeois avait appris par le P. Eusèbe de Citadella, propagandiste, ce qui se passait au camp des *Salustiens*, et l'avait prié de passer chez lui. « Il me dit, écrit-il à son ami Duprez, que les Bulles n'étaient sûrement pas arrivées, que malgré cela on travaillait à des habits pontificaux, et que, s'il n'y avait point d'opposition, Mgr de Delcon ferait la consécration dans quatre ou cinq jours, c'est-à-dire, le jour de Quasimodo. Au narré, j'entrevis tous les maux qui menaçaient notre Mission française. Connaissant Mgr de Delcon depuis plusieurs années, je pris le parti de lui écrire, persuadé que, suivant les lois canoniques, il ne passerait pas outre, en cas d'opposition. De leur côté, les Pères Portugais, qui gouvernaient presque les trois-quarts de la chrétienté de Pékin, en firent autant. Au surplus, ils avaient une raison personnelle, sur laquelle on ne les fera jamais passer. En venant aux Missions, ils font serment de ne reconnaître aucune personne constituée en dignité sans l'attache du Roi.

Mgr de Delcon répondit à ma lettre, dimanche matin seulement, à six heures, et m'avoua qu'il n'avait pas les Bulles, (1) mais que les lettres reçues de Rome suffisaient pleinement pour la consécration. »

(1) Mgr de Govea dit dans son *mémoire* : « Minister regius Ulyssiponensis expedit Bullas et regias epistolas per Goam ; quæ expeditio unum plus quam solitum annum ad sinas adventum retardavit. »

La lettre de M. Bourgeois, écrite le 30 mars, au nom de ses partisans, MM. d'Ollières et Collas, à Mgr de Delcon, était une lettre de *protestation contre tout ce qui se ferait sans bulles* ; une seconde lettre était adressée à Mgr Salusti. Les deux furent remises par le P. Joseph de Sainte-Thérèse.

Le P. d'Espinha protesta de son côté le 31 mars, et ajouta à sa protestation : *sans l'intimation du roi patron*. (1) Le droit de la couronne de Portugal, par rapport aux évêques de Pékin, se réduisait *canoniquement* au *jus patronatus seu præsentandi*, qui lui fut accordé d'abord par Alexandre VIII, dans la constitution *Romani pontificis*, du 10 avril 1690, et confirmé par Innocent XII dans la constitution *E sublimi*, du 15 octobre 1696. Il y est dit que les rois de Portugal auront à perpétuité le droit de *présenter* ou *nommer* au Pape les sujets pour l'évêché de Pé-

(1) Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780. (Arch. S. J.) — Le 26 juillet 1780, MM. d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas écrivirent à l'archevêque de Goa une *lettre collective*, où ils racontent tout ce qui se passa alors au sujet du sacre et de l'administration de Mgr Salusti. En voici un extrait. « B<sup>o</sup> P<sup>i</sup> Josepho à S<sup>a</sup> Theresiâ protestationes transmisimus exhibendas tum *consecratori* episcopo tum *consecrando*, quibus monebamus nos non tantum ejus modi consecrationi sine litteris apostolicis in formâ legitimâ factæ aut faciendæ resistere, sed nec unquam cum qui sic consecratus esset in legitimum episcopum agnituros donec quod juris est peractum fuerit. » Cette lettre n'est pas signée de M. Amiot, qui, par principe, ne signait jamais les lettres collectives. (Voir *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> V).

kin à chaque vacance, dans le délai d'un an. La condition, c'est qu'ils doteront l'évêque.

A ce droit, reconnu par le Saint-Siège, s'ajoutait l'usage qu'il admettait au moins pratiquement ou tolérait par nécessité, à savoir que les Bulles instituant l'évêque passaient par la Cour de Portugal et étaient envoyées et remises par ses agents au prélat nommé. Le Saint-Siège n'a jamais, ni sanctionné, ni contesté cet usage que la couronne de Portugal affirma toujours comme un droit ; et, de fait, les Bulles des évêques de Pékin, comme celles des évêques de Nankin, ne leur ont jamais été remises directement par les agents du Saint-Siège, mais toujours par ceux du roi de Portugal. Si on avait voulu faire autrement, le Portugal aurait refusé sa subvention à l'évêque, qui n'aurait pu vivre.

D'une manière générale, le *jus præsentandi* était interprété par le Portugal en ce sens, que non seulement il lui réservait la nomination de l'évêque de Pékin, mais encore qu'il obligeait l'élu d'attendre que le gouvernement portugais lui en fit notification et l'autorisât à entrer en fonctions. Le Saint-Siège a laissé, sans protester, cette interprétation se traduire en fait.

Il suit de ce qui précède que l'évêque nommé ne pouvait pas même se faire consacrer sans l'agrément *explicitement* obtenu du Portugal.

C'est sur ce fait incontesté que s'appuyait la protestation du P. d'Espinha.

M. Amiot ne prit aucune part, ni pour ni contre la consécration de Mgr Salusti. « Sa maxime, comme il l'avoue lui-même, était de bien vivre avec tout le monde, de ne pas s'ingérer dans les affaires des autres... Il abhorrait les disputes. » Cependant, il désapprouva la *protestation* de MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot. « Ces Messieurs, écrit-il un peu plus tard à M. de Poirot, eussent mieux fait de se tenir tranquilles et d'être simples spectateurs d'une scène qui ne les intéressait en rien. N'ayant aucun titre qui les autorisât à cette démarche, ils ont passé les bornes de leur devoir ; du moins je le crois ainsi. Je vous avoue que la conduite de nos trois Messieurs à cet égard m'a toujours fait de la peine et m'en fait encore aujourd'hui. » (1) Mais, s'il désapprouvait la *protestation*, il n'approuvait pas pour cela la *consécration sans bulles*. Il restait seulement en dehors du débat, et, tout en étant sur divers points de l'avis des *Bonifaciens*, il ne voulait jamais rien faire, ni signer en commun avec eux.

\*  
\*\*

Malgré la protestation des *Bonifaciens*, la céré-

(1) Lettre de M. Amiot à M. de Poirot, 13 juin 1780 (Arch. de la Propag.)

monie du sacre eut lieu dans la petite église de la Propagande, au jour marqué. Seuls les *Salustiens* s'y présentèrent. Le P. Joseph de Sainte-Thérèse, et M. Félix da Rocha assistèrent le prélat consécrateur, le cardinal Castelli *ayant accordé à Mgr Salusti d'être sacré par un seul évêque, assisté de deux dignitaires.* (1)

La cérémonie commence par cette demande du Pontifical romain : *Habetis mandatum apostolicum.* Un des assistants répond : *Habemus.* L'évêque consécrateur dit : *Legatur.* Et l'assistant lit les lettres dont il a été question plus haut, du cardinal Castelli et de Mgr Borgia. (2) Puis, la consécration se fait suivant le rite romain.

Dans sa lettre du 15 octobre 1780, M. Bourgeois ajoute : « Cette consécration n'eût été qu'un demi-mal, si on s'en était tenu là. Le grand point était de ne pas usurper la juridiction avant l'arrivée des Bulles. »

La décrétale *injunctæ* de Boniface VIII défend, en effet, aux évêques qui se sont fait consacrer sans les bulles, de s'ingérer en rien, avant de les avoir reçues, dans le gouvernement de leur église. Bien

(1) Cédula consistoriale transmise par le cardinal au P. Damascène, le 4 fév. 1779 (Arch. de la Prop.)

(2) Voir : Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780 ; — lettre collective des missionnaires français *Bonifaciens* au primat des Indes. (*Pièces justificatives*, n<sup>os</sup> V et X). — Lettre de M. d'Ollières à son frère.

plus, elle enjoit aux particuliers de ne pas recevoir leur évêque ni de lui obéir, *s'il n'a montré ses bulles* : « Absque dictarum litterarum ostensione recipiant aut eis pareant vel intendant. »

Cette constitution de Boniface, renouvelée et confirmée par d'autres constitutions postérieures, par exemple, celle de Jules III, l'an 1533, et celle de Clément VIII, fut religieusement observée dans l'Eglise, même dans les pays de Mission. C'est ce qui arriva à Jean-Vincent de Fonseca, nommé en 1582 archevêque de Goa. Ce prélat, sachant que les Bulles de sa confirmation avaient été expédiées de Rome, mais s'étaient perdues en mer, s'abstint, durant le long espace de cinq ans, d'administrer son diocèse, uniquement parce qu'il n'avait pas reçu les Bulles, convaincu que cette circonstance était si nécessaire, que ni l'assurance de les savoir expédiées, ni la distance énorme et la navigation difficile, ni la longue viduité de son église ne pouvaient le dispenser, ni l'autoriser à la gouverner avant de les avoir reçues.(1) Plus

(1) Fagnanus (in cap. *Nihil est*) approuve et loue cette conduite circonspecte de l'archevêque portugais à Goa. Puis il montre qu'établir en principe qu'un évêque, dans ce cas, c'est-à-dire, sans avoir et exhiber les bulles compétentes, puisse administrer son diocèse, serait très funeste pour l'Eglise de Dieu. (*Analecto theologico Canonico sobre à Juridic...* Lisbonne, 1843, p. 77).

Thomassin rapporte ce cas dans *Vetus et nova ecclesie disciplina*, part. II, Lib. II, cap. XLII... X : « Publicata est à Bonifacio VIII Decretalis *injunctæ*, quâ prohibentur præ-

tard l'Archevêque consulta la Congrégation des inter-prètes du Concile (S. Congr. concilii), pour savoir ce qu'il y aurait à faire dans d'autres cas semblables, étant donné l'extrême éloignement de Goa. La Congrégation approuva la manière d'agir de Mgr Fonseca. (1)

On lit enfin, dans *La Discipline de l'Eglise de France d'après ses Maximes et Décisions* : « Le pape Boniface VIII publia la décrétale *injunctæ* qui défend aux prélats qui ont été pourvus et confirmés, de s'ingérer en rien dans le gouvernement temporel ou spirituel de leur église, s'ils n'ont reçu les Bulles ; à moins de cela, ils sont privés du droit dont leur promotion les avait revêtus. *Requiritur ut litteræ ostensæ fuerint.* »

lati promoti et confirmati, imo etiam, si velis, Remæ, ne quant ulum cumque immisceant se administrationi ecclesiarum nisi pontificiis instructi sint bullis, alioqui partojure excutiantur... quærent canonistæ, an extremâ quâpiam urgente necessitate, et locorum maxima distantia, possit aliquid dispensationis adhiberi. Eâ quidem in re sunt opiniones, sed laudi datur Archiepiscopo Goano, qui nunquam interponere se voluit in regimen ecclesiæ suæ, quamquam certò sciret consignatas fuisse, sed casu aliquo interceptas bullas, maluitque toto quinquennio ecclesiam suam Pastore vacare. »

(1) Ce fait est rapporté dans les *Documentos ineditos para subsidio à histor. eccles. de Portugal*. Lisbonne, 1875, p. 51. — Voir un travail intitulé *Mitras lusitanas no Oriente*, par Casimir-Christophe de Nazareth, publié dans le *Bulletin de Sociedade de Geographia de Lisbonne*, 1893.

\*  
\*\*

Mgr Salusti, sacré sans les Bulles évêque de Pékin, ne pouvait donc, avant de les avoir reçues et montrées, d'après la décrétale *injunctæ*, accomplir aucun acte de juridiction. Ainsi l'entendirent l'Evêque de Nankin, (1) et, comme nous le verrons bientôt, l'Archevêque de Goa.

*Le lendemain de la consécration, Mgr promet tout ce qu'on voulut, en sorte qu'on se flattait que*

(1) L'évêque de Nankin au card. Antonelli, 1<sup>er</sup> nov. 1780 : « Cum de expresso sanctæ sedis mandato cesset interima mea, quam per 20 annos gessi ecclesiæ Pekinensis, administratio, nolui me amplius immiscere spinosis illius negotiis, licet ad id plurium missionariorum litteris et instantiis rogatus. Hinc tribus solum verbis Eminentiae vestræ exposui nova illa dissensionum zizania, quæ inimicus homo super-seminare cepit occasione præcipitatæ consecrationis et subsecutæ deinceps strepitosæ administrationis, non expectatis Bullis pontificiis, quæ de jure et consuetudine per viam Patroni remitti debent, cumque insuper per Bullam Bonifacii VIII vetitum sit nominatò ullum jurisdictionis actum exercere sine exhibitis Bullis, idque sub pæna nullitatis et inhabilitatis ad idem beneficium. Inde accidit ut sapientissimâ hâc S. Sedis providentiâ non modo extinctum non fuerit antiquum schisma, sed novum ei superadditum. » (Arch. de la Prop.) Dans une lettre précédente du 25 juillet 1780 au même cardinal, il disait : « Nihil sufficiat dicere quod cum Bullæ Pontificiæ de novis his Lusitani juris episcopatum nominationibus husquam apparuissent, quæ tamen ad valorem adeundæ possessionis et exeundæ jurisdictionis de jure et praxi requiruntur... » (Arch. de la Propag.)

cette démarche irrégulière n'aurait pas de mauvaises suites, que tout resterait tranquille et que les néophytes ne s'apercevraient de rien. (1) La paix était désirable, et tous les cœurs généreux, cherchant avant tout le bien des âmes et la gloire de Dieu, la désiraient et la demandaient.

Mais voici ce qui se passa, d'après la lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, (2) celle de M. d'Ollières à son frère, et le *mémoire* de MM. Cibot, Bourgeois, Collas et d'Ollières, (3) à l'Archevêque de Goa.

Mgr Salusti avait malheureusement auprès de lui des conseillers trop écoutés, imprudents et mal inspirés ou mal éclairés, ne calculant pas assez les fâcheuses conséquences de leurs conseils. Ils détournèrent Monseigneur de la voie où il voulait entrer, et ce prélat, oubliant ses promesses de la veille, se décida à gouverner son église.

Il envoya les *pouvoirs* aux missionnaires de son diocèse, *Salustiens* et *Bonifaciens*. Les premiers les reçurent, les autres les refusèrent. (4) En même temps, il écrivait aux chrétientés des ex-Jésuites, en

(1) M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780.

(2) V. *Pièces justif.*, n° X.

(3) Voir ce *Mémoire aux Pièces justificatives*, n°V.

(4) « Quarta decimâ die, episcopus amicissimas litteras protestantibus misit... nec litteras nec facultates recipere voluerunt. » (*Mémoire* de 1780 à la Propagande, cité plus haut). — Voir aussi la lettre de M. Bourgeois.

dehors de la ville, que les *Bonifaciens* étaient *sans pouvoirs, incapables de confesser* ; ainsi, ils étaient *interdits sans le savoir*. Il répandait aussi le bruit que les Bulles avaient été volées, à Macao ou à Canton, par des Jésuites portugais ou français. Un prêtre chinois, délégué par lui, parcourait la ville, allant de maison en maison et prévenant les chrétiens que MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot n'avaient plus les *pouvoirs*, qu'il était inutile de faire appel à leur ministère.

Ces Messieurs, néanmoins, qui tenaient jusqu'ici leurs pouvoirs de Mgr de Nankin, continuèrent d'*exercer avec les anciennes approbations*. (1)

Grand fut alors le mécontentement des trois *ex-Jésuites salustiens*, en voyant que M. Bourgeois et ses amis, non seulement refusaient les approbations que leur offrait Mgr Salusti, mais qu'ils administraient toujours les Sacrements avec les pouvoirs reçus de l'Evêque de Nankin.

Tous ces Messieurs ex-Jésuites français, *Salustiens* et *Bonifaciens*, habitaient la résidence de Saint-Sauveur, mais ils n'avaient entre eux aucune relation. En conséquence, M. de Poirot se contenta d'écrire, au nom de ses deux amis, à M. Amiot, une let-

(1) Nous n'examinons pas ici si les pouvoirs reçus de Mgr de Nankin, qui avait donné sa démission d'administrateur, étaient toujours valables. La situation était troublée et troublante. Nous rapportons les faits, rien de plus.

tre assez peu mesurée où il blâmait sévèrement la conduite de M. Bourgeois et de ses partisans. A l'entendre, les approbations de Mgr Salusti étaient seules valables, les autres nulles et de nul effet.

M. Amiot lui répondit le 13 juin : « Vous trouvez mauvais que nos Messieurs français n'aient pas demandé d'être approuvés par Mgr Salusti, qu'ils aient même refusé les approbations qu'il leur offrait... sans discuter ici s'ils ont bien ou mal fait, leur conduite à cet égard pouvait être moins dure ; mais elle est une suite et comme une conséquence de la première démarche qu'ils ont faite en s'opposant à ce qu'il fut sacré. Ils croient que Mgr Salusti n'a point de juridiction, parce qu'il s'est fait consacrer contre les règles ordinaires de l'Eglise. Pourquoi l'auraient-ils engagé, *en lui demandant d'être approuvés*, à faire des actes d'un droit qu'ils lui refusent ? Suivant leur manière de penser, ces actes eussent été *nuls et de nul effet*. Ils ont cru devoir se tenir tranquilles et continuer d'exercer avec les anciennes approbations. »

M. de Poirot lui disait dans sa lettre : « Mais, vous avez bien reçu la feuille de pouvoirs des mains de Mgr Salusti. Pourquoi vos confrères n'ont-ils pas fait de même ? »

M. Amiot répliqua : « Vous dites que j'ai reçu les pouvoirs de Mgr Salusti, d'où vous concluez que

je le regarde comme ayant la juridiction... Voici la manière dont j'ai reçu les pouvoirs. A mon retour de la sépulture où j'avais passé quelques jours, j'étais dans mon parterre avec un de nos Messieurs, occupés l'un et l'autre à examiner une plante. Mon domestique m'apporte une lettre qu'un prêtre chinois, nommé le P. Lan, lui avait donnée pour me remettre. Je l'ouvre et je lis des approbations très honorables que Mgr Salusti avait la bonté de me donner *sans que je les eusse demandées et sans même le plus léger soupçon de ma part qu'il me les donnerait*. Je réfléchis à part moi sur ce que j'avais à faire, dans la conviction où j'étais que Mgr Salusti n'avait pas de juridiction. Je me déterminai à *garder ce papier*, non comme contenant des approbations dont je n'avais pas besoin, mais comme une marque de sa politesse et une preuve de sa bonne volonté à mon égard. Le lui renvoyer, eût été une espèce d'insulte ; et répondre à une honnêteté par une insulte est une conduite dont je suis incapable. Vous avouerez sans peine qu'on ne peut en conclure que je le regarde comme ayant la juridiction. »

M. Amiot explique ensuite longuement et approuve la conduite de ses confrères. « Vous aimez, écrit-il à M. de Poirot, vous aimez Mgr Salusti ; vous ne voyez que ce qui est en sa faveur ; tout ce qui n'est pas conforme à vos sentiments vous paraît téméraire, injuste, odieux même ; il n'y a rien en

cela qui ne soit bien ordinaire et qu'on ne voie tous les jours.

J'aime et j'estime autant et peut-être plus que vous Mgr Salusti, parce que je l'aime et je l'estime plus solidement et plus conformément à ses véritables intérêts, que vous ne pouvez le faire ; mais comme je suis placé sous un point de vue différent de celui que vous avez choisi, je vois les objets différemment de ce que vous les voyez...

Je pense donc, je dis et je redis que Mgr Salusti, nommé à l'évêché de Pékin par la Cour de Portugal, par un privilège attaché à la couronne de ce royaume ; accepté et préconisé par le Saint-Père, qui a donné sa bulle en conformité, est véritablement évêque de Pékin. Du reste, quoiqu'il ne me conste pas *juridiquement* de la nomination, acceptation et confirmation du P. Damascène à l'évêché de Pékin, j'en ai une *certitude morale* dans quelques écrits venus de Rome que j'ai lus. C'est un tribunal respectable qui l'assure, (1) j'en crois à son témoignage. Mais, comme ce témoignage n'est pas, dans le cas présent, une *preuve légale*, ou, pour mieux dire, n'est pas un instrument suffisant, dont Mgr Salusti puisse s'autoriser pour exercer l'autorité épiscopale, j'ai dit, je dis et je dirai que la nomination de la

(1) Allusion à la lettre du cardinal Castelli, préfet de la Propagande à Mgr Damascène, pour lui annoncer qu'il est nommé évêque. — *Voir plus haut.*

couronne de Portugal, l'acceptation et la préconisation du Saint-Père n'étant point encore intimées par les *voies juridiques* établies dans l'Eglise et en Portugal, Mgr Salusti, véritablement évêque de Pékin, n'est point encore en *possession légale* de son évêché, et que, par conséquent, il n'a, ni ne saurait avoir aucune juridiction coactive pour être en droit de forcer les autres à lui obéir comme à leur évêque.

Mgr Salusti n'a point reçu dans les règles (c'est-à-dire *légalement* comme il le faut pour faire foi) la *Bulle du Pape qui accepte la présentation*, parce que cette Bulle devait lui être intimée par la couronne de Portugal, car, suivant un article de la jurisprudence ecclésiastique, *illorum est intimare præsentationis beneficium, quorum est ad ipsum beneficium præsentare*. Jusques à présent, pas un mot de la part ou par ordre de la Cour de Portugal. Est-il probable, est-il vraisemblable que si la chose était aussi avancée dans cette Cour qu'elle l'est à Rome, rien n'en aurait transpiré ? Il y a là quelque chose d'incompréhensible... Quoiqu'il en soit, Mgr Salusti n'a point reçu, selon les lois de l'Eglise et de l'Etat, l'instrument qui l'autorise à se mettre en possession de son évêché ; donc la possession qu'il en a prise n'est qu'une *possession de fait*, contre laquelle quiconque peut réclamer, et qui ne lui donne aucune juridiction. Les interdits et autres peines ecclésiastiques

qu'il lui prendrait envie d'infliger sont, par eux-mêmes, nuls et de nul effet. »

M. Amiot termine sa lettre en déclarant que MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot *peuvent, en toute sécurité de conscience, même s'ils en ont reçu de Mgr Salusti la défense, continuer d'administrer comme' ci-devant, avec l'approbation de l'Évêque de Nankin.* (1)

Conformément aux principes établis dans sa lettre, M. Amiot disait aux fidèles qui le consultaient : « Tous les missionnaires sont approuvés ; vous avez pu et vous pouvez vous confesser à qui vous voudrez. » (2)



Cependant, en face de l'attitude calme et modérée, mais ferme, des *Bonifaciens*, Mgr Salusti *leva définitivement le masque, dix jours seulement après la consécration.* (3) « Il leur fit signifier par écrit qu'il fallait ou reconnaître formellement le nouvel évêque ou renoncer aux fonctions de missionnaires... Ceux-ci ne laissèrent pas ignorer qu'ils ne plieraient

(1) Lettre du 13 juin 1780 à M. de Poirot (Arch. de la Propag.)

(2) *Ibid.*

(3) M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780. (*Pièces justificatives*, n° X).

pas, parce qu'il était de leur devoir de ne pas prier. » (1) La rupture devenait complète, irrémédiable.

Ce fut alors, d'après le *mémoire* déjà cité de Mgr de Govea, une explosion de haines, de calomnies, de disputes, de scandales, dans le sanctuaire même. Dirigé par ses conseillers, MM. de Ventavon, de Poirot, de Grammont et Cipolla, tous ennemis jurés des Portugais, Mgr se met à suspendre et à excommunier les Portugais et les autres *Bonifaciens* qui refusent de reconnaître en lui l'Evêque légitime de Pékin ; on accuse à faux les Portugais d'avoir intercepté les bulles ; on placarde dans les couloirs de la chapelle de la Congrégation des ex-Jésuites et aux portes de leur église, des affiches en chinois, injurieuses à l'Eglise, au Pape, à la Reine de Portugal, et qui troublent la paix entre les fidèles. (2) On

(1) *Lettre* de M. Collas à M. Bertin, 2 oct. 1780, publiée par M. H. Cordier, en 1884, dans *la Revue de l'Extrême-Orient*. Nous la reproduisons aux *Pièces justificatives*, n° VI.

(2) « Ex eo tempore manifestius apparuere odia, calumniæ, rixæ, scandala et abominationes in ipso sanctuario. D. Episcopus habens consiliarios Ventavon, Poirot. Grammont et Cipollam, omnes infensissimos lusitanorum hostes, incepit suspendere et excommunicare lusitanos et reliquos Bonifacianos qui nolebant eum agnoscere pastorem legitimum ecclesiæ Pekinensis... Calumniati sunt Lusitanos de interceptione Bullarum, quam quidem calumniam bullarum ipsarum adventus patefecit. Affixæ fuere in atrio ecclesiæ S<sup>æ</sup> Congregationis et ecclesiæ gallorum folia et editalia sinico idiomate conscripta, injuriosa ecclesiæ, S.

publie un livre intitulé *Des ordres sacrés*, plein de faussetés et de mensonges, tellement scandaleux que l'évêque de Nankin en défend la lecture dans son diocèse. Sur une feuille imprimée et affichée, on lit cette proposition attribuée au Pape : *Les Sacraments de Pénitence et de Confirmation, et les autres Sacraments administrés par les missionnaires portugais sont nuls et sans valeur*. Mgr Salusti corrigea plus tard cette proposition, disant qu'elle avait été mal comprise et mal interprétée. Sur d'autres feuilles, dans des libelles diffamatoires et des manifestes calomnieux, dans des dissertations lues à l'église, on traitait les Portugais de Russes, d'Anglais, de rebelles, menteurs, faussaires, impies, schismatiques, mahométans, de Judas et de Satans. (1) C'était un débordement d'injures et de calomnies.

Pontifici et reginæ fidelissimæ, et perturbatrix pacis et charitatis fraternæ. » (*Mémoire de Mgr de Govea, aux Pièces justificatives, n° XIII.*)

(1) « Prodiit in lucem liber typis impressus, cujus titulus erat *De sacris ordinibus*, in quo plurima falsa, mendacia, scandalosa dicuntur, ita ut ipse Nankinensis episcopus lecturam ipsius prohibuit in Nankinensi diœcesi. Inter cætera autem quæ in uno folio dicebantur, hæc erat propositio, S. Pontifici tributa : *Sacramenta Pœnitentiæ, confirmationis et cætera alia sacramenta à Lusitanis administrata, esse nulla et inter res non computandas posita* ; licet postea D. Episcopus correxit hanc propositionem tanquam malè ab interpretibus intellectam. In istis foliis Lusitani comparabantur Russis, Anglis, schismaticis, et multa alia debachabantur in loco verbo Dei prædicando destinato. »

Tout cela n'était que le prélude de faits plus graves, d'un caractère plus odieux.

Le 14 avril, Mgr Salusti fait signifier par un missionnaire chinois, François-Xavier Lan, prêtre élevé par les Pères français et membre de leur résidence, un interdit en règle, à MM. d'Ollières, Bourgeois, Amiot et Collas, qui refusent la feuille d'interdit, Mgr n'ayant aucune juridiction. M. Cibot l'accepte comme preuve authentique d'une juridiction usurpée. (1)

Le lendemain, à la chapelle de la Congrégation, M. d'Ollières met les congréganistes réunis au courant de la situation, il lit la constitution de Boniface VIII concernant les Bulles, et leur déclare qu'en vertu de la bulle *injunctionæ* « les pouvoirs des prétendus interdits continuent et continueront aussi longtemps qu'un évêque légitimement consacré ne les retirera pas. » (2) M. d'Ollières ne connaissait ni les demi-mesures, ni les calculs de la prudence. D'une nature loyale, ardent et décidé, il allait droit devant lui sans se laisser arrêter par les conséquences pré-

(*Mémoire* de Mgr de Govea). — Voir, pour plus de détails, les lettres de M. Bourgeois à M. Duprez, de M. d'Ollières à son frère, et de M. Collas à M. Bertin (2 oct. 1780), *Lettre collective* déjà citée.

(1) Mêmes lettres de MM. d'Ollières, Bourgeois et Collas, et *lettre collective*.

(2) Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780.

vues de ses actes, guidé seulement par ce qu'il croyait être le devoir.

A la première nouvelle de sa déclaration publique, grand émoi dans le camp des *Salustiens*, et grande colère. Les épithètes les plus injurieuses circulent de bouche en bouche ; elles sont colportées, de maison en maison, chez les néophytes. Mgr de Delcon, piqué au vif, attaque l'insolent prédicateur, M. d'Ollières, dans deux imprimés, où la passion se mêle à la calomnie. Les *Salustiens* français et l'italien Cipolla lui font écho ; la gamme entière des termes de mépris est parcourue. Mgr de Delcon publie contre lui un mandement de la dernière violence, où, entre autres épithètes mal sonnantes, il l'appelle *langue percée, lèvres brûlées de jalousie*. (1) Mgr Salusti le compare à Mouton et à Donat ; il ne recule pas devant des accusations déshonorantes, que la plume se refuse à transcrire. (2)

Enfin, le 17 juin, il fulmine l'excommunication contre ce missionnaire aimé et vénéré de tous les fidèles. *M. de Ventavon, l'âme et l'appui du parti salustien, le directeur secret de toutes leurs démarches, lui fait remettre en sa présence par un domestique cette excommunication, qui sera, huit jours plus*

(1) Même lettre de M. Bourgeois, 15 octobre 1780.

(2) Après ces accusations, il ajoute : « Tu deglutisti hunc bolum ea animi alacritate quâ deglutis pocula vini. » (M. Bourgeois, même lettre).

tard, affichée en chinois, aux portes des églises. (1)  
En voici un extrait :

« Quoique j'aye peu de vertu et que je ne sois point propre du tout à une haute dignité, cependant j'ai obtenu de la miséricorde divine d'être évêque. Sans respect humain et sans crainte j'ose observer les usages reçus pour dissiper l'ignorance. Comment se fait-il que dans l'église septentrionale (des Français) il y ait encore cet audacieux réfractaire à mes ordres, le nommé Dollières ? Pour faire l'histoire de sa corruption et de son désordre, je le compare assez heureusement, à ce qu'il me semble, à un homme plein d'ulcères, couvert de sang et de pus... » L'excommunication se termine ainsi : « A ce moment, j'use de l'autorité qui m'a été donnée par le Souverain-Pontife, je prends le nommé Dieudonné Dollières, chef des révoltés de l'église septentrionale, je le chasse de mon troupeau et je le livre à Satan. » (2)

Cette excommunication, qui eut un douloureux retentissement parmi les néophytes de la ville et dans toute la province, devait être suivie, quelques jours après, de celle de M. d'Espinha, missionnaire portugais, puis le 27 septembre 1780, de celle du P. Eusèbe de Citadella, propagandiste, qui n'avait pas adhéré à la consécration de l'évêque.

(1) Lettre de M. Collas à M. Bertin, 2<sup>e</sup> octobre 1780 (Arch. S. J.)

(2) Même lettre de M. Bourgeois du 15 oct.

Ces mesures produisirent, il faut l'avouer, un effet contraire à celui que Mgr Salusti et ses partisans en attendaient. *Ils espéraient entraîner à eux la foule des quatre mille chrétiens de Pékin, dont une centaine fréquentait jusque-là l'église des Propagandistes*, (1) or, un très petit nombre seulement abandonna les *Bonifaciens* ; échec imprévu, qui déjoua les calculs de quelques meneurs, qui comptaient sur une défection en masse pour s'emparer plus facilement des biens de la *Mission française*.

M. Martial Cibot, un des missionnaires les plus instruits et les plus dévoués de la dernière heure de la Compagnie de Jésus en Chine, écrivait, vers la fin de 1779, à un de ses vieux amis de France, M. Brotier, ex-Jésuite : « La grande Mission de Chine ne fait plus que se soutenir sur les flots. Périssent plutôt ma droite que de révéler à l'Europe jusqu'où vont nos désolations et nos agonies. » Elles allèrent si loin qu'elles lui portèrent un coup mortel. « La fatale destruction de la Société, dit M. Bourgeois, lui avait donné le premier coup de la mort ; les écarts et les scandales qui sont survenus, l'ont achevé. Il est mort le 8 août 1780 de la mort des saints. » Avant de rendre le dernier soupir, il recueillit ses forces pour prier M. Bourgeois, son confesseur et ami, de faire savoir à ses anciens confrères, MM. de Ventavon, de Poirôt et de Grammont, tous trois de-

(1) Mêmes lettres de MM. Bourgeois et Collas.

venus ses adversaires, qu'il les portait dans son cœur et qu'il mourait leur ami. « Dites-leur bien, ajouta-t-il, que je les aime, mais que je les plains ; ils sont sortis de leur voie. » (1)

C'était la première victime des *Salustiens*. Quelques mois après, le P. d'Ollières le suivait dans la tombe, frappé d'apoplexie. Malgré sa fermeté d'âme et l'énergie de sa foi, il n'avait pu résister à cette terrible épreuve de l'excommunication, affichée partout et conçue en des termes si durs et si injurieux. Mgr Salusti, qui redoutait son inflexible droiture et son influence considérable sur les néophytes, ne sut pas, après cet acte de rigueur, se tenir dans les bornes de la modération. « Dieu sait, écrit M. Bourgeois, tout ce qu'on a fait, dit, prêché et affiché depuis son excommunication... Nos malheurs sont toujours allés en croissant. Le P. d'Ollières n'a pu y tenir. Il en a été la victime ou plutôt le martyr. Il mourut le 24 décembre 1780. » M. Bourgeois ajoute : « En apprenant sa mort, quels cris lamentables jetèrent nos chrétiens de la ville et ceux des provinces ! » Apôtre zélé, charitable, il était l'idole de la chrétienté. La mesure dont on l'avait si indignement frappé, au lieu de le diminuer aux yeux de ses néophytes, ne fit que le grandir et donner à ses hautes vertus un nouveau lustre.

(1) Même lettre de M. Bourgeois du 15 oct.

Le P. Louis Collas, mathématicien du palais, ancien président du tribunal, intimement lié par une vieille et persévérante amitié au P. d'Ollières, fut tellement impressionné par la mort subite de son ami qu'il ne put dominer la douleur immense qu'il en ressentit. Il mourut le mois suivant, le 22 janvier 1781.

Ainsi, en quelques mois, trois victimes de la persécution des *Salustiens* ! Des missionnaires français qui furent toujours et malgré tout fidèles à leur devoir, il ne restait plus que MM. Amiot et Bourgeois.





## CHAPITRE ONZÈME

---

**Procès intenté à M. Bourgeois par M. de Ventavon. — M. de Grammont nommé administrateur des biens de la Mission française.**

---

La consécration de Mgr Salusti, son administration et les censures portées contre les *Bonifaciens*, furent suivies d'entreprises hardies sur le temporel de la Mission française. (1)

Il prétendit s'emparer des biens des ex-jésuites et en disposer à son gré, ces biens, disait-il, étant du ressort de l'Eglise. (2) Pouvait-il ignorer que « M. Bourgeois était autorisé par Sa Majesté à les administrer et que la Congrégation de la Propagande ne demandait pas mieux qu'ils fussent conservés et administrés par lui ? » (3) Mais il espérait « avec l'ac-

(1) Rapport au Ministre de la Marine, 8 août 1782. (Arch. de la marine).

(2) *Ibid.*

(3) L'archevêque de Séleucie, nonce apostolique en

quit du temporel, fortifier prodigieusement le spirituel, c'est-à-dire, par ce moyen, étendre plus facilement sa juridiction en gagnant les chrétiens. » (1) Ce but était d'autant plus tentant, qu'il « voulait pouvoir écrire qu'il était maître de tout et que tout était fini. » (2)

*Ne voulant cependant pas paraître dans cette opération, il nomma de sa propre autorité M. de Ventavon administrateur des biens de la Mission. (3)*

France, à M. de Castries, Ministre de la Marine. Paris, 26 mai 1783. (Arch. de la marine).

(1) M. Bourgeois au Ministre de la Marine, 11 novembre 1780. (Arch. de la Marine).

(2) *Ibid.*

(3) Cette nomination à la charge de procureur ne semble pas avoir été la seule. M. de Ventavon prétendait avoir été nommé économiste avec M. Bourgeois, en 1776, par Mgr de Nankin, qui, du reste, s'était contenté de conseiller aux ex-jésuites de les nommer, et M. Bourgeois le fut seul. Dans le *libellus* adressé le 31 décembre 1781 au comte Fu, il dit que le Souverain-Pontife *misit hùc litteras, anno Christi 1775, quibus mè designavit ut cum Fr. Bourgeois simul gubernarem domùs nostræ negotia.* Aucune lettre semblable n'a existé. De plus, en déc. 1782, il écrit au Préfet de la Propagande : *Cum fuerim à D. Nankinensi nominatus bonorum œconomus, parem habens cum D. Bourgeois auctoritatem...* Et, à la fin de cette même lettre, il avoue que ce n'est pas précisément l'évêque de Nankin qui l'a nommé, mais le P. Joseph : « *Petenti enim mandarino quisnam tradiderat documentum quo ego et Dnus Bourgeois œconomi constituebamur... respondere directè non poteram esse Josephum à S<sup>ta</sup> Theresià prius vicarium, ne periculosus requisitionibus locum darem... Generaliter ego respondi : ab eo factum et traditum*

C'était une première prise de possession. M. de Ventavon lui avait déjà remis les contrats annuels confiés à sa garde par M. Bourgeois, à la nouvelle de la suppression de la Compagnie. (1)

Investi de cette charge tant désirée, M. de Ventavon saisit la première occasion favorable de faire valoir ses prétendus droits. La *Mission française* possédait aux environs de la ville, à *Cougan* (ou Kou-Gan), des terres affermées à des colons chinois. En 1780, de terribles inondations vinrent dévaster les champs, et les fermiers refusant de payer les redevances, M. Bourgeois envoie un collecteur pour les recouvrer. Les colons résistent et portent plainte à M. de Ventavon, qui prend leur défense en revendiquant ses droits d'administrateur. *Il essaye même de faire passer en ses mains les revenus des terres ; mais la Providence fait avorter tous ses stratagèmes.* (2)

Alors, il somme M. Bourgeois de lui livrer tout

documentum qui erat ad hoc à summo Pontifice deputatus. » (Arch. de la Prop.)

(1) M. Bourgeois à M. Duprez, 17 novembre 1781 ; — M. de Ventavon à la Congrégation de la Propagande, 15 septembre 1780 : « Immediate post D. Episcopi consecrationem, in ipsius manibus deposui contractus annuos quos D. Bourgeois, habitâ suppressæ societatis notitiâ, mihi tradiderat. » (Arch. de la Prop.)

(2) Lettre déjà citée de M. d'Ollières à son frère.

le temporel ; il insiste, il menace, il dit qu'il ne reconnaît pas les ordres du Roi, que l'évêque seul a le pouvoir de nommer l'administrateur, que ce pouvoir lui vient du Pape, auquel les biens appartiennent. M. Bourgeois, fort de ses droits, reste inébranlable.

« En désespoir de cause, écrit M. d'Ollières, il décide, d'accord avec MM. de Poirot et de Grammont d'aller par les grandes voies des tribunaux, des Grands, de l'Empereur même, » (1) et il porte l'affaire à l'Empereur. (2)

Injustement attaqué, M. Bourgeois croit de son

(1) Lettre à son frère déjà citée.

(2) Mémoire au Ministre de la Marine, M. de Castries, mars 1781 : « Les trois missionnaires ex-jésuites (MM. de Ventavon, de Grammont et de Poirot) veulent s'emparer des biens de la mission et s'en portent publiquement pour les administrateurs. Les opposants ne peuvent les défendre qu'en montrant les ordres de MM. de Sartines et Bertin, alors ministres du Roi. On refuse de les reconnaître ; on ose dire qu'il sont supposés, ou tout au moins insuffisants, puisque ces biens sont du ressort de l'Eglise. » (Archives de la Marine). — M. Bourgeois à M. Duprez, 17 nov. 1781 : « L'Evêque Salusti et celui (de Ventavon) qui suivait son parti, voulurent s'emparer des biens de la mission. L'évêque ne paraissait pas ; mais il soutenait et approuvait les entreprises de son partisan. J'avais ordre du roi de ne pas permettre que personne touchât à ces biens. Je m'opposai ; alors on porta l'affaire à l'Empereur. » Et le 28 oct. 1781, il écrit au même : « un des nôtres (M. de Ventavon) voulut s'emparer par voie de fait de la régie du temporel de la mission : appuyé et comptant sur des protections, il conduisit l'affaire jusqu'à l'Empereur. » (Arch. S. J.)

devoir de défendre son administration et ses droits. La France l'avait nommé économiste, le Nonce apostolique avait approuvé en cela la conduite du ministre de la Marine, et l'application définitive des biens était l'objet d'une correspondance diplomatique entre Rome et Paris. En attendant la solution, M. Bourgeois administrait légalement.

Le comte Fu était chargé par l'Empereur des intérêts des Européens à Pékin. M. Bourgeois lui fit remettre, le 9 décembre 1780, le *libelle* suivant :

« L'Européen François Bourgeois salue par les présentes Votre Autorité et vous signifie avec respect ce qui suit. Depuis que des églises ont été élevées à Dieu dans Pékin, chacune a toujours eu un procureur unique chargé de régir les affaires domestiques, de prendre soin des biens de la maison et de pourvoir aux besoins de tous. Ledit procureur ne peut être constitué par nous en particulier, mais son institution venait d'Europe. Lorsque ledit procureur ne pouvait plus remplir sa charge à cause de la vieillesse ou par un autre motif et qu'il devenait opportun de le changer, on envoyait des lettres en Europe pour qu'un autre fût désigné pour lui succéder dans cette charge avec capacité. C'est ainsi que moi, François Bourgeois, du temps où la Société de Jésus existait, je fus établi procureur. L'Empereur sut que j'étais procureur, de même qu'il sut que mes compagnons et moi étions des religieux de cette Société.

La dite Société ayant été supprimée, le Roi de France voulant prévenir le danger de troubles parmi nous et le danger de la dispersion, en l'année 42 de l'empereur régnant (1777 de l'ère chrétienne), expédia des lettres où il disait : *je sais qu'auparavant, lorsque la Société existait, vous avez très bien géré les affaires de cette église ; je crains qu'après l'extinction de la Société, votre manière d'agir soit changée, d'où pourraient survenir des troubles ; c'est pourquoi je déclare par les présentes élire ledit François Bourgeois procureur de cette maison et veux que les sujets de cette église et toutes les affaires lui soient soumises.*

Il ajoute : *Ceux que j'enverrai dans la suite devront aussi vous obéir, vous devez les en instruire afin qu'ils puissent vous succéder.*

J'ai en mains ces lettres pour en attester.

En l'an 44 de l'Empereur régnant (en 1779), j'ai reçu une autre lettre par laquelle il m'est spécialement recommandé par le même roi des chrétiens, de veiller avec soin aux biens de l'église, de ne pas souffrir que quiconque me dispute la charge d'en prendre soin, ni m'arrache ce droit par violence. J'ai cette lettre chez moi comme témoignage.

Il y a maintenant des hommes qui veulent chercher chicane à propos des biens qui m'ont été confiés, m'enlever la procure, troubler les coutumes européennes établies ici depuis 200 ans.

J'apprends que Votre Seigneurie a pris la résolution de terminer cette affaire. Je la prie de ne procéder qu'avec prudence. C'est ce que je veux lui faire comprendre et la prie de comprendre par cette lettre. » (1)

Ce procès, dont nous n'avons pas à suivre les diverses péripéties, a été longuement raconté par les deux partis, mais, sur plus d'un point, d'une façon bien différente.

Il nous semble donc plus sûr de recourir au témoignage de Mgr de Govea, dont personne ne peut mettre en doute la parfaite impartialité, ni, comme nous le verrons bientôt, la connaissance de la cause dans ses moindres détails.

On lira aux *Pièces justificatives* les lettres ou le *mémoire* qu'il écrivit, en 1785, à la Propagande, sur ce procès et sur les tristes événements qui désolèrent alors le diocèse de Pékin. Contentons-nous d'en citer ici quelques passages sur le sujet qui nous occupe présentement.

Il écrit le 4 octobre 1785 : « Au mois de décembre 1780, M. de Ventavon présenta au comte minis-

(1) Au bas de cette lettre on lit : « Les missionnaires soussignés avons lu attentivement cet écrit en latin et l'autographe chinois dont il est la traduction et nous attestons que c'est bien le même sens dans chaque pièce. In fidei subscribimus : André Rodriguez, Joseph Bernard, Hyacinthe Paul, Mathieu de Sequeira. C'est M. Espinha qui a traduit fidèlement le *libelle* du chinois en latin. »

tre une requête par laquelle il accusait M. Bourgeois de ne pas vouloir lui rendre compte de l'avoir et des dépenses de la Mission... Que de mensonges, de calomnies, de paroles injurieuses et indignes d'un prêtre ! Son Eminence les lira dans l'acte d'accusation. » (1)

M. Bourgeois fut cité au palais, les 22, 23 et 24

(1) « Apparuit in ipso tribunali gentilico Joannes Mathæus de Ventavon, ex-jesuita gallus, accusans Franciscum Bourgeois ex-jesuitam etiam gallum, et suum antiquum superiorem, eo quod ipse Bourgeois nolebat illi dare rationem pecuniarum et expensarum, de quibus ille tantum habebat interim administrationem. Quæ autem mendacia, quæ calumniæ, quæ injuriosa et indecentia viro ecclesiastico verba, Eminentia vestra leget in ipsa accusatione. »

Mgr de Govea envoya à Rome le procès avec la requête de M. de Ventavon. Nous en avons une copie. Voici quelques passages de la requête : « Joannes de Ventavon alii-que libellum hunc reverenter præsentamus comiti ad clarè mani festandum eas quas patimur injurias. Ego Ventavon et Franciscus Bourgeois moramur simul in eadem ecclesiâ... Bourgeois, præter expectationem meam, aliquot abhinc annis bona domûs usurpando (!) fecit ut ego et alii pateremur innumeras injurias, ipsa etiam bona domûs *damnum aliquod* subirent... Qui Pekini degimus Europæi intra et extra urbis muros, habemus in apothecis agrisque bona, quæ per magnum imperatoris beneficium nobis comparare potuimus ad congruam sustentationem. Hæc inter bona, alia sunt ab imperatore donata, alia parentum ac amicorum beneficio obtenta, proprio etiam ære, ex Europâ allato, empta alia, *quæ tamen omnia imperatoris sunt. utpote bona in suo imperio sila.* Per magnum etiam imperatoris beneficium permissum est nobis Europæis hominibus ut juxta mores nostros domestica nostra curemus negotia. » Il n'est pas question dans cette requête peu digue d'un français des libéralités des rois de France.

décembre 1780, pour répondre aux griefs qu'on lui reprochait. (1)

« Ce procès, écrit M. Amiot à M. Bertin, déshonorant pour des hommes de notre profession, discuté en pleine Cour par des commissaires nommés par l'Empereur, a mis, non seulement la Mission à deux doigts de sa perte, mais a failli encore entraîner la ruine totale de toutes les autres Missions. »

Dans son mémoire, Mgr de Govea s'exprime sévèrement, et avec raison, sur ce procès intenté à M. Bourgeois : « MM. de Ventavon, de Grammont et de Poirot vinrent, dit-il, à ce tribunal des payens demander à l'Empereur le partage des biens de l'église française entre les six Français survivants. A force d'argent, ils obtinrent ce partage injuste et inique, et ils firent cette chose inique et scandaleuse sans aucune crainte. » (2)

« *La protection l'emporta sur le Droit*, dit M. Bourgeois. (3).

En effet, les commissaires, dans le compte-rendu des débats envoyé à l'Empereur, s'expriment en ces

(1) M. Bourgeois à M. Duprez, 28 oct. 1781.

(2) « Apparuerunt in ipso tribunali gentilico J. Ventavon, J.-J. de Grammont et Al. de Poirot supplicantes ab imperatore divisionem bonorum ecclesie gallicae per omnes sex qui existebant. Vi pecuniae divisionem hanc injustam et iniquam fuerunt consecuti... Rem hanc iniquam et scandalosam sine timore aliquo perfecere. »

(3) Lettre à M. Duprez, 28 oct. 1781.

termes : « Depuis 45 ans que Votre Majesté est sur le trône, les Européens n'ont donné aucun sujet de plainte contre eux ; on n'a eu qu'à se louer de leur conduite. Maintenant, Bourgeois et de Ventavon se disputent entre eux le droit d'administrer le temporel de leur maison. Le premier dit avoir été nommé à cet office par son roi, et produit, pour le prouver, un brevet qui lui a été envoyé à ce sujet. L'autre ne reconnaît point l'authenticité de ce brevet, parce qu'il n'est revêtu, dit-il, d'aucun signe qui puisse faire foi ; il ajoute que les Européens qui sont ici, étant hommes d'Eglise, doivent obéir au chef suprême de cette église dont ils ont reçu leur mission ; d'où il conclut que lui Ventavon, *ayant été nommé par le Pape à la place d'administrateur ou économiste (!)* il doit faire les fonctions attachées à cet emploi. Dans l'ignorance où nous sommes des coutumes et des langues d'Europe, nous ne saurions décider pour ou contre dans cette affaire, sans risquer de nous tromper. Il nous paraît que Votre Majesté peut la terminer en réglant que chaque Européen gouvernera à son tour pendant l'espace d'une année la maison dont il est l'un des membres... Par tout ce qui nous a passé par les mains, nous sommes en droit de conclure que Bourgeois n'a pas administré suivant les bonnes règles et que Ventavon n'est pas exempt de cupidité. »

En faisant tenir ce document à M. Bertin, M. Amiot observe que « la prudence qu'ont eue les com-

missaires de ne pas prendre parti dans une cause qu'ils ont envisagée comme étant indigne de leur gravité et fort au-dessous de leur état, parce qu'il ne s'agissait que du temporel, dont quelques-uns voulaient dépouiller ceux qui en étaient pourvus et dont ceux qui en étaient pourvus ne voulaient en aucune manière se dessaisir, cette prudence a charmé le Monarque, édifié les Grands et sauvé la Mission... Il n'y a eu de tansés que MM. Bourgeois et de Ventavon. » (1)

L'Empereur, après avoir lu le compte-rendu, répondit par ces quelques mots : *que cela se fasse ainsi.*

Le jour fixé pour mettre fin à cette grande affaire, est-il dit dans la même lettre de M. Amiot, tous les Européens, sans exception, furent mandés au palais. Ils s'y rendirent à la pointe du jour, suivant l'usage, et y attendirent la décision de leur sort, car ils ignoraient alors la décision qui avait été prise. Vers les 9 heures, ils furent introduits dans l'appartement du Ta-Jin (commissaire), qui était chargé d'annoncer les intentions de Sa Majesté. Le Ta-Jin et les mandarins qui lui faisaient escorte nous reçurent très poliment et nous firent asseoir. Un début si honnête dissipa toutes les craintes. Le Ta-Jin prenant

(1) Lettre du 22 mai 1781.

alors la parole, dit avec bonté : « Les rois d'Europe sont trop éloignés d'ici pour pouvoir vous gouverner. L'intention de l'Empereur est que chacun de vous gouverne à son tour, pendant le cours d'une année, la maison dont il est membre. Y consentez-vous volontiers ? — La réponse est aisée à deviner. — Cela étant, reprit-il, que chacun de vous prenne un des billets fermés qui sont sur cette table. — Il y avait pour chaque maison autant de billets que d'Européens qui la composaient, et chaque billet était marqué d'un chiffre, ou pour mieux dire, d'un caractère chinois, qui désignait la quantième année que gouvernerait celui qui l'aurait tiré. Sur mon billet était le caractère *six*. Ainsi on marqua sur le registre que je gouvernerais la sixième année. M. de Grammont trouva sur son billet le caractère *un*, et ce fut lui qui fut inscrit pour la première année. Au surplus, dit le Ta-Jin, vous vous accommoderez entre vous. Il nous suffit à nous de savoir à qui nous devons nous adresser dans les occasions qui pourront se présenter. » (1)

(1) M. de Ventavon, dans une lettre à l'Archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, 30 août 1781, raconte la révolution opérée dans l'administration des biens, mais il ne dit pas qu'il en a appelé lui-même à l'Empereur. Mensongèrement, il prétend que ce sont M. Bourgeois et ses amis. A la même date, il fait part au Nonce de Paris du triomphe des trois dissidents, en ces termes si exagérés, qu'ils frisent le ridicule : « Sit nomen Domini benedictum cujus speciali Providentiæ et patrocinio mutationem hanc tribui-

M. de Grammont et ses amis, MM. de Ventavon et de Poirot triomphaient : ils étaient arrivés à leur fin, ils avaient conquis l'administration des biens de la Mission, ils en avaient éloigné M. Bourgeois.

M. de Grammont, le nouvel administrateur, ne semblait pas indiqué pour cette charge, car il ne portait pas en lui un cœur français. « Lors de la dissolution de la Société en France (1763), écrit M. Amiot à M. Bertin à la date du 17 août 1781, il se réfugia à Gênes où il apprit la théologie. C'est là peut-être qu'il a puisé ces principes antifrançais par lesquels seuls il se distingue ici, car jusqu'à présent il n'a servi ni la Mission, ni l'Empereur... Comme tout est

mus. De inopinatâ revolutione quae sanctam sedem ab innumeris tricis nos christianosque nostros à tot vexationibus exemit). — Si litem obtinuissent adversarii, vel sub illorum durissimo jugo vitam ærumnis plenam ducere (!), vel à *Sinis* discedere nobis et missionariis Sæ Congnis et Episcopo ipsi necesse erat (!). Nunc tandem affulget spes quod hæc missio, modo novi veniant in auxilium missionarii quibus multa loca sunt destituta omnino, suum pristinum splendorem sit recuperatura. » (Arch. de la Prop.)

— Dans un long mémoire adressé à la Propagande et intitulé *Res Pekini gestæ currente anno 1781* (Arch. de la Prop.) il raconte également et *pro domo suâ* qu'il a été nommé administrateur par Mgr de Nankin et le P. Joseph, puis que M. de Grammont a été, après le procès, désigné économe par le sort. Il recommande de ne montrer cette relation qu'aux vrais amis et de ne pas l'envoyer en France : *Hanc relationem nollem manifestum fieri nisi veris amicis, multò minus vellem in Galliam transmitti.* Pourquoi cette recommandation ? Ne fait-elle pas douter, et avec raison, de la sincérité et de la véracité de la relation ?

en trouble aujourd'hui dans notre maison, le S<sup>r</sup> Grammont que le sort a fait procureur pendant le cours de cette-année, s'est regardé comme ayant le droit d'inspection de tout. En conséquence, il s'est emparé de tout ce qui était à l'adresse de M. Bourgeois et a exigé que les particuliers lui donnassent un état des effets qui le concernaient. Je le lui donnai par le canal de M. Bourgeois, qui est le seul que je reconnais pour économe, parce que le Roi l'a constitué tel... Votre Grandeur paraît être persuadée que j'ai quelque crédit sur l'esprit de nos trois dissidents (de Grammont, de Ventavon, de Poirot). Je la supplie de vouloir bien se détromper. J'ai fait tout ce qu'on peut faire humainement pour leur faire embrasser le parti de la raison et du devoir ; tous mes efforts ont été inutiles. Mon exemple aurait dû, ce semble, faire quelque impression sur eux, parce qu'après tout, je suis l'ancien, et j'ai trente ans de Mission ; mais leur refrain a toujours été : *nolumus hunc regnare super nos*. Le plus obstiné des trois a été le S<sup>r</sup> de Grammont, lui que les liens de la reconnaissance auraient dû attacher à M. Bourgeois, qui a fait, pour lui procurer le bien-être, plus qu'il n'avait fait pour personne. » (1)

(1) M. Amiot écrit encore à M. Bertin, 28 nov. 1781 : « Tout est actuellement dans le plus grand désordre parmi les missionnaires français de Pékin. Chacun veut y vivre à sa fantaisie sans s'astreindre à aucune règle. MM. Bourgeois, Panzi et moi, votre petit serviteur, suivent les an-

Les trois dissidents sont au pouvoir ; ils ont en main tous les biens de la Mission, ils les administrent et sans contrôle, ou plutôt, ils se contrôlent eux-mêmes. Après avoir tant reproché à M. Bourgeois (*reproche immérité*) d'agir à sa guise et avec indépendance, ils croiront ne pouvoir mieux faire que de l'imiter.

Le premier acte d'autorité de M. de Grammont est d'inviter Mgr Salusti à fixer sa résidence à Saint-Sauveur avec MM. de Ventavon, de Poirot, Panzi, Bourgeois, Amiot et le nouvel économiste.

Puis, de concert avec MM. de Ventavon et de Poirot, il procède au partage des revenus de la Mission entre les missionnaires français. M. de Ventavon avait, jusque-là, soutenu que ces revenus se montaient à près de 12.000 taëls, et dans le *Libelle* qu'il remit au tribunal, en décembre 1780, il accusait l'ancien administrateur de mettre de côté, chaque année, à son profit, 5.000 taëls. Au pouvoir, ces Messieurs purent voir par eux-mêmes ce qu'il y avait de fondé dans ces affirmations intéressées. De leur

biens usages et ne s'écartent en rien de ce qui avait été établi par leurs prédécesseurs dans la même carrière. MM. de Ventavon, Poirot et Grammont, après avoir fait déposer M. Bourgeois de son emploi d'administrateur du temporel, se sont nantis eux-mêmes de toutes les possessions françaises et en font tel usage qu'ils jugent à propos. M. de Grammont surtout s'est conduit et continue à se conduire à l'égard de M. Bourgeois avec une indécence difficile à croire, plus difficile encore à exprimer. »

aveu, la Mission n'avait que 6.000 taëls de rentes. Sur cette somme, M. de Grammont commença par allouer hors part à l'économiste 1.600 taëls, et, à titre de *compensation*, à ses deux amis et à lui, 500 taëls. Les autres 4.000 taëls de revenus furent distribués en parties égales aux six ex-Jésuites survivants ; 650 *onces* environ à chaque missionnaire. (1)

Comme on le voit, M. de Grammont se fit la part du lion dans les revenus et n'oublia pas ses deux fidèles amis.

M. Raux, lazariste, qui remplaça à Pékin les ex-Jésuites et hérita, après entente entre les Cours de Rome et de Paris, de tous les biens de la *Mission française*, écrira, le 23 novembre 1786, à la Propagande, que ce partage fut scandaleux : *Bona tem-*

(1) M. de Ventavon, écrit, le 6 sept. 1781, au préfet de la Propagande, que M. de Grammont a introduit Mgr Salusti dans la résidence de Saint-Sauveur, et il ajoute : « *Ecclesiæ septentrionalis seu missionariorum gallorum in quâ, computato D<sup>no</sup> episcopo, sumus septem Europæi (Salusti, Poirot, Grammont, Ventavon, Panzi, Bourgeois, Amiot), redditus ad sex mille uncias argenti perveniunt.* (Arch. de la Prop.)

Le 20 sept. 1782, il écrit au même préfet de la Propagande : « *Ex redditibus qui ad sex mille uncias argenti circiter perveniunt detracta summâ 1600 taelium pro æconomio, et alia 500 taelium in compensationem bonorum cantoniensium (!) quam nobis, scilicet mihi, D<sup>o</sup> de Poirot et de Grammont retinuimus, tot fecimus partes, quot missionarii Europæi in nostrâ ecclesiâ sumus, et unicuique suam quoad 640 aut 650 uncias pervenire potest, annuentibus mandarinis qui factum approbarunt, tribuimus.* » (Arch. de la Prop.)

*poralia quæ tanto cum scandalo divisa fuerunt.* N'avait-on pas le droit de s'attendre à une meilleure et plus équitable administration de la part des trois missionnaires qui avaient crié si haut au scandale quand M. Bourgeois gérait le temporel de la Mission.

Le but poursuivi par M. Bourgeois était de ne pas livrer les biens aux missionnaires de la Propagande, parce que ces Messieurs étaient étrangers ; il voulait les remettre à une congrégation française, désignée par le roi de France et agréée par le Souverain-Pontife, laquelle continuerait une œuvre fondée et soutenue par la France. En cela, il était guidé par un beau sentiment patriotique. Pour atteindre ce but, il lui sembla de toute nécessité de conserver l'administration du temporel jusqu'au jour où cette congrégation remplacerait les ex-jésuites. Les missionnaires français, les plus anciens et les plus estimés, l'approuvaient et sa conduite n'était en rien opposée aux instructions du cardinal Castelli. En outre, il savait que Paris et Rome étaient en pourparlers à ce sujet. La sagesse demandait qu'on attendit leur décision, et, en attendant, qu'on maintint *in statu quo* les biens de la *Mission française*. C'est à cela que s'employa M. Bourgeois, malgré toutes les plaintes et les oppositions, avec une fermeté persévérante et une louable habileté.

Nous voudrions croire que les vues de M. de Ventavon et de ses amis furent également pures et désintéressées dans la lutte qu'ils soutinrent avec une âpreté si peu religieuse contre leur ancien supérieur. Ce qui se dégage de cette lutte et du procès qui la termina, c'est que ces Messieurs visaient, avant tout, à écarter de la gestion des biens un missionnaire qui leur était antipathique, et à s'emparer de cette gestion, ou du moins, à la partager avec lui. A cette fin, ils ne reculèrent devant aucune accusation, devant aucune démarche. Toutefois, pour justifier leur opposition, ils disaient et ils écrivaient que leur seul et unique but était de défendre l'honneur et les droits de la Papauté contre des religieux révoltés.

Le procès que Mgr de Govea appelle inique et scandaleux, mit le comble à leurs désirs.

Mais, à la nouvelle de ce changement inattendu dans l'administration du temporel, nombreuses furent les réclamations en France et en Chine. Le Roi, les ex-Jésuites de Pékin restés fidèles à M. Bourgeois, les ex-Jésuites des provinces qui restaient sans ressources, protestèrent vivement, mais inutilement. Lorsque Mgr de Govea arriva à Pékin, en 1785, il trouva les nouveaux administrateurs en fonction, au grand détriment de la *Mission française*. (1)

(1) Mémoire déjà cité de Mgr de Govea : « In hoc

Quant à M. Bourgeois, quelle fut son attitude au milieu des tristes événements que nous venons de raconter ?

La lettre de M. de Sartines, du 24 janvier 1779, n'avait pas été pour lui seulement une prolongation officielle du mandat qui lui avait été confié trois ans auparavant au sujet des biens de la Mission, mais une approbation de son administration, un encouragement à persévérer dans la même voie. Toutefois, les félicitations et les réconforts venus de France ne l'empêchèrent pas de ressentir très vivement les oppositions persévérantes des dissidents ; il avait souffert de leurs critiques injustes, de leurs intrigues déloyales et de leurs calomnies ; il souffrit plus encore, à partir de 1779, de leurs attaques violentes et de leurs accusations. Le procès de 1780 lui fit au cœur une plaie profonde, la plus douloureuse peut-être de sa vie de missionnaire, surtout quand il vit

*statu permanserunt (tres ex-jesuitæ) usque ad hunc annum (1785), clamante rege christianissimo, qui dederat administrationem Francisco Bourgeois ; clamantibus patribus gallis in provinciâ de Huquam occultis, qui sine cibo et potu remanserant ; clamantibus ex-jesuitis sinensibus ad missiones gallicas pertinentibus, qui sine subsidio aliquo remanserunt ; clamantibus denique omnibus et divinis et humanis juribus, quibus honorum alienorum dispositiones et usurpationes prohibentur. Supradicti autem tres ex-jesuitæ rem hanc iniquam et scandalosam sine timore aliquo perfecere. Et Franciscus Bourgeois multa passus fuit ut missionarios et sinenses in missionibus latitantes sustentaret et parvo aliquo subsidio sublevaret. »*

lé déplorable effet produit par ce procès sur les néophytes. Sa correspondance reflète les immenses tristesses de son âme, à cette époque. Malgré tout, ce qui domine en lui, au plus fort de ses épreuves, c'est sa résignation, c'est sa parfaite soumission à la volonté de Dieu, c'est une paix surnaturelle, inaltérable. « Ne pleurez pas sur moi, écrit-il à M. Duprez, son ancien collègue à Pont-à-Mousson et le confident de ses pensées ; pleurez sur les malheurs de la religion et de notre chère Mission. Adorez avec moi les desseins de Dieu ; ils sont impénétrables. Soumettons-nous à sa sainte volonté. Je suis content, je suis tranquille : *Pater est.* » (1) Dans une autre lettre, il écrira : « J'ai eu des croix, et certainement j'en ai eu qui n'étaient pas de paille. Vous en savez quelques-unes, vous ne les savez pas toutes. Jamais, cependant, il ne m'est venu une pensée, même involontaire, de regarder en arrière. Je suis où le Seigneur m'a appelé ; j'y fais le peu de bien que je puis. Je souffre de n'en pas faire plus. Encore une fois, je suis content. » (2) Enfin, revenant sur le passé, sur son administration des biens de la Mission et sur des faits que nous relaterons bientôt, il écrit à son ami : « J'ai joué un plus grand rôle que je ne voulais dans les *Histoires* qui ont eu lieu. Mais je dois vous dire que la part que j'y ai eue n'intéresse point ma cons-

(1) 15 octobre 1780.

(2) A M. Duprez, ex-jésuite, 4 oct. 1786.

science, et ne trouble point ma paix : j'ai fait ce que, devant Dieu, je croyais de mon devoir de faire et rien de plus. » (1)

(1) A M. Duprez, 4 octobre 1782. — Nous avons entre les mains beaucoup de lettres de M. Bourgeois à M. Duprez et à d'autres. Toutes révèlent une âme grande et forte.





## CHAPITRE DOUZIÈME

---

**Mort de Mgr de Salusti. — Sa Consécration et son Administration approuvées par une lettre de la Propagande. — Mgr de Govea nommé évêque ; son arrivée à Pékin.**

---

M. Bourgeois avait été déposé de sa charge d'administrateur les derniers jours de décembre 1780, mais six mois avant ce procès scandaleux, il avait envoyé à Mgr de Neiva-Brun, archevêque de Goa, un long mémoire, dont nous avons parlé plus haut, sur la consécration irrégulière de Mgr Salusti et les actes considérés comme nuls de sa juridiction épiscopale.

Ce mémoire, modèle de sincérité, d'exactitude et de modération, rédigé par M. Martial Cibot, portait en tête : *Supplique adressée au Primat des Indes par les Missionnaires français*. Il était signé par MM. d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas. A l'appui de

tout ce qu'il y rapportait, M. Cibot avait cité de nombreuses pièces justificatives. (1)

M. d'Espinha écrivit de son côté, au nom des missionnaires portugais et dans le même sens que M. Cibot, au Primat des Indes. La situation religieuse à Pékin était si grave, les procédés de Mgr Salusti si contraires, semblait-il, aux lois canoniques, le scandale parmi les fidèles si attristant, (2) que les missionnaires *Bonifaciens* se virent forcés en conscience de prévenir le Métropolitain, pour qu'il portât remède, si possible, à ce triste état de choses.

Dans leurs *suppliques*, les Français et les Portugais demandaient au Primat de vouloir bien déclarer par un jugement qu'on publierait, que *non seulement ils n'avaient commis aucune faute, mais qu'ils avaient obéi aux lois ecclésiastiques, en s'opposant à la consécration de Mgr Salusti et à l'exercice de sa juridiction.* (3)

(1) On le lira aux *Pièces justificatives*, n° V. M. Amiot, qui approuvait le fond de la *supplique*, ne voulut pas, selon ses habitudes, y apposer sa signature. Il n'aimait pas, dit-il, à signer en commun des *suppliques, protestations, mémoires*, etc.

(2) Le 16 août 1780, Mgr de Delcon écrit au Préfet de la Propagande : « Pekini res fermè magis inquietæ sunt quàm antea. D. Amiot, gallus, et P. Eusebius, relicto episcopo, stant eum et pro protestantibus Gallis. D. d'Espinha et D. d'Ollières ab episcopo Excommunicati fuère. Pekini rem componere mihi impossibile est. » (Arch. de la Prop.)

(3) Postulamus ut judiciali sententiâ publice, etiam

Le Primat répondit à cette demande : « L'évêque de Pékin a mal agi, en usurpant la juridiction contre les saints canons, les constitutions apostoliques et les lois portugaises. Le P. Joseph d'Espinha doit l'avertir qu'il ait à s'abstenir de toute juridiction jusqu'à l'arrivée des bulles et des lettres de la Reine de Portugal. Toutes les censures fulminées contre les *Bonifaciens* sont nulles. » (1)

M. d'Espinha prévint par lettre Monseigneur de la déclaration du Métropolitain, et lui promit obéissance s'il s'abstenait de tout acte de juridiction jusqu'à l'arrivée des bulles. Monseigneur demanda trois jours pour réfléchir avant de répondre. Mais « il fut si ému de la lettre du P. d'Espinha, qu'il mourut d'un coup d'apoplexie. » (2)

hic, promulgandâ definiat : Nos resistendo illegitimæ consecrationi D<sup>ni</sup> Salusti et attentatæ ab eo jurisdictionis usurpationi, non modo nullam habuisse culpam, sed in hoc legibus ecclesiasticis obtemperasse. » (*Mémoire des missionnaires français. V. aux Pièces justif. n° V.*)

(1) L'évêque de Nankin pensait comme le Primat, d'après ce que nous avons vu.

(2) M. Bourgeois à M. Duprez, nov. 1781. — *Mémoire de Mgr de Govea* : « Hæc omnia contigerunt usque dùm Pekinum pervenirent métropolitani Goani epistolæ, in quibus ille interrogatus super *legitimitate* D. Episcopi, sic respondit : male fecisse D. Episcopum usurpantem jurisdictionem contra sacros canones, constitutiones apostolicas et leges Lusitaniæ ; debere Josephum Espinha eum admonere de abstinentia ab exercenda jurisdictione usque ad adventum bullarum, regiarumque epistolarum ; nullas esse censuras ab ipso fulminatas contra Bonifacianos, etc. Jose-

Cette mort subite frappa de stupeur les *Salustiens* et les néophytes attachés à leur parti. Trois jours après, M. de Ventavon se faisait, auprès de la Sacrée Congrégation, l'écho de la douleur commune : « Que les jugements de Dieu sont insondables ! Au moment où brillait quelque espérance de paix, voilà que notre malheureuse Mission est de nouveau plongée dans les troubles et les dangers par la mort de notre Illustrissime et Révérendissime seigneur Jean-Damascène Salusti. Frappé d'apoplexie le 24 septembre vers les dix heures du matin, il s'est endormi dans le Seigneur, le même jour, à 4 heures. Cette église désolée est encore sans pasteur, nos chrétiens sans chef, nous missionnaires sans notre père très aimé, et moi sans mon ami le plus cher. Cette amitié était fondée principalement sur la piété et les éminentes qualités du défunt. Il ne me reste plus qu'à soumettre humblement ma volonté à la volonté divine. » (1)

plus Espinha admonuit per epistolam D. Episcopum de declarationibus metropolitani, promittens debitam obedientiam si excellentia sua à jurisdictione exercendâ abstineret usque ad Bullarum adventum. Dicitus Episcopus accipiens epistolam et petens tres dies ad respondendum, de repente gravissime ægrotavit et die octavâ mortuus est. »

(1) Ventavon à la Propagande, 27 sept. 1781 : « O vere inscrutabilia judicia Dei ! Quo tempore spes aliqua pacis affulgebat, en adhuc hæc infelix missio novis immersa perturbationibus et periculis, morte illust<sup>mi</sup> et rever<sup>mi</sup> Dni Joannis Damasceni Salusti, qui 24 septembris currentis anni 1781, apoplexiâ circa horam decimam matutinam

Ces paroles sont bien l'expression vraie d'un ami fidèle et dévoué. M. de Ventavon fut toujours profondément attaché de cœur à Mgr Salusti : il fut son guide, son conseiller, son défenseur et son soutien, l'âme de sa vie épiscopale, l'inspirateur de toutes ses entreprises. Il ne faisait qu'un avec Mgr Salusti.

Un peu plus d'un an auparavant, le 28 août 1780, Mgr Nathanael Burger, le prélat consécrateur, avait précédé Mgr Salusti au jugement de Dieu ; (1)

correctus, horâ quartâ serotinâ, eâ ipsâ die, obdormivit in Domino. Ergo est iterùm hæc desolata ecclesia privata pastore, Christiani duce, nos missionarii orbati patre amatissimo, et ego inter natos amico carissimo ; quæ amicitia non tam in humorum convenientiâ quam pietate et aliis egregiis defuncti dotibus fundata erat. Nihil mihi superest quam divinæ voluntati meam humillimè subijcere. » (Arch. de la Prop.) — Le lendemain, 28 septembre, M. de Ventavon écrivait au Préfet de la Propagande : « Post læta nuntia, pro dolor ! Quam triste, quam amarum dare cogor illustriæ Dominationi vestræ ! Non est amplius, non est in vivis carissimus desideratissimusque amicus et episcopus noster illius J. Dam. Salusti. 24 septembris, post repentinum aliquot horarum morbum, qui propter violentiam nullis occurrere remediis medici potuerunt, sacrâ unctione unctus inter brachia mea expiravit. Unicum missionis fulcrum, unicum qui his difficillimis temporibus hanc ecclesiam regere poterat cum illo perdidimus, et heu ! in quibus circumstantiis ! Non possum hæc scribendo temperare à lacrymis, tum propter egregias viri dotes, tum propter mala et dissidia quæ, ni Deus avertat, prævideo. »

(1) Mgr de Nankin au préfet de la Propagande, 1<sup>er</sup> novembre 1780. (Arch. de la Prop.)

et M. da Rocha, qui avait assisté l'évêque consécrateur, mourut le 22 mai 1781.

Ainsi, en dix-huit mois, disparaissaient de ce monde, ceux qui, le 2 avril, avaient joué les premiers rôles dans cette consécration épiscopale, où l'église de Pékin retrouvait enfin, après 20 ans, un pasteur !

La déclaration du Métropolitain ne pouvait plaire aux *Salustiens*. Ils refusèrent d'y adhérer.

Le Primat, sans se préoccuper de leur refus, la renouvela dans les mêmes termes et ajouta : « Afin d'enlever tout scrupule, je nomme et choisis pour vicaire et administrateur du diocèse de Pékin M. Joseph d'Espinha. »

M. d'Espinha n'exerçait plus depuis quelque temps les fonctions de Vicaire de Mgr de Macao, et ce, par ordre exprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Il les reprit sur l'ordre de l'Archevêque de Goa, qui lui conférait les pouvoirs les plus étendus. (1) Le P. Joseph de Sainte-Thérèse, Vicaire

(1) Le P. de Ventavon écrivait, le 16 novembre 1782, au préfet de la Propagande : « Volui meismet oculis hanc domini Espinha provisionem aspicere. Fui ad illum, mihi sine ulla difficultate legendam tradidit ; et non sine stupore, primatem domino Espinha, quem clarissimis verbis eligebat et creabat vicarium etc. omnem jurisdictionem et quascumque potuit amplissimas facultates puniendi etiam, incarcerandi, brachii secularis auxilium invocandi, poena pecuniaria mulctandi etc. eligendi etiam sibi successorem aut delegatum in casu mortis aut infirmitatis tribuisse vidi. (Arch. de la Prop.)

de Mgr Salusti, se démit aussitôt de sa charge et prêta par écrit obéissance au nouvel élu. M. de Ventavon et trois prêtres chinois de la *Mission française* en firent autant.

Mais peu de temps après, les *Salustiens* tinrent conseil avec le P. Joseph et M. de Ventavon ; ils délibérèrent sur la situation, et le résultat de la délibération fut que ces deux messieurs ne voulurent plus obéir à M. d'Espinha. Ils en appelèrent au Métropolitain au siège apostolique. (1)

Le 28 septembre 1781, M. de Ventavon exposa au Préfet de la Propagande ses doutes et ceux des *Salustiens* au sujet de la validité de la nomination de M. d'Espinha. Ils se demandaient si l'intervention du Primat dans l'administration du diocèse vacant de Pékin était justifiée, et par voie de conséquence

(1) Mémoire de Mgr de Govea : « Noluerunt Salustiani acquiescere declarationibus metropolitani, et tam illi quam Bonifaciani ad metropolitanum ipsum iterum recursum habuere. Prescripsit metropolitanus easdem declarationes ac anno præterito rescripserat, et addens : Ut autem omnes scrupulos eradicemus, de novo creamus et eligimus Josephum Espinha vicarium et administrationem diocesis Pekinensis, etc... Ut pervenerunt in sinas hæ litteræ patentes, cessit illis Josephus à S.-Theresia obedientiam præstans in scriptis Josepho Spinha. Cessit etiam Ventavon cum tribus sacerdotibus sinensibus ad ecclesiam catholicam attentibus. Sed paulò post facto cum cæteris salustianis consilio, Josephus à S.-Theresia et Ventavon noluerunt jam Josepho Espinha obedire et cum cæteris Europæis salustianis a Metropolitano ad S. Sedem appellarunt. » (Arch. de la Prop.)

si la nomination au vicariat de M. d'Espinha était valide ; ils se demandaient encore si la charge d'administrateur ne revenait pas plutôt, et même certainement, pendant la vacance du siège de Pékin, à l'évêque le plus proche, c'est-à-dire à l'Évêque de Nankin. (1) Le doute était fondé. Rome n'approuva pas l'immixtion de l'Archevêque de Goa dans les affaires de l'église de Pékin.

\*  
\* \*

Cependant M. d'Espinha avait porté plainte, en 1780, à la Reine de Portugal contre la consécration de Mgr Salusti qu'il disait illicite et contre son ad-

(1) M. de Ventavon au Préfet de la Propagande, 28 septembre 1781 : « Cui modo innitatur nullum habemus caput ; incertum cui debeamus parere... Semper audiveramus prius, determinatum fuisse mortuo Pekinensi episcopo, Nankinensem esse administratorem et vicissim ; sed res in controversia nunc ponitur, nec ullum extat in manu nostra documentum quo id præcisè nobis constet. » (Arch. de la Prop.) — Dans cette lettre, il refuse de reconnaître M. d'Espinha comme vicaire. Dans une autre lettre du 2 octobre 1781, il proteste contre l'autorité que s'arrogue M. d'Espinha et envoie au Préfet de la Propagande la protestation qu'il lui a adressée. Le 22 novembre, il s'élève encore contre cette autorité, et profite de l'occasion pour faire le procès des missionnaires français et portugais qui ne pensent pas comme lui. Le 15 novembre 1782, il écrit au Préfet de la Propagande et demande s'il doit obéir à M. d'Espinha qui a reçu du Primat, avec le titre de vicaire, des pouvoirs très étendus. Mais tout cela étant en dehors de notre cadre, qu'il nous suffise de le signaler.

ministration dont les actes étaient traités de violents et jugés invalides.

A la réception de cette plainte, la pieuse reine réunit les plus illustres théologiens et canonistes de Lisbonne, pour avoir leur avis. Une étude approfondie de la question les amena aux mêmes conclusions que les *Bonifaciens* de Pékin, que l'archevêque de Goa et l'évêque de Nankin. « La consécration est illicite, conclurent-ils, non seulement parce qu'elle a été faite contre la bulle de Boniface VIII, mais encore parce qu'elle l'a été contre les privilèges, les droits et les régales des rois de Portugal. » (1) La consécration étant illicite, toute administration était interdite à Mgr Salusti.

La Reine de Portugal transmit ces conclusions avec les pièces à l'appui à son ambassadeur à Rome et le chargea de les porter à la connaissance du Saint-Père. L'Ambassadeur devait en même temps prier Sa Sainteté de d'ordonner que Mgr Salusti fût éloigné de Pékin et rappelé en Europe, en déclarant,

(1) *Mémoire* de Mgr de Govea : « Interim regina fidelissima admonita de statu rerum Pekinensium, fecit consilium theologorum et canonistarum et ab ipso fuit prolatum : illicitam fuisse consecrationem D. Episcopi non solum quia contra bullam Bonifacii VIII, sed etiam quia contra privilegia, jura et regalias regum Lusitanorum. Facto igitur recursum ad S. Pontificem pro depositione D. Episcopi, et audita ipsius episcopi morte post factum recursum... »

en outre, nulles, toutes les procédures faites par lui. » (1)

Le message de la Reine arriva à Rome dans les premiers mois de 1782, en l'absence du Pape, alors en Allemagne, auprès de l'empereur Joseph II. Mais avant son départ, Pie VI avait fait examiner les raisons des deux partis qui divisaient l'église de Pékin, des *Salustiens* et des *Bonifaciens*, et, après avoir pris l'avis d'une commission de cinq cardinaux sur la légitimité du sacre de Mgr Salusti, il avait porté son jugement et approuvé tout ce qui s'était fait au sujet de sa consécration et de sa prise de possession. (2)

C'est le 31 décembre 1781 qu'il rendit sa décision en faveur de Mgr Salusti, et le décret pontifical fut transmis en Chine vers la fin de janvier de l'année suivante par le premier navire en partance pour Canton. (3)

Un mois plus tard, dans les premiers jours de mars, Sa Sainteté partait pour l'Allemagne et ne rentrait à Rome que vers le 13 juin.

Entre ces deux dates, premier mars 1782 et 13 juin, l'Ambassadeur de Portugal vit le cardinal préfet

(1) Extrait de la réponse de la Propagande à la Reine de Portugal. (Arch. de la Prop.)

(2) Réponse de la Propagande à la Reine. Il va être longuement question de cette réponse.

(3) *Ibid.*

de la Propagande et lui remit un long *memorandum* sur la grave question du sacre de Mgr Salusti. Ce *memorandum* émut vivement la Sacrée Congrégation, ainsi qu'elle le fit savoir à la Reine très fidèle : « Grandement amère, dit-elle, a été la douleur de la Propagande, en apprenant le mécontentement et la désapprobation de Votre Majesté au sujet du sacre comme évêque de Pékin de Mgr Jean-Damascène Salusti, missionnaire de la Propagande. N'ayant qu'un désir, celui de donner en toute rencontre pleine et entière satisfaction à une Souveraine aussi pieuse et aussi dévouée aux intérêts de la religion, il lui a été extrêmement désagréable de voir que Votre Majesté avait considéré la susdite consécration comme une atteinte à son royal patronat sur l'église de Pékin... »

La Sacrée Congrégation ajoute : « Si le Saint-Père se fût trouvé à Rome lors des représentations de l'Ambassadeur de Portugal, il aurait été profondément attristé du désaccord entre son jugement sur la légitimité du sacre et le sentiment adopté par la Cour de Lisbonne ; et il n'aurait pas manqué de faire part à Votre Majesté très fidèle des raisons sur lesquelles s'appuie la décision apostolique. Interprétant la volonté du Souverain-Pontife, la Propagande croit de son devoir de mettre ces raisons sous les yeux de Votre Majesté, persuadée qu'elle voudra bien les examiner avec sa bienveillance accoutumée. »

La Propagande avait deux éléments d'information pour porter un jugement motivé sur le schisme provoqué dans l'église de Pékin par le sacre de Mgr Damascène Salusti et les actes de son administration épiscopale.

Ces deux éléments étaient de nature bien différente, provenant l'un et l'autre de source différente, l'un de *source bonifacienne*, l'autre de *source salustienne*.

Les renseignements de la première source étaient fournis par l'Archevêque de Goa et l'Evêque de Nankin. Ils blâmaient Mgr Salusti et approuvaient la conduite des missionnaires qui, *au nombre de 14 sur 26*, avaient jugé, d'après la décrétale *Injunctæ*, la consécration *illicite* et la juridiction *invalidé* sans la présentation des Bulles. Ces quatorze missionnaires refusèrent d'assister à la cérémonie du sacre et de reconnaître les actes de l'autorité épiscopale ; mais trois français seulement et un portugais protestèrent *par écrit*. Un fait à remarquer, c'est que les opposants à la consécration ne portèrent jamais directement ni au tribunal de la Propagande, ni au pied du trône pontifical les motifs canoniques de leur opposition, ni leur défense personnelle. Les Français adressèrent leurs rapports au gouvernement français, au Primat des Indes et à leurs amis, et les Portugais écrivirent directement à la Couronne de Portugal. Les évêques du patronat agirent de même.

Quant au *mémoire* rédigé par M. Cibot et adressé à l'Archevêque de Goa, il fut envoyé par celui-ci à la Propagande.

La seconde source de renseignements provenait de Mgr Salusti, de Mgr de Delcon, de MM. de Ventavon, de Poirot, de Grammont et da Rocha, ex-Jésuites, du P. Joseph et des Propagandistes, à l'exception du P. Eusèbe de Citadella. Après le sacre, ils envoyèrent à la Propagande un long *mémoire* exposant les raisons qui les avaient déterminés à procéder à la cérémonie, sans les Bulles. Ce mémoire, rédigé par Mgr Salusti et signé par les deux évêques et par les missionnaires *Salustiens*, n'est que le développement de la *déclaration* de la fin de mars avant le sacre. A la suite de la signature de Mgr Salusti, chaque signataire motive son vote par une déclaration spéciale. (1)

Des lettres particulières de la même source affluèrent encore à la Propagande. Les plus importantes sont assurément celles de M. de Ventavon, et parmi celles-ci il en est une, adressée, le 15 septembre 1780, au Cardinal préfet de la Propagande, dont un passage mérite d'être cité.

« Vus les documents qui font foi entière, (2)

(1) Voir ce Mémoire aux *Pièces justificatives*, n° IX.

(2) Ventavon au Préfet de la Propagande, 15 septembre 1780 : « Visis documentis Romanis quæ plenam fidem faciunt, Dominus Damascenus cum approbatione omnium qui

Mgr Damascène a été consacré avec l'approbation de tous ceux qui sont demeurés énergiquement fidèles au Saint-Siège. En cela, si par hasard nous avons erré, nous avons cru obéir à Dieu et au Saint-Siège. C'est pourquoi en mon nom et au nom de tous, je prie Son Eminence d'interposer ses bons offices, afin que, dans un bref pontifical, on n'appose pas le *sanamus*, qui paraît admettre une faute. Nous sommes très volontiers prêts à baisser la tête devant une correction et une pénitence ; mais nous tenons pour certain que les schismatiques, à l'occasion de ce mot, en présence de tous les chrétiens, crieront à grand tapage et au déshonneur, soit de l'évêque, soit de nous tous, que nous avons succombé dans le procès et qu'ils ont, eux, remporté une entière victoire, et ils en deviendront et plus ardents et plus audacieux. »

La pensée qui se dégage de ce passage n'échappera à personne : M. de Ventavon n'était pas sûr constanter ex parte sanctæ sedis fortes steterunt, consecratus fuit. In hoc, si forte erravimus, errando, et Deo et Sanctæ Sedi, obsequium præstare credidimus, hinc meo et omnium nomine, rogo illustrissimam Dominationem Vestram, ut bona officia sua interponat, ne in Brevi Pontificio apponatur hoc verbum *Sanamus* quod culpam supponere videtur : libentissime quidem omni correctioni et pænitiæ caput flectere parati sumus ; sed pro certo habemus Schismaticos, occasione huius verbi *Sanamus*, coram christianis omnibus, cum magno strepitu, et tum episcopi, tum omnium nostrum dedecore, buccinatos nos cecidisse lite, se vero plenam victoriam retulisse, unde petulantiores adhuc et audaciores evaderent. »

d'avoir bien agi ; il craignait d'être blâmé avec ses adhérents.

La suite de la lettre est dirigée contre les missionnaires portugais et français qui, *non seulement ne reconnaissent pas l'évêque, mais attaquent continuellement son autorité et à Pékin et dans les Missions.* « La meilleure partie des chrétiens et les plus honorables d'entre eux, dit M. de Ventavon, sont du parti de l'évêque, dont l'élection leur a été très agréable... (1) M. Amiot, après avoir oscillé d'ici, de là, a fini par passer dans le camp des révoltés... Le P. Eusèbe est rongé de jalousie, parce que le P. Damasçène lui a été préféré pour l'épiscopat ; il a adopté le parti et le patronage des Français. La Congrégation devrait lui adresser une sévère admonestation. » L'Archevêque de Goa, l'Evêque de Nankin, (2) M.

(1) A la même époque, le P. Colas (15 sept. 1780) écrivait à M. Bertier : « Ces messieurs se flattent qu'on surprendra au Souverain-Pontife un *Sanamus*. Comme ils ont fait voir qu'ils ne craignent pas d'avancer hardiment les faits les plus notoirement faux, il est fort à craindre qu'ils n'aient l'impudence d'assurer que tous les chrétiens, hormis un petit nombre attaché à trois ou quatre missionnaires obstinés, ont reconnu le nouvel évêque. Ce que je viens de dire est fondé sur les discours de quelques-uns d'entre eux. »

(2) Ventavon au Préfet de la Propagande, 6/9-1781 : « De D<sup>no</sup> Nankinensi nihil aliud dicendum nisi tritum axioma *idem manens idem semper facit idem*. Sacrae Congregationi olim parùm affectus et multò minus post datum sibi coadjutorem, D<sup>ni</sup> Bourgeois et patris Eusebii pertina-

Amiot, autrefois son ami, le P. Eusèbe, personne ne trouve grâce à ses yeux, à moins d'être favorable à Mgr Salusti, et les *opposants entretiennent dans l'Eglise de Pékin les plus grands troubles et le désordre.* (1)

Le même jour, M. de Ventavon écrivait à la Propagande : « Si on veut réduire les *rebelles* il n'y a pas autre chose à faire que de les frapper de censures et nommément, d'Espinha, Bernard Rodriguez, Bourgeois et d'Ollières, par un décret spécial. Ces censures seraient réservées au Saint-Siège ou à l'Evêque de Pékin, hors le cas de nécessité à l'article de la mort, en spécifiant cette menace que, en l'espace de temps fixé par l'évêque, après l'intimation à eux faite de telle ou telle manière, de peur qu'ils ne s'appuient sur le prétexte d'une omission d'une formalité (car je ne connais pas de gens plus astucieux dans l'art de se jouer des autres que les susnommés). S'ils n'obéissent pas et ne demandent pas l'absolution des censures, le décret de Rome sera promulgué dans le monde entier. Ceux qui sont encore capables de rougir, étant frappés sinon de la crainte des censures, du moins d'un si profond opprobre, se repentiront.

ciam foveat ; alio modo nocere bonæ causæ jam non potest, nisi ad suprâ dictos aliquot scribendo litteruras, quibus missis in Galliam D<sup>nus</sup> Bourgeois in sui justificationem utetur. »

(1) Même lettre au Préfet de la Propagande.

Quand ils seront revenus à résipiscence, il faudra leur défendre très sérieusement, à cause du scandale, de fréquenter les contumaces. »

M. de Ventavon ajoute : « Si Dieu ne nous avait donné quelque crédit à la Cour, les rebelles auraient tenté de nous forcer à embrasser leur parti, en nous enlevant les choses les plus nécessaires. »

Il dit encore que *les Portugais et les Français vont remuer toutes les pierres en Europe et n'épargner ni mensonges ni calomnies pour faire déposer Mgr Salusti et même faire placer M. d'Espinha à la tête de l'église de Pékin.* « Peut-être, poursuit-il, il serait expédient de prévenir l'une et l'autre Cour de Paris et de Lisbonne contre leurs machinations. Ce n'est pas parce que les Bulles manquent, mais bien parce qu'ils ne veulent pas avoir d'Evêque ayant l'œil ouvert et vigilant, et qu'ils ne peuvent facilement circonvenir, qu'ils refusent de reconnaître Mgr Salusti et veulent le renverser. Dieu ne le permettra pas, je l'espère. »

La Propagande possédait ces lettres d'information et beaucoup d'autres semblables. Les mémoires de même nature ne lui manquaient pas.

Il semble superflu de porter un jugement sur de pareilles lettres ; le lecteur appréciera.

Mgr de Govea, successeur de Mgr Salusti sur le siège épiscopal de Pékin, ne les avait pas lues, mais, connaissant M. de Ventavon et ses amis, il

devinait ce que devait être leur correspondance, puisqu'il écrira plus tard au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande : « Il est impossible de promouvoir la paix à Pékin, si la Sacrée Congrégation prête une oreille facile à quelques missionnaires d'ici dont les actes ne semblent pas indiquer des intentions pures et des fins droites. Les faits que j'ai rapportés à Votre Eminence et mon expérience de neuf mois m'assurent que Votre Eminence et la Sacrée Congrégation n'ont été informées ni avec rectitude, ni avec sincérité, ni avec la vérité dûe ; en conséquence, il importe beaucoup, pour le bien de cette Mission, de ne pas croire à ce que tous les missionnaires écrivent, du moins, de ne pas les louer dans vos lettres. » (1)

Mgr Salusti était, en outre, le protégé de la Sacrée Congrégation. Italien, missionnaire de la Propagande, recommandé par MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, la Propagande l'avait pré-

(1) « Impossibile est Pekini pacem promovere, si sacra Congregatio liberas præbeat aures aliquibus Pekinensibus missionariis, quorum facta non videntur rectas intentiones et justos fines demonstrare... Facta à me relata Eminentie Vestrae et experientia horum novem mensium mihi attestantur non recte et sinceritate et veritate debitâ fuisse Eminentiam vestram et sacram Congregationem informatam ; éconsequenterque valdè oportere, pro bono hujus missionis quod Eminentia vestra non omnibus missionariis credat, aut saltem non laudet in scriptis. » (Arch. de la Prop.)

senté à la nomination de la Reine de Portugal. Celle-ci l'avait agréé, le Pape l'avait élu évêque de Pékin, et il était consacré. Après vingt ans de veuvage, l'Eglise de Pékin avait enfin un pasteur propagandiste. La Propagande se devait à elle-même de défendre son élu jusqu'aux limites du possible ; son honneur, honneur bien placé, y était engagé.

Elle avait déjà étudié cette cause au mois de décembre 1781, à la demande du Saint-Père, en vue du jugement pontifical à porter sur la consécration de Mgr Salusti ; elle l'étudia de nouveau pour répondre au *memorandum* de la Reine très fidèle.

Nous avons une copie de sa réponse, écrite en italien. Elle ne porte ni *date*, ni *signature*, mais elle a été certainement rédigée pendant l'absence du Saint-Père, puisque la Sacrée Congrégation dit, au début, que le Pape *était absent de Rome lors des représentations de l'ambassadeur*, et, à la fin, elle *s'excuse de ne pas donner une décision à cause de cette absence*.

C'est une règle générale fixée par les Papes de qui dépend toute l'autorité des Congrégations romaines, que les réponses de celles-ci ne doivent être considérées comme authentiques et faire foi que lorsqu'elles ont la signature de leur Préfet et de leur secrétaire. (1) De plus, quand il s'agit d'affaires très

(1) *Ferraris, Prompta Bibliotheca canonica*, (dernière édit., Rome, 1884) T. II, sv. Congr. eccles. rom., p. 588,

graves, comme celles qui nous occupent présentement, les Congrégations ne peuvent décider sans avoir consulté le Pape et, dans ce cas, il est nécessaire que la *déclaration* porte cette mention. (1)

Or, malgré nos recherches, nous n'avons pu nous assurer que la réponse de la Propagande fût signée par son Cardinal préfet et son secrétaire ; du moins, elle a été faite sans que le Pape ait été consulté, puisqu'il était absent. Dès lors, n'est-il pas permis de conclure que ce document, malgré sa valeur, ne peut avoir d'autorité *officielle*, ni faire foi en jugement ? Ne serait-il pas simplement un *projet* de réponse au *memorandum* du Portugal ?

n° 4. « Ut talia decreta vim legis habeant, 4 conditiones requiruntur : 1° Ut constet sufficienter quod sunt declarationes S. Congregationis ; propterea munitæ sigillo authentico Congregationis et signatæ ab ejusdem secretario et à Cardinali prefecto esse debent. » — On lit dans les *Collectanea Sæ Congregnis de Prop. Fide* (publication officielle de cette Congrég. faite à Rome), part. I de personis, cap. S. de S. Congreg. de Prop. Fide : « 11. Ex litteris S. C. de Propaganda Fide 15° maji 1779 : I decreti di questa S. Congregazione, quando sieno firmati (signés) dal Card Prefetto, sottoscritti dal Monsignore segretario, e muniti del solito sigillo, vim et valorem habent constitutionis apostolicæ, come dichiarò la S. M. di Urbano VIII e quindi confermò Innocenzo X con decreto del 30 Laglio 1652. »

(1) Voici la 2° condition demandée, au même endroit de *Ferraris* : « Ut referatur in ipsâ declaratione fuisse pronunciatam consulto pontifice. » Voir dans *Ferraris*, *ibid.*, le décret d'Urbain VIII (1651), confirmé par Innocent X spécialement pour la Congrégation de la Propagande.

Nous avons tenu à établir avant tout le caractère de cette réponse, tel qu'il nous apparaît, afin de ne pas lui attribuer une valeur officielle et sans appel qu'elle n'a pas. Elle n'en reste pas moins un document très instructif dans la partie canonique.

Or, après avoir affirmé dans cette réponse, que les pièces étaient suffisantes, même aux yeux des *protestataires*, pour établir avec certitude la *promotion* de Mgr Salusti et *l'expédition* des Bulles, la Propagande dit : « Les *protestations françaises* s'appuyaient sur l'absolue illégitimité d'un sacre et d'une prise de possession faite sans qu'on eût présenté les documents matériels des Bulles apostoliques... et ils refusaient de se soumettre à Mgr Salusti tant qu'il n'aurait pas exhibé les Bulles apostoliques, selon que l'exige l'extravagante *injunctæ* de Boniface VIII. »

Sur ce point, qui porte tout entier sur l'interprétation de la Bulle *INJUNCTÆ*, sur sa valeur et les effets qui en découlent, « le seul juge compétent, dit la réponse, est évidemment le Pontife romain, vu que la Bulle émane de son autorité. Or, Sa Sainteté ayant déjà déclaré que l'extravagante *Injunctæ* de Boniface VIII ne s'appliquait pas au cas présent et que Mgr Salusti pouvait très bien se faire sacrer évêque sans présenter les lettres apostoliques, ce jugement justifie pleinement à lui seul la *consécration* de ce prélat et impose un silence perpétuel à la protestation

soulevée par les trois ex-Jésuites français, en invoquant la consitution de Boniface VIII. » (1)

Il est certain que si ces trois ex-Jésuites eussent connu, à l'époque du sacre, la pensée de Pie VI sur la décrétale *Injunctæ*, s'ils eussent su qu'elle ne s'appliquait pas au cas de Mgr Salusti, jamais ils n'auraient fait opposition du sacre. S'ils ont protesté, c'est qu'ils ont cru en conscience devoir le faire. Ils ont interprété la décrétale comme l'Archevêque de Goa et l'Evêque de Nankin, comme les canonistes l'interprétaient. Ils s'en sont tenus à la *lettre*, au lieu de recourir à *l'esprit*. Si l'autorité suprême a le droit de prendre *l'esprit* des lois, les subordonnés, en général, font bien de s'attacher à la *lettre*, surtout dans les questions d'une gravité exceptionnelle.

Aussi, ajoute la Propagande, *en examinant l'esprit de cette Bulle*, on verra que le « but unique et la pensée du pape Boniface, en publiant cette constitution, était simplement d'empêcher les fraudes de ceux qui affirmaient avoir été promus à une dignité sans en fournir la preuve par des pièces authentiques. Voici le préambule de la constitution : *Il y aurait un péril manifeste, si quelqu'un affirmait être élevé à une charge, à une dignité ou grade, et exi-*

(1) La réponse de la Congrégation ne parle jamais, en plusieurs endroits, que de *trois* opposants français et d'un opposant portugais, M. d'Espinha. Mgr de Govea en nomme 14 et par leur nom. En réalité, ils étaient la majorité : 14 contre 12, y compris Mgr Salusti.

geait qu'on le tint pour tel, sans avoir au préalable fourni les preuves légitimes de son assertion. Vou-  
lant donc pourvoir au cas où les individus se pré-  
tendraient nommés évêques, prélats, abbés ou prieurs  
de monastères, sans prouver leur assertion, le Pape  
ordonna qu'ils ne pourraient assumer aucune admi-  
nistration, ni se faire bénir, ni consacrer *sans lettres  
apostoliques* contenant leur promotion, confirmation  
ou bénédiction. »

Et appliquant cette interprétation du préambule  
de la décrétale *Injunctæ* au sacre de Mgr Salusti, le  
document conclut en sa faveur, que, « si, dans son  
cas, il n'y a eu aucune fraude, s'il a prouvé sa pro-  
motion par des documents authentiques, on ne  
pourra jamais dire qu'en se faisant sacrer, il a con-  
trevenu à la constitution précitée. » (1)

Plus bas, il dit encore que « *l'esprit de la loi*  
prescrivant l'exhibition des Bulles n'a d'autre but  
que d'écartier le dol et la fraude, et que, si, par d'au-  
tres moyens sûrs et authentiques (comme dans le  
sacre de Mgr Salusti), on peut prouver l'élection d'un  
évêque, le défaut de présentation des Bulles ne rend

(1) Le document appuie cette interprétation du  
préambule sur les enseignements des canonistes : *Gonza-  
lez*, ad reg. 8 canceller. gloss. 24, n° 7 ; — *Lotter*, de re  
Benefi., quæst 27, n° 32 ; — *Thesaur.* de Panis, cap. II,  
n° 2 ; — *Lavor*, Elect. cap 25, n° 10 ; — *Diana*, To. 9,  
Tract. 7, resol. 53, n° 2 ; — *Barbosa*, de Potest. episc., alle-  
gat. 3, n° 35.

passible d'aucune peine et n'est pas en opposition avec la décrétale *Injunctæ*. » (1) Et, si le besoin des églises en fait une nécessité urgente, on ne doit pas exiger avec rigueur que la *Provision* ou *Promotion* d'un évêque soit prouvée par des lettres, de même qu'en cas de nécessité l'obtention d'une faveur apostolique peut être prouvée par témoins, si les lettres sont perdues. » (2)

D'après cela, le document affirme qu'on ne peut trouver à redire à la consécration de Mgr Salusti, ni la déclarer attentatoire et opposée à la constitution de Boniface VIII. (3)

Il répond ensuite à la protestation de M. d'Espinha, basée sur le droit du patronat royal. M. d'Espinha prétendait que Mgr Salusti aurait dû, avant sa consécration, exhiber la lettre de la Reine qui le

(1) Tel est l'avis des canonistes, et la réponse cite *Pirhing* in lib. decretal., L. 1, tit. 6, sect. VII, § 294.

(2) *Jelin*, in rubric. de constit., n° 6, vers. tertius casus. — Le document donne d'autres preuves qui militent en faveur de la consécration. Il serait trop long et inutile de les rapporter. Celles que nous venons de citer suffisent.

(3) On ne voit aucun des arguments exposés par la Propagande, dans les lettres et mémoires exposés par les *Salustiens* à la Sacrée Congrégation. Ces arguments ne les ont donc pas dirigés dans la lutte en faveur de Mgr Salusti. Convaincus que Mgr Salusti était nommé évêque, ils ont pensé que les pièces à conviction sans la présentation des Bulles pouvaient suffire pour procéder au sacre. Les Bonifaciens ont jugé différemment. Rien de plus.

désignait pour évêque de Pékin. « *Quelle est la loi, répond la Propagande, qui oblige les évêques de nomination royale à montrer la dépêche du patron qui les a nommés ? C'est au Siège apostolique seulement que doit être présentée la lettre de nomination.* »

*Quelle est la loi ?* Certains pourraient répondre aussi par les lettres du 25 juillet et du 1<sup>er</sup> novembre 1780, de Mgr de Nankin au cardinal Antonelli : « *Bulle pontificiæ de jure et consuetudine per viam patroni remitti debent... ad valorem adeundæ possessionis et exeundæ jurisdictionis de jure et praxi requiruntur.* » C'est, en effet, ce qui s'était toujours fait en Chine avant Mgr Salusti. Ainsi, le premier évêque de Pékin, Mgr Della Chiesa, nommé par le Pape sur la présentation du Roi de Portugal, dès 1690, et, quoiqu'il fût en Chine depuis 1683, n'entra pas dans son diocèse et n'y fit aucun acte de juridiction avant l'an 1700, parce que ses bulles, qui *étaient en Portugal*, ne lui avaient pas été envoyées. C'est lui-même qui dit, dans une lettre du 6 octobre 1700 à la Propagande, que le Roi de Portugal a négligé *dix ans* de lui envoyer ses bulles. La Propagande le savait bien, mais elle ne lui avait jamais ordonné de faire ses fonctions quand même. Mgr della Chiesa avait été consacré à Rome.

La réponse de la Congrégation se termine par un blâme sévère aux *Bonifaciens* et des félicitations

spéciales à M. de Ventavon. (1) Mais elle prie Sa Majesté très fidèle *d'attendre le retour de Sa Sainteté pour prendre, de concert avec elle, les mesures les plus propres à procurer le bien des âmes et la tranquillité de l'église de Pékin, et, en attendant, de laisser Mgr Salusti gouverner en paix son diocèse.* « Les choses étant en cet état et le Saint-Père étant absent de Rome, dit-elle, que Votre Majesté juge s'il est permis à la Propagande d'ordonner que l'évêque Salusti soit éloigné de Pékin et rappelé en Europe, en déclarant, en outre, nulles, toutes les procédures faites par lui et de laisser enfin au Siège métropolitain le soin de nommer un administrateur à cet évêché de Pékin, jusqu'à ce qu'il soit occupé par un autre évêque que nommera Votre Majesté, après la mort ou la démission du premier. La Propagande ne peut donner aucune décision dans une affaire aussi grave, qui dépend entièrement et immédiatement du Souverain-Pontife. »

Ici se place un fait, qui serait à éclaircir.

La réponse de la Propagande à la Reine de Por-

(1) La réponse de la Propagande, écrite presque totalement d'après les renseignements fournis par les partisans de Mgr Salusti, mentionne à peine les lettres de Mgr de Nankin et celles de l'Archevêque de Goa, et des *opposants*. Peut-être que celui qui l'a rédigée n'était pas entièrement informé. Aussi est-elle en contradiction, dans plus d'un endroit, avec le *Mémoire* de Mgr de Govea, qui a entendu les deux parties sur place et était parfaitement au courant.

tugal porte qu'un *décret pontifical déclarant légitimes et valides la consécration de Mgr Salusti et tous les actes émanant de son autorité épiscopale* est parti pour la Chine vers la fin de janvier 1780. Elle ajoute que « le Saint-Père a donné à l'évêque de Pékin cet ordre qu'après avoir publié le jugement par lequel Sa Sainteté déclare légitime et valide sa consécration et sa prise de possession, il accorde immédiatement, en particulier et sans bruit, l'absolution à tous ceux qui refusent de le reconnaître, à la seule condition qu'ils se présentent pour lui rendre l'obédience qui lui est due. Il lui est également prescrit d'avoir pour eux beaucoup d'affabilité et de bienveillance. »

Or, ce *décret pontifical* se trouve-t-il à Rome ? A-t-il paru à Pékin ? Il n'en est aucunement question dans les correspondances des missionnaires, ni dans le *mémoire* de Mgr de Govea. Ce dernier parle seulement d'un décret de la Propagande dont les décisions seraient les mêmes que celles du décret attribué à Pie VI. (1)

Mgr de Govea écrit, en effet, au cardinal Anto-

(1) La *réponse* de la Propagande dit : « Lorsque les *lettres* de la Congrégation de la Propagande sont signées par son cardinal préfet et par son secrétaire et qu'elles portent une décision concernant les missions, elles ont, en vertu d'un décret d'Urbain VIII, confirmé par Innocent X, la force et la valeur d'une constitution apostolique. » C'est probablement une *lettre* de la Propagande qui constitue le décret pontifical en question.

nelli que la *Sacrée Congrégation*, dans un décret apporté en Chine, et rédigé par Elle avant de connaître la mort de Mgr Salusti, a déclaré valide et licite sa consécration et, par conséquent, que ceux qui avaient été frappés de censures les avaient encourues.

Ce décret de la Propagande aurait dû être porté à la connaissance du public par l'évêque même, mais M. de Poirot le publia sans avoir reçu aucune délégation à cet effet. Interrogé par quelle autorité il avait agi, il répondit : par l'autorité du prêtre. Pour ce fait, Mgr de Govea l'excommunia.

On devine l'effet produit par le décret de la Sacrée Congrégation au camp des *Bonifaciens* et à celui des *Salustiens*. En 1784, M. Bourgeois écrivait à son ami Duprez : « Le P. Damascène était l'homme de la Sacrée Congrégation ; il n'était point douteux qu'elle ne le soutînt, et tout le monde disait qu'il avait un *sanamus*. Mais personne ne pensait que la S. C. dût approuver, non seulement sa consécration, mais tout ce qu'il a fait contre les défenseurs des sacrés canons. Pouvait-on croire que de zélés missionnaires qui, pour l'acquit de leur conscience, s'étaient opposés à une juridiction qui, selon la loi de Boniface VIII, était illégale, dussent jamais être frappés des foudres et des anathèmes de la Sacrée Congrégation ? » On voit, par cette lettre, que les *Bonifaciens* avaient agi en conscience, ayant inter-

prété à la lettre, en toute loyauté, la décrétale *Injunctæ*.

Au camp des *Salustiens*, grande fut la joie. Le triomphe était complet. Ce triomphe devait avoir un lendemain moins bruyant.

\*  
\*\*

Cependant, la Reine de Portugal avait appris, sur ces entrefaites, la mort de Mgr Salusti. Aussitôt elle proposa à Rome, pour le remplacer, un religieux de Saint-François, Alexandre de Govea, Portugais d'origine, qui fut agréé par le Pape et nommé évêque de Pékin. Sacré à Lisbonne, il reçut ordre de rejoindre son poste sans retard. Il part de Lisbonne, et s'arrête à Goa, à Macao, à Canton, partout où il espère recueillir des renseignements utiles. A Goa, il séjourne près de trois mois, il a de fréquents entretiens avec le Primat, qui lui fournit des renseignements précieux ; il lit lettres et pièces justificatives adressées de Pékin au Métropolitain ; enfin, le 18

(1) *Mémoire* de Mgr de Govea : « S<sup>a</sup> C<sup>io</sup> antequam sciret de morte D<sup>i</sup> Episcopi et de appellatione (Salustinorum) ad S. Sedem, declaravit validam et licitam consecrationem D<sup>ni</sup> Episcopi et consequenter incursos censuras illos quos ipse innovaverat. Fuerunt *decreta* S<sup>a</sup> C<sup>is</sup> in sinas delata, et Aloysius de Poirot fecit publicationem illorum quin ullam ad hoc ostenderet delegationem. Interrogatus autem quâ auctoritate hoc fecisset, respondit : auctoritate sacerdotali. »

janvier 1784, il prend possession de son siège épiscopal. (1)

On l'attendait impatiemment, mais avec des sentiments divers, la division entre les salustiens et les bonifaciens subsistant toujours, si elle ne s'était pas aggravée pendant la vacance.

« A Pékin, dit le *Mémoire* de Mgr de Govea, tout était calomnies, querelles, murmures, oublis graves de la charité fraternelle. » (2)

Dès son arrivée, tous les missionnaires lui rendent visite, les uns et les autres pour lui exprimer leurs sujets de plaintes et justifier leur conduite. Chacun a des raisons personnelles à faire valoir : bulles, décrets subreptices de la Propagande, lois, usages, droits, privilèges royaux. (3)

(1) Audita ipsius episcopi morte, Regina fidelissima me nominavit Pekinensis ecclesiæ episcopum, injungens ut quantocius Pekinum pervenirem... injunxit ut per Goam iter facerem, ut illic cum metropolitano de rebus ad Pekinum attinentibus informarer... Et veniens ad Macaum et Cantonem, fui etiam atque etiam de rebus Pekinensibus instructus. Pveni tandem Pekinum die 18 januarii. »

(2) « Pekini omnià erant calumniæ, rixæ, murmurationes et charitatis fraternæ violationes. »

(3) « Omnes missionarii ad me accurrerunt, vindictas et satisfactiones adversus cæteros postulantes. Salustiani producebant declarationes et decreta S. Congregationis, quæ suam causam justificaverunt, Bonifaciani exponentes obreptionem et subreptionem decretorum, Bonifacii VIII constitutionem et cætera in protestationibus rationum momenta producebant. »

Mgr de Govea interroge, écoute, examine ; dans ce conflit de récriminations et de revendications, ce n'est pas sans peine qu'il parvient à démêler où se trouvent la justice et le bon droit.

Comme don de Joyeuse Venue, il lève les excommunications prononcées par son prédécesseur et maintenues par la Propagande. Il constate que les salustiens ont encouru des censures ecclésiastiques, plusieurs même, parmi lesquels MM. de Ventavon, de Grammont et de Poirot, (1) des excommunications de fait ; et, avant de faire son entrée solennelle à la cathédrale, dans le couloir qui y conduit, il donne une absolution générale, au for extérieur, à tous ceux qui avaient encouru des censures, et autorise les confesseurs à les absoudre au Sacrement de Pénitence. (2)

(1) Ventavon à la Propagande, 22/11-1784 : « Humilimas et maximas Eminentiss vestris Rev<sup>m</sup>is refero gratias pro eâ speciali sollicitudine quâ me et D<sup>num</sup> de Poirot apud novum Episcopum Pekinensem expresse commendatos voluerint. »

Cette haute recommandation n'empêcha pas Mgr de Govea de se montrer impartial.

(2) Agnoscens omnes missionarios ferè censuris irretitos mei officii esse existimavi omnes à censuris absolvere. S. Congregatio confirmaverat excommunicationes D. Episcopi..., debui ipsos Bonifacios absolvere. Salustiani autem omnes in excommunicationes incurrerunt..., ut nihil etiam dicam de Poirot, qui nullam habens commissionem usurpavit auctoritatem praelaticiam, publicationem faciens decretorum S<sup>æ</sup> Congregationis. Ergo, quia omnes erant censuris irretiti omnes absolvi in atrio ecclesiæ cathedra-

A l'église, dans un discours ému et paternel, il exhorte missionnaires et fidèles à oublier le passé, dont les conséquences ont été si funestes, à ne plus parler des anciennes controverses, à vivre à l'avenir dans la paix et la concorde ; enfin, il recommande l'obéissance au Souverain-Pontife, à la Congrégation de la Propagande, à l'Evêque et au Métropolitain.

Cette exhortation produit le meilleur effet : les querelles et les scandales cessent, les missionnaires se réconcilient, la charité chrétienne revit parmi les néophytes, la fréquentation des sacrements, négligée depuis quelques années, redevient en honneur. (1)

Mgr de Govea raconte tous ces faits au Préfet de la Propagande, neuf mois après son arrivée à Pékin. et il ajoute dans ce *Mémoire* : « J'ai relaté ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai touché de mes mains. » (2)

lis antequam ipsam ecclesiam ingrederemur... Dedi facultatem confessariis ut absolverent in foro sacramentali de illis censuris, de quibus ego absolvissem in foro externo... ingrediens solemniter ecclesiam et sumptâ de more possessione feci concionem, in quâ... »

(1) « Hæc omnia effectum desiderabilem habuere. »  
 Tout ce qui précède n'est que la traduction ou le résumé du *Mémoire* de Mgr de Govea au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande.

(2) Quæ omnia dixi, vel vidi, vel audivi, vel manibus ipse meis attrectavi. »

En apprenant la nomination de Mgr de Govea et son départ pour la Chine, M. Bourgeois formait ce souhait, dans une lettre de la fin de 1783 à son ami Duprez : « Dieu veuille que le nouvel évêque ramène la paix, qui n'aurait jamais été troublée sans l'infraction de la loi de Boniface VIII. » Il aurait pu ajouter avec plus de vérité : « sans les agissements de quelques missionnaires français. » La Compagnie détruite, ces missionnaires, déliés du joug de l'obéissance, rendus à la liberté et livrés à eux-mêmes sans la sauvegarde de la règle, ne virent pas assez où étaient le bien de l'Eglise et leur devoir. Mais, sous le nouvel évêque, ces français, restés prêtres dévoués à l'Eglise, se ressaisirent et ne songèrent qu'à faire oublier les écarts du passé. La paix entre les religieux sécularisés de Saint-Sauveur s'établit sans effort et les orages ne reparurent plus.

Le vœu de M. Bourgeois se réalisait amplement : « Il nous est venu, écrivait-il en 1784 à son ami, un évêque tel que les circonstances le demandaient, sage, zélé, discret, impartial ; en un moment, il a éteint le schisme. Enfin, le Seigneur a mis fin à nos misères domestiques. Nous vivons maintenant en paix, en commun, et dans une union qui me console. » (1)

(1) Arch. S. J.





## CHAPITRE TREIZIÈME

---

**Les Messieurs des Missions-Etrangères proposés par M. Amiot pour remplacer les ex-Jésuites de Pékin ; ils ne peuvent accepter. — Les Lazaristes acceptent. — M. Raux, premier supérieur. — Grande union des Lazaristes et des ex-Jésuites à Pékin.**

---

Le cardinal Antonelli répondit, le 16 août 1780, au cardinal de Bernis, au sujet de la création d'une préfecture apostolique à Pékin en faveur de la Mission française : « Pour subvenir aux besoins des missions de la province de Pékin, lesquelles étaient desservies par les ci-devant jésuites français, le *meilleur de tous les projets* est celui que Sa Majesté très chrétienne proposa en 1776, et que notre Saint-Père approuva, c'est-à-dire de mettre à leur place les dignes pères du séminaire des Missions étrangères de Paris... *Si on leur accorde la possession des fonds*

*et revenus qu'y avaient les ci-devant jésuites français, (1) il s'y formera un établissement de Mission uniforme tant pour le spirituel que pour le temporel, qui ne manquera jamais. »*

*Ce projet qu'on regardait à Rome comme le meilleur, était dû au P. Amiot.*

A la première nouvelle de l'abolition de leur société, les jésuites français s'étaient préoccupés de l'avenir de leurs travaux et de leurs œuvres. Cette préoccupation faisait l'objet de leurs entretiens. Ils se disaient : Que vont devenir nos œuvres apostoliques ? Qui continuera nos travaux scientifiques, littéraires et artistiques ? L'influence française en Chine ne va-t-elle pas disparaître avec nous ? Que faire pour conserver à la France, avec les biens de la Mission, la situation prépondérante acquise à Pékin par les missionnaires français ? Français, ne devons-nous pas tout tenter pour soustraire les possessions de la Mission aux convoitises des *Etrangers* ? Et ces *Etrangers* étaient les *Propagandistes*, qui ne cachaient pas leur grand désir de s'établir en maîtres à Saint-Sauveur.

C'est alors que M. Amiot osa prendre sur lui,

(1) L'intention du Pape était donc de remettre aux *Missions Etrangères* ou à telle autre *Communauté française* qui remplacerait les Jésuites à Pékin, les biens de la *Mission française*. C'est pour ces *remplaçants de nationalité française* que les ex-Jésuites, MM. Bourgeois, Amiot et leurs amis, conservaient et administraient le temporel.

selon son expression, *de s'ouvrir avec une entière franchise* à M. Bertin d'un projet qu'il avait conçu. Il lui écrivit le 20 septembre 1774 :

« Notre destination, au cas qu'il n'y ait plus de Jésuites, est toute naturelle. Il y a en France une congrégation de prêtres séculiers destinés aux missions étrangères. Qu'on cède à cette congrégation tout ce que les missionnaires ci-devant jésuites possèdent à la Chine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Elle trouvera des chrétientés déjà formées et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens à mesure que les anciens viendront à manquer. Le nombre de ceux-ci n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtemps dans l'attente ceux qui doivent leur succéder ; ils sont assez pourvus de ce qui est essentiellement nécessaire pour ne pas être à charge. De cette manière, le double objet pour lequel nous avons été fondés, celui de travailler au salut des Chinois et celui de contribuer à étendre la sphère des connaissances humaines, continuera à être rempli comme ci-devant ; ce qui n'arrivera certainement pas si des religieux de différents ordres, portugais, italiens ou allemands, viennent à nous être substitués. »

M. Amiot expose ensuite les raisons de ses préférences pour la Congrégation des Missions-Etrangères. Nous le citons textuellement : « Il faut certainement *un corps* pour continuer la bonne œuvre que

nous avons commencée et que nous ne saurions finir ; il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de la meilleure manière qu'il se puisse ; il faut que ce corps soit composé de Français, il faut qu'il règne parmi ces Français de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces et une union cimentée par de grandes vues et des intérêts communs, qui n'aient pour objets que la gloire de Dieu et le bien général des hommes. Or, tout cela se trouve réuni dans les Messieurs des Missions-Etrangères. Pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction ? Pourquoi nos établissements ne passeraient-ils pas entre leurs mains ? Le P. de Rhodes, qui a eu tant de part à leur établissement, n'eut en vue que de les rendre nos coopérateurs dans la culture des champs évangéliques. Si des temps nébuleux et de fâcheuses circonstances ont retardé l'accomplissement des pieux désirs du sage fondateur, c'est parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin arrivés ; tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étaient faits l'un pour l'autre. »

Et plus bas, il ajoute : « Ce point, je l'ai envisagé comme étant assez intéressant pour la France pour pouvoir mériter l'attention de la Cour et pour engager Votre Grandeur à employer son crédit pour en assurer la réussite, comme étant le seul moyen

de perpétuer entre la Chine et la France une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations. » M. Amiot proposa même, comme on l'a vu, M. Potier, prêtre des Missions étrangères en Chine, comme évêque de Pékin.

Ce projet de réunion des deux congrégations, ou plutôt de substitution des Missions-Etrangères à la Compagnie de Jésus, est la conception d'un cœur vraiment grand, qui ne voit que la gloire de Dieu et l'honneur de son pays. Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre de la même année, à M. Bertin, M. Amiot le reprend à peu près dans les mêmes termes, mais il donne plus de développement aux parties principales, surtout aux qualités requises pour réussir à la cour et auprès des fidèles, et il conclut ainsi : « Au cas que les Messieurs des Missions-Etrangères voulussent se charger, avec l'agrément du Roi, de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pékin, *il faudrait* que la tradition que nous leur en ferions fût cimentée *par l'autorité pontificale*. » (1)

M. Bertin n'était plus chargé alors que de la correspondance littéraire et scientifique avec les missionnaires ; mais il communiqua à qui de droit les lettres de M. Amiot : « J'ai fait part, répondit-il à ce dernier, aux ministres du Roi qui ont le département de la Marine et celui des Affaires étrangères,

(1) Les Jésuites de Pékin n'excluaient donc pas, comme on l'a prétendu faussement, *l'autorité pontificale*.

de tout ce que vous me marquez relativement au parti que vous pensez qu'il faudrait prendre dans la circonstance où vous vous trouvez après la dissolution de la société dont vous étiez membre, de vous réunir à la communauté des prêtres des Missions-Etrangères. M. de Sartines, ministre de la Marine, a goûté cet avis et vous devez être certain qu'il s'occupe de cette réunion. » (1)

Dans sa réponse à M. Bertin, M. Amiot se réjouit de voir son plan adopté en France, du moins dans ses grandes lignes. Il est également *très flatté* de l'accueil fait à son projet : « Je suis très flatté, écrit-il à M. Bertin, que le projet dont j'avais fait part à votre Grandeur pour la conservation des Missions françaises de Pékin, ait eu l'approbation des deux grands ministres auxquels vous avez eu la bonté de le communiquer. » (2)

Le plan de M. Amiot, communiqué à la Propagande par notre ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, fut également approuvé. Mais Louis XVI, après réflexion, préféra conserver les jésuites sécularisés de Pékin à la tête de leurs œuvres. Ce n'est que plus tard, après le refus du cardinal Antonelli de créer à Pékin une préfecture apostolique en faveur des missionnaires français, que la Cour de France revint au projet de M. Amiot.

(1) Versailles, 24 février 1776. (Arch. de la Marine).

(2) Pékin, 11 novembre 1777. (Arch. de la Marine).

M. Bourgeois et M. Amiot en désiraient vivement la réussite, et M. du Gad, sur leur demande, pria M. Bertin « d'obtenir du marquis de Castries d'écrire au plus tôt à MM. les Directeurs du Séminaire des Missions étrangères, et de leur proposer d'accepter totalement le gouvernement spirituel et temporel de la Mission des ex-Jésuites français de Chine. » *C'est le seul et vrai moyen, ajoutait-il, de remettre tout dans l'ordre.* (1)

Cette lettre est du 2 mai 1782, et le 25 juillet il s'adressait directement, pour le même objet, au ministre de la Marine. La Mission venait de perdre successivement, en quelques mois, trois de ses meilleurs apôtres, MM. d'Ollières, Collas et Cibot. « La Maison de Pékin, disait M. du Gad, se trouve réduite à cinq prêtres. La seule disette de sujets fera inmanquablement tomber cette Mission dans peu, si vous n'avez la bonté, Monseigneur, d'en remettre les tristes restes à un corps d'ecclésiastiques vertueux, capables de la soutenir pour le spirituel et le temporel, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en supplier dans deux Mémoires, envoyés en mars et en avril derniers. »

Le marquis de Castries communiqua, à la date du 16 août, à M. de Vaivre, intendant général des colonies et chargé du contentieux, tous les renseigne-

(1) Lettre à M. Bertin, 2 mai 1782. (Arch. de la Marine).

ments reçus de Pékin et marquant *la mésintelligence et l'anarchie qui régnaient parmi les missionnaires*. Ces documents indiquaient le *moyen de remédier aux désordres et d'empêcher la ruine de la Mission* : c'était de *réunir cette Mission aux Missions étrangères*. Une lettre accompagnait cette communication : « Les relations que vous avez avec les prêtres de cette association, disait le Ministre, vous mettent à portée de conférer avec les supérieurs sur les moyens d'exécuter le projet de réunion. »

La Maison des Missions-Etrangères reçut de M. de Vaivre l'offre de la *Mission française* de Pékin : mais elle ne crut pas devoir l'accepter par des motifs très graves que nous lisons dans un *Mémoire* de M. Bertin, adressé à Rome et à M. Amiot.

« La Maison des Missions-Etrangères, y est-il dit, n'a pu ni voulu se charger de la *Mission de Pékin*. L'expérience a appris aux administrateurs de cette maison que leurs missions ne peuvent avoir un certain succès, lorsqu'elles sont sous une autorité spirituelle dont le titulaire ou le dépositaire est entièrement séparé et indépendant de leur maison et établissement. Quelque libre que soient l'abord et l'entrée du pays où la mission est établie, quelque relation et commerce habituel qu'y ait la France ou l'Europe, quelque tranquillité qui règne dans le pays et dans les premiers temps d'une mission, soit relativement aux missionnaires entre eux et l'Évêque ou autre dé-

positaire de l'autorité spirituelle, il s'élève toujours par la suite mille entraves au progrès de la mission, lorsque cette autorité réside entre les mains d'une personne non seulement indépendante, mais absolument étrangère à la maison principale et au chef-lieu de la mission. Si cela arrive ou est à craindre dans les pays les plus abordables, les plus fréquentés par les Européens, et les moins alarmés sur la prédication d'un nouveau culte, comment se flatter du contraire à la Chine où les plus grands obstacles s'opposent à cette prédication ? C'est sur le fondement de cette expérience que la Maison des Missions-Etrangères a été effrayée et n'a pu jusqu'à présent se charger des Missions françaises de la Chine.

« Les motifs et les craintes que l'expérience ancienne et générale de la Maison des Missions de Paris lui inspire à cet égard, ne sont rien moins qu'atténués par l'expérience récente et particulière qu'a faite la Mission française de Pékin, surtout depuis l'extinction des Jésuites. » (1)

D'un autre côté, nous lisons dans une lettre adressée à M. Bertin par son collègue de la Marine, à la date du 15 novembre 1782 : « J'avais d'abord été persuadé comme vous, Monsieur, qu'il aurait été très

(1) Ici le *Mémoire* rapporte assez au long les difficultés qui se sont élevées entre l'évêque de Macao et celui de Nankin au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle à Pékin.

utile à la Mission française de Pékin que les prêtres du séminaire des Missions-Etrangères eussent été chargés du remplacement des Jésuites, mais un mûr examen de cette affaire m'a convaincu qu'il aurait été impossible d'en recueillir les avantages que l'Etat et les Sciences sont en droit d'en attendre. Le corps de l'Association des Missions est trop peu nombreux pour qu'on puisse y trouver des savants propres à la partie littéraire, et, comme il n'a point de *frères laïcs*, il aurait été très difficile de se procurer les artistes nécessaires. »



Le projet de réunion de la Société des Missions-Etrangères aux anciens Jésuites de Pékin fut donc abandonné. Toutefois, l'idée du remplacement des missionnaires par une congrégation française subsista ; le ministre de la Marine se tourna vers les Lazaristes, sur l'indication qui lui en fut faite par M. de Vaivre.

Le 23 septembre 1782, le marquis de Castries lui écrivit : « Puisque vous pensez, Monsieur, qu'on pourrait confier la Mission de Chine aux Lazaristes, je vous prie d'en faire la proposition au supérieur de cette Congrégation et de dresser avec lui un projet de réunion que vous voudrez bien m'adresser, afin que je puisse l'examiner et prendre les ordres du

Roi à ce sujet. J'approuve qu'avant d'entamer cette négociation, vous confériez avec l'abbé du Gad de Vitré, qui peut vous procurer des éclaircissements sur la situation et les facultés de la Mission de la Chine, et sur les moyens de donner à la réunion projetée la base la plus solide et la plus propre à en remplir l'objet. »

M. Jacquier était alors supérieur général des Lazaristes. M. de Vaivre le vit et lui exposa les vues et les désirs du Ministre de la Marine. M. le supérieur ne crut pas devoir se charger de la Mission française, le manque de sujets, prétendait-il, le mettant hors d'état de recueillir l'héritage des ex-Jésuites de Chine.

Ce refus ne pouvait avoir l'approbation du marquis de Castries, qui répondit au Supérieur général, le 7 novembre 1782 :

« J'avais chargé M. de Vaivre de vous engager à accepter la desserte de la Mission de Chine que tenaient ci-devant les Jésuites ; mais j'ai vu avec peine par les lettres que vous lui avez adressées à ce sujet, que vous auriez cru devoir vous refuser à ses propositions, dans la crainte que vous manifestez de ne pouvoir suffisamment remplir de nouvelles obligations en ce genre. Quelque louable que soit votre délicatesse dans son principe, elle n'ôte rien à la confiance où je suis que cette mission ne saurait être remise en de meilleures mains que les vôtres. Il ne

s'agit d'ailleurs, quant à présent, que de fournir un prêtre ou deux avec un chirurgien, s'il se peut. L'intention du Roi est donc que vous fassiez cet effort, en attendant que le temps et les circonstances permettent d'employer des moyens plus étendus pour la conservation et l'accroissement d'une des missions les plus intéressantes qu'il y ait sous le double rapport du Christianisme et de la politique... Je vous prie, en conséquence, d'aviser avec M. de Vaivre, aux arrangements qui vous paraîtront les plus convenables pour l'union de la Mission de Chine à vos autres travaux apostoliques, et de prendre à cet égard les mesures les plus promptes, afin de pouvoir profiter de la saison utile pour l'envoi des sujets ou choses nécessaires pour ces lieux. »

M. Jacquier ne tarda pas à faire parvenir son acceptation au Ministre de la Marine, qui en avisa aussitôt son collègue, le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères. « Les prêtres de Saint-Lazare, lui écrit-il le 31 décembre 1782, consentent à faire partir des sujets pour la Chine. Mais, comme les pouvoirs apostoliques sont nécessaires, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire solliciter par M. le cardinal de Bernis un décret de substitution des prêtres de Saint-Lazare à ceux de la société des Jésuites. »

Le marquis de Castries demande à la fin de sa lettre « que le Cardinal veuille bien prendre les

moyens qui lui paraîtront les plus convenables pour accélérer, autant qu'il sera possible, la conclusion de cette affaire. »

Mais en pareille matière, Rome procède toujours lentement, avec sagesse et maturité. Après des hésitations et des pourparlers interminables, un décret de la Propagande, daté du 7 décembre 1783 et enregistré plus tard au Parlement de Paris, substitua les Lazaristes aux Jésuites *dans la possession des Missions, résidences et églises de Pékin*.

M. Bertin n'avait pas attendu le décret de la Propagande pour prévenir MM. Amiot et Bourgeois des ouvertures faites à la Communauté de Saint-Lazare. Il les en informa dès le mois de janvier 1783. (1)

La Mission de Pékin n'avait pas eu toujours à se louer de la conduite à son égard de quelques missionnaires italiens de cette Société. Mais l'ancien jésuite, M. Amiot, avait le cœur trop haut placé et l'âme trop française pour ne pas oublier. Il voulait avant tout sauver, avec le Christianisme en Chine,

(1) Dans une lettre à M. Bourgeois (14 décembre 1783), M. Bertin dit : « Par mes lettres des mois de janvier et février dernier..., je vous ai déjà informé de la réunion prochaine de votre mission à la Maison de Saint-Lazare. Cette réunion n'est pas *encore terminée*. » Le décret était signé à Rome, mais il n'était pas enregistré par le Parlement.

l'honneur et les intérêts de la France dans la capitale du céleste Empire.

Le 22 novembre 1783, il répond à M. Bertin :

« Dieu conservera notre mission française, si Messieurs de Saint-Lazare en sont chargés. » L'année suivante, il apprend que la réunion est un fait accompli, et il s'en *félicite* dans la lettre suivante à M. Bertin : « La nouvelle de la réunion de toutes nos missions françaises de la Chine à la maison de Saint-Lazare a été reçue ici avec un applaudissement universel. Il n'est aucun de nous qui ne se soit félicité en particulier d'avoir pour successeurs dans le ministère apostolique des hommes dont le zèle, conforme au véritable esprit de l'Homme-Dieu, n'a jamais rien eu de rebutant, ni d'amer. Les Messieurs de Saint-Lazare, formés sur le modèle de saint Vincent de Paul, leur fondateur, qui s'était formé lui-même à l'école de saint François de Sales, le plus doux des hommes, se serviront du flambeau de la foi, non pour incendier, mais pour éclairer cette belle portion de l'Asie, qui sera désormais confiée à leurs soins. Ils répareront les fautes de leurs prédécesseurs et, moins exposés qu'eux aux traits calomnieux de l'envie, plus sages ou mieux avisés qu'ils ne l'ont été, et n'ayant point à se défendre contre les ennemis de toutes les couleurs et de toutes les espèces, ils pourront travailler avec tranquillité au grand ouvrage de la conversion des Chinois, et obtenir des succès,

dont les divisions intestines et les guerres de plume au dehors ont malheureusement privé ceux qu'ils sont destinés à remplacer.

« De quelque manière qu'il en arrive, car personne ne peut répondre de l'avenir, le grand point pour le présent est que les néophytes chinois, formés et instruits par des Français, continuent, sous la direction des Français, à se former et à s'instruire. C'est là le plus ardent de mes vœux ! J'ai la consolation de le voir accompli ; je dis avec joie mon *Nunc dimittis*, comme le bon vieillard à l'âge duquel je touche presque.

« MM. les Lazaristes n'ont qu'à se présenter ; ils seront reçus ici avec cordialité, comme de bons compatriotes et des amis sages, qui viennent pour nous soulager dans nos peines et partager nos travaux. » (1)

Quand M. Amiot écrivait cette lettre, trois Lazaristes étaient depuis plusieurs mois en route pour la Chine : MM. Raux et Ghislain, prêtres, et le frère Joseph Paris. Le Supérieur général de la Congrégation les avait choisis l'année précédente. (2) M. Raux, leur supérieur, *avait suivi le cours d'astronomie de*

(1) Pékin, le 15 novembre 1784.

(2) Lettre de M. Jacquier à M. de Castries, 31 août 1783. — M. Raux Joseph était né à Ohain, au diocèse de Cambrai. Il fut approuvé par la Propagande comme Supérieur, le 13 décembre 1783. (Arch. de la Marine).

*M. de Lalande, au Collège royal, et s'était un peu appliqué à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle. C'était un esprit distingué, un homme aimable et un travailleur. M. Ghislain, après avoir fait un cours de physique expérimentale et suivi un petit cours de chimie de M. Macquer, s'était surtout appliqué à la mécanique. Le F. Paris, horloger-mécanicien et tourneur, et doué d'un beau talent pour la peinture, pouvait rendre de grands services à la Mission de Chine. (1)*

Avant leur départ, Louis XVI leur remit une ordonnance, où il est dit : « Les prêtres de la Congrégation de la Mission jouiront, en Chine, des droits, privilèges, possessions, facultés et titres dont y jouissaient les religieux de la Société éteinte des Jésuites. Ils occuperont la maison, l'église et toutes les dépendances de la *Mission française*, sises dans l'enceinte du palais de l'Empereur de la Chine à Pékin. Sa Majesté se repose sur la sagesse et la prudence des dits prêtres pour éviter et dissiper tous les débats et toutes les discussions auxquels leur entrée en possession de ces objets pourrait donner lieu. L'emploi du temporel des Missions françaises sera fait et les dépenses de toute espèce réglées et acquittées.

(1) Mémoire adressé au maréchal de Castries, le 24 nov. 1783. (Arch. de la Marine). — Le F. Faure, chirurgien, avait été également désigné pour la Chine ; mais au dernier moment, il n'eut pas le courage de partir.

autant que faire se pourra, sur le pied que tout l'était du temps des sieurs Bourgeois, Amiot et Yang, précédesseurs du sieur Raux... » Cette ordonnance, comprenant neuf articles, est du 31 janvier 1784.

Les trois Lazaristes quittèrent la rade de Brest, le 20 mars 1784 ; ils étaient à Pékin, le 29 avril 1785. « En arrivant, dit M. Raux, nous avons trouvé une belle maison toute montée, une fort jolie église bâtie dans l'enceinte du palais. C'est la maison et l'église des ex-Jésuites français ; il en reste encore quatre avec lesquels nous demeurons ou plutôt qui demeurèrent avec nous, car nous sommes à présent en possession de ce qui leur appartenait. » (1)

Le lendemain de son arrivée, M. Raux rendait visite à Mgr de Govea et lui présentait les décrets de la Propagande qui dépossédèrent la *société éteinte*

(1) Lettres de M. Jacquier, 1<sup>er</sup> janvier 1785 et 1<sup>er</sup> janvier 1786, à sa Congrégation ; — de M. Ghislain à ses parents, Canton, 22 décembre 1784 ; — de M. Raux à sa sœur et à ses frères, Pékin, 30 octobre 1785.

Le 22 juillet 1785, le P. Raux annonce au procureur des Missions-Etrangères, à Macao, que lui et ses confrères sont arrivés à Pékin le 29 avril, et il ajoute : « La paix règne dans cette église ; nos affaires avec MM. les ex-Jésuites vont aussi bien que nous aurions pu le désirer. » (*Nouvelles des Missions orientales*, 2<sup>e</sup> partie, 1787, p. 82.) M. Dufresse dit aussi que M. Raux fut très bien accueilli par les ex-Jésuites français qu'il trouva à Pékin, et qu'ils vivent en bonne intelligence. (*Histoire abrégée de la persécution en Chine*, T. III, 1787, p. 29 ; cf. les lettres de M. Raux à M. Bertin, 1784-1786).

*des Jésuites* en faveur des Lazaristes. Mgr les publia solennellement dans sa cathédrale, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, le 8 mai 1785, et les porta à la connaissance de tous les fidèles de son diocèse. (1)

Le vœu de MM. Amiot et Bourgeois et de leurs amis MM. d'Ollières, Collas et Cibot, était enfin réalisé. Après la suppression de la Compagnie, ils avaient désiré que les biens de la *Mission française* ne tombassent pas aux mains *d'étrangers* ; français, ils voulaient et ils demandaient que ces biens, dons des rois de France, restassent aux Français, à une Congrégation religieuse. Pour en arriver là, ils avaient beaucoup souffert, de la part de l'Evêque de Macao, et de Mgr Salusti, même de leurs trois anciens frères en religion, MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont. Malgré tout, en dépit de tous les obstacles, leur but était atteint, la lutte douloureuse terminée. Aussi, la joie pleine et entière déborde dans les lettres de MM. Amiot et Bourgeois, seuls survivants des cinq amis ; le sacrifice de tous les biens, de tout ce qu'ils possèdent, n'est pas un sacri-

(1) Les lettres testimoniales de Mgr, faisant connaître le décret de la Propagande (7 décembre 1783), le brevet du roi (25 janvier 1783) et le décret de la Propagande approuvant la nomination de M. Raux comme supérieur (13 décembre 1783) étaient signés par : Alexandre, évêque de Pékin, MM. Amiot, de Ventavon, Bourgeois, de Poirot, Panzi et Rodriguez, secrétaire.

fice, mais une heureuse délivrance, un soulagement ineffable.

« Je ne saurais exprimer qu'imparfaitement à Votre Grandeur, écrit M. Amiot à M. de Vaivre, la joie que j'ai eue en lisant la lettre du 25 janvier 1784, dans laquelle elle m'annonce que le Roi a fixé le sort des Missions françaises de la Chine, qui étaient sous la direction des ci-devant Jésuites, en substituant, pour le service de ces mêmes missions, les prêtres de la Congrégation de la Mission aux religieux de la société éteinte. La réussite de cette bonne œuvre ajoute à votre gloire militaire et au mérite d'une sage et heureuse administration, un nouveau genre de mérite dont il n'y a que Dieu qui puisse vous récompenser. » (1)

M. Bourgeois mit les Lazaristes, dès leur arrivée, en possession de la Mission française, au commencement de mai. « Ils ont été reçus comme des anges de paix, écrit-il dans la même lettre. Je leur ai donné tous les secours et tous les renseignements qui pou-

(1) Pékin, 28 octobre 1784. Cette lettre comme les précédentes se trouve aux archives de la Marine ou à la bibliothèque de l'Institut. Dans une lettre collective à M. Raux, à Canton, signée par MM. Amiot, Bourgeois, Ventavon, de Grammont, de Poirot et Panzi, et datée du 13 novembre 1784, les ex-Jésuites de Pékin lui adressent leurs félicitations et se félicitent de son heureuse arrivée. *Ils en rendent de sincères actions de grâces à la divine Providence...*

vaient leur faciliter une administration difficile, surtout dans les commencements.

« Nous vous sommes bien obligés, Monseigneur, de nous avoir procuré de si dignes successeurs. Ces Messieurs sont vraiment de braves gens, pleins de zèle, de piété, de talents. Leurs mœurs, leurs façons, leurs règles sont tout à fait analogues aux nôtres. » (1)

Dans sa lettre du 28 octobre 1785 à M. de Vaivre, M. Amiot complète celle de M. Bourgeois par quelques détails instructifs : « M. Raux, dit-il, a été installé juridiquement supérieur des Missions de Chine. Il est actuellement en pleine possession du temporel (2) qu'il avait plu à MM. de Ventayon, de Gram-

(1) Lettre à M. Bertin, datée du 20 novembre 1785. — A la même date, il écrit à M. de Vaivre, à peu près dans les mêmes termes. (Arch. de la Marine).

(2) En novembre 1776, Louis XVI avait accordé à la Mission de Chine un don annuel de 15.000 francs, qui fut augmenté en février 1779 de 1.200 francs. D'après une lettre du marquis de Castries (Arch. de la Marine) du 30 avril 1784, écrite à M. Le Noir, les 16.000 fr. furent distribués comme il suit :

1. A MM. de Saint-Lazare, au nom de M. Jacquier, supérieur de la Congr. de la Mission.....	9.000 fr.
2. Au nom de M. l'abbé de Bréquigny pour les frais de correspondance et l'impression des <i>Mémoires de Chine</i> .....	4.200 fr.
3. A l'abbé Lefèvre, pour gratification....	1.500 fr.
4. A l'abbé du Gad, id. ....	1.500 fr.

mont et de Poirot, de laisser à M. Bourgeois, au signor Panzi et à moi. Pour ce qui est de cette autre partie dont ces Messieurs avaient cru être en droit de se nantir, je ne puis en rien dire de bien clair. M. Raux ne manquera pas sans doute de vous en informer dans le détail. »

M. Raux en informa, en effet, M. de Vaivre, au mois de novembre 1785. Après avoir dit que « MM. Amiot, Bourgeois et Panzi lui remirent, le lendemain de son arrivée, les contrats des terres et boutiques qui leur avaient été assignées pour leur quote part lors du partage scandaleux des biens de la Mission » (1), et que M. de Ventavon en fit autant quelques jours après, il continue ainsi : « Il ne restait plus que la quote part de MM. de Poirot et de Grammont à rentrer dans la masse commune des biens de la Mission. M. de Grammont n'était pas à Pékin, quand nous y sommes arrivés. Il en était parti deux mois

M. du Gad étant venu à mourir, le 23 mars 1786, les 1.500 fr. dont il jouissait furent réunis, à la demande de M. Bertin, aux 4.200 fr. de M. de Brequigny. L'œuvre de l'abbé du Gad, à Paris, destinée à préparer des successeurs aux ex-Jésuites de Pékin, avait été supprimée depuis plusieurs années. L'abbé du Gad avait remis aux Lazaristes, en novembre 1782, les papiers et les fonds appartenant à la Mission. (*Arch. de la Marine*, Mémoire du 16 nov. 1783).

(1) Après le jugement de la Cour de Pékin, dont nous avons parlé plus haut, M. de Grammont, nommé administrateur, partagea, un peu à sa fantaisie, les biens de la Mission entre les ex-Jésuites et lui.

auparavant, pour aller respirer à Canton un air qu'il croit plus favorable à sa santé ; mais en partant, il avait chargé M. de Poirot de ses affaires. Celui-ci, après quelques jours d'irrésolution, vint me porter une partie des contrats dont il était en possession, en se réservant pour lui la valeur de cinq cents taëls par an, 400 taëls pour sa pension et 100 d'assurance. Il fit le même arrangement pour M. de Grammont. M. de Poirot voulut absolument garder chez lui les contrats des mille taëls ci-dessus qu'il perçoit par lui-même. En vain je l'engageai de remettre le tout. En vain je lui représentai que je lui ferais une pension convenable, que M. l'Evêque voulait bien être ma caution, que 400 taëls (3.000 fr.) était une pension trop forte pour un homme surtout qui a déjà 200 taëls de rentes qu'il s'est faites avec un fonds de mille taëls donnés à tous les Jésuites français de cette Mission avec la publication du bref de Clément XIV qui supprime la Compagnie de Jésus. M. l'Evêque vint à l'appui de toutes ces raisons. Tout fut inutile... »

M. Raux ajoute : « Voyant que j'avais affaire à un esprit préoccupé et avec un homme d'une imagination vive, je n'insistai plus davantage de crainte d'aigrir le mal, et de l'avis de M. l'Evêque, j'en passai partout où M. de Poirot voulut. J'espère qu'avec le temps tout s'arrangera... D'ailleurs, M. de Poirot a de bonnes qualités, il n'est pas capable de faire de folles dépenses, il est très laborieux ; il a demandé à

manger en commun, et grâce à Dieu nous vivons dans la plus grande union.

La conduite de M. de Grammont est bien plus préjudiciable à la Mission et d'un bien plus mauvais exemple pour les chrétiens. Quoiqu'il n'eût aucune maladie apparente, il est allé à Canton sous le prétexte de rétablir sa santé. Il est parti au plus fort de la persécution avec un train de grand mandarin, il avait cinq ou six domestiques, grand nombre de caisses d'effets. L'argent surtout ne doit pas lui manquer d'après le registre et les preuves de M. Bourgeois. M. de Grammont, l'année de son éconamat (*administrateur*), à dû avoir de reste près de 4.000 taëls (le taël vaut 7 fr. 10 de France) ; pendant le temps que le partage a subsisté, il avait environ mille taëls de revenu annuel, provenant des biens de la Mission ; il s'est fait des revenus particuliers avec un fonds de mille taëls qu'on lui a donnés comme aux autres avant la publication du bref de Clément XIV. (1) Ces mille taëls, qu'ils appellent *munus matris morientis*, furent donnés à chacun par M. Bourgeois, dernier supérieur jésuite de la *Mission française*, afin qu'ils eussent de quoi retourner en Europe s'ils le jugeaient à propos, ou afin qu'ils eus-

(1) Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Périgueux*, Art. par Georges Bussière, cite une lettre très sévère de M. Bertin à M. de Grammont, 22 novembre 1787.

sent un supplément à la pension que la S. Congrégation a coutume de faire à ses missionnaires. M. Bourgeois m'a dit qu'il avait donné avis de cette disposition à son Eminence M. le Cardinal-préfet de la Propagande. » (1)

Le rapport de M. Raux sur M. de Grammont n'est pas exact, du moins en ce qui concerne les biens de la Mission, et lui-même, dans sa loyauté, le reconnut plus tard. A sa demande, la S. Congrégation avait ordonné à l'ancien administrateur de restituer intégralement toutes les sommes dont il était redevable. Aussitôt l'ordre transmis, M. de Grammont fit parvenir par procureur à M. Raux les contrats de deux boutiques en compensation, disait-il, d'une somme de 1700 taëls, qu'il avait, du reste, l'intention de restituer depuis son départ de Pékin pour Canton. Quant aux 3.639 taëls qu'on lui réclamait encore, il prétendait ne pas les devoir, et il était prêt à affirmer par serment qu'à la fin de son administration, il ne lui restait que 700 taëls. Il ajoutait que M. Bourgeois avait commis dans ses comptes de graves inexactitudes, parce qu'il ignorait les nombreuses dépenses faites par lui, à l'époque de son année d'économat, — de là la grande différence entre ses comptes et ceux de M. Raux. (2)

(1) Archives de la Propagande.

(2) M. Raux écrivait à Rome le 14 décembre 1790 : « Ad D. Grammont quod attinet, cum significassem illi

Cependant, les difficultés ou malentendus élevés en 1785 entre M. Raux et MM. de Poirot et de Grammont au sujet des biens de la Mission, ne nuisirent en rien à la bonne harmonie qui, dès le début, s'établit entre les Lazaristes et les ex-Jésuites. « Nous vivons en commun dans la plus grande intimité, écrivait alors M. Bourgeois ; on dirait qu'ils se sont faits ex-Jésuites, et que nous nous sommes faits Lazaristes. » (1)

mandatum Eminentiarum Vestrarum restituendi videlicet missioni nostræ quicquid ex bonis communibus sine justo titulo acceperat, statim per procuratorem restituit mihi contractus unius summæ 1700 taelium, asserens talem semper habuisse intentionem à tempore quo Pekino Cantonem se contulit. At relative ad residuum 3.639 taelium, quod juxta rationes à D<sup>o</sup> Bourgeois supputatas, quarum summarium Romam et Parisios olim misi, remanere debebat in manibus D<sup>ni</sup> Grammont post suam administrationem, dictus D. Grammont negat accuratas esse illas supputationes ; dicit se paratum esse juramento firmare nihil sibi, expleto œconomatu, remansisse quam summam septingentorum taelium circiter, additque multas à se tunc temporis factas esse particulares expensas, cum supputando ignoraverit ; hinc evenit tanta illa differentia in residuis ab utroque assignatis. » Plus tard, à son retour à Pékin, M. de Grammont remit à M. Raux tout ce qu'il devait à la Mission. « La maison est sur un bon pied, écrivait, le 7 nov. 1788, M. Bourgeois à M. Duprez ; nous avons trouvé le moyen de faire rentrer toutes les rentes. » (Arch. S. J.)

(1) Lettre à M. Bertin, 20 novembre 1785. — Dans les lettres à son ami Duprez, M. Bourgeois parle toujours de cette union. Il écrit, le 4 oct. 1786 : « Nous vivons tous dans l'union et la cordialité la plus parfaite » ; le 9 nov. 1787 : « Nous sommes ensemble, Lazaristes et ex-Jésuites,

Le temps n'altéra point cette union de la première heure ; aucun nuage ne vint jamais en troubler la belle sérénité. « De toutes parts on félicitait M. Raux de la paix, de l'union et de la concorde qui régnaient entre les prêtres de la Mission et les ex-Jésuites. » (1) Ces félicitations n'étaient que l'expression de la vérité. Le 16 novembre 1788, M. Raux écrivait à M. de Vaivre : « Mes confrères et moi nous vivons dans la plus intime cordialité avec les ex-jésuites de cette résidence ; nous n'avons qu'à nous louer de leurs attentions et des services qu'ils nous rendent. » (2)

M. Bertin, qui porte le plus grand intérêt à la *Mission française*, est heureux de ces nouvelles. Sa réponse à M. Bourgeois, du 25 octobre 1786, témoigne de sa parfaite satisfaction ; mais il avoue en même temps qu'il n'est nullement surpris de l'harmonie qui règne entre les ex-Jésuites et les Lazaristes. « Tout ce que vous me dites, dit-il, de l'intelligence des frères » ; 10 avril 1788 : « Avec les Lazaristes nous vivons dans la plus parfaite cordialité » ; le 6 novembre 1788 et les années suivantes, il répète que les Lazaristes et les ex-Jésuites vivent en frères, dans une parfaite union, et chaque fois il fait l'éloge de M. Raux. M. Bourgeois écrit dans les mêmes termes (27 juin 1789) à M. Brotier, ex-jésuite, à Paris.

(1) Rapport sur l'administration de M. Raux. (Arch. de la Congr. de la Mission).

(2) Dans *la relation de l'état de la Mission française de la Chine en 1788*, adressée à M. Fontaine, M. Raux appelle les ex-Jésuites français, ses braves coopérateurs et dignes prédécesseurs.

gence de M. Raux, de sa vertu et de son honnêteté. ne me surprend pas plus que la bonne union qui règne entre vous et lui. (1) Il me paraît dans toutes ses lettres faire le plus grand cas de votre amitié et de celle de M. Amiot. »

M. Amiot, de son côté, faisait grand cas de M. Raux. Il loue, dans ses lettres, sa piété, son intelligence et son savoir, son *désir d'apprendre* ; il le croit *fait pour réussir dans tout ce qu'il voudra entreprendre*. (2) Mais sa correspondance avec M. Bertin exprime un regret : il regrette de le voir s'occuper beaucoup trop des cérémonies de l'église, de plain-chant, de processions, de tout ce qui se pratique dans les séminaires de France. Tout cela est excellent en soi, sans avoir en Chine les mêmes avantages qu'en Europe ; il peut même y avoir de graves inconvénients à donner au culte extérieur, à Pékin, un trop grand

(1) M. Bourgeois, dans sa lettre à M. Bertin du 20 novembre 1785, faisait ce portrait de M. Raux : « C'est un homme d'un vrai mérite ; il ne lui manque rien de ce qui peut rendre un sujet aimable et utile. Il est actif, laborieux, intelligent, d'un caractère et d'une piété charmants. »

Le 7 novembre 1788, M. Bourgeois écrivait au P. de Beauregard, l'orateur chrétien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Les Lazaristes, nos successeurs, sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, des gens de zèle et d'une très bonne société. Nous vivons en frères. Le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère. » (Arch. de la princesse Sophie de Hohenlohe. Lettre autographe).

(2) Lettres à M. Bertin, 25 janvier 1787 et 16 novembre 1789.

éclat. « La Chine est comme un autre monde, par rapport à l'Europe ; ou, si on l'aime mieux, elle en est l'antipode, quant à la manière dont on y pense, dont on s'y exprime et dont on s'y conduit. » Si l'on veut y faire du bien, il *faut savoir autre chose que son saint Thomas et saint Augustin et les cérémonies ecclésiastiques* ; il ne faut pas consacrer un temps considérable à la formation de jeunes séminaristes chinois, au détriment de l'étude des langues chinoise et tartare et de celle des sciences et de la littérature. M. Amiot craint que *les différentes occupations dont M. Raux est chargé, ne le distraient trop de ces études, pour qu'il y puisse faire de rapides progrès, quoiqu'il paraisse avoir très grande envie d'apprendre.* » (1)

M. Bertin partage la manière de voir de M. Amiot, et l'intérêt qu'il porte à la *Mission française*, son expérience et sa haute situation l'autorisent à donner à M. Raux ces conseils et cette direction : « La discipline ecclésiastique de votre maison ne

(1) Lettres à M. Bertin : 25 janvier 1787, 10 novembre 1789, 16 novembre 1789, 20 août 1791. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1788, il écrit : « Les Lazaristes ont cru qu'ils avanceraient plus rapidement dans la grande affaire de la conversion des Chinois, en établissant, dans la maison, un séminaire, en substituant le chant grégorien et les cérémonies qui ont lieu dans leur maison de Paris. » D'après la *Relation* adressée à M. Fontaine, M. Raux aurait pris *l'avis de Messieurs les ex-Jésuites français* avant de faire le séminaire et d'établir le chant et les cérémonies dans la maison de Saint-Sauveur.

doit pas être modelée sur celle des maisons d'Europe où elle est, en quelque sorte, d'institution et de règle ; et les cérémonies doivent être restreintes à ce qui est absolument nécessaire pour la pureté du culte. Je désirerais pour le bien de la religion que vous n'eussiez pour disciples que des hommes formés sur le modèle de Joseph d'Arimathie, qui *sequebatur Jesum occultè*. C'est nuire à la religion, qui n'a qu'un asile précaire en Chine, que de l'accompagner de la pompe extérieure qui tient au culte de l'Europe. On ne sentira le mal que lorsque tout sera perdu, et l'on donnera le nom odieux de persécution à tous les maux qu'un zèle malentendu aura occasionnés. Vous, Monsieur, qui êtes déjà au fait et qui voyez les choses sous leur vrai point, ne perdez jamais de vue que le premier fondement de la Mission pose sur les arts et les sciences, et sur l'utilité que l'empereur actuel, ainsi que ceux qui l'ont précédé, comme ceux qui lui succéderont, pourront tirer des Européens ; je ne prétends pas pour cela qu'il faille négliger le premier objet, mais il faut savoir partager son temps, acquérir des connaissances et se fortifier de manière qu'on ait besoin de vous. *Si vous n'êtes plus considéré sous aucun rapport d'utilité mécanique ou d'art*, on vous abandonnera dans les premiers moments, on vous regardera comme dangereux ensuite ; de là les persécutions renouvelées et à la longue la destruction. Il ne faut donc jamais négliger les

moyens nécessaires et dont on a l'expérience, pour la réussite, pour parvenir au but qu'on s'est proposé... Vous saurez, mieux que je ne puis vous le dire, ranimer Messieurs vos confrères (1) chacun dans son art et sa science, et vous leur donnerez sûrement l'exemple qu'ils ont déjà sous les yeux par le travail que vous faites pour savoir le mandchou. » (2)

M. Raux, en effet, après s'être livré à peu près exclusivement à l'étude du chinois, s'était décidé à apprendre le mandchou, sous la conduite de M. Amiot, et les progrès qu'il fit en quelques mois furent si considérables, que son maître écrivit à M. Bertin : « Si M. Raux continue ses études du mandchou avec la même ardeur qu'il les a commencées, vous pourrez tirer de lui un excellent parti. » (3)

(1) M. Bertin fait ici allusion à M. Ghislain, qui s'occupait principalement de l'instruction de la jeunesse et négligeait un peu ses occupations de physicien à la Cour.

(2) M. Bertin à M. Raux, novembre 1788.

(3) 1<sup>er</sup> septembre 1788. — Le 25 janvier de l'année précédente, M. Amiot écrivait à M. Bertin : « M. Raux a commencé par le Chinois, et il a très bien fait, parce que c'est la langue vulgaire du pays et qu'elle est de nécessité pour quiconque y fait son séjour. Le mantchou est de surrogation. On ne le parle qu'à la Cour et en la présence du souverain, quand il s'agit d'affaires. Les Chinois s'en sont tenus à leur propre langue. Nos missionnaires (*la plupart*) imitent en cela les Chinois. » L'année suivante, en novembre, M. Bertin écrivait à M. Raux : « Je vous sais un gré infini de vous être livré avec tant d'ardeur au tartare-mandchou. Cette langue vous abrégera un temps infini dans la recherche même des auteurs qui vous auriez voulu

M. Raux fut bientôt à même, tant ses progrès furent rapides dans la connaissance de la langue tartare-mantchou, de remplacer M. Amiot dans ses fonctions d'interprète de l'Empereur auprès des puissances étrangères. Celui-ci les lui céda vers 1791. Déjà il lui avait facilité l'accès au tribunal des mathématiques. D'abord, simple membre de ce tribunal, M. Raux en devint plus tard président. C'était un honneur que n'avait eu aucun Français avant lui. (1)

consulter, puisque c'est dans cette langue que l'empereur a fait traduire ce qu'il y a de plus important dans les anciens manuscrits chinois dont il a fait faire une immense collection. »

(1) Voir dans *les Missions catholiques*, par le P. Piolet, *les Lazaristes en Chine*, par Mgr Favier, T. III, p. 66.





## CHAPITRE QUATORZIÈME

---

**Les derniers Jésuites de la Mission Française à Pékin. — Messieurs de Ventavon, Bourgeois et Amiot. — Leur mort.**

---

Les Jésuites n'existent plus ; les biens de la *Mission française*, leur maison, leur église, leurs immeubles de Pékin, leurs terres en dehors de la capitale, la rente que leur servait Louis XVI depuis 1776, tout est passé aux mains des Lazaristes, à l'exception de quelques milliers de francs que MM. de Grammont et de Poirot se sont réservés.

Il ne reste plus, à Pékin, de la société éteinte des Jésuites, que trois français, MM. Amiot, de Ventavon et Bourgeois ; deux italiens, MM. de Poirot et Panzi, (1) et quatre chinois, élevés en France. Tous

(1) M. de Poirot, quoique Lorrain, était entré au noviciat de Florence dans la province de Rome. Envoyé en Chine, il fit partie de la Mission française. Le F. Panzi,

ces religieux sécularisés par Clément XIV, vivent ensemble dans leur ancienne maison, indépendants et libres, ayant chacun une pension annuelle dont il dispose à son gré, assis à la même table, les uns fidèles aux usages et aux règles de la Compagnie, les autres suivant un genre de vie à leur convenance. L'arrivée des Lazaristes n'a pas sensiblement modifié leur existence, sauf que M. Raux est devenu leur Supérieur et veille à leur entretien. (1)

M. de Ventayon, revenu de ses anciennes erreurs, et comprenant ses torts, s'est réconcilié avec l'italien, fut également attaché à la Mission française. Tous les deux auraient, dit-on, été admis dans la Compagnie de Jésus, conservée en Russie. M. de Poirot serait mort en 1814, et M. Panzi, en 1812. Il ne sera plus question de ces deux ex-Jésuites.

(1) Quand les Lazaristes furent désignés pour succéder aux ex-Jésuites de Chine, trois religieux de la société éteinte travaillaient encore dans les missions des Provinces. Ils étaient âgés, fatigués ; ils moururent à peu de distance. M. Pierre de Ladmirat, né le 15 septembre 1723 et arrivé en Chine en 1766, mourut en décembre 1784 ; M. Jean-Baptiste de la Roche, né le 3 mars 1704 et arrivé en Chine le 5 septembre 1722, mourut dans les fers en 1785 ; enfin, M. Mathurin de Lamathe, né le 11 novembre 1723 et arrivé en Chine le 23 août 1755, mourut dans sa chère Mission du Ho-Nan, qu'il évangélisait depuis 32 ans. Quant à M. de Grammont, rentré à Pékin par ordre de l'Empereur, dont il était le mathématicien, il vécut à part avec une pension annuelle que lui faisait M. Raux, conformément au bref de Clément XIV. M. Favier, lazariste, prétend qu'il mourut à Macao, en 1808.

M. Bourgeois, et les ennemis d'autrefois sont aujourd'hui les meilleurs amis. « Les histoires sont finies et oubliées, écrit M. Bourgeois à son ami Duprez, le 4 octobre 1786 ; nous vivons dans l'union et la cordialité la plus parfaite. » Et l'année suivante, après la mort de M. de Ventavon, 27 octobre 1787 : « Depuis que nous avons un évêque légitime, nous vivions comme auparavant en frères et en amis. » Enfin, quelques semaines après (9 novembre 1787) : « Réunis sous un pasteur légitime, nous jouissons d'une douce paix, et nous ne pensions qu'à travailler sous ses ordres. »

M. de Ventavon partageait, en effet, tout son temps entre les œuvres apostoliques et ses travaux à la Cour. *Excellent ouvrier*, (1) il prêchait, il confessait, il dirigeait en ville des Congrégations, il secondait de son mieux M. Raux et M. Bourgeois ; quand ses loisirs à la Cour le lui permettaient, il se rendait dans les chrétientés voisines de Pékin et se mettait à la disposition des néophytes.

A la Cour, il avait acquis une heureuse influence par les services qu'il rendait aux princes de la famille impériale et aux grands. L'empereur l'estimait et l'écoutait. Cette situation privilégiée ne fut pas inutile à la cause catholique, ainsi qu'il arriva, principalement à l'époque de la terrible persécution de 1784.

(1) Lettres de M. Bourgeois à M. Duprez, octobre 1786 et 1787, novembre 1787 (Arch. S. J.)

Cette persécution avait éclaté à Canton au mois d'octobre 1784, et de là elle s'était rapidement étendue dans les provinces de l'Empire. *On avait pris*, dit M. Bourgeois, chez Monseigneur l'évêque de Miletopolis, franciscain milanais, ancien vicaire apostolique du Chen-Si et du Chan-Si, *quatre-vingt-dix lettres dans lesquelles se trouvait le nom de presque tous les missionnaires de Chine.* (1) Aussitôt, comme par un mot d'ordre, on arrête et emprisonne une vingtaine de missionnaires, parmi lesquels les évêques de Miletopolis et de Domitiopolis, Mgr de Saint-Martin, évêque de Caradre et coadjuteur du Vicaire apostolique du Su-Tchuen, MM. Dufresse, Devaut et Delpon, prêtres français des Missions-Etrangères, enfin des missionnaires de la Propagande, la plupart Italiens et Espagnols. Tous ces prisonniers sont envoyés à Pékin pour y être jugés au Tribunal des Crimes. « Six meurent en prison, et les autres sont condamnés à une prison perpétuelle. » (2)

C'est alors que M. de Ventavon et ses amis, malgré les défenses des ministres et des magistrats, se

(1) Lettre du 22 octobre 1788, à M. Duprez. — D'autres, et en particulier MM. Raux et Ghislain, semblent assigner une autre origine à la persécution, sans cependant nier celle-là.

(2) M. Bourgeois, *ibid.* — Lettre de Mgr de Govea, évêque de Pékin, au préfet de la Propagande, 5 octobre 1785. Cette lettre en latin s'étend longuement sur la persécution. (Arch. de la Propagande). — Lettres de M. de Ventavon au préfet de la Propagande, novembre 1785.

mettent en communication avec les prisonniers, en gagnant les gardes à force d'argent, et leur font parvenir les provisions et les secours nécessaires. En outre, ils présentent plusieurs requêtes à l'Empereur, même en dépit de ses duretés, pour sauver les confesseurs de la foi ; ils demandent leur liberté, ils supplient ; (1) enfin, le 10 novembre 1785, paraît un édit impérial qui déclare la mise en liberté des Européens, leur enjoignant de retourner en Europe, à moins qu'ils n'aient mieux rester publiquement à Pékin. Ce décret reprochait aux Européens d'être entrés en Chine contre les lois et d'y avoir prêché leur religion.

Mgr de Saint-Martin, qui avait survécu aux plus

(1) La troisième requête, qui demandait que les prisonniers fussent renvoyés en Europe ou laissés libres à Pékin, était adressée à l'Empereur par les missionnaires employés à la Cour. — Le P. de Ventavon, dans une lettre du 2 novembre 1785 au préfet de la Propagande, raconte l'effet produit par cette requête : *Sic responsum fuit : « juxtâ nostras leges morte plecti debuissent qui contra leges peccaverunt ; sed cum extranei sunt, et cum exteris mitius agere in more apud nos ab antiquo positum sit, vitam reis condonavimus. Autores libelli supplicis in palatio, à multis annis, versantur, quid liceat scire debent ; ideo ipsorum petitio culpâ non vacat ; ignoscimus tamen quia naturali ergâ suos commiseratione pulsî sic egerunt. » Imperialis minister ad calcem libelli supplicis hæc verba proprio pugno subjunxit : « Talis et talis ne amplius urgeant nisi et ipsi velint dare pœnas et serò pœnitebit. (Arch. de la Propagande). — Huit jours après l'envoi de cette lettre, les prisonniers étaient mis en liberté.*

ingénieux tourments, fut conduit, avec les onze autres confesseurs de la foi, de la prison à la cathédrale, où Mgr de Govea les reçut pontificalement. Plus tard, il écrivait, pénétré de reconnaissance : « Nous avons été condamnés à une prison perpétuelle. Les missionnaires des églises de Pékin parvinrent à force d'argent à nous faire passer des secours abondants qui nous rétablirent. Nous pouvons dire qu'après Dieu nous leur devons la vie. Dès lors rien ne nous manqua. Nous avons tout : habits, vivres, douceurs, etc., avec profusion. Je priai ces messieurs de vouloir bien mettre des bornes à leurs largesses excessives. Dès le commencement, le P. de Ventavon et deux autres présentèrent des apologies auxquelles on ne répondit rien ; ils demandèrent notre liberté de quelque manière que ce fût... La vérité, la justice et la reconnaissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de ces messieurs, mais en particulier, du P. de Ventavon, qui se sacrifiait pour nous. Je reçus en prison plusieurs lettres du P. Bourgeois ; je puis rendre témoignage qu'il seconda de son mieux le zèle du P. de Ventavon, et il a droit à toute notre reconnaissance. » (1)

(1) *Nouvelles lettres édifiantes*, T. II. — Relation de M. de Saint-Martin, évêque de Caradre ; pp. 228 et suiv. — Mgr Dufresse, vicaire apostolique du Su-Tchuen, leur rendit plus tard le même témoignage. M. Amiot raconte la délivrance de ces 12 missionnaires dans une lettre du 20 novembre 1785, publiée dans les *Mémoires de Chine*,

Mgr ajoute dans sa lettre : « Après avoir, dans la cathédrale, rendu grâces à Dieu..., nous nous retirâmes chez les Français... Nous sommes confus de la charité et de la générosité avec laquelle ils nous traitent. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous consoler ; nous sommes dans l'abondance de tout, et il leur semble que nous n'avons jamais assez. » (1)

M. Bourgeois complète l'éloge que Mgr fait de M. de Ventavon par ces quelques lignes de sa lettre du 29 octobre 1787 à M. Duprez : « L'Empereur qu'il servait depuis 20 ans avait pour lui des bontés, et c'est surtout à son crédit que les douze missionnaires, qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, doivent leur délivrance. » (2)

M. de Ventavon ne survécut pas deux ans à la délivrance des missionnaires, prisonniers à Pékin. « Malgré les travaux qui l'attendaient et les dangers auxquels il fallait s'exposer, il voulut aller donner une mission dans les montagnes du couchant », pendant le Carême de 1787. Comme d'habitude, il ne prit aucun ménagement. Déjà fatigué, il n'écoutait que son dévouement. Une maladie grave qu'il y contracta, l'obligea de rentrer à Pékin, épuisé, ne

T. XV, pp. 3 et suiv. — Nous la reproduisons en partie aux *Pièces justificatives*.

(1) Voir la même relation dans les *Nouvelles Lettres édifiantes*.

(2) Arch. S. J.

tenant plus debout. L'Empereur lui envoya ses médecins, qui le traitèrent longtemps, lui prodiguant les soins les plus assidus. Il était trop tard : le mal était trop avancé, incurable. « Il mourut le 27 mai 1787, jour de la Pentecôte, dans les plus beaux sentiments de piété. » (1) Ce missionnaire fit oublier, dans les dernières années de sa vie, l'opposition faite à ses anciens confrères de Saint-Sauveur, soit par entraînement, soit par irréflexion, soit aussi, peut-être, par un sentiment du devoir mal compris. Il y avait en lui la plus riche nature qu'on pût voir, un beau talent d'artiste, un caractère aimable et séduisant, un amour vrai des âmes, un grand dévouement à l'Eglise. Les natures les mieux douées se laissent, à certaines heures, sous la force irrésistible des circonstances, envelopper d'ombres ; mais peu à peu la lumière perce les nuages, le jour se fait, et tout revient à son premier éclat. Il en fut ainsi du missionnaire Mathieu de Ventavon.

M. Bourgeois écrivait à M. Duprez, le 9 novembre 1787 : « La mort de M. de Ventavon a augmenté ma besogne. » Depuis que le tribunal de la Cour l'avait déchargé de l'administration des biens de la Mission, M. Bourgeois partageait son temps entre la prière et les bonnes œuvres, mais les bonnes œuvres

(1) M. Bourgeois à M. Duprez : lettres du 27 octobre 1787, 9 novembre 1787, 17 novembre 1787, 7 novembre 1788, *passim*.

en avaient la plus large part. *Il devint le père des pauvres à l'assistance desquels il consacrait sans réserve les secours qu'il recevait annuellement d'Europe, se passant, pour leur venir en aide, de tout ce qui était au delà de l'absolu nécessaire.* (1) Déjà chargé de la direction des femmes chrétiennes avant l'arrivée des Lazaristes, il conserva ce ministère sous le supériorat de M. Raux. Ce ministère, d'une importance capitale pour le maintien de la foi, absorbait la majeure partie de ses journées. Les femmes n'entraient jamais à l'église ; mais les missionnaires français leur avaient construit en ville une douzaine d'oratoires, où elles se réunissaient, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, soit pour la confession, soit pour la messe et les autres exercices religieux. (2)

A la pointe du jour, M. Bourgeois se rendait à l'un ou à l'autre de ces oratoires ; il confessait, il disait la sainte messe, il revenait au confessionnal, il baptisait, il célébrait les mariages, il instruisait ; en un mot il remplissait seul tous les ministères auxquels se livrent les prêtres des paroisses de France. *Il ne rentrait à la résidence qu'après midi.* (3) A la maison, le travail ne lui manquait pas, surtout de-

(1) Lettre de M. Amiot à M. de la Tour, ancien secrétaire du roi, 31 novembre 1792. (Bibl. de l'Institut et papiers de la famille Amiot).

(2) M. Bourgeois à M. Duprez, 9 novembre 1787. (Arch. S. J.)

(3) Même lettre du 9 novembre 1787. (Arch. S. J.)

puis la mort de M. de Ventavon, dont l'activité et le zèle le secondaient si largement auprès des congréganistes et des néophytes.

Ce travail continu, joint à une vie austère, qui allait jusqu'à se refuser le nécessaire, faisait craindre, à cette époque, aux Lazaristes et à ses anciens confrères, que sa santé ne pût y résister longtemps. Elle était déjà bien ébranlée par tous les chocs qu'elle avait subis depuis l'extinction de la Compagnie. Les dissensions intérieures, les interdits et les excommunications, la perte de ses meilleurs amis, MM. d'Ollières et Collas, les persécutions dirigées contre l'Eglise, le procès honteux qui lui fut intenté devant un tribunal païen, les attaques violentes et les calomnies graves dont il fut l'objet de la part de ses confrères, tout cela avait atteint et affaibli sa vigoureuse constitution. (1) Rien cependant ne lui fut plus sensible ni plus funeste que la destruction de son ordre et le mal irréparable que le bref de Clément XIV causa dans toutes les chrétientés de la Chine.

La pensée de la Compagnie éteinte l'obsédait. Il y revient continuellement dans sa correspondance. Il ne peut se consoler de cette perte. Il s'incline, il adore les desseins impénétrables de la Providence, il gémit, il pleure. Il a honte de s'affecter à ce point, mais toute résistance est impossible, la force lui manque, le cœur est trop brisé. Il écrit à son frère en

(1) Lettre de M. Amiot à M. de la Tour, *passim*.

1788 : « La plaie de l'extinction de la Compagnie saigne toujours ; j'en gémiss toujours inconsolablement. Les maux, ou pour mieux dire, les grands malheurs de la religion agrandissent cette affreuse plaie. Le moyen d'y tenir ? Il n'y en a qu'un, c'est de répéter sans cesse : *Fiat voluntas*. Mais cette soumission filiale à la sainte volonté de notre bon Maître n'empêche pas la nature et le corps de souffrir. » (1)

Un an auparavant, il écrivait à son cher Duprez : « Nous vivons avec les Lazaristes comme frères. Cela n'empêche pas que nous ne regrettions inconsolablement notre chère et infortunée Compagnie. Et comment un bon Jésuite pourrait-il oublier une si bonne mère ! Il me vient souvent à son occasion des sensibilités inexprimables. Il faut en revenir sans cesse au *Fiat voluntas tua*. Les beaux jours, les précieux jours !... Les larmes me viennent aux yeux à ce tendre souvenir. Mais pourquoi renouveler des douleurs qui ne se font que trop sentir d'elles-mêmes ? » (2)

En lisant ces affectueux, ces ardents élans d'un cœur si tristement affecté de la perte de la Compagnie sa mère, on ne croirait pas que M. Bourgeois fut traité par ses frères dissidents d'*homme froid, insensible, même dur*. Il est vrai que le Supérieur se montra d'ordinaire réservé, plutôt ferme ; *et em-*

(1) Arch. S. J.

(2) 9 novembre 1787 (Arch. S. J.)

*ploi, suivant l'expression de M. Amiot, mettait des entraves à l'exercice de ses qualités sociales. Mais une fois rendu à la vie privée, et dégagé de ces entraves, la beauté de son âme et la bonté de son cœur se révélèrent dans tout leur jour. « Ceux mêmes qui ne l'avaient jugé que sur des indices trompeurs ne virent plus en lui qu'un homme affable, doux, complaisant d'une humeur toujours égale, bon confrère, missionnaire zélé, excellent ami, d'un commerce agréable et sûr. » (1)*

Les tempéraments les plus vigoureux et les mieux trempés résistent rarement aux coups répétés de la lutte et des émotions. Malgré la vigueur de son corps et l'énergie de son âme, M. Bourgeois tomba, à l'âge de 66 ans, dans un tel état de langueur et d'impuissance qu'il se vit obligé de renoncer à ses œuvres, à tout travail. A peine s'il pouvait tenir la plume et tracer quelques lignes à ses amis de France.

Le 17 octobre 1789, il écrit à Duprez : « Une langueur de trois mois m'a réduit à l'extrémité ! C'est probablement pour la dernière fois que je vous écris. De bons amis ne se quittent pas sans s'embrasser et se dire adieu. Adieu donc, cher Duprez, espérons que le Seigneur nous fera miséricorde et que nous nous reverrons dans son sein. Priez pour

(1) Lettre déjà citée à M. de la Tour. (Arch. S. J.)

moi et ne m'oubliez pas dans vos saints sacrifices. Adieu aussi aux bons amis, à tous nos chers confrères que je n'ai pas la force de nommer. »

Moins âgé que M. Amiot de plusieurs années, il paraissait plus avancé dans la vie, tant les fatigues et les brisements de toutes sortes l'avaient vieilli. « Déclaré par les médecins valétudinaire, dit M. Amiot, et condamné à un genre de vie qui exigeait des attentions sur sa santé, il se mit au régime que j'observais moi-même depuis quelques années, de l'avis des mêmes médecins. Cette conformité accessoire entre lui et moi nous réunissait plus souvent pour nous entretenir ensemble, non pas de nos maux grands ou petits, mais de l'ancien temps, mais de ce temps heureux où nous nous qualifions du nom de jésuites. Nous passions en revue nos anciennes manières de vivre et de nous conduire ; nous rappelions le souvenir de nos anciens amis, de nos anciennes connaissances et nous regrettions le temps passé, ainsi qu'ont coutume de le faire tous les vieillards. » (1)

Dans la même lettre, M. Amiot disait encore : Quand le temps nous le permettait, nous nous transportions hors de l'enceinte de la ville, dans l'endroit où reposent les cendres de *nos missionnaires*, et nous faisons quelques prières sur leurs tombeaux. Nous appelions cela nous *récréer*... Nous nous procurâmes

(1) Lettre à M. de la Tour, 31 novembre 1792.

cet innocent plaisir peu de jours avant que M. Bourgeois ressentit les atteintes du mal qui nous l'a enlevé. Il ne se doutait pas alors qu'il occuperait bientôt, parmi ceux qu'il était venu visiter, la place que la Providence lui préparait. »

M. Bourgeois mourut le 29 juillet 1792, emporté assez rapidement par une attaque d'apoplexie.

M. Amiot perdait en lui son plus vieux frère d'armes dans l'apostolat, le meilleur de ses amis, *un bon patriote*, comme il l'appelait. Cette perte lui fut très sensible, et sa lettre à M. de la Tour, où il raconte la mort du compagnon inséparable de ses dernières années, montre à quel point il le regretta.

Des anciens Jésuites français, il ne restait que MM. de Grammont et de Poirot. Il fréquentait peu M. de Grammont, qui n'habitait pas la même maison. M. de Poirot, jeune, bouillant, plus italien que français, ne voyait ni les personnes ni les choses au même point de vue. Et puis, l'un et l'autre quittèrent Pékin avant la mort de M. Amiot. C'était le vide qui se faisait autour de lui. Il en souffrait, mais en silence. Une certaine mélancolie qui se peignait parfois sur son visage, jadis si franc et si reposé, trahissait seule ses tristesses intimes. Aussi recherchait-il de préférence la solitude. *Je n'ai de compagnie que celle des morts*, écrivait-il à son frère, ancien lieute-

nant-général de l'amirauté de Toulon. (1) Le fait est qu'après la perte douloureuse de M. Bourgeois, il se rendait souvent au cimetière. Et là, sur la tombe de ses chers défunts, il méditait et priait. Là aussi, dans ces lieux où furent ensevelis tant de jésuites distingués par leurs talents et leurs vertus et sur la tombe desquels il avait gravé leur épitaphe, il trouvait la *tranquillité cherchée*, s'absorbant dans la pensée d'une vie qui touchait à sa fin. Il vieillissait, sa belle santé avait disparu, il sentait que la mort arrivait à grands pas ; il ne songeait qu'à se préparer à la bien recevoir. Depuis un an, il avait même mis ordre à ses affaires.

En 1791, se trouvant moins vaillant, ou plutôt très affaibli, et ayant alors comme le pressentiment d'une mort prochaine, il avait relu son testament, fait depuis des années, et, au bas, il avait ajouté ces deux lignes : « Il y a bien des années que cet écrit est fait ; je viens de le relire, et je n'ai rien à en ôter ni à y ajouter. »

On lit dans ce testament : « J'étais religieux quand, en 1749, je partis de France pour venir en Chine ; j'ai vécu en religieux, tant qu'il m'a été permis de le faire, aussi je n'ai rien eu en propre pendant cet espace de temps. Depuis la dissolution de la société, dont j'avais l'honneur d'être membre, j'aurais

(1) Pékin, 20 septembre 1792. (Arch. de sa famille et Bibliothèque de l'Institut).

pu acquérir, si je l'avais voulu ; je ne l'ai pas fait ; ainsi je ne laisse rien. Je ne dois rien ; j'ai disposé de tout ce dont je pouvais disposer, à mesure que la charité chrétienne ou certaines bienséances locales en faisaient naître les occasions. Pour ce qui est des habits, meubles et autres petits effets, tout cela doit être regardé comme acquis à la Maison. » (1)

Ses visites au cimetière ne durèrent pas longtemps. Vers le milieu de septembre 1792, *il passa par des circonstances si critiques tant pour l'esprit que pour le corps que sa raison et ses forces y auraient infailliblement succombé, sans une intervention particulière de l'ange chargé par Dieu de veiller spécialement sur lui.* (2) Ces circonstances critiques sont les événements révolutionnaires qui se succédèrent alors en France si rapidement, et l'affectèrent à ce point que sa santé en fut pour toujours ébranlée et sa vie gravement compromise. Sous le coup de ces événements, qui présageaient des jours sanglants et la fin d'un régime, il se produisit *dans l'équilibre des humeurs de son corps un dérangement qui ne tendait à rien moins qu'à sa décomposition totale. Miné par la fièvre, sans sommeil, respirant difficilement,*

(1) Le testament est du 15 novembre 1791 et signé : Amiot, M. A. On lit en post-scriptum : *Pour M. le Supérieur après ma mort, 1791.*

(2) Lettre à sa sœur, 20 septembre 1792.

*ne pouvant s'étendre sur un lit, toujours assis sur un fauteuil, il déclinait à vue d'œil.* (1)

« L'arrêt des médecins, tant Chinois qu'Européens, portait qu'étant arrivé au point de ne guère différer d'un squelette, le souffle de la vie s'éteindrait de lui-même comme la lumière d'un flambeau quand la cire est consumée. » (2)

La tranquillité d'esprit eût été nécessaire pour le rétablissement de sa santé ; on la lui recommandait. Mais comment obtenir de ce malade de détourner sa pensée de la France qu'il aimait passionnément et des malheurs effroyables qui la menaçaient ? Il y pensait le jour, il y pensait la nuit. Son esprit était obsédé par l'image horrible de la Patrie agitée, ruinée, ensanglantée, bouleversée de fond en comble par une bande de scélérats, devenus maîtres du pouvoir. Dans la même lettre, il écrit à sa sœur : « Le matin, le milieu du jour, le soir ou pendant la nuit, ce que je lisais dans les papiers publics, ou, pour mieux dire, ce qu'on me racontait du contenu de ces papiers, de tous les papiers qui se lisaient à Canton par les commerçants et les marins des différents royaumes d'Europe qui y abordent, se peignait en noir dans mon imagination, et me persuada presque que notre France, ce beau royaume d'autrefois, si plein de charmes et recherché par les étrangers de

(1) Lettre à sa sœur, 20 septembre 1792.

(2) *Ibid.*

tous les pays pour la douceur, l'urbanité, la politesse et les agréments en tous genres de ses habitants, avait subi le joug des barbares et n'était plus habitée que par des hommes sans loi, sans frein, sans religion, sans mœurs, chez qui les rapines, les vols, les brigandages, les meurtres et ces massacres atroces que les Iroquois et les Caraïbes auraient eux-mêmes en horreur, s'ils en avaient connaissance, ont perdu tout ce qu'ils avaient d'effrayant. »

M. Amiot ajoute : « Vous jugez bien qu'un pareil tableau n'était rien moins que propre à dissiper la tristesse qui m'avait gagné. J'avais beau vouloir détourner la vue des objets qu'il représentait, ces objets venaient s'offrir d'eux-mêmes sous toutes les formes. »

Au dire des médecins, le malade était perdu ; ses amis le prévirent de son état. Lui, ne pouvait y croire. « Malgré l'arrêt des médecins, dit-il, je ne me tins pas pour condamné. Une voix intérieure, plus respectable que celle des médecins, me disait avec assurance : ils se trompent... J'obéis à cette voix ; je fis plus, j'en appelai au grand juge en cassation d'arrêt, et je pris pour avocat mon bon ange gardien. » (1)

Contre toute espérance, M. Amiot revint à la santé, ou plutôt il échappa à la mort ; et à peine remis, il recommença ses visites aux tombeaux, après

(1) Même lettre à sa sœur.

L'hiver de 1793, dans les premiers jours de mai, au retour de la belle saison. Ce lui fut un grand bonheur de revoir ce séjour des morts, ces lieux aimés où reposait sa famille religieuse, d'y prier seul. Ses forces épuisées semblaient s'y refaire. Il n'y voyait, du reste, qu'une halte sur le chemin qui lui restait à parcourir en cette vie. *Je me prépare au grand et dernier voyage*, écrivait-il huit mois auparavant à sa sœur Ursuline. Revenu des portes du tombeau, il s'y prépara avec plus de ferveur encore, car autour de lui et en lui, tout était un présage de mort. (1) Depuis plus de trois ans, sa carrière scientifique et littéraire était terminée ; ses meilleurs amis de Chine n'étaient plus ; M. Bertin, son correspondant le plus fidèle et le plus actif, venait de descendre dans la tombe ; la maison française, où il habitait, lui rappelait de beaux et doux souvenirs, mais aussi d'inoubliables tristesses ; enfin sous la direction des Lazaristes, l'avenir de la mission de Pékin était assuré. Rien ne le rattachait plus à la terre ; tout le rapprochait du ciel. Désormais, sa vie s'écoulait entre la prière, de saintes lectures et ses visites aux sépultures des missionnaires.

Quoiqu'il eût cessé, depuis un an, toute correspondance, même avec ses meilleurs amis, il voulut cependant, vers la fin de septembre 1793, adresser un dernier souvenir, souvenir d'adieu, à sa chère

(1) Même lettre à sa sœur.

Ursuline : « Cette année encore, lui écrit-il, ma vie a été attaquée par un rhume des plus violents ; et ce rhume, dégénéré en fluxion de poitrine, a failli m'enlever de ce monde dans le courant du mois d'août. » Il avait pris ce rhume pendant un séjour trop prolongé, au cimetière. Il ajoute dans sa lettre : « Je suis entièrement rétabli aujourd'hui ; mais à la première maladie un peu grave, je sens qu'à mon âge, il me faudra nécessairement succomber. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu ; je suis prêt à partir, quand il faudra. » (1) Cette lettre devait être la dernière.

Il était allé, au commencement d'octobre, passer quelques jours dans l'enclos de ses chères sépultures. Le 8, il se lève comme d'habitude, de bon matin : il célèbre la sainte messe, et, après dîner, il récite l'office divin du lendemain. Rien ne faisait prévoir une mort prochaine. (2)

Mais, dans la soirée, le courrier lui apprend l'horrible, le sanglant attentat du 21 janvier. A cette

(1) On lit dans cette lettre que M. Raux fit parvenir à la sœur de M. Amiot : « Le désir de vous être agréable a fait passer (votre frère) par dessus toutes autres considérations... Il a eu la complaisance, à défaut de notre peintre italien (Panzi), d'employer le pinceau d'un artiste chinois pour la représentation de sa figure et de pouvoir l'offrir telle qu'elle est aujourd'hui, aux yeux d'une sœur chérie, dans l'espérance que cette chère sœur la placera non loin de son oratoire. »

(2) Lettre inédite de J. Panzi, peintre ; Pékin, 2 août 1795.

nouvelle, il tombe à genoux, saisi, atterré ; et, dans la nuit du 8 au 9 octobre, il meurt subitement d'une attaque d'apoplexie. (1)

Le 9 novembre, M. Raux annonçait à sa sœur la perte qu'elle venait de faire. « Madame, je vous apprends la triste nouvelle que M. votre frère est mort la nuit du 8 au 9 octobre. Des phlegmes l'ont emporté subitement. Il avait encore célébré la Sainte-Messe ce jour-là. Ayant trouvé parmi ses papiers une lettre (2) toute faite à votre adresse, j'ai cru devoir vous l'envoyer. Ce cher défunt se préparait à la mort depuis longtemps. Les nouvelles de l'état déplorable de la France n'ont pas peu contribué à avancer sa dernière heure. En effet, cette révolution épouvantable ne peut pas être envisagée sans frémir. O mon Dieu, soutenez le zèle de vos bons ministres et de vos pieux fidèles ! Tous, nos Messieurs et nos chrétiens, nous nous recommandons aux prières de votre sainte communauté. Espérons le calme après la tempête. Nous ne vous oublions pas devant le Seigneur. » (3)

M. Joseph Amiot ferme la liste des missionnaires français de la Compagnie de Jésus qui se sont illustrés en Chine par l'étendue de leurs connaissances

(1) Même lettre de J. Panzi.

(2) Lettre citée plus haut.

(3) A Madame Amiot, sœur Ursuline, à Toulon.

et par leurs travaux scientifiques, littéraires et artistiques.

Dans sa vie de missionnaire, on constate deux époques très distinctes. La première, celle de son apostolat et de l'étude des langues parlées dans le vaste empire chinois, s'étend de 1750 à 1766. La seconde, la plus importante et la plus longue, celle où il conquiert la réputation méritée de savant, par sa correspondance scientifique et littéraire avec les personnages les plus érudits de son temps, embrasse les années écoulées entre 1766 et 1793.

Son nom était connu de l'Europe savante, il avait pénétré jusqu'au fond des deux Amériques. On se rappelle l'ambassade extraordinaire de lord Macartney à Pékin en 1793 et 1794. Cet ambassadeur aurait bien voulu faire la connaissance du missionnaire et l'entretenir. Celui-ci, malade, très affaibli, ne put se transporter chez lui, mais il lui écrivit une lettre de regrets et aussi de vœux ardents pour le succès de sa mission auprès de l'Empereur. Ce fut le dernier acte de sa vie.

Lord Macartney avait amené avec lui comme secrétaire Staunton, qui publia, deux ans plus tard, le récit authentique de l'ambassade et n'oublia pas dans son ouvrage M. Joseph Amiot, *respectable missionnaire*, dit-il, *avantageusement connu dans le*

*monde littéraire par ses remarques curieuses et savantes sur la Chine. (1)*

L'Anglais Holmes avait fait paraître, peu de temps après, le *Voyage en Chine*. Langlès, savant académicien français, le traduisit en 1805, et dédia l'ouvrage au célèbre jésuite. La dédicace est conçue en ces termes : « Hommage de vénération, de regrets et de reconnaissance offert à la mémoire du Révérend Père Amiot, missionnaire apostolique à Pékin, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, savant infatigable, profondément versé dans l'histoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la langue et de la littérature Tartare-Mandchoux. »

Avec M. Joseph Amiot disparaissait le plus ancien et le plus savant des derniers survivants de la *Mission française* à Pékin.

(1) *Voyage et ambassade de lord Macartney.*





PIÈCES JUSTIFICATIVES



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## I

### A. — Lettre du P. Amiot à M. Bertin, Ministre d'Etat, à Paris

---

*Pékin, 1<sup>er</sup> octobre 1774.*

Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant nous annonce pour dernière disgrâce que le Souverain Pontife a enfin *par une Bulle* (1) solennelle aboli entièrement l'ordre des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus.

Sur ce bruit, le grand nombre de ceux qui composent cette maison paraissent disposés à céder la place à quiconque voudra s'en emparer. Il serait fâcheux, Monseigneur, qu'un établissement tel que celui que nous avons ici, l'un des plus beaux peut-être qu'ait la France dans le pays lointain, passât en des mains étrangères : il serait, je crois, de la dernière indécence que notre église, notre bibliothèque, notre observatoire, nos instruments et notre

(1) Non par une Bulle ; mais par un Bref.

maison où l'on voit partout les armes et les différents symboles de la France devinssent la proie de quelques religieux italiens, portugais et allemands.

Louis le Grand et Louis le Bien-aimé nous ont constamment protégés et comblés de mille bienfaits ; les plus grands ministres de France jusqu'à Votre Grandeur inclusivement nous ont pareillement honorés de leur protection ; tout ce que nous possédons ici, nous le devons à ceux de notre nation. Ne serait-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous qui ne sommes plus rien, qui sommes moins que rien, mais à cette même nation, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre ? Je pense donc que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher qu'on ôte à César ce qui appartient à César.

Notre destination et celle de nos Missions françaises à la Chine, supposé qu'il n'y ait plus de Jésuites, sont toutes naturelles. Il y a en France une congrégation de prêtres séculiers qui se consacrent aux Missions étrangères ; qu'on agrège à cette Congrégation les missionnaires de la Chine, ci-devant Jésuites, et qu'on lui cède toutes leurs possessions tant pour le spirituel que pour ce qui a rapport au temporel, tout rentrera dans l'ordre, ou pour parler plus exactement rien ne sortira ou ne s'écartera de l'ordre. Cette Congrégation trouvera des chrétientés toutes formées et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens à mesure que les anciens missionnaires viendront à manquer ; le nombre de ceux-ci n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtemps dans l'attente ceux qui seront destinés à les remplacer ; ils sont assez pourvus de tout ce qui est absolument nécessaire pour n'être pas à charge pendant le peu de temps qu'ils ont encore à vivre. De cette manière, le double objet pour lequel nous avons été fondés, je veux dire celui de travailler au salut des Chinois, et celui d'agrandir, suivant la portée d'un chacun, la sphère des connaissances humaines, continueront à être remplis l'un et l'autre comme ils l'ont été ci-devant ; ce qui certainement n'arriverait pas si des religieux de différents ordres, portugais, italiens et allemands venaient à nous être substitués.

S'il faut nécessairement un corps pour pouvoir continuer la bonne œuvre que nous avons commencée et que nous ne saurions finir, il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de manière à pouvoir contenter tout à la fois Dieu et les hommes ; car je ne dois pas le cacher à Votre Grandeur, il n'en est pas de la mission de Pékin comme des autres ; dans celles-ci, le zèle, le travail, la piété, la bonne volonté peuvent absolument suffire ; il faut tout cela à Pékin et quelque chose de plus encore ; il faut de la science et du talent, il faut tâcher d'être agréable au Souverain ; il faut se rendre utile au gouvernement ; ce ne sera jamais qu'à ces conditions qu'on nous permettra d'y prêcher l'Évangile. Il n'y a que des services tels que ceux que nous avons rendus jusqu'ici, au moyen de nos sciences et de nos arts, qui peuvent engager les Chinois à souffrir des étrangers parmi eux, surtout des étrangers qui se proposent pour principal objet et celui de réformer leurs mœurs et celui de détruire le culte reçu. Otez ces services, bientôt tous les missionnaires tant de la capitale que des provinces sans exception seront expulsés, et la religion chrétienne sera entièrement abolie dans l'empire le plus florissant de l'Asie et le plus peuplé qui soit dans l'univers connu.

J'ai dit qu'il fallait que ce soit un corps qui nous remplaçât et j'ajoute qu'il faut que ce soit un corps pouvant continuer la bonne œuvre de la seule manière dont elle peut être continuée ici, c'est-à-dire, pour pouvoir fournir constamment et sans aucune interruption des sujets capables s'exercer avec décence et à la satisfaction de tout le monde les emplois que nous y avons exercés nous-mêmes et que nous y exerçons encore actuellement.

Il faut en particulier pour notre Mission française que ce corps soit composé de Français ; il faut qu'il règne parmi ces Français de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces et une union qui soit cimentée par les grandes vues de la gloire de Dieu et du bien général des hommes.

Il faut que ces Français soient assez équitables pour rendre justice au reste du genre humain et pour vouloir

se persuader qu'il y a hors de la France des hommes, et des hommes qui pour n'avoir pas les manières ni les usages des Français, n'en sont ni moins estimables ni moins à cultiver.

Il faut que ces Français soient assez dociles pour écouter la voix des anciens et suivre leurs avis sur la conduite qu'ils doivent tenir, jusqu'à ce qu'ils se soient mis au fait par eux-mêmes et qu'une expérience de quelques années leur ait appris la meilleure manière de procéder pour travailler avec fruit à la conversion de ceux qu'ils viendront éclairer dans les voies du salut, et ne pas vouloir tout en entrant dans la Chine, entreprendre de la réformer et tenter de faire de ceux qui l'habitent tout autant de Français.

Il faut que ces Français soient assez charitables pour *se faire tout à tous, afin de les gagner tous à Jésus-Christ.*

Toutes les qualités dont je viens de faire l'énumération et que doit posséder le grand nombre de ceux qui sont destinés pour la Mission de Pékin, s'ils veulent réussir, se trouvent réunies dans les MM. des Missions étrangères. Pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction ? pourquoi nos établissements ne passeraient-ils pas entre leurs mains ?

Le P. de Rhodes qui a eu tant de part à leur établissement, n'eut d'abord en vue que de les rendre nos coopérateurs en nous les associant dans la culture des champs évangéliques que nous avons commencé à défricher et auxquels nous ne pouvions donner tous les travaux qu'ils exigeaient, faute d'un assez grand nombre d'ouvriers. Si de fâcheuses circonstances et des temps nébuleux ont retardé dans la suite, ou même mis obstacle aux pieux desseins du sage fondateur, c'est parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin venus. Tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étaient faits l'un pour l'autre, afin que celui qui ne subsiste plus que dans quelques membres languissants et épars puisse consumer le peu qui lui reste de forces au service de cet autre qui est fait pour le remplacer. En attendant que nous soyons ins-

truits des intentions de notre roi sur nos personnes et sur le peu que nous possédons ici, nous tâcherons de nous maintenir sur le pied où nous sommes, sans offenser aucune autre puissance ni spirituelle ni temporelle. Si Sa Majesté veut que nous conservions pour ses sujets l'établissement tout formé et honorable à la Nation, que nous avons à Pékin, nous ferons notre possible pour qu'il ne soit pas la proie de l'avidé étranger. Il y a des étrangers de plus d'une sorte, permettez-moi de le dire ici tout bas à Votre Grandeur. Ceux dont la patrie n'est pas infiniment éloignée de la France, ne craindraient pas de sacrifier bien des sommes pour obtenir de pouvoir entretenir dans cette capitale quelques-uns des leurs, n'importe sous quel titre. (1)

Si Sa Majesté, pour des raisons supérieures qu'il ne nous est pas permis de pénétrer, veut que nous cédions la place et consent que d'autres que des Français viennent l'occuper, à la bonne heure, nous sommes prêts à tout. Que nous importe, en effet, ce qui arrivera dans la suite, quand nous n'aurons pas donné lieu aux événements ?

Au cas que les Messieurs des Missions étrangères voulassent se charger avec l'agrément du Roi, de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pékin, il faudrait que la tradition que nous leur en ferions fût cimentée par l'autorité pontificale ; sans cette précaution la Propagande serait toujours en droit d'y placer les siens indépendamment de toute autre puissance, et nous nous exposerions à voir tomber sur nous toutes les foudres qu'elle peut lancer, si nous osons y former quelque obstacle.

Il n'est pas nécessaire de faire observer à Votre Grandeur que si une fois ce Sacré Tribunal s'est mis en possession, au nom du Pape, de ce qui appartient de droit au Roi de France, en cas d'expoliation, il sera très-difficile dans la suite, pour ne pas dire impossible de le faire, de s'emparer de ce qu'il tiendra déjà et de rattraper ce qu'on aurait pu retenir sans peine, lorsqu'il en était encore temps.

La Chine est trop éloignée de l'Europe pour pouvoir espérer d'avoir sitôt justice dans les occasions où on la demanderait. Les moindres procès peuvent durer des siècles.

(1) Les Anglais.

cles, parce que les intéressés de part et d'autre, ne fournissant que les preuves qui les favorisent respectivement, la cause, de simple, et même de très-simple qu'elle serait en elle-même si on la rapportait de bonne foi telle qu'elle est, en devient si embrouillée et si obscure que la vérité a toutes les peines du monde à se faire jour. S'il arrive enfin qu'elle puisse percer à travers les épais nuages dont on cherche à l'envelopper, que les Propagandistes dont le grand nombre est italien ou chinois, élevé en Italie, que les Propagandistes, dis-je, aient une fois mis le pied dans notre maison française, ils s'en croiront bientôt les maîtres, et ils auront disposé à leur fantaisie ou suivant leurs besoins présents de tout ce qu'ils regarderont comme leur étant utile, avant qu'on ait pu prendre des mesures pour les en empêcher ; ce qui est arrivé dans tant d'autres endroits plus à portée de l'autorité légitime que ne l'est Pékin, peut arriver à plus forte raison à Pékin qui est si éloigné du centre.

J'aurais, je l'avoue, un des regrets les plus amers si je voyais cette église, pour l'érection de laquelle nos Français ont tant travaillé, malgré les obstacles de tous les genres et toutes les traverses qu'ils ont eues à essuyer, pour laquelle Louis-le-Grand, plusieurs princes de son auguste sang, et tant de personnes qui tenaient un rang distingué dans notre florissant royaume, ont fait passer jusqu'ici tant de secours, et que nous venons de décorer tout récemment de trois magnifiques lustres que nous tenons de la libéralité de Votre Grandeur, j'aurais, dis-je, un regret des plus amers, si je voyais cette même église devenir le patrimoine de quelques religieux étrangers qui, pour abolir le souvenir de la France et de l'existence des Français dans cette capitale, mettraient bientôt d'autres insignes à la place des fleurs de lys.

J'aurais regret encore de voir notre observatoire si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos souverains ou achetés à grands frais du fruit de nos épargnes, de les voir, ces instruments, livrés à la poussière et à la rouille et être ensuite fondus par gens hors d'état d'en faire usage, et transformés en chandeliers

d'église, pour éviter une dépense actuelle de quelques écus de plus.

Je serais au désespoir que nos livres français si bons, en si grand nombre, et dans presque tous les genres, qui sont la principale richesse de notre bibliothèque dans cette extrémité du monde devinssent bientôt la pâture des vers, faute de gens qui sussent ou voulussent s'en servir ou consacrer au moins quelques-uns de leurs instants à les feuilleter. Rien de tout cela n'arrivera si ce que nous possédons ici est livré à MM. des Missions étrangères de France, ils ont parmi eux tout ce qu'il faut pour qu'on n'ait aucun lieu de soupçonner rien de pareil de leur part. D'ailleurs, dix ou douze personnes de plus qu'ils seront obligés de se procurer dans la suite, ne nuiront en aucune manière à leurs autres missions qu'ils continueront à gouverner avec le même zèle et les mêmes succès qu'ils ont eus jusqu'ici. Ce nombre suffit, en effet, pour notre mission de Pékin et de ses annexes ; et ces MM. n'étant obligés de fournir des sujets qu'à mesure que quelqu'un de nous viendra à manquer, il auront tout le temps voulu pour pouvoir pénétrer dans cette capitale et s'y maintenir après y être arrivés.

Ne vous ennuyez pas, Monseigneur, si j'entre avec Votre Grandeur dans des détails un peu trop minutieux ; ils sont nécessaires pour ce que je me propose, on ne saurait tout dire sans être un peu long, et quand on ne peut tout dire que par écrit, on est nécessairement ennuyeux.

Faites usage dans cette occasion de votre indulgence ordinaire, en me prêtant encore quelques moments de votre attention, donnez-moi de nouvelles preuves de la bonté que vous daignez avoir pour moi. On ne saurait faire la mission de Pékin sans y être appelé par l'Empereur, et l'on n'y saurait être appelé si l'on ne fait parade de quelque titre qui annonce des talents pour les sciences ou pour les arts. L'astronomie, la musique, la peinture, l'horlogerie, la chirurgie et les différentes branches des mathématiques sont des titres ordinaires sous lesquels nous avons été admis jusqu'à présent. Il faut donc que MM. des

Missions étrangères en se déterminant à nous remplacer, se résolvent de même à se mettre en état de pouvoir fournir au moins quatre missionnaires pour le service de l'Empereur ; il leur faut deux artistes dont l'un soit peintre et l'autre mécanicien, sachant l'horlogerie et pouvant travailler de ses propres mains ; il leur faut un astronome pour l'observatoire et un missionnaire qui s'adonne à l'étude des langues, tant pour les versions et explications à l'usage du ministère que pour entretenir des correspondances utiles avec nos savants d'Europe. Un chirurgien est encore ici un homme nécessaire et il peut par des services qui intéressent la santé et la vie même de ceux qui les reçoivent, procurer lui seul plus de protections à notre sainte religion et à ceux qui la prêchent, que ne peuvent le faire tous les autres missionnaires ensemble avec tous leurs talents réunis. C'est ainsi que nos premiers Jésuites français, les PP. Bouvet et Gerbillon, sans être chirurgiens ni médecins, mais seulement pour avoir guéri l'Empereur Hang-Hi de la fièvre au moyen de quelques doses d'un remède spécifique qu'ils avaient apporté de France, obtinrent de ce grand prince, pour eux et pour leurs successeurs Français, un emplacement dans l'enceinte même de son palais, avec tout ce qu'il fallait de matériaux pour élever un temple en l'honneur du vrai Dieu.

Ceux qui nous remplaceront ayant une fois pourvu la mission de Pékin de ces cinq ou six personnes qui exigent des attentions particulières de leur part, tout le reste ira de soi-même, et ils n'auront pas plus de peine à y pourvoir qu'ils n'en ont à pourvoir leurs autres missions ; ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira, conformément au besoin qu'ils en auront pour avancer l'œuvre de Dieu ; il ne s'agira que de leur donner en les proposant, le titre général de mathématiciens. Je suppose qu'ils sauront au moins les premiers éléments de la sphère, tels qu'on les enseigne dans les collèges ; l'Empereur n'employant les mathématiciens que pour les affaires qui ont rapport au tribunal d'astronomie, il n'est pas à craindre que nos Français y soient appelés quand ils n'en auront pas envie, parce que ce tribunal est dévolu depuis

plus d'un siècle aux missionnaires qui sont enrôlés sous la bannière portugaise.

Je dis qu'ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira ; cela s'entend suivant les règles de la discrétion et de la prudence ; car il faut être très attentif à ne pas donner de l'oubrage au gouvernement ; d'ailleurs ce ne sera jamais le grand nombre qui avancera le plus la besogne ; saint François Xavier a plus fait lui seul en dix ans que n'ont fait après lui dans l'espace de deux siècles plusieurs centaines d'ouvriers de différents royaumes et de différents corps. Je crois même qu'en cela plus qu'en toute autre chose, le grand nombre est un obstacle à la solidité de l'œuvre et au vrai progrès. Il n'y a pas de quoi occuper suffisamment tout le monde et chacun veut faire quelque chose, ne fût-ce qu'afin de n'être pas compté pour rien ; il arrive de là qu'on s'attache à des minuties comme à ce qu'il y a de plus essentiel et qu'on ne met pas assez de différence entre ce qu'il y a de rigoureusement ordonné par la loi et certaines pratiques de surrogation qui ne sont pas même de conseil : on multiplie les congrégations et les confréries, et l'on veut faire observer à deux ou trois mille chrétiens chinois ce que les chrétiens de toute l'Europe observent à peine entr'eux tous. C'est en vain que les zélateurs éclairés veulent s'opposer à un abus dont ils gémissent, ceux qui se plaisent à ces exercices extérieurs et qui en font leur principal, sont toujours les plus forts parce qu'ils ont plus de talent pour s'intriguer et pour se faire approuver dans tout ce qu'ils veulent ; ils continuent à suivre sans scrupule leur goût dominant, et continueront ainsi malgré quiconque jusqu'à la fin. Parmi le grand nombre il se trouve aussi de ces hommes qui peu accoutumés au travail, et ennemis de tout ce qui peut les gêner et les contraindre jusqu'à un certain point, ne sauraient prendre sur eux de dévorer les difficultés nécessairement attachées à l'étude d'une langue étrangère aussi difficile à apprendre que la langue chinoise lorsqu'on veut la savoir passablement. Ces sortes de gens, pour dédommager en quelque sorte leur amour-propre de la petite humiliation et de l'espèce d'inutilité où leur impéritie les concentre, prennent en tout le

contre-pied de ce que font les autres, ne sachant ni la langue ni les usages du pays et ne pouvant après plusieurs années de séjour que balbutier quelques mots pour se faire entendre dans les choses de l'usage ordinaire, ils déclament hardiment contre ceux qui exercent des emplois qui n'ont pas un rapport direct avec la Religion, quoique ce ne soit qu'en considération de ces mêmes emplois que le gouvernement tolère l'exercice d'une Religion qui n'est pas celle de l'Empire. Ne pouvant se produire par eux-mêmes, ni auprès des grands ni auprès des personnes en place, faute des qualités requises pour s'y faire admettre et s'y faire estimer, ils regardent comme tout à fait inutile le commerce indispensable que l'on entretient avec eux, pour leur inspirer des sentiments tout à fait favorables, ou pour les empêcher de nuire beaucoup. Ne pouvant imiter ni même suivre de loin ceux qui exercent avec fruit les pénibles fonctions du saint ministère, ils se permettent de gloser sur leur conduite, de censurer tout ce qu'ils font et la manière dont ils le font, et de faire passer jusqu'en Europe, sous les noms modestes de demandes, de doutes, de scrupules et autres pareils, des expositions peu fidèles qui ont leur source non dans une conscience sincèrement timorée, ainsi qu'ils voudraient le faire entendre, mais dans une imagination échauffée par le loisir.

Quoiqu'il n'y ait rien de semblable à craindre de la part des Messieurs des Missions étrangères, parce qu'ils ne sont pas dans la classe de ces missionnaires qui, en se déterminant à passer les mers, peuvent avoir eu pour motif celle de se soulager d'une règle austère, ou de se soustraire à la vigilance d'un Supérieur, plutôt que le vrai zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; cependant comme ces Messieurs sont hommes et que tout homme peut faire des écarts, il est bon qu'ils se mettent en garde contre tout ce qui pourrait les éloigner de leur principale fin.

Ils éviteront tous les inconvénients dont je viens de parler, si, lorsqu'ils seront à Pékin, ils se contentent d'y appeler quatre à cinq personnes qui ne soient chargées que des affaires concernant immédiatement la religion.

Parmi ces quatre ou cinq personnes il faut nécessai-

rement qu'il y ait un chef ou un pasteur primitif pour pourvoir aux besoins du troupeau ; il faut que ce chef ait assez d'autorité sur les missionnaires qui travailleront sous lui, pour pouvoir mettre des bornes à un zèle trop impétueux ou indiscret, et pour pouvoir se faire obéir dans certaines occasions critiques où l'on se trouve assez souvent par ici : faute de cette autorité il serait difficile que la mission pût se soutenir longtemps. On pourra donner à ce chef le titre de supérieur, d'économe, de Père de chrétiens ou tel autre qu'on jugera à propos ; il sera, si l'on veut, comme une espèce de curé avec trois ou quatre vicaires sans compter environ autant de prêtres Chinois pour les excursions du dehors et pour celles encore de la ville et de ses environs, lorsque les Européens ne peuvent les faire par eux-mêmes pour des raisons particulières ou que les différentes circonstances peuvent faire naître. Il serait encore mieux que ce chef fût vicaire apostolique ou même évêque à la nomination du Roi de France. Le Roi de Portugal nomme à trois évêchés dans le vaste empire de la Chine, et il y nomme parce qu'il a assigné quelques petits revenus aux titulaires. Pourquoi en assignant de même quelque petit revenu, le Roi de France ne nommerait-il pas à un évêché qu'on érigerait dans la vaste Tartarie ? A Moukden, par exemple, il y a un assez bon nombre de chrétiens ; il y en a un plus grand nombre dans le Leao-Tong dont Moukden est la capitale. Voilà déjà un diocèse tout formé. On pourrait mettre sous sa dépendance tout ce qui est hors de la grande muraille et y ajouter cette partie de Pékin que nous appelons la ville Tartare ou seulement l'enceinte, ou pour mieux dire tout ce qui est renfermé dans l'enceinte du palais de l'Empereur qui est un prince tartare. Alors celui qui serait nommé évêque de Moukden vivrait ici tranquille avec ses Français sans avoir rien à démêler avec les évêques de la nation portugaise ; au moyen d'un simple bénéfice que le Roi assignerait pour la fondation de ce nouvel évêché, il pourrait acquérir sur la Chine tartare le droit que le roi de Portugal a acquis sur la Chine chinoise au même prix ou à peu près.

Je prie Votre Grandeur de me pardonner tous ces détails, j'ai envisagé cette affaire comme étant assez importante pour avoir osé prendre sur moi de la confier à un grand ministre qui ne craint ni dégoût, ni peine, quand il s'agit de quelque chose qui a rapport au bien général ou particulier de la Nation. Je n'ai pas craint moi-même de m'ouvrir avec une entière confiance dans la persuasion où je suis qu'il est toujours permis de proposer ses vues et ses plans à ceux qui peuvent en faire usage, sauf à eux de les admettre ou de les rejeter, suivant qu'ils les croiront utiles ou de nulle valeur. La conservation des Français et de leur établissement dans cette capitale m'a paru mériter que la cour de France daignât s'en occuper quelques instants et j'ai cru que Votre Grandeur non seulement ne me saurait aucun mauvais gré de la liberté que j'ai prise de lui faire part de mon projet ; mais j'ai tout lieu d'espérer qu'elle daignera employer son crédit pour en assurer la réussite comme étant le seul moyen de perpétuer entre la France et la Chine une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations.

Si Votre Grandeur pense différemment ou qu'elle ne veuille entrer pour rien dans une affaire de cette nature, je la supplie de vouloir bien brûler cette lettre et de faire en sorte que rien de ce qu'elle contient ne transpire : il pourrait en arriver quelque chose de fâcheux pour moi. Je crains plus un ou deux hommes munis de quelques armes spirituelles, ne fût-ce que des moindres, qu'ils ne feraient que me montrer de loin, que je ne craindrais une armée de soldats venant à moi la baïonnette au bout du fusil.

Cette contrainte ne m'empêchera pas cependant, *Si parva licet componere magnis*, d'imiter le savant Evêque d'Auxerre dont j'ai l'honneur de porter le nom. Sans caractère, sans savoir s'il serait avoué, il eut la hardiesse de protester au nom de la France, en présence de tous les Pères du concile de Trente : j'aurai le courage de protester de même en présence des émissaires ou commissaires de la Propagande, dans le cas seulement où ils voudraient s'emparer au nom de ce tribunal de la maison et de tout le temporel des Français, sans la permission du Roi de France, ou sans

son consentement formel ou tacite. Si cette protestation a lieu, j'aurai l'honneur d'en envoyer une copie à Votre Grandeur.

Si on juge en France que je me suis conduit en bon Français, je ne demande pas que Louis le Bien-aimé (Louis XV) fasse pour moi ce que François 1<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX et Henri III firent en faveur de l'illustre traducteur de Plutarque ; je serai très-content si Sa Majesté par ses bons offices, à la cour de Rome, me soustrait à la domination des Monsignors Italiens et me met à l'abri des insultes de leurs émissaires ; un seul mot de sa part suffira pour cela. Un mot que nous pourrions dire ici nous-mêmes à quelqu'un des ministres Chinois ou Tartares, suffirait pour assurer notre position et la conserver dans son intégrité ; mais nous nous garderons bien de le dire ; il serait d'une trop dangereuse conséquence. Une des passions de notre empereur est de vouloir passer pour être le protecteur de tous les étrangers infortunés qui ont recours à lui ; il leur donne asile dans son empire, il pourvoit à leur entretien, il leur assure un état ; Votre Grandeur peut se rappeler ce qu'il dit à l'occasion des Tourgouths dans le monument qu'il a fait graver sur la pierre en quatre langues et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer l'année dernière l'explication française que j'en ai faite.

Si l'Empereur montre tant de bonté à l'égard de ceux des Tartares qu'il croit malheureux, que ne ferait-il pas pour nous qui sommes à son service et sous sa protection ? qui le servons avec zèle et avec quelque succès, tant dans les choses qui contribuent à relever sa gloire dans cette extrémité du monde, que dans les arts qui sont de pur agrément ; pour nous dont il a éprouvé la fidélité, le désintéressement et j'ose le dire, un total de conduite que tant d'yeux ouverts sur nous depuis tant d'années n'ont pu trouver encore le moyen de lui rendre suspecte ; pour nous, dis-je, que par un privilège il a bien voulu soustraire à la juridiction des tribunaux, en leur défendant de connaître des affaires qui nous seraient personnelles sans un ordre exprès de sa part ? la vie de quiconque voudrait nous opprimer ou nous nuire, ne serait pas en sûreté sous le

gouvernement d'un tel prince ; c'est ce qui fait que nous nous interdisons jusqu'au faible soulagement de nous plaindre, lorsqu'il ne tiendrait qu'à nous de demander justice pour l'obtenir ; c'est ce qui fait encore que nous montrons de la joie lors même que nous avons le poignard dans le sein et ce n'est pas la plus petite de nos peines. Nous pourrions bien céder la place à qui se croirait en droit de l'occuper malgré nous, et demander nous-mêmes la permission de nous en retourner en Europe ; mais l'empereur voudrait savoir le pourquoi ; nous aurions beau vouloir le lui cacher, il ne serait pas longtemps sans l'apprendre et tout serait perdu ; dans moins de deux ans, il n'y aurait plus d'Européens à la Chine, excepté peut-être ceux qui auraient demandé à la quitter ; car il ne faut pas que les missionnaires qui sont dans les provinces se flattent d'y pouvoir rester inconnus ou cachés, quand le gouvernement voudra sérieusement les découvrir tous pour n'en laisser aucun. Tel est, Monseigneur, la position critique où l'on veut me faire croire que nous allons bientôt nous trouver. Si nous parlons, tout est perdu ; si nous nous taisons, tout est perdu encore ; si nous demandons à quitter la Chine, tout le poids du courroux du grand prince qui ne nous a donné aucun sujet de mécontentement et qui daigne nous honorer de sa protection, retombera à n'en pas douter sur ceux qui nous auront mis dans la triste nécessité de faire une pareille démarche : si nous demeurons et que nous changions quelque chose dans notre ancienne manière de vivre, même inconvénient : quel parti prendre ? je n'en vois pas d'autre que celui d'attendre avec patience qu'il vienne d'Europe quelque nouveau règlement digne de la sagesse de ceux qui gouvernent, et en attendant faire en sorte que l'Empereur ne puisse pas savoir que d'autres puissances que la sienne veulent sans son consentement et même à son préjudice intimer des ordres dans ses propres états. En attendant encore nous devons faire tous nos efforts auprès de ceux qui seront chargés d'intimer les ordres du Saint-Siège, pour obtenir qu'ils en suspendent l'exécution, s'ils sont de nature à tout bouleverser ici.

S'il arrivait, ce que j'ai peine à croire, que la raison prenant en main les intérêts de la religion, n'ait pas assez de crédit pour se faire écouter, je gémirais dans le secret de mon cœur, mais comme, ni de près, ni de loin, je n'aurai contribué en rien aux malheurs qui seront la suite nécessaire d'une conduite que je n'oserais qualifier ici, je dirai avec Cicéron : *ipsi viderint quorum interest*, et si dans ces circonstances mes intérêts particuliers pouvaient être séparés de ceux de la Religion je dirais peut-être avec Horace : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferent ruinæ*.

Jusqu'ici je ne me suis occupé que de la prière, de l'étude et des œuvres nécessairement attachées à mon ministère. On peut m'empêcher de pratiquer celles-ci, je n'en aurai que plus de temps pour vaquer à la prière et à l'étude et je tâcherai de faire l'une et autres le plus utilement qu'il me sera possible ; si, non content de m'avoir ôté les pouvoirs de missionnaire, seule prérogative pour laquelle les puissances spirituelles aient action sur moi, l'on veut encore m'inquiéter par des tracasseries, j'irai chercher la tranquillité parmi les tombeaux ; je me retirerai ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde où je me trouve transplanté ; là, méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus, je tâcherai surtout d'imiter leur patience et j'offrirai des vœux au Ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières ni secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal ou qui pourraient chercher à m'en faire. Dans cette unique occupation dont je sens les douceurs par avance, content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de riz, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive, alors plein de confiance en la miséricorde du Dieu bon et puissant que j'ai sincèrement adoré tant que j'ai vécu et dont j'ai tâché de suivre la loi et d'étendre le culte, je m'élançerai avec

joie dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer.

*Post-Scriptum.* — Je prie Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que j'ajoute un post-scriptum à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1774. Un exprès arrivé depuis peu de Canton nous apporte des lettres du P. Lefebvre, qui confirment la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus quoique très bien fondés, que *les Jésuites sont enfin détruits*.

Comme je prévois qu'il va se passer bien des événements qui pourront avoir des suites funestes, je me retirerai pour quelque temps à notre sépulture qui n'est qu'à la distance d'une lieue et demie de Pékin ; là, j'attendrai que les premiers efforts de la tempête aient été rompus, et en attendant je m'occuperai à faire graver sur la pierre à la manière chinoise l'épithaphe des missionnaires français qui y sont enterrés ; je l'ai composée dès les premiers moments que l'idée de me retirer à la sépulture s'est formée dans mon esprit. J'ai cru que je ne ferais pas mal d'en envoyer une copie à Votre Grandeur, afin qu'elle la déposât dans sa bibliothèque pour être dans la suite des siècles comme un monument authentique que les Français ont prêché la religion chrétienne dans l'empire de la Chine et jusque dans la Cour du prince. (1)

L'obscurité qui règne dans le monument que les Nestoriens élevèrent près de *Si-Ngan-fou* il y a plus de mille ans, m'a engagé à mettre sur le revers de la pierre les commandements de Dieu et le symbole des apôtres, tels que l'Eglise eatholique, apostolique et romaine les enseigne à ses enfants et tels que nous les avons enseignés nous-mêmes aux Chinois et aux Tartares dans leur langue naturelle. Cette attention de ma part épargnera bien des dissertations à nos savants neveux ; si les missionnaires du septième siècle avaient eu la même prévoyance, on n'aurait pas formé tant de difficultés sur ce qui les concerne et sur la doctrine qu'ils ont enseignée, encore moins aurait-on révoqué en doute leur existence.

(1) Cette épithaphe se trouve pp. 145 et seq.

Je me flatte, Monseigneur, que Votre Grandeur ne désapprouvera pas mon idée et j'ose croire qu'elle me pardonnera libéralement d'avoir répandu quelques fleurs sur le tombeau d'une Compagnie dans laquelle j'ai vécu près de quarante ans ; ces fleurs ne sont pas du nombre de celles qui doivent être cueillies de nos jours ; il faut attendre qu'elles soient un peu fanées, à l'opposé des fleurs ordinaires ; elles auront alors tout leur éclat, et la postérité qui jugera de ce qui s'est passé sous nos yeux plus sainement que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, en rendant justice à qui elle est dûe, révoquera peut-être en doute l'époque de ces événements ; elle aura quelque peine à concevoir comment il a pu se faire qu'ils aient eu lieu dans le siècle des lumières, etc., etc.

\*  
\*\*

**B. — Mémoire sur l'état de la Mission Française de Pékin en Chine, en Mars 1782, adressé au Ministre de la Marine (1).**

Nos Rois sont les fondateurs de la Mission française de Pékin. C'est par leurs aumônes qu'elle s'est soutenue, et leurs libéralités ont mis les Missionnaires en état d'acquiescer quelques portions de terre en Chine qu'ils ont fait cultiver ou qu'ils ont afferméés pour les aider à attendre les secours qu'on leur envoyait d'Europe, et que tant d'accidents si ordinaires dans une route de six mille lieues pouvaient souvent retarder. Lors de la destruction des Jésuites, on tenta, en vertu du bref de Clément XIV, d'envahir tout ce que possédaient ceux qui étaient dans la maison de Pékin. Ils représentèrent qu'ils ne pouvaient se dessaisir de rien sans les ordres du Roi de France, leur maître et leur fondateur ; ils instruisirent la Cour de leurs craintes.

(1) Ce mémoire et le suivant sont probablement de M. Amiot ou de M. Collas. Ils se trouvent au Ministère de la Marine.

Le Roi envoya des ordres, établit M. Bourgeois l'administrateur pour le temporel des biens et de la maison des missionnaires ex-Jésuites de Pékin.

Il fut reconnu pour tel par le Vicaire apostolique alors administrateur du diocèse de Pékin, et par presque tous les missionnaires ; il en exerça les fonctions et eut soin de pourvoir à tous les besoins de la Mission.

Mais quelques missionnaires, sans s'opposer formellement à la gestion de M. Bourgeois, paraissaient persuadés que c'était au Pape et aux Vicaires apostoliques à disposer des biens de la mission, que d'après le bref et surtout d'après les lettres de la Sacrée Congrégation de la Propagande, on devait en faire le partage entre les ex-Jésuites et s'en rapporter pour la distribution de ces biens à l'autorité de ceux que Sa Sainteté avait commis pour notifier et publier le bref en question. Cette diversité d'opinions, sans produire d'abord une division marquée la préparait cependant, et elle vient d'éclater à l'occasion de la nomination d'un évêque de Pékin.

Ce nouvel évêque est le Père Damascène Augustin, déchaussé, homme vif et entreprenant comme ses démarches ne l'annoncent que trop. Il apprend qu'il est nommé évêque ; on l'en félicite et tous les missionnaires Français sans exception ne manquent pas de lui témoigner le désir qu'ils avaient de mériter ses bontés ; mais sur une simple lettre qui lui annonce sa nomination, avant que d'avoir reçu ses Bulles et la nomination de la Cour de Portugal à qui il appartient, par l'usage, de nommer l'Evêque de Pékin, le P. Damascène prend la résolution de se faire sacrer ; les missionnaires français et ainsi que plusieurs autres le conjurent d'attendre ses Bulles, lui représentant que son sacre sera irrégulier, qu'il ne lui donnera aucune juridiction et que les constitutions apostoliques défendent expressément de reconnaître et d'obéir à tout Evêque qui se fait sacrer sans Bulles.

Malgré leurs remontrances et leurs très humbles protestations, il s'est fait sacrer par l'Evêque de Delcon, Vicaire apostolique du Chansi, qui en a eu depuis de très grands remords ; il veut même forcer à prendre de lui des pou-

voirs, il traite de rebelles et menace de censures et d'excommunication, ceux qui les refusent.

Il y a sept missionnaires français à Pékin, quatre ont cru qu'ils ne pouvaient pas en conscience désobéir aux lois formelles de l'Eglise qui défendent de reconnaître une juridiction de cette nature, ils se sont d'ailleurs conduits avec la plus grande modération, il y en a eu un cependant d'excommunié, ainsi qu'un Portugais et un missionnaire de la Propagande. (1)

Les trois missionnaires ex-Jésuites qui se sont rangés sous l'obéissance de cet Evêque irrégulièrement sacré, soutenus et peut-être excités par ce prélat, veulent aujourd'hui s'emparer des biens de la mission, et s'en portent publiquement pour les administrateurs. Les opposants ne peuvent les défendre qu'en montrant les ordres de MM. de Sartines et de Bertin alors ministres du Roi ; on refuse de les reconnaître, on ose dire, comme le nouvel Evêque de Pékin, qu'ils sont supposés ou tout au moins insuffisants, puisque ces biens sont du ressort de l'Eglise. On emploie ainsi pour ruiner cette mission l'autorité qui est naturellement chargée de la conserver. Elle est menacée d'une perte totale si le gouvernement ne vient à son secours. Sa conservation n'est nullement une chose indifférente dans les temps mêmes où les ex-Jésuites en France étaient traités avec peu de ménagement, on a cru qu'il fallait les conserver à la Chine et pour le bien de la religion et pour l'intérêt du commerce que les missionnaires employés à la Cour de Pékin se faisaient un devoir et un plaisir de protéger auprès de l'Empereur et des grands mandarins dans toutes les circonstances où l'on cherchait à inquiéter ou à molester nos négociants de Canton.

Il faut donc empêcher que le fruit de la libéralité de nos Rois ne devienne la proie de l'Evêque de Pékin qui n'est pas Français, de trois ex-Jésuites qui oublient qu'ils ont l'honneur d'être Français, et de quelques ex-Jésuites

(1) Le P. d'Ollières est le Jésuite français qui fut frappé de cette excommunication manifestement nulle, le Jésuite Portugais excommunié était le P. Joseph d'Espinha, président du tribunal des mathématiques.

chinois. Si la Cour ne s'empresse de parler avec fermeté, tout sera dilapidé, perdu, anéanti, le bien ne pourra plus se faire, le commerce sera sans protection, et les Européens peut-être chassés pour toujours de la Chine.

On ose supplier Monseigneur le marquis de Castries d'ordonner de la part du Roi à tous les ex-Jésuites de la maison française de Pékin de se soumettre pour l'administration du temporel à M. Bourgeois chargé déjà par le Roi de cette commission. Il paraît aussi nécessaire d'obtenir du Souverain Pontife une défense personnelle à l'Evêque de Pékin de se mêler des biens et des affaires temporelles de cette maison, et une injonction à M. de Ventavon (1) de quitter la qualité d'administrateur que lui a donnée l'Evêque de Pékin, et de rendre sans bruit et sans éclat les contrats qu'il a forcés de lui donner en dépôt, et les biens de la maison qu'il s'est appropriés, Sa Sainteté voulant que tout le temporel se gouverne à présent, et par la suite, par les soins de l'administrateur qu'il plaira au Roi de nommer et qui sera chargé de fournir à chaque missionnaire les secours d'usage pour son entretien et pour ses voyages.

Nous demandons qu'on joigne aux ordres du Roi ceux du Pape, parce que nous n'avons que trop lieu de présumer que les missionnaires du parti du nouvel Evêque persévéreront à désobéir aux ordres du Roi sous le faux prétexte ou qu'ils sont supposés ou que la disposition des biens d'une mission sont uniquement du ressort de l'Eglise. Nous savons d'ailleurs que ce nouvel Evêque dit très hautement qu'il ne tiendra point compte des ordres du prince, et que c'est à lui à décider et à prononcer sur le temporel comme sur le spirituel de la mission.

Le Mémoire précédent fut bientôt suivi d'un autre où les mêmes faits sont rapportés. Nous n'en donnons ici que des extraits pour ne pas répéter ce qui est dit dans le 1<sup>er</sup> Mémoire.

(1) Les Pères de Ventavon, de Poirot et Grammont avaient cru devoir se soumettre au nouvel Evêque de Pékin, et selon l'injonction du Bref de Clément XIV, lui remettre les biens de la mission. Du reste des deux côtés, on avait des raisons plausibles, des raisons de conscience.

**C.—Autre Mémoire concernant la Mission Française établie à Pékin, en Avril 1782.**

La mission française de la Chine mérite que le gouvernement daigne s'en occuper ; elle a été jusqu'à présent très utile à la propagation et au soutien de la foi, et on l'a regardée non sans raison comme un appui souvent nécessaire aux négociants que la France entretient à Canton, et dont les missionnaires sont les avocats et les interprètes dans toutes les occasions où leur accès à la Cour peut épargner aux Français des désagréments ou leur procurer des avantages. La correspondance littéraire qu'ils entretiennent avec leur patrie peut être encore regardée comme un avantage pour l'Etat. Cette mission est actuellement menacée d'une ruine prochaine, encore moins par le défaut d'ouvriers que par la division qui règne entre les missionnaires. Nous avons fourni dans un mémoire dernièrement envoyé à Mgr le marquis de Castries, ministre d'Etat, ayant le département de la Marine, les moyens d'arrêter les mauvaises dispositions du nouvel Evêque et des missionnaires qui se sont déclarés pour lui. Nous craignons cependant que d'après le caractère entreprenant de ce prélat et de ses adhérents ces moyens ne soient pas assez efficaces ; nous osons soumettre aux lumières de Mgr le marquis de Castries une vue nouvelle et qui nous paraît propre à tout concilier.

Il avait été question d'établir un Evêché à Moukden, dans la Tartarie Chinoise et au delà de la grande muraille. Ce projet a été communiqué à son Eminence, Mgr le Cardinal de Bernis. Il a été répondu que l'exécution en serait difficile et éprouverait beaucoup de longueur.

Le mal est si pressant, le danger de la ruine de cette mission si prochaine est si vraisemblable qu'il exige un prompt remède. Nous croyons donc qu'il serait à propos d'envoyer à Pékin un Vicaire apostolique, d'obtenir du Pape pour lui une pleine, entière et indépendante juridiction dans tous les districts de la mission française, de soustraire par conséquent ces districts et ceux qui y travaillent, à la

juridiction de l'Evêque de Pékin et de tout autre Evêque ou vicaire apostolique (soit Portugais, soit de la Propagande), et d'enjoindre de la part du Pape et du Roi à tous les missionnaires Français et appartenant à la mission française de se soumettre pour le spirituel et temporel à l'autorité du Vicaire apostolique.

Afin même de ne pas perdre de temps, on pourrait jeter les yeux pour ce Vicariat Apostolique sur un Français qui depuis longtemps est missionnaire à la Chine et s'y conduit avec beaucoup de piété, de sagesse et de modération, et connaît très bien les usages chinois et les moyens les plus propres à seconder les intentions du gouvernement.

Ce missionnaire est de la maison du Séminaire des Missions Etrangères. Il s'appelle M. Potier, il est Evêque d'Agathopolis et travaille avec succès à la Chine dans la province du *Su-Tschuen*. Il pourrait avoir un coadjuteur qu'il laisserait dans sa mission. Il se transporterait aisément à Pékin, et pourrait, avec plus de facilité qu'aucun autre, y rétablir l'ordre et la paix. D'ailleurs étant neutre dans la querelle qui s'est élevée entre le nouvel Evêque et les missionnaires au sujet de cette consécration précipitée, il est à présumer qu'il trouverait moins de prévention de part et d'autre, et des moyens plus sûrs de tout concilier.

Nous voyons encore un très grand avantage dans l'exécution de ce projet, c'est qu'on déterminerait par là MM. les directeurs des Missions étrangères de Paris à se charger de la Mission française de Pékin et de ses dépendances, à adopter pour ses membres ceux des missionnaires qui consentiraient à travailler sous les ordres du nouveau Vicaire apostolique, et à fournir à cette mission et aux districts qui en dépendent une recrue de missionnaires élevés et formés dans la maison de Paris, rue du Bac.

Cette augmentation d'ouvriers est très importante, et il n'y a qu'un corps ou de religieux ou d'ecclésiastiques zélés qui puisse désormais réparer les brèches que le temps et les circonstances ont faites à cette mission autrefois si florissante.

(Arch. de la Marine, de l'Institut et S. J.)

## II

**Lettre du P. Bourgeois, supérieur des Français,  
à Son Excellence Mgr l'Evêque de Nankin,  
administrateur du diocèse de Pékin.**

*Pékin, 29 octobre 1774.*

Illustrissime et excellentissime præsul, supplices recurrimus ad Excellentiam Vestram. In proximo est totalis destructio S<sup>ts</sup> nostræ. De illâ jam actum est in Europâ et Macaï. Bulla destructionis mox perveniet ad manus nostras juridice.

Inter tot angores et luctus, quibus nos premit optimæ matris destructio unum est etiam quod nos incredibiliter cruciat ni provideat Excellentia<sup>væ</sup> zelus et prudentia singularis, benigne interpretans mentem summi Pontificis. Vinea ista quam plantavimus et quam a pluribus sæculis tot curis ac laboribus excoluimus, eradicabitur et penitus arecet ; videbitque excellentia<sup>væ</sup> oves suas errare sine pastore, sine pabulo.

Bulla destructionis dicit, quod locorum Ordinarii, iis, qui a regulari Soc. Jesu instituto ad presbyterorum sæcularium statum transierint, pro suo arbitrio poterunt denegare vel concedere approbationes, iis vero qui in domibus antea ad Societatem pertinentibus vivent, iidem locorum Ordinarii approbationes nunquam concedent.

1. Non possumus redire in Europam sine licentia Imperatoris ; hæc recusata est Patri Josepho annis abhinc duobus, et P. Archangelo, anno elapso ; nemini conceditur, imo imperator nunc exigit ab istis, qui veniunt, ut polliceantur se nunquam redituros.

2. Non possumus relinquere nostras domos quia sunt Koan-ti. Has imperator nobis determinavit habitandas, nec sineret nos manere in aliis. Præterea in Sinis, homines inuptos vivere in domibus privatorum, ubi sunt uxores et inuptæ, hoc nequidem fingi potest ab iis qui norunt mores Pekinorum.

3. Non est qui hic et nunc possit nos supplere. Ex quatuor Propagandistis, qui hic sunt, solus fere pater Josephus potest curare unam Christianitatem, non potest plures, ut ipse fatetur et scribit ad Excellentiam V<sup>am</sup> ; non etiam possunt expectari, qui veniant, recentes missionarii. Imperator admittit paucos, et illi pauci, qui nondum sunt in viâ, etiamsi pervenerint, nonnisi post aliquot annos exercere poterunt suum ministerium.

Undè si Excellentia V<sup>a</sup> non interpretatur benigne mentem S<sup>i</sup> Pontificis, consequens foret id quod primum diximus, scilicet quod tres nostræ ecclesiæ Pekinenses et missiones nostræ quæ sunt in *Leao-Tong*, *Chum-te-Fou*, *Suen-hoa-Fou*, *Ou-la-ha-ta*, *Yuang-Ping-fou*, et multæ aliæ essent sine pastore, sine pabulo, et nostri christiani velut excommunicati omnibusque S<sup>te</sup> Ecclesiæ auxiliis privati, atque sine illorum culpâ penitè destituti.

Certe non feret istud sollicitudo pastoralis Excellentie V<sup>æ</sup> ; neque enim auditum est unquam quòd episcopus, quem Deus posuit ut regat ecclesiam, permiserit oves suas misere perire sine pastore et sine ullo pabulo. Precamur supplices Excellentiam Vestram ut nobis christianorumque nostrorum afflictissimis rebus succurrat. Id potest. Summus Pontifex, dum jubet nos deserere nostras domos, ut possimus approbari, intendit Europam, ubi res est facilis ; non intendit Sinas, ubi res est impossibilis. Excellentia V<sup>a</sup> interpretabitur benigne ejus mentem. Si postea edoctus rerum statum urgeat Summus Pontifex, quidquid accadat scandali et periculi, cum debita reverentia, in hoc ut in cæteris omnibus, obtemperabimus.

F. BOURGEOIS et alii missionarii.

(Archives S. J.)

### III

#### INSTRUCTIONS copiées sur le carnet de Mgr de Laimbeckhoven, conservé aux Archives S. J.

Pro anno 1775 17 junii pervenit Breve cassationis S<sup>ta</sup> cum instructione quomodo promulgari deberet.

3/. Instructio de promulgando *brevi* ita sonat : Rev. Domine, uti Frater, Apostolicum Breve quo SS. D. N. Clemens XIV Societatem Jesu penitus extinctam atque suppressam declaravit hisce meis litteris alligatum ad te mitto, ut illud debitæ executioni mandari facias, non modo in diœcesi tuâ propriâ Nankinensi, sed etiam in eâ Pekini, quam *jure ac titulo* administratoris gubernas. Tanta est opinio quam de tuis virtutibus ac præsertim de obsequio et fide erga hanc S. apost. Sedem habeo, ut dubitare nequeam quin hoc negotium etsi plenum amaritudine sollicite tamen atque exacte conficias.

Quoad Pekini diœcesim expediens videtur ut unum ex Brevis antedicti exemplaribus tuâ manu subscriptum et authentice munitum ad Patrem Josephum Mariam carmelitam exalceatum deferri cures, ipsumque tuis litteris delegatum etiam Sedis apostolicæ constituas. Eidem in mandatis dabis ut omnes et singulos extinctæ Societatis apud aulam degentes conveniat, eosque suppressionem Ordinis jam factam aperiat absque ullo strepitu, atque idem faciat per litteras cum cæteris omnibus quos noverit extrâ Pekinensem diœcesim morari. Hoc etiam sic præcipies ut ab unoquoque eorum suppressionis acceptationem atque obedientiam in scriptis exigat, ità ut neminem amplius aboliti instituti superiorem generalem vel subalternum agnos-

cant, sed omnes tanquam veri et simplices praesbyteri seculares ab ordinario loci pendere, atque ipsi tantummodo obtemperare velle declarent. Hoc addes præterea ut illis notum faciat nullas amplius habere facultates praesertim prædicandi et audiendi confessiones, cum omnes cessaverint quas per organum P. Generalis vel per alium quemcumque ordinis extincti superiorem accepissent. Eis tamen aut eorum cuilibet qui Breve suppressionis cum declarationibus et cautelis prædictis acceptaverit, neque cum aliis degens communitatem ullam formalem ac veram constituerit sub aliquo superiore vel capite quocumque suppressi Ordinis, poterit Amplitudo tua utendo facultatibus in epistolis expressis, cujus exemplar hic adjungo, per dictum P. Josephum Mariam, suas proprias usque ad novum ordinem S<sup>æ</sup> Sedis ita communicare, ut in arbitrio tuo sit tuorumque successorum eas postea omnibus vel singulis in totum vel in partem revocare.

At circa *bonorum possessiones* quæ usque ad missionem extinctæ Societatis spectarunt, sive sint ecclesiæ sive domus aut alia quæcumque, amplitudo tua declarabit ac declarari faciet eorum dominia nunc esse apostolicæ Sedis, sed fructus ac proventus omnes impendi debere in beneficium ipsius missionis ad quam pertinebant juxta placitum ac dispositionem Ordinarii, qui poterit interim permittere ut eorum precaria veluti possessione fruantur.

Monebit et moneri faciet amplitudo tua omnes et singulos aboliti Ordinis socios, ne quid avertant aut distrahant bonorum mobilium ac praesertim saerarum suppellectilium, cum hæc omnia æquè in dominium transierint apostolicæ Sedis, et religiosè servari debeant tam pro futuris missionariis quam pro iis qui nunc obtemperantes, locum in missione quam exercent legitime et Ordinarii permissu retinebunt.

Si quis autem, quod futurum non arbitror, Brevi apostolico parere noluerit, huic Amplitudo tua nullas omnino facultates concedet, imo ipsi serio graviterque mandabit ut deinceps abstineat ab omni ministerio sive prædicandi sive audiendi confessiones aut animas quascumque dirigendi, ne laquei plexantur christianorum conscientis (sic).

In quo si quis contumax diversimode se gerere voluerit, eum tui muneris erit ut debite punias atque compescas.

Hæc omnia diligenter curabis, tam in diœcesi Peki-nensi per P. Josephum Mariam quam per teipsum in diœcesi Nankinensi atque aliis provinciis à tuo regimine dependentibus, executioni quanto citius mandari; atque omnibus ritè perfectis atque adimpletis, erit necesse ut relationem conficias huic Sæ Congregationi mittendam per Macai procuratorem, cui tum documenta acceptationis a singulis extinctæ Societatis individuis subscripta subjectis, tum notam honorum mobilium atque immobilium simul cum fructibus et oneribus ad eadem pertinentibus, atque omnibus aliis quorum nos fieri certiores opportune censebis.

Atque sic Deum oro ut Amplitudo tua, etc...

Romæ, 20 janv. 1774.

Joseph. Mar. Carl. præfect.

Stephanus Borgia, Secret.

*Decretum Sacræ Congregationis particularis de Propagandâ*

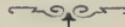
*Fide habitæ die 3 januarii 1778.*

Cum propter vestam Imperii Sinici amplitudinem ac immensas locorum distantias Pontifices maximi Alexander VII, Clemens IX et Clemens X nonnullos ibi constituerint Vicariatus apostolicos ab omnibus prorsùs independentes episcopis et sanctæ huic Sedi tantummodo subjectos, cumque Alexander VIII, non modo suâ sponte ac consilio, sed repetitis precibus inductus Serenissimi Petri Lusitaniæ regis à diœcesi Macaonensi duas novas diœceses Pekinensem et Nankinensem tunc fundatas itâ distraxerit ac separaverit, ut nullam in posterum ab illâ dependentiam haberent, idque ipsum Innocentius XII apertè confirmavit in eo Brevi apostolico quod incipit *E sublimi*, atque editum est die 15 octobris 1696, insuperque dictarum diœcesum separatio ple-

num ac pacificum a tot annis, atque à successivis Regum Lusitaniæ nominationibus non modo possessionis, sed etiam assensus robur obtinuerit, Sacra Congregatio declaravit atque omni meliori formâ declarat, nullam penitùs Episcopo Macaonensi auctoritatem sive ordinariam sen delegatam competere super vicariatibus antedictis et super ecclesiâ Nankinensi atque aliâ Pekinensi, quæ modo ob episcopi proprii deficientiam, nomine S. Sedis per Episcopum Nankinensem administratur ac regitur.

Datum Romæ ex ædibus ejusdem S. Congregationis die 3 januarii 1778.

*(Archives de la Propagande et S. J.)*



## IV

### Decretum Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, habitae die 16<sup>a</sup> Januarii 1778, de rebus Indiarum Orientalium.

Relatis ad Emin<sup>o</sup> et Rev<sup>o</sup> Dom. D. Cardinali Boschi Ponente infrascriptis dubiis propositis à R. P. D. Godefrido episcopo Nankinensi in Sinis videlicet.

1. Utrum ego (episcopus scilicet Nankinensis) per hos XIX annos legitimus fuerim Pekinensis ecclesiae administrator, an verò intrusus, ut episcopus Macaensi contendit ? 2. Utrum legitime et quo jure me dejicere attentaverit tam longa et pacificâ possessione ? et utrum validè se immiserit in Pekinensis Ecclesiae administrationem ? 3. Quid censendum de valore actuum tam suorum quam ejus asserti Vic. gen. P. Espinha ? 4. Utrum P. Josephus M. à Sa Teresia sit legitimus vices gerens episcopi Nankinensis pro ecclesia Pekinensi ?... Emin. et RR. PP. responderunt : *Ad primum* : affirmative quoad primam partem, negative quoad secundam. *Ad secundum* : Neque legitime, neque ullo jure Macaonensis Nankinensem justa et pacificâ possessione dejicere tentavit, et omninò invalide se immisit in Pekinensis ecclesiae administrationem. *Ad tertium* : Actus omnes tam episcopi Macaensis quam P. Espinhæ aut vicarii cujuscunque quoad dioccesim Pekinensem sunt nulli et invalidi. *Ad quartum* : affirmative. Intinetur per D. episcopum Nankinensem sive ejus vices

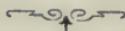
gerentem in urbe Pekini P. Espinhæ ut omninò vicariatum dimittat ; sin minus, idem episcopus procedat ad Censuras, circumscriptis omnibus ejus actibus.

Datum Romæ in ædibus dictæ Sæ Congreg. die 29 januarii 1778.

*C. Cardinal de Castelli, præf. Sæ Congreg. de Propagandâ Fide ad Em. episcopum Nankinensem. Romæ, 29 januar 1778.*

Illustrissime ac Reverendissime Domine, uti Frater. Ex adnexis dubiorum resolutionibus probè intelliget amplitudo tua, quodnam sit hujus Sacræ Congregationis iudicium de illegitimâ et nefastâ Episcopi Macaensis invasione in diœcesim Pekinensem et quomodo animadverti debeat in ejus assertum Vicarium Generalem P. Espinhæ teterimi istius schismatis authorem. Et quoniam Eminentissimi Patres nihil magis cofde habent quam ut gliscenti huic malo remedium quam citissime adhibeatur ideirco et jam operam dederunt et nunc curabunt majori contentione ut fidelissima Lusitaniæ Regina, quæ jam in tantâ rerum sacrarum profanatione edocta est, nominationem Pekinensis épiscopi maturet, nec sinat pervicaces istos ecclesiasticæ juridictionis violatores diutius Regio ejus nomine, per summam injuriam, abuti. Te interim S. Congregatio bono animo esse jubet, confidens fore ut brevi pristina istis missionibus tranquillitas, Summo Pontifice piissimaque Regina adjuvantibus, feliciter restituatur.

*(Archives de la Propagande, à Rome).*



## V

**Exemplar libelli supplicis à missionariis Gallis,  
d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas, ad excell.  
et rever. Dominum Primatem Goanum missi,  
die 26<sup>a</sup> Julii 1780, Pekini.**

---

Exc<sup>e</sup> atque rev<sup>e</sup> Domine, injuriis gravissimis laceſſiti, et in exercitio propagandæ fidei omnimodè vexati, ad exc<sup>am</sup> et rev<sup>am</sup> Dominationem V<sup>am</sup> missionarii Galli Pekini degentes infrà subscripti recurrunt, ut eis opem ferre dignetur; quod ut præſtare poſſit, ſævientis tempeſtatis exordium et ſeriem oculis Excellentiæ V<sup>æ</sup> Rev<sup>mæ</sup> ſubjicimus.

Cum a pluribus annis proprio viduata paſtore exiſtaret hæc Pekinensis eccleſia, ecce initio menſis decembris anni proximè elapſi pervenit nuntium, nominatum fuiſſe in episcopum Pekinensem R<sup>um</sup> P. Joannem Damascenum ordinis S<sup>i</sup> Auguſtini profeſſum, S<sup>æ</sup> Congregationis miſſionarium; ſtatimque pervenit ad dictum R. P. epistoſta D<sup>ni</sup> Stephani Borgia S<sup>æ</sup> Congregationis ſecretarii, quam ipſe R. P. J. Damascenus plurimis miſſionariis eum gratulationis cauſâ adeuntibus legendam exhibuit, in quâ monebatur quod fideliffiſſima Luſitanorum Regina, ægrè quidem, ſed tandem eorum precibus devicta, Spiritu Sancto afflante, eum in episcopum Pekinensem nominaret; quodque per viam Luſitaniæ litteras pontificias accepturus eſſet, quibus adjunctæ fuerant inſtructiones regiæ quibus parere, ſeque ſimul gratum et memorem erga fideliffiſſimam reginam ex-

hibere deberet. Elapsis postea pluribus mensibus pervenerunt Pekinum intra majorem hebdomadam illustrissimus Dnus Nathanael Burger episcopus Delconensis Vicarius apostolicus in provinciâ Chansi, et Dnus Franciscus Tieng, Sacerdos Sinensis, Sacrae Congreg<sup>nis</sup> missionarius ; die autem Sabbati St<sup>i</sup> R. P. Joan. Damascenus ad dominum Josephum Bernardum d'Almeyra Lusitanum epistolam misit, in qua dicebat se bullas quibus ad nominationem Serenissimae fidelissimaeque Lusitaniae reginae in episcopum Pekinensem promoveretur, jam recepisse, atque ubi ea quae à Macaonensi gubernatore mitterentur regiae voluntatis significationes ad eum pervenissent, se consecrationis munus recepturum. Cum autem jam Cantone scriptum fuisset, duas naves quae Ulyssipone profectae Macaam pervenerant circa medium anni 1779 et ibi per multos menses mansissent, nullam circa Pekinensem stationem providentiam attulisse, atque hic interea à quibusdam missionariis quorum studia satis nota erant, secreto aliquid deliberari cerneretur, nec Dominum Delconensem privatim alloqui caeteris missionariis liceret, rei exitum expectabamus ; cum Mercurii in octavâ Paschae à R. P. Eusebio S<sup>ae</sup> Congregationis Missionario audivimus, bullas quas recepisse se scripserat R. P. Joan. Damas<sup>us</sup> ab ipso reipsa non haberi, nec certam ullam pervenisse notitiam de brevi perventuris regiae voluntatis significationibus, atque tantummodo à R. P. Joan. Damas<sup>no</sup> haberi exemplar informationum ante pontificiam promotionem fieri solitarum, cum epistola Eminentissimi Cardinalis S<sup>ae</sup> Cong<sup>nis</sup> praefecti, in qua bullas jam pervenisse conjiciebat, et ideo pontificiam dispensationem ut ab uno tantum episcopo consecrari posset novus episcopus ad eum mittebat ; nihilominus tamen monuit R. P. Eusebius quod ad consecrationem cito peragendam urgent hujus factionis socii, et quod etiam ad hoc statuta videretur dominica proxime sequens.

Cum ergo tale scandalum cuperemus pacifice si fieri posset impedire, die sequenti summo mane dictus Franciscus Bourgeois ad Dominum Delconensem, cum quo ab aliquot annis litterarum commercium habebat, epistolam scripsit, cui cum sero adhuc responsio facta non esset,

fortius urgendum esse intelleximus ; cernentesque non solum injuriam afferri juribus regii patronatus, ad quæ nos etsi exteri tuenda et observanda etiam tenemur, sed insuper leges quoque ecclesiasticas, Sacrosque Canones contemni, statim ipsâ eâdem die R. P. Josepho à S. Theresia Sæ Congregationis missionario protestationes transmisimus exhibendas tum consecratori episcopo, tum consecrando : quibus monebamus nos non tantum ejusmodi consecrationi sine litteris apostolicis in formâ legitimâ aut faciendæ resistere, sed nec unquam eum qui sic consecratus esset in legitimum episcopum agnituros, donec quod juris est peractum fuerit.

Protestationem hujusmodi non misit ante consecrationem P. Petrus Cibot, non aliâ de causâ nisi quod, cum tunc aegrotaret, jussimus eum de hujusmodi molestissimis negotiis tantisper non cogitare, qui postea, factâ consecratione, statim contrâ jurisdictionis usurpationem datâ ad R. P. Damascenum epistola insurrexit. Altera vero die, quæ erat dies Veneris, missionarii Lusitani suam quoque protestationem transmiserunt. Nullâ autem factâ ad dictas protestationes responsione, die Sabbati paulò ante noctem ad domum nostram pervenit D. Moysius Cipolla, qui ante extinctionem Societatis apud missionarios Lusitanos debebat, nunc cum missionariis S. Congregationis commoratur, invitans ad consecrationem sequenti die faciendam, cui neque nos, neque D. Josephus Amiot missionis nostræ gallicæ senior adesse volumus, nec ullus præter D. Felicem de Rocha ex missionariis lusitanis adfuit. Die vero dominica mane, horâ circiter sexta, pervenit ad D. Fr. Bourgeois responsio D. Episcopi Delconensis in quâ clare fatetur bullas non haberi, sed ea documenta quæ plenam fidem faciunt tum nominationis regie tum confirmationis pontificiæ et expeditionis litterarum apostolicarum Romæ per Lusitaniam factæ ; unde ad consecrationem se processurum demittat, etsi fateatur protestationes nostras illegitimas appellari non posse, utpote quæ constitutione Bonifacii VIII *Injunctæ* inuitantur. Ex iis autem qui dietæ consecrationi adfuerunt, scitur nullum mandatum apostolicum quo in Pekinensem episcopum constituatur R. P. Joan. Damascenus, qui pos-

tea Joannis Salusti episcopi Pekini subscriptione usus est, lectum fuisse; sed eo consecrationis tempore quo juxta, pontificale romanum legi debebat, lecta fuisse diversa scripta, in quibus de facta confirmatione pontificia, aut missis bullis mentio habebatur, atque his lectis, astanti populo à domino Tieng sacerdote sinensi denunciatum fuisse quod ad præsentationem Lusitaniæ Reginæ D. Joannes Damascenus, qui sinensi nomine Gon appellatur, fuisset à Summo Pontifice in episcopum Pekinensem constitutus, nullusque jam præter eum jurisdictionem episcopalem hic haberet.

Facta est hæc consecratio Dominicâ *in albis*, secunda Aprilis in ecclesiâ Pekinensi S<sup>æ</sup> Congregationis à Dno episcopo Delconensi, duorum episcoporum assistentium vicem suppletibus Dno Felice de Rocha missionario Lusitano, et R<sup>o</sup> P. Josepho à Sancta Theresia S<sup>æ</sup> Congregationis missionario, præsentibus pluribus aliis missionariis, vel ministrantibus, vel spectantibus. Etsi post denunciationem factam plebi à Dno Tieng sperandum non esset D. Joannem Salusti in usurpandâ jurisdictione non ulterius processurum, judicavimus tamen non esse quamprimùm monendos à nobis christianos quod nullam haberet jurisdictionem, et statim accepimus spargi contra nos atroces calumnias; nempe quod ideò Bullæ ad D. Joannem Salusti non pervenissent, quod postquam ex Macaonensi aut Cantonensi civitate missæ fuissent, eas missionarii alique tum lusitani tum galli furati fuissent. Item vulgatum est quod jam nullas haberemus exercendi sacri ministerii facultates, et quod hoc ipsum 12 aprilis nobis significandum foret, atque reipsâ 12 aprilis mane à Dno Francisco Xaverio Lan sacerdote sinensi ex nostrâ domo delatum est ad nos *quatuor* folium apertum propria manu Dni Joannis Damasceni conscriptum, continens intimationem suspensionis dictarum facultatum; cujusmodi scriptum cum tres è nobis recipere nollent, utpote ab homine nullam jurisdictionem habente missum, quartus illud quod ad eum dirigebatur accepit addens se non nisi ad faciendam fidem de usurpatâ jurisdictione recipere.

Cum ultrâ jam silere nefas esset, 13 aprilis Dnus d'Oilières, congregatis aliquot personis in sacello Confraterni-

tatis Sanctissimi Sacramenti, quæ in nostrâ ecclesiâ erecta est, et cujus cura ipsi commissa est, coram illis exposuit ea omnia quæ in hoc negotio à Christianis sciri necesse erat, ut per eos sine strepitu alii christiani commonerentur, atque interdum privatim eos qui ad nos conveniebant similiter commonuimus, docentes eos, quod vi verborum illorum constitutionis Bonifacii VIII « nullique eo absque dictarum litterarum (Pontificiarum scilicet) ostensione recipiant, aut eis pareant, vel intendant », jurisdictionem D. Joannis Salusti nobis non liceret agnoscere, simulque dicte constitutionis compendium sinico idiomate versum eis legendum exhibebamus. Statim autem affigi cæperunt intra atrium, quod est ante templum, missionariorum S<sup>æ</sup>e Congregationis diversa folia sinico idiomate scripta, injuriosa nobis et jurisdictionem D. Joannes Salusti fictis rationibus adstruentia, simulque ad plebem habiti sunt in templo à dicti D. Joannis Salusti sectatoribus missionariis sermones injuriosi nobis, et ex aliis etiam capitibus damnandi.

Prodiit nomine D. Delconensis scriptum injuriosum contra D. d'Ollières quem ea dixisse accusabat quæ nec dixerat, nec dixisse poterat. In locum autem illius scripti aliud postea edidit in quo de dicto D. d'Ollières cum contemptu loquens, aliqua præcedentis scripti verba retractabat.

Prodiit eodem fere tempore scriptum typis impressum titulo mandati (mandement) D. episcopi Pekinensis, tum Pekini, tum per provincias vulgandum, in quo de sua promotione, consecratione et auctoritate omnes commonet, verbis itâ incautis utens, ut si ad magistratus cognitionem pervenisset, gravissimam adversus christianos persecutionem movisset, non obstantibus autem seriis circa illius divulgationem factis et admonitionibus. Die dominica 16 aprilis, summo mane, ad januam Ecclesiæ nostræ et ad exteriorem sacelli confraternitatis Sanctissimi Sacramenti, furtim affixum est, atque etiam extrâ Pekinum fuisse missum accepimus.

Prodiit scriptum in quo D. Joannes Salusti sectatorum suorum sacerdotum catalogum referebat, cæteros facultatibus carere denuntians, in quo catalogo non tantum appo-

sita sunt nomina aliquorum de quibus dubium erat an ejus partes sequerentur; sed et postquam scripto ipsi responsum fuit à R. P. Eusebio Ordinis Min. strictæ observantiæ S. Congregationis missionario quod ejus jurisdictionem non agnosceret, itemque à Josepho Amiot domûs nostræ seniore missionario ad D. Aloysium Poirot acerrimum hujus factionis promotorem, fuscè scriptum fuisset, quod jurisdictionem D. Salusti non agnosceret, quod à Dno Salusti ignorari non potuit, nihilominus utriusque nomen in hoc catalogo continuò affixo ad hunc usque diem appositum remansit.

Prodiit indecens omnino scriptum contra viduam unam moribus irreprehensibilem et famâ integerrimâ fruentem apud omnes, quæ apud patrem et matrem commemorans unâ cum filia et sorore tempus inter pietatis officia et faminarum puellarumque instructiones dividit; cumque personas ejusdem sexûs calumnias disseminantes modestè refutasset, aliasque ut solito more ad nos pro confessionibus accedere tuto perseverarent, hortata esset, placuit Dno J. Salusti affixo per plures menses scripto eam injuriis oppelere.

Prodiit scriptum in quo D. Joannes Salusti nos quatuor nominatim appellans iterum monet christianos ne ad nos pro confessionibus accedant.

Prodiit proluxa expositio seu dissertatio erroribus et fictis assertionibus plena circa præsentem quæstionem quæ usque nunc in ambulacro prope ecclesiam missionariorum S. Congregationis affixa remanet, nomine D. Francisci Zan sacerdotis sinensis nostræ domûs; qui se de mandato D. Joannis Salusti christianos in his rebus edocere dicit, quæ dissertatio impressa quoque fert signa gentilitia prætensi episcopi Pekinensis. In hâc autem dissertatione clare dicitur bullas non haberi, affirmatur tamen eas ad Sinas missas fuisse; haberi verò testimonium authenticum à Sacra Congregatione de expeditione bullarum; tres autem summos pontifices successive declarasse litteras à Sa Congregatione de Propaganda fide emanatas vim bullarum obtinere, ac propterea constitutionem Bonifacii tam posse mitius explicari quam præceptum jejunii, quo non obstante, ægro-

lis carnes conceduntur, et præceptum de non occidendo, quo non obstante, in justo bello hostes occiduntur.

Hæc vero scripta quæ publice christianis legenda proponebantur et affixa longo tempore permanserunt, interdum mutatis aliquot vocibus renovabantur, nec licuit nobis omnes ejusmodi variationes transcribi curare, imò cum die dominicâ 18 Junii christianus quidam exemplar folii prius ibi affixi cum recentiori paululum immutato compararet, repente adveniens D. Aloysius Cipolla, qui hunc christiânum non sequi partes Dni J. Salusti sciebat, eum non solum injuriis prosecutus est, sed et inflictis, pluribus alapis percussit, presentibus duobus aliis christianis.

Interèa vero dum ejusmodi scripta affixa permanebant, convitiabantur adversum nos in ipso templo factionis missionarii.

16 Aprilis D. Aloysius Poirot domus nostræ missionarius contra nos verba fecit eoràm christianis in sacello quod missionarii S<sup>æ</sup> Congr<sup>nis</sup> habent in pago dicto Hai-tien, duabus circiter leucis ab urbe non longe ab hortis imperatoris.

14 Maii, in festo S. Pentecostes, D. Joannes Salusti, assistentibus ab utroque latere D. Joanne Mathæo de Ventavon, nostræ domus missionario, et D. Francisco Xaverio Zan, utroque stolâ et superpelliceo induto, cum in templo sedisset, incepit D. Franciscus X<sup>us</sup> Zan contra sacerdotes qui jurisdictionem D. Salusti non agnoscunt, acriter invehi, eos Russis similes esse pronuntians. De validitate autem sacramentorum quæ à nobis ministrantur ità inconsulte ac temere locutus est, ut christiani intellexerint eum declarasse vel ipsum baptismum à nobis collatum nullum esse.

Pluries contra missionarios non obediētes Dno Salusti verba fecit in templo missionariorum S<sup>æ</sup> Congr<sup>nis</sup> D. Alus Cipolla in modum collationis, interrogante uno puero ad id preparato, et ex testibus qui adfuerant accepimus, quod 18 Junii in ejusmodi collatione dixerit nos mahumetanis esse similes.

Cum autem sermo habitus à D<sup>o</sup> Zan in festo Pentecostes rûmorem non levem excitasset inter christianos, Dus d'Ollières cui ex officio specialis christianorum cura incumbit

bit, in sacello confraternitatis explicuit, quanam esset differentia inter legitima ministeria et valide collata sacramenta, probavitque nos tam valide quam legitime ministrare, præscindendo an concionatoris an auditorum culpâ sparsus fuerit error circa ministrationem invalidam baptismi et cæterorum omnium sacramentorum.

At D. Joannes Salusti scripto affixo questus est, fuisse qui sparserint sacerdotem Zan dixisse in concione sacramenta omnia à nobis sine effectu ministrari, quod dici ab eo non potuisse arguit, tum ex sufficienti dicti sacerdotis Zan doctrinâ, tum ex suâ et alterius sacerdotis præsentia : quo scripto non obstante, affirmare perseveraverunt christiani à dicto sacerdote Zan dicta fuisse ejusmodi verba.

Sed et eodem tempore ad decipiendam plebem affixa est versio sinica epistolæ gratulatoriæ Dni Nankinensis, qui anno præterito famulum proprium Cantonem miserat, ut litteras Europæas ad se directas acciperet à P. Candido Sæ Congnis missionario. P. vero Candidus per dictum famulum ad Dum Nankinensem scripsit de promotione D. J. Salusti, atque interim litteras Europæas quæ ad Dum Nankinensem dirigebantur Pekingum misit, ut inde ad D. Nankinensem deferrentur datâ occasione, quæ omnia ex litteris ipsius D. Nankinensis cognovimus.

Dùm autem omnia moverentur à D<sup>o</sup> J. Salusti et ejus sectatoribus ut plebs incauta ad ejus partes traheretur, interea ille censuras defectu jurisdictionis inanes, adversus nos ferre præsumebat, datis ad nos libellis in quibus etiam injurias calumniis intermiscibat.

23 maii, venit ad domum nostram D. Cipolla, quem sequebatur famulus ex domo missionariorum Sæ Congnis, qui libellum ejusmodi apud unumquemque ex nobis quatuor reliquit, in quo D. J. Salusti declarabat nos ipso facto suspensos à sacris, si confessiones adhuc audiremus.

17 junii, horâ circiter octava serotina, D<sup>us</sup> Mat. de Ventavon famulum deduxit ad D. d'Ollières, cui à dicto famulo tradi se præsentem curavit libellum apertum D. J. Salusti, in quo post injurias et calumnias tandem præcipere attentabat ut ab omni officio missionarii et sacerdotis

abstineret, excommunicatum ipso facto declarans si intra tres dies non pareret.

Accepimus autem 1<sup>a</sup> Julii jam affixum esse in ambulacro prope ecclesiam missionariorum S<sup>æ</sup> Congnis prætensam sententiam excommunicationis adversus D. d'Ollières sinico idiomate conscriptam, atque die Lunæ 3<sup>a</sup> Julii, mane horâ circiter quintâ, affixum est furtim ad valvas ecclesiæ nostræ exemplar sinicum prætensæ hujus sententiæ, in quâ D<sup>us</sup> J. Salusti Dum d'Ollières Satanæ tradit et vitandum declarat ; quod exemplar statim avulsum à D. d'Ollières asservatur.

Hiscæ autem excessibus et fraudibus etsi paucos ad suas partes traxerint christianos D<sup>us</sup> Salusti ejusque sectatores, plures tamen a sacramentorum frequentatione et à piis operibus deterruerunt, longe maxima christianorum parte à priori agendi modo non deficiente, quorum tamen multi tam assidue aut promissionibus sollicitantur, aut incussis terroribus impugnantur, ut nisi malo prompte incurratur, multorum adhuc pertimescenda sit ruina, et eorum qui jam defecerunt induratio.

Itaque ne in dies scandalum augeatur, atque ut restituatur nobis quæ apostolicis operariis adeo necessaria est bonæ famæ integritas, sicque libere propagationi religionis incumbere possimus, ab Excellentia V<sup>a</sup> Rev<sup>a</sup> postulamus, ut judiciali sententiâ publicè etiam hic promulgandâ definiat :

1<sup>o</sup> Nos resistendo illegitimæ consecrationi D. J. Salusti, et attentatæ ab eo jurisdictionis usurpationi non modo nullam habuisse culpam, sed in hoc legibus ecclesiasticis obtemperasse ;

2<sup>o</sup> Tam illum tam eos qui in dictis attentatis ei operam dedere, aut ejus partes secuti sunt, contra easdem leges graviter deliquisse ;

3<sup>o</sup> Quidquid ab eo contra nos, sive facultates sacramentorum administrandi suspensas declarando, sive censuras intimando aut promulgando, attentatum fuit, irritum et inane nulliusque roboris extitisse, nec nisi scandalum perpetratum fuisse.

4<sup>o</sup> Postulamus insuper ut scripta omnia, quæ aut pro adstruenda auctoritate dicti D. J. Salusti prætensi (pré-

tendu) episcopi Pekinensis, aut contra eos qui ejus attentatis restiterunt, affixa fuere ; præsertim in ecclesiâ aut prope ecclesiam missionariorum Sæ Congnis aut alibi aliquo modo vulgata sunt, supprimi præcipiat, aliqua similia in posterum affligi aut publicari aut per domos circumferri districte prohibeat.

5° Ut sententiam hanc jubeat sinico idiomate translata ad valvas ecclesiarum singularum atque etiam missionariorum Sæ Congnis tribus diebus festis aut dominicis toto tempore quo Christiani ad templum conveniunt, affixam manere ; atque hoc et cætera alia seu præcipienda, seu vetanda præcipiat, aut vetet sub penis pro prudentiâ et zelo Excellentiæ Væ Revæ definiendis.

Sed insuper postulamus atque enixe rogamus ut nos nostramque missionem præmunire dignetur adversus gravissimam perturbationem, quæ ob magnam locorum distantiam difficilemque recursum facile accidere potest. Vix dubitari potest quin à serenissimâ fidelissimâque Lusitaniæ regina in episcopum Pekinensem nominatus sit D. J. Salusti, atque à summo pontifice confirmatus fuerit, Bullæque ad Lusitaniam missæ sint, quæ ob causas nobis ignotas ad Sinas missæ non fuerunt. Fieri ergo potest ut his causis cessantibus, nondum vero rescitis iis quæ hic acta sunt, mittantur tum litteræ pontificiæ tum regiæ voluntatis significationes. At enim summus pontifex Julius II in constitutione quæ incipit *Romani pontificis providentia* refert quod Alexander V Bonifacii prædecessoris inhærendo vestigiis constitutionem quæ incipit *Ex injuncto* ediderit, in quâ penam privationis omnis juris ex provisionibus acquisiti eo ipso incurrendam decrevit, non solum contra eos qui in procurandâ sibi litterarum apostolicarum expeditione ad receptionem inclusivè negligentés existerent, quod primo loco commemorat ; sed et in eos qui absque litteris provisionis in formâ, per se vel alios in spiritualibus vel temporalibus ingerere se, aut ullam jurisdictionem exercere præsumerent, quos simili pena innodat. Constitutionem hanc simul ac constitutionem Bonifacii VIII summus pontifex Julius II quoad futura tempora innovat et confirmat, etiam quoad penas et censuras, etiam privationis. Paulus

autem quartus in constitutione quæ incipit *Incumbentia nobis* constitutionem quoque Alexandri V refert eamque iterum confirmat et innovat. Nunc vero notorie constat et hic nulla tergiversatione celari potest quod D<sup>ns</sup> J. Salusti sine litteris provisionis in formâ jurisdictionem usurpaverit ; quod enim bullas non habeat ab ipsis etiam Sinensibus christianis clarè cognoscitur, à quibus Bullæ mutata paululum pronuntiatione *Pouculla* vocantur, et in affixo per plures menses de mandato Di J. Salusti scripto eas non haberi legitur prope ipsam missionariorum Sæ Cong<sup>nis</sup> ecclesiam, in atrio per quod ad ecclesiam christiani ingrediuntur, ubi pariter excommunicationum ad ipso D. J. Salusti litarum prætensæ sententiæ affixæ sunt. Undè sequitur quod D. J. Salusti, vi constitutionum pontificiarum supra laudatarum, ipso facto privatus existat omnis juris per provisiones acquisiti, quo jure sublato, bullæ ipsæ provisionem prædictam continentes sine robore existunt.

Scimus equidem pœnas etiam latæ sententiæ indigere declaratione judicis, ut quis in possessione constitutus ad illâ dejiciatur ; at si quis nondum in possessione constitutus notorie culpam commiserit per quam has pœnas incurrit ipsi possessioni accipiendæ opponere se debet quisquis pro jure et legibus stare cupit ; quâ factâ oppositione, ante sententiam judicis absolutionemque à dictâ pœna, nec possessio accipi potest, nec si per vim accipiatur ullo effectu potitur. Nec obstat potest quod in Bullis vulgo detur absolutio à pœnis et censuris ad effectum earum consequendam ; neque enim ejusmodi absolutio includere etiam valet pœnas post datam bullarum incuras.

Nec in casu præsentis absolutio à pœnâ privationis, restitutioque in jus à quo per usurpatam jurisdictionem excidit D. Joannes Salusti, absque consensu patroni concedi potest. Cum enim sedes ipso facto vacare declaratur, per constitutionem Alexandri V, statim competit Patrono jus eius privari non potest ; nec obstat quod in eo loco ubi Alexander V ecclesias eorum qui in procuranda per se vel alios bullarum expeditione negligentes ultra certum tempus existerent, ex eâ die vacare declarat, simul Apostolicæ Sedis dispositioni specialiter reservatas esse decernat, cum-

que simili pœna eos innodet, qui absque litteris provisionis in forma ullam jurisdictionem per se vel per alios exercere præsumerent ; videantur quoque tunc dictæ ecclesiæ Sedis Apostolicæ dispositioni specialiter reservari ; totam enim difficultatem tollunt ipsæ Bullæ erectionis episcopatus Pekinensis, in quibus summus pontifex declarat nominationem et præsentationem pro episcopatu Pekinensi ad fidelissimum Lusitaniæ regem pertinere quoties dictam sedem Pekinensem quovis modo, etiam apud Sedem Apostolicam vacare contigerit, cum igitur possessioni vi bullarum priorum fortè advenientium accipiendæ nos opponere debeamus, ut tutiores in ejusmodi oppositione existamus contrâ attentata D. Joannis Salusti ; postulamus ab excellentia Vestra Revma, ut judiciali sententiâ prohibeat, ut dictus D. Joannes Salusti per leges canonicas privatus omnis juris ex prioribus provisionibus quomodolibet acquisiti, prætextu bullarum priorum quarumcumque forte ad ejus manus pervenientium, possessionem ullam accipere aut jurisdictionem exercere præsumat, absque novis bullis novam promotionem ad novam fidelissimæ reginæ præsentationem factam continentibus omnibusque missionariis districtè vetet, ne ejusmodi possessioni aut jurisdictionis usurpationi consentiant ; irritum insuper et inane decernat quidquid contrâ nos vel latis censuris, vel etiam facultates sacramenta administrandi et Verbum Dei annuntiandi suspensas declarando, attentare præsumeret in prædicto casu, quæ sententia tum ei significetur, tum etiam coram christianis publicetur.

Atque hæc sunt quæ ab Excellentia vestrà reverendissimâ suppliciter petunt infrâ subscripti missionarii, Deum optimum interim exorantes, ut Revman Excellentiam vestram diù incolumem conservet.

Pekini, vigesimâ sexta Julii anno Domini 1780,

*Subscribere* : Deodatus d'OLLIÈRES, miss. apost.

Petrus Martialis CIBOT, miss. apost.

Franciscus BOURGEOIS, miss. apost.

Joannes Paulus COLLAS, miss. apost.

Ce Mémoire est suivi des Pièces justificatives.

Au dos : Chine: — Recours des missionnaires français à la Sainteté de Notre Seigneur et Primat de Goa.

A la suite de ce mémoire on lit :

Litis instrumenta quæ cum supplicii libello mittuntur :

I. Exemplaria à testibus subscripta epistolarum tum R. P. Joannis Damasceni, tum D. Josephi Bernardi d'Almeyda, tum D. Bourgeois, tum protestationem trium missionariorum gallorum et responsionis Dni Episcopi Delconensis ad D. Bourgeois.

II. Exemplaria à testibus subscripta variorum foliorum manu propriâ D. Joannis Salusti scriptorum quæ variis missionariis gallis tradi jussit.

III. Leges ecclesiasticæ quibus innituntur ii qui attentatæ à D. Joanne Salusti jurisdictionis usurpationi resistunt, aut de quibus in superiori libello supplicii fit mentio cum aliquot annotationibus.

IV, V, VI. Exemplaria sinensi idiomate conscripta foliorum in atrio propè ecclesiam missionariorum Sacræ Congregationis pluribus mensibus jussu Dni Salusti affixorum, cum attestazione testium, interpretatione et notis. Transcribi curavit hæc folia R. P. Eusebius Sæ Congregationis missionarius ; postea tradita sunt horum exemplaria Sinensibus honoratis qui ad ecclesiam missionariorum Sæ Congregationis postea iverunt et ibi eadem legerunt, et in fine exemplarium quæ mittuntur subscripserunt.

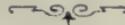
VII. Testimonium honestissimæ vitæ et morum irreprehensibilium viduæ Mauræ Tchao, etc., sinensi idiomate conscriptum cum subscriptionibus, interpretatione et notis.

VIII. Testimonium de paucitate christianorum partes D. Salusti sequentium, et sinensi idiomate conscriptum, cum subscriptionibus interpretatione et notis.

Cuilibet sinico characteri appositus est sonus quo exprimitur colore rubro, addita propria significatione quantum constructio latina permisit. Sinenses scribunt perpendicu-

lariter, et ab una linea ad aliam procedunt versus sinistram. In his vero exemplaribus ab una linea ad aliam procedunt versus dexteram, more tartarico, et sic scriptum fuit pro majori commoditate. Characteres sinenses non sunt compositi ex litteris, sed quilibet character exprimit unam vocem eodem modo quo hic character X exprimit hanc vocem *decem*.

(Archives de la Propagande.)



## VI

### Lettre adressée à M. Bertin, ministre d'Etat, par M. Colas, ex-Jésuite

Pékin, 2 octobre 1780. (1)

Monseigneur,

Jamais cette mission n'a eu un plus grand besoin de votre protection ; elle est attaquée par une partie de ceux qui ont traversé les mers pour la soutenir ; et nous avons la douleur de compter parmi ceux qui la troublent et l'ébranlent, plusieurs de nos anciens confrères. Votre Grandeur s'était déjà aperçue qu'il y avait à Péking plusieurs missionnaires propres à y mettre le trouble. Ils ont formé, ou plutôt ils avaient formé depuis longtemps un parti qui vient d'éclater violemment. En voici l'occasion : Votre Grandeur a su, sans doute longtemps avant nous, que le P. Damascène (Jean), Religieux Augustin, missionnaire de la Propagande, avait été nommé évêque de Péking. On a généralement regardé ici sa promotion comme l'ouvrage de ceux qui viennent de le faire sacrer sans bulles, et sans un mot de lettre de la Cour de Portugal ; tout le monde sait qu'un évêque sans bulles est sans juridiction ; il est de plus très sévèrement défendu de reconnaître un pareil évêque ; que personne, dit la loi, ne le reçoive, ne lui obéisse, n'ait égard à ce qu'il fera s'il n'a montré ses bulles ; nous nous sommes donc trouvés dans l'obligation et

(1) Cette lettre a été imprimée dans la *Revue de l'extrême-Orient*, publiée sous la direction de M. Henri Cordier. — T. II, n° 3. Juillet, août, septembre, p. 298. 1884.

dans la nécessité de ne pas reconnaître le nouvel évêque ; nos remontrances, nos protestations n'ont pu le détourner de se faire sacrer, ni notre patience, ni notre fermeté n'ont pu l'empêcher d'agir avec la dernière violence pour s'emparer de l'autorité et tâcher de nous enlever tous nos chrétiens ; ses bulles n'étant point arrivées comme il s'en était flatté, il a écrit qu'il les avait recues, et le mensonge ayant été découvert avant sa consécration, elle s'est néanmoins faite quelques jours après, de l'avis de ceux de son parti, qui ont tâché, par toutes sortes de voies, de nous tromper, jusqu'au soir de la veille de cette action, que, quelques jours auparavant, nous n'osions pas même imaginer ; nous aurions bien voulu pouvoir cacher ici l'irrégularité d'une pareille conduite. Pendant douze jours, nous avons gardé un silence opiniâtre. Pendant ce temps-là, on allait de maison en maison dire que nous avions volé les bulles, et cette calomnie n'est pas même encore entièrement détruite ; on publiait de tous côtés que nous n'avions plus de pouvoirs et qu'on nous le signifierait incessamment, et nous nous contentions de dire que tout était à l'ordinaire sans nous expliquer davantage. Enfin, on nous a signifié par écrit, qu'il fallait ou reconnaître formellement le nouvel évêque ou renoncer aux fonctions de missionnaires ; il a fallu alors rompre le silence ; on l'a fait avec modération, et cependant ces messieurs ont feint de croire et ont osé dire que nous avions commencé l'attaque ; nous avons été attaqués aussi fortement qu'il était possible, nous n'avons pas laissé ignorer que nous ne plierions pas, parce qu'il était de notre devoir de ne pas plier ; mais nous n'avons rien fait de plus, quoiqu'on n'ait rien omis pour nous pousser à bout. Dans des discours publiés, dans des écrits qu'on nous a signifiés, dans des placards qu'on a tenu affichés pendant plusieurs mois, on ne nous a épargné ni les termes de mépris, ni les injures, ni les calomnies ; on a intimé à chacun une prétendue défense de dire la messe ; on a signifié une sentence d'excommunication à M. d'Ollières. M. de Ventavon, l'âme et l'appui de ce parti, le directeur secret de ces démarches, a eu soin de la lui faire remettre par un domestique en sa présence ;

cette prétendue excommunication a été affichée en langue chinoise ; on a traité de la même sorte M. Espinha, missionnaire portugais. Nous serions déjà excommuniés de la même manière, M. Bourgeois et moi, si cela n'eût gêné ceux de notre maison qui sont de ce parti, à qui l'église eût été interdite durant tout le temps que nous célébrons la messe, car on sait bien que toutes ces prétendues censures ne nous ont rien fait changer dans notre conduite ordinaire. Les violences du Père Damascène et de ses partisans ont produit un effet opposé à celui qu'ils se proposaient : ils n'ont gagné que très peu de chrétiens ; s'ils avaient pu entraîner la foule comme ils l'espéraient, il ne leur eût pas été difficile de s'emparer du temporel et il y a de bonnes preuves que c'est à quoi ils visaient.

Dans ces circonstances fâcheuses, nous venons de faire une perte considérable dans la personne de M. Cibot, mort le 8 d'août, à 3 heures après midi, d'une maladie très longue, causée par un épuisement de forces, également regretté des chrétiens et de ceux des missionnaires qui s'intéressent aux progrès de la Mission. Il a été insulté, après sa mort, par le parti du nouvel évêque ; dès le soir même, on nous rapporta que M. Lan, prêtre chinois de cette maison, était allé avertir en plusieurs endroits, que M. Cibot était sûrement damné ; on a répondu qu'il n'était pas permis de prier pour lui, aucun missionnaire de ce parti n'a voulu lui rendre les devoirs que la religion rend au dernier des fidèles, ceux d'entre eux qui sont de notre maison, ceux des autres maisons ont passé, repassé devant son cercueil sans lui dire un *Requiescat in pace*. M. Cibot est mort paisiblement, s'appuyant sur la miséricorde du Seigneur, avec toute la confiance d'un enfant qui va à son père ; c'était son expression, il se voyait mourir et n'a perdu la connaissance qu'environ une demi-heure avant sa mort. M. l'Évêque de Delcon, vicaire apostolique du Chansi, qui a sacré le P. Damascène, était retourné dans sa province ; il a de là, écrit à M. de Nanking qu'il avait des scrupules assez vifs sur la consécration qu'il avait faite, et le 28 d'août il est mort presque subitement. Le premier écrit chinois, publié par ces Messieurs, portait le nom de

M. de Delcon, et était contre M. d'Ollières ; et une circonstance qui n'a pu être ménagée à dessein a été cause que M. d'Ollières a été le premier qui lui ait rendu publiquement les devoirs funèbres. M. de Nanking a fortement blâmé et la consécration du P. Damascène et l'usage qu'il a fait d'une juridiction prétendue ; mais en même temps, M. de Nanking a dit qu'il ne voulait pas se mêler des affaires de Peking, ajoutant que la Sacrée Congrégation avait déclaré que son administration était finie. La paix et la tranquillité de M. Cibot sur le point de paraître devant Dieu, les scrupules de M. de Delcon, le blâme formel de M. de Nanking, ont affermi ceux de nos chrétiens qui ne se sont pas jetés dans le parti du Père Damascène, mais les missionnaires de ce parti n'en sont pas moins déterminés à aller en avant. On assure qu'ils veulent envoyer au premier jour les missionnaires chinois de notre maison qu'ils ont tous gagnés avant la consécration du Père Damascène, troubler les missions du dehors ; quelques-uns d'entre eux ont essayé déjà d'y répandre le trouble dans un voyage précédent ; mais la plupart des chrétiens n'ont pas voulu les croire par la seule persuasion ou que s'il n'y avait pas eu de bonnes raisons qui nous eussent empêchés de reconnaître le Père Damascène, nous l'aurions certainement reconnu. Ils ont été choqués lorsqu'on leur a dit, que quand ils viendraient en ville, ils ne devaient pas s'adresser à nous ; qu'ils devaient aller aux missionnaires de la Propagande ; mais nous ne pouvons savoir quel effet produira une seconde attaque jointe peut-être au refus des sacrements pour ceux qui ne voudraient pas acquiescer. Au moment où se font ces arrangements pour envahir nos missions, nous sommes à la veille de recevoir des nouvelles d'Europe qui éclairciront peut-être ce qui regarde la promotion du P. Damascène, il semble que cette circonstance, qui devrait rendre ceux de ce parti plus circonspects, les engage à redoubler d'efforts. Depuis le commencement de cette affaire, ceux qui l'ont poussée ne cessent de répéter que s'ils avaient différé d'agir, il eût fallu peut-être attendre les bulles du P. Damascène pendant plusieurs années. Ils prétendent en même temps,

et ils ont déclaré hautement, que si les bulles venaient avant qu'il y eût un jugement porté sur ce qui vient de se passer, dès là même et par cette seule raison, toutes les censures qui viennent d'être lancées, non seulement se trouveraient en pleine force, mais qu'il ne nous serait pas même permis de douter de leur validité pour le passé. Une assertion aussi singulière n'a pas besoin de commentaires ; du reste, les lois de l'Eglise nous mettent à l'abri non seulement pour le passé, mais pour ce que M. Damascène voudrait entreprendre pour l'avenir, en cas que ses bulles arrivassent avant le jugement de cette cause. Il est inutile de répéter ici ce que Votre Grandeur pourra voir sur la fin de la requête à M. de Goa où cet article est exposé au long. On peut bien ne pas juger un homme selon toute la rigueur des lois, mais on ne peut condamner ceux qui les réclament ; et quoique le cas d'un évêque qui a voulu s'emparer de la juridiction sans bulles soit rare, le Saint-Siège ne déclarera jamais que les lois que nous citons dans cet article soient sans vigueur ; ces Messieurs se flattent qu'on surprendra au Souverain-Pontife un *Sanamus* (sans doute sur un faux exposé) et ils pensent que s'ils viennent à bout de persuader à Rome qu'ils sont en possession, la crainte de troubler la chrétienté aidera à faire prononcer cet heureux mot qui doit consommer l'œuvre ; comme ils ont fait voir qu'ils ne craignaient point d'avancer hardiment les faits les plus notoirement faux, il est fort à craindre qu'ils n'aient l'impudence d'assurer que tous les chrétiens, hormis un petit nombre attachés à trois ou quatre missionnaires obstinés, ont reconnu le nouvel évêque, ce que je viens de dire est fondé sur les discours de quelques-uns d'entre eux ; ils prétendent de plus qu'ils ne font que suivre les intentions de la Congrégation de la Propagande, quoique les lettres de Rome dont nous avons eu connaissance ne contiennent rien de pareil. Les missionnaires de la Propagande qui sont à quelque distance de Peking ont tous pris fait et cause pour le P. Damascène, et parmi ceux-ci il n'y a que le Père Eusèbe qui refuse de le reconnaître et il a beaucoup à souffrir à ce sujet. A moins qu'il n'y ait eu quelque changement dans

la promotion du Père Damascène et qu'il n'arrive un évêque qui ne viendra pas sans bulles, cette cause ne peut être terminée entièrement que par le Souverain-Pontife ; et une sentence définitive de Rome ne peut arriver ici que dans deux ans ; en attendant, M. le Primat de Goa peut, par une sentence provisoire qui peut arriver dans un an, modérer la violence de ce parti et affermir nos chrétiens. Il était indispensable de s'adresser à lui en première instance ; les missionnaires Portugais l'ont fait, nous l'avons fait aussi, et de leur avis même, on a jugé qu'il était mieux de le faire séparément. J'ai dressé la requête à M. de Goa qui contient le vrai des principaux événements selon l'ordre des faits ; nous l'avons tous signée ; j'y ai joint les preuves justificatives des articles principaux qui suffisent pour porter la sentence que nous le prions de rendre. J'ai traduit mot à mot autant qu'il a été possible, les pièces chinoises, plusieurs avaient déjà été traduites par M. d'Ollières et ma traduction ne diffère en rien d'essentiel de la sienne. J'y ai joint des notes importantes : celles qui se trouvent à la fin des constitutions que nous citons sont une réfutation des objections qu'on nous a opposées. Tout ce complexe renferme ce qui s'est passé de plus remarquable en cette affaire, excepté les sentences chinoises des excommunications prétendues de MM. d'Ollières et Espinha qui auraient exigé trop de temps ; il a fallu faire pour M. de Goa deux vues de tous ces écrits, que je joins aussi à cette lettre. Votre Grandeur en recevra pareillement deux vues si rien n'est perdu en route ; les pièces justificatives jointes à la copie de la requête à M. de Goa sont des duplicata de celles qui ont été envoyées à ce prélat : elles sont signées des mêmes personnes, datées du même jour et peuvent se joindre, si Votre Grandeur le juge convenable, au placet destiné au Souverain-Pontife ; ce placet a été dressé par M. d'Ollières ; l'original est joint à cette lettre ; nous espérons que Votre Grandeur voudra bien le faire présenter.

Il était comme impossible et il n'était pas absolument nécessaire d'envoyer à M. de Goa d'autres écrits chinois qui font de plus en plus connaître certains excès qui ne

sont qu'indiqués dans la requête ; mais il est très utile que Votre Grandeur en ait connaissance. M. Bourgeois m'a dit qu'il les joignait aux lettres qu'il a l'honneur de vous écrire. M. d'Ollières adresse à M. du Gad une lettre de plus de 120 pages, où il entre dans le détail de toutes les anecdotes qui concernent cette affaire ; il m'en a lu quelques pages qui m'ont fait juger qu'elles ne laissent rien à désirer. Je compte, durant le temps qui nous reste encore cette année pour écrire en Europe, adresser à Votre Grandeur d'autres lettres, soit pour vérifier et expliquer quelques assertions générales énoncées dans celle-ci, soit pour discuter certains faits qui ont un rapport notable à l'affaire présente, ou proposer quelques remarques sur des arrangements à prendre pour la suite.

Quelque violente que soit la secousse que nous venons d'éprouver, quelque incertain que nous soyons sur ce qui nous reste à souffrir, nous savons qu'il y a une main invisible qui arrête les coups quand il lui plaît ; nous l'avons éprouvé plus d'une fois d'une façon sensible dans le cours de ces événements et souvent d'une manière différente de celle à laquelle nos prévoyances et nos mesures tendaient. Nous n'en devons pas moins faire ce que la prudence indique et il ne nous est pas permis de rester oisifs sur un objet aussi important, c'est pour cela que nous détaillons à Votre Grandeur tout ce qui s'est passé, que nous lui envoyons les preuves, les actes, que nous lui exposons nos craintes, nos pensées, nos vues. Nous connaissons le vif intérêt que Votre Grandeur prend à la Propagation de la Foi dans ce pays et c'est ce qui nous assure qu'elle n'oubliera rien pour réprimer ce qui y met obstacle.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,  
Monseigneur,  
de Votre Grandeur,  
le très humble et très obéissant serviteur,

J.-P. COLLAS,

*Prêtre Miss. en Chine.*

A Péking, le 2 octobre 1780.

## VII

### Lettre de M. P. Bourgeois à M. Duprez

---

*Pékin, le 31 juillet 1776.*

Cher Ami

P. C.

Vos lettres n'arrivèrent point l'an passé. Elles étaient sur le *Beaumont* qui a manqué son voyage ou qui s'est perdu. Si jamais elles eurent de quoi piquer notre curiosité, ce fut cette année, où la fatale destruction de la Compagnie, la mort du Pape et du Roy, l'élection d'un nouveau Souverain Pontife, nous tenoient dans un état d'accablement, de crainte et d'espérance qu'il est impossible d'exprimer. C'est ainsi que nous avons passé tout 75, et la partie de 76 qui s'est écoulée jusqu'à présent.

Le Bref apostolique nous fut signifié légalement le 15 novembre 1775, par un Carme déchaussé de la Propagande. Le respect filial que la Compagnie avoit pour le Saint-Siège, et qu'elle inspirait si bien à ses chers enfants, ne nous permit pas une plainte. On se soumit avec une résignation aussi parfaite qu'elle coûtait à la nature. Le monde n'en connoitra pas tout le mérite, parce qu'il ne concevra jamais jusqu'à quel point nous aimions notre bonne mère et combien elle méritoit d'être aimée.

Depuis ce moment, qu'on peut regarder comme une fatale époque pour ces grandes missions, nous nous sommes soutenus de notre mieux. Les choses vont encore leur train. L'office divin se fait dans notre Eglise avec le même

concours et la même célébrité ; nous prêchons, nous confessions, nous baptisons. Nos Pères Chinois ont parcouru à l'ordinaire nos belles missions de Tartarie ; dans une course de deux mois ils ont eu 1.200 confessions et près de 1.100 communions. Ils ont baptisé 50 adultes et 150 enfants. Ma chère mission est toujours ma consolation et ma joye. Le nombre des chrétiens y augmente et ils sont fervens. On pourroit l'étendre jusqu'au grand fleuve qui sépare la Russie de la Tartarie. C'était ma pensée. Mais, ô mon Dieu, à quoi aboutiront de si belles espérances et des projets si consolans ! Si le Seigneur n'y met pas la main, tout s'écrasera, tout se confondra. Déjà, depuis douze ans, nous avons vu vingt fois le moment qui alloit tout anéantir. Heureusement que la Providence était près ; elle se montroit à temps et l'orage se dissipoit. Mais ses bontés présentes sont-elles un gage assuré de ses miséricordes futures ?

Je ne vous dirai pas bien des choses que je sçais. Il vaut mieux que vous les ignoriez. Pourquoi vous envoyer encore de si loin des croix et des croix si pesantes. Cependant je ne puis pas tout taire. Vous pouvez conter sur ce que je vous mande et vous en servir selon votre prudence pour faire sortir le vray. Au reste, ce n'est pas que je craigne les discours des hommes, surtout si éloignés de cette extrémité du monde ; mais je ne voudrais pas qu'on continue à noireir un corps qui doit être et qui sera éternellement la gloire de l'Eglise et de l'Europe, ayant rempli, en peu de temps, selon la belle pensée de l'abbé Szyskinki, l'ouvrage de bien des siècles.

Dans les beaux temps du Portugal, c'est-à-dire sous Jean III et ses successeurs, ses Rois se distinguoient autant par leur piété et par leur zèle que par leur bravoure et leurs exploits. La nation entière étoit une nation de héros qui affrontaient les dangers, et que rien n'arrêtoit. Les flottes portugaises se frayèrent une route sur toutes les mers et dans tous les pays lointains et les plus reculés. Partout ils étoient victorieux, et ils ne paroissaient vaincre que pour Jésus-Christ. Leur premier soin étoit d'arborer la croix et de lui gagner des adorateurs. Les Souverains Pon-

tifes, charmés de voir les limites de l'Eglise s'étendre de jour en jour, épuisoient toutes leurs grâces en faveur du Portugal. C'étoient tous les jours de nouveaux privilèges. Innocent VIII, Alexandre VI, Léon X, Paul III, Pie V, Grégoire XIII, ne laissèrent rien à faire à leurs successeurs.

Il est vrai que Urbain VIII commença à mettre des bornes à ces privilèges, dont quelques-uns, à raison des circonstances, paroissaient devenus nuisibles à la propagation de la foy. Le Portugal réclama en vain. Une foule de missionnaires françois, allemands, italiens passèrent dans les pays étrangers sans l'attache du Portugal, ce qui ne se pouvoit pas auparavant.

Le Portugal se relacha aussi dans l'affaire des vicaires apostoliques. Il consentit qu'on démembât des Evêchés qu'il avoit fondés, des provinces entières, qui seroient conduites par des évêques *in partibus* à la disposition du Saint-Siège.

Pour ce qui est de ses domaines, (et par ses domaines, il entend tout pays où il a fondé des Evêchés, quoi que ce pays ne lui appartienne pas), le Portugal est d'un délicat et d'un sensible qui ne permet pas qu'on y touche. Il y soutient ses privilèges *tanquam pro aris et focis*.

Un de ces privilèges, à ce qu'il dit, c'est que toute bulle, tout décret émané du Saint-Siège, ne peut y être envoyé ny reçu sans l'attache du Roi. Un autre, c'est qu'on ne peut y nommer à aucune dignité ecclésiastique, ny à aucun office quiconque n'est pas Portugais de naissance ou naturalisé Portugais.

Voilà bien de l'échafaudage. J'ai cru qu'il étoit nécessaire pour entendre ce qui suit :

Il y a environ une vingtaine d'années que M. de Souza, évêque de Pékin, mourut. L'administration de ce diocèse tomba de droit entre les mains de M. de Laimbeckhoven, évêque de Nanquin. Il avoit été Jésuite. Le Portugal l'enveloppa dans leur disgrâce. On saisit son temporel et on le traita à peu près comme un proscrit.

D'un autre côté, dès lors on préparoit à Rome les coups terribles qui ont écrasé la Compagnie. Ainsi, M. de Nanquin se trouvoit entre deux feux. Son crime, en Portugal, étoit d'avoir été Jésuite, et à un Tribunal de Rome

on se plaignoit sans cesse qu'il les favorisoit. Pour ménager notre chute à Pékin, on luy donna ordre de se nommer icy un grand vicaire, afin qu'au moment de la destruction qu'on prévoyoit il y eut icy un homme constitué en dignité pour l'opérer. M. de Laimbeckhoven craignant le Portugal, se contenta de donner ses pouvoirs au P. Joseph, Carme déchaussé, sans luy donner la qualité de grand vicaire. La Propagande ne fut pas contente. Elle pressa. Le P. Carme fut nommé Grand Vicaire.

Nos PP. Portugois, zélés pour les droits de la nation, prirent la liberté d'avertir M. l'Evêque que le P. Carme n'étant point Portugois ne pouvait posséder aucune dignité ecclésiastique dans les domaines de Sa Majesté Très Fidèle. M. l'Evêque répondit sans doute qu'il avoit là-dessus des ordres si pressants de la Propagande, qu'il n'avoit pu faire autrement, que ce serait à Rome et à Lisbonne à vider cette question.

Sur ces entrefaites, vint un nouvel Evêque Portugois à Macao. Aussitôt, il donna ordre au P. Carme de quitter sa place, luy déclarant qu'il n'étoit rien, la nomination de M. de Nanquin étant vaine et illusoire. Le P. Carme laissa dire M. de Macao et alla son train.

M. de Macao nous fit ensuite signifier la destruction de la Compagnie. Je répondis que n'étant ny évêque ny administrateur du diocèse de Pékin, son Excellence ne pouvoit nous signifier le Bref Apostolique qu'en vertu d'une commission particulière ; qu'elle nous trouveroit soumis dès qu'elle la produiroit juridiquement. Nos PP. Portugois signèrent entre ses mains leur fatale destruction. Nous ne leur survécûmes que deux mois. Le Bref Apostolique vint de Rome directement.

M. de Macao, allant toujours en avant, fit signifier sans façon à M. de Nanquin qu'il le déchargeoit de l'administration du diocèse de Pékin ; et bientôt après parut icy une pancarte qui faisoit le P. d'Espinha, ex-Jésuite Portugois, son vicaire général à Pékin et dans tout le diocèse ; ordre à nous tous de le reconnaître sous peine d'excommunication majeure. On gémit d'une pareille entreprise, et on n'en tint compte. Le P. d'Espinha et le P. Carme pré-

paroient chacun ses foudres. La chose alloit éclater au grand déshonneur de la Religion, et probablement à sa perte totale. Le Seigneur se laissa toucher par les prières et les vœux des missionnaires. Après huit jours de menaces, les deux grands vicaires en vinrent à une composition. Quelque temps après, le P. Espinha ayant donné la confirmation, le P. Carme qui la donna aussi, forma de nouvelles plaintes. On alloit rompre. Mais enfin on se rendit pour cette fois de part et d'autre.

Voilà, cher ami, où nous en sommes.

Le Portugal se plaindra peut-être que nous autres Jésuites françois n'avons pas eu assez d'égard à ce qu'il appelle droit de Patronat. 1° Nous ne sçavons pas trop en quoi consiste ce droit auquel il donne beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a dans les Saints Canons ; 2° Nous sçavons en général qu'on y a dérogé... ; 3° Dans l'affaire de notre destruction, le Saint-Siège nous a parlé par l'organe et par la voye dont il se sert depuis vingt ans, sans que le Portugal ait réclamé ; nous eussions eu bonne grâce, pour ne pas nous soumettre, cette fois d'en appeler à un Tribunal de Lisbonne, que nous ne connaissons pas et qui se toit depuis longtemps. Nous avons entendu, comme auparavant, la voix du Pasteur commun.

Nous avons obéi.

C'est M. le Cardinal Castelli, Préfet de la Propagande, qui fut chargé à Rome de faire passer à M. de Nanquin les volontés de Clément XIV.

Sa lettre avoit des égards et de sages prévoyances ; entre autres choses il nous permet de demeurer ensemble, pourvu que nous ne fassions pas une communauté, gouvernée selon les lois par un supérieur de la Compagnie. Après avoir dit que la possession de nos biens passe entre les mains du Saint-Siège, il insinue à M. de Nanquin qu'il pourra cependant nous en permettre une espèce de possession, comme précaire, et par conséquent l'administration. Il sçavoit sans doute qu'icy, sous les yeux de l'Empereur, on ne pouvoit point changer notre façon d'être, qu'ayant des emplois à la Cour, nous étions tenus à un train qui ne dépendoit ny de luy ny de nous.

Cependant, le P. Joseph, après nous avoir signifié le Bref apostolique, voulut s'emparer de l'administration de nos biens. C'est ce que la Propagande luy recommandoit. Je luy fis remarquer qu'il n'y avoit rien dans ses pouvoirs qui l'autorisât à cette démarche. Alors il tira une lettre particulière de M. de Nanquin qui luy disoit : « *Comme vous êtes nommé administrateur par le Saint-Siège* » et le reste. Je luy dis que ce n'étoit là qu'une supposition, que ny le Bref apostolique, ny la lettre de M. Castelli n'en faisoit aucune mention ; qu'au contraire M. de Castelli, sentant les conséquences d'un changement si saillant, marquoit expressément à M. de Nanquin qu'il pouvoit nous laisser une possession telle quelle de nos biens et par conséquent l'administration ; qu'au surplus, j'écrirais à M. de Nanquin, le suppliant de ne pas nous refuser ce que M. de Castelli luy insinuoit de nous accorder ; qu'un délai de deux mois ne pouvoit nuire aux affaires ; qu'on avoit l'état des lieux avec serment qu'on ne distrairoit rien ; que je ne ferais aucune dépense extraordinaire et que je tiendrois un compte exact du reçu et du dépensé.

La chose en resta là alors. On écrivit de part et d'autre à M. de Nanquin ; je l'ai fait trois fois depuis.

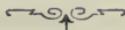
Cependant, le P. Joseph, poussé par d'autres, est revenu à la charge ; je luy ai fait la même réponse dont il n'a pas paru si satisfait que la première fois.

Voilà où en sont les choses. On n'a pas encore touché à nos biens. Je les gère au nom de la Communauté, en attendant des arrangements ultérieurs. Je ne sçois pas comment on présentera à Rome cette affaire, mais je sçois qu'il n'étoit pas possible de faire autrement sans tout perdre. On menace tout bas, mais pourvu que je sois innocent devant Dieu, non seulement les discours des hommes, mais même leurs punitions ne m'effrayent pas. Il s'agit, à son propre risque, de sauver la Mission, et, en conséquence, une foule d'âmes pour qui Jésus-Christ est mort. Dès que M. de Nanquin ou le Saint-Siège aura parlé clair nous nous soumettrons sans aucune tergiversation. Nous ne serons plus responsables des évènements.

Le 12 febvrier 1776, M. le gouverneur de Macao, Por-

tugois, écrivit de sa propre main au P. Joseph que M. l'Évêque de Macao n'avoit aucun droit sur Pékin, que c'était une entreprise de sa part. Il l'exhortait à poursuivre l'entière destruction des PP. Portugais qui, n'étant détruits que par une autorité vicieuse, n'étoient pas censés détruits. Il l'écrivit dans le même sens à M. de Nanquin, le priant de tenir ferme et de résister courageusement à M. de Macao qui ne pouvait manquer d'être désapprouvé à Rome et à Lisbonne.

(Arch. S. J.)



## VIII

### **Exemplar instrumenti quod aute Congregationem D<sup>i</sup> S<sup>ii</sup> fuit a missionaris quibusdam approbatum subscriptum.**

---

Nos infra subscripti Missionarii Apostolici in imperio Sinarum, habitis variis testimoniis publicis et privatis in isto instrumento fideliter transcriptis, quibus evidenter constat ad præsentationem Serenissimæ et Fidelissimæ Reginæ Lusitaniæ in Episcopum Pekinensium electum fuisse Reverendissimum Dominum Joannem Damascenum Salustium et a Sancta Sede confirmatum, Bullas expeditas et in Lusitaniam transmissas : nullam insuper circa has dispositiones utriusque aulæ tum Romanæ tum Ulyssiponensis mutationem intervenisse, cuius mutationis nullum omnino nec levissimum extat indicium, ideoque moralem certitudinem esse Bullas e Lusitania in Sinarum Imperium transmissas, vel casu fortuito perditas, vel etiam dolo subreptas ; nam quod vix unquam prius acciderat, hisce ultimis mensibus, multæ epistolæ, sive hinc Pekino directæ Cantonem, sive Cantone Pekinum, interceptæ et perditæ fuerunt, aliquot etiam Cantone sigillo munitæ, hic apertæ et sine inscriptione traditæ. Considerato etiam quod Illustrissimus Dominus Delconensis, qui certior factus de nominatione et confirmatione prædicti R<sup>mi</sup> D<sup>i</sup> Joannis Damasceni Salustii in Episcopum Pekinensem, in hanc Regiam Civitatem ad ipsum consecrandum venit, non possit in ea diutius se detinere, tum propter periculum quod semper adest, ne tractu

temporis ipsius adventus a gubernio detegatur, et aliqua exinde persecutio contra christianos oriatur, nullus enim extraneus sine speciali Imperatoris facultate hic degere potest, tum etiam propter rumores sparsos, initum jam fuisse consilium illustrissimum Dominum Delconensem denuntiandi ; quibus rumoribus etsi facile fides adhiberi non debeat, nec adhibeamus, nihilominus tamen, post accusa- maximo omnium fidelium atque infidelium scandalo, cum maximo omnium fidelium atque infidelium scandalo, contra dominum Nicolaum Simonetti Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, procuratorem et contra Dominum Aloysium Cipolla olim extinctæ Societatis Jesu membrum, intentatas, prudentiæ et cautelam omnem adhibere, nec ex alia parte ullo modo conveniat aut expediat Illustrissimum Dominum Delconensem præter Christianorum omnium expectationem inconsecrato Episcopo discedere ne rumoribus maligne sparsis, electionem R<sup>mi</sup> Domini Joannis Damasceni Salustii confictam esse, purumque commentum, fidem adhibeant, sed adeo maxime ne fideles amplius in dubio relinquuntur, circa suum verum et legitimum pastorem, sicque in schismate magis et magis confirmentur : his omnibus seriò perpensis sentimus tot et tanta testimonia supplere abundanter Bullarum defectum et consequenter, habita ratione locorum, et circumstantiarum, ad consecrationem supradicti electi et confirmati Episcopi non modolice, procedi posse imo quantocius deberi die secunda aprilis anno millesimo septingentesimo octogesimo, in Ecclesia missionarium Sacræ Congregationis Pekini. Ita esse fateor

Ego Fr. Nathanael Burger Episcopus Delconensis electus coadjutor Nankinensis et Vicarius Apostolicus Provinciarum Xensi et Xansi.

Felix da Rocha, Missionarius Sinarum.

Joannes Matthæus Ventavon, Missionarius.

Aloisius de Poirot, Missionarius.

Frater Archangelus Maria a Sancta Anna, Carmelita exalceatus Miss. Sacræ Congregationis.

Pius Major Leon Sinensis, Sacerdos Mission. Apostolicus Sacræ Congregationis.

Josephus de Grammont, Missionarius Apostolicus.

Paulus Licou Mission. Sinensis.

Thomas Licou Mission. Sinensis.

Franciscus Xaverius Lan Mission. Sinensis.

Stephanus Yang, Missionarius Sinensis.

Aloysius Cipolla, Missionarius Apostolicus.

Ita sentio et testificor scripturam hanc fuisse et esse a  
supradictis R. R. D. D. propria manu firmatam coram me.  
In quorum fidem, ego Franciscus Maria Zen, Missionarius  
protonotarius apostolicus.



## IX

### Mémoire de Mgr Salusti à la Sacrée Congrégation de la Propagande, 1780

---

Monumenta ex authenticis litteris, factis et dictis excerpta ad ostendendum cur sine materiali ostensione mandati apostolici juxta Bullam Bonifacii octavi, processum sit ad consecrationem Episcopi Pekinensis.

De evidentia præsentationis a Serenissima Regina Lusitaniæ, in persona Rmi Joannis Damasceni Salusti ordinis S. Augustini exalceatorum factæ pro Episcopatu Pekinensi extat cedula Consistorialis consulto eidem Rmo Dno Salusti ab Emo Cardinali Castelli sacræ Congregationis de Propaganda Fide Præfecto transmissa et inclusa in litteris suis sub data Romæ 4 februarii 1779 quæ cedula impressa, retro folium sic habet inscriptum propositio.

« In Consistorio die xx julii 1778.

« Ecclesiæ Pekinensis in Indiis Orientalibus.

« Eminentissime et Rme Domine.

« Sanctissimus Dominus Noster, in proximo consistorio, proponet Ecclesiam Pekinensem suffraganeam Goani archiepiscopi in Indiis orientalibus, vacuum : per obitum bonæ memoriæ Policarpi de Souza ultimi illius Episcopi, extra Romanam curiam defuncti, nec non referret dictæ Ecclesiæ statum, et qualitates RR. fratris Joannis Damasceni a sanctissima Conceptione præbyteri Ro-

« mani, Ordinis fratrum heremitarum Sancti Augustini  
 « Discalceatorum expresse professi ad illam, ad præsentationem Serenissimæ Reginæ fidelissimæ, ac benignitate  
 « Sanctitatis suæ promovendi.

« Postquam detulit statum dictæ Ecclesiæ et qualitates præsentati, concludit : Præmissa omnia desumuntur  
 « ex processu formato coram R<sup>mo</sup> Domino Bernardino Cardinali Giraud proauditore eiusdem sanctitatis suæ.

« Supplicatur pro expeditione, cum dispensatione  
 « super defectu gradus doctoratus, indultum suscipiendi in  
 « indiis munus consecrationis ab uno Episcopo assistentibus sibi  
 « duabus dignitatibus, decreto emittendi in manibus unius  
 « dignitatis fidei professionem, et ad urbem intra præfixum  
 « tempus transmittendi, nec non cum clausulis necessariis et  
 « opportunis. »

De præsentatione ergo nihil clarius, sed non minoris ponderis additur aliud testimonium. Illustrissimus et R<sup>mus</sup> Stephanus Borgia sacræ Congregationis de Propaganda fide a secretis in epistola « Romæ data 29 julii 1778 et quam  
 « 9 decembris 1779 recepit R<sup>mus</sup> Joannes Damascenus Salusti, in lingua italica subsequentiâ scripsit.

« Monsignor Vescovo di Pekino mio riveritissimo, dopo molti pensieri per ristorare codesta afflittissima  
 « chiesa, e piaciuto allo Spirito santo di far cadere sopra il mio dignissimo P. Giovanni Damasceno la scelta del  
 « nuovo suo pastore, dopo una vedovanza di circa anni ventuno. Dopo il fatto, è inutile darle conto di tutto l'operato per  
 « determinare il Portogallo a nominarlo.

« E le fatiche che ho dovuto impiegare per la consumatione dell' opera, gloria in excelsis Deo. Dal Portogallo adunque ella riceverà le Bolle, le facultà ecc ed al  
 « Portogallo Ella si mostri grata e corrispondente per tanta dignatione, ecc. »

Quod vero post præsentationem serenissimæ Reginæ fidelissimæ summi Pontificis confirmatio subsecuta sit apparet ex eadem Consistoriali cedula quæ fundamentum Bullarum est, ut in Canonistis habetur. Præsentatione et confirmatione facta, bullas exaratas et plombo signatas fuisse

pro certissimo habetur, nam supra citatus illustrissimus Stephanus Borgia in sua epistola asserit : *dal portogallo adunque ella ricevera le Bolle, le facoltà ecc.* Et Eminentissimus Dominus præfectus Cardinalis Castelli in littera Romæ data 4<sup>o</sup> februarij 1779 subsignata etiam ab ill<sup>mo</sup> segretario Borgia subsequencia scripsit.

Ill<sup>mo</sup> e R<sup>mo</sup> Mon<sup>re</sup> come fratello, « al giungere della presente avrà V. S. ricevute per la via del Portogallo le Bolle e facoltà per codesto Vescovato, che per ispecial tratto della divina Provvidenza è venuto a cadere sopra di lei cioè ecc. »

Quod Bullæ emanatæ, et in Lusitaniam transmissæ fuerint, pari evidentia ex supracitata littera Eminentissimi et secretarii eruitur ; etenim, in litteris sub data 29<sup>a</sup> julij 1778 illustrissimus debere illas Portugalia recipere, eminentissimus in litteris sub data februarii 1779 jam debuisse recipere, et ut receptas credit. Hæc testimonia sunt ita certa, ut nulla tergiversatione negari possint, ad abundantiam tamen, transumptum ex epistola Reverendi Domini du Gad datâ Parisiis 24<sup>a</sup> novembris 1778 hic ponere placeat.

« C'est lui (le patronat de Portugal) qui a été le prétexte du schisme odieux qui vient désoler votre église, les deux augustes Souverains du Portugal viennent de le réparer autant qu'il est possible, en rappelant M. l'Evêque de Macao et nommant, à l'Evêché de Pékin, le P. Jean Damascène, Italien de nation et membre de la Sacrée Congrégation ; c'est la double nouvelle que m'a donnée dernièrement Mgr le Nonce que j'ay eu l'honneur de voir. Présentez, je vous prie, mes respects très humbles à votre nouveau prélat, dont la conduite et la conversation m'ont extrêmement édifié pendant son séjour à Macao. »

Eadem novitatem scripsit R<sup>m</sup> du Gad non solam R<sup>o</sup> de Ventavon sed etiam aliis missionariis gallis. Alia eiusdem ponderis testimonia adducere inutile est cum jam adducta evidentiam totalem ostendant.

Intervenisse aliquam mutationem in dispositionibus utriusque aulæ tum Romanæ tum ulysiponensis incredibile est, nam ex litteris secretarii Sacræ Congregationis sub

data 29 julii 1778 et ex ceduli consistoriali data 20 julii eiusdem anni 1778 clarissime apparet Bullas expeditas fuisse in Lusitaniam mense augusto 1778. Ultimæ litteræ Sacræ Congregationis sunt datæ 4<sup>o</sup> februarij 1779. Ergo interval- lum quinque mensium intercessit. Si aula Lusitanica mu- tare, eâ de re Curiam romanam certiozem fecisset, præter omnem verissimilitudinem voluisset, nec tunc asseruisset Sacra Congregatio in ultimis suis litteris bullas jam debuissent pervenisse in manus electi Episcopi.

Adest etiam moralis certitudo quod ex Lusitania bullæ transmissæ fuerint in Imperium Sinarum per regias naves quæ Macaum appulerunt, una post aliam in mense sep- tembri 1779 nam 1<sup>o</sup> antequam quidquam ex aliis partibus sciretur de nominatione dicti electi Episcopi, rumor spar- sus fuit Pekini, Dominum Macaonensem revocari in Euro- pam, et duos novos episcopos (cum litteris romanis) esse in secundâ navi proxime venturâ. 2<sup>o</sup> Pater Candidus à Gamâ vice-procurator Sacræ Congregationis ad electum episcopum scripsit in litterâ data Cantone 5<sup>a</sup> octobris 1779, et in aliâ ex eodem Cantone datâ 15<sup>a</sup> novembris ejusdem anni. *Dans ces deux lettres écrites en italien, il annonce que le vaisseau parti de Lisbonne et arrivé à Macao, porte des lettres à destination de Pékin.* In tertiâ vero, ex Can- tone datâ 20<sup>a</sup> novembris 1779, P. Candidus anxius est multùm. *Il en donne la raison : Pas de lettres pour Pé- kin.*

Mgr Salusti continue :

Quod vero in decursu elapsi anni epistolæ perditæ, aut interceptæ fuerint ea de re plenam fidem faciunt infra transcriptæ epistolæ ex litteris R<sup>mi</sup> P. Candidi ad Dominum de Ventavon Cantone datis 15<sup>a</sup> novembris 1779.

« Accepi litteras datas 7<sup>a</sup> Septembris hujus, ex qui  
 « bus didici Dominationem tuam recepisse tantum unam  
 « ex tribus epistolis quas hoc anno scripsi, et cum non  
 « sit quid necessarium quod hic repetam, mittam, tantum  
 « commonere debeo Dominationem tuam circa epistolas  
 « quas via publica, aut privata, nullam, aut sero me reci-  
 « pere responsionem, argumentum ergo est, vel quod non

« perveniant, vel saltem diceretur earundem resignatio. »

Ex litteris Domini Raper de Societate Anglicana, ad Dominum de Ventavon Cantone datis 6<sup>a</sup> decembris 1779.

« Ainsi, j'ai grand lieu de croire que quelques-unes  
« de vos lettres ont manqué à leur destination. Ainsi, je  
« vous serai fort obligé de me marquer quelque voye sûre  
« de vous écrire, aussi de me faire sçavoir quand je devrai  
« attendre de vos nouvelles. »

Ex litteris Dni Viellard Cancellarii Gallici ad Dominum de Ventavon Cantone datis 4<sup>a</sup> januarii 1779.

« Je commencerai ma lettre, Monsieur, par des excu-  
« ses de ne vous avoir pas répondu plus tôt, mais les infi-  
« délités sont si fréquentes depuis quelque temps, que je  
« crains de hasarder des lettres de conséquence par les  
« courriers ordinaires. Je ne sais à qui attribuer la faute,  
« ou la rejeter sur les Chinois qui craignent, dit-on, qu'on  
« éclaire leur conduite à notre égard. J'ay peine à croire  
« cela ; ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes vexés ;  
« et je crois le mal sans remède. »

Ex aliis ejusdem litteris ad Dominum de Ventavon Cantone datis 24<sup>a</sup> decembris 1779.

« J'ay l'honneur de vous remettre cy-joint plusieurs  
« lettres à votre adresse et à celles (4) de plusieurs de vos  
« Messieurs. Je ne peux trouver de meilleure occasion que  
« celle de M. l'abbé Tsein, avec lequel je suis lié depuis  
« longtemps. M. Galbert m'a prié d'être circonspect dans  
« mes écritures, d'autant plus que plusieurs lettres ont été  
« interceptées. Un tel procédé est bien odieux devant les  
« honnêtes gens, il me répugne tant que j'ay de la peine  
« à le croire ; mais actuellement j'ay des preuves qu'il est  
« bien informé etc.

Ex litteris Episcopi Nankinensis Pekinensis Ecclesiatum temporis administratoris.

Ad Dni de Ventavon Sung-Kiang-fou datis 20<sup>a</sup> aprilis 1778.

« Hoc anno omnes epistolas mittimus per viam Peki-  
« nensem, nam per Cantoniensem viam nihil tutum est,

« accidit ut fasciculus Domini Simonetti cum inclusis ad  
 « Sacram Congregationem et ad Sanctam Poenitentiarium  
 « acciderit in manus Patris Simonelli (ille P. Simonelli  
 « sine tractât a multis annis, et etiam nunc Cantone nego-  
 « tia lusitanorum a quorum nutu totaliter dependet) qui  
 « illum aperire ausus est et opertum per viam Dni Yang  
 « tradere Domino Simonelli. Videns quosdam missionarios  
 « gallos colludere cum lusitanis non audeo dirigere ad illos  
 « (quæ sequuntur in originali sunt in lingua Gallicâ ut  
 « sequitur) si vous permettez, je prendrai la confiance  
 « de vous adresser un paquet pour ma famille que vous  
 « aurez la bonté, par la voye de vos amis, de le faire expé-  
 « dier à France.

Præterea D<sup>us</sup> de Ventavon asserit, se ab uno Missionario audivisse quamdam rem quæ ab ulla resciri via poterat nisi per interceptionem unius epistolæ a se ad patrem Candidum scriptæ.

.....

Enfin, Mgr Salusti cite plusieurs lettres qui prouvent que la correspondance entre le P. Candide et M. de Poirot s'est perdue ou a été interceptée, et il conclut :

« Possent offerri alia multa comprobantia odiosam hanc litterarum subreptionem a lusitanis missionariis, et a quatuor Gallis schismaticorum fautoribus perpetratam, sed cum ea quæ adducta sunt testimonia superabundantissime sufficiant, ad alia transeundum est quæ ad physicam quasi evidentiam conducunt bullas apostolicas regiasque facultates scilicet, fuisse captas a schismaticis, vel a correspondentibus eorum, Macai et Cantone immorantibus. (1)

Antequam ad extra rumor aliquis spargeretur Pekini de Episcopatu R<sup>mi</sup> Joannis Damasceni Salusti, jam Lusitani et Galli eorum fautores receperant a D<sup>nis</sup> Loriero et Simonelli eorum procuratoribus ex Cantone magnos fasciculos litterarum a navibus Lusitanicis ex Europa allatos, et quod mirum est receperunt transcriptum folium omnium regia-

(1) L'avenir montra que tout ceci était faussement supposé.

rum dispositionum circa bona ex-jesuitarum Pekinensium teste R<sup>mo</sup> Domino Felice da Rocha, qui observavit duos procuratores Ecclesiarum Nantam et Tongtam antea inimicos, reconciliatos hac occasione, multa agitantes consilia, tristes et cogitabundos incedentes ; et non tantum isti duo, sed aliis etiam ad tempus relictis commessionibus tripudisque, dederunt occasionem D<sup>no</sup> Reverendo et omnibus arguendi regias determinationes continere ea quæ ipsi non placebant. De hac missâ eis a procuratoribus regiarum dispositionum transcriptione testimonium dedit R<sup>mus</sup> Pater Candidus à Gomâ vice P. Procurator Sacræ Congregationis. Scribens enim ad R<sup>mos</sup> Dominos Aloisium de Poirot et ad Aloisium Cipolla Patrem Loreiro transcripsisse dispositiones regias circa bona temporalia Pekinencia, et hoc ei dictum fuisse ab eodem Loreiro et cum Pater Candidus petisset ab eo, ut vellet ostendere, aut saltem dicere aliquid, utrumque recuseraverit... veniamus ad rem... scopus aularum Romanæ et Lusitanicæ in nominando et confirmando pro-episcopo Pekinensi, homine non Lusitano sed romano, et Sacræ Congregationis de Propaganda Fide individuo, fuit ut tollatur schisma à Lusitanis conflatum, et a Lusitanis jam (*sic*) a Rege morti civili traditis. Consequenter cum bona temporalia post extinctionem Societatis fuerint in causa cur Lusitani ex-jesuitæ Pekinenses ut ea retinerent ad schisma currerent, debuit Serenissima Regina determinare de eis juxta suam sapientiam et æquitatem et determinavit sane, nec suæ determinationis Pekini alium facere voluit scientem quam Episcopum a se nominatum. Quis vero dubitabit quod una simul cum bullis ab aula Romana obtentis, transmisèrit etiam suas voluntates executioni mandandas in eodem plico ? et bene scriptum fuit ab illustrissimo ac R<sup>mo</sup> secretario Borgia : ex Lusitania igitur recipiet bullas et facultates. Quomodo ergo prædictus Loreiro transcripsit Regis determinationes ? Numquid Regina fidelissima voluit ut eis communicarentur ? et hæc dicunt lusitani Pekinenses cum eadem vanitate quâ jactant Episcopum Macaensem revocatum in Europam ob consilia danda Reginæ, cum eâdem vanitate quâ christianis suis Espinha dixit quod serenissima Regina multum cordi teneat

eum et per reducem Macaensem præmia magna ei sit misura... insanias istas relinquamus. Sed concludere oportet, ideo notæ Loreiro et aliis regiæ determinationes, quia regiæ determinationes, et Bullæ in eodem concludebantur plico ; rapacissima ergo manus quæ furata est regias determinationes minus timunt Apostolicas bullas involare ? quis fuerit ? ignoratur, sed nihil occultum quod non reveletur. Sperandumque in divina illa justitia et misericordia qua si permiserit pro occulto suo profundissimoque iudicio, litteras quas homo superbissimus dicit se scripsisse ad aulam lusitanam anno 1777 « aures adinvenerit promptas ad enormissima eius mendacia credendum proindeque Bullæ retentæ fuerint, ex quo veritas obruta jacet, et scandala in immensum aucta fuerunt ; dignabitur tandem e tenebris veritatem educere ad majorem confusionem illius qui eam obduxit, et ad remedia præstanda pro salute hujus agonizantis sponsæ validiora. » (1)

In mense Decembri pervenerunt Pekinium litteræ gallice scriptæ gallis missionariis a R<sup>mo</sup> Du<sup>no</sup> du Gad in quibus prima publicata fuit novitas de electo episcopo Pekinensi R<sup>mo</sup> Pe Joanne Damasceno Salusti. Concurrerunt statim omnes ad gratulandum ei, dicentes se velle omnes subijcere, statim ac bullæ apparerent, sed post duos dies, cum electus episcopus ivisset ad reddendas visitationes et ad gratias agendas, invenit eos ita frigidos, ita indifferentes et taciturnos, ita ut non potuerit in corde non præsentire aliquid infortunii futuri, eo magis quia nihil amplius loquebantur quam de Bullis... quare non pervenissent adhuc... forsitan erant perditæ... forsitan erant detentæ in aula... etc., quodnam fundamentum habebant ad istas admirationes faciendas — ad suspicandum perditas, vel detentas fuisse Bullas in aulâ, nisi a multo jam tempore per litteras quas a Loreiro receperant, una cum transcripto regiarum dispositionum circa bona Ecclesiarum, non recepissent etiam quid de Bullis factum fuisset ? et sane sciebant. Et si ante duos dies ad gratulandum venerunt, non alia ratione fecerunt quam ut obdormiscerent Electus et alii, ut excavarent si ab urbe duplicatum Bullarum recepisset, et

(1) L'avenir a montré que tout ceci est pure invention.

tandem ut possent dicere non stetisse ex parte eorum quin statim recognoverint Episcopum, cum accurrerint ad unum tantum a particulari persona receptum monitum, sequentia ostendunt quam apposite argumentetur.

Transactis aliquot diebus a congratulatione ill<sup>mo</sup> electo pervenerunt litteræ à R<sup>mo</sup> vice Procuratore Candido et ab Illus<sup>mo</sup> Secretario Borgia scriptæ in quibus de episcopatu adepto reddebatur certus : mirum sane fuit quod cum ex notitia tantum habita ex litteris gallicis R<sup>di</sup> Di du Gad ex-Jesuitæ, omnes ad gratulandum accurrerint ; post notitias certissimas secundo habitas à Sacrà Cong<sup>ne</sup> inceperunt susurrare in auribus Christianorum multa indigna, et quotidie nova. Nunc Lusitani dicebant quod Regina voluit dare episcopatum Patri Espinhæ sed quod iste recusaverit. Alia die dicebant, quod non erat Pater Joannes Damascenus, sed R<sup>dus</sup> Dus Andreas Rodriguez Lusitanus, qui habet idem nomen Sinicum *Ngam*...

Alia vice dicebant esse purum commentum ab uno amico Domini electi adinventum... Denuo cras publicabant quod Episcopus Macaensis erat vocatus a Regina ad consulendum pro faciendo Episcopo Pekinensi, post cras quod receperant epistolas ab eodem Macaensi in quibus monebantur de Episcopatu Pekinensi aulam Lusitanicam nihil determinasse. Quotidie nova promebant, et quotidie oratio eorum crescebat, et opportuisset insensatos esse homines, si non intelligerent ipsos talia loqui, quia de bullis quid factum fuisset sciebant.

Cum electus Episcopus ivisset una die ad Ecclesiam Gallorum ad loquendum cum Domino Josepho de Grammont, cum sermo incidisset de Bullis recipiendis, iste ex sinceritate animi quâ præditus est, electum interpellavit hisce terminis... Et credis sis illas recepturus ? cui respondens... quare non credam ? reposuit statim ille, vellem et ego, reciperes, sed audi : unus ex nostris qui Lusitanorum Schismaticorum fautor est præcipuus, nudiustertius mihi hæc verba dicit impossibile est quod Pater Joannes Damascenus recipiat ex Lusitania Bullas. Debet etiam expectare per tres annos ad minus eas.

Propheta detectus fuit vocaturque Adeodatus Dol-

liere Gallus Missionarius de cujus temeritate, audacia, ignorantia, juncta cum enormissima præsumptione, Nankinensis Episcopi extant præclara elogia ; nec prophetiam suam potuit amplius in gutture refundere, nam et alii surrexerunt prophetæ eadem prophetantes ; inter quos præcipuus Boemus Sacerdos Ignatius Sichelbart, qui unâ cum suis schismaticis agebat gratias Deo quod ad tres annos ad minus liberi essent ab episcopo.

Verum quidem est quod Dominus Spinha sensit quid ista prophetia demonstrabat, unde ad tollendam invidiam, publicavit quod scripserat anno 1777. Unam epistolam præsentandam Serenissimæ Reginæ fidelissimæ in qua ostendebat non convenire Pekini adesse Episcopum, ultra alia gravissima quæ ignorabantur a Regina, et quæ fuerunt in causâ cur aperiret oculos, et ab inceptis supersederet, nec amplius voluit Bullas mittere. Hocque ex certa scientiâ se scire asserebat et jurare posse nihil de novo ex aula Lusitanicâ advenisse imo per unum annum dicebat magnum fluxum refluxumque litterarum inter duas aulas currisse quin aliquid circa res Pekinenses peractum fuisset.

Nova quotidie prodebant, unde publicaverunt aliam Macaensis Episcopi litteram scriptam Domino Josepho Espinha, in qua dicebat « in initiis mensis Januarii 1780 » se navem esse ascensurum et ad Serenissimam Reginam à quâ tam benigniter invitatus fuerat esse iturum. Bono animo esset ergo, et fortiter pro gloriâ Lusitanici nominis agere. Confirmabat ei Vicariatum Generalem Pekinensis diœcesis cum omnibus facultatibus, provisioratum etiam in spiritualibus et temporalibus committebat in quantum poterat amplissimum... de facto, nam cum per aliquot dies Dominus Espinha post primam notitiam de electo Pekinensi Episcopo remissius in suo pseudo vicariatu agere videretur, et pro hac causâ jussisset Sacerdotibus Sinensibus ut non amplius confirmationis sacramentum christianis administrarent, resumptis viribus, christianitatibus Pekinensis diœcesis et provinciæ Chantuniensis schedulos misit circulares in quibus inhibebat ut nullum recognoscerent superiorem etiamsi vocaretur *Tchou-Kiao*, idest Epis-

copus, nisi quem ille moneret. Interea debebant omnes obedire ei quia ita Episcopus Macaensis et Regina Lusitaniæ volebant... non timuit characteribus sinicis scribere multa (et in nostras pervenerunt manus), quæ si illi qui coram tota Europa semper calumniis indignissimisque mendaciis ab hisce hominibus fuerunt traducti, scirent reddere vices, sufficeret unum tantum ex imprudentissimis, stultissimisque mendaciis Espinhæ dare Mandarinis, ut funditus nomen Lusitanicum periret, non solum Pekini sed Macai. Divina misericordia adhuc respicit istam vineam, nec sinit omnes agricolas projectam habere animam ; sunt qui pro domo Dei stant stabuntque inconcussi. Ser redeundum in via. Tanquam si parum fuisset Espinhæ schedulis christianos dementare, voluit suam factis ostendere potentiam ; unde denno suis sequacibus presbyteris jussit ut omnibus volentibus confirmationis sacramentum tribuerent, ut prædicarent christianis ne aliorum voces vellet audire ; sed obtemperare tantum illis quibus à Domino Espinha daretur facultas.

Hoc eodem tempore sparsus fuit rumor, quod sacerdos Sinensis nomine Franciscus Maria *Zen* alumnus Sacræ Congregationis de Propaganda ex Cantone veniebat Pekinum et secum afferebat Bullas pro electo Episcopo, et de facto rumor non erat vanus, nam cum navis attulisset litteras Sacræ Congregationis pro electo Episcopo, et cum vice-Procurator Candidus pro certo haberet Bullas ex Lusitania advectas jam fuisse abreptas, timebat ne idem accideret litteris, uti experientia continuo ostendebat (nihil facilius argento corrumpere Sinas), obtulit se dictus sacerdos ad illas ferendas, longissimumque iter aggressus fuit primâ Januarii 1780. Nullus fuit qui non crederet Dominum sacerdotem afferre secum Bullas a gubernatore Macaensi immediate receptas, vel antea ab eodem gubernatore vice-Procuratori Sacræ Congregationis transmissas (si prophætæ excipiantur) eo magis quia Dominus Sacerdos præmonens de suo adventu electum Episcopum, si non clare asserebat se afferre Bullas, aliquid tamen simile innuebat. Ridebant ex Lusitani et quatuor Galli, decreveruntque protestationes facere contra electum Episcopum si ad consecrationem proce-

dere voluisset, credebant enim Dominum Franciscum Zen alias afferre Bullas, Romanas scilicet per duplicatum et immediate ab Urbe ; unde clamare ceperunt impudenter, minantes, terrentes, se nunquam recognituros in Episcopum eum qui non proferret Bullas ex Lusitania ; Espinha addebat, et sibi non fuissent exhibitæ ad examinandum, et Galli subjungebant, et ne deficeret virgula, alias ut nullius valoris damnandæ, et alia multa consimilia quæ ab animis obstinatissimis tantum possunt proferri, et in locis specialiter in quibus non timetur reprehensor, et est libertas quidquid perpetrandi ; tunc maxime linguis suis laxaverunt habenas, non parentes sacro nec profano. Quid de Roma, quid de aulâ Lusitaniæ, pro cujus gloria pugnare simplices non pauci in Europa adhuc credunt ? quid de electo Episcopo, quid de missionariis partis ipsis contrariæ, calumniarum, mendaciorum, imposturarum non effusiverunt ?

Utique christiani scandalizati referebant quæ audiebant ab eis, et jam pro nihilo reputabatur electum episcopum pseudo-episcopum dici. Furor eorum taliter exarsit ita ut electus episcopus a christianis monitus fuerit, ut caveret comedere aut bibere aliquid quod ab ex-lusitanis veniret.

Pervenit tandem Pekinum Sacerdos Franciscus M<sup>r</sup> Zen quarta feria (1) majoris Hebdomadæ, et dispositione divina accidit eadem quoque die perveniret ex provincia Chen-Si Ill<sup>mus</sup> ac Rev<sup>mus</sup> Dominus Nathanael Burger Episcopus Delconensis et Vicarius Apostolicus Chansi et Chensi, qui jam a mense Decembri 1779 ab electo Episcopo fuerat invitatus pro sua consecratione.

Apertis Sacræ Congregationis litteris et perspectis omnibus ab Eminentissimis Cardinalibus assertis circa nominationem confirmationem Bullarum in Lusitaniam et ex Lusitaniâ ad Sinas transmissionem, et cum electus Episcopus in præsentia Delconensis Episcopi et aliorum missionariorum protestatus fuisset se nolle in hoc consecrationis negotio ullo modo concurrere pro aut contra, quia quamvis evidentissima essent omnia ad me licite consecrandum ;

(1) 19 i. e. 22. Martii 1780.

cum materialis illa ostensio Bullarum deficeret juxta Bullam Bonifacii VIII, pro certo habebam, quod Schismatici, et tres aut quatuor Galli fautores eorum unâ forsan cum domestico missionario proditore, litteræ tantum stantes, a litterâ nunquam essent recessuri, etiam si Bonifacius VIII resurgeret diceretque suam Bullam meæ consecrationi non obstare, etc., concluderent itaque coram Deo et sine mei consideratione (tardius aut nunquam quam citius crucem ascendere cupiebam) quid in tam arduâ re faciendum esset pro gloria Dei et pro salute animarum resolverent. Itaque prius a Patre luminum implorato auxilio, post multa hinc et inde dicta, consultatis etiam canonistis de quibus voluerunt habere copiam, tandem per schedulam ita se expresserunt. Nos infra Suscripti.....

(Voir Pièces justificatives n° IX.)

Ante istam consultationem ex-lusitani et quatuor Galli bene intelligentes quod non frustra venissent Ill<sup>mus</sup> Dominus Delconensis et R<sup>mus</sup> M. Zen, prius mediantibus christianis curaverant perterrefacere episcopum minantes accusationem coram imperatore de suo clandestino adventu in urbe contra leges imperii, vetantes nullum extraneum in provinciis immorari posse, et in regia urbe specialiter sine Imperatoris licentia. Videntes quod terrores nihil moverent Episcopum ut discederet inconsecrato Episcopo electo, verterant se ad blanditias, et ad munera, offerentes ei per addictum venditumque et ab eis a multo temptationis pecunias non modicas et reculas prætensas ex Gallia adventas ; et in hac præcipuas fecit partes Reverendus Dominus Franciscus Bourgeois, (1) ; sed cum etiam hæc tentamina in vanum cessissent, imminente jam consecrationis die, ad protestationes devenerunt : R<sup>us</sup> Espinha nomine omnium Lusitanorum excepto R<sup>do</sup> P. Felice de Rocha, Galli vero unusquisque separatim ; primus ut Vicarius Generalis provisor et administrator diocesis Pekinensis, et juris patronatus Lusitanici defensor declaravit in suâ protestatione, nunquam se suosque esse recognituros in Episcopum eum quem Delconensis consecraret sine Bullis ex aula lusita-

(1) Accusation gratuite, invraisemblable.

nica transmissis ; secundi idem dicebant quamvis non apposerint ex aula lusitana transmissis, non enim Galli recognoscunt lusitanicum patronatum.

Quæcumque potuerunt ab Episcopo Delconensi dici, scribi, et non solum ab isto, sed ab aliis missionariis etiam ut cum pace et unione perficeretur consecratio, quidquid rationum autoritatem, evidentiam a litteris et attestacionibus Eminentissimorum desumptarum, quidquid Bullæ Bonifacii octavi explicationum, exceptionum a celeberrimis canonistis factarum adducta fuerunt, nullum aliud responsum ab eis extorsit, nisi hoc... non sunt Bullæ « ostendat Bullas » et utinam istius responsi fuissent contenti. Sed quomodo cohibere se a maledictis, ad maledicta assueti. Horret calamus exarare quæ per proprium os, quæ per ora christianorum profundebant. Ceterum cum hoc in scripto nihil, aliud referendum esset quam id quod ostendit quibus fundamentis innitatur certitudo nominationis, confirmationis, bullarum emanatio et istarum in Lusitania et ex-lusitania ad Sinas transmissio pro Episcopo Pekinensi, quibus etiam fundamentis innitatur alia moralis certitudo dictas Bullas perditas fuisse, vel malitiose detentas vel abreptas, de propudiosis schismaticorum factis, deque eorum confautoribus Gallis non hic, sed alio in scripto curavimus.

Quæ post consecrationem facta (1) ab Episcopo fuerunt, brevis informatio.

1º/ Pastoralement litteram per sacerdotem Sinensem tribus Ecclesiis misit.

Recipere noluerunt, excepto Rº P. Josepho Espinha curiositatis gratia. — Alii non solum recipere noluerunt sed injuriosissima nomenclatura sacerdotem affecerunt, vocantes cum Canem Pseudo-Episcopi.

Et Dominus Adeodatus d'Ollieres concionem ad capita Christianorum habuit, et injuriosissima protulit contra consecratum Episcopum ; et ut pseudo-Episcopum non esse ab eis recognoscendum, sine culpa mortali si secus fecissent etc.

(1) Hæc ab alia manu sunt scripta, (manu Epi.)

2°/ Undecima Maji misit facultates pro eis qui in Ecclesia Gallorum recognoscebant Episcopum et etiam illis qui protestati fuerant contra, si recipere facultates voluissent.

Sed protestantes recipere noluerunt, dicentes nullum cognoscere Episcopum nisi administratorem Nankinensem.

3°/ Quartodecima ejusdem amicissimas litteras eis misit cum facultatibus 2° oblatis — nec litteras, nec facultates recipere voluerunt, Dominum Salusti se cognoscere dixerunt, non Episcopum.

4°/ Intimavit eis Episcopus, non habere amplius facultates ad administranda Sacramenta, unde abstinere ab administratione eorundem, et si ut debebant peterent, statim cum prompta voluntate erat eis concessurus.

Nec petierunt, immo injurias, et calumnias evomerunt, et ministraverunt sicut antea.

5°/ Vigesima tertia Maji intimavit Gallis protestantibus ne ministrarent sacramenta Christianis quia inobedientes erant, alias ad censuras recurreret.

Schedulam projecerunt, janitoribus iusserunt ut non permitterent amplius in domo ingressum meis hominibus, quod isti diligenter exsecuti sunt.

6°/ Duo monitoria misi sed frustra immo minas intenterunt contra sacerdotem afferentem, et ne amplius audeat hoc facere sumendo vindictam perterrefecerunt.

7°/ Quinta Junii suspendi eos a Divinis, præmissis antea litteris amicissimis quamvis in vanum.

Suspensi ergo, sacramenta administrant...

Quâ rabie, et furore deblateraverint contra Episcopum, post publicatam ad valvas Ecclesiæ Sacræ Congregationis omnibus Christianis suspensionem eorum, necesse non est dicere, et si deberetur, multa folia essent implenda.

8°/ Secunda Julij. Excommunicavit Dominum Dollierum propter violatum interdictum quo Episcopus interdixerat ei ne ad oratorium mulierum auderet ministrare sacramenta ut faciebat quamvis suspensus, nec in sacello Sanctissimi Sacramenti concionaretur amplius quia in eo non verba Evangelii, sed satiras, mendacia, et calumnias contra Episcopum, et contra sacerdotes et Christianos obediens prædi-

cabat. Pejus quam antea se gerebat ; unde excommunicatum publicum, evitandum declaravit.

9°/ Post litteras hortatorias, amicas non receptas, Dno Josepho Espinhæ, et aliis Schismaticis in vanum missas, prima Junij, effecit ut ad portam uniuscuiusque cubiculi schedula appenderetur, in qua declarabatur quisque excommunicatus a Summis Pontificibus, a Sacris Canonibus, a conciliis generalibus, excommunicatione ipso facto incurrenda, et absque ulla declaratione alia — quia 1° — rebelles fuerunt legitimo administratori, et ad intrusum confugerunt — 2° — Quia Sacramenta administraverunt sine facultatibus a Breve Clementis XIII — ablati — et a legitimo Ordinario dandis, e contrario administraverant prestitis ab intruso administratore — 3° — Quia accusaverunt duos sacerdotes ad Tribunal Gentile, calumniando et imposturando eos cum maximo fidelium et infidelium scandalo — 4° — Quia Juramentum Brevis Apostolici Clementis XIII observantiæ ejusdem, et ordinario legitimo dandum, invasori dederunt. Intimavit etiam duo Decreta Sacræ Congregationis in quibus definitiva sententia contra eos, et contra præsumptum Vicarium Generalem Espinham et Episcopum Macaensem declarabantur omnia eorum acta nulla. Ideoque auctoritate Ordinaria, et Delegata præcepit eis ut elapso viginti quatuor horarum spatio, si Espinha non se demitteret a Vicariatu præsumpto et alii illum non relinquerent ; si sacramenta administrarent et specialiter Espinha dare confirmationem ; si juramentum observantiæ Brevis Apostolici Clementis XIII in manu Episcopi Pekinensis non renovarent, elapsis supradictis viginti quatuor horis, excommunicatos eos volebat declarabatque ipso facto, et absque ulla alia declaratione. Frustra tamen, nam idem manserunt, ut antea et pejus. Unde Episcopus transactis aliquot diebus, pervicaciam eorum videns, dictum Espinham pervicaciter insultantem, ut excommunicatum publice evitandum, omnibus Christianis declaravit.

Sicque res manent.

Suivent les attestations et approbations motivées, de Mgr de Delcon et des missionnaires présents à la cérémonie du sacre de Mgr Salusti. (Archives de la Prop.)

# X

## Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez

---

*Pékin, le 15 octobre 1780.*

Mon cher et très cher Duprez,

A qui parlerai-je à cœur ouvert, si ce n'est à vous, le plus ancien et le plus constant de tous mes amis ! Que les pensées des hommes, cher ami, sont loin des pensées du grand Maître ! Nous quittons tout et tout ce que nous avons de plus cher, nous passons les mers, nous nous exilons au bout du monde dans l'espérance de gagner des âmes à Dieu ; et voilà qu'elles périssent entre nos mains. Il faut changer notre zèle en patience et en résignation. Il en coûte ; mais enfin c'est la volonté de Dieu qu'il faut faire et non pas la nôtre ; qu'il soit à jamais béni de tout !

Ce début, cher ami, vous annonce des malheurs. Oui, mais tels que vous ne les devineriez jamais. Votre cher Bourgeois et le P. Collas sont interdits et suspects à Pékin, et le brave Père Dollières est de plus excommunié par une sentence publique, affichée et pleine d'injures.

Voicy en deux mots de quoi il s'agit. Nous apprîmes l'an passé que le P. Jean Damascène, Augustin, missionnaire de la Propagande, étoit nommé Evêque de Pékin. La nouvelle étoit sûre. Nous allâmes tous le féliciter. Ses Bulles ne venoient pas, cependant il luy tarδοit d'être consacré. Il fit courir le bruit que nous les avions interceptées ; puis, ne prenant conseil que d'un petit nombre de mission-

naires, il résolut de se faire consacrer sans Bulles et sans l'intimation du Roy Patron. Cependant, pour endormir ceux des missionnaires qu'il connaissait assés pour sçavoir qu'ils ne consentiroient jamais à une démarche aussi anticononique, il fit une lettre au P. Procureur des PP. Portugais (le P. Bernard), dans laquelle il disoit *Bullas promotivas me jam recepi*. En conséquence, il demandoit les habits pontificaux de l'Evêque défunt pour procéder à la consécration. C'étoit le Samedi-Saint qu'il disoit ce mensonge ; les uns le crurent, d'autres suspendirent leur jugement. Un de ses confrères (le P. Eusèbe de Citadella), effrayé de ce qui se préparait en secret, me pria de passer chez luy. Il me dit que les Bulles n'étoient sûrement point arrivées, que, malgré cela, on préparoit des habits pontificaux, et que s'il n'y avoit point d'opposition, Mgr de Delcon, Vicaire apostolique du Chansi, ferait la consécration dans quatre ou cinq jours, c'est-à-dire le jour du Quasimodo, le 2 avril 1780. Je vous avoüe qu'à ce narré, les bras me tombèrent et j'entrevis, dans ce moment, tous les maux qui menaçaient de si près notre infortunée Mission. Je connoissais Mgr de Delcon depuis plusieurs années. On le tenoit caché afin que rien ne transpirât. Je pris le parti de luy écrire.

Quand nous autres, François, nous eussions été assés faibles et assés malheureux pour prévariquer dans cette occasion ; nous ne pouvions à rien. Outre le défaut des Bulles, les PP. Portugais qui gouvernent presque les trois quarts de la chrétienté de Pékin avoient une raison personnelle sur laquelle jamais on ne les fera passer. En venant en mission, ils font serment de ne reconnoitre aucune personne constituée en dignité Ecclésiastique sans l'attache du Roy.

Mgr de Delcon ne répondit point à ma lettre. Alors pour l'acquit de notre conscience, et pour arrêter le mal nous protestâmes contre tout ce qu'on feroit sans Bulles, les PP. Portugais ajoutèrent : et sans l'intimation du Roy Patron. (1) Le P. Damascène, qui prit dès lors le nom de Salusti, n'étoit point homme à s'arrêter. La consécration se

(1) Voir ces protestations à la fin de cette lettre.

fit dans la petite église de la Propagande au jour marqué. On commença par cette demande qu'on lit dans le Pontificat, *habetis mandatum Apostolicum*.

Un quelqu'un répondit *habemus*. L'Evêque consécrateur dit *Legatur*. Alors on tira une lettre de M. Etienne Borgia, secrétaire de la Propagande, et on lut : Vous recevrez vos Bulles par la voye de Portugal avec les Instructions du Roy, auxquelles vous aurez soin de vous conformer. Et comme si les Bulles eussent été lues en entier, on commença cette fameuse consécration. On lut aussi une lettre de M. de Castelli.

Ce n'eut été qu'un demi mal, si on s'en étoit tenu là. Le grand point étoit de ne point usurper la juridiction avant l'arrivée des Bulles. Car comme la Bulle de Boniface VIII n'oblige les individus qu'à résister à l'exercice de la juridiction : *Nulli agnoscant, nulli parcant, nulli intendant* ; on eut été tranquille, et nos chers néophytes ne se seroient apperçus de rien. M. Salusti, le lendemain de la consécration promit tout ce qu'on voulut, en sorte qu'on se flattoit qu'une démarche si irrégulière n'auroit point de mauvaises suites. Nous ne le connaissions pas assés. Trois mois avant sa consécration il avoit écrit au Sénat et au Gouverneur de Macao pour avoir des nouvelles de ses chères Bulles ; dans cette lettre voicy comment il s'exprime : « Ob  
« zelum ac bonum Christianitatis timeri quod tradita fue-  
« rint (Bullæ) Jesuitis ; id enim esset ovem mittere in os  
« lupi, quod eos cogitem magis falsos nomines ac Impios  
« orbis. » Nous sçavons cette anecdote d'une personne constituée en dignité à Macao.

Vers le même temps, dans une conversation particulière qu'il eut avec un missionnaire, il entra dans une espèce de fureur contre le P. Dollières, et faisant plusieurs fois de la tête le geste menaçant de l'animal auquel on met *Prenum in cornu*, il disoit : Attendez, attendez que ma mitre soit une fois affermie sur ma tête, j'userai ses cornes contre cet homme là. Vous verrez qu'il est quelquefois homme de parole.

Dans le temps qu'il promettoit de ne point usurper la juridiction, il disoit à nos chrétientés du dehors que nous

étions sans pouvoirs, incapables de les confesser, en sorte que nous étions interdits sans le sçavoir ; mais bientôt, il ne se cacha plus. Dix jours après sa consécration, il chargea un de nos missionnaires chinois élevé en France d'aller de maisons en maisons déclamer contre nous.

Ce Père que depuis 9 ou 10 ans nous nourrissions gratis, retrouva toutes ses forces. Il s'acquitta au mieux de sa commission, et nous déclara interdits de la part de l'Evêque sans Bulles ; son zèle allant en croissant, c'est un Xavier pour M. Salusti ; c'est dommage qu'il n'ait pas un pareil zèle pour la bonne cause. Deux jours après, le P. Salusti nous signifia en latin un interdit mal conçu, dont vous jugez bien que nous ne tinsmes pas compte, venant d'un prélat sans juridiction. Le Père Chinois fut l'huissier de cette expédition. Le lendemain 13 avril nous avertismes les chefs de nos chrétiens de l'état des choses. Nous leur fîmes lire en chinois la Bulle de Boniface VIII, leur déclarant que nos pouvoirs continuoient et continueroient tout le temps qu'un Evêque légitimement consacré ne les retireroit pas. On jeta de grands cris à la Propagande et comme c'étoit le P. Dollières qui avoit fait cette annonce à nos chrétiens dans sa congrégation, M. l'Evêque conjurateur fit afficher contre lui un mandement, dans lequel, oubliant sa douceur naturelle et sa dignité, il s'emportoit cruellement contre le P. Dollières, jusqu'à dire qu'il avoit la langue percée et les lèvres brûlées de jalousie. Depuis cette époque, on n'a cessé de nous traiter de la manière du monde la plus odieuse. On nous a décrié dans les sermons publics, dans des affiches réitérées, etc., etc.

On a dit de toutes les façons imaginables que nous étions des rebelles, des menteurs, des faussaires, des Russes, des Beelzébuts, des Satans, des Judas, des Impies, etc., etc.

A tout cela Dieu nous a fait la grâce de n'opposer que la patience ; les chrétiens qui nous sont attachés en ont presque été scandalisés ; mais à la fin, ils ont bien vu de quel côté étoit l'esprit de Religion.

Il y a environ quatre mille Chrétiens à Pékin, les Propagandistes n'en avoient guère que cent. Par leurs déclamations ils nous en ont débauché environ une centaine, les

autres au nombre de trois mille huit cents ont continué à nous suivre, mais il est incroyable, combien les discours des Salustiens font de mal. Ils ne nous enlèvent pas nos chrétiens, il est vrai, mais ils enlèvent la foy à un grand nombre ; nos néophytes n'étant pas capables de soutenir la vue de pareils scandales. Le jour de la Pentecôte, le Père Chinois prêcha dans l'Eglise de la Propagande, en présence de M. Salusti et de ses cinq ou six sectateurs. Il dit, quand les Apôtres eurent reçu le Saint-Esprit, ils ne craignirent pas de parler : Je parlerai aussi et je ne craindrai pas de leur déchirer le visage (à nous). Expression chinoise par laquelle il déclaroit qu'il alloit nous traiter de la belle manière : et sûrement il tint sa parole. Il finit en disant que nous étions comme des Orosses (les Russes). C'est la plus grande injure qu'on puisse dire icy à un chrétien ; jamais peut-être on ne s'étoit échappé ainsi vis-à-vis des missionnaires. Un autre ex-Jésuite (M. Cipolla), d'une imagination sicilienne, a continué la bonne œuvre. Dans un de ses sermons, ou plutôt de ses déclamations indécentes, ils nous a comparés aux Mahométans. Je ne finirois pas si je voulais les suivre et rapporter tout ce qu'ils ont dit, et tout ce qu'ils ont fait. D'ailleurs, cela est incroyable.

Le P. Dollières, qui est de tous les missionnaires celui qui l'est le plus, a été aussi le plus maltraité.

Le 17 juin 1780, un missionnaire françois, ancien jésuite, luy signifia une excommunication. M. Salusti le comparoit à Mouton et à Donat, etc., et pour égayer ses menaces, après avoir dit qu'il se faisoit suivre des femmelettes, il ajoutoit *tu deglutisti hunc bolum ea alacritate quâ deglusti pocula vini*. Enfin, il fulmina l'excommunication contre luy, le 25 du même mois. C'est une pièce curieuse. Je l'ai envoyée en chinois, en latin et en françois à qui il convient.

Voicy comment elle commence : « Quoique j'aye peu  
 « de vertu et que je ne sois point propre du tout à une  
 « haute dignité, cependant j'ai obtenu de la miséricorde  
 « divine d'être Evêque. Sans respect humain et sans crainte,  
 « j'ose observer les usages reçus pour altérer l'ignorance.  
 « Comment se fait-il que dans l'Eglise septentrionale (des

« François), il y ait encore cet audacieux réfractaire à mes  
« ordres, le nommé Dollières ? »

« Pour faire l'histoire de sa corruption et de son désor-  
« dre, je le compare à un homme plein d'ulcères, couvert  
« de sang et de pus. »

Plus bas, suivant cette comparaison odieuse, il dit :  
« Allant en avant, je l'ai dégradé et luy ay ôté le pouvoir  
« de célébrer la Sainte-Messe. Alors, c'étoit comme appe-  
« santir la main, serrer et faire sortir le pus de ses ulcères ;  
« et luy, comme auparavant, continue à célébrer la Sainte-  
« Messe tranquillement et en public. C'étoit le poison de  
« ses ulcères qui s'étendoit et qui devenoit plus dangereux.  
« Vite j'ai pris les ciseaux et les caustiques, et je luy ay dis  
« du haut en bas, dessus et dessous, tu n'es plus qu'un pré-  
« latique, tu n'es plus bon à rien. » Enfin il finit ainsi cette  
belle pièce qui apprendra à nos Evêques françois comment  
on peut faire un mandement d'un goût tout nouveau :

« A ce moment j'use de l'autorité qui m'a été donnée  
« par le Souverain Pontife. Je prends le nommé Dieudonné  
« Dollières, chef des révoltés de l'Eglise septentrionale (des  
« François), je le chasse de mon troupeau et je le livre à  
« Satan. »

Depuis, il a encore excommunié le P. d'Espinha, mis-  
sionnaire de la Propagande, mais sans fruit. De 20 mission-  
naires que nous sommes icy il n'y a eu que 7 qui l'ont re-  
connu ; la plupart jeunes gens que la Compagnie n'a pas  
eu le temps de former. Les 12 autres, se sont opposés et  
s'opposent encore à une consécration si irrégulière et si  
anticanonique. (1) Le Saint-Siège en décidera. Mais s'il  
veut nous blâmer, il faut qu'il commence par effacer du  
Bullaire les constitutions de Boniface VIII, d'Alexandre V,  
de Jules II, de Paul VI. Mais blâme ou louanges, je n'ai  
cherché qu'à suivre ma conscience et Dieu aidant, je le  
ferai jusqu'au bout. Le Père Cibot, ancien Jésuite, et bien  
digne de l'être, n'a pas tenu à tant de malheurs. La fatale  
destruction de la Compagnie luy donna le premier coup de

(1) Il ne compte probablement ni Mgr Salusti, ni les Mission-  
naires Chinois.

la mort. Les écarts et les scandales qui sont survenus l'ont achevé.

Le 8 d'août 1780, il mourut de la mort des Saints. Il me fit sa confession générale de bonne heure. Sa confession faite, le Seigneur luy ôta le souvenir du passé ; il ne luy restoit plus que cette douce pensée : je suis un fils qui retourne à son Père. Il voulut recevoir le Saint Viatique à l'église, mais il étoit si faible, qu'ayant voulu dire un mot, il ne put se faire entendre. Le lendemain il regrettoit de n'avoir pu s'expliquer. Je luy dis : je sçais et je connois l'intention que vous aviez. N'est-il pas vray que vous vouliez dire que vous pardonniez de bon cœur à ceux de nos frères qui ne pensent pas comme nous, qu'ils sont dans votre cœur, et que vous mourez leur ami. Si vous voulez je leur porterai cette parole de votre part. Il me répondit Oüi, vous me ferez plaisir, je les aime, mais je les plains ; ils sont sortis de leurs voyes.

Le P. Cibot conserva sa connoissance et cette douce résignation jusqu'au dernier moment. Nos frères ont eu la conscience de ne pas luy dire un *requiescat in pace*, tandis que nos chers néophytes, dont il avait la confiance et l'estime, jettoient les hauts cris et ne se lassoient pas de prier pour leur bon Père.

Je vous dois un mot de consolation ; si vous pleurez, cher ami, ne pleurez pas sur moy. Pleurez sur les malheurs de la Religion et de notre chère Mission ; mais adorez avec moi les desseins de Dieu ; ils sont impénétrables. Soumettons-nous à sa Sainte volonté. Faut-il pour nous vaincre de si puissantes machines ? Je suis content, je suis tranquille. *Pater est*. Ne croyez pas que de si terribles épreuves me feroient jamais jeter un regard vers l'Europe. Dieu m'a voulu icy, je ne quitterai point ma station ; et j'espère fermement que, malgré mon inconcevable misère, le Bon-Dieu me fera des grâces et miséricorde. Cette foy me console, me soutient et m'anime. Il importe peu par quel chemin nous allions à notre Père. Le point est d'y aller. Nous vicillissons, cher Duprez, priez pour votre bon et ancien ami. Il n'est point de jours que je ne me souviene plusieurs fois de

vous. Plut à Dieu que mes prières fussent plus ferventes et qu'elles vous fussent bien utiles.

G. BOURGEOIS.

**Protestations de MM. Bourgeois, Dollières, Collas et d'Espinha contre la prochaine consécration de Mgr Salusti.**

---

I. — Ego infrascriptus protestor contra consecrationem R. Patris Joannis Damasceni, et omnes ejus effectus, si fiat, quin acceperit in forma canonica Bullas Pontificias, que illum constituent Episcopum, easque exhibuerit Principalioribus à clero, aut saltem R<sup>do</sup> Patri Josepho Na, Illustrissimi et Excellentissimi D. D. Nankinensis Episcopi, et huius Diceceseos Administratoris, Vicario.

Datum Pekini die 30 Martii anno salutis 1780.

Franciscus BOURGEOIS, Sacerdos,  
Missionarius Pekinensis.

II. — Ego infra scriptus Missionis Gallicæ Sacerdos cum et rumoribus non incertis, Rev. Patrem Joannem Damascenum Ordinis S. Augustini Missionarium Apostolicum, vel nondum receptis, ut fertur, a Summo Pontifice Institutionis suæ in forma canonica litteris, vel iisdem necdum, nec Reverendo quidem Patri Josepho à Sancta Maria, qui hic Excellentissimi D. Nankinensis Episcopi et administratoris nostri partes gerit, exhibitis, proxime in Episcopum Pekinensem, ab Excellentissimo D. Delconensi ordinandum esse acceperim ; nec adeo temerarius sim, ut tam gravi, vel ipsam S. Sedem ordinationi regulis ab ea sapientissime institutis, et gravissime injunctis adversanti adhaerendo, vel etiam prælaudatum Excellentissimum Administratorem nostrum, ab ipso hujusmodi ordinationis illegitimæ prætextu deficiendo, injuria afficere audeam ; declaro

et protestor, me tali ordinationi, si quod Deus avertat, attente-  
letur, in quantum possum et valeo, repugnare, ita ut illi  
iam factæ, sive adhuc futuræ, nullo modo unquam adhae-  
surus sim, donec de canonica S. Sedis institutione, per lit-  
teras Apostolicas, ut, juris ac moris est, legitime constet.  
Actum Pekini, in Domo Missionis Gallicæ Die 30 Martii  
anno 1780.

D. Dollières, missionarius Apostolicus.

Postulo itaque a Reverendo Patre Josepho a Sancta  
Maria Excellentissimi Domini Nankinensis Episcopi et Ad-  
ministratores nostri vices gerente, ut alterum huius mea  
oppositionis et protestationis exemplar tradat Excellentis-  
simo Domino Delconensi Reverendo Patri Joann. Damas-  
ceno communicandum, alterum velit manu sua subscrip-  
tum ad me remittere apud me servandum, et illis ad quos  
spectat, suo tempore exhibendum. Pekini iisdem die, mense,  
et anno. D. Dollières, Missionarius Apostolicus.

III. Cum acceperim diem determinatam fuisse ad con-  
secrandum Reverendissimum Patrem Joannem Damascen-  
num in Episcopum Pekinensem, nec tamen ad hodiernam  
usque diem bullæ ullæ pontificæ in forma legitima et au-  
thentica ostensæ fuerint aut antiquioribus missionariis et  
iis qui in vinca Domini præcipue laborant, aut saltem  
Reverendo admodum Patri Josepho a S. Theresia qui hic  
vices gerit Excellentissimi Domini Nankinensis huius Peki-  
nensis Diocesis administratoris ; imo supradicti omnes Mis-  
sionarii accuratissime celentur de toto isto negotio, ut noto-  
rie constat, etsi pronum sit sperare a viris cordatis alienissi-  
mam fore omnem actionem contra Sacros Canones et for-  
mam legitimam in Ecclesia usitatam ; tamen ad ea quæ a  
viris fide dignis accepi, atque ob evidens studium quorum-  
dam abscondendi hæc omnia iis missionariis quos de his  
rebus maxime commonere deceret, absque timore esse non  
possum. Igitur, re mature et coram Deo perpensa, protestor  
coram admodum Reverendo Patre Josepho vices Excellen-  
tissimi Domini Episcopi Nankinensis tenenti, contra omnem  
ejusmodi consecrationem clandestinam absque litteris pon-  
tificiis in forma legitima et authentica faciendam aut jam

factam, profiteorque eum qui absque litteris pontificiis quibus in Episcopum Pekinensem constituatur, iisque authenticis canonice exhibitis consecratus fuerit, nunquam a me pro Episcopo Pekinensi agnoscendum, donec quod in ea parte juris est peractum fuerit a dicto vero Reverendissimo Patre Josepho per præsentis litteras, postulo ut serio et quamprimum investiget an revera agatur de ejusmodi consecratione absque litteris pontificiis legitimis et authenticis aut facta aut faciendæ, atque in casu suspicionis sufficientis factæ aut faciendæ talis consecrationis præsentis meæ protestationis statim usum faciat, cuius alterum exemplar hic adjunctum ad me velim remittat prius à se subscriptum quo uti possim ad fidem faciendam de facta à me hac protestatione de qua in posterum commonebo eos qui commonendi erunt. Pekini die trigesima martii anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo.

Joannes Paulus COLLAS, Sacerdos  
Gallus, Missionarius in Sinis.

Le P. d'Espinha, après avoir exposé les raisons qui l'obligent à protester contre la Consécration de Mgr Salusti, termine ainsi sa protestation :

« His præmissis, finem facio, protestans contra omnia quæ in casu præsentis minus legitimè fiant, attentata sint aut attentari possint. »

Pekini, die 31 martii.

Josephus ESPINHA,  
Provis. et Vicarius generalis Pekini.



# XI

## Libelle adressé par M. Bourgeois au Comte Fu, le 9 décembre 1780

---

Libellus quo P. Franciscus Bourgeois quator abhinc annis per litteras regis Christianissimi constitutus Procurator domus Gallicæ Pekini, se P. Joanni Ventavon opposuit apud urbis Pekinensis Præfectum, a quo ipse Ventavon quasdam litteras extorserat faventes dictæ Procuratoriæ invasioni, quam attentavit, munitus auctoritate Domini Salvusti, Ecclesiæ Pekinensis invasoris : a P. Josepho Espinha, Missionario Lusitano, de sinico idiomate fideliter versus in latinum, ut sequitur :

Europæus homo Franciscus Bourgeois salutem hisce dicit Vestræ Dominationi, et tota cum veneratione significat sequentia : Ex quo Pekini erectæ sunt Ecclesiæ Deo, quævis semper habuit unum Procuratorem, qui domestica regeret negotia, de bonis domus curaret, ac de necessariis provideret. Dicitus Procurator non est quod hic a nobis particulariter constitueretur, sed ejus institutio ab Europa veniebat. Cum dicitus Procurator, vel ob senectutem, vel aliam ob causam minus suum agere non posset, eumque mutari oporteret, dabantur hinc litteræ in Europam, ut alter designaretur, qui probe instructus dicto in munere succederet. Sic ego Bourgeois, vivente adhuc Societate Jesu constitutus Procurator fui.

Scivit Imperator me esse Procuratorem, sicut etiam scivit me ac socios, religiosos esse Societatis. Quoniam vero dicta Societas suppressa fuit, rex Galliæ præcavere inten-

dens turbationis nostræ ac dispersionis periculo, anno 42 regnantis Imperatoris, (epochæ christianæ 1777) litteras huc dedit dicentes sic : Scio vos antea dum Societas existeret, optime curasse istius Ecclesiæ negotia : timeo ne post extinctionem Societatis vester agendi modus alteretur, unde possint exurgere turbationes, et ideo hisce declaro : eligere me dictum Franciscum Bourgeois in istius domus Procuratorem : et volo ut dictæ Ecclesiæ homines, hæc negotia quæcumque ipsius dispositioni subiaceant. (Addit) : Quos postea mittam homines, te etiam audiant : tuum erit eos sic instruere ut succedere tibi possint etc. Hanc epistolam in manu habeo ad testimonium. Item anno 44 Imperatoris regnantis, (anno 1779) alias accepi litteras per quas mihi specialiter commendatur ab ipso rege christianissimo... ut sedulo invigilem Ecclesiæ bonis, nec patiar ut ejus curam mihi alius quicumque disputet, eaque de manu rapiat.

Has etiam litteras mecum habeo in testimonium. In præsentia autem homines sunt, qui de bonis mihi commissis altercari, Procuratorem ipsam mihi rapere, ducentisque abhinc annis introductos Europæorum mores turbare velint. Audio Dominationam Vestram in se curam suscepisse negotii hujus terminandi. Oro ut in negotio hoc caute procedat : et hoc est quod hisce meis significandum habeo deprecandumque. Pekini die 9 decembris 1780.

Nos infrascripti missionarii attente legimus latinum hoc scriptum, ac etiam sinicum autographum, a quo illud fuit traductum, testamurque unum ac eundem utriusque scripti sensum esse.

In fidem subscribimus.

Pekini die...

Andreas RODRIGUEZ. — Josephus BERNARDUS.

Hyacinthus PAULUS. — Matthæus de SEQUEIRA.

## XII

Le 21 juin 1781, M. Bourgeois adressa à M. Bertin les NOTES suivantes, en réponse aux accusations formulées contre lui par M. de Ventavon dans son LIBELLE à l'Empereur de Chine, du 17 décembre 1780.

---

PREMIÈRE ACCUSATION. — M. Bourgeois, contre mon attente, a, depuis quelques années, usurpé les biens de la Mission. « Bourgeois, præter expectationem meam, aliquot abhinc annis, bona domûs usurpando, fecit ut ego et alii pateremur innumeras injurias, ipsa etiam bona domûs damnatum aliquod subirent. »

*Réponse.* — La première nouvelle de la destruction de la Compagnie arriva ici le 5 août 1774. Aussitôt, M. de Ventavon et ses amis exigèrent de moi que je leur fisse un sort. Leur demande me parut juste. Je donnai à chacun environ 1.000 taëls. C'était un viatique pour s'en retourner en Europe, ou un supplément au peu que la S. Congrégation donne aux siens. On supposait alors avec fondement qu'on mettrait sur le même pied qu'eux ceux des nôtres qui resteraient ici. La maison n'était pas fournie en argent. Je vendis de leur consentement quelques maisons. Dès le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, tout fut arrêté et les rentes de la maison fixées irrévocablement à 6.000 taëls.

Depuis ce temps-là, je ne regardais plus les biens de la maison que comme un dépôt que je devais conserver

fidèlement jusqu'à ce qu'il fût décidé à qui il appartenait d'en disposer.

Ce ne fut que le 15 novembre de l'année suivante 1775 que le bref apostolique nous fut signifié. Mgr de Nankin nous dit de choisir un économiste parmi nous. MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont ne voulurent point y entendre, à moins que préalablement on ne leur fit une pension annuelle et constante.

Je leur dis que nous n'étions plus maîtres de disposer ainsi de nos biens. Alors ils envoyèrent en cachette et dans le plus grand secret un nommé Py le Ouang à Mgr de Nankin pour s'arranger avec lui. Ils obtinrent de Son Excellence le *Plan* qu'ils ont fait passer ici pour une lettre du Souverain Pontife. Le *plan* qui n'était point un *ordre*, comme le P. Joseph, délégué de Mgr de Nankin, le déclara juridiquement, resta sans effet, et les choses continuèrent sur le même pied qu'auparavant. Seulement, je ne pouvais rien entreprendre ni rien changer dans l'état de la Maison, sans l'agrément du P. Joseph. Je proteste que j'ai été fidèle à cette obligation qu'on m'avait imposée.

Je lui donnai l'état des biens, je lui déclarai que nos fonds pris dans la totalité se montaient environ à 75.000 taëls, qu'ils donnaient chaque année une rente de 6.000 et quelques taëls, que le tout portait sur 119 contrats en bon ordre. Chaque mois je lui ai rendu par écrit des comptes exacts du reçu et du dépensé. Ils sont entre les mains de la S. Congrégation.

En 1777, vint le brevet du Roi. Comme il n'y était pas fait mention du Souverain Pontife, pour le bien de la paix et à cause de la disposition des esprits, je continuai à rendre mes comptes au P. Joseph *seulement*. Sur le revers de chaque mois, je mettais exactement cette protestation : « Pro bono pacis, et salvâ Regis Christianissimi dignitate. »

En 1779, je reçus ordre d'envoyer mes comptes au bureau de la Marine. Je l'ai fait. Comment M. de Ventavon qui sait tout cela, a-t-il pu dire au comte Ministre et par lui à l'empereur : « Bourgeois bona domus usurpans...? »

DEUXIÈME ACCUSATION. — M. Bourgeois et ses adhé-

rents, voulant usurper les biens, n'ont pas obéi au Souverain Pontife. « Volentes usurpare bona omnia, non paruerunt Summo Pontifici, nec ab hâc sua resistentiâ hucusque destiterunt. »

*Réponse.* — Comment une accusation comme celle-là a-t-elle pu échapper à un homme prudent, tel que M. de Ventavon ?

Voici des faits que tout le monde sait. Le P. Joseph vint ici à 10 heures du matin et nous présenta la commission de Mgr de Nankin. Comme Supérieur de la Communauté je signai le premier. Les PP. d'Ollières, Cibot et Colas en firent autant. Tout était fini à 10 heures et 1/4.

Il n'y eut que le P. de Grammont qui refusa alors de signer, voulant auparavant qu'on lui fît une bonne pension. MM. de Ventavon et de Poirot étaient à Haïtien, petite résidence de la Maison, près de la maison de plaisance de l'Empereur, à deux lieues d'ici.

Je conduisis ensuite le P. Joseph à notre réfectoire. Là, en présence de tout le monde, je quittai pour toujours ma place de Supérieur, et je me mis à mon rang, qui est ici celui de l'ancienneté.

Le mal venait de plus loin. Ces Messieurs voulaient à toute force que nous ne fussions plus jésuites avant qu'on nous eût signifié la destruction de la Compagnie, et de plus ils nous traitaient de rebelles au Souverain Pontife et même d'excommuniés, tellement qu'ils ne voulaient plus communiquer avec nous.

Nous tenions trop à nos engagements solennels et à notre bonne mère pour les abandonner avant le temps.

La S. Congrégation à qui j'en ai écrit, ne m'en a fait aucun reproche. C'est Mgr de Nankin qui disait alors d'eux : « Isti degeneres non sic ostendunt ergâ Summum pontificem suam promptam obedientiam (quæ talis non exigitur), sed suum parvum amorem erga nostram matrem optimam. »

TROISIÈME ACCUSATION. — Bourgeois à brûlé tous les livres de comptes, et y en a substitué d'autres. « Combusserunt libros rationum novosque substituerunt. »

*Réponse.* — Au premier bruit de la destruction, M. Cibot qui était chargé de la procure de la Mission, voulut la quitter entre mes mains pour ne point se trouver dans le tracas des affaires. Ce fut une nécessité de joindre ses contrats à ceux de la Maison pour faire un tout. Les anciens registres devenaient inutiles et même dangereux, en ce qu'ils pouvaient prêter à des embarras et à des tracasseries. On les brûla. On brûla aussi le livre des comptes et d'autres papiers. L'événement a bien fait voir que la précaution était sage, puisque j'ai même été cette année (1780) dans le cas de brûler les comptes que j'avais faits et gardés fidèlement depuis la destruction de la Compagnie. Chaque famille a ses secrets.

Bien des choses que la sincérité religieuse et la sécurité avaient permis d'écrire, quoiqu'innocentes en elles-mêmes, n'étaient cependant pas de nature à être publiées sur les toits !

Lors des arrêts en France, la première chose que firent les Jésuites, ce fut de brûler ce qui ne devait pas passer en des mains étrangères.

A Rome, on emprisonna, sous Clément XIV, le procureur de la Maison professe pour avoir brûlé des papiers ; mais sous Pie VI on l'innocenta par une sentence juridique.

QUATRIÈME ACCUSATION. — Bourgeois et ses amis ont vendu beaucoup de boutiques à moitié prix, ont divisé le produit entre les missionnaires et ont conservé le reste à leur propre usage. « Bourgeois et alii vendiderunt multas apothecas, pretii dimidium dividerunt quidem per socios sed residuum ad proprios usus asservarunt. »

*Réponse.* — M. Cibot et moi, nous avons vendu quelques boutiques 16.000 taëls. J'en distribuai ici 11.000, tant aux missionnaires européens que chinois ; M. Cibot en assura 2.000 aux missionnaires des provinces dont il était chargé. 2.000 furent employés au vu et au su de tout le monde à achever la Congrégation que le P. Le Fèvre, notre Supérieur général, m'avait donné ordre de bâtir. Le reste, environ 1.000 taëls, servit à construire une plate-forme qui

manquait à notre sépulture, à acheter quelques objets nécessaires (lampe, encensoir d'argent), et à faire quelques bonnes œuvres nécessaires.

Il ne me reste que ma portion, et je proteste en honneur et en conscience qu'elle fut la plus petite de toutes.

M. de Grammont qui se plaignait inconsolablement et disait hautement que pour 1.000 taëls il ne pourrait jamais avoir la paix ni me la donner, déterminé que j'étais à laisser désormais intactes les rentes de la maison, plutôt que d'y toucher, j'aimai mieux prendre sur ma portion. Je lui donnai 150 taëls du mien.

CINQUIÈME ACCUSATION. — M. Bourgeois et ses adhérents ont donné à leurs domestiques et à leurs amis des boutiques et des champs, sans jamais me consulter, moi et mes amis. « Bourgeois et alii, domesticis et amicis suis donarunt apothecas et agros, quin me unquam aliosque consulerent. »

*Réponse.* — Selon l'usage le plus ordinaire de la Compagnie, j'ai consulté les plus anciens de la Maison, Benoit, Amiot, d'Ollières et Cibot, qui m'avaient été donnés pour conseillers, et non pas les plus jeunes, de Ventavon, de Poirrot et de Grammont. Cependant les choses se traitaient assez hautement pour que tout le monde le sût. M. Benoit, à la première nouvelle de la destruction, a donné, avec mon autorisation, à son domestique qui le servait depuis 20 ans, une petite maison, attenant à l'église, dont on ne retirait jamais rien et où il logeait. M. Bourgeois assura aussi à son domestique, qui était dans le même cas que celui de M. Benoit, la maison qu'il habitait. Enfin, Cibot touché de la misère de son domestique, lui engagea un méchant cabaret, situé au delà de la ville chinoise. On donna aussi à l'ancien maître d'école, âgé de 75 ans et aveugle, une petite terre, qui pouvait lui donner un louis par mois pour entretenir sa famille. *Voilà nos amis !*

Cette accusation est plus grave que M. de Ventavon ne pense. En Chine, se faire des amis d'argent, c'est un crime capital.

NOTE IMPORTANTE. — La Sacrée Congrégation de la

Propagande prévoyant notre chute, pressa Mgr de Nankin de nommer à Pékin un vicaire général, peut-être afin qu'il y eût ici un homme constitué en dignité, tout prêt à nous signifier le bref destructif. Mgr de Nankin nomma le P. Joseph. Les missionnaires Portugais, qui font serment, en partant de Lisbonne, de ne reconnaître aucun dignitaire sans le patronat, à moins qu'il n'ait l'attache du Roi de Portugal, que le P. Joseph n'avait pas, protestèrent entre les mains de l'évêque de Macao, contre l'atteinte donnée au droit du patronat. Mgr de Macao reçut leur plainte, et pour agir avec plus de force, il se chargea de l'administration de Pékin, prétendant que c'était à lui à le gouverner à raison de l'ancienneté de son siège, dont Pékin est un démembrement. Il s'adressa ensuite au primat de Goa, à qui il appartient de nommer un administrateur dans toute l'étendue de la Métropole.

Il s'éleva en conséquence un conflit de juridiction entre les évêques de Nankin et de Macao. La cause fut portée au Saint-Père par les deux évêques. Comme Mgr de Nankin avait la possession pour lui, nous continuâmes à le reconnaître pour administrateur. Les Portugais adhèrent à l'évêque de Macao. Peut-être se sont-ils trompés. Mais doivent-ils pour cela être traités de *Schismatiques* ? On ne saura bien s'ils se sont trompés que lorsque la Congrégation *supra episcopos*, ayant porté l'affaire au Souverain Pontife, le *pape aura jugé*.

Mgr de Nankin s'adressa à la S. Congrégation et il en reçut plus tard une réponse favorable. Mais comme il n'y est point parlé du Souverain Pontife et que ce n'est point à la Congrégation à juger ces sortes de causes, sa réponse, qui d'ailleurs ne fût point publiée par Mgr de Nankin, ne fût regardée par les Portugais que comme un sentiment respectable sans doute, mais non pas comme une décision absolue.

SIXIÈME ACCUSATION. — M. Bourgeois dépense pour chacun de nous tout au plus 300 taëls ; nous ne savons l'usage qu'il fait du reste des revenus, qui dépassent chaque année 5.000 taëls. « *His singulis annis, Bourgeois cum unoquoque*

nostrum expendit tercentos tales, de residuo autem reddituum, quod quinque millia taelium quotannis superat, nescimus quem ille usum fecerit. »

*Réponse.* — Ce que j'en fais, c'est simple : rien, puisqu'ils n'existent que dans l'imagination de M. de Ventavon. La Maison n'a que 6.000 taëls de rentes. On peut voir dans les comptes envoyés à Rome et en France chaque année que le reçu n'excède jamais la dépense.

Dans son *libelle* à l'Empereur, M. de Ventavon dit encore que « suivant les paroles du Saint-Père, il a été constitué procureur avec M. Bourgeois, (Ici il substitue le Pape à l'évêque de Nankin, comme il l'avouera en 1782 au préfet de la Propagande), que M. Bourgeois n'a pas obéi, qu'il a voulu régir seul à son bon plaisir, et tout usurper durant trois ans et plus ; que les Ministres de France, séduits par lui et par ses adhérents, ont envoyé à Pékin une lettre sans sceau, dans laquelle il est mensongèrement avoué qu'il est dans l'esprit et la volonté du Roi de France que M. Bourgeois soit seul chargé de l'administration du temporel ; enfin, que depuis ce temps M. Bourgeois dispose en toute liberté des biens et qu'il les dépense. »

Dans le courant de cette histoire, il a été question de ces assertions sans fondement. Inutile d'y revenir.

Enfin, dans le même libelle, M. de Ventavon propose à l'Empereur, « pour remédier au mal, de vouloir bien désigner parmi les Européens un vétéran qui s'entende à gérer la procure, et de choisir quatre Européens avec lesquels il se concertera pour les affaires. » Puis il résume ses idées en quatre points. A/ Dresser un catalogue général des boutiques, des champs et des contrats de l'église ; qu'il ne soit permis à personne d'en vendre à son gré, et à moins que la majorité ne soit d'accord pour une vente, celle-ci ne pourra avoir lieu. B/ Sur les biens, que chacun obtienne une part convenable pour son entretien ; que les contrats, ainsi que les titres habituels, servant à toucher les revenus, soient assignés à chacun et gardés par chacun respectivement. C/ Le partage fait, ce qui restera d'argent sera remis

au procureur pour les dépenses communes. *D*/ La portion de chacun reviendra après sa mort à la masse commune.

(Le *Libelle* de M. de Ventavon est aux *Archives de la Propagande*, ainsi que la réponse de M. Bourgeois.)

P. S. — Après la décision du procès entre M. Bourgeois et M. de Ventavon, est-il dit dans les *notes* de M. Bourgeois, un nommé Thé, comte de l'Empire, eut le crédit de procurer à M. Bourgeois les accusations de M. de Ventavon *en original*. Elles furent copiées par le lettré Tang, et la copie déclarée conforme à l'original par des témoins dignes de foi. Ces accusations avaient été remises par M. de Ventavon au tribunal (*pour être ensuite, dit M. Bourgeois, montrées à l'Empereur.*)



## XIII

### **Mémoire adressé par Mgr de Govea au Cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, sur le Schisme de Pékin.**

---

*Pekini, 4 octobre 1785.*

Eminentissime Domine,

Episcopalis officii mei ratio, et debita Eminen. Vestrae, ac S. Congregationi reverentia postulant, ut de rebus hucusque in hac Pekinensi Ecclesia transactis et fidelem narrationem texam, et veram informationem scribam ; ut Eminentia Vestra cæterique Eminentissimi S. Congregationis Cardinales uno veluti ictu oculi res omnes ab ovo, uti dicunt, audientes, veram de rebus Pekinensibus ideam conficiant. Nullo autem utor verborum artificio in hac texenda historia tanquam qui certus sum de recta Eminentia Vestrae intentione, et de mea in divino tribunali reddenda ratione pro iis rebus quæ fictis orationis pigmentis vel plusquam licet Superioribus abscondam, vel plusquam licet ipsis Superioribus manifestem. En igitur schismatis, cæterarumque rerum Pekinensium historia, prout ego vidi, audivi, et manibus ipse meis attrectavi. Mortuo anno 1757 Pekinensi Episcopo R. D. Polycarpo Souza, R. D. Episcopus Nankinensis diœcesim Pekinensem administravit, nullo contradicente per spatium 19 annorum, in quo erat pro Lusitanis omnino prohibita communicatio cum Jesuitis. Extincta Societate Jesu, sed nondum publicato in Sinis Brevi

suppressionis, tres Jesuitæ Galli, unus Italus, et alter Lusitanus, prout erant ab antea actis temporibus cum superioribus discordes, voluerunt se ipsos a superiorum obedientia liberare. Rem hanc male ferentes cæteri Jesuitæ Galli et Lusitani, qui a Nankinensi Episcopo expectabant Brevis publicationem ut executioni mandarent, inceperunt discordes et dissentientes alii adversus alios tricas et molestias machinari.

Pervenit interea Macaum Episcopus illius urbis, et recurrentibus ad illum Lusitanis, ut regum Lusitanorum jura ab Episcopo Nankinensi violata defenderet ; ipse Episcopus Macaensis se declaravit diœcesis Pekinensis administratorem ex commissione quam dicebat habere a R. D. Francisco de Assumpção Goano Archiepiscopo. Ex vi hujus declarationis Lusitani omnes (uno excepto) renuentes Episcopo Nankinensi obedire, et agnoscentes Episcopum Macaensem administratorem Pekinensem, Josepho Espinha ex-Jesuitæ Lusitano ab ipso Macaensi Episcopo Vicario nominato obedire inceperunt.

Fuit hæc epocha diri schismatis, obedientibus Lusitanis Episcopo Macensi, et permanentibus *Gallis omnibus* et alumnis S. Congregationis in obedientia Episcopo Nankinensi. Fuit delata hæc controversia ad R. D. Episcopum Coccinensem administratorem Goanum ; qui respondit Episcopum Macaensem esse legitimum administratorem Ecclesiæ Pekinensis ex vi delegationis quam habebat ipse Macaensis Episcopus a metropolitano Francisco de Assumpção ; consequenterque esse validam et licitam electionem Josephi Espinha in vicarium Pekinensem. Interea Episcopus Nankinensis rem proponens S. Congregationi, ipsa S. Congregatio respondit : invalidam esse electionem Josephi Espinha ; episcopumque Macaensem nullam nec ordinariam, nec delegatam habere jurisdictionem in diœcesi Pekinensi.

Declarationes contrariæ super legitimitate jurisdictionis confirmarunt schisma, et portam majoribus malis aperuerunt. Josephus Espinha enim laudatus a Metropolitano permansit in vicariatu : Fr. Josephus a S. Theresia laudatus a S. Congregatione perseveravit in vicegerentia : chris-

tiani Pekinenses partim secuti fuerunt suos antiquos Patres, partim non amplius ullam ex Ecclesiis intrarunt : missionarii autem perseverantes in propriis systematibus, tricas, odia, calumnias, et perturbationes horribiles excitarunt.

Ergo pro prima vice apparuerunt in theatro gentilitio prædicatores legis evangelicæ, quarimonias moventes in fratres, et fratres sacerdotes. Apparuit, inqum, in tribunali gentilitio Sinensium Ignatius Schelbart ex-Jesuita Germanus cum aliis Lusitanis, vindictam petens ab Imperatore contra violentias et furores Aloisii Cipollæ ex-Jesuitæ Hali factas ipsis. Constat hæc accusatio ex littera. (1)

Apparuit in ipso tribunali gentilitio Joannes Matthæus de Ventavon ex-Jesuita Gallus accusans Franciscum Bourgeois ex-Jesuitam etiam Gallum, et suum antiquum superiorem, eo quod ipse Bourgeois nolebat illi dare rationem pecuniarum, et expensarum, de quibus ille tantum habebat internam administrationem. Quæ autem mendacia, quæ calumniæ, quæ injuriosa, et indecentia viro ecclesiastico verba, Eminentia Vestra leget in ipsa accusatione, (2) cujus copiam sub litt. B. et H. in quarum una reperitur causa accusationis. Apparuit in ipso tribunali gentilitio Aloysius Cipolla accusans Lusitanos, eo quod nolebant illi dare pecunias quas cupiebat, et necessarias existimabat ; et quod eum vexabant omnibus modis. Vocati tunc Lusitani, et suas rationes producentes, maluerunt pro una vice dare duo millia taelia, quam hominem furiosum apud se habere. Galli jussi a tribunali ipsi Cipollæ hospitium dare, maluerunt etiam pro una vice dare millia taelia, quam in suam domum hominem hujusmodi recipere. R. D. Episcopus Damascenus videns Cipollam ab omnibus rejectum, misericordia motus in domum Sacræ Congregationis advocavit.

Apparuit in ipso tribunali ipse Cipolla proponens Imperatori divisionem bonorum Lusitanorum et Gallorum per missionarios etiam S. Congregationis ; qui (ut ille ajebat)

(1) Mgr envoié à Rome avec son *Mémoire* les pièces justificatives qui prouvent la vérité de ce qu'il raconte. Nous avons cité une partie de ces pièces dans le texte.

(2) Ces accusations se trouvent dans les *Notes* de M. Bourgeois à M. Betin (*Pièces just.* XII.)

pauperrime vivebant, Lusitanis et Gallis opipare et laute comedentibus ex bonis, quæ, quia ab imperatoribus data Europæis, debebant per singulos Europæos dividi. Vocati Lusitani ad tribunal, et jussi delatori respondere, authenticis testimoniis demonstrarunt bona omnia Lusitanorum non esse dona imperialia; et consequenter ad solos Lusitanos pertinere.

Fuit delator severe reprehensus eo quod mentitus erat tribunali, et volebat alios ditescere ex latrocinio. Constant hæc ex litt. C.

Similis accusatio fuit facta ab ipso Cipolla anno 1782, quando videns novos in tribunali ministros, promittens magnam pecuniæ quantitatem, imperatori proposuit divisionem bonorum Lusitanorum per cœteros missionarios. Huic autem libello se subscripserunt F. Josephus a S. Theresia, F. Archangelus a S. Anna, Fr. Nicolaus a Petichio, et F. Romualdus Koscieski. Fuerunt iterum vocati Lusitani ad juridice respondendum delatoribus; et clarius sole comprobantes bona omnia, quæ habebant, esse dona regum Lusitanorum, non vero imperatorum, exiit sententia e tribunali hoc modo: Vocantur ad tribunal omnes Europæi, severe arguantur illi qui subscripserunt libello mendaci, injusto, et iniquo. Author ipsius libelli arguatur de latrocinio quod intentaverat; minetur, et minentur cœteri 4 subscripti, si iterum rem tam turpem aggrediantur; et libellus ipse ad pedes authoris laceretur. « Sic res fuit facta, et omnes audierunt sententiam, præter Cipollam, qui præsciens sententiam tribunalis contra illum dandam, die antecedenti graviter ægrotavit, et octavo die fere de repente mortuus est. »

Apparuerunt in ipso tribunali gentilicio Joannes Ventavon, Joannes Josephus de Grammont, et Aloysius de Poirot supplicantes ab imperatore divisionem bonorum Ecclesiæ Gallicæ per omnes 6 qui existebant. Vi pecuniæ divisionem hanc injustam, et iniquam fuerunt consecuti, et in hoc statu permanserunt usque ad hunc annum, clamante Rege Christianissimo, qui dederat administrationem Francisco Bourgeois; clamantibus Patribus Gallis in provincia de Huquam occultis, qui sine cibo et potu remanserunt:

clamantibus ex-Jesuitis Sinensibus ad missiones Gallicas pertinentibus, qui sine subsidio aliquo remanserunt, clamantibus denique omnibus et divinis et humanis juribus, quæ bonorum alienorum dispositiones, et usurpationes prohibentur. Supradicti autem tres ex-Jesuitæ rem hanc iniquam et scandalosam sine timore aliquo perfecere. Et Franciscus Bourgeois multa passus fuit ut missionarios et Sinenses in missionibus latitantes sustentaret, et parvo aliquo subsidio sublevaret.

Has omnes figuras fecerunt missionarii Pekinenses, prædicatores legis Dei, qui quærentes quæ sua, non quæ Jesu Christi, sanctam religionem cum Europæorum fama deturparunt.

Post extinctam Societatem, cum essent jam divisi inter se missionarii ob supradicta, et quamplurimas alias causas : ad aures S. Congregationis pervenerunt clamores tot malorum ex Superioris unius defectu provenientium. Ad instantiam S. Congregationis Regina Fidelissima nominavit ad diœcesim Pekinensem R. D. Joannem Damascenum Salusti, qui jam ob controversias de jurisdictionibus a Lusitanis erat separatus. Ipsa Sacra Congregatio scripsit ad electum Episcopum annuntians de sua in Pekinensem Ecclesiam elevatione, et de Bullarum per Lusitaniam expeditione. Minister regis Ulissiponensis expedit bullas, et regias epistolas per Goam ; quæ expeditio unum, plusquam solitum annum, ad Sinas adventum retardavit.

Ut audierunt Lusitani Nominationem R. D. Episcopi a Sacra Congregatione annuntiatam, omnes ad eum congratulandum de sua ad Episcopatum elevatione accurrerunt. Reddidit D. Electus visitationes omnibus Lusitanis ; et proponentibus ipsis absolutam necessitatem expectandi bullas et regias epistolas pro legitimitate consecrationis, annuit libenter. D. Electus ipsorum amicis rationibus, promittens nil movere quin prius bullas et regias epistolas ex Lusitania accepisset. Interim tres ex-Jesuitæ Galli, qui cum Lusitanis erant discordes, corpus unum facientes cum alumnis S. Congregationis, suaserunt D. Episcopo ut a R. D. Episcopo Delconensi ad curiam jam pervento consecrationem suscepisset, non obstantibus rationibus in contrarium ad-

ductis a Lusitanis, a cœteris Gallis, et ab ipso Delconensi Episcopo, qui per multum etiam tempus de consecratione faciendâ hæsitavit. Erant tunc Pekini 18 Europæi sacerdotes, et 8 Sinenses. Hi omnes in duas partialitates fuerunt divisi. Primæ partis (Salustiani dicti ob adhæSIONEM D. Episcopo Salusti) erant 7 Europæi, scilicet Josephus a S. Theresia, Archangelus a S. Anna, alumni S. Congregationis, Joannes Mathæus de Ventavon, Aloysius de Poirot, Joannes Josephus de Grammont, Galli, Aloysius de Cipolla, Italus ; Felix da Rocha, Lusitanus ; Piu Licou, Paulus Lieu, Franciscus Lan, Thomas Lieu, Sinenses. Alterius partis (Bonifaciani dicti quia pro Bulla Bonifacii VIII propugnabant) erant 11 : Eusebius à Citadella, alumnus Sacræ Congregationis ; Josephus Espinha, Joannes Seizas, Ignatius Franciscus, Josephus Bernardus, Andreas Rodriguez, Lusitani ; Josephus Amiot, Franciscus Bourgeois, Adeodatus Doliers, Petrus Collas, Petrus Cibot, Galli ; Paulus Sueiro, Paulus Hiacinthus, Mathæus Siqueira, Sinenses. R. D. Episcopus cessit rationibus Salustianorum, et contemptis juridicis protestationibus Bonifacianorum, fuit consecratus a R. D. Episcopo Delconensi die 2. Aprilis in Ecclesia Sacræ Congregationis, assistentibus loco duorum Episcoporum, Josepho a S. Theresia, et Felice da Rocha ; et lectis loco bullarum, epistola S. Congr. ipsum D. Episcopum monens de sua in Pekinensem cathedram exaltatione.

Hæc consecratio irritavit animos Bonifacianorum, et missionem præteritis rixis labefactam, radicitus perdidit. Ex eo enim tempore manifestius apparuere odia, calumniæ, rixæ, scandala et abominations in ipso sanctuario. D. Episcopus habens consiliarios Ventavon, Poirot, Grammont et Cipollam, omnes infensissimos Lusitanorum hostes, incepit suspendere, maledicere et excommunicare Lusitanos et reliquos Bonifacianos qui nolebant eum agnoscere pastorem legitimum Ecclesiæ Pekinensis ob rationes, quas produxerant in protestationibus litteris factis. Calumniati sunt Lusitanos de interceptione Bullarum, quam quidem calumniam Bullarum ipsarum adventus patefecit. Affixa fuere in atrio Ecclesiæ S. Congr. et Ecclesiæ Gallorum folia et editalia sinico idiomate conscripta injuriosa Ecclesiæ, injuriosa S.

Pontifici, injuriosa reginæ fidelissimæ, et perturbatrix pacis et charitatis fraternæ. Prodiit in lucem liber typis impressus, ejus titulus erat ; « de sacris ordinibus », in quo plurima falsa, mendacia, scandalosa dicuntur, ita ut ipse Nankinensis Episcopus lecturam ipsius prohibuit in Nankinensi diœcesi. Inter cœtera autem quæ in uno folio dicebantur, hæc erat propositio S. Pontifici tributa « Sacramenta pœnitentiæ, confirmationis, et cœtera alia sacramenta a Lusitanis administrata, esse nulla, et inter res non computandas posita », licet postea D. Episcopus correxisset hanc propositionem, tanquam male ab interpretibus intellectam. In istis foliis Lusitani comparabantur Russis, Anglis, schismaticis ; multa alia debacchabantur in loco verbum Dei prædicando destinato. Servo apud me tam librum, quam aliqua folia hujusmodi. Hæc omnia contigerunt usque dum Pekinum pervenirent Metropolitanus Goani epistolæ, in quibus ille interrogatus super legitimitate D. Episcopi sic respondit : Male fecisse D. Episcopum usurpantem jurisdictionem contra sacros canones, constitutiones apostolicas, et leges Lusitaniæ : debere Josephum Espinha eum admonere de abstinentia ab exercenda jurisdictione usque ad adventum bullarum, regiarumque epistolarum ; nullas esse censuras ab ipso fulminatas contra Bonifacianos etc.

Josephus Espinha admonuit per epistolam D. Episcopum de declarationibus Metropolitanis, promittens debitam obedientiam si Excellentia Sua a jurisdictione exercenda abstineret usque ad Bullarum adventum. Dictus Episcopus accipiens epistolam et petens tres dies ad respondendum, de repente gravissime ægrotavit et die octava mortuus est. Noluerunt Salustiani acquiescere declarationibus Metropolitanis, et tam illi quam Bonifaciani ad Metropolitanum ipsum iterum recursum habuere. Rescripsit Metropolitanus easdem declarationes ac anno præterito rescripserat, et addens : « Ut autem omnes scrupulos eradicemus, de novo creamus et eligimus Josephum Espinha Vicarium, et administratorem diœcesis Pekinensis etc. » Constat hæc electio *ex litt. F.* cujus originale apud me servo, et cum Goæ manerem, de sua veritate certus fui factus. Ut pervenerunt in Sinas hæc litteræ patentes, cessit illis Josephus a S. Theresia obe-

dientiam prestans in scriptis Josepho Espinha. Cessit etiam Ventavon cum tribus sacerdotibus Sinensibus ad Ecclesiam Gallicam attinentibus. Sed paulo post facto cum cæteris Salustianis consilio Josephus a S. Theresia, et Ventavon noluerunt jam Josepho Espinha obedire ; sed cum cæteris Europæis Salustianis a Metropolitano ad S. Sedem appellarunt.

Sacra Congregatio antequam sciret de morte Domini Episcopi, et de appellatione ad S. Sedem declaravit validam et licitam consecrationem Domini Episcopi, et consequenter incursos in censuras, illos quos ipse innodaverat. Fuerunt decreta S. C. in Sinas delata, et Aloisius de Poirot fecit publicationem illorum quin ullam ostenderet ad hoc delegationem. Interrogatus autem qua autoritate hoc fecisset, respondit : autoritate sacerdotali. Interim regina fidelissima admonita de statu rerum Pekinensium, fecit concilium theologorum, et canonistarum ; et ab ipso fuit prolatum : « Illicitam fuisse, consecrationem D. Episcopi non solum quia contra Bullam, *Injunctæ*, Bonifacii VIII, sed etiam quia contra privilegia, jura et regalias regum Lusitanorum. » Facto igitur recursum ad S. Pontificem pro depositione D. Episcopi et audita ipsius Episcopi morte post factum recursum, regina fidelissima de novo huic diœcesi præficiendo Episcopo deliberavit. Ergo me nominavit Pekenensis Ecclesiæ Episcopum, injungens, ut quantocius Pekinum pervenirem, et hic pacem, concordiam et S. Legis propagationem promoverem, nullo modo permetterem suis incontestabilibus juribus attentari ; sed pro meo pastoralis officio coccerem : nec ullo unquam tempore permetterem regiam autoritatem conculcari ; ne et ipse ab honoribus, juribus et gratiis vasallis Lusitanis concessis privarer. Etsi autem ego cum Ulissipone manerem jam fueram in multis de rebus Pekinensibus informatus, regina fidelissima mihi injunxit ut per Goam iter facerem, ut illic cum Metropolitano, et regio gubernatore de rebus ad Pekinum attinentibus informerem. Quod quidem regium ego adimplevi ; et veniens ad Macaum, et Cantonem fui etiam atque etiam de rebus Pekinensibus instructus. Pervenii tandem Pekinum die 18 januarii ; et quod Ulissipone, Goæ, Macai et Cantone

audiveram, incepti per me ipsum observare. Videbar mihi videre illa lacrimosa Ecclesiae sæcula, in quibus malitia, scandala, mala fides dominabatur. S. Religio in omnibus imperii hujus Sinensis provinciis vexata : missionarii in ipsis provinciis latitantes vel capti vel profugi ; christiani omnes vel exiliati, vel equuleo torti, vel alapis affecti, vel S. Jesu Christi legi abrenuntiantes, spectaculum triste et sanguineis lacrimis flendum repræsentabant. Missionarii autem Pekinenses (quorum fortasse peccata in causa fuere tot malorum) cogitantes de tricis, de vindictis, et de rebus aliis viro sacerdoti indecentibus, nil minus quam de flectenda Divini Judicis ira, et de implorando supra tot christianitates Divino patrocínio cogitabant. Christiani etiam Pekinenses audientes quot mala S. Religioni imminerebant, ad exemplum suorum sacerdotum nil minus quam de charitate mutua consilianda, et de præteritis peccatis coram Deo in ecclesiis deplorandis, cogitabant. In provinciis imperii omnia erant S. legis persecutiones, et divexationes : Pekini omnia erant calumniæ, rixæ, murmuraciones, et charitatis fraternæ violationes.

Omnes igitur missionarii ad me accurrerunt vindictas et satisfactiones adversus cœteros postulantes. Salustiani producebant declarationes, et decreta S. Congregationis, quæ suam causam justificaverant. Bonifaciani exponentes obreptionem et subreptionem decretorum ; Bonifacii VIII constitutionem et cœtera in protestationibus rationum momenta producebant. Præter hæc, Lusitani de conculcata regum Lusitanorum authoritate, juribus et privilegiis conquerentes ; Lusitanas leges prohibentes jurisdictionem extraneam agnoscere sine regio Exequatur exhibito, et demonstrato ; nullum non movebant lapidem ut suos operandi modos et rationes licitas demonstrarent.

In hac repræsentationum collusionem perseverarunt omnes utriusque partis missionarii usque dum ego res omnes pro solemnem in cathedralem ecclesiam ingressu paravi. Omnibus igitur documentis, omnibus rationum momentis, origine, et finibus schismatis perpensis, et investigatis, facta necum ipso et coram Deo diuturna et seria meditatione, hæc summam inveni in diocesi Pekinensi :

1° Missionarios omnes quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi, nil minus quam de S. Sedis decore, et de cæteris quas affectabant legibus et decretis adimplendis, cogitasse.

2° Antiquas inter Lusitanos et Gallos ex-Jesuitas Pekinenses tricas, et dissentiones ; nec non antiquas inter Jesuitas, et alumnos Sacræ Congregationis tricas et discordias in origine fuisse malorum.

3° Mutam inter missionarios invidiam, et fœdam pecunias cumulandi libidinem pro magnatum gentilium patrocinio comparando ; et pro officiis viro missionario inde centibus imperialibus ministris exhibendis, in causa multa fuisse malorum.

4° Crassam Ecclesiasticarum legum, et *moralis evangelicæ ignorantiam* ; nec non *probabilismum Pekini* (1) *tanquam in sua sede regnantem*, perturbationibus et malis originem et rapidos progressus dedisse.

5° Diversitatem opinionum in diversæ nationis et institutorum missionariis circa ecclesiasticam disciplinam et moralem, non parum mala protraxisse. Ex hac enim origine dimanat, quod Galli volunt Pekini juxta libertates Gallicæ Ecclesiæ agere. Alumni Sacræ Congregationis nullas, nisi a S. Congregatione provenientes leges et decreta, posthabita multoties episcopali, et metropolitana autoritate, observare desiderant. Lusitani, nulli, quæ non sit regio Exequatur firmata, legi et jurisdictioni, obedire et subjacere concupiscunt.

6° Inveni tandem Jesuiticum dominandi (2) systema, et repugnantiam in obedientia præstanda Ordinariis et Superioribus non Jesuitis, jam a multo tempore et etiam nunc non parum ad mala protrahenda occasionem dedisse. Sed transeo, jam ad narrandum Eminentie Vestræ medium quo fui usus ad pacem stabiliendam.

In locis ubi ecclesiasticæ leges, et ipsa ecclesia nullum habent regium patrocinium, ubi principes nullam, præter

(1) Il importe de faire une réserve au sujet de ce que dit Mgr de Govea du *Probabilisme*.

(2) Même réserve, sur le *Jésuiticum Systema*, que pour le *Probabilisme*.

suam, agnoscunt superioritatem, ubi episcopus nullum gladium portare potest ad coercendos errores nisi suspensionum, interdictorum et excommunicationum, ubi ipse S. Pontifex filios puniendos, in isto inquam loco, media severa, dura, et scrupulosa esse non solum ad pacem stabilendam inutilia, sed et perniciosa, omnes quotquot in ecclesiastica historia sunt versati, et qui non ignorant quæ præcedenti sæculo in Japonia fuere acta, et in India, et Pekini, aperte confitebuntur. In iis circumstantiis ego veniens Pekinum, et videns omnes sacerdotes, et agnoscens omnes missionarios fere censuris irretitos, mei officii esse existimavi omnes ab censuris absolvere. S. Congregatio confirmaverat excommunicationes D. Episcopi fulminatas contra Josephum Espinha, Eusebium a Citadella, et Adeodatum Dolliers, ratas habens cæteras omnes censuras in cæteros Bonifacianos fulminatas : ergo debui, quin de meritis causæ agerem, ipsos Bonifacianos absolvere. Salustiani autem omnes in excommunicationes incurrerunt partim a SS. Pontificibus, partim ab ipso jure fulminatas ; nam S. Pontifex Martinus V excommunicat omnes qui accusationibus pessimis accusant fratres, ducentes eos ad gentilitium tribunal ; ex historia autem a me supra facta et ex *litt. B. C. P.* et supradictis constat Salustianos omnes ad tribunal gentilium recurrisse non solum accusantes fratres, sed intentantes bonorum alienorum usurpationem. Constitit etiam mihi Lusitanos, et inter eos Josephum Espinha fuisse invitatos a Gallis Salustianis pro faciendis funeralibus D. Episcopi, et omnes Salustianos cum illo et cum aliis excommunicatis communicasse, orasse, comedisse simul, quin aliquid cogitarent de censuris ; unde etiam ex hoc capite omnes Salustian in censuras incurrerunt ; ut nihil dicam de excommunicationibus metropolitani contra Salustianos antequam S. Sedes aliquid declaret ; ut nihil etiam dicam de Poirot, qui nullam habens commissionem usurpavit auctoritatem prælaticiam, publicationem faciens decretorum Sacræ Congregationis.

Ergo quia omnes erant censuris irretiti, omnes absolvi in atrio ecclesiæ cathedrali antequam ipsam ecclesiam ingrederemur.

Absolvi autem sine strepitu, et omittens accidentalia, peregi quod erat substantiale. Dedi facultatem confessariis ut absolverent in foro sacramentali de illis censuris, de quibus ego absolvissen in foro externo. Nolui admittere quæstiones nec locutiones de meritis causæ ; et in hoc quod feci, existimavi agere juxta intentiones S. Congregationis et reginæ fidelissimæ. Ingrediens solemniter ecclesiam cathedralē, et sumpta de more possessione, feci concionem, in qua exponens mala perpetrata et consequentias eorum, præcepi omnibus, ne verbum quidem loquerentur de præteritis controversiis ; peperi præteritas culpas ; cohortatus fui ad pacem et ad concordiam inter missionarios et christianos ; et cætera omnia dixi quæ mihi visa fuere proportionata personis, tempori, et loco ; commendans summopere obedientiam debitam S. Pontifici, Sacræ Congregationi, mihi, et metropolitano juxta ecclesiasticas sanctiones.

Hæc omnia desiderabilem effectum habuere ; nam missionarii fastidientes jam tot tricas et scandala, in illa ipse die fuerunt invicem reconciliati ; et christiani videntes sacerdotum concordiam, de commissis contriti ecclesias adire, sacramenta frequentarunt, et christianam charitatem promoverunt. Gentiles ipsi, qui multoties testes fuerant divisionum inter illos qui, uti ipsi agebant, ad Sinas venerant ad pacificam legem prædicandam, sed bella movebant, non sine magna admiratione audierunt quæ in die 27 januarii, et subsequentibus inter sacerdotes et christianos contigissent. Experientia 9 mensium mihi ostendit nullum aliud medium esse adhibendum cum felici exitu pro pace in hac diocesi stabilienda. Remanent cicatrices ex tam gravibus et diuturnis molestiis, quæ quidem pedetentim observabo ut opportunis remediis medear.

Hæc summatim sunt quæ Pekini acciderunt, et de quibus mei officii esse existimavi admonere Eminentiam Vestram, et Sacram Congregationem. Quæ omnia dixi, vel vidi, vel audivi, vel manibus ipse meis attrectavi. Ad Eminentiam Vestram mitto copias aliquas, ex quibus multa dignoscuntur : reservo apud me originalia : et alia monumenta quæ me pudet ad Eminentiam Vestram mittere præ

indecentia rerum. Restat aliqua verba loqui, ut Eminentia Vestra agnoscat, qui adhuc Pekini restant, missionarios, et caveat pro bono hujus ecclesiæ. Primum autem omnium teneor admonere Eminentiam Vestram impossibile esse Pekini pacem promovere, si Sacra Congregatio liberas præbeat aures aliquibus Pekinensibus missionariis, quorum facta non videntur rectas intentiones et justos fines demonstrare. Etsi ego existimo Lusitanos, Gallos, Italos, omnes quotquot erant et sunt missionarii Pekinenses in causa fuisse malorum, et scandalorum omnium, propterea quia omnes vel patrioticis ideis, vel partium studiis, vel fanatico spiritu vel aliis finibus imbuti fuere ; tamen facta a me relata Eminentia Vestra, et experientia horum novem mensium mihi attestantur non recte et sinceritate ac veritate debita fuisse Eminentiam Vestram et S. Congregationem informatam ; consequenterque valde oportere pro bono hujus missionis quod Eminentia Vestra non omnibus missionariis credat ; aut saltem non laudet in scriptis ; quæ hic lecta bonorum missionariorum animos irritant, et cæterorum non rectas vias confirmat, et adprobat. Nihil amplius dicam de hac re, ne abuti videar patientia Eminentia Vestra. Progredior nunc ad brevem noticiam dandam Eminentia Vestra de statu hujus diocesis et ecclesiæ.

Dioecesim inveni desolatam ob tricas et controversias proximas et præteritorum annorum. Tres missionarii Europæi alumni Sacrae Congregationis fuere capti ; et nullus alius remanet præter Pekinenses. Pekinenses qui restant missionarii ex-Jesuitæ pugnant semper pro *Jesuitico systemate*, hoc est, murmurant de Bulla « Ex quo », renuntiant declarationes Sacrae Congregationis circa ipsam Bullam, nolunt adhibere unctiones, halationes et sputum in sacramento baptismatis ; confirmabant sine manuum impositione ; adhibent in ecclesiis et in aliquibus sepulturis modos et mores, qui æquivocantur cum modis pagodorum ; sequuntur moralem *theologiam probabilistarum*, (1) et alia

(1) De nouveau nous faisons *nos réserves* sur ce que dit Mgr de Govea du *Jesuiticum Systema* et de *Theologia probabilistarum*. La vérité historique proteste contre le *Jesuiticum Systema*. Le *probabilisme* n'a pas besoin d'être défendu. Mgr de Govea oublie

hujusmodi faciunt, quæ non concordant cum ritibus, et disciplina Ecclesiæ Catholicæ Romanæ. Sunt autem duo aut tres ex-Jesuitæ, qui melius se habent quoad bullam « Ex quo » licet sint etiam probabilistæ. Pudet me dicere Eminentia Vestræ quam parum laborent missionarii Pekinenses. Præter aliquas confessiones quas audiunt, et aliquas parvas conciones nil fere faciunt. Omne fere tempus impendunt in rebus politicis, et in murmurationibus insignificantibus. Et, quod ejus est, renuunt facere quod antea non solebant facere. Non loquor de omnibus, sed de maxima parte. (2) Ultimi qui venerant, meliores spes dant, si aliis progressu temporis non se conformaverint. Ex hac inactione, et indifferentia ad sanctam legem propagandam sequitur christianitatum ruina. Sunt pauci christiani, paucissimi qui christiano more vivant, rerum necessitate medii necessariarum ignorantes. Quoad bonam partem et ad exemplum sacerdotum nihil fere facientes.

Hæc omnia mala lacrimor, et curo quantum in me fuerit, destruere ; impediior tamen nunc non solum ob pigritiam sacerdotum, sed etiam ob terribilem sanctæ legis persecutionem, quæ etsi nondum Pekinum intravit, terret tamen christianos, terret me, et ipsos sacerdotes terret. Existimo esse hic necessariam celebrationem unius synodi diœcesanæ, et diligentias adhibeo ut in anno futuro celebretur, si Deus nobis dederit pacem. Existimo multiplicationem sacerdotum Sinensium esse hic necessariam pro succurendis christianitatibus in provinciis desolatis. Restauravi ad hunc effectum seminarium pro juvenibus educandis, et ego ipse doceo eos linguam latinam, et sanctam religionem. Quia tamen hæc non sufficiunt, et multum temporis requirunt, rogo, mediante Eminentia Vestra, SS. D. N. Papam pro dispensatione, ut possim ordinare clericos Sinen-

de dire qu'il n'y avait alors à Pékin que cinq Jésuites français, deux très âgés et malades ou fatigués, MM. Amiot et Bourgeois, et les trois Salustiens, MM. de Ventavon et de Poirot, occupés presque toute la journée au Palais, et M. de Grammont, que sa santé retenait à Canton. Il n'y avait dans les provinces aucun Jésuite français.

(2) Mgr de Govea parle ici de tous les Missionnaires, Propagandistes, Portugais et Français ; n'est-il pas trop sévère ?

ses sine titulo, et sine scientia linguæ latinæ, dummodo scient legere. Rogo etiam pro dispensatione impedimenti cultus disparitatis, consanguinitatis et affinitatis in secundo gradu.

Denique rogo ab Eminentia Vestra ut sua auctoritate, prudentia et zelo missionem hanc labefactatam patrocinetur : et ita decreta, et declarationes Sacræ Congregationis pro recto hujus Ecclesiæ regimine conficiat, ut non solum sacri canones apostolicæque constitutiones exacte observentur, sed etiam ut episcopalia, metropolitana, et regia jura (pro quibus defendendis ego juramentum juravi in die consecrationis meæ), nec non concordata curias inter Romanam et Lusitanam in nullo violentur. Hoc enim modo rebus peractis, et S. Congregationis auctoritas conservabitur, et Eminentia Vestra præcepta, ac admonitiones ipsæ adimplebuntur. Nihil enim aliud in corde ego habeo quam (quantum in me fuerit) ita Sacerdotium cum Imperio conciliari, ut neque fidelissima regina me tanquam vassalum infidelem arguat, nec SS. Pontifex tanquam filium S. Apostolicæ inobedientem traducat.

Deus servet incolumem Eminentiam Vestram.

Pekini, 4 octobris 1785.

Eminentissime ac reverendissime D. Cardinalis Antonelli, Eminentia Vestra addictissimus servus,

FR. ALEXANDER, Episc., Pékin.

### **B. — De persecutione, causa, sequelis**

*Pekini, 15 oct. 1785.*

Eminentissime Domine,

Quamquam sine lacrymarum effusione, et magno animi mei angore non possum de sacrosanctæ Jesu Christi Legis generali in Sinis persecutione verba facere, et mente concipere ; cogor tamen ex officii mei ratione Eminentia Vestra et S. Congregationi narrationem texere earum re-

rum, quæ Pekini video, et de Sinarum provinciis audio relate ad S. Legis persecutionem. Prout ergo mihi constat, et a christianis, et ab detentis, persecutionis series est hæc .

Procurator Franciscus Josephus Furri optans Sinarum provincias Europæis missionariis destitutas providere juxta mandata S. Congregationis et habens in domo sua Cantonsensi quamplurimos missionarios ab ipsa S. Congregatione ad Sinas destinatos, periculum prævidens in tanta Europæorum multitudine domi suæ absconditorum, curavit quantocius eos per respectivas provincias distribuere. Fratres Anselmus a S. Margarita et Adcodatus a S. Augustino missi fuerant Pekinum ex decreto imperiali, et consequenter sine ullo periculo. Fratres Athus a Pistoja, et Crescentianus ab Eporedia missi fuerunt in provinciam de Xantung ducti a zelis christianis, qui eos ad optata loca feliciter conduxerunt. Jacobus Ferreti Baptistinus et M. Du Fresse Gallus sacerdos missi fuerunt, hic in provinciam de Sutchen, ille in Chansi quo, etsi per pericula, feliciter tandem pervenere. Reliqui erant quatuor mittendi in Chansi, scilicet fratres Joannes Baptista de Mandela, Aloisius a Signa, Joannes a Sassari, et Josephus a Bientina. Etsi Procurator timuit mittere eos in Chansi, eo quia illi non erant inter se concordēs, nec vinculo seraphicæ charitatis uniti, coactus tamen dura necessitate, et adhibitis necessariis cautelis, mediante Sinensi sacerdote Petro Çai fuerunt feliciter perventi ad confinia provinciarum Cantonis et Huquam. In ista provincia imperator Sinarum vix terminaverat civilem seditionem Sinenses inter Mahumetanos ob motiva religionis inceptam : hac de causa prorex, cœterique mandarini multiplicatis militibus et custodibus circa provinciæ confinia, cimbas omnes et viatores observabant. In iis difficillimis temporibus et in hoc rerum situ pervenerunt quatuor missionarii ad confinia provinciæ Cantoniensis, et in domo unius christiani sese occultarunt. In hac domo (prout erat Cantone concordatum) debebant expectare homines ab Ill<sup>mis</sup> Vicariis Apostolicis missos, qui de itineribus scientes, eos ad destinata loca perduxissent. Noluerunt missionarii expectare prædictos homines, neque acquiescere dictis, et monitis christiani (in cujus domo erant) qui de periculis

imminentibus, si cito exirent, admonebat. Noluerunt saltem mutare cimbam, cujus figura indicabat non esse propriam illius, quam debebant ingredi, provinciæ.

Ergo navigantes in cimba inusitata, et ingredienti provinciam de Huquam, vix transactis duabus horis, ecce milites, qui provinciæ confiniis invigilabant, videntes inusitatam cimbam, ad eam visitandam accurrerunt : aufugerunt nautæ, timore impleti sunt missionarii, et nescientes verba loqui militibus, fuerunt ab ipsis capti, et illico pro regi præsentati. Re a prorege imperatori delata, imperator, qui exandesceret ob seditionem Mahumetanorum in illa provincia, suspicatus de aliquo illorum cum captis Europæis commercio, severe pro regi mandavit, ut de Europæorum introductoribus, et communicationibus inquireret. Mota igitur fuit dura et crudelis persecutio in provincia de Huquam, quæ postea jussu imperiali ad Cantonem, et cæteras omnes imperii provincias inaudita in Sinis crudelitate adversus christianos se extendit. Quatuor missionarii capti fuerunt Pekinum missi, et in teterrimo carcere detenti. Christiani in Huquam fuerunt capti, equuleo torti, alapis affecti, et omni vexationum genere vexati. Cantone horribilis facta fuit persecutio, ut Petrum Çai, quem jam christiani confessi fuerant authorem et introductorum Europæorum, invenirent. Dictus Petrus Çai vix e Sinensium manibus evasus Macaum confugit, ubi delituit usque dum e portu exivit navis regia ad Goam, quæ eum a Sinensium manibus liberavit ; factis inutilibus tot minis, tot vexationibus, et imprecationibus, quæ Cantoniensis prorex, cæterique mandarini, senatui, civitatisque Macaensi imprecaverat. Ipse prorex Cantoniensis severe ab imperatore reprehensus ob suam negligentiam circa captionem dicti Petri Çai, et circa laxitatem in permittendis Europæis occultis Cantone, sævit in mandarinis subalternos, qui in christianos etiam sævientes triste spectaculum omnibus dederunt. Fuit captus Joannes Simonelli, sacerdos Sinensis, dure inquisitus, et in Pekinenses carceres remissus ; fuerunt capti quotquot fuissent introductores Europæorum, vel dedissent eis locum in propriis domibus ; multi alii christiani fuerunt capti, equuleo torti, alapis affecti, et ad sanctæ reli-

gioni abrenuntiandum coacti ; fuit etiam unus Sinensis sacerdos Tai cognomine, et tam ille, quam cœteri Europæorum introductores Pekinum missi, et in carceres detrusi.

In provincia de Chansi crudelior fuit persecutio, quia inhumanior erat prorex dictæ, et Chensinensis etiam provinciæ. In hac inter alios fuit unus catechista, qui prout omnia sciebat de hierarchia ecclesiastica, et de œconomia circa missiones Sinenses, vi tormentorum pressus omnia manifestavit ad sanctam religionem pertinentia, et nomina, locaque Europæorum omnium in Sinis prædicantium. Hujusce Sinensis depositio et confessio fuit delata ad imperatorem, qui audiens de tot Europæis in suo imperio occulte manentibus, de Episcopis in suo imperio gubernantibus, et gradus ac honores suis vassallis conferentibus, et de aliis multis ad S. Religionem attinentibus, exarsit, et rigidiora primis dedit mandata omnibus proregibus, ut Europæos caperent, Sinenses sacerdotes, catechistas, et Europæorum introductores, vel receptores catenis vinctos ad Pekinum missent. Fuit igitur captus R. D. Episcopus Milepolitanus ; et Jacobus Ferreti cum multis aliis christianis in provincia Chensinensi. Fratres Athus a Pistoia, et Crescentianus in provincia de Chantung, Fr. Franciscus Hispanus in provincia de Kiansi, Fr. Emmanuel etiam Hispanus in provincia de Fokien. R. D. Episcopus coadjutor vicariatus apostolici de Schutchuen cum tribus sacerdotibus Gallis ejusdem provinciæ ; omnes fuere capti et missi catenis vincti Pekinum. R. D. Episcopus Vicarius Apostolicus de Chansi videns impossibilitatem evadendi manus Sinensium, qui crudeliter tractabant christianos, ut eum occultum manifestarent, domo exivit, et semetipsum militibus tradidit. Fr. Marianus a Normis errans per multum tempus per loca deserta, Pekinum aufugiens, et in ecclesia Sacræ Congregationis se occultans, prævidens periculum pro ipsa Ecclesia, et agnoscens impossibilitatem evadendi, ivit ad tribunal et semetipsum tradidit Sinensibus ministris. In provincia Pechili fuit etiam captus sacerdos Sinensis Adrianus Chu, qui jam pro S. Lege exiliatus octogenarius fere S. Legem prædicabat. Cœteri omnes sacerdotes Sinenses in provinciis

Chansi et Chensi fuere capti, exceptis duobus, scilicet Barnaba Xang, et Joanne Kuo, qui Pekinum aufugientes, manus inimicorum evasere. Evasit etiam Franciscus Zeng, et Pekini manet. Omnes quotquot capere potuerunt, Sinenses catechistas, missionariorum introductores et receptores ceperunt, et Pekinum missos in carceres detruserunt. Ignoro fixum tempus captionum, et cœteras circumstantias, quæ fortasse postea manifestabuntur.

RR. DD. Episcopi Melipolitanus et Domitiopolitanus in carceribus detenti, fame, et ardenti febre correpti morte justorum occubere in initio mensis Februarii anni 1785. Mortuus est etiam Fr. Athus a Pistoia, cum vix a febris ardenti convalescens, iterum ægrotans præ rerum comestibilium inopia, occubuit morte gentilibus ipsis mirabili. Mortui etiam fuerant duo sacerdotes Galli, et unus Sinensis Joannes Simonelli. Postquam Europæi omnes capti fuerunt, exacte interrogati de fine, intentione, missione, et causa adventus in Sinas ; clare cognovit tribunal nullo alio fine eos in Sinas venisse nisi ad S. Religionem prædicandam. Quod etiam cœterorum Sinensium locutiones et depositiones comprobarunt. Rebus igitur sic peractis exiit sententia e tribunali, cujus substantialia verba sunt hæc : « Omnes capti, et in posterum capiendi Europæi maneant perpetuo in carceribus Pekinensibus. Omnes Sinenses sacerdotes mittantur in exilium ad terras occidentales imperii, et illic tradantur tanquam servi hominibus Mahumetanis ; omnes catechistæ, introductores, et receptores Europæorum exilientur ad tempus ; et tam isti, quam sacerdotes bonis omnibus priventur ; Romanus Procurator Franciscus Turri vocetur Pekinum, et hic interrogatus de fine suarum actionum, puniatur : Omnes vassali imperii cogantur intra unum annum religionem Europæam deserere ; veronicas, imagines, et si qua alia fuerint christianæ religionis signa in tribunali deponere, et sese corrigentes non amplius legem imperii Sinensis derelinquere. Hæc sententia sit in omnibus imperii locis et civitatibus publicata, mandarinique teneantur intra annum executioni mandare quæ in ea continentur. Anno 50 imperatoris Kienlum, (Februarii anni 1785.) Hæc sententia supremi tribunalis Pekinensis fuit impera-

tori a præsidè ministro præsentata ; qui omnia approbans, hæc formalia verba scripsit : « Uti judicasti, fiat. »

Hæc sententia fuit executioni mandata. Franciscus Josephus Turri Pekinum missus, in carceres detrusus, et interrogatus, paulo post fame et feбри correptus mortuus est in fine mensis Aprilis anni 1785. Cæteri Europæi in carceribus remanent. Sinenses in exilium fuere missi ; et mandarini in provinciis torquentes christianos, fisco imperiali amandantes bona, cogentes ad abrenuntiationem, horribile et inauditum a primis Ecclesiæ sæculis spectaculum orbi christiano dant. Multissimi apostatarunt, alii errant in desertis, alii pecuniis ora claudunt ministrorum, et alii (est tamen minima pars) equuleo torti, alapis affecti, innumerisque tormentis afflicti non sine gentilium mandarinorum stupore et admiratione in S. Jesu Christi legis professione et confessione perseverant.

Mirum fortasse videbitur Eminentie Vestrae quod ego cæterique qui Pekini sumus Europæi imperiali servitio addicti, nil possemus agere pro bono religionis in toto imperio desolata. Verissimum est nos hic nil agere posse ; ea enim est Sinensium politica, seu potius, barbaries, ut de negotiis alienis, et quæ personas immediate non attingunt, nulli liceat nec parentibus ipsis, in tribunali tractare. *Aliqui missionarii Galli* audientes Europæos venisse ad carceres Pekinenses, ducti indiscreto zelo libellum ad tribunal præsentarunt pro bono ipsorum captorum missionariorum : fuerunt cum ignominia expulsi, et a tribunali ipso reprehensi eo quod contra imperii leges attentaverant. Missionarii autem in carceribus detenti ex illo tempore fuerunt durius tractati et omnes spes perditæ succurrendi illis. (1) Et si autem ego præcedenti exemplo edoctus providebam non bonos meæ curæ affectos, si aliquid pro missionariorum bono agerem ; existimavi tamen mei officii partes esse omnes diligentias et media ad persecutionem saltem suffocandam tentare. Tentavi congregans omnes missionarios coram me, et consilia ab eis petens de hoc negotio. Fuit inter omnes concordatum, ut libellus supplex imperatori

(1) L'avenir prouva que les démarches des Français ne furent pas inutiles.

fieret, in quo commemoratis beneficiis ab illo et ab antecessoribus imperatoribus, ab eo peteretur patrocinium pro hominibus innocentibus, et adjunximus apologiam religionis, et praesentavimus libellum per manus ministri pro nostris negotiis deputati. Accepit minister libellum, et jubens nobis bonas spes habere promisit imperatori nostram supplicationem, et apologiam praesentare. Nihil boni ex hoc libello nobis provenit, nisi quod intra muros hujus urbis neque fuerunt affixa editalia, neque aliquid motum fuit contra religionem, et christianos, tanquam si nil perturbationis in provinciis esset.

Feci aliam congregationem missionariorum, et proponens miseras et indigentias missionariorum in carceribus pro S. Lege detentorum, *omnes missionarii Galli et Lusitani pecunias obtulerunt*, ut pecuniarum vi fieret, quod tribunalis via erat impossibile. Sic fuit res peracta, et mediante pecunia fuit aperta janua carceris uni christiano, quo utimur ad sublevandos pauperes missionarios cum cibis et vestibus. Pro manducatione autem quotidiana ego exhortatus fui Fr. Josephum a S. Theresia ut de subsidio ipsorum missionariorum sustentaret alumnos S. Congregationis. Galli libenter voluerunt alere D. Episcopum Caradrenensem : et ego libenter etiam sustento missionarios Hispanos. Haec congregatio fuit facta mense Aprilis, sed non potuit habere suum effectum nisi in mense Julii. Deus servet incolumem Eminentiam Vestram. Pekini, 5 Octobris 1785.

Eminentissime ac Rev<sup>me</sup> Domine Cardinalis Antonelli, Eminentiae Vestrae addictissimus servus F. Alexander Episcopus, Pekin.



## XIV

### M. de Ventavon à la Sacrée-Congrégation de la Propagande

---

*Pékin, 2 novembre 1785.*

Eminentissimi ac Reverendissimi Patres,

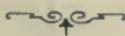
Cum, certis ductorum et aliorum testimoniis, comper-  
tum fuisset quatuor, anno elapso, deprehensos missiona-  
rios, ad illam provinciam, in qua secunda vice Mahumeta-  
tani recentissime rebellaverant, viam dirigere, funesta subiit  
suspicio forsitan eos esse rebellionis conscios ; suspicionem  
auxit delata ad imperatorem notitia plures alios etiam  
Europæos ad alia varia loca eodem anno pervenisse, alios-  
que occulte in provinciis a multis annis versari ; insuper  
Europæos mercatores, Cantone, pro suis privatis negotiis,  
vim Sinensibus inferre voluisse (quod tamen, gratias Deo,  
non accidit : alioquin de sancta religione in toto hoc impe-  
rio actum erat, nec vita nostra Pekini in tuto fuisset) his  
de causis, diligentissimæ dispositiones factæ, multique capti  
missionarii tum Europæi tum Sinenses, cum suis ductori-  
bus, hospitibus et catechistis, Pekinumque ducti ; res prius  
insolita. Sacerdotes Sinenses numero quinque, notis ser-  
vilibus in facie puncti in exilium perpetuum, ad loca remo-  
tissima missi, duoque alii in carcere mortui ; ductores,  
hospites et catechistæ alii perpetuo, alii temporali exilio  
mulctati fuerunt. Europæi vero missionarii, excepto domino  
de Turri procuratore, qui nisi morte præventus ad propria  
remissus fuisset, carceri perpetuo damnati sunt. Ibi quin-  
que, inter quos Illmi Domini bonæ memoriæ Vicarii Apos-

tolici Episcopus Miletopolitanus et Episcopus Domitianopolitanus, P. Atho Franciscanus, Domini Devo et Delpong Galli ex Missionibus Externis, pie in domino obierunt, quorum corpora, permittente imperatore, translata, in nostris respectivis sepulturis, mense superiori, condita sunt. Nec diversa duodecim aliorum qui adhuc in carcere vivunt, septem scilicet Itali P. Marianus a Normis, P. Crescentianus, P. Aloysius a Signa, Joannes Baptista de Mandello, Joseph a Bientina, Joannes a Sassari. Dominus Ferreti, duo Hispani, duo Galli Dominus de Saint-Martin, vicarius apostolicus et Dominus du Fresse, et unus Macaonensis Emmanuel Ma. Nec diversa, inquam, sors fuisset si, sicut ab initiis, omnino fuissent auxilio destituti. Favente Deo, invenimus viam ipsis succurrendi occulte primum, data non pauca pecunia, sed tandem mediantibus amicis brevi aperte posse speramus. Tres libellos supplices præsentavimus, primum nomine missionariorum Sacræ Congregationis et missionariorum Gallorum ; secundum nomine omnium Europæorum quatuor Ecclesiarum ; tertium recta ad imperatorem nomine illorum qui sunt in palatio. Huic tertio isto petebamus ut captivi aut remitterentur in Europam vel liberi in ecclesiis nostris remitterentur. Sic responsum fuit : « Juxta nostras leges morte plecti debuissent qui contra leges peccaverunt : sed cum extranei sint, et cum exteris mitius agere in more apud nos ab antiquo positum sit, vitam reis condonavimus. Auctores libelli supplicis in palatio, a multis annis, versantur, quid liceat scire debent ; ideo ipsorum petitio culpa non vacat, ignoscimus tamen, quia naturali erga suos commiseratione pulsus, sic egerunt. » Imperialis minister ad calcem libelli supplicis hæc verba proprio pugno subjunxit : « Talis et talis ne amplius urgeant nisi et ipsi velint dare pœnas et sero pœnitebit. » Non tamen est dèspèrandum, nec omni fructu vacuæ fuerunt nostræ supplicationes ; et postquam manifeste exploratum fuit nec missionarios nec christianos ullam moliri rebellionem, res multum mitigatæ sunt, nec ulteriores factæ perquisitiones ; alioquin nec unus evasisset. Pekini, tum christiani tum Europæi nullam personaliter passi sunt molestiam, quod et benevolentia imperatoris et præsertim spe-

ciali Dei commiserantis protectioni tribuimus ; sed quanta fuit, videndo missiones, in provinciis non paucis, devastatas, nostra in corde afflictio, Deus solus scire potest. Cœterum multis gravissimisque argumentis colligo, gubernium Sinicum numquam passurum multos externos, quacumque de causa, occulte in imperio versari ; non esset parum si unquam impetrari posset ut unum aut alterum in qualibet provincia, de quibus nos Pekini essemus fidejussores, aperte permittere vellent. Multiplicandi igitur missionarii indigenæ ; idem cogitat dominus Alexander, et ad id diligenter incumbit. Sed in quo loco instituentur ? Pekini aut Macai ? bene, sed in modico numero, propter rerum circumstantias quæ tam cito mutari non possunt ; mittere Goam aut in Europam ? Quantæ expensæ ? Nullus quoad omnia locus mihi aptior videretur quam Manilla, si ab Hispania facultates ad hoc necessariæ obtinerentur. Manibus forsitan palpabunt tandem Lusitani, quantum huic missioni detrimentum attulerint, impediendo ne missionarii Macai, cum necessitas exigit, pacifice degant ; et Eminentiae Vestrae Reverendissimæ certe intelligent quantum necessarium sit, Sanctam Sedem sua interponere officia apud reginam fidelissimam, ut penitus rescendantur antiqua illa decreta quibus in Indiis, præter reginæ voluntatem, impie abutuntur Lusitani ; pro viribus etiam suis, hanc causam aget omni laude dignus præsul noster dominus Alexander Govea ; multis bonis dotibus et eximia præsertim charitate præditus est, si quid in sua agendi ratione desiderandum videtur, necessitati temporum et duræ quorundam cervici tribuendum puto : inter alias, spero quod aliquando dignitatem episcopalem in piæ memoriæ Domino Damasceno turpiter vili pensam sit vindicaturus, id enim justitia requirit.

Viso Eminentiarum Vestrarum decreto, bonorum omnium gallicæ residentiae pertinentium administrationem Domino Raux tradidimus, omniaque cum ipso amice, quoad temporalia, composuimus...

(Archives de la Propagande.)



## XV

### Extrait d'une lettre de M. Raux, écrite de Péking, le 17 novembre 1786

---

*Chang-Yu*, (1) ou *Edit de l'Empereur de Chine*, par lequel il délivre les *Missionnaires Européens arrêtés dans son Empire*, traduit du Chinois.

La cinquantième année de *Kien-Long*, (2) le huit de la dixième lune, on a reçu au *Nei-Ko*, (3) l'ordre suivant de l'Empereur :

Les Européens *Patiliang* (4) et autres, étant de leur chef entrés dans l'Empire pour prêcher la religion, ils ont été arrêtés dans la province du *Hou-Kouang*. Des informations faites, il a résulté que dans celles du *Tchi-li*, *Chan-tong*, *Chan-si*, *Chen-si*, *Sée-Tchouan* et autres, il s'en trouvait qui s'étaient également introduits, et pour la même fin. En conséquence, les Mandarins des lieux les ont fait saisir, et par mon ordre conduire au *Hing-pou* (5) pour être jugés. Ils ont été condamnés à une prison perpétuelle. J'ai

(1) *Chang-Yu*. C'est ainsi qu'on nomme les ordres de l'Empereur, lorsqu'ils sont motivés et rendus publics.

(2) La date Chinoise répond au 9 novembre 1785.

(3) *Nei-Ko*. C'est la Secrétairerie d'Etat.

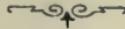
(4) *Patiliang*. C'est un des quatre Missionnaires de la Propagande, pris dans le *Hou Kouang* : il s'appelle le père Jean : les Chinois en ont fait le mot de *Patiliang*, sous lequel ils désignaient tous les autres Européens arrêtés.

(5) *Hing-pou*, on prononce *Sing-pou*. C'est le tribunal qui connaît de toutes les affaires criminelles, et où se trouvent les prisons publiques.

fait attention que les coupables n'ont eu d'autre motif que de prêcher la Religion ; qu'ils n'ont rien fait d'ailleurs de répréhensible ; et que s'ils avaient demandé aux Mandarins la permission de venir à Péking, ils n'auraient en aucune faute. Mais parce qu'ils n'ont averti de rien, qu'ils se sont furtivement glissés de tous côtés, tâchant d'attirer du monde à leur doctrine, et que semblables à l'animal *Kouei-Yu*, (1) ils cherchaient à s'insinuer adroitement, ce qui aurait pu avoir des suites dangereuses, il était nécessaire d'y apporter un prompt remède, les coupables méritaient d'être sévèrement punis : mais moi, réfléchissant qu'ils ont péché par ignorance, je me suis borné à la peine d'une prison perpétuelle. Considérant depuis que ce sont des étrangers peu instruits de nos lois, je n'ai pu n'avoir pas compassion de leur état. Ainsi, j'ordonne que ces *Patiliang* et les autres au nombre de douze, soient mis en liberté. S'il y en avait qui soient bien aises de rester à Péking, je consens qu'ils se retirent dans les Eglises des Européens pour y vivre selon leurs usages ; s'il y en a qui préfèrent de retourner en Europe, que le Tribunal compétent délègue des Mandarins pour les conduire sous bonne garde à Canton. Vou-  
lant manifester ma compassion et mes égards envers les étrangers, je passe par-dessus les règles, et j'accorde la présente grâce ; qu'on respecte mes ordres. *Kin-tse*. (2)

(1) *Kouei-Yu*, animal fabuleux, qu'on suppose s'insinuer furtivement et avec art pour nuire.

(2) *King-tse*. C'est-à-dire, qu'on respecte ceci, formule que l'Empereur met au bas de tous ses ordres publics ou secrets.





## TABLE DES MATIÈRES

---

### INTRODUCTION. — RÉSUMÉ HISTORIQUE

I	<i>Mission Portugaise</i> .....	VII
II	<i>Mission Française</i> .....	XXXI

### Joseph Amiot et les Derniers Survivants de la Mission Française à Pékin (1750-1800)

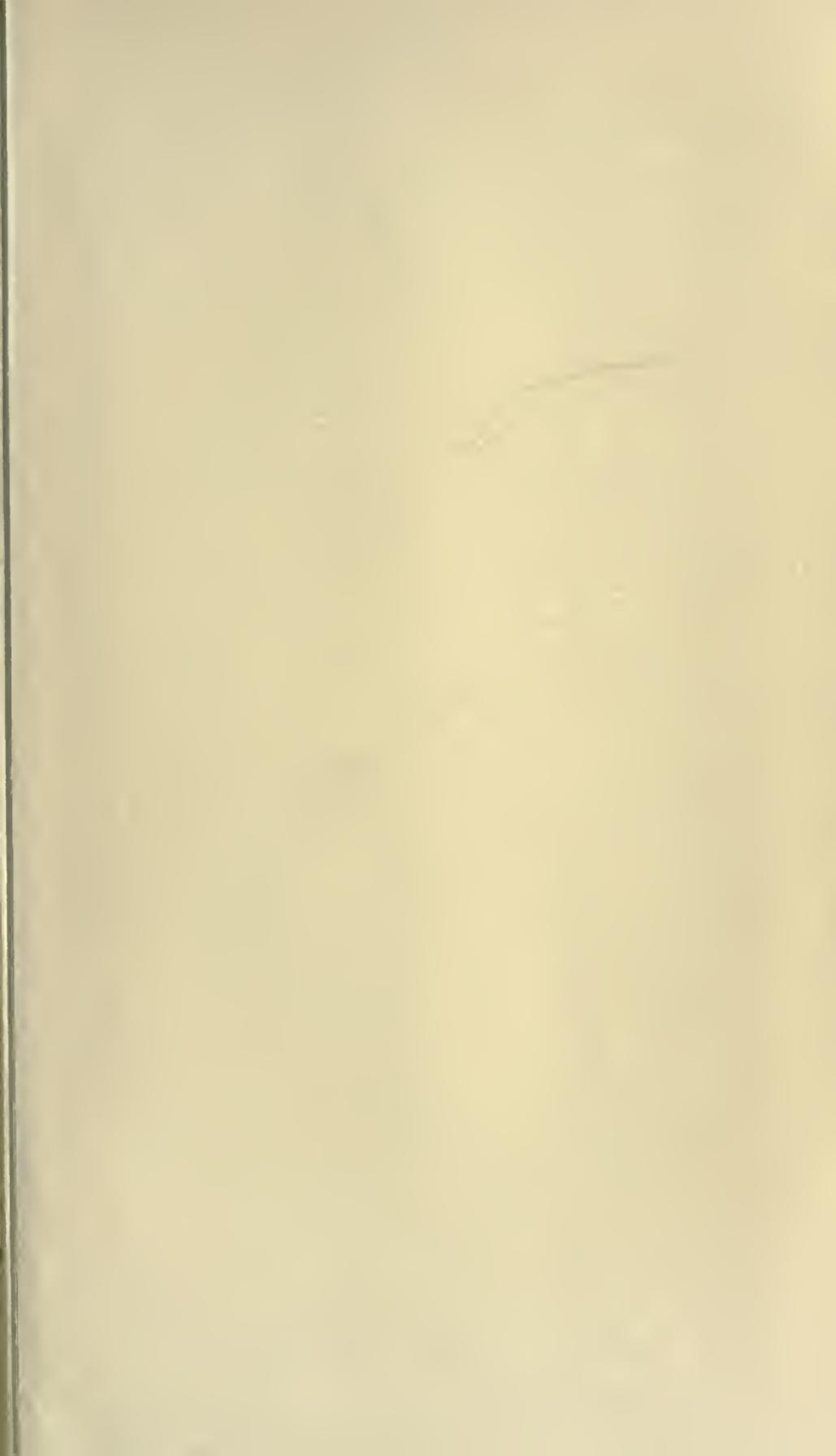
CHAPITRE PREMIER. — Premières Années de Joseph Amiot. — Son entrée au Noviciat et son départ pour la Chine. ....	3
CHAPITRE SECOND. — Etat du Christianisme en Chine à l'arrivée du P. Amiot. ....	13
CHAPITRE TROISIÈME. — Le P. Amiot à Pékin en 1751. — La Compagnie de Jésus à Pékin, à son arrivée. — OÈUVRES diverses. ....	37
CHAPITRE QUATRIÈME. — Le P. Amiot, savant et missionnaire. ....	69
CHAPITRE CINQUIÈME. — La <i>Mission Française</i> à Pékin. — Arrêts des parlements de France contre les Jésuites. — M. Bertin et le P. Amiot. — Arrivée à Pékin des derniers Missionnaires Français. ....	91
CHAPITRE SIXIÈME. — Le Bref « Dominus ac Redemptor. » — La nouvelle de la suppression de la Compagnie de Jésus arrive à Pékin. — Douleur des Missionnaires, leur résignation. — Attitude des Propagandistes et de trois Jésuites français. ....	129

- CHAPITRE SEPTIÈME. — Mgr de Laimbeckhoven, évêque de Nankin ; Mgr de Sylva, évêque de Macao. — Deux grands-vicaires à Pékin, l'un de l'Evêque de Nankin, l'autre de celui de Macao. — Le Bref de la suppression de la Compagnie publié à Pékin. — Mgr de Laimbeckhoven reconnu par Rome seul et vrai administrateur de Pékin. .... 165
- CHAPITRE HUITIÈME. — Biens de la *Mission Française*. — M. Bourgeois nommé administrateur par Louis XVI. — Refus par les dissidents de le reconnaître. 205
- CHAPITRE NEUVIÈME. — Création à Paris d'un établissement destiné à préparer des successeurs aux Missionnaires français de Pékin. — Projet d'érection d'un Evêché à Mougden, ou d'une Préfecture apostolique à Pékin. .... 251
- CHAPITRE DIXIÈME. — Le P. Damascène Salusti nommé Evêque de Pékin. — Sa consécration. — Divisions parmi les Missionnaires. — Censures prononcées par Mgr Salusti. .... 279
- CHAPITRE ONZIÈME. — Procès intenté à M. Bourgeois par M. de Ventavon. — M. de Grammont nommé administrateur des biens de la *Mission Française*. 323
- CHAPITRE DOUZIÈME. — Mort de Mgr de Salusti. Sa consécration et son administration approuvées par une lettre de la Propagande. — Mgr de Govea nommé évêque. Son arrivée à Pékin. .... 345
- CHAPITRE TREIZIÈME. — Les Messieurs des Missions Etrangères, proposés par M. Amiot pour remplacer les ex-Jésuites de Pékin ; ils ne peuvent accepter. — Les Lazaristes acceptent. — M. Raux, premier supérieur. — Grande union des Lazaristes et des ex-Jésuites à Pékin. .... 379
- CHAPITRE QUATORZIÈME. — Les derniers Jésuites de la *Mission Française* à Pékin. — Messieurs de Ventavon, Bourgeois et Amiot. — Leur mort. .... 411
-

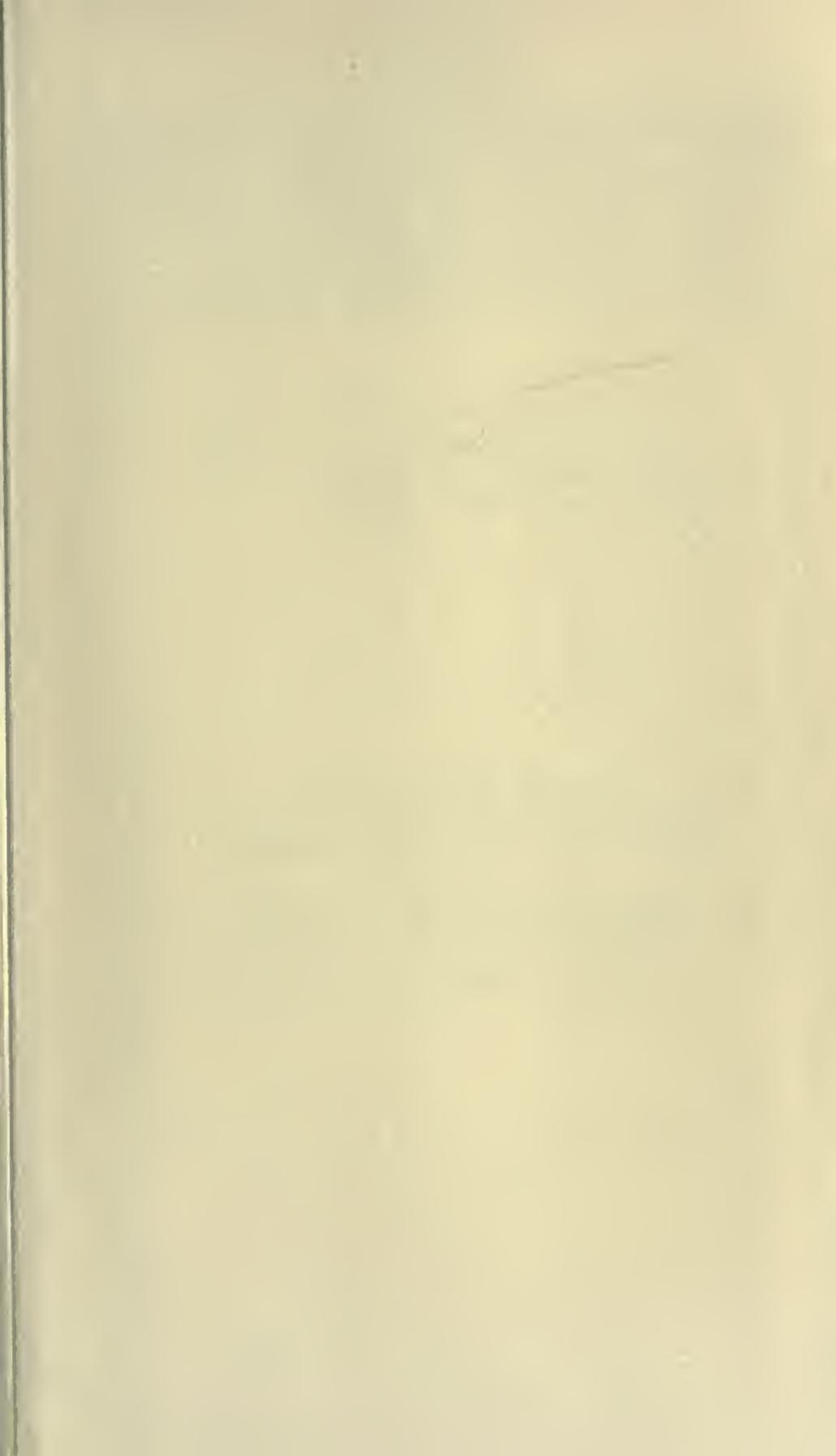
## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- I. — A. Lettre du P. Amiot à M. Bertin, ministre d'Etat, à Paris. —  
 B. Mémoire sur l'état de la *Mission Française* de Pékin en  
 Chine, en mars 1782, adressé au Ministre de la Marine. —  
 C. Autre Mémoire concernant la *Mission Française* établie  
 à Pékin, en avril 1782. .... 437
- II. — Lettre du P. Bourgeois, supérieur des Français, à son excel-  
 lence Mgr l'Evêque de Nankin, administrateur du diocèse  
 de Pékin. .... 459
- III. — Instructions copiées sur le carnet de Mgr de Laimbeckhoven,  
 conservé aux Archives S. J. .... 461
- IV. — Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, habitæ  
 die 16<sup>a</sup> Januarii 1778, de rebus Indiarum Orienta-  
 lium. .... 465
- V. — Exemplar libelli supplicis à Missionariis Gallis, d'Ollières,  
 Cibot, Bourgeois et Collas, ad excell. et rever. Dominum  
 Primateum Gonanum missi, die 26<sup>a</sup> Julii 1780, Pekini. 467
- VI. — Lettre adressée à M. Bertin, ministre d'Etat, par M. Colas,  
 ex-Jésuite. .... 481
- VII. — Lettre de M. P. Bourgeois à M. Duprez. .... 488
- VIII. — Exemplar instrumenti quod ante Congregationem D<sup>i</sup> S<sup>ii</sup>  
 fuit a missionaris quibusdam approbatum subscrip-  
 tum. .... 497
- IX. — Mémoire de Mgr Salusti à la Sacrée Congrégation de la  
 Propagande, 1780. .... 498
- X. — Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez. .... 514  
 — Protestations de MM. Bourgeois, Dollières, Collas et  
 d'Espinha contre la prochaine consécration de Mgr  
 Salusti. .... 521
- XI. — Libelle adressé par M. Bourgeois au Comte Fu, le 9 dé-  
 cembre 1780. .... 524
- XII. — Notes adressées à M. Bertin par M. Bourgeois. .... 526
- XIII. — Mémoire adressé par Mgr Govea au Cardinal Antonelli,  
 préfet de la Propagande, sur le Schisme de Pé-  
 kin. .... 534
- XIV. — M. de Ventavon à la Sacrée Congrégation de la Propa-  
 gande .... 555
- XV. — Extrait d'une lettre de M. Raux, écrite de Péking, le 17  
 novembre 1786. .... 558

FÉCAMP. — IMPR. RÉUNIES L. DURAND ET FILS







1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

BX  
3746  
C5R6

Rochemonteix, Camille de  
Joseph Amiot et les  
derniers survivants de la  
mission française à Pékin

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

